THE LIBRARY

The Ontario Institute

for Studies in Education

Toronto, Canada

LIBRARY
NOV 8 1972
THE ONTARIO INSTITUTE
FOR STUDIES IN EDUCATION

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/rapportqu191112qu

RAPPORT

DU

Surintendant de l'Instruction publique

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

POUR L'ANNÉE

1911-1912

Imprimé par ordre de la Législature

QUÉBEC
IMPRIMÉ PAR LOUIS-A. PROULX
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi

1912

RAPPORT

DU

Surintendant de l'Instruction publique

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

POUR L'ANNÉE

1911-1912

Imprimé par ordre de la Législature

LIBRARY
JUN 28 1972
THE ONTARIO INSTITUTE
FOR STUDIES IN EDUCATION

QUEBEC:
IMPRIMÉ PAR LOUIS-V. FILTEAU
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi

1912

SECRÉTARIAT DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

—

QUÉBEC, 8 novembre 1912.

A l'honorable sir FRS LANGELIER,
Lieutenant-gouverneur de la province de Québec,

MONSIEUR,

Permettez-moi de transmettre à Votre Honneur le rapport du Surintendant de l'Instruction publique pour l'année scolaire 1911-12.

Je suis,

de Votre Honneur,

le très obéissant serviteur,

JÉRÉMIE-L. DÉCARIE,
Secrétaire de la province.

CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

COMITÉ CATHOLIQUE

Membres du Conseil :

L'honorable Boucher de la Bruère, Surintendant, président,
Mgr l'archevêque de Québec,
Mgr l'archevêque de Montréal,
Mgr l'archevêque d'Ottawa,
Mgr l'évêque de Pembroke,
Mgr l'évêque de Charlottetown,
Mgr l'évêque de Rimouski,
Mgr l'évêque de Valleyfield,
Mgr l'évêque de Chicoutimi,
Mgr l'évêque de Sherbrooke,
Mgr l'évêque des Trois-Rivières,
Mgr l'évêque de Nicolet,
Mgr l'évêque de Joliette,
Mgr l'évêque de St-Hyacinthe,
Mgr l'évêque de Sicca, vicaire apostolique du Golfe-St-Laurent,
Mgr E.-A. Latulipe, vicaire apostolique du Témiscamingue,
L'honorable Thomas Chapais, C. L.,
L'honorable juge H. Archambeault,
L'honorable sir Lomer Gouin,
L'honorable Dr J.-J. Guerin,
L'honorable juge J.-E. Robidoux.
L'honoroble Cyrille Delâge,
L'honorable Hector Champagne, C. L.,
M. Mathias Tellier, M. P.P.,
L'honorable juge Paul-G. Martineau,
M. L.-J. Perron, C. R.,
M. Jules-Edouard Prévost,
L'honorable juge F.-X. Lemieux,
L'honorable juge Rodolphe Roy,
M. Patrick-Martin Wickham
M. John Ahern.

Membres associés :

Mgr Th.-G. Rouleau,
M. l'abbé Naz. Dubois,
M. Nap. Brisebois.

M. Paul de Cazes, }
M. J.-N. Miller. } secrétaires conjoints.

CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

COMITÉ PROTESTANT

Membres du Conseil :

L'honorable Boucher de La Bruère, D. C. L., (ex-officio),
M. le principal W. Peterson, LL. D., C. M. G., président,
M. A.-W. Kneeland. M. A., B. C. L,
Le révérend A.-T. Love, B. A., D. D.,
Le très révérend A.-Hunter Dunn, D. D.,
M. Herbert-B. Ames, B. A., M. P.,
M. Gavin-J. Walker,
L'honorable Sydney Fisher, B. A.,
L'honorable P.-S.-G. Mackenzie, C. R., D. C. L., M. L. A.,
M. William Rowat, M. D.,
L'honorable juge J.-C. McCorkill, D. C. L.,
M. J.-A. Dale, M. A.,
Le révérend Principal Parrock, M. A., D. C. L.
M. Howard Murray,
M. Robert Bickerdike, M. P.
M. W.-H. Walker, M. A, L.

Membres associés :

Le révérend Elson-I. Rexford, M. A., LL. D., D. C. L.,
M. S.-P. Robins, LL. D., D. C. L.,
M. John Whyte,
M. W.-L. Shurtleff, LL. D., C. R.,
L'honorable George Bryson, C. L.
M. Charles McBurney, B. A.,
Mlle L.-E. Lawless,

M. George-W. Parmelee, D. C. L., LL. D., secrétaire.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

L'honorable Boucher de La Bruère, Surintendant,

M Geo.-W. Parmelee, secrétaire anglais du département,

M. J.-N. Miller, secrétaire français du département,

M. C.-J. Magnan, inspecteur général des écoles catholiques,

M. J.-C. Sutherland, inspecteur général des écoles protestantes et officier spécial,

M. John Parker, officier spécial,

M. Chs-A. Lefèvre, directeur de l'enseignement du dessin,

M. Cyprien Lévesque, comptable,

M. Louis-Philippe Fiset, officier spécial,

M. Moïse Raymond, bibliothécaire et préposé à la correspondance française.

M. l'abbé V.-A. Huard, conservateur du musée,

M. Louis Lefebvre, préposé à la comptabilité,

M. Antoine Dessane, construction et hygiène scolaires, et correspondance s'y rattachant,

M. W.-G.-L. Paxman, premier clerc anglais,

M. Ernest Gagnon, assistant comptable,

M. Arthur Thiboutot, registraire,

M. Ludger-E. Lévesque, archiviste,

M. Avila de Belleval, officier spécial,

M. George Gale, commis,

M. Joseph-Georges Tremblay, commis,

M. L.-J. Doucet, commis.

M. F.-N. Corriveau, assistant curateur de musée,

M. Rodolphe Crépeault, préposé au dépôt de papeteries et des livres de récompense,

M. Alexandre Bergeron, commis,

M. Ernest Mackay, commis,

M. George Côté, messager,

M. Onésime Asselin, messager,

M. Ludger Gignac, messager.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Québec, 8 novembre 1912.

L'honorable M. J.-L. Décarie,
Secrétaire de la Province,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur le développement de l'instruction publique pour l'année scolaire qui s'est terminée le 30 juin 1912, et je vous prie de vouloir bien le transmettre à la Législature.

Les Chambres ayant été convoquées pour une date assez rapprochée de la fin de l'année scolaire dernière, il m'a été impossible de faire préparer, dans le court espace de trois mois, un état complet des statistiques considérables que mon rapport annuel a coutume de présenter. Pour préparer l'exposé complet dont il s'agit, il faut au moins huit mois de travail de la part de personnes habituées à classifier méthodiquement les sujets et les nombres. Je donnerai dans mon prochain rapport toutes ces statistiques forcément remises ici.

LE FONDS STRATHCONA

En 1909, la province de Québec fut invitée à participer aux avantages du fonds créé par Lord Strathcona pour favoriser les exercices gymnastiques et l'entraînement militaire dans les écoles des provinces du Canada.

Les administrateurs de ce fonds ayant offert à la province de Québec une part dans la répartition de ce fonds, le département de l'Instruction publique eut à s'occuper de la proposition et à s'enquérir des conditions qu'il faudrait remplir pour répondre aux vues du généreux donateur.

Les deux comités catholique et protestant du Conseil de l'Instruction publique, convaincus de l'utilité des exercices gymnastiques qui, du reste, font déjà partie des programmes scolaires, acquiescèrent à l'offre qui leur était faite, et mirent à l'étude les arrangements à faire pour administrer et distribuer la part du fonds qui devait respectivement leur échoir. Pour ce qui est du comité catholique, il se réserva le droit de rédiger et d'amender, dans le libre exercice de ses attributions ordinaires, les règlements à élaborer.

Une réunion du conseil de direction du fonds Strathcona, à laquelle assistèrent des délégués du département de l'Instruction publique, eut lieu à Ottawa pour fixer les conditions que devait remplir la province pour pouvoir bénéficier de la faveur proposée. On constitua deux comités particuliers, l'un protestant, l'autre catholique ; on voulut de la sorte tenir compte de la position particulière des professeurs des communautés de Frères qui enseignent dans les écoles primaires et les collèges de leur dénomination religieuse. Les membres de ces comités spéciaux sont des personnes nommées partie par le département fédéral de la milice et partie par les deux sections respectives du Conseil de l'Instruction publique. Outre les militaires qui sont au nombre de quatre, le Surintendant de l'Instruction publique, les abbés François Pelletier, Nazaire Dubois, M. J.-V. Désaulniers et M. J.-N. Miller, comme secrétaire, constituèrent le comité local catholique, et le Surintendant, MM. Charles McBurney, W.-M. Rowat, W.-L. Shurtleff, et G. W. Parmelee, secrétaire, le comité local protestant.

En outre, le comité local catholique nomma un sous-comité de trois membres, M. le major Ouellet, le capt. Archambault et l'abbé Pelletier, pour préparer les règlements relatifs à la distribution de sa part des revenus du fonds Strathcona.

Il n'est guère possible, à cause de la rareté d'inspecteurs compétents, que les écoles catholiques de tous les degrés puissent profiter des avantages que le fonds pourrait offrir pour l'enseignement des exercices physiques. Aussi, pour le moment du moins, il n'y a à en profiter que les professeurs et les élèves des séminaires et collèges affiliés à l'Université Laval, des écoles intermédiaires ou académiques dirigées par les commissions scolaires, des écoles normales et des couvents qui tiennent un pensionnat.

Quant aux exercices militaires, ils se donnent aussi avec les mêmes avantages aux professeurs et aux élèves dans les séminaires et les collèges affiliés à l'université Laval, les écoles ou collèges dirigés par des religieux, les écoles des degrés intermédiaire et académique dirigées par les commissions scolaires catholiques et les écoles normales de garçons.

Le comité catholique du conseil de l'Instruction publique adopta, le 9 mai 1912, les règlements proposés par le sous-comité, et sa décision fut ratifiée par arrêté ministériel du 24 juillet 1912.

Le conseil exécutif du fonds Strathcona a fait imprimer, en français et en anglais, pour distribution gratuite aux écoles de toutes catégories, un traité

intitulé : "Manuel de culture physique à l'usage des écoles" ; ce traité a reçu l'approbation du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

D'après les statistiques du 1er juillet 1912, le Dominion renferme 342 corps de cadets. La province de Québec pour sa part possède 62 corps dont 51 pour la 4e division, Montréal, et 11 pour la 5e division, Québec.

Le mouvement des cadets a pris une grande importance. La nomination par le gouvernement fédéral d'officiers spécialement chargés de cette besogne est la cause immédiate de cet accroissement. La province de Québec possède trois de ces officiers, dont un chargé des écoles anglaises de la quatrième et de la cinquième division. Les écoles françaises ont un officier spécial dans chacune de ces deux divisions. Ces officiers ont pour titre " organisateur et inspecteur des corps de cadets. "

FONDS DE L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE

A plusieurs reprises, le comité catholique s'était inquiété de la manière plus ou moins satisfaisante dont se faisait, aux écoles intermédiaires, aux académies et aux maisons d'enseignement secondaire la distribution annuelle des deniers provenant du fonds de l'éducation supérieure. Désireux de faire cette répartition d'après une base plus uniforme, il nomma un sous-comité pour examiner la méthode employée jusqu'alors et faire les recommandations qu'il croirait opportunes. Ce sous-comité considéra qu'aux yeux de la loi et des règlements les maisons d'éducation supérieures devraient être mises sur un pied de parfaite égalité par le seul fait qu'elles ont respectivement le titre de collège classique, d'académie et d'école modèle, et qu'il serait inopportun de prétendre établir leur mérite relatif, ce mérite étant substantiellement le même pour toutes les maisons du même titre. En conséquence, il recommanda de faire la distribution du fonds par parts égales.

Le comité catholique adoptant le rapport, décida d'accorder à chacun des collèges classiques, au nombre de 19, le même montant réparti de la somme allouée à leur collectivité, et aussi un même montant, d'après le même principe, aux écoles intermédiaires et aux académies, l'allocation affectée à chaque académie étant supérieure d'un tiers à celle accordée à chaque école modèle.

Cette décision, qui devait être mise en pratique immédiatement, fut accueillie avec satisfaction et a eu, semble-t-il, un excellent effet ; car les demandes des écoles modèles sollicitant le titre d'académie ont augmenté, cette année, dans une proportion inusitée.

De plus, les deux comités du Conseil de l'Instruction publique qui, depuis longtemps, demandaient une augmentation du fonds de l'éducation supérieure ont vu leur désir se réaliser. Les finances de la province le permettant, le gouvernement a augmenté ce fonds d'une manière notable. La somme à distribuer qui était, en 1910-11, de $48,820 fut portée à $72,800 en 1911-12. En 1912-13 elle est de $76,287. Sur ce dernier montant, la part des catholiques s'élève à $63,500, et celle des protestants à $12,787.

CONGRÈS D'INSPECTEURS

Le nombre des inspecteurs d'écoles primaires s'élève aujourd'hui à 50, dont 39 de langue française et 11 de langue anglaise.

Outre ces fonctionnaires du pouvoir civil, il existe, dans les diocèses catholiques, des ecclésiastiques nommés par les évêques et dont la mission est d'inspecter les nombreuses maisons d'éducation tenues par les communautés religieuses d'hommes et de femmes qui se livrent à l'enseignement. Ces inspecteurs spéciaux contribuent, pour leur part, à la bonne direction des études et à l'exécution efficace des programmes scolaires dans les instituts religieux qu'ils sont chargés de visiter.

Au mois de juillet de l'année scolaire dernière, il y eut à Québec une réunion des inspecteurs protestants, et plusieurs questions pédagogiques y ont été étudiées. On s'occupa de la question des exercices physiques dans les écoles et de l'extension aux écoles élémentaires du programme d'études des degrés élémentaires des écoles supérieures. Les inspecteurs prièrent le comité protestant de n'adopter dans les écoles rurales qu'un même livre sur chaque matière de classe, et, s'il est nécessaire, de dresser, par application de ce même principe, une liste distincte pour les écoles des villes.

Au mois de décembre dernier s'ouvrit à Québec un autre congrès de même genre, celui des inspecteurs catholiques. Nous aurions été heureux d'y inviter les inspecteurs protestants, mais comme ils avaient eu, quelque temps auparavant, une réunion spéciale, il ne fut pas jugé opportun de les réunir une deuxième fois dans la même année.

Seize ans s'étaient déjà écoulés depuis la dernière réunion plénière des inspecteurs et le temps était certainement arrivé de les convoquer de nouveau. Plusieurs de ceux qui avaient assisté au congrès de 1895 étaient disparus, et il était utile de faire participer leurs remplaçants aux bienfaits d'une réunion de cette sorte, afin de les mettre en contact plus intime avec le département de l'Instruction publique et avec leurs collègues et pour leur fournir l'occasion

d'étudier ensemble les mesures propres à rendre plus parfaite l'inspection des écoles.

Les inspecteurs ont été heureux de se rendre au congrès et d'échanger entre eux, dans des discussions amicales, leurs opinions sur les divers sujets inscrits au programme de la réunion, tels que ceux du dessin à l'école primaire, des bibliothèques scolaires dont le Conseil de l'Instruction publique demande depuis longtemps la fondation, des devoirs des inspecteurs en général, des constructions scolaires, etc.

Cet intéressant congrès, à l'ouverture duquel l'honorable Premier Ministre et l'honorable Secrétaire de la Province voulurent bien assister, aura une heureuse influence sur l'esprit des congressites tant au point de vue de l'accomplissement de leurs devoirs qu'à celui de leurs relations avec les commissions scolaires.

Ces messieurs adoptèrent une série de vœux dont plusieurs ont été acceptés par le comité catholique.

LE DESSIN

Le développement de l'industrie manufacturière, l'établissement de grandes maisons de commerce dans les villes, la construction des voies ferrées à travers les continents et le progrès des beaux-arts, rendent de plus en plus nécessaire l'existence d'écoles techniques et l'enseignement du dessin aux enfants dès leur bas âge. Cet enseignement du dessin, en particulier, est un besoin qui s'impose dans notre province comme ailleurs, et le temps était arrivé de procéder ici à l'organisation méthodique de cet enseignement dans les écoles, sous une direction bien avertie et expérimentée.

Aussi avons-nous salué avec plaisir la nomination, comme directeur-général du dessin dans les écoles normales et primaires catholiques, de M. Chs Lefèvre, depuis 35 ans professeur de cette branche d'instruction à l'Ecole normale Laval et dont les succès qu'il remporta aux expositions de Chicago et de Paris, où sa méthode fut exposée, n'ont pas été oubliés. Le contrôle qu'exercera ce fonctionnaire expérimenté sur les professeurs de dessin, les procédés les plus nouveaux qu'il saura au besoin leur indiquer et l'unité d'action qui en sera la conséquence, agiront nécessairement sur tout l'ensemble du système, car le dessin est une force pédagogique dont l'instituteur doit savoir se servir, puisqu'elle contribue à l'éducation de l'œil et de la main, exerce le jugement et la mémoire, et cultive l'imagination. Les aptitudes artistiques auront aussi meilleure chance de se développer, d'autant plus que

les enfants de notre Province, comme d'autres du reste, ont un goût inné pour les beaux-arts. C'est ce que constatait un des écrivains de l'*Evening Boston Transcript* qui, en parlant des Canadiens-français à l'occasion des grandes fêtes du troisième Centenaire de Québec, disait : " Le sang artistique se trahit, " même s'il a beaucoup circulé dans les veines d'un peuple forcé d'abattre la " forêt et de cultiver le sol pierreux de la terre paternelle."

Cette organisation de l'enseignement du dessin demande beaucoup d'efforts et prendra du temps pour se compléter. On ne parviendra à faire apprécier le mérite éducatif de cette branche du programme scolaire qu'au moyen de conférences et de leçons illustrées. Aussi, c'est aux inspecteurs d'écoles réunis en congrès à Québec, en décembre dernier, que s'adressa M. Lefèvre, dès son entrée en fonction.

Avant de procéder aux travaux de l'organisation, nous voulûmes en premier lieu constater, pièces en mains, à quel degré d'avancement était rendu cet enseignement dans la province, en demandant aux instituteurs et aux institutrices l'envoi au département de l'Instruction publique de travaux de dessin de leurs élèves et aussi (en toute liberté) d'un travail personnel. Un nombre assez considérable des membres du corps enseignant répondirent avec bonne volonté à notre demande.

Le directeur général donna aussi des conférences aux professeurs et aux élèves de toutes les écoles normales et de l'école ménagère de Saint-Pascal. Nombre d'instituteurs et d'institutrices religieux et laïques ont assisté à ces conférences sur l'invitation du Surintendant. D'autres écoles profitèrent des leçons de M. Lefèvre, de même que les institutrices qui assistèrent au congrès pédagogique du diocèse de Rimouski.

En vue de la préparation d'un nouveau programme de l'enseignement du dessin dans la province, lequel devra être approprié aux besoins du pays, M. le directeur est à faire des études comparatives des programmes et des organisations de l'enseignement actuel du dessin en Ontario, aux Etats-Unis, en France, en Belgique, en Angleterre et en Suisse. Il est aussi à faire l'examen des meilleurs manuels modernes du dessin dans ces pays.

Une résolution du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, sanctionnée par arrêté ministériel du 19 juin 1912, rend pour l'obtention du diplôme d'enseignement l'épreuve du dessin éliminatoire, comme les autres matières d'examen.

Actuellement, des expériences diverses se poursuivent dans les écoles

normales et d'autres écoles en vue de s'assurer d'avance ce qu'il est possible d'obtenir de réalisation dans la pratique des programmes futurs du dessin.

QUESTIONS PÉDAGOGIQUES

Au mois de juin dernier se tenait à Québec le premier congrès de langue française du Canada. Les congressistes se répartirent en plusieurs sections d'études, telles que celles des Sciences, des Lettres, et spécialement celle de Pédagogie dont on voulut bien nous offrir gracieusement la présidence. De nombreux et importants mémoires, au-delà de quarante, furent présentés à la considération des membres de cette dernière section et donnèrent lieu de la part du Congrès à l'adoption de vœux dont les uns concernent l'enseignement primaire et les autres l'enseignement secondaire.

Nous n'avons pas à considérer ici les vœux qui se rapportent à ce dernier enseignement, puisqu'il n'est pas soumis à la direction du département de l'Instruction publique. Pour mémoire seulement, nous citerons la recommandation de renforcer les études latines, de même que celle du grec qui n'est pas moins utile que le latin pour la formation intellectuelle et classique. Mais nous voulons signaler ici à l'attention des éducateurs et des commissions scolaires quelques-unes de ces recommandations dont la mise en pratique ne pourrait être que favorable au progrès scolaire. Elles ne s'adressent, il est vrai, qu'aux écoles de langue française, mais elles peuvent être utiles, dans une certaine mesure, aux écoles des autres nationalités.

La section pédagogique considérant donc qu'un grand nombre d'élèves cessent de fréquenter l'école élémentaire après la quatrième année, ce qui se remarque surtout dans les écoles rurales, et que cette scolarité par trop brève nuit au progrès de l'enseignement, fit sien le vœu adopté lors d'une récente réunion des inspecteurs primaires d'écoles catholiques de la province, savoir : Qu'un certificat d'études puisse être accordé, après examen spécial, aux élèves qui ont suivi avec succès les années soit du cours élémentaire, soit du cours intermédiaire, soit du cours supérieur.

L'un des vœux demande qu'une campagne soit organisée par toute la province, avec le concours du curé de chaque paroisse et du maire de la municipalité, pour le relèvement des salaires accordés aux instituteurs et aux institutrices de nos écoles.

Le congrès, d'accord avec le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, sollicite aussi, avec instance, le gouvernement d'établir des bibliothèques scolaires dans les écoles primaires et demande respectueusement aux

autorités religieuses diocésaines et paroissiales de vouloir bien s'intéresser au succès de cette œuvre.

Un éducateur canadien anglais d'expérience disait tout dernièrement: " qu'il ne croit pas possible une bonne instruction donnée par l'enseignement bilingue, à moins que dans les premières années d'école les enfants se soient fait instruire dans leur langue maternelle " Le congrès émettait la même opinion, lorsqu'en traitant de l'organisation des écoles bilingues sur un plan rationnel, il disait qu'attendu que de nombreux avantages résultent de la culture des deux langues officielles du pays et qu'il est même nécessaire qu'au moins l'une des deux races apprenne la langue de l'autre pour faciliter les relations entre les compatriotes de nationalité différente, on mette à la base du système bilingue " la connaissance de la langue maternelle qui est reconnue comme le moyen indispensable d'apprendre ensuite la langue seconde ", et que " la langue maternelle reste la langue véhiculaire des diverses matières du programme ".

L'université McGill procède d'après ce principe pédagogique dans ses louables efforts pour répandre la connaissance du français parmi la population anglaise de la province.

Nous terminerons nos remarques sur ce sujet par la mention du vœu concernant l'étude de l'anglais dans les écoles françaises de la province. Il est conçu dans les termes suivants: Attendu 1° Que l'enseignement bilingue, quand il est sagement organisé et distribué avec discernement produit les plus heureux résultats ; 2° Que le français et l'anglais sont les deux langues officielles de notre pays ; 3° Que la connaissance de ces deux langues constitue une réelle supériorité et deviendra de plus en plus utile et nécessaire dans notre patrie ". Le congrès émet le vœu : 1° Que l'enseignement bilingue soit partout considéré comme un élément de supériorité dans notre système d'instruction ; que dans tous les endroits où il y aura lieu, on s'applique à l'étendre et à le faire progresser ; 2° Que dans notre étude de l'anglais nous nous efforcions d'acquérir généralement une plus parfaite prononciation. "

Nous exprimons l'espoir que les vœux que nous venons de citer auront leur plein effet, car il importe que les enfants canadiens puissent acquérir une connaissance parfaite des deux langues officielles du pays, afin de posséder par là " une réelle supériorité ".

CONVENTIONS RÉGIONALES

La très active correspondance qu'entretient le département de l'Instruction publique avec les commissions scolaires pour diriger leur action et les

prémunir contre les infractions aux règlements produit son effet, et la loi devient de mieux en mieux observée.

On voit se manifester actuellement dans la province un courant sérieux en faveur de conventions, à un endroit central, des commissaires d'écoles d'un district d'inspection ou d'un comté. Ces réunions avec le temps devront avoir les meilleurs résultats, car en matière d'instruction publique comme en toute autre il importe de faire l'éducation des chefs de famille et de renseigner sur leurs devoirs les administrateurs des municipatités scolaires.

L'idée de telles réunions n'est pas nouvelle ; elle ne date ni d'un an, ni de deux ans. Elle a été mise en pratique, et avec succès, depuis trente ans, dans la sphère de l'agriculture par la Société d'industrie laitière de la province. C'est grâce à des conventions tenues au sein des campagnes que des conférenciers ont pu répandre l'enseignement agricole dont avait besoin la classe des cultivateurs. Il était tout indiqué d'étendre les bienfaits de telles réunions au domaine scolaire, et c'est ainsi que l'honorable M. Fisher, de Brome, organisa, en 1906, une série d'assemblées en faveur de l'amélioration des écoles rurales protestantes.

L'été dernier, le comité protestant du Conseil de l'Instruction publique s'occupa d'organiser de nouveau des réunions de même genre. Elles eurent lieu à Shawville, à Lachute, à Cowansville, à Inverness, à Richmond, à Ayer's Cliff, à Cookshire et à Huntingdon. Des éducateurs zélés se partagèrent la tâche de traiter devant le peuple la question scolaire sous ses divers aspects, et nous citerons parmi ces amis de l'éducation les noms de l'honorable S. Fisher, du rév. M. Rexford, de MM. Parmelee, Sinclair, J.-C. Sutherland, H. Slater, F.-W. Ray, W.-S. Bullock, W.-F. Vilas, V.-R. Cromwell, W.-H. Walker, Dr W.-L. Shurtleff.

Un mouvement semblable se manifeste au sein des commissions scolaires catholiques. Depuis plusieurs années le département de l'Instruction publique désirait appliquer à la propagande scolaire les mêmes méthodes que celles usitées dans le domaine agricole. M. l'inspecteur Vien, au congrès des inspecteurs d'écoles tenu en 1911, montrait combien il importait de nommer des conférenciers chargés de la mission d'éclairer les corps de commissaires sur l'exécution fidèle de leurs fonctions. Dans son rapport de l'an dernier, M. l'inspecteur général des écoles catholiques parla aussi de l'utilité d'assembler les commissaires pour traiter devant eux la question d'éducation. Les commissaires d'écoles du comté de Laprairie ont couru au devant de nos désirs et ont été les premiers à donner l'exemple. Grâce à l'intelligente initiative de M. L.-

Conrad Pelletier, président de la commission scolaire de la ville de Laprairie, ils se sont réunis à ce dernier endroit. M. C.-J. Magnan, inspecteur général des écoles y représenta le département de l'Instruction publique, et l'assemblée fut un succès.

Deux autres réunions semblables ont eu lieu récemment dans le district d'inspection de M. l'inspecteur Miller. Sur son invitation et grâce à son zèle, au-delà de cent commissaires d'écoles des comtés de Brome et de Missisquoi se sont assemblés à Farnham, et presqu'autant de commissaires du comté de Shefford, à Waterloo. Les curés de ces comtés s'étaient joints à leurs paroissiens et le Surintendant de l'Instruction publique, présent à ces deux conventions, fut heureux de constater les bonnes dispositions et le zèle des congressistes en faveur de l'œuvre de l'éducation.

Nous formons le vœu de voir ce mouvement patriotique pour les conventions régionales se propager de comtés en comtés, afin de donner une intensité plus grande à notre propagande éducationnelle pour bien renseigner les commissaires d'écoles sur leurs devoirs et le peuple lui-même sur la large part qu'il doit prendre au progrès scolaire. Par suite et naturellement, le département de l'Instruction publique aurait son corps de conférenciers éducateurs, comme l'agriculture a ses missionnaires et ses propres conférenciers.

ECOLES NORMALES.

L'an passé, 708 élèves ont suivi les cours de pédagogie dans les écoles normales catholiques—154 élèves-maîtres et 654 élèves-maîtresses. Sur ce nombre, 421 ont obtenu leur brevet de capacité, dont 84 garçons et 337 filles. Les écoles d'application ont été fréquentées par 1297 enfants.

L'école normale MacDonald à Ste-Anne-de-Bellevue comptait 144 élèves. Sur ce nombre 134 ont obtenu leur diplôme d'enseignement.

Deux nouvelles écoles normales de filles sont entrées en activité en septembre dernier, l'une à Saint-Hyacinthe, sous la direction des sœurs de la Présentation de Marie, et l'autre à Joliette sous la direction des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame ; et cela porte à douze le nombre des écoles normales catholiques, dont dix pour l'instruction des élèves-maitresses et deux pour celle des élèves-maîtres.

L'inspecteur général des écoles catholiques a, durant le cours de l'année, visité, pour la première fois depuis sa nomination, les écoles normales de la

province. Une inspection de ce genre était désirée depuis plusieurs années et devra produire un excellent effet à plusieurs points de vue.

Il nous fait plaisir de constater qu'à Valleyfield l'école d'application, jusqu'alors imparfaitement organisée, a été définitivement établie sur des bases telles, dit le Principal de l'école normale, qu'il ne peut plus être question d'appréhensions pour l'avenir. Nous remercions les commissaires d'écoles de cette ville d'avoir favorablement accueilli la proposition de placer à la charge de l'école normale l'enseignement des petites filles du quartier où se trouve située cette institution. L'école d'application comprend maintenant sept salles pourvues de tous les accessoires nécessaires au fonctionnement d'une école,et les élèves-maîtresses y vont enseigner une heure par jour pendant quatre stages de quinze jours consécutifs chaque année.

Dans son rapport, Mgr le principal Baril fait la remarque qu'à l'école normale des Trois-Rivières l'usage paraît vouloir s'établir de plus un plus parmi les jeunes filles du district de venir passer plus d'une année dans cette institution. Nous devons nous en réjouir, car c'est pour obtenir en résultat de cette sorte que, depuis nombre d'années, les directeurs de ces écoles de pédagogie ont travaillé avec grand zèle.

Si la minorité protestante de la province est satisfaite de l'excellent enseignement donné à l'école normale Macdonald, il nous fait plaisir de témoigner que, dans les écoles normales catholiques, s'exécute aussi un travail sérieux pour donner aux élèves une solide formation professionnelle. Les principaux rivalisent de zèle et s'efforcent, soit par l'établissement de cercles pédagogiques, comme à Hull et à Valleyfield, en 1911, soit par d'autres moyens que leur suggèrent leur esprit d'initiative et leur dévouement éclairé, de rendre le séjour des élèves à l'école aussi fructueux que possible. Il y a dans ces maisons une vie pédagogique intense. Lorsque tous les parents auront compris à quel point il importe de prolonger, pendant trois ans, la durée des études de leurs enfants à l'école normale, les personnes qui s'intéressent au succès d'une solide éducation pourront se réjouir à la pensée que le gouvernement ne pouvait faire mieux que de placer, sous la tutelle toute de dévouement des communautés enseignantes, ces institutions qui sont autant d'avant-postes destinés à protéger l'enseignement chrétien contre les partisans de l'école irréligieuse.

LES CAISSES SCOLAIRES.

Nous mentionnons avec plaisir l'établissement de caisses scolaires dans plusieurs des écoles primaires catholiques. C'est ainsi qu'à Joliette, les clercs

de St-Viateur qui dirigent l'école de cette ville ont établi, avec le concours des commissaires, une caisse d'épargne dont les débuts sont encourageants. M. l'inspecteur Bergeron nous informe qu'après 17 mois d'opération, les élèves avaient en banque une somme de $1638. Dans le district d'inspection de M. Lefebvre, les caisses scolaires les plus florissantes sont celles de Saint-Zotique, des villes de Lachine et de Rigaud.

Trois caisses existent dans chacune des municipalités de Granby, de Waterloo et de Farnham, et, comme le disait le frère directeur de l'école de Waterloo, rien n'est plus propre à convaincre les enfants que "l'habitude de l'épargne est un principe de succès et de bonheur."

La commission des écoles catholiques de Montréal exige l'établissement d'une caisse d'épargne dans chacune des écoles placées sous son administration.

REMARQUES GÉNÉRALES.

Dans 51 comtés de la province, 231 écoles primaires catholiques possèdent des jardins scolaires, et, l'an passé, 6914 enfants se sont occupés d'horticulture, ce qui fait sur l'année précédente une augmentation de 6 comtés et de 969 élèves.

La construction des bâtiments scolaires a été très active en 1910-11. 291 plans d'écoles ont été approuvés par le Surintendant et une somme de $1,200,881 a été dépensée à construire ces édifices, ce qui donne une augmentation de $724,543 sur l'année 1909-10.

Certaines municipalités se distinguent par l'érection d'écoles parfaitement aménagées, superbes même en plusieurs endroits. Nous nous bornerons à citer la générosité de la paroisse de Saint-Jacques-de-l'Achigan. On y a construit une académie de garçons au coût de $30,000. Cette belle école n'était pas encore complètement terminée, lorsqu'un malheureux incendie vint détruire l'école des filles placée sous la direction des sœurs de Lachine. Quoique la paroisse se fût taxée assez fortement pour la construction de l'académie de garçons, elle souscrivit volontairement et généreusement une autre somme de $10,000 pour relever le couvent de ses ruines.

M. l'inspecteur général J.-C. Sutherland rapporte que les écoles protestantes de Shawinigan-Falls et de La-Tuque, qui se trouvent situées en dehors des districts réguliers d'inspection, sont soutenues par les compagnies industrielles locales. La "Quebec and St. Maurice Industrial Company" a dépensé environ $5,000 pour la construction d'une nouvelle école à La-Tuque.

Nous devons aux citoyens de Hull des félicitations spéciales pour la sympathie qu'ils manifestent à leur école normale et à son distingué Principal. L'annuaire de l'institution nous fait connaître les noms de plus de 60 personnes qui, lors de la collation des diplômes, ont offert généreusement, comme récompense aux élèves-maîtresses, des sommes d'argent, des médailles d'or, d'argent, et de magnifiques livres. Nous mentionnerons, outre des membres du clergé, le maire, la commission scolaire et la compagnie électrique de Hull, des hommes de profession et du commerce, des ouvriers, etc. Nous citons ce bel exemple aux villes qui ont l'avantage de posséder des écoles normales.

Nous signalons avec satisfaction l'école ménagère de Sutton (Brome), dont la fondation est due au curé de la paroisse, M. l'abbé O. Martin. La direction de l'institution est confiée aux religieuses de la Présentation de Marie. L'enseignement qui s'y donne est classico-ménager, mais celui du cours ménager proprement dit ne commence qu'avec la cinquième année pour se continuer jusqu'à la huitième inclusivement.

En parlant de cette école ménagère qui reçoit une subvention du gouvernement, M. l'inspecteur Miller cite très à propos cette spirituelle remarque du docteur Jacques Bertillon : "Il est beaucoup moins important pour une femme de connaître l'étude des conquêtes d'Alexandre le Grand que de savoir cuire un plat de haricots, attendu qu'elle n'aura jamais affaire au héros Macédonien, mais qu'elle rencontrera certainement des haricots dans son existence."

Le gouvernement a rendu service à la cause de l'Instruction publique, en acquiesçant à la demande du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique d'accorder des subventions spécialement aux municipalités rurales qui confient à des instituteurs leurs écoles intermédiaires et académiques de garçons. Les heureux effets de cette utile mesure commencent à se faire sentir. A la dernière réunion du comité catholique, 74 écoles ont demandé, les unes, 43, le titre d'écoles modèles, les autres, 31, le titre d'académie.

Il y avait, l'année dernière, 29 municipalités scolaires catholiques rurales dans lesquelles les écoles de garçons étaient confiées à des instituteurs laïques, et 35 autres à des instituteurs congréganistes, soit en tout 64.

Le montant payé à chacune de ses municipalités, à même l'allocation de $10,000 votée par la Législature, s'est élevé à $153.84.

J'ai l'honneur d'être

Monsieur le Ministre,

Votre obéissant serviteur,

BOUCHER DE LABRUÈRE,

Surintendant.

École normale Jacques-Cartier des garçons, à Montréal.

APPENDICE N° 1

RAPPORTS DES INSPECTEURS D'ECOLES

1° Rapports des inspecteurs d'écoles catholiques.
2° Rapports des inspecteurs d'écoles protestants.
3° Rapport de l'inspecteur des écoles supérieures protestantes.

RAPPORTS DES INSPECTEURS D'ECOLES

INSPECTEURS CATHOLIQUES

M. J. V. BEAUMIER.

Les Trois-Rivières, 5 août 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel pour l'année scolaire 1911-12.

Les 29 municipalités scolaires dont se compose mon district ont maintenu en activité 154 écoles sous contrôle, en plus, il existe 12 écoles indépendantes, faisant un total de 166.

Les écoles sous contrôle ont été dirigées par 26 religieux, 66 religieuses, 5 instituteurs laïques brevetés, et un non breveté, 133 institutrices laïques diplômées et 13 institutrices laïques non diplômées.

Sur les 14 titulaires qui n'ont pas de diplôme, 8 ont été engagés sans votre autorisation.

Lors de ma seconde visite, 6 écoles étaient fermées et n'ont pu être visitées.

L'inscription des élèves dans les écoles sous contrôle a été de 10,690 ; la présence moyenne a été de 8,572, soit 79.44%. C'est une augmentation de 3.19% sur l'année dernière.

Dans les écoles indépendantes, d'après les statistiques que j'ai pu recueillir, la présence moyenne a été d'environ 85%.

Voici maintenant la classification des élèves :

1re année du cours	4,770
2e " " "	2,806
3e " " "	1,768
4e " " "	856
5e " " "	343
6e " " "	167
7e " " "	51
8e " " "	29
Total	10,790

La moyenne du salaire payé aux titulaires va toujours en augmentant.
En 1907-08 la moyenne des salaires était de :
$227.17 pour les religieux,
$149.09 pour les religieuses,
$116.80 pour les institutrices laïques,
$178.75 pour les instituteurs laïques.
En 1911-12 la moyenne des salaires a été de :
$269.37 pour les religieux,
$161.22 pour les religieuses,
$137.50 pour les institutrices laïques.

Deux instituteurs laïques reçoivent un salaire moyen de $550.00 et les trois autres de $151.66.

Grâce aux nouveaux octrois accordés par le gouvernement, plusieurs municipalités de mon district ont décidé d'élever, pour la prochaine année scolaire, le traitement de leurs institutrices.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, 9 maisons d'école ont été construites et une a été réparée. Ces travaux ont été faits d'après les plans et devis approuvés par votre département.

Le montant total dépensé à cette fin s'élève à $21,675.00 dont $900.00 pour l'ameublement de six de ces écoles De plus, 22 autres salles de classe ont été pourvues d'un mobilier moderne. Sur les 255 classes de mon district, 188 sont pourvues de pupitres modernes. Avant peu d'années les longues tables seront chose du passé. Ces statistiques démontrent d'une manière évidente la bonne volonté des commissions scolaires pour tout ce qui favorise l'éducation.

Les primes d'encouragement données chaque année aux cinq municipalités les plus méritantes continuent à produire de bons résultats.

L'école No 2 de St-Etienne-des-Grès, comté de St-Maurice, a été détruite par un incendie au cours de l'hiver dernier. C'est une perte d'environ $1,600.00.

Du côté intellectuel, les progrès ont été bien satisfaisants. Le personnel enseignant fait preuve de beaucoup de zèle pour l'éducation des élèves qui lui sont confiés. Il y a bien quelques exceptions, elles sont peu nombreuses, mais le travail d'ensemble donne de bons résultats.

L'Enseignement Primaire, les conférences pédagogiques, les gratifications, voilà autant d'excellents moyens de stimuler le zèle des titulaires.

Je constate avec plaisir que l'Ecole normale des Trois-Rivières, rend de très grands services en donnant, chaque année, un certain nombre d'institutrices bien préparées pour la direction des écoles.

Dix-sept normaliennes enseignent dans mon district et donnent entière satisfaction ; quelques-unes se sont même distinguées dès leur première année d'enseignement.

Mgr le Principal et le personnel enseignant de cette institution méritent d'être félicités pour leur succès.

Je recommande comme étant plus méritantes les municipalités suivantes :

St-Paulin	$ 60 00
La-Baie-Shawinigan	50 00
St-Alexis-des-Monts	40 00
St-Sévère	35 00
St-Charles-de-Mandeville	30 00

Permettez-moi, Monsieur le Surintendant, de mentionner ici le nom des titulaires qui ont obtenu la gratification de $20, ce sont :

M. J.-A.-D. Brassard, Mlles Anna Bastien, Rachel Lebrun, Edouardina Ferron, Sylvia Deschênes, Edouardina Paquin, Flora Melançon, Zénaïde Lacerte, Octavie Pothier, Bertha Gélinas, Mézellée Auger, Edouardina Blais, Anna Adam, Marie-Louise Aubin, Marie-Louise Jacques, Alida Boucher, Lutgarde Massicotte, Mathida Foucher, Elize Savoie.

J'ai l'honneur de recommander à votre bienveillance, Monsieur le Surintendant, comme ayant besoin de l'octroi spécial pour le soutien de leurs écoles, les municipalités pauvres suivantes :

St-Didace, paroisse, St-Mathieu, St-Alexis-des-Monts, St-Elie-de-Caxton, Ste-Ursule, diss., La-Pointe-du-Lac No 1, St-Charles-de-Mandeville et La-Baie-Shawinigan.

J'ose espérer, Monsieur le Surintendant, que ce rapport, joint aux bulletins que je vous ai transmis pendant l'année, vous donnera une juste idée de l'état de l'éducation dans mon district d'inspection.

Ci-suit la classification des municipalités par ordre de mérite :

(*Il est accordé* 10 *points pour chacun des sujets ci-dessous*).

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.						Total des points conservés sur 60 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00.	Traitements et mode de paiement.	Emploi des livres de classes autorisés.				Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Les Trois-Rivières.....	7	9.5	10	6	8.8	10	44.3	Excellent.		10	9.8	19.8	Excellent.
2	Shawinigan-Falls	3	9.5	10	7.5	10	10	47	"		9.2	7.8	17	"
3	Grand'Mère.....	2	9.7	10	5.5	9.7	10	44.9	"		10	9	19	"
4	Ste-Ursule, diss.	1	10	8	9.5	9	9	45.5	"		8.5	8	16.5	Très bien.
5	La-Baie-Shawinigan.....	1	9.5	10	9.5	7.5	10	46.5	"		7.5	7.5	15	"
6	St-Didace, village..	1	9.5	10	7.5	7	10	44	"		8.5	8	16.5	"
7	Rivière-du-Loup No 1....	2	9.5	9.2	7	8.5	10	44.2	"		8.2	7.8	16	"
8	Ste-Justin, village.. ...	1	10	9.5	4.5	8.5	10	42.5	"		8	7.5	15.5	"
9	Pointe-du-Lac No 2.....	1	8.5	10	5	7	10	40.5	Très bien.		7.5	7.5	15	"
10	Banlieue des Trois-Rivières	4	9.3	8.2	6	7.4	10	40.9	"		7.1	6.6	13.7	"
11	St-Boniface.....	7	7.7	7.1	10	7.2	8	40	"		7.2	6.6	13.8	"
12	St-Paulin..	6	8.5	8 3	6.5	6.7	10	40	"		6.9	6.2	13.1	"
13	St-Alexis-des-Monts	5	7	6.6	8	7	10	38.6	"		7.4	6.9	14.3	"
14	Dumontier.....	10	8.3	8.9	5.5	7.1	8.4	38.2	"		7.3	6.9	14.2	"
15	St-Elie-de-Caxton.....	4	7.8	6.7	10	7	8	39.5	"		6.6	6	12.6	Bien.
16	Ste-Flore.....	12	8.2	6.6	6	7.2	9	37	"		7.2	6.8	14	Très bien.
17	Yamachiche..... ...	14	8.1	8.7	4.5	6.8	8.3	36.4	"		7.3	6.7	14	"
18	St-Joseph-de-Maskinongé.	8	8.2	6.7	4	7.3	10	36.2	"		7.3	6.7	14	"
19	Hunterstown....	2	6.2	5.8	5.5	7.2	10	34.7	"		7.7	7	14.7	"
20	St-Didace, paroisse	6	7.2	6.7	5.5	6.8	9.6	35.8	"		6.7	6 1	12 8	Bien.
21	Ste-Ursule, paroisse.....	11	7.5	5.4	5 5	6.1	10	34.5	"		7.3	6.6	13.9	Très bien.
22	St-Charles-de-Mandeville.	4	7	5.1	6.5	6.8	9	34.4	"		7.1	6.8	13.9	"
23	Pointe-du-Lac No 1.. ...	5	7.8	7.1	4.5	6	9	34.4	"		7.1	6.2	13.3	"
24	Rivière-du-Loup No 2....	8	8.9	6	4	6.7	8	33 6	"		7.1	6.3	13.4	"
25	St-Barnabé	9	6.2	8	4.5	6.5	7.9	33.1	"		6.9	6.5	13.4	"
26	St-Etienne-des-Grès	10	7.3	6	7.5	6.6	7	34.4	"		6.4	5.6	12	Bien.
27	St-Justin, paroisse.... ..	3	6.3	8.3	4.5	7.7	6.5	33.3	"		7	6	13	Très bien.
28	St-Severe.....	4	8.1	6.5	4	6.1	7.5	32.2	Bien		7.1	6.5	13.6	"
29	St-Mathieu	3	5.7	4	6.5	7.5	8	31.7	"		6.8	6.3	13.1	"

J'ai l'honneur d'être, etc.,

Jos.-V. Beaumier,

Insp. d'écoles.

M. J.-E. BELCOURT.

NICOLET, 9 juillet 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur l'état des écoles de mon district pour l'année scolaire 1911-1912.

Ce district compte, cette année, cent soixante et seize écoles sous contrôle et dix écoles indépendantes. Sept mille soixante et quatre élèves ont fréquenté ces diverses institutions d'éducation, et la présence moyenne en classe a été de quatre-vingt-deux pour cent.

Ces élèves ont été classés comme suit : 1re année, 2,447 ; 2e année, 1,741 ; 3e année, 1,566 ; 4e année, 908 ; 5e année, 243 ; 6e année, 99 ; 7e année 55 et 8e année, 4. Les quatre cinquièmes au moins de ces élèves ont fréquenté l'école durant l'année entière.

Les progrès ont été très satisfaisants dans quatre-vingt-huit écoles, satisfaisants, dans soixante et quinze, et médiocres ou nuls dans les autres.

J'attribue le défaut de progrès dans ces quelques écoles aux causes mentionnées dans mes précédents rapports : irrégularité dans la fréquentation de l'école, inexpérience de quelques institutrices à leur première année dans l'enseignement et insuffisance du salaire.

Je ne cesse de recommander au personnel enseignant de mon district de suivre le programme d'études avec le plus grand soin. Le manuel de l'instituteur qu'il a en mains renferme le secret de ses succès dans l'enseignement, s'il sait mettre en pratique tous les conseils qui y sont donnés. Il faut donc que ce guide soit étudié et approfondi. Je suis tellement persuadé de l'importance de ce livre, que je n'hésite pas à dire que la connaissance parfaite de tout ce qu'il renferme devrait être exigé pour l'obtention d'un diplôme.

L'état matériel des écoles s'améliore chaque année. L'automne dernier, j'ai accepté huit nouvelles maisons d'écoles, toutes bâties suivant des plans et devis approuvés.

Au delà de trois cents pupitres perfectionnés ont été achetés, et bon nombre d'écoles ont été pourvues de meilleurs tableaux noirs, de ventilateurs, etc.

Je prévois le jour où toutes les maisons d'école de mon district seront construites conformément aux règlements scolaires et pourvues d'un mobilier convenable.

J'exprime le vœu que toutes les corporations scolaires de mon district d'inspection correspondent à la politique toute de progrès du gouvernement au sujet de l'augmentation des salaires du personnel enseignant.

Je vous envoie, en même temps que ces quelques remarques, la classification des municipalités de mon district, par ordre de mérite. Ce tableau comparé avec celui de l'an dernier, indique les progrès de toute nature faits par chaque municipalité.

Je recommande les municipalités suivantes, qui ont mérité la prime cette année: Ste-Eulalie, $60 ; St-Wenceslas, $50 ; Ste-Gertrude, $40 ; St-Joachim, $35 ; St-Samuel, $30. Ces primes devront servir à l'achat de mobiliers scolaires.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*).

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Se rapportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			État des maisons d'école, etc.	État du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisé.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Nicolet, ville	2	6	10	7	5	10	38	Très bien.	9.5	9	18.5	Excellent.
2	St-Elphège	5	7.8	8.8	4	4.2	8	32.8	"	8	8.2	16.2	"
3	Nicolet, paroisse.....	10	6.8	9.7	4	4	8	32.5	"	7.8	8.1	15.9	Très bien.
4	St-Sylvère.....	7	6.4	10	6	4.4	8	34.8	"	7.5	7.6	15.1	"
5	Notre-Dame, village.....	1	5.0	5	8	5.9	8	31	"	8	8.5	16.5	Excellent.
6	St-Célestin No 1..	3	6.3	8.3	4	4.3	8	30	Bien. ...	8	8.5	16.5	"
7	Ste-Angèle-de-Laval ...	5	8.6	6.6	5	4.2	8	32.4	Très bien.	7.8	7.6	15.4	Très bien.
8	St-Thomas, village	4	8	8.5	7	5	6	34.5	"	8	6.5	14.5	"
9	Le-Précieux-Sang..	4	6.5	9.5	4	4	7	31	"	8	7.5	15.5	"
10	Bécancour.....	9	7.8	9.7	5	4.3	7.1	33.9	"	7.6	6.8	14.4	"
11	Ste-Brigitte-des-Saults....	9	7.6	8.1	7	4	7.3	34	"	7.3	7	14.3	"
12	St-Grégoire.....	10	7.4	7.1	4	4.1	8.2	30.8	"	7.8	7.7	15.5	"
13	Baie-du-Febvre..... .	9	6.9	8 1	4	4.2	8.4	31.6	"	7.7	7.4	15.1	"
14	St-Zéphirin.....	10	7.7	8.6	5	4.2	8	33.5	"	7.6	6.7	14.3	"
15	La-Visitation	6	8.6	9.6	4	4	7.6	33.8	"	7.2	7	14.2	"
16	St-Célestin No 2.....	6	7.5	8	7	4	6.5	33	"	7.4	7	14.4	"
17	St-Samuel.....	5	6	6.5	7	4	7	30.5	"	7.5	8	15.5	"
18	Ste-Monique.....	12	7.1	6.2	6	4	8	31.3	"	7.7	6.8	14.5	"
19	Ste-Perpétue.....	8	7	7.7	7	4	6.5	32.2	"	7.3	6.8	14.1	"
20	St-Joachim.....	6	9.2	7	5	4	8	33.2	"	6.6	6.5	13.1	"
21	Ste-Gertrude.....	8	6.7	4.2	5	4.6	7	27.5	Bien. ...	7.7	7.5	15.2	"
22	St-Wenceslas.....	9	5	5.6	4	4.1	8	26.7	"	8	7.4	15.4	"
23	Ste-Eulalie.....	8	6.7	5.1	6	4.1	8	29 9	"	7.1	6.9	14	"
24	St-Léonard.....	11	5.3	5.9	7	4.1	8	30.3	"	7.2	6.7	13.9	"
25	St-Thomas, paroisse.....	6	6.8	4.6	4	5	8	28.4	"	7.6	6.6	14.2	"
26	Notre-Dame, paroisse...	3	6.8	4.6	5	5	8	28.6	"	7.6	6.6	14.2	"

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J.-E. Belcourt,
Insp. d'écoles.

M. L. BERGERON.

Plessisville, 4 septembre 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport pour l'année scolaire 1911–12.

Cette année, 168 écoles sous contrôle ont été tenues en activité, et elles ont été fréquentées par 6476 élèves, avec une présence moyenne de 5250, soit 81.5%. Depuis 2 ans, le nombre des élèves fréquentant les écoles sous contrôle a augmenté de 400, et la présence moyenne de 3.5%.

Je compte 10 écoles indépendantes fréquentées par 1232 élèves avec une présence moyenne de 86%. Dans ces écoles, l'augmentation des élèves a été de 109 depuis 2 ans, mais la présence moyenne a diminuée de 3%.

D'après le recensement des secrétaires-trésoriers, il y aurait, dans mon district, 7795 enfants en âge de fréquenter les classes.

Si on soustrait de ce nombre le total des élèves qui se sont inscrits dans les écoles sous contrôle et dans les écoles indépendantes, 7708, on constate que 87 enfants seulement n'ont pas fréquenté les classes.

Le nombre des institutrices enseignant sans diplôme va toujours en diminuant, de 32 qu'il était en 1903, je n'ai trouvé, cette année, que 12 institutrices non diplômées, dont 2 agissaient comme sous-maîtresses.

Les traitements n'augmentent pas rapidement, et il est bien difficile de faire comprendre aux contribuables la nécessité de rémunérer d'une manière équitable le personnel enseignant. Sans doute, il y a amélioration sur ce point comme sur les autres, puisque en 1903, le salaire moyen des institutrices élémentaires n'était que de $89, et qu'il atteint actuellement, pour les mêmes titulaires, $119.08. Mais ce n'est pas suffisant pour faire entrer et retenir dans l'enseignement les personnes les plus compétentes.

Je suis convaincu que la mesure gouvernementale accordant des octrois spéciaux aux municipalités qui paient les plus hauts traitements aura un très bon effet. Déjà plusieurs commissions scolaires de mon district ont adopté les moyens nécessaires pour pouvoir bénéficier de ces subventions.

Pour stimuler le zèle des commissaires, je crois devoir donner publiquement la moyenne du traitement accordé dans chaque municipalité aux institutrices élémentaires.

Plessisville	$ 157.50
Arthabaskaville	150.00
Saint-Ferdinand-d'Halifax	142.72
Warwick, village	142.50
Victoriaville	140.00
Saint-Norbert	131.66
Warwick, paroisse	125.90
Stanfold	124.33
Saint-Joseph-de-Blandford	121.66
Somerset-Sud	120.00
Saint-Christophe	118.75
Sainte-Elizabeth	118.75
Waddington-Falls	118.33
Sainte-Victoire	118.12
Sainte-Anne-du-Sault	115.83
Sainte-Clothilde	115.50
Saint-Albert	115.00
Saint-Valère-de-Bulstrode	112.00
Sainte-Marie-de-Blandford	111.00
Gentilly	110.62
Sainte-Sophie-d'Halifax	110.55
Sainte-Cécile-de-Lévrard	105.00
Saint-Louis-de-Blandford	102.00
N.-D.-du-Saint-Rosaire	100.62
Saint-Pierre-les-Becquets	100.00
Sainte-Sophie-de-Lévrard	100.00

Malgré ces salaires peu élevés, je suis heureux de reconnaître que, en général, le personnel enseignant déploie dans l'accomplissement de sa tâche si difficile mais si importante, un zèle et un dévouement dignes d'admiration. Comme vous avez pu le constater par les rapports particuliers que je vous adressais au cours de la dernière année scolaire, un grand nombre d'institutrices obtiennent des résultats tout à fait satisfaisants.

Permettez-moi, Monsieur le Surintendant, d'inclure ici les noms des instituteurs et des institutrices qui méritent une gratification :

M. Achille Letarte, Mlles Blanche Garneau, Clarisse Tousignant, Elizabeth Boisvert, Libbie Poisson, Eva Marcotte, Mde Philia Jacques, Mlles M. Anne Lamy, Diana Roux, Mde Elmire Bégin, Mlles Alice Gosselin, Anna Pellerin, Bertha Lefebvre, Julia Lafleur, Laurette Buisson, Laura Nault, Rose Alma Martel, Eva Roy, Alice Dussault, Alvina Désilets, Amanda Lefebvre.

Les cinq municipalités suivantes doivent bénéficier des primes d'encouragement :

Saint-Valère-de-Bulstrode	$ 60
Sainte-Clotilde	50
Warwick, paroisse	40
Saint-Pierre-les-Becquets	35
Sainte-Elizabeth	30

Les municipalités pauvres, qui ont besoin d'un octroi spécial pris sur le fonds qui leur est destiné, sont celles-ci :

Notre-Dame-du-Saint-Rosaire, Saint-Albert, Saint-Louis-de-Blandford, Sainte-Clothilde-de-Horton, Sainte-Elizabeth, Sainte-Marie-de-Blandford, Sainte-Sophie-de-Lévrard et Saint-Joseph-de-Blandford.

Ci-après la classification des municipalités scolaires par ordre de mérite :

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*).

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 40 accordés.	Notre générale obtenue.	Se rapportant à l'école.		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'écoles, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Arthabaskaville	2	10	10	10	10	10	50	Excellent.	10	10	20	Excellent.
2	Plessisville	3	9.3	10	9	10	10	48	"	10	10	20	"
3	Victoriaville	2	9	9.5	9	10	10	47.5	"	10	10	20	"
4	Warwick, village	1	8	10	7	10	10	45	"	9.5	8 7	18.2	"
5	St-Joseph-de-Blandford	1	10	10	7	8	10	45	"	9.6	8 3	17.9	"
6	St-Valère-de-Bulstrode	9	8.1	9.4	8	6.5	10	42	"	7.8	7 7	15.5	Très bien.
7	Somerset-Sud	9	8.1	9.3	6	8	10	41.4	"	9.1	8.9	18	Excellent.
8	Ste-Victoire	8	7.1	10	7	7.2	10	41.3	"	8.9	8.3	17.2	"
9	Ste-Elizabeth	4	8.2	9.7	6	7	10	40.9	"	9.3	10	19.3	"
10	St-Albert	6	8.2	9.1	7	6.2	10	40.5	"	8.6	8.8	17.4	"
11	Ste-Clothilde	9	7.1	8.2	8	7.2	10	40.5	"	8.4	7.5	15.9	Très bien.
12	St-Norbert	3	6 6	9	6	8.7	10	40.3	Très bien.	9.7	8.6	18.3	Excellent.
13	St-Pierre-les-Becquets	6	9.6	9.2	4	7.3	10	40.1	"	9.7	10	19.7	"
14	Ste-Marie-de-Blandford	5	8.2	9.6	6	5.8	10	39.6	"	9.6	10	19.6	"
15	N.-D.-du-St-Rosaire	8	7.9	8.7	8	4.5	10	39.1	"	8.9	8.7	17.6	"
16	St-Christophe	8	5.6	9.6	7	6.9	10	39.1	"	8.7	8.6	17.3	"
17	Stanfold	12	8.2	8.5	5	7.3	10	39	"	7.2	7.3	14.5	Très bien.
18	Warwick, paroisse	11	7.4	7.6	5	8	10	38	"	9	9.1	18.1	Excellent.
19	Gentilly	14	7.2	8.6	6.2	6.3	10	38	"	8.8	9	17.8	"
20	Maddington-Falls	3	8	8	5	6.6	10	37.6	"	8.6	9	17.6	"
21	Ste-Sophie-de-Lévrard	9	7.9	7	7	5.2	10	37.1	"	8.8	9.7	18.5	"
22	St-Ferdinand-d'Halifax	12	5.8	6.7	6	8.6	10	37.1	"	8.4	7.3	15.7	Très bien.
23	Ste-Anne-du-Sault	5	7.4	7.6	5	6.8	10	36.8	"	8.5	9	17.5	Excellent.
24	St-Louis-de-Blandford	5	8.6	7.8	5	4.8	10	36.2	"	9	8.6	17.6	"
25	Ste-Sophie-d'Halifax	9	6.2	7	5	6.4	10	34.4	"	9.1	9.1	18.2	"
26	Ste-Cécile-de-Lévrard	4	3	4.2	2	5.2	10	24.4	Médiocre.	10	10	20	"

J'ai l'honneur d'être, etc.,

LIONEL BERGERON,

Insp. d'écoles.

M. L. BERGERON.

(Rapport spécial).

PLESSISVILLE, 4 septembre 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'état général des écoles du district de feu M. A. Fontaine, dont vous m'avez confié l'inspection à la fin d'avril dernier.

Nommé inspecteur d'écoles le 5 juin 1874, M. Fontaine a occupé cette position jusqu'à sa mort, survenue au mois de décembre 1911.

Je me fais un devoir de profiter de cette occasion pour rendre hommage à l'expérience et au dévouement du regretté défunt ; la sage direction qu'il a su donner à l'instruction dans ce district m'a facilité la tâche à accomplir.

Ce district d'inspection comprend le comté de Joliette, excepté la municipalité de Saint-Paul ; le comté de Berthier, excepté Lanoraie et Lavaltrie, les cantons Masson et Laviolette, dans le comté de Maskinongé. Vaste territoire situé, en grande partie, dans un pays de montagnes où les chemins sont très mauvais.

Les classes sont, en général, bien tenues ; je n'ai trouvé qu'une vingtaine d'écoles qui ont mérité une note inférieure à *bien*.

La préparation du tableau de l'emploi du temps laisse à désirer dans un trop grand nombre d'écoles. Je conseille aussi aux institutrices de porter plus d'attention à l'enseignement de l'histoire du Canada et de la géographie.

Pour ce qui a trait au côté matériel, voici les remarques que je crois opportun de faire. J'ai compté 30 maisons en mauvais état, 54 écoles meublées d'anciennes tables et de sièges sans dossiers, aucunement proportionnés à la taille des élèves ; dans 45 écoles, les tableaux noirs sont défectueux ou manquent complètement ; il y a 87 écoles pourvues de pupitres perfectionnés.

La moyenne du traitement pour les institutrices élémentaires, est de $132.52. Quelques municipalités enfreignent les règlements scolaires en forçant les institutrices à fournir le bois pour le chauffage des écoles.

Durant la dernière année scolaire, 148 écoles sous contrôle ont été tenues en activité, ces écoles ont été fréquentées par 7778 élèves, avec une présence moyenne de 73.5%.

Les municipalités qui méritent des primes d'encouragement sont :

Saint-Zénon	$60
Ile Saint-Ignace	50
Sainte-Béatrix	40
Sainte-Elizabeth	35
Sainte-Emélie-de-l'Energie	30

Je crois devoir mentionner ici que les réverends Clercs de St-Viateur qui dirigent l'école de la ville de Joliette ont établi, avec le concours de MM. les commissaires, une caisse d'économie scolaire dont les débuts sont des plus encourageants ; après 17 mois d'opération, les élèves ont déjà en banque la somme de $1638.40.

Ces mêmes religieux donnent à la culture physique une grande attention ; j'ai vu leurs élèves faire des exercices très bien ordonnés, avec un ensemble et un succès qui dénotent qu'une méthode rationnelle a été suivie.

Avant de terminer ce rapport, je suis heureux, M. le Surintendant, d'exprimer ma reconnaissance à sa grandeur Mgr Archambeault, évêque de Joliette, qui a eu la complaisance de me recevoir à deux reprises et qui a bien voulu me donner des conseils et des encouragements qui m'ont été très précieux dans l'accomplissement de mes devoirs.

Je dois remercier aussi MM. les curés, MM. les commissaires et leurs secrétaires-trésoriers qui se sont empressés de me donner tous les renseignements qui pouvaient m'être utiles.

Voici la classification des municipalités par ordre de mérite :

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*).

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.							Se rapportant à l'école.			
			Etat des maisons d'écoles, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classes autorisés.	Total des points conservés sur 60 accordés.	Note générale obtenue.	Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
1	Ville-de-Joliette	2	10	10	9	10	10	49	Excellent.	10	10	20	Excellent.
2	Ile-St-Ignace	2	10	8	9	8	8	43	"	10	10	20	"
3	Ville-de-Berthier	1	8	10	6	10	8	42	"	8	10	18	"
4	Ile-Dupas	1	9	9	6	8	8	40	Très bien.	8	10	18	"
5	St-Cléophas	1	6.2	10	6	8	8	37.2	"	4	10	14	Très bien.

No d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la la municipalité.						Se rapportant à l'école.			
			Etat des maisons d'écoles, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00.	Traitements et mode de paiement.	Emploi des livres de classe autorisés.	Total des points conservés sur 60 accordés.	Note générale obtenue.	Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
6	St-Cuthbert	11	6.9	9.8	6	7.5	8	38.2	Très bien.	9	9	18	Excellent.
7	St-Zénon	3	6.8	8	8	7.7	8	38	"	8	8	16	Très bien.
8	St-Félix-de-Valois	8	8	8.5	6	6.4	8	36.9	"	8 4	9.6	18	Excellent.
9	St-Norbert	6	7	8.8	5	7	9	36.8	"				
10	Ste-Béatrix	5	6.8	8.2	8	5.2	8	36.2	"	6.7	6.8	13.5	Très bien.
11	La-Barrière	1	8	3	10	8.7	8	36	"	9	8	17	Excellent.
12	St-Barthélemy	11	6.9	8.5	5	7.2	8.4	36	"	9.6	9.3	18 9	"
13	St-Damien-de-Brandon	4	7.7	6.3	6	7.5	8	35.5	"	9.5	9.5	19	"
14	St-Thomas	6	8.8	7.7	4	6.5	8	35	"	8.3	7.7	16	Très bien.
15	St-Gabriel-de-Brandon	11	6.6	7.4	6	6.5	8	34.5	"	9.3	8.9	18.2	Excellent.
16	St-Michel-des-Saints	3	8.6	3.3	7	7.6	8	34.5	"	8 3	7.7	16	Très bien.
17	Ste-Geneviève-de-Berthier	9	6.6	8.1	4	7.1	7	33.8	"	8.4	7.5	15.9	"
18	St-Jean-de-Matha	8	5.9	5.6	6	7.4	8	32.9	"	8.2	8.4	16.6	Excellent.
19	Ste-Emélie-de-l'Energie	5	5.8	3 4	8	6.8	8.3	32.3	"	8.4	8.4	16.8	"
20	Ste-Eltzabeth	11	7.5	3.6	5	6.2	10	32.3	"	8.3	7.9	16.2	"
21	St-Charles-Barromée	7	6.3	7	6	5	8	32.3	"	7.2	8.5	15.7	Très bien.
22	St-Côme	3	6	3.3	6	7.3	8	30.6	"	9	8.3	17.3	Excellent.
23	La-Vérendry	1	2	8	4	8	8	30	Bien	10	10	20	"
24	St-Alphonse-de-Kildare	5	5.6	2.4	7	5.4	8	28.4	"	8	7.8	15.8	Très bien.
25	St-Ambroise-de-Kildare	11	6.4	3.2	4	6	8	27.6	"	8.9	9.4	18.3	Excellent.
26	Ste-Mélanie	10	4.8	1.7	6	4.4	8	24.9	Médiocre.	8.9	9.1	18	"
27	Ile-Madame	1	3	2	2	7	8	22	"	6.6	6	12	Bien

J'ai l'honneur d'être, etc.,

LIONEL BERGERON,
Insp. d'écoles.

S. G. Mgr G. BLANCHE.

Sept-Iles, 25 juin 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport général annuel pour l'année scolaire 1911-1912.

Mon district d'inspection comprend aujourd'hui : 12 écoles sous contrôle, 16 écoles indépendantes, et elles se divisent en 25 écoles élémentaires et 3 écoles modèles.

Le personnel enseignant se compose de 11 religieuses, 15 institutrices laïques diplômées et 14 non diplômées. Toutes remplissent exactement leur devoir. Les écoles sous la direction des sœurs donnent de très bons résultats et je n'ai qu'à me louer du zèle et du dévouement de nos institutrices laïques.

Si le succès ne répond pas aux efforts, cela est dû, en grande partie, à l'apathie de nos gens, au peu d'importance qu'ils donnent à l'instruction de leurs enfants, et aux absences réitérées des élèves. Les filles suivent constamment les classes, mais les garçons, arrivés à l'âge de 12 ans, les abandonnent facilement : l'hiver en allant au chantier où ils trouvent facilement à gagner quelques choses, et l'été en s'embarquant sur une chaloupe de pêche, attirés par la prime que le gouvernement leur accorde dès l'âge le plus tendre.

Sur 40 institutrices, 14 dirigent des écoles sans être diplômées ; jamais ce nombre n'a été aussi considérable. Cela tient à bien des causes : d'abord sur ce nombre, cinq enseignent en bas du fleuve, de la Romaine à Blanc-Sablon, et dans cette partie pauvre et abandonnée de la province, les institutrices diplômées sont fort rares, on prend ce que l'on peut. Les autres, employées dans la partie supérieure du fleuve, sont compétentes et valent bien des institutrices munies de leur diplôme.

Cette pénurie actuelle d'institutrices tient encore à l'incendie du couvent de la Pointe-aux-Esquimaux, notre petite école normale, qui, depuis trois ans, ne nous a pas donné de sujets. Aujourd'hui, les classes ont repris leur cours ordinaire, et cette année plusieurs jeunes filles se présenteront aux examens. D'autre part, la pénurie d'institutrices provient des difficultés que nos élèves ont de se rendre chaque année au bureau d'examen. Le Vicariat, ne l'oublions pas, a 600 milles de côte. Le manque de voies de communication régulières rend le voyage de la Pointe-aux-Esquimaux fort difficile. Les passages à bord

du steamer sont très coûteux et le bateau ne passant que tous les quinze jours ou trois semaines entraîne des frais encore assez considérables de séjour à la Pointe ; aussi les familles préfèrent-elles voir leurs enfants se passer de diplôme que d'encourir ces dépenses.

Le nouveau siège d'examen aux Sept-Iles, que le conseil de l'instruction publique a bien voulu accorder au comté du Saguenay, et dont nous lui somme très reconnaissant, favorisera, je l'espère, l'instruction dans cette partie de la province, car les enfants tiendront à obtenir leur diplôme pour couronner leur cours d'études, ce qui nous donnera chaque année quelques institutrices diplômées.

Les méthodes d'enseignement sont généralement bonnes et le programme officiel est scrupuleusement suivi.

Un grand nombre de municipalités font de généreux efforts pour améliorer leurs écoles ; durant l'année, deux maisons d'écoles ont été construites aux Sept-Iles et à Moisie ; celle des Sept-Iles, bâtie d'après un plan approuvé par le département, est un vrai modèle et offre aux enfants deux magnifiques classes au rez-de-chaussé, parfaitement aérées et éclairées, et une vaste salle de réunion au premier étage ; celle de Moisie, moins importante, est fort bien, et la municipalité est bien méritante, où la population de cette mission est peu nombreuse et peu fortunée.

Le mobilier des classes laisse généralement beaucoup à désirer, les tableaux sont tous trop petits et les cartes géographiques insuffisantes.

Tous les livres suivis en classe sont approuvés, mais je regrette que les éditions ne soient pas les mêmes, que la pagination varie beaucoup, pour le livre de lecture entre autres : lorsqu'on indique une page, les enfants prennent un temps infini à la chercher et c'est une perte de temps et une cause de dissipation.

Le salaire moyen des institutrices est de $100, mais onze reçoivent encore un salaire qui varie de $60 à $90.

La plupart des municipalités mériteraient quelques primes d'encouragement, mais je ne peux en distribuer que cinq. Je vous prie, monsieur le Surintendant, de vouloir bien les accorder aux municipalités suivantes :

Aux Sept-Iles, la prime de.....	$60 00
A la Pointe-aux-Esquimaux, la prime de	50 00
A Moisie, la prime de.....	40 00
A Natashquan, la prime de.....	38 00
A Longue-Pointe, la prime de.....	30 00

Je me permets d'inclure dans ce rapport le nom des institutrices qui, en dehors des religieuses, ont mérité une gratification pour leur succès pédagogique.

Mademoiselle Clarisse Petitpas.....Pointe-aux-Esquimaux
Mademoiselle Marie Chouinard.....Sainte-Marguerite
Madame Alexis Paradis.....Moisie

J'ai l'espoir, monsieur le Surintendant, que ce rapport, joint aux renseignements fournis dans mes bulletins d'inspection que je vous ai transmis dans le courant de l'année, vous donnera satisfaction et qu'il vous fera connaître l'état de l'instruction dans mon vicariat.

J'aurais été heureux d'assister au mois de décembre dernier au congrès des inspecteurs de la province, malheureusement, vu mon éloignement et la difficulté de communication, je n'ai appris sa réunion qu'à la fin de janvier, je l'ai beaucoup regretté.

Veuillez agréer, Monsieur le Surintendant, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

† Gustave, Évêque de Sicca,
Vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent.
Insp. d'écoles.

J.-E. BOILY.

Roberval, 18 août 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport général pour l'année scolaire 1911-12.

Si depuis ma première année d'inspectorat, 1909-10, les progrès ne sont pas encore très considérables, ils me semblent cependant assez satisfaisants pour démontrer la bonne volonté de la population de mon district.

La moyenne des traitements de $117.85 pour les écoles élémentaires, de $145.00 pour les écoles modèles, et de $212.00 pour les écoles académiques, à cette époque, s'élève aujourd'hui, à $128.12, $162.69 et $265.00 pour ces trois catégories d'écoles, respectivement. Quinze nouvelles maisons ont été construites, et les mobiliers ont été renouvelés dans plus de trente-cinq départements ou classes. C'est-à-dire que le règne des grandes "tables à sardines" s'en va ; car plus de la moitié des écoles de ce district se trouvent meublées de sièges à deux places.

Je le reconnais avec plaisir, notre population s'intéresse de plus en plus à l'œuvre de l'éducation : elle est prête à s'imposer de plus lourds sacrifices pour le soutient de ses écoles. Ce qu'elle demande : ce sont des personnes compétentes. A St-Michel de Mistassini, à St-André, à St-Jérôme, à St-Bruno on donne jusqu'à deux cents piastres pour conserver de bonnes institutrices. Partout ailleurs, les traitements de celles qui se distinguent dans l'enseignement ont été augmentés de 15 à 20 $.

Oui, de bonnes institutrices, c'est bien ce qu'il faut offrir aux municipalités pour les engager à augmenter les salaires Nos habitants sont plus sages qu'on ne le pense généralement ; il ne faut pas toujours leur donner tort, s'ils nous paraissent quelquefois mesquins. Aucune commission scolaire, à ma connaissance, n'a refusé de récompenser le savoir, le zèle et le succès.

C'est pourquoi l'œuvre d'une deuxième école normale s'impose dans notre région, à moins que l'on fournisse à l'Ecole normale de Chicoutimi les moyens de recevoir un plus grand nombre d'élèves.

Par les statistiques recueillies au cours de mes visites, je constate que 5091 élèves ont fréquenté les écoles durant l'année, réparties comme suit :

1779 élèves ont suivi le cours de la 1ère année :

1330	celui de la	2e	"
1195	" " "	3e	"
527	" " "	4e	"
185	" " "	5e	"
82	" " "	6e	"
25	" " "	7e	"
8	" " "	8e	"

Le nombre des élèves—270—qui ont suivi le cours intermédiaire (modèle) n'est, certes, pas très élevé. Cependant dans un comté de colonisation et nouveau comme le nôtre, où toute organisation est à faire, ce nombre (où les filles sont dans une proportion de 10 contre 4 garçons), n'a rien de surprenant. Mais, j'en ai la ferme conviction, à côté de leurs magnifiques couvents, les paroisses de St-Prime, de St-Félicien, de Normandin, de St-Gédéon, de St-Bruno, et d'Alma, suivant en cela l'exemple de St-Cœur-de-Marie, tiendront à établir bientôt de bonnes écoles de garçons. Sans doute, il faut instruire nos filles, mais il est plus important encore de donner à nos jeunes gens une instruction convenable. Quelle belle génération de cultivateurs n'aurions-nous pas dans 10 ou 15 ans, s'il existait ainsi, dans ce comté, de ces bonnes écoles modèles ou académiques, RURALES, " à base d'agriculture."

La bonne tenue de l'école continue à être l'objet de ma plus grande attention. L'école dans l'arrondissement est un sanctuaire. C'est dans ce lieu où l'âme du tout petit enfant, sous la main délicate de l'institutrice, cette artiste primaire, s'ouvre doucement à la lumière de la science. Les premières impressions de l'enfant sont vives, et tout ce qu'il l'entoure doit le porter vers le beau et le bien. Depuis quelques années, des progrès assez considérables ont été accomplis dans ce sens. Nos maisons d'école, construites suivant les lois de l'hygiène, mieux aménagées et mieux entretenues, sont bien de nature à favoriser la tâche de l'institutrice. D'autre part, les institutrices, dignes de ce nom, comprennent mieux qu'il ne suffit pas d'enseigner machinalement à lire, à écrire et à compter aux enfants qui leur sont confiés, mais que leur mission est beaucoup plus élevée : celle de former ces enfants et par là....la famille de demain.

Les primes de succès ont été distribuées à M. J.-C.-Victor Tremblay, et Mlles Attala Simard, Aimée Ménard, Mme Léontine St.-Pierre, Antonia Boulay, Julie Renaud, Mme Robert Fortin, Rose-Anna Gilbert, Anna Lapointe,

Virginie Desbiens, Elmyre Lindsay, Laurette Coulombe, Annie Mackenzie, Georgianna Ouellet, Emélie-L'Abé Juneau, Laura Côté.

Celles dont les noms suivent méritent une mention spéciale pour les succès qu'elles ont obtenus dans l'enseignement: Mlles Ariane Fortin, Bernadette Turcotte, Mme Adélard Boulay, Lydia Chrétien, Alberta Côté, Marie-Ange Gilbert, Marie-Anna Robertson, Maria Maltais, Yvonne Boily, Jeanne LeBrun, Marie Lavoie, Anna-Marie Gauthier, Nellie Pelletier, Corinne Michaud, Anestasie Larouche, Hélène Lindsay, Hélène Potvin, Jeannette Coulombe, Anna-Marie Boily, Eliane Fleury, Desneiges Bouchard, Lénora Coulombe et Laurette Bouchard.

Les SS. du Bon Conseil ont pris la direction de deux nouvelles écoles modèles: celles de Péribonka et de Saint-Prime. Les succès que cette communauté enseignante remporte dans la direction des écoles lui créent un courant de sympathie méritée.

Les Ursulines de Roberval ont donné l'instruction à 356 élèves, recrutées dans toutes les parties de la province. Tous les ans, plusieurs de leurs élèves subissent avec succès les examens du Bureau Central et celles qui entrent dans l'enseignement donnent entière satisfaction.

Conformément à l'arrêté ministériel du 2 décembre 1905, les municipalités suivantes ont droit à la prime :

Rivière-au-Doré	$60 00
St-Prime	50 00
St-Nazaire	40 00
Ouiatchouan	35 00
St-Gédéon	30 00

Je ne saurais terminer ce rapport, monsieur le Surintendant, sans vous exprimer ma reconnaissance pour avoir bien voulu réunir en congrès, dans la semaine de Noël, le corps des inspecteurs d'écoles. Ce congrès d'étude, en outre de son objet principal, nous a permis de mieux nous connaître, et de ces rapports intimes nous en avons retiré, nous les jeunes, des renseignements qui nous ont aidés dans l'accomplissement de nos devoirs.

Je vous recommande les municipalités suivantes : elles ont droit à leur part du fonds des écoles pauvres : St-Edouard et St-Amédée-de-Péribonka, Mistassini, Albanel, St-Méthode, Rivière-au-Doré, St-Edwidge, St-Thomas-d'Aquin, St-François-de-Sales, St-André, St-Nazaire, St-Henri, Honfleur et Doucet.

Ci-annexé la classification des municipalités par ordre de mérite :

(Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessus)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			État des maisons d'écoles, etc.	État du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classes autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Roberval, ville	1	8	10	10	10	10	48	Excellent.	10	8	18	Excellent.
2	St-Jérôme, village	2	9.2	9	10	8.3	10	46.5	"	10	8.8	18.8	"
3	St-Gédéon	7	8.9	9.8	8.5	7.5	10	45.7	"	8.7	7.6	16.3	"
4	St-Louis-de-Métabetchouan	7	8.5	9.9	8	6.5	10	44.9	"	7.8	7.4	15.2	Très bien.
5	Rivière-au-Doré	3	8.6	8 4	9	7	10	43	"	9	7.2	16.2	Excellent.
6	Honfleur	1	7	10	10	8	10	45	"	8	6	14	Très bien.
7	St-Lucie-d Albanel	3	8	6.3	10	7	10	41.3	"	8.5	8.5	17	Excellent.
8	St-Cœur-de-Marie	10	7.2	8.3	10	7.1	10	42.6	"	7.6	7.2	14.8	Très bien.
9	St-André	2	5.5	5.5	10	7	10	39	Très bien.	8.7	6.6	15.3	"
10	St-Félicien	8	8	8.4	7	7.5	8.2	39.1	"	7.5	6.7	14.2	"
11	St-Nazaire (Taché)	3	9.6	5	10	6.2	10	40.8	Excellent.	8	6	14	"
12	St-Thomas-d'Aquin	4	6.8	5.2	10	6.5	10	38.3	Très bien.	7.3	7.2	14.5	"
13	St-Cyrille-de-Normandin	8	7.9	6.9	5.5	6.1	10	36.4	"	8.3	7.8	16.1	Excellent.
14	Ouiatchouan (Roberval paroisse	7	8	8	5.5	6.1	10	37.6	"	7.7	7.1	14.8	Très bien.
15	St-Jérôme, paroisse	11	8.5	6.7	6	6.2	9.6	37	"	7.2	6.5	13.7	"
16	St-Michel-de-Mistassini	6	5.6	4.6	10	8	10	38.2	"	6 4	5.6	12	Bien.
17	Péribonka	6	5.8	6.2	8.2	6.4	8.8	35.4	"	7.4	7.1	14.5	Très bien.
18	St-Prime	7	6.8	5.5	6	6.5	10	35.8	"	7.8	6.3	14.1	"
19	St-Méthode	7	6.4	5.1	10	6.1	9.9	37.5	"	6	5.4	11.4	Bien.
20	St-Bruno	8	6.8	5.4	6	6.1	10.0	34.3	"	7.3	7.1	14.4	Très bien.
21	St-Joseph-d'Alma	9	6.4	3.8	9	5.2	10.0	34.4	"	7	6.6	13.6	"
22	Doucet (canton Gérard)	1	5	5	10	5	10	35	"	6	5	11	Bien.
23	St-François-de-Sales	4	5	3.7	7	6.3	8	30	Bien	7.3	8	15.3	Très bien.
24	St-Edwidge	1	5	4	7	6	10	32	Très bien.	5	5	10	Médiocre.
25	St-Henri-de-Taillon	2	5	3.5	7.5	6.5	8	30	Bier.	6	5.5	11.5	Bien.
26	Pointe-Bleue (Sauvages)	1	8	10	10	10	10	48	Excellent.	10	8	18	Excellent.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J.-Edouard Boily,

Insp. d'écoles.

M. J.-E. BOILY.

(*Rapport spécial.*)

Roberval, 18 août 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport général concernant la visite d'une partie du district de monsieur l'inspecteur Savard.

J'ai été très heureux de rendre ce service à ce vieux confrère, le doyen des inspecteurs, et l'un des principaux pionniers de l'éducation dans cette région. Je souhaite qu'il recouvre la santé et qu'il jouisse d'une heureuse vieillesse.

J'ai visité la plus grande partie de ce district, et comme je n'avais que très peu de temps à ma disposition, il m'a fallu employer tous les congés, et même prolonger mes visites en dehors des heures de classe, et ce par un temps et des chemins affreux. Entre parenthèse, s'il y a quelqu'un qui soupire après les bons chemins, c'est bien l'inspecteur d'écoles.

Cependant j'ai eu le temps de me rendre compte de la valeur de chaque école et de constater que les institutrices, règle générale, sont dévouées à leurs élèves. Mais à Chicoutimi, comme au Lac St-Jean, du reste, le même mal existe, le manque d'institutrices diplômées. Et, si j'en juge par le nombre de celles qui se sont présentées au Bureau Central, cette année—elles étaient quatre—cette situation est loin d'être encourageante. Il y a l'Ecole normale, c'est vrai, mais cette institution devrait être agrandie de façon à pouvoir recevoir trois fois plus d'élèves qu'elle en reçoit maintenant pour répondre aux besoins les plus pressants.

J'ai éprouvé beaucoup de satisfaction à visiter les couvents d'Hébertville, dirigé par les sœurs du St-Rosaire, de Rimouski, ceux de St-Alphonse et de St-Alexis, dirigés par les sœurs de Notre-Dame-du-Bon-Conseil. On ne saurait trop louer le zèle et le dévouement de ces institutrices émérites pour le bien qu'elles opèrent dans nos villages les plus importants.

A St-Fulgence, à St-Alexis et à St-Alphonse, les écoles modèles sont tenues par des professeurs distingués.

Les municipalités qui ont mérité la prime par leurs efforts à promouvoir la cause de l'éducation, sont celles de :

1° St-Charles-Borromée ....$ 60 00
2° Bourget. 50 00
3° St-Fulgence..... ..... 40 00
4° Mission St-Honoré..... 35 00
5° Chicoutimi, paroisse..... 30 00

Les secrétaires-trésoriers remplissent assez bien leurs devoirs. Quelques-uns cependant sont très négligents, surtout en ce qui concerne le recensement annuel. Ces statistiques sont très importantes et elles devraient nous être fournies correctement.

Voici la classification des municipalités par ordre de mérite :

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.*)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.							Sujets se rapportant à l'école.			
			État des maisons d'écoles, etc.	État du mobilier et des autres fournitures scolaires	Taux de la cotisation foncière par $100.00	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
1	Bagotville, village	2	9	10	10	9	10	48	Excellent.	10	9.3	19.3	Excellent.
2	Grande-Baie, village.....	3	8.6	8	10	7	10	43.6	"	8.3	8	16.3	"
3	Laterrière.....	7	8 9	9 7	10	5.8	10	44.4	"	7.5	7	14.5	Très bien.
4	Hébertville, village .	1	5	8	8	7	10	38	Très bien.	10	10	20	Excellent.
5	St-Alphonse, paroisse....	7	9	9	10	5.5	10	43.5	Excellent.	7.7	6.3	14	Très bien.
6	Bourget, (St-Ambroise). .	3	7.4	8.6	8	6.6	10	40.6	"	8	7.3	15.3	"
7	Hébertville, paroisse.. ...	11	9.2	8.2	7	6.2	10	40.6	"	7.4	6.6	14	"
8	St-Fulgence	5	6.8	6.6	10	6	10	39.4	Très bien	6.5	6.5	13	"
9	Jonquières, ville de	5	6.2	6.4	10	7.2	8	37.8	"	7.3	7.2	14.5	"
10	St-Charles	3	7.9	5.6	8	5.5	10	39	"	6.6	6	12.6	"
11	Ste-Anne	14	7.1	6.8	10	5.3	10.6	37.8	"	6.2	5.6	11.8	Bien. ....
12	St-Alexis	6	6.3	4.8	10	5.5	10	36.6	"	6.3	6.2	12.5	Très bien.
13	Jonquières, paroisse.....	9	7.8	7.7	7	5.6	8	36.1	"	5.9	5.3	11.2	Bien .....
14	St-Félix-d'Otis	2	5.7	4	10	5.5	10	35.2	"	5.5	5	10.5	"
15	Ste-Rose-de-Lima	1	7	5	7	7	8	34	Bien.....	6	5	11	"
16	St-Cyriac	3	6.4	4.6	7	6	10	34	"	5.3	5.3	10.6	"
17	Anse-St-Jean	7	5.9	4.9	8	5.8	8.5	33.1	"	5.6	5.5	11.1	"
18	Ferland	1	6	4	9	5	8	32	"	6	6	12	"
19	Cap-à-l'Ouest	1	5	4.5	5	7	5	26.5	"	.. .	.. ...	....	.....
	Par M. l'inspecteur G. E. Marquis :												
	Chicoutimi, ville	6	9	9	8	7.8	9.1	43	Excellent.	8.7	8.2	16.9	Excellent.
	" paroisse.....	16	8.7	8.6	8	6.4	6.3	38	Très bien.	6.5	6.5	13	Très bien.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J.-Edouard Boily,
Insp. d'écoles.

M. J.-A. CHABOT.

Village Lauzon, Lévis, 20 juillet 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur les écoles de mon district d'inspection.

L'année scolaire 1911-12 s'est écoulée sans événements bien remarquables. Il est de mon devoir de dire cependant, à la grande louange du personnel enseignant, de messieurs les curés et des commissaires d'écoles, que les progrès obtenus cette année surpassent de beaucoup ceux des années dernières.

L'automne dernier, j'ai fait la visite de toutes les écoles confiées à ma surveillance ; et dans chaque municipalité (5 ou 6 exceptées) j'ai donné des conférences pédagogiques aux titulaires des écoles. Dans ces conférences, j'ai tracé la marche à suivre pour bien classer les élèves et donner les moyens à prendre pour obtenir une bonne discipline tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la classe. J'ai aussi préparé un tableau de l'emploi du temps que je soumettais aux institutrices, soit avant ou après chaque séance ; un grand nombre d'entre elles prirent des notes, d'autres copièrent ce tableau.

Je suis heureux de le mentionner, peu d'institutrices, même les jours de congé, manquèrent à l'appel et pour la plupart elles suivirent fidèlement les conseils donnés. Dans quelques endroits, les curés et les commissaires assistèrent à ces causeries pédagogiques qui, tout le monde l'admet, produisent beaucoup de bien, surtout chez les jeunes débutantes.

A cette première visite, visite d'automne, je trouvai quelques écoles fermées 13 ; les titulaires étaient en vacances ; c'est peu cependant, comparé aux années précédentes. Ouvrir les écoles, au moins quelques-unes en juillet et en août, dans certaines localités, est une vieille habitude dont on ne peut se défaire aisément. Ce système démodé produit peu de bien ; pour preuve— dans une municipalité, on demanda à l'institutrice de faire la classe pendant les vacances ; elle s'y prêta volontiers ; mais le nombre d'enfants qui se présentèrent et assistèrent à la classe fut si petit que le commissaire de l'arrondissement la pria de vouloir bien fermer la classe.

De janvier à juin, j'ai fait la seconde visite ; à l'exception d'une, je trouvai toutes les écoles en activité ; je ne me rendis pas à l'école No 2 de St-Luc, vu l'épidémie de petite vérole qui sévissait dans la localité.

Trois écoles de mon district ont été fermées, étant donné le petit nombre d'enfants en âge de fréquenter la classe.

Je vous remercie bien sincèrement, monsieur le Surintendant, d'avoir eu l'obligeance de retrancher de mon vaste district les deux municipalités protestantes qui en faisaient partie. Néanmoins, ma circonscription comprend encore 32 municipalités, car deux nouvelles ont été érigées en juillet dernier ; 2 écoles m'ont été retranchées, il est vrai, mais d'un autre côté il en a été ouvert 4 durant l'année, ce qui en porte le nombre à 178.

Pour l'honneur des municipalités suivantes et pour stimuler le zèle de celles qui seraient portées à les imiter, vous me permettrez, Monsieur le Surintendant, de mentionner celles qui ont fait construire des maisons d'école dans le cours de l'été 1911.

Rimouski, paroisse, construction d'une belle grande école de deux classes dans l'arrondissement No 1,

St-Moise, construction d'une belle école dans l'arrondissement No 1,
Ste-Flavie, construction d'une école dans l'arrondissement No 2,
Ste-Luce, construction d'une école dans l'arrondissement No 6,
St-Marcellin, construction d'une école dans l'arrondissement No 2,
St-Damase, construction d'une école dans l'arrondissement No 7.

D'autres ont fait subir des réparations considérables à quelques-unes de leurs écoles, ce sont :

Rimouski, paroisse, écoles Nos 3 et 4 ; St-Octave, école No 7 ; St-Anaclet, école No 2 ; St-Moise, école No 3 ; St-Joseph, école No 4 ; Mont-Joli, école No 3.

Maintenant, qu'il me soit permis de citer ici les municipalités qui ont fourni des pupitres perfectionnés à quelques-unes de leurs écoles :

Rimouski, paroisse, écoles Nos 1, 2 et 3 ; Ste-Flavie, école No 2 : cette paroisse a aussi fait l'achat de 6 pupitres pour les institutrices, et a doté ses écoles de crucifix et de beaux tableaux des Sacré-Cœur-de-Jésus et de Marie ; St-Donat, écoles Nos 1 et 7 ; Ste-Luce, école No 4 ; Ste-Cécile du Bic, école No 7 ; Mont-Joli, école No 3 et une des classes du couvent ; St-Valérien, école No 1 ; N.-D.-du-Sacré-Cœur, écoles Nos 2 et 4 ; Ste-Anne-de-la-Pointe au-Père, école No 1 ; Ste-Félicité, écoles Nos 1 et 2 ; Rimouski, ville, 2 des classes du couvent, classes sous contrôle ; St-Ulric a achevé de meubler aussi ses écoles Nos 1 et 12.

Je remercie bien cordialement MM. les curés de l'accueil sympathique que tous m'ont témoigné ; je remercie également les commissaires et les secrétaires de m'avoir accompagné dans ma visite aux écoles. Je suis heureux de le répéter ici, leur présence lors de la visite de l'inspecteur d'écoles, non seulement donne un cachet tout particulier à cette visite, mais crée aussi beaucoup d'émulation chez les institutrices et chez les élèves.

Permettez-moi, monsieur le Surintendant, de vous signaler le nom des municipalités les plus pauvres de ma circonscription et qui méritent une aide toute spéciale. Ce sont : St-Marcellin, St-Antoine-de-Kempt, St-Luc, St-Valérien, St-Damase, St-Moise, St-Joseph-de-Lepage.

Outre les institutrices à qui une gratification doit être décernée pour succès dans l'enseignement, il y en a un grand nombre d'autres également méritantes mais qui, pour la plupart, ont déjà obtenu cette prime. Voici leurs noms : Mlles M.-Anne Ouellet, Eva Canuel, M.-Adèle Dubé, M.-Luce Carrier, M.-Louise Leblanc, Léa Jalbert, Herméline Ratté, R.-Anna Lévesque, A-Marie Côté, Ida Côté, Alphonsine Dubé, Anna Bérubé, M.-Emma Langlois, Marie Michaud, Cédulie Richard, M.-Anne Hudon, Rosalie Guimont, Fébronie Langlais, Bernadette Pelletier, Marie et Alice Simard, Laura Ouellet, Georgianna Berger, Elise Bellavance, Amanda Roy, Aurélie Fournier, Fébronie Caron, Elmina Dionne, Georgianna St-Laurent, Marthe Burton, M.-Louise Langlois, Marie Banville, Rose St-Pierre, Maria Ouellet, Bernadette Dionne, M.-Anna Roy, Alma Bouillon, Ophédie Richard, M.-Louise Paradis, Marie Joncas, Cédulie Quimper, M.-Louise Heppell, Marie Lepage, Corinne Théberge, Marie Thibault, Amarylda Michaud, Mme Nazaire Lavoie, Mme Ernest Rioux.

Les municipalités suivantes, conformément à l'arrêté ministériel du 2 décembre 1905, ont mérité la prime d'encouragement pour 1911-12 :

Rimouski, paroisse	$60 00
St-Moise	50 00
Ste-Flavie	40 00
Ste-Luce	35 00
St-Marcellin	30 00

Voici par ordre de mérite la classification des municipalités qui composent mon district d'inspection :

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*).

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Se rapportant à la municipalité							Se rapportant à l'école.			
			Etat des maisons d'école, etc	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.	Total des points conservés sur 50 accordés	Note générale obtenue.	Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
1	Massé & Ouimet	2	7.5	9.0	0.80	7.7	9.0	33.2	Excellent.	10.0	9.5	19.5	Excellent.
2	St-Rémi-de-la-Riv.-Métis.	1	8.5	8.3	.65	7.3	8.3	32.4	"	8.3	8.5	16.8	"
3	St-Moise village	2	8.5	8.0	1.50	6.8	8.6	31.9		7.5	7.6	15.1	Très bien.
4	Mont-Joli	5	7.8	7.4	.90	7.4	8.9	31.5	"	8.5	8.5	17.0	Excellent.
5	Matane, village	3	7.2	6.7	.70	8.5	9.1	31.5	"	9.5	9.4	18.9	"
6	Ste-Luce	6	7.2	7.7	.43	6.6	8.4	29.9	"	8.1	8.0	16.1	"
7	St-Jérôme-de-Matane	6	6.5	7.7	.50	6.8	8.6	29.6	"	7.5	7.5	15.0	Très bien.
8	St-Moise	3	6.6	7.1	.60	7.1	8 6	29.4	"	8.6	8.6	17.2	Excellent.
9	Ste-Angèle	9	6.9	6.8	.60	6.6	8.5	28.8	"	8.4	8.5	16.9	"
10	Rimouski, ville	2	5.2	8.0	.25	7.6	8.0	28.8	"	7.2	7.0	14.2	Très bien.
11	Ste-Flavie	6	5.5	8.2	.45	6.5	8.5	28.7	"	7.7	7.6	15.3	"
12	St-Fabien	9	6.4	6.7	.60	6.4	8.8	28.3	"	8.8	8.8	17.6	Excellent.
13	St-Simon	5	6.0	7.7	.43	6.1	8.5	28.3	"	9.1	8.9	18.0	"
14	Rimouski, paroisse	9	6.2	6.3	.80	6.7	8.5	27.7	"	7.7	7.7	15.4	Très bien.
15	Ste-Blandine	6	6.0	6.5	.82	7.0	8.3	27.8	"	7.7	7.7	15.4	"
16	St-Joseph	5	5.1	7.5	.57	6.0	8.5	27.1	"	8.7	8.8	17.5	Excellent.
17	St-Anaelet	7	6.6	5.7	.80	6.	8.4	27.0	"	8.8	8.8	17.6	"
18	L'Assomption-de-McNider	8	5.2	6.2	.43	6.8	8.5	26.7	"	8.6	8.8	17.4	"
19	St-Donat	7	5.7	5.9	.65	6.5	8.5	26.6	"	7.5	7.5	15.0	Très bien.
20	Ste-Félicité	8	5.1	6.1	1.00	6.7	8.5	26.4	"	7.6	7.6	15.2	"
21	St-Gabriel	5	6.0	5.0	.50	6.5	8.6	26.3	"	8.3	8.4	16.7	Excellent.
22	St-Valérien	5	6.3	5.3	.85	6.5	8.2	26.3	"	7.7	7.8	15.5	Très bien.
23	Ste-Cécile-du-Bic	9	6.2	5.4	.50	6.5	8.0	26.1	"	8.2	8.2	16.4	Excellent.
24	St-Damase	7	5.4	5.8	1.35	6.6	8.3	26.1	"	8.2	8.4	16.6	"
25	St-Ulric	12	5.3	5.8	.70	6.3	8.5	25.9	Bien	8 1	7.9	16.0	Très bien.
26	St-Octave	7	5.3	5.1	.60	7.0	8.-	25.9	"	8.3	8.3	16.6	Excellent.
27	S.-Anne-de-la-Pte-au-Père	2	4.5	6.7	.35	6.2	8.5	25.9	"	8.0	7.5	15.5	Très bien.
28	N.-Dame-du-Sacré-Cœur.	5	4.1	6.6	.65	6.6	8.6	25.9	"	8.7	8.5	17.2	Excellent
29	St-Mathieu	6	5.8	5.5	.50	6.1	8.1	25.5	"	7.3	7.0	14.3	Très bien.
30	St-Luc	4	5.6	4.7	.90	6.6	8.6	25.5	"	8.3	8 3	16.6	Excellent.
31	St-Marcellin	2	7.0	3.5	50	6.0	8.5	25.0	"	6.5	7.0	13.5	Très bien.
32	St-Antoine-de-Kempt.	4	4.6	3.6	.97	6.2	8.3	22.7	"	7.6	7.7	15.3	"

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J.-A. CHABOT,
Insp. d'écoles.

M. J.-A. CLÉROUX.

MONTRÉAL, 31 juillet 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel concernant les écoles de mon district d'inspection pour l'année scolaire 1911-12.

Une académie, 10 écoles modèles et 127 écoles élémentaires sous contrôle, et 3 écoles modèles indépendantes ont été en activité durant cette année scolaire.

Les écoles sous contrôle ont été fréquentées par 6,535 élèves et la présence moyenne a été de 69.32%. Les écoles indépendantes ont été fréquentées par environ 230 élèves.

3126	élèves	ont suivi	le cours de	1ère année.
1572	"	"	celui de	2ème "
1096	"	"	"	3ème "
489	"	"	"	4ème "
167	"	"	"	5ème "
61	"	"	"	6ème "
16	"	"	"	7ème "
8	"	"	"	8ème "

Les titulaires de deux écoles sont porteurs d'un brevet académique, 38 ont le brevet modèle et 80 le brevet élémentaire. Les titulaires de 10 écoles enseignent sans brevet, avec l'autorisation de M. le Surintendant, et 8 enseignent sans brevet et sans autorisation.

Le nombre des institutrices non diplômées, dans mon district, est plus élevé que les années précédentes ; une des causes est que le traitement s'élève trop lentement, malgré les octrois considérables que les commissions scolaires reçoivent pour cette fin. D'un autre côté, Ontario enlève à mon district beaucoup de ses meilleures institutrices, capables d'enseigner les deux langues en leur payant environ le double de ce qu'on paye chez nous. C'est avec regret que je vous ferai remarquer, Monsieur le Surintendant, que certaines municipalités ne veulent pas élever le traitement des institutrices, mais ne refusent pas les octrois que le gouvernement leur accorde pour cette fin ; plusieurs d'entre elles ont même diminué le taux de leurs taxes, taux qui peut, de prime abord, paraître très élevé, si l'on ne considère pas que la plupart des munici-

palités évaluent les propriétés imposables au quart ou au tiers de la valeur, de sorte que le taux $1.00 par cent piastres équivaut à ¼ % sur une propriété à sa valeur réelle. Il serait à désirer que les autorités puissent trouver remède à cet abus.

Sur l'état matériel de la maison d'école, etc.

24	maisons	ont obtenu la note	Excellent.
65	"	"	Très bien.
31	"	"	Bien.
6	"	"	Médiocre.
1	"	"	Mal.

Sur l'état du mobilier, etc.

28	écoles	ont obtenu la note	Excellent.
61	"	"	Très bien.
16	"	"	Bien.
20	"	"	Médiocre.
2	"	"	Mal.

Traitement des titulaires (comptant 1 point par ($20.00.)

28	écoles	ont mérité la note	Excellent.
88	"	"	Très bien.
9	"	"	Bien.
2	"	"	Médiocre.

Succès remporté par l'institutrice.

29	institutrices	ont obtenu la note	Excellent.
50	"	"	Très bien.
28	"	"	Bien.
19	"	"	Médiocre.
1	"	"	Mal.

Onze écoles étaient fermées, lors de ma visite.

Les municipalités suivantes sont celles qui méritent une prime d'encouragement pour avoir construit de bonnes maisons d'école, et s'être conformées le plus possible aux règlements du comité catholique du conseil de l'Instruction publique :

1. Ste-Valérie-de-Ponsonby $60.00
2. La Nativité-de-Labelle 50.00
3. Montpellier 40.00
4. Suffolk 35.00
5. St-Jovite 30.00

Voici par ordre de mérite la classification des municipalités de mon district d'inspection :

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.							Se rapportant à l'école.			
			État des maisons d'école, etc.	État du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classes autorisés.	Total des points conservés sur 60 accordés.	Note générale obtenue.	Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
1	Montebello	1	8	10	5.5	10	10	43.5	Excellent.	10	10	20	Excellent.
2	Lachute, diss	2	8	10	5	10	10	43	"	10	10	20	"
3	Papineauville	1	10	10	6	8	10	44	"	10	8	18	"
4	Grenville II	1	7	9	5	9	10	40	Très bien.	10	9	19	"
4	Ste-Valérie-de-Ponsonby	2	9	8	10	8	10	45	Excellent.	9	8	17	"
5	Grenville III, diss	1	8	9	7	10	10	44	"	9	8	17	"
6	Hartwell	4	7	8.7	10	8	10	43.7	"	9	8	17	"
7	Carillon	1	6	9	4	8	10	37	Très bien.	10	9	19	"
8	Papineau	2	8	8.5	7	10	10	43.5	Excellent.	9	7	16	Très bien.
8	Loranger	4	8.5	8.5	4.7	7.5	10	39.2	Très bien.	9.5	8.5	18	Excellent.
8	Lac-des-seize-Iles	1	8	8	8	7.5	10	41.5	Excellent.	9	8	17	"
8	Ste-Marguerite-de-Brown's-Gore	1	8	8	7	6.7	9	38.7	Très bien.	9	9	18	"
9	La-Nativité-de-Labelle	4	8.7	8.8	6.3	8	10	41.8	Excellent.	8.2	8	16.2	"
10	St-Rémi-d'Amherst	2	10	10	6.5	10	10	46.5	"	7	7	14	Très bien.
10	Plaisance	2	8.5	8.5	5	9	10	41	"	9	7.5	16.5	Excellent.
11	La Conception	3	8.6	8.7	6.3	7.7	9.7	41	"	8	7.3	15.3	Très bien.
12	Chatham No 1	6	7	8.1	4	9.8	10	38.9	Très bien.	8.1	7.5	15.6	"
12	N.-D.-de-Bonsecours	4	7.5	8.2	5	8.5	10	39.2	"	8.2	7.2	15.4	"
12	St-Adolphe-de-Howard	2	9	9	6	6.8	9	39.8	"	8.5	7	15.5	"
12	Preston	1	6	9	7.5	8	10	40.5	Excellent.	8	7	15	"
12	N.-D.-de-la-Paix	5	7.3	6	10	7	10	40.3	"	8	6 8	14.8	"
13	Suffolk	7	5.7	7.8	10	7.2	9.8	40.5	"	7.6	7	14.6	"
13	Addington	1	7	6	10	6	10	39	Très bien.	7	6	13	"
13	Ste-Véronique-de-Turgeon	2	6.5	6	6.7	8	10	37.2	"	8	8	16	"
14	St-Jovite	8	7.1	7	7	7.3	10	38.4	"	7.5	7.5	15	"
14	Coupalville	2	7	6.5	7	8	10	38.5	"	7.5	7.5	15	"
15	La Macaza	1	8	6	7.5	8	10	39.5	"	8	6	14	"
15	St-Casimir-de-Ripon	5	7.7	7.8	6.3	7.7	9.8	39.3	"	8.2	6	14.2	"
15	Ste-Angélique-de-Papineauville	5	7.4	8	4	7.6	10	37	"	8.2	6.9	15.1	"
16	Lac-Labelle	1	8	8	10	7.5	8	41.5	Excellent.	7	6	13	"
16	Arundel, diss	4	5.5	5	7	7.7	10	35.2	Très bien.	8	7.5	15.5	"
16	Grenville I, diss	3	7.5	7	6	10	9.5	40	"	8	5.5	13.5	"
16	Lac-Windigo	1	6	7	7.5	7.5	10	39	"	8	6	14	"
17	Canton Morin, diss	1	9	8	7	8.8	10	42.8	Excellent.	7	5	12	Bien.
17	L'Ascension	2	8	7	5	7.5	10	37.5	Très bien.	7.5	6.5	14	Très bien.
17	Montpellier	1	9	8	7.5	7	9	40.5	Excellent.	8	5	13	"
18	Ste-Agathe-des-Monts	11	7.2	6.4	4.5	7.7	10	35.8	Très bien.	7.8	6.5	14.3	"
18	St-André-paroisse, diss	2	6.5	7	6	6.9	9.5	35.9	"	8	6.5	14.5	"
18	St-André-Avellin	9	7.3	8	3	7.2	9.9	35.4	"	8	6.6	14.6	"
19	L'Annonciation	6	7	5.5	4	7.3	10	33.8	"	7.6	7	14.6	"
19	St-André, village, diss	2	6.5	7	3	6.7	9	32.2	"	8.5	7	15.5	"
19	Ste-Jérusalem, diss	1	7	8	5	5	10	35	"	8	6	14	"
20	N.-D.-de-Montfort	3	6	7	9	7.5	10	37.5	"	7	5.5	12.5	"
20	Brownsburg, diss	1	6	6	4	9	10	35	"	8	5	13	"
21	Canton Boyer	1	6	5	3	7.5	10	31.5	"	7	7	14	"
21	La Minerve	2	6	6	5	7.2	10	34.2	"	7.5	5.5	13	"
22	Lac Escréar	1	7	5	8.7	6	9	35.7	"	7	5	12	Bien.
23	St-Michel, diss	1	6	8	3	7.5	10	34.5	"	6	6	12	"
24	St-Faustin	4	6.2	5.8	2.5	7.2	8.2	29.9	Bien.	7.2	6	13.2	Très bien.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J.-A. CLÉROUX,
Insp. d'écoles.

M. J.-M. COTÉ.

St-Georges, 20 juillet 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel pour l'année scolaire 1911-12 :

Mon district d'inspection comprend actuellement cent quatre-vingt-sept écoles sous contrôle et six indépendantes.

Les conférences que j'ai données dans chaque municipalité et les visites semi-annuelles que j'ai faites dans un si grand nombre d'écoles, ont exigé un surcroît de travail que je ne croyais, de prime abord, réalisable. En surmontant les obstacles, de toutes sortes, j'ai réussi, avec assez de persévérance, à terminer mon travail d'inspection aussi bien que je pouvais le faire dans l'occurrence.

Le jour n'est pas éloigné, je l'espère, où l'on augmentera le nombre des districts d'inspection ; ce qui permettra de fixer d'une façon plus équitable le nombre d'écoles confiées à chaque inspecteur.

J'invite les commissaires à m'accompagner à la visite des écoles de leurs municipalités respectives ; néanmoins, je remarque chaque année qu'un très grand nombre de ceux-ci négligent de remplir ce devoir de leurs importantes fonctions, sous prétexte qu'ils n'ont pas le temps de perdre deux ou trois jours pour se rendre compte des principaux devoirs de leur charge.

La tâche serait relativement plus facile si toutes les commissions scolaires de mon district étaient aussi bien disposées que celles de Ste-Martine-de-Courcelles, St-Côme, village, Ste-Aurélie-de-Metgermette, St-Gédéon, St-Ludger, Ste-Rose, St-Honoré, St-Martin, St-Benjamin, St-Léon-de-Standon, St-Samuel, Lambton et St-Théophile. Mais ce qui est encore plus pénible à dire, c'est que quelques commissaires prétendent que les améliorations demandées n'ont pas leur raison d'être, et cela, pour mieux dissimuler leur esprit de mesquinerie.

Tandis que bon nombre de municipalités prennent tous les moyens possibles pour construire de bonnes maisons d'écoles, les meubler convenablement, retenir les services d'institutrices compétentes en les rétribuant de plus en plus généreusement, quelques-unes refusent de donner le nombre de pieds cubes d'air nécessaire aux élèves, de pourvoir les salles de classe d'une

lumière suffisante, d'un mobilier hygiénique et de donner un traitement convenable aux titulaires qui se distinguent dans l'enseignement.

Au point de vue de l'enseignement proprement dit, les résultats de l'année sont bien satifaisants, si l'on tient compte des absences souvent répétées qu'ont dû faire la plupart des élèves de ma circonscription pour cause de rougeole, diphtérie, scarlatine ou pour assistance aux exercices préparatoires à la première communion.

Le personnel enseignant, religieux et laïque, paraît redoubler d'efforts pour enseigner plus méthodiquement les différentes matières du programme d'études, et pour rendre l'enseignement plus attrayant et plus instructif; je lui dois, à ce titre, toute ma reconnaissance.

J'ajouterai que la température, pendant l'année scolaire qui vient de s'écouler, a été, dans mon district, si défavorable, que le travail d'inspection, a été particulièrement pénible à faire, à cause du mauvais état des chemins.

Je vous prie de gratifier les municipalités suivantes :

St-Côme, village, achat de tableaux noirs (Hyloplate), bureaux pour institutrices, cartes murales (Histoire naturelle) et bouliers compteurs (Delagrave): $60.00.

St-Léon-de-Standon, achat de pupitres pour institutrices, mobiliers, bouliers-compteurs (Langlais) et tableaux noirs: $50.00.

Ste-Martine-de-Courcelles, achat de ventilateurs perfectionnés et armoires-bibliothèques : $40.00.

St-Odilon-de-Cranbourne, achat de mobiliers perfectionnés : $35.00.

St-Théophile, achat de mobiliers perfectionnés : $30.00.

En terminant, M. le Surintendant, je dois particulièrement remercier MM. les commissaires de St-Gédéon, St-Théophile, St-Martin, St-Benjamin, Ste-Rose, St-Sébastien et Lambton, pour avoir bien voulu m'accompagner dans mes dernières visites.

Voici la classification des municipalités, par ordre de mérite :

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*).

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	St-Côme, village	1	9.5	9.5	9.5	6.	10.	44.5	Excellent.	9.5	9.5	19.	Excellent.
2	Courcelles	8	7.7	9.4	10.	7.3	10.	44.4	"	7.1	6.5	13.6	Très bien.
3	St-Sébastien	8	7.7	9.	6.5	6.7	10.	39.9	Très bien.	8.	7.8	15.8	"
4	St-Gédéon	6	9.4	9.6	3.	7.3	10.	39.3	"	8.8	8.4	17.2	Excellent.
5	Ste-Rose	7	9.2	9.3	7.5	6.8	8.	40.8	Excellent.	8.1	7.2	15.3	Très bien.
6	Ste-Aurélie	2	8.5	9.	3.5	8.	10.	39.	Très bien.	8.7	8.3	17.	Excellent.
7	St-Martin	8	9.2	9.5	4.	6.7	10.	39.5	"	6.2	6.2	12.4	Très bien.
8	St-Léon-de-Standon	6	7.2	8.5	6.3	7.4	15.	33.1	"	6	6.1	12.1	"
9	St-Benjamin	3	8.	8.8	4.3	7.1	8.	36.2	"	8	7.5	15.5	"
10	St-Honoré	12	8.7	8.6	6.	7.	10.	40.3	Excellent.	5.4	5.3	10.7	Bien.
11	St-Samuel	9	6.5	5.1	9.5	7.2	8.	36.3	Très bien.	5.5	4.5	10.	"
12	St-Ludger	7	8.3	8.7	4.5	6.3	7.7	35.5	"	5.5	4.9	10.4	"
13	St-Odilon	8	5.2	6.7	5.	6.2	8.	31.1	"	7.2	7.5	14.7	Très bien.
14	Lambton	14	6.2	5.6	7.1	7.	8.	33.9	"	5.8	5.6	11.4	Bien.
15	Lac-Etchemin	10	5.1	8.	5.5	7.2	8.	38.8	"	4.9	4.7	9.6	Médiocre.
16	St-Théophile	4	7.5	6.8	3.5	7.3	6.	31.1	"	6.2	5.7	11.9	Bien.
17	St-Zacharie	8	3.7	2.	8.3	7.5	8.	29.5	Bien	6.	5.9	11.9	"
18	Aubert-Gallion	20	6.2	4.1	6.	7.1	7.5	30.9	Très bien.	5.3	5.1	10.4	"
19	St-Evariste	12	6.5	4.5	6.	7.1	6.2	30.3	"	5.6	4.6	10.2	"
20	Standon	1	8.	7.	4.5	6.5	2.	28.	Bien.	4.	6.	10.	"
21	St-Georges	4	5.3	4.8	2.7	6.1	8.	26.9	"	6.	5.	11.	"
22	St-Benoît-Labre	9	5.3	1.5	8.5	6.2	8.	29.3	"	4.1	3.7	7.8	Mal
23	St-Prosper	10	4.2	2.2	5.5	6.6	4.6	23.1	Médiocre.	5.6	5.7	11.3	Bien.
24	St-Côme-Linière	8	3.2	5.1	4.	5.	6.	22.3	"	4.8	5.3	10.1	"
25	St-Louis-de-Gonzague	1	2.	1.	6.3	5.5	6.	20.8	"	2.	1.	3.	Nul
26	St-Abdon	1	1.	1.	3.5	5.	2.	9.	Nul	1.	1.	2.	"

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J.-M. CÔTÉ,
Insp. d'écoles.

M. M.-J. CUROT.

MONTRÉAL, le 10 août 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'état et les progrès des écoles de mon district d'inspection pour l'année 1911-12 :

Ma circonscription comprend 37 municipalités, dont 12 dans le comté de Stanstead, 16 dans Compton, et 9 dans le nouveau comté " Frontenac ".

J'ai, cette année, une municipalité de plus que l'an dernier : la municipalité dissidente de North-Hatley.

22 municipalités sont sous le contrôle de commissaires catholiques, 2 sous celui de commissaires protestants, et 13 sous le contrôles de syndics catholiques.

Arrondissement dans le district	149
" où il n'y a pas eu d'école sous contrôle	10
Ecoles sous contrôle en activité	147
" en activité, mais fermées à la visite de l'automne	10
" " " " du printemps	23
" indépendantes	3
" visitées à l'automne	137
" " au printemps	120
" protestantes, dans 2 municipalités	28
Cours primaires élémentaires	150
" " intermédiaires	14
" " supérieurs	4
Conférences pédagogiques données à la suite des visites de l'automne	27

***

En 1911, grâce à des octrois spéciaux du gouvernement, plusieurs municipalités ont pu construire de nouvelles maisons d'école :

North-Hatley,	école	No 1,	a dépensé	$ 2,000 00
Winslow-Nord,	"	No 8,	"	700 00
Burnston, dissident,	"	No 1,	"	850 00
" "	"	No 4,	"	1,225 00
St-Isidore-d'Auckland,	"	No 1,	"	2,000 00

École rurale à Saint-Isidore d'Auckland, comté de Compton.

L'Assomption-de-Waterville,	école	No 1,	a dépensé.....	800 00
" "	"	No 2,	"	2,000 00
St-Martin-de-Martinville,	"	No 1,	"	1,600 00
" "	"	No 4,	"	900 00
Barford,	"	No 1,	" ...	824 00
"	"	No 4,	"	765 00
Eaton,	"	No 4,	"	825 00
St-Louis-de-Westbury,	"	No 1,	"	20,000 00
Ville de Mégantic, agrandissement de son collège,.....				6,127 69

***

L'inscription totale des élèves a été de.....	6,773
La présence moyenne de.....	5,038
Elèves français.....	6,457
" anglais.....	316
" en 1re année.....	2,495
" 2e "	1,781
" 3e "	1,261
" 4e "	788
" 5e "	258
" 6e "	109
" 7e "	70
" 8e "	11
" français étudiant l'anglais.....	3,319
" anglais " le français.....	309

***

28 institutrices ont enseigné sans diplôme, et, sur ce nombre, 4 seulement ont été engagées avec votre autorisation.

***

Le traitement maximum des institutrices laïques a été de $350.00, et le traitement minimun de $60.00.

Le traitement moyen a été de $165.66 ou de $13.80½ par mois, soit une augmentation d'un peu plus d'un sou par jour.

***

Pourrais-je me permettre ici de faire observer l'insuffisance de ce traitement ? Il est impossible qu'avec un revenu de 13 dollars par mois nos institutrices parviennent à joindre les deux bouts.

Certaines ne peuvent suppléer à cette insuffisance qu'en se dévouant au service des personnes qui les logent, s'occupant parfois des soins du ménage et de tous les détails de la vie quotidienne ; d'autres même cherchent à se créer des moyens d'existence en faisant du commerce ou en se livrant à des travaux d'aiguille et de couture, travaux qu'elles continuent pendant leurs vacances. Le temps qu'elles perdent à ces occupations, elles pourraient plus utilement le consacrer au repos et à la préparation de leurs classes ; les élèves en profiteraient ; leur éducation et leur instruction y gagneraient. Les parents seraient alors moins portés à se plaindre des lourdes taxes que leur imposent les commissaires d'écoles.

Ces taxes, étant donné le coût de la vie qui va toujours en augmentant, on ne peut pas songer à les élever, car les familles objecteraient, avec raison, que les enfants après leur sortie de l'école ne leur sont, en général, d'aucun soutien. La plupart cherchent à se rendre indépendants le plus vite possible et à se suffire à eux-mêmes. Les plus capables parviennent, grâce à leur ingéniosité et à leur travail, à se créer des moyens d'existence qui sont une source de profits pour le commerce et l'industrie et par conséquent pour l'État, puisque c'est de ces deux sources, l'industrie et le commerce, que l'État tire ses meilleurs revenus.

Ce dernier a donc, beaucoup plus que les familles, un grand intérêt à améliorer le sort de nos pauvres institutrices et devrait contribuer à leur traitement pour une somme au moins deux fois supérieure à celle fournie par les commissaires d'écoles ; de sorte que celles qui, par exemple, reçoivent actuellement $200 dollars puissent en toucher 600 à l'avenir.

Pour cela, évidemment, l'État devra se créer des ressources. Ici nous entrons dans le domaine de la politique et il ne m'appartient pas, à moi, simple inspecteur d'écoles, de donner des conseils au gouvernement.

*
* *

Noms des institutrices qui méritent une gratification :

1—Mlle Clarinda Beauchamp, de St-Herménégilde ;
2— " Amand Lallier, de Coaticook ;
3— " Maria Fournier, de Woburn ;
4— " Marie-Anne Courtemanche, de Clifton ;
5— " Sylvina O'Bready, de East-Angus ;

6—Mme J.-A. Veilleux, de Ditchfield ;
7—Mlle Elizabeth Morin, de Beebe ;
8— " Nora-A. Fitzgerald, de Island-Brook ;
9— " Marie-Louise Fournier, de Piopolis ;
10— " Marie-Louise Fortier, de Ste-Cécile-de-Whitton ;
11— " Marie-Elise Drapeau, de Kate-Vale ;
12— " Marie-Flore Dion, de North-Hatley ;
13— " Marie-Rivier Ducharme, de Martinville ;
14— " Camille Beaudoin, de Val-Racine ;
15— " Hélène-R. Choquette, de Kate-Vale ;
16— " Evéline Bédard, de St-Herménégilde ;
17— " Marie-Louise Bisson, de Chartierville ;
18— " Rose-Alma Boulay, de Paquette.

* * *

Noms des municipalités qui méritent une prime :

1er prix.—St-Isidore-d'Auckland..... $ 60 00
2e " —North-Hatley 50 00
3e " —Emberton 40 00
4e " —Newport..... 35 00
5e " —Waterville..... ..... 30 00

* * *

Voici la classification des municipalités, conformément à l'article 231.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 60 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classes autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Woburn	2	8	7.85	8.75	9.3	10	43.9	Excellent.	9.7	7.4	17.1	Excellent.
2	North-Hatley.....	1	8.5	9.5	7	9	8	42	"	9.3	8.2	17.5	"
3	Ville Mégantic.....	3	7.5	8.66	7	7.83	9.66	40.65	"	9.8	8.2	18	"
4	Village Compton.....	1	8.5	8.8	5	7.2	10	39.5	Très bien.	9.8	8.6	18.4	"
5	Coaticook.	3	8.7	8 73	5.5	8.35	8	39.28	"	9.2	6.96	16.16	Très bien.
6	St-Louis-de-Westbury....	6	7.36	8.38	5.5	3.91	7.33	37.48	"	9.21	8.18	17.39	Excellent.
7	St-Isidore-d'Auckland....	2	9.05	7.4	5.25	3.45	10	41.15	"	7.9	6.4	14.3	Très bien.
8	Val-Racine.....	3	6.53	7.86	7	8	10	39.39	"	8.13	6.9	15.03	"
9	Hereford	6	6.61	7.61	8.25	8.5	9.16	40.13	"	7.93	6.31	14.24	"
10	St-Herménégilde.....	9	6.96	7.78	7.5	8.55	9.77	40.56	Excellent.	7.65	6.15	13.8	"

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.							Sujets se rapportant à l'école.			
			État des maisons d'écoles, etc.	État du mobilier et des autres fournitures scolaires	Taux de la cotisation foncière par $100.00	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
11	Hampden	1	6.2	8.4	6.5	8.8	9	38.9	Très bien.	8.8	6.3	15.1	Très bien.
12	Canton Magog	2	7.2	7.6	5	9.8	6.5	36.1	Bien	9.85	7.9	17.75	Excellent.
13	Marston-Sud	3	5.16	6.63	7.5	8.3	10	37.59	Très bien.	8.6	7	15.6	Très bien.
14	Emberton	4	6.95	6.32	7.5	8.22	9	37.99	"	8.3	6.9	15.2	"
15	L'Assomption-de-Waterville	2	8.3	6.6	5.5	9	8.5	37.9	"	8.6	6.3	14.9	"
16	Eaton	4	7.6	7.3	6	8.7	8.75	38.35	"	8.75	5.6	14.35	"
17	Notre-Dame-des-Bois	6	6.73	6.1	8.75	8.01	8.33	37.92	"	8.18	6.42	14.6	"
18	Ville Magog	2	7.65	8.95	5.25	7.95	6.5	36.3	"	9.3	6.8	16 1	Excellent.
19	Barford	6	6.99	7.53	6	8.6	8.5	37.59	"	8.38	6.22	14.6	Très bien.
20	Auckland	5	7.52	7.82	6	8.16	7.6	37.1	"	8.3	6.6	14.9	"
21	Ste-Cécile-de-Whitton	7	6.41	6.68	6.5	7.62	10	37.21	"	8.27	6.15	14.42	"
22	Newport	2	6.95	6.25	4.75	9.2	7	34.15	"	9.2	8.1	17.3	Excellent.
23	Winslow-Nord	6	6.35	6.9	7	7.65	8.66	36.56	"	7.88	6.93	14.81	Très bien.
24	Ste-Agnès-de-Ditchfield	5	6	4.88	8.75	7.52	9.8	36.95	"	7.82	6.46	14.28	"
25	Ditton	7	6.18	7.18	6.75	8.1	8.71	36.92	"	7.38	6.65	14 03	"
26	Beebe-Plain	1	5.9	8.5	4.75	10	5	34.15	"	9.6	6.8	16.4	Excellent.
27	Stanstead	2	9.3	8.95	4.75	7.95	4.25	35.2	"	8.7	6.35	15.05	Très bien.
28	Winslow-Sud	4	5.15	5.55	8.5	5.57	9.5	34.27	"	9.5	6.47	15.97	"
29	St-Martin-de-Martinville	4	6.25	5.82	6	8.3	6.5	32.87	"	8.76	7.13	15.89	"
30	Barnston, diss	5	6.44	5.34	6	8.2	5.6	31.58	"	8.2	6.9	15.1	"
31	Ste-Catherine-de-Hatley	6	6.36	6.41	5.75	8.2	5	31.72	"	8.64	6.16	14.8	"
32	Clifton	8	6.23	6.48	5	7.81	5.75	31.27	"	8.2	6.86	15.06	"
33	Spaulding	3	4.56	4.73	6	7.63	8 33	31.25	"	8.56	6.1	14.66	"
34	Ste-Suzanne-de-B.-Line	4	5.35	5.8	5.5	8.3	7	31.95	"	7.39	6.26	13.65	"
35	Barnston	3	5.1	5.36	5	7.93	6	29.39	Bien	8.2	5.4	13.6	"
36	Canton Compton	7	5 45	5.62	5.75	7.21	4.85	28.88	"	4	3	7	Mal
37	Clifton-Est	2	6.6	7.55	6.25	8.1	6	34.5	Très bien.				

J'ai l'honneur d'être, etc.,

M.-J. CUROT,

Insp. d'écoles.

M. J.-B. DEMERS

Saint-Jean, Qué., 5 septembre 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport pour l'année scolaire 1911-1912.

Les bulletins d'inspection que j'ai communiqués au département de l'Instruction publique après chacune de mes visites d'automne et du printemps contiennent, je crois, tous les renseignements concernant les écoles et chacune d'elles en particulier, relativement aux conditions hygiéniques des maisons d'écoles, du mobilier scolaire ainsi qu'à la valeur de l'enseignement qui y est donné, de même qu'au résultat des travaux des élèves durant l'année.

Je limiterai donc mon présent rapport aux quelques remarques générales qui suivent :

Dans mes visites de l'automne dernier, je me suis appliqué à constater aussi soigneusement que possible les conditions hygiéniques des maisons d'écoles et de leurs dépendances, les livres non autorisés qui étaient en usage dans les écoles, la manière dont la classification des élèves était faite, ainsi que l'organisation de l'école.

J'ai remarqué avec regret que, dans un grand nombre de municipalités, les commissaires ne portaient pas assez d'attention et de soins à l'état de salubrité des écoles et de leurs dépendances.

Dans presque toutes les municipalités, j'ai trouvé des écoles dont la cave était hermétiquement fermée et dans laquelle aucun courant d'air frais n'avait pénétré depuis des années ; la fondation ou l'assise de ces maisons est généralement faite en pierre concassée ou en cailloux et sans mortier ; elle est recouverte à l'extérieur par une couche de terre de deux ou trois pieds d'épaisseur qui s'élève jusqu'à la base de la maison : de sorte que l'air extérieur n'y peut pénétrer.

Dans d'autres, il y avait dans la fondation des ventilateurs-fenêtres (*soupiraux*), mais on avait eu le soin de les faire recouvrir à l'extérieur d'un double de planches bien ajustées au cadre du châssis, afin d'empêcher le froid de pénétrer dans la cave durant l'hiver, et aussi, probablement, l'air frais et la chaleur durant l'été ; à en juger par les apparences, cet

état de choses existait non seulement depuis l'hiver précédent, mais probablement depuis plusieurs années.

Les cabinets et puisards d'aisances sont les choses pour lesquelles les commissaires paraissent avoir le moins de souci.

Presque partout j'ai constaté qu'ils n'avaient pas été vidés ni curés depuis un an, deux ans et plus longtemps même ; il paraîtrait que c'est la coutume chez les commissaires de ne faire vider ces puisards que lorsqu'ils sont remplis, à tel point que leur contenu menace de se déverser sur leurs bords.

L'eau qui se trouve sur les emplacements des écoles n'est généralement pas potable, surtout dans les puits creusés et ouverts. Les commissaires donnent généralement pour raisons que cela est dû au fait que l'on ne tire de ces puits qu'une trop petite quantité d'eau ; je ne crois pas que ce soit là la vraie cause.

Dans un certain nombre de cas, le puits est mal placé, étant à trop grande proximité des puisards d'aisances, dont l'état de propreté laisse à désirer, comme je viens d'en faire la remarque. Ailleurs, ce puits n'est pas convenablement entretenu, il n'a pas été nettoyé ni curé depuis des années, manque complètement de ventilation, enfin, et c'est le plus grand nombre de ces puits, ils sont ou mal couverts ou la couverture se trouve à l'effleurement du sol environnant ou même plus basse, de sorte que, au lieu de se remplir d'eau filtrée à travers le sol et l'empierrement, (*pierrotage*), ils se remplissent aux époques des grandes pluies ou de la fonte des neiges, de l'eau de surface, et deviennent ainsi un foyer d'incubation de germes de matières végétales qui souillent cette eau.

Après ma visite, j'ai informé par écrit chaque commission scolaire des défauts que j'avais constatés dans ces écoles et j'ai requis MM. les commissaires de prendre les moyens d'y remédier le plus tôt possible. Cependant, lors de ma visite du printemps, j'ai remarqué avec regret que très peu de commissions scolaires s'étaient conformées à cette requisition.

Pour ce qui est des livres, j'ai fait un examen minutieux de tous les livres en usage dans les écoles ; j'ai trouvé presque partout, surtout dans les écoles de la campagne, que les livres dont on sert étaient tous des anciennes éditions d'ouvrages qui portent sur la couverture ou sur la première feuille l'approbation du Conseil de l'Instruction publique, mais depuis très longtemps déjà retranchés de la liste des livres autorisés. Entr'autres, des géographies des F. E. C., des années 1873 et 1876, des arthmétiques par les mêmes de

1870, l'ancienne grammaire française par F. P. B., des arithmétiques par Bouthiller, Bellerose, etc., un Petit Manuel renfermant un abrégé de l'histoire sainte, de l'histoire de France et du Canada, qui était en usage dans ces écoles il y a plus de quarante ans ; un recueil de diverses matières, par les Révérendes Sœurs de la Providence ; un autre petit livre intitulé : " Lectures Instructives et Amusantes " (*Manuscrit*) etc.

J'ai dressé une liste de ces divers livres non approuvés et j'en ai transmis une copie avec celle de la dernière liste des livres autorisés à chaque commission scolaire, la priant de voir à remplacer ces anciens livres par d'autres inscrits sur la liste officielle. En même temps, j'ai mis les commissaires sur leur garde relativement à certaines supercheries pratiquées par des éditeurs ou des libraires peu scrupuleux dont ils sont involontairement les victimes ; et je crois devoir faire mention de deux cas en particulier :

En examinant les livres de lecture des élèves d'une école, j'en ai remarqué un qui portait à l'extérieur de la couverture l'inscription suivante : *Approuvé par le Conseil de l'Instruction publique, le 10 mai 1910.* Cependant, j'ai cru y reconnaître un livre dont je me servais moi-même lorsque j'étais dans l'enseignement il y a au-delà de trente ans ; alors je demandai à l'institutrice si elle en avait un semblable qui n'avait pas encore servi ; elle m'en présenta un ; et, en examinant soigneusement l'inscription dont je viens de faire mention, à l'intérieur de la couverture, je découvris qu'elle était imprimée sur une petite lisière de papier très mince et collée sur la couverture ; en l'enlevant avec la pointe d'un canif, je mis à jour l'inscription suivante : *Approuvé par le Conseil de l'Instruction publique en l'an 1877.*

Dans une autre, j'ai trouvé un livre dont l'impression m'a frappé comme étant d'un pays étranger ; en référant au premier feuillet j'ai constaté en effet que ce livre était imprimé à Lyon, France. Mais la page frontispice portait date et lieu d'impression d'une ville de cette province ; je demandai au directeur de cette école si ce livre était bien l'ouvrage portant le même titre et inscrit sur la liste des livres autorisés par le Conseil de l'Instruction Publique. Il me répondit que c'était bien le même livre qui était imprimé à l'étranger puis importé en feuillets ou broché, mais que l'impression de la couverture et la reliure sont faites ici au pays.

Quant aux résultats des travaux des élèves dans les écoles et des progrès faits pendant l'année, je considère qu'ils sont dans l'ensemble satisfaisants ; cependant j'ai remarqué que dans la plupart des écoles, les élèves étaient moins avancés dans leurs classes respectives que les années précédentes. Cela est dû à diverses causes incontrôlables.

D'abord la rigueur excessive de l'hiver et la température si défavorable de la dernière saison du printemps. Ensuite, la maladie qui a sévi pendant plusieurs mois, tant parmi les élèves que parmi les membres du personnel enseignant.

Il n'y a guère de municipalités ou quelques écoles et même plusieurs n'aient été fermées pendant des semaines et des mois pour cause de maladie, chez les enfants de même que chez les titulaires ; et malgré les démarches et les efforts faits par les commissaires pour trouver des remplaçants, ils n'ont pas tous réussi à en obtenir.

Ceci n'est cependant pas entièrement dû à la pénurie d'institutrices brevetées, mais plutôt au manque de bonne volonté de la part des contribuables.

Ainsi les commissaires de Lacolle, après maintes recherches, démarches, demandes, publiées dans les journaux, etc., ont réussi à trouver deux institutrices parfaitement compétentes et brevetées, auxquelles ils ont offert un salaire de deux cents piastres, qu'elles avaient accepté.

Cependant, lorsqu'elles se présentèrent dans leur arrondissement respectif, aucun contribuable ne voulut les loger et pensionner pour moins de $10.00 et $12.00 par mois ; de sorte qu'elles ont refusé d'accepter la direction de ces écoles et sont retournées chez elles.

Il en est de même de plusieurs écoles qui ne sont pas encore ouvertes faute de titulaire, bien que j'en aie présenté aux commissaires ; mais ou ceux-ci ont refusé de leur payer un salaire raisonnable, ou encore les contribuables leur demandèrent un prix si exhorbitant pour leur pension, pour les voiturer à l'église le dimanche et autres petits services de cette nature, que ces institutrices ne voulurent pas accepter ces écoles.

J'ai laissé ou transmis à tous les secrétaires-trésoriers la formule de rapport des vérificateurs des livres et comptes des commissions scolaires ; à l'heure présente, je n'ai encore reçu que quinze de ces rapports, quoique j'en aie fait la demande deux fois aux secrétaires dans le cours du mois dernier.

Plusieurs de ces rapports étant tout à fait informes, irréguliers et incomplets, j'ai dû les retourner aux secrétaires-trésoriers avec prière de les faire recommencer.

Les municipalités suivantes sont celles qui méritent les primes d'encouragement pour l'année 1911-12 :

1. St-Michel-Archange..... $60 00
2. St-Athanase..... 50 00
3. St-Edouard..... 40 00
4. Lacolle..... 3 , 00
5. St-Paul-de-l'Ile-aux-Noix..... 30 00

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 231 des règlements refondus du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique :

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*).

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Se rapportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	La-ville-de-St-Jean.	3	10	10	6	10	10	46	Excellent.	10	10	20	Excellent.
2	St-Paul-de-l'Ile-aux-Noix.	4	10	10	6	8	7	41	"	8.2	8.2	16.4	"
3	St-Thomas-de Clarenceville	1	10	10	5	6	8	39	Très bien.	8	8	16	"
4	St-Blaise	5	8.2	8.8	5	8.8	7	37.8	"	7.8	7.8	15.6	Très bien.
5	Iberville	2	9	10	10	10	8	47	Excellent.	7	7	14	"
6	St-Jean, paroisse	6	9.6	10	5	8.2	7	39.8	Très bien.	7.4	7.4	14.8	"
7	Ste-Marg.-de-Blairfondie .	7	9.4	9.4	5	6.4	8	38.2	"	7	7	14	"
8	St-Georges-de-Henryville.	7	8.4	8.6	8	6.8	8	41.8	Excellent.	6.4	6.4	12.8	"
9	St-Grégoire-le-Grand.....	13	8.3	7.9	8	5.7	7	40	"	6.2	6.2	12.4	"
10	St-Sébastien.	6	8	9.6	6	7.6	8	39.6	Très bien.	7.1	7.1	14.2	"
11	St-Luc	5	8.4	10	8	7.2	6	39.6	"	7	7	14	"
12	St-Alexandre	9	8.1	8.2	7	8	7.6	39.2	"	7.3	7	14.3	"
13	Lacolle	11	7.6	8.6	6	7.4	8	37.6	"	7.4	7.4	14.8	"
14	St-Jacques-le-Mineur.	7	8	10	5	6.2	8	37.2	"	6.8	6.8	13.6	"
15	St-Valentin.....	3	8.5	8.5	5	8.2	6	36.2	"	7	7	14	"
16	St-Michel-Archange	7	6.6	10	5	6.5	8	36.1	"	6.5	6	12.5	"
17	St-Cyprien.	10	8.6	6.2	5	6.5	8	34.1	Bien	7.6	7.6	15.2	"
18	St-Remi.....	8	7.6	7.8	5.5	5.6	8	33.9	"	6.7	6.7	13.4	"
19	Ste-Anne-de-Sabrevois ..	5	8	7.8	5	6.4	6	33	"	7	4	14	"
20	Ste-Brigide.....	13	7	8.3	7	5.2	6	31.5	"	7	7	14	"
21	St-Athanase	6	7	5.8	7	5.6	6	31.4	"	6.3	6.3	12.6	"
22	Sherrington....	9	6.4	6.5	5	5.4	8	31.2	"	6.5	6.5	11	Bien.
23	St-Edouard	7	7.4	5.7	5	5.7	7	30.9	"	6.8	6.8	13.6	"
24	L'Acadie, dissidente.. ...	1	8	10	5.8	6	8	41.8	Excellent.	8	8	16	Excellent.
25	St-Luc.....	1	8	8	8	8	6	38	Très bien.	6	6	12	Bien.
26	St-Remi.	1	8	8	6	7	7	36	"	7	7	14	Très bien.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J.-B. DEMERS,
Inspecteur d'écoles.

M. J.-Z. DUBEAU

Ste-Anne-de-la-Pocatière, 22 août 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel sur l'état des écoles de mon district d'inspection pendant l'année 1911-12.

Comme vous le savez, la maladie qui me retient chez moi depuis plusieurs mois, m'a empêché de me rendre compte par moi-même d'une partie des améliorations faites pendant le cours de l'année.

L'année qui vient de s'écouler a été une année de progrès pour mon district, je n'ai donné qu'un certificat en faveur d'institutrice non diplômée ; je crois qu'on peut en conclure que l'enseignement donne généralement satisfaction.

Pendant l'année, douze maisons d'école ont été construites : 3 à St-Pacôme, 2 à Ste-Hélène, une à St-Alexandre, une à St-André, une à St-Louis (Kamouraska), une à Notre-Dame-du-Mont-Carmel, une à St-Roch-des-Aulnais, une à St-Aubert et l'autre à St-Pamphile. Plusieurs autres ont été parachevées ou réparées.

Le mobilier s'améliore sensiblement. J'espère qu'avant longtemps, les longues tables auront complètement disparu.

Les municipalités qui se sont montrées les plus progressives sont celles de St-Pacôme, Ste-Hélène, St-Pamphile, St-André et Notre-Dame-du-Mont-Carmel. Je vous demanderai de leur accorder les primes de $60.00, $50.00, $40.00, $35.00 et $30.00 dans l'ordre indiqué ci-dessus.

Voici, d'après les notes que m'ont remises M. L.-P. Goulet et M. J. M. Turcotte, la classification des municipalités qu'ils ont visitées dans mon district :

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.*)

No d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 69 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'écoles, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00.	Traitements et mode de paiement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Ste-Anne (village)	3	9.7	9.7	3.2	7.2	10.0	39.8	Très bien.	10.0	8.2	18.2	Excellent.
2	St-Damase	4	9.2	9.8	3.0	6.6	8.5	37.1	"	10.0	7.5	17.5	"
3	Ste-Anne (paroisse)	10	7.9	9.1	3.5	6.1	9.7	36.3	"	10.0	6.9	16.9	"
4	St-Pascal	14	7.4	8.7	4.0	6.5	9.5	36.3	"	9.9	6.4	16.3	"
5	St-André	10	7.7	8.8	3.1	6.0	9.8	35.4	"	10.0	6.3	16.3	"
6	Ste-Hélène	10	7.9	7.7	4.1	6.8	9.5	36.0	"	9.9	5.5	15.4	Très bien.
7	Ste-Perpétue	8	6.1	7.2	5.0	6.9	9.1	34.3	"	9.2	7.0	16.2	Excellent.
8	St-Roch-des-Aulnaies	7	6.8	7.2	2.3	6.6	10.0	32.9	"	9.5	7.5	17.0	"
9	St-Germain	4	6.8	6.9	4.7	5.7	10.0	33.9	"	9.9	6.1	16.0	"
10	St-Bruno	7	6.8	7.6	5.0	6.0	9.5	34.9	"	9.7	4.8	14.5	Très bien.
11	St-Alexandre	14	6.3	7.2	3.4	6.5	10.0	33.4	"	9.5	6.3	15.8	"
12	St-Pamphile	9	6.0	5.4	6.2	7.3	9.0	33.9	"	8.7	6.5	15.2	"
13	St-Pacôme	11	6.3	6.1	3.6	6.4	8.5	30.9	"	9.4	8.6	8.0	Excellent.
14	St-Jean-Port-Joli	12	7.2	7.1	3.0	6.0	9.8	33.1	"	9.0	6.5	15.5	Très bien.
15	Rivière-Ouelle	9	5.5	8.2	2.5	6.8	9.1	31.6	"	9.5	7.1	16.6	Excellent.
16	St-Louis	8	6.3	6.7	3.0	6.0	9.4	31.4	"	10.0	6.7	16.7	"
17	N.-D.-Ju-Mont-Carmel	10	6.5	5.2	6.1	6.0	8.6	32.4	"	8.9	6.7	15.6	Très bien.
18	St-Onésime	4	6.2	3.7	6.0	6.0	9.0	30.9	"	9.5	7.2	16.7	Excellent.
19	St-Aubert	8	7.2	6.3	2.8	6.1	8.3	30.7	"	9.3	7.1	16.4	"
20	St-Denis	5	5.8	5.9	3.2	6.6	8.8	30.3	"	9.4	7.0	16.4	"
21	St-Philippe-de-Néri	4	5.7	5.0	2.5	6.2	9.0	28.4	Bien	9.5	7.0	16.5	"
22	Ste-Louise	7	6.3	4.8	2.8	6.0	8.3	28.2	"	8.8	6.5	15.8	Très Bien.
23	Lac-Noir	2	5.0	3.5	2.5	5.8	5.5	22.3	Médiocre.	6.5	4.5	11.0	Bien

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J.-Z. DUBEAU,

Insp. d'écoles.

A.-M. FILTEAU.

St-Jean-d'Orléans, 31 juillet 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport général sur le fonctionnement des 132 écoles de mon district.

Le 22 août 1911, un incendie a complètement détruit la magnifique académie de garçons de Thurso ; on venait de la terminer.

Fortement encouragés par le gouvernement, les contribuables se sont remis à l'œuvre avec une ardeur nouvelle et ils rebâtissent leur école qu'ils veulent plus belle qu'avant si possible.

Dans le cours de l'année, huit écoles ont été construites et deux ont été réparées, ces écoles ont été acceptées.

Les progrès ont généralement été bons cette année. Dans presque toutes les écoles de ma circonscription, on enseigne le dessin d'une manière fort convenable, je crois.

Des allocations spéciales seront accordées aux municipalités qui payent à toutes leurs institutrices un salaire minimum de $100.00, $125.00 ou $150.00.

La distribution de ces allocations encouragera puissamment les municipalités qui recevront de votre département d'autant plus qu'elles offriront à leurs institutrices un salaire plus élevé, jusqu'à concurrence de $150.00. Aucun octroi spécial n'est encore offert aux municipalités qui payent un salaire supérieur à $150.00, mais j'espère que ces classes de municipalités créées à la dernière session ne sont que les premières d'une longue série que l'on complètera bientôt afin de ne pas laisser les municipalités sous l'impression que $150.00 est un salaire suffisant. J'admets que dans un grand nombre de cas un traitement de $150.00 est convenable, mais dans les comtés de Labelle, Wright, Pontiac et Témiscamingue, que je connais spécialement, et certainement dans plusieurs autres comtés que je connais moins bien, $150.00 *n'est pas même un minimum.*

Permettez-moi, Monsieur le Surintendant, de vous donner ici la liste complète des municipalités de mon district, avec la moyenne de traitement payé aux institutrices :

Buckingham, Village	$ 300
Egan-Est	256¼
St-Alphonse-de-Lytton	250
Aumond	231
Lochaber et Gore	228⅓
St-Edouard-de-Wakefield	217½
Notre-Dame-de-Pontmain	210
St-Joseph-de-Wakefield	205
Portland-Ouest	200
Denholm et Bowman	200
Maniwaki	200
Templeton-Ouest	200
Notre-Dame-du-Laus	198¾
Cameron	197
Notre-Dame-des-Neiges	196⅔
Ste-Philomène-d'Egan	195
Templeton-Nord	190
Templeton-Est	186 1/10
Wright	182½
Cantons-Unis	181¼
Mulgrave et Derry	180
Robertson et Pope	179⅙
Bouchette	178⅛
Gracefield	175
St-François-Régis	175
L'Ange-Gardien	172½
Hincks	171⅓
Northfield	170
Cantley	170
St-Jean-de-Wakefield	170
Notre-Dame-de-la-Garde	170
St-Sixte	165
Campbell	163⅓
Buckingham-Canton	162⅕
Kiamika	161¼
St-Malachie	156⅔
Notre-Dame-de-la-Salette	156

La municipalité de l'Ange-Gardien ne veut pas rester à la fin de la liste, avec un salaire moyen de $172½, et le président des commissaires vient de

me dire qu'il payera $225.00 l'an prochain à des institutrices très bien qualifiées.

Maniwaki payera un salaire de $700.00 au directeur de son académie de garçons.

La commission scolaire de Maniwaki a compris que pour avoir de bons instituteurs travaillant sérieusement il fallait leur payer un traitement tel, qu'ils fussent fiers de leur position.

Rendre l'instituteur et l'institutrice fiers de leur position, monsieur le Surintendant, n'est-ce pas assurer le succès de l'école.

Le jour ou toutes les municipalités comprendront ainsi la question d'engagement des titulaires de leurs écoles, quels progrès nous verrons se réaliser !

Toutes les commissions scolaires de mon district espèrent fermement qu'aux trois classes de municipalités plus haut nommées, on en ajoutera bientôt d'autres de $175, $200, $225, $250, $275, $300 et plus, afin que pour toutes les municipalités du pays, il y ait un but à atteindre, un idéal à réaliser.

En attendant, M. le Surintendant, ne vous serait-il pas possible d'accorder à toutes les municipalités payant un salaire supérieur à $175 une gratification quelconque à titre d'encouragement spécial.

Huit municipalités ont mérité cette année les gratifications accordées pour les progrès accomplis ; voici leur nom par ordre de mérite : Wright, Northfield, Cantons-Unis, Cameron, Robertson et Pope, Egan Est, Hincks, Bouchette. Toutes ces municipalités ont engagé des institutrices diplômées avec augmentation de salaire, ont amélioré leurs écoles à tous points de vue etc., etc.

Je suis forcé de choisir les cinq premières et de remettre les autres à l'an prochain.

Je vous prie donc, Monsieur le Surintendant, d'accorder la gratification de

$60 00 à..... Wright.
50 00 à..... Northfield.
40 00 à..... Cantons-Unis.
35 00 à..... Cameron.
30 00 à..... Robertson et Pope.

L'octroi des municipalités pauvres sera, je l'espère, continué aux municipalités suivantes : Egan Est, Aumond, Wright, Northfield, Denholm et Bow-

man, Portland-Ouest, N.-D.-de-la-Salette, N.-D.-de-Pontmain et St-Gérard-de-Montarville.

Dans le tableau de classification suivant pour le taux de la cotisation foncière par $100, j'accorde le total des points à toutes les municipalités qui payent un salaire moyen supérieur à $150.00.

Voici ce tableau :

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*).

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité	Sujets se rapportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			État des maisons d'écoles, etc.	État du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Maniwaki	1	10	10	10	10	10	50	Excellent.	9	8	17	Excellent.
2	St-Joseph-de-Wakefield.	1	9.5	10	10	10	10	49.5	"	9	8 5	17.5	"
3	Templeton-Nord	4	9.8	10	10	9 4	10	49.2	"	8.2	6	14.2	Très bien.
4	Buckingham, village.	2	9	10	10	10	10	49	"	9.2	8.8	18	Excellent.
5	Templeton-Ouest	4	9.5	9.4	10	10	10	48.9	"	7.2	6	13.2	Très bien.
6	Notre-Dame-de-la-Garde.	3	10	10	10	8.5	10	48.5	"	5.9	5	10.9	Bien.
7	Notre-Dame-des-Neiges.	3	8.7	9.8	10	9.7	10	48.2	"	6.7	6	12.7	Très bien.
8	St-Alf. de Lytton	2	9	9	10	10	10	48	"	9.3	8.8	18.1	Excellent.
9	L'Ange-Gardien	3	9.1	10	10	8.8	10	47.9	"	8	7	15	Très bien.
10	Denholme et Bowman	1	8	9	10	10	10	47	"	école fermée temporairement			
11	Lochaber et Gore	5	8.4	8.9	10	9.7	10	47	"	7.5	7	14.5	Très bien.
12	Cantley	3	8.6	9.3	10	8.8	10	46.8	"	6.5	5.7	12.2	"
13	Templeton-Est	8	7.3	9.9	10	9.4	10	46.6	"	8	7.4	15.4	"
14	St-Sixte	3	8	9.3	10	9	10	46.3	"	8	7.2	15.2	"
15	Robertson et Pope.	5	8.3	9.1	10	9.1	9.8	46.3	"	7.1	6.5	13.6	"
16	Ste-Philomène-d'Egan	4	7.4	9.3	10	9.5	10	46.2	"	8	6.8	14.8	"
17	Aumond	4	8.2	8.5	10	10	9.5	46.2	"	7.5	6.5	14	"
18	Cameron	5	8.6	8.4	10	9.1	10	46.1	"	7.4	6.2	13.6	"
19	Egan-Est	2	8	8	10	10	10	46	"	8	7.5	15.5	"
20	St-Edouard-de-Wakefield.	2	8	7.7	10	10	10	45.7	"	5.5	4.2	9.7	Médiocre.
21	Notre-Dame-de-Pontmain.	4	7.5	8.7	10	9	10	45.2	"	8.2	7.3	15.5	Très bien.
22	Kiamika	4	8	9	10	8.4	9.6	45	"	7.4	6.9	14.3	"
23	Portland-Ouest	1	7.5	9	10	10	8	44.5	"	5	5	10	Bien.
24	St-Frs-Régis	1	8	8 5	10	9	9	44.5	"	6	6	12	Très bien.
25	Bouchette	8	6.8	8.3	10	9.1	10	44.2	"	7.4	6.1	13.5	"
26	Wright	6	6.9	7.9	10	9.3	10	44.1	"	7.1	6.1	13.2	"
27	Cantons-Unis	3	5.4	10	10	9.3	9.3	44	"	7.7	6.7	14.4	"
28	Gracefield	1	6	9	10	9	10	44	"	9.5	8	17.5	Excellent.
29	Notre-Dame-du-Laus	5	6.7	8	10	9.2	10	43.9	"	8	6.3	14 3	Très bien.
30	Buckingam, cantor	8	6.9	8.2	10	8.5	10	43.6	"	6.1	5	11.1	Bien.
31	Mulgrave et Derry	1	6	9	10	9 2	9	43.2	"	8.5	8	16.5	Excellent.
32	St-Malachie	3	7	7	10	8.3	10	42.3	"	5.3	5	10.3	Bien.
33	Northfield	4	6	7.1	10	9.2	10	42.3	"	8.3	7.5	15.8	Très bien.
34	St-Jean de-Wakefield	1	5	8	10	8.8	10	41	"	6.5	6	12.5	"
35	Campbell	3	6.3	6.1	10	8.7	10	41.1	"	9.3	8.7	18	Excellent
36	Hincks	3	6.3	5.8	10	8.8	10	40 9	"	5.7	5.2	10.9	Bien.
37	Notre-Dame-de-la-Salette.	5	6.3	5.3	10	8.2	10	39.8	Très bien.	6.6	5.8	12.4	Très bien.

DISTRICT D'OTTAWA, PONTIAC ET TÉMISCAMINGUE.

Je terminerai en vous donnant quelques renseignements sur le district d'Ottawa, Pontiac et Témiscamingue, dont j'ai visité la plus grande partie des écoles au printemps.

Ce district renferme 126 écoles dont 33 dans le Témiscamingue ; dix écoles ont été construites cette année ; la plupart de ces écoles ont été acceptées sous condition.

La municipalité de Hull Cité mérite une mention spéciale pour la construction de la magnifique école Lecompte, au coût de $31,000.00. Cette école peut être considérée comme un agrandissement de l'académie des garçons.

Les municipalités auxquelles je crois devoir décerner une gratification sont les suivantes :

1. Témiscamingue	$60 00
2. St-Placide-de-Béarn	50 00
3. Ste-Elizabeth-de-Franckton	40 00
4. Ste-Cécile-de-Masham	35 00
5. Fabre	30 00

Chacune de ces municipalités a construit une ou deux écoles, a engagé des institutrices brevetées avec un salaire élevé, etc., etc.

Voici la moyenne des salaires dans chaque municipalité :

Bryson	$400
Fort-Coulonge	260
Hull, cité	259
Aylmer	257
Aldfield-Sud	250
Pointe-Gatineau	244½
Portage-du-Fort	237½
Mansfield et Pontefract	227½
Onslow-Sud	225
Ville-Marie	225
Laverlochère et Baby (2)	206⅔
Hull-Canton (1)	210
N.-D.-de-Quyon (1)	210
Eardley	205
Duhamel-Ouest	205

Campbell's-Bay	200
Pontiac	200
St-Etienne-de-Chelsea	200
Témiscamingue-Nord	200
Lalemant	200
Témiscamingue	196⅔
Guigues	196
Ste-Cécile-de-Masham	195
Iles-aux-Allumettes	186⅕
St-Elizabeth-de-Frankton	185
Sheen	183⅓
Clapham et Leslie	180
St-Placide-de-Béarn	180
Chichester	178¾
Onslow-Nord	178¾
Ile-du-Calumet	173½
Stagsburn et Fieldville	165
Fabre	165
Lowe	160
Aldfield-Est	160
Aylwin	150
Bristol	150
Dorion	105

Ces quelques renseignements joints à ceux déjà donnés dans des rapports spéciaux seront, je l'espère, trouvés suffisants.

Voici la classification des municipalités conformément à l'article 231 :

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

Nos d'ordre	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.							Se rapportant à l'école.			
			État des maisons d'écoles, etc.	État du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classes autorisés.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Mise en opération du cours d'études	Succès remportés dans l'enseignement.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
1	Ville-Marie	2	10	10	10	10	10	50	Excellent.	8	8	16	Excellent.
2	Campbell's Bay	1	10	10	10	10	10	50	"	8	7.2	15.2	Très bien.
3	Onslow-Sud	1	10	10	10	10	10	50	"	8	7.2	15.2	"
4	Hull, cité	9	10	10	10	10	9.9	49.9	"	8.3	7.8	16.1	Excellent.
5	Eardley	4	9.5	9.8	10	10	10	49.3	"	7.2	6.7	13 9	Très bien.

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.						Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.			Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'écoles, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classes autorisés.	Total des points conservés sur 60 accordés.		Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement,	Total des points conservés sur 20 accordés.	
6	N.-D.-de-Quyon	1	10	10	10	10	9	49	Excellent.	9.5	9	18.5	Excellent.
7	Pointe-Gatineau	2	9	10	10	10	10	49	"	7.5	6.3	13.8	Très bien.
8	Mansfield-et-Pontefract	4	10	9	10	9.5	10	48.3	"	6.8	5.7	12.5	"
9	Laverlochère-et-Baby	3	8.5	7.3	10	9.5	10	47.3	"	6.6	6.3	12.9	"
10	Portage-du-Fort	1	8	10	10	10	9	47	"	7	6	13	"
11	Fort-Coulonge	2	8.5	9	10	9	10	46.5	"	7.5	6.8	14.3	"
12	Aylmer	2	7	9	10	10	10	46	"	10	9.7	19.7	Excellent.
13	Guignes	6	8.5	8.2	10	9.6	9.5	45.8	"	6.5	6.4	12.9	Très bien.
14	Ile-aux-Allumettes	11	8	8.7	10	9 9	9.1	45.7	"	6.6	6.4	13	"
15	Témiscamingue-Nord'	3	8.5	8.3	10	9.5	9.3	45.6	"	8.5	8.3	16.8	Excellent.
16	Chichester	4	7.8	8.5	10	9.2	10	45.5	"	6.2	5.8	12	Très bien.
17	Duhamel-Ouest	3	7.7	7.8	10	9.7	10	75.2	"	6.6	7	13.6	"
18	Lowe	4	8.1	8.7	10	8.3	10	45.1	"	7	6.4	13 4	"
19	Aldfield-Sud	1	6	9	10	10	10	45	"	7	6.5	13.5	"
20	Sheen	2	8	8.7	10	9.5	8.5	44.7	"	6.7	5.7	12.4	"
21	Pontiac	1	8	8.5	10	10	8	44.5	"	7	6.5	13.5	"
22	Ste-Cécile-de-Masham	6	7.3	8	10	9.7	9.5	44.5	"	7.8	6.8	14.6	"
23	St-Placide-de-Béarn	2	8	6.7	10	9.2	10	43.9	"	6	6	12	"
24	Témiscamingue	6	7.4	6.6	10	9.7	10	43.7	"	7.5	7.7	15.2	"
25	St-Etienne-de-Chelsea	3	8	8.6	10	10	7	43.6	"	5	4	9	Médiocre.
26	Bristol	3	8.3	8.3	10	8.1	8.6	43.3	"	6.6	6.1	12.7	Très bien.
27	Fabre	4	8.2	7.4	10	8.6	9.1	43.3	"	6	5.7	11.7	Bien
28	Bryson	1	6	7	10	10	10	43	"	9	8.5	17.5	Excellent.
29	Hull-Canton	2	8	6	10	8.5	10	42.5	"	7.5	6.8	14.3	Très bien.
30	Stagsburn et Fieldville	2	6	7.5	10	8.6	10	42.1	"	6.5	5.7	12.2	"
31	Ste-Elizabeth-de-Franck-town	5	6	7.6	10	9 1	8.2	41.5	"	7	6.3	13.3	"
32	Lalemant	1	6.6	5	10	10	9	40	"	6	6	12	"
33	Aldfield-Est	1	4	8	10	8.4	9	39.4	Très bien	6	6	12	"
34	Ile-du-Calumet	6	4.6	4.8	10	8.4	10	38	"	6.5	6	12.5	"
35	Clapham et Leslie	4	7	9	10	8	4	38	"	4	3	7	Mal
36	Dorion	1	5	8	8	6.2	10	37.2	"	Non	visitée		
37	Aylwin	2	4	5	10	8	9	36	"	5	4.5	9.5	Médiocre.
38	Aberdeen	1	Fermée										
39	Onslow-Nord	2	Fermée										
40	Waltham	1	Fermée										

J'ai l'honneur d'être, etc.,

A.-M. FILTEAU,
Insp. d'écoles.

M. J.-E. GENEST-LABARRE

Victoriaville, 9 août 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'année scolaire 1911-12.

J'ai visité 159 écoles sous contrôle en activité pendant l'année qui vient de finir. Ces écoles sont réparties comme suit : 2 académies et 6 écoles modèles de garçons, 6 écoles modèles de filles, 2 écoles modèles mixtes et 143 écoles élémentaires mixtes. Ces 159 écoles comprennent 242 classes.

Quatre écoles indépendantes ont aussi été en activité pendant le cours de l'année, savoir : les pensionnats de filles de Sherbrooke, de Richmond, de l'Avenir et de Kingsey. Les deux premiers de ces pensionnats ont le titre d'académie et les deux autres le titre d'école modèle.

Les écoles sous contrôle ont été fréquentées par 8583 élèves et les écoles indépendantes par 688.

La moyenne de la présence journalière a été de 6307 ou 73.5 pour cent dans les écoles sous contrôle et de 621 ou 90.2 pour cent dans les écoles indépendantes.

Les écoles sous contrôle ont été dirigées par 48 instituteurs religieux, 1 instituteur laïque, 51 institutrices religieuses et 156 institutrices laïques, soit un total de 256 professeurs.

Les écoles indépendantes ont été dirigées par 45 institutrices religieuses.

Relativement à leurs diplômes, les institutrices laïques peuvent se classer comme suit : 8 sont porteurs d'un diplôme d'école normale, 105 sont porteurs d'un diplôme obtenu du Bureau Central, 17 sont porteurs d'un diplôme obtenu des anciens bureaux locaux et 26 ont enseigné sans diplôme.

Le salaire moyen des institutrices laïques diplômées a été de $18.35 par mois dans le comté de Sherbrooke, $16.01 par mois dans le comté de Richmond, $13.58 par mois dans le comté de Shefford, $13.35 par mois dans le comté de Drummond et $12 par mois dans le comté de Bagot.

Les examens que j'ai fait subir dans les écoles ont donné le résultat suivant : *Excellent* dans 18 écoles, *très-bien* dans 36 écoles, *bien* dans 40 écoles, *assez-bien* dans 27 écoles, *médiocre* dans 22 écoles et *mal* dans 4 écoles.

Les municipalités ayant mérité les primes spéciales du gouvernement sont :

1° Ascot-Corner..... $60.00
2° Stoke 50.00
3° Shifton..... 40.00
4° Stukely-Nord..... 35.00
5° St-Fulgence-de-Durham..... 30.00

La classification des municipalités scolaires par ordre de mérite est ci jointe.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*).

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se raportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 60 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'écoles, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00.	Traitements et mode de paiement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Bromptonville	2	10	10	8.7	10	10	48.7	Excellent.	10	8.2	18.2	Excellent.
2	Richmond	1	10	10	8	10	10	48	"	10	8	18	"
3	Danville	2	10	10	7.7	10	10	47.7	"	10	8	18	"
4	Windsor Mills	2	10	10	8	9.2	10	47.2	"	10	8.9	18.9	"
5	Sherbrooke	6	10	9.8	7.5	10	9.8	47.1	"	10	8.7	18.7	"
6	Asbestos	2	9	10	7.7	8.2	10	44.9	"	10	8.7	18.7	"
7	Lawrenceville	1	9	10	7.5	6.8	10	43.3	"	10	5.7	15.7	Très bien.
8	Ascot, diss	2	8.5	9.2	6.6	9.2	9.7	43.2	"	10	6.3	16.3	Excellent.
9	Orford	4	7.3	8.9	8	9	10	43.2	"	8.1	4.6	12.7	Très bien.
10	Stoke	10	7.8	9.1	7.6	8.6	9.2	42.3	"	8.8	5.3	14 1	"
11	Lennoxville	1	7	8.1	6.8	10	10	41.9	"	9.5	5.6	15.1	"
12	Ely-Sud	11	7.1	8.3	10	7.2	9.2	41.8	"	9.2	4.8	14	"
13	Melbourne et Brompton Gore	3	7	7.5	7.7	9.4	10	41.6	"	10	5.1	15.1	"
14	Shifton	9	6.5	9.1	7.6	8.2	10	41.4	"	9.2	6.1	15.3	"
15	Brompton	5	7.2	9	6.6	8.5	10	41.3	"	8.4	5	13.5	"
16	Canton-de-Windsor	9	7.9	8.4	7.6	8.1	8.8	40.8	"	8.6	5.1	13.7	"
17	Ascot-Corner	5	6.7	8.2	8.6	8.1	8.7	40.3	"	9	5.8	14.8	"
18	St-Georges-de-Windsor	9	7.5	8	6	8	10	39.5	"	8.7	5.6	14.3	"
19	Ascot	5	6	7	6.9	10	9.1	39	Très bien.	8.5	4.9	13.4	"
20	Cleveland, diss	3	6.5	7.1	6.4	8.9	10	38.9	"	9.1	6.1	15.2	"
21	Kingsey	11	6.5	8.7	6	7.5	10	38.7	"	9.7	5.8	15.5	"
22	St-Fulgence-de-Durham	5	6.5	8.4	7.5	7.1	9	38.5	"	9.2	5.8	15	"
23	Stukely-Nord	7	6.6	7.5	7.5	7.5	9.2	38.3	"	9.7	7.7	17.4	Excellent.
24	Ste-Christine	5	7.4	7.7	7	6.8	9.4	38.3	"	9	5.7	14.7	Très bien.
25	St-Elie-d'Orford	4	5.8	9.5	4.7	8.4	9.8	38.2	"	8.8	4.4	13.2	"
26	Ely-Nord	8	6.5	6.8	8.3	7.6	8.9	38.1	"	9.5	5.1	14.6	"
27	Ste-Anne-de-Stukey	7	7	8.2	7.5	6.4	8.9	38	"	9.3	4.7	14	"
28	Melbourne et Brompton Gore, diss	2	7 5	7	7	7	9	37.5	"	9.5	4.8	14.3	"
29	St-Frs-Xavier-de-Brompton	7	5.7	6.8	7.5	8.1	9.2	37.3	"	9.5	6.1	15.6	"
30	Kinsey-Falls	2	6.7	8.3	6.5	7	8.5	37	"	10	5.7	15.7	"
31	St-Pierre-de-Durham	9	6.4	6.2	7.5	7	9.1	36.2	"	9.9	6.1	16	"

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J.-E. Genest-LaBarre
Insp. d'écoles.

M. J.-O. GOULET.

St-Gervais, 15 juillet 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport général concernant le progrès et la tenue des écoles de mon district d'inspection pour l'année 1911-1912.

Mon district comprend 35 municipalités: 176 écoles sous contrôle et 6 indépendantes. Les écoles sous contrôle comprennent 254 classes.

Ces écoles se répartissent comme suit :

6 écoles primaires supérieures.
18 " " intermédiaires.
160 " " élémentaires.

L'inscription des élèves a été de 9,887, et la présence moyenne 7,457, soit 75%.

Il va sans dire, Monsieur le Surintendant, que la présence en classe laisse à désirer. La cause principale de ce manque d'assiduité provient du fait que dans plusieurs municipalités, la picote et les fièvres ont sévi à l'état d'épidémie.

Sur ce nombre d'élèves inscrits:

4093 ont suivi le cours de 1ère année.
2626 " 2e "
1854 " 3e "
735 " 4e "
288 " 5e "
181 " 6e "
74 " 7e "
36 " 8e "

Par l'exposé qui précède, relativement aux élèves dans les différentes années du cours, il est facile de conclure que, dans nos campagnes, aussitôt qu'un enfant a fait sa communion solennelle, on le garde à la maison.

Le personnel enseignant se compose de 10 FF. de l'Instruction chrétienne, 2 FF. Maristes, 10 FF. Saint-Gabriel, 11 FF. du Sacré-Cœur, 13 SS. de la Providence, 4 SS. Saint-Cœur-de-Marie, 5 SS. du Bon-Pasteur, 23 SS. Filles de-Jésus, 15 SS. de l'Assomption, 3 SS. Servantes du Saint-Cœur-de-Marie,

5 SS. Saint-Jean-de-la-Croix, 5 SS. de la Congrégation Notre-Dame, 3 instituteurs laïques et 184 institutrices laïques ; total : 286.

Sur les 184 institutrices laïques, 27 ont obtenu leur brevet d'une école normale, 149 au bureau central et 8 ont enseigné sans être munies de diplôme.

Je n'ai que des louanges à adresser au personnel enseignant de mon district d'inspection. Presque tous les titulaires font preuve de beaucoup de zèle, de dévouement et de bonne volonté dans l'exercice de leurs fonctions, et le succès couronne leurs efforts.

L'automne dernier, j'ai accepté 6 maisons d'école construites d'après des plans et devis approuvés par votre département, au coût de $5,954.00, d'autres sont actuellement en construction et en réparation.

Je croirais manquer à la règle la plus élémentaire de la justice, si je ne vous disais pas que MM. les commissaires d'école font de louables efforts pour doter leurs municipalités de bonnes écoles et bien meubler ces dernières.

Une école indépendante pour garçons a été en activité à Ste-Geneviève, sous l'habile direction de M. le professeur Jolin.

Le révérend M. J.-A. Lesieur, curé de cette paroisse, son vicaire et votre très humble serviteur, sur l'invitation pressante du titulaire de cette école, avons eu l'honneur d'en faire la visite le 14 juillet.

Les résultats obtenus par les élèves, lors de cet examen, sont excellents. M. le professeur a le rare mérite d'être diplômé pour l'inspectorat.

Les octrois spéciaux accordés par le gouvernement, pour fins d'éducation, les primes données aux institutrices les plus méritantes et pour longs services, de même que *L' Enseignement Primaire*, sont des facteurs puissants qui sont bien de nature à stimuler le zèle des commissions scolaires et du personnel enseignant.

Conformément à un arrêté ministériel, en date du 2 décembre 1909, je vous prie humblement de bien vouloir accorder la gratification aux municipalités suivantes :

St-Tite, paroisse	$60 00
St-Adelphe	50 00
St-Théophile	40 00
St-Jean-des-Piles	35 00
Ste-Anne-de-la-Pérade, (paroisse)	30 00

M. Chs.-A. Lefèvre a été nommé directeur général de l'enseignement du dessin ; à ce propos, qu'il me suffise de répéter ici, pour exprimer toute ma pensée, ce que Mgr Rouleau me disait lors d'une visite que j'avais l'honneur de lui faire.

" C'est très honorable pour l'école normale de Québec de voir MM. Magnan et Lefèvre nommés à des postes de confiance, mais d'un autre côté, comme professeurs, *ça nous décapite* " ! C'est un bel éloge en peu de mots !

Mes plus sincères remerciments à MM. les curés et à MM. les commissaires qui m'ont honoré de leur présence lors de ma visite aux écoles ; merci à tous ceux qui ont bien voulu, de quelque manière que ce soit, m'aider dans l'accomplissement de mes nombreux et importants devoirs.

Vu que mon rapport sera distribué aux commissions scolaires de mon district, je crois bon de mentionner les noms des titulaires qui ont obtenu cette année la gratification pour leur succès dans l'enseignement ; ce sont :

MM. J.-O.-C. Dostaler et P. Turcotte ; Melles Clara Fontaine, Hortense Richard, Léda Carignan, Régina Perrault, Noémie Lavoie, Ernesta Pérusse, Annette Baril, Hélène Trottier, Reine Laganière, Albertine Julien, Eliza Turcotte, M.-Lse Lampron, Corinne Dessureau, Régina Boivin, Joséphine Pruneau, Mme Lantez Brière ; Mlles Laura Deveault, M.-Lse Côté, Résima Bordeleau, M.-Lse Therrien.

En terminant, M. le Surintendant, je me permets de vous faire les recommandations suivantes : 1° reconnaître le titre d'académie à l'école modèle des garçons de St-Tite, village. Les résultats obtenus par les élèves de cette école sont plus que suffisants pour justifier ma demande. 2° aide spéciale pour les municipalités de St-Adelphe, St-Jean-des-Piles, St-Jacques-des-Piles, Mont-Carmel, St-Rémi, St-Louis-de-France, St-Roch-de Mékinac, St-Thimothée, St-Luc-de-Vincennes, Notre-Dame-des-Anges, comme étant incapables de maintenir leurs écoles sans l'aide supplémentaire accordée aux municipalités pauvres.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*).

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Se rapportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			État des maisons d'école, etc.	État du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	St-Casimir, village	3	10	10	1.20	10	10	40	Excellente	10	10	20	Excellente
	Champlain, "	2	10	10	1.00	10	10	40	"	10	10	20	"
2	La Tuque	3	9.3	10	50	9.3	10	38.6	"	10	10	20	"
3	St-Tite, village	2	10	10	1.00	8	10	38	"	10	10	20	"
4	Ste-Anne-de-la-Pérade, village	3	10	9.5	15	9	9.5	38	"	8	8	16	Très bien.
5	St-Stanislas	3	10	9	60	8.5	10	37.5	"	7.5	7.5	15	"
6	St-Jacques-des-Piles	1	10	10	40	8	8	36.0	"	6	6	12	Bien.
7	St-Tite, nord	2	10	10	75	6.5	8.	34.5	"	6	6	12	"
8	Batiscan	5	8.6	9.2	40	7.4	8	33.2	"	6.2	6.2	12.4	Très bien.
9	St-Théophile	6	9.3	9.5	50	6.3	8	33.1	"	6.2	6.2	12.4	"
10	Grondines, paroisse	4	8.2	8.5	50	6.2	10	32.9	"	6	6	12	Bien.
11	Ste-Geneviève	9	7.4	9.6	30	6.8	8.2	32	Très bien.	6.3	6.3	12.6	Très bien.
12	St-Roch-de-Mékinac	2	8.5	9.5	45	6.5	8	32.5	Excellent.	6	6	12	Bien.
13	St-Rémi	3	8	8.3	75	7.3	8.3	31.9	Très bien.	6	6	12	"
14	St-Tite, paroisse	8	8.6	9.5	50	6.1	8	32.2	Excellent.	5.7	5.7	11.4	"
15	Champlain	5	7.2	9.4	29	6	8	30.6	Très bien.	6 4	6.4	12.8	Très bien.
	Ste-Anne-de-la-Pérade, paroisse	9	7.6	9.6	50	6.2	8	31.4	"	6	6	12	Bien.
16	St-Casimir	8	7.7	10	50	6.1	8	31.8	"	5.3	5.3	10.6	"
	St-Thuribe	4	9	7.2	50	6.2	8	30.4	"	6	6	12	"
17	Cap-Madeleine	6	8.1	8 8	25	7	8	31.9	"	5.2	5.2	10.4	"
18	St-Adelphe	6	8	7.1	50	7	8	30.1	"	6	6	12	"
19	Notre-Dame-des-Anges	4	8.3	8.3	65	7	8.3	31.9	"	5	5	10	Médiocre.
20	St-Maurice	10	7.6	8.4	26	6.2	8	30.2	"	5.8	5.8	11.6	Bien.
21	St-Narcisse	12	7.3	6.8	32	6.4	9	29.5	"	6	6	12	"
	Ste-Thècle	10	8.3	6.6	50	7.8	8	29.9	"	5.8	5.8	11.6	"
22	St-Jean-des-Piles	5	7	9	50	6	8	30	"	5.6	5.6	11.2	"
23	Mont-Carmel	10	7.6	7.7	35	6.1	8	29.4	"	5.7	5.7	11.4	"
	St-Louis-de-France	4	7.7	7.5	30	6.2	8	29.4	"	5.7	5.7	11.4	"
24	St-Sévérin	6	7.1	7.3	30	7	8	29.4	"	5.6	5.6	11.2	"
25	St-Prosper	5	7.2	6.6	25	6.2	8.4	28.4	"	6	0	12	"
26	St-Ubalde	8	8.1	6.1	60	6.1	8	28.3	"	5.9	5.9	11.8	"
27	Grondines, village	2	6	6.5	50	6.5	9	28	"	6	6	12	"
28	Laflèche	7	7.3	6.3	30	6.7	8	28.3	"	5.3	5.3	10.6	"
29	St-Timothée	4	7.5	5.2	40	6.7	8	27.4	"	5.5	5.5	11	"
30	St-Luc-de-Vincennes	4	8	4.7	35	6.5	8	27.2	"	5.2	5.2	10.4	"

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J.-O. GOULET,
Insp. d'écoles.

M. L.-P. GOULET.

Québec, 30 juillet 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport général pour l'année scolaire 1911-12.

Lors de ma nomination, en 1907, mon district d'inspection comprenait 28 municipalités, 150 écoles sous contrôle, 178 classes et 8 écoles indépendantes. Cette année, je compte 31 municipalités, 180 écoles sous contrôle, 218 classes et 12 écoles indépendantes.

Ces écoles sont réparties comme suit :

7	écoles	primaires	supérieures.
21	"	"	intermédiaires.
164	"	"	élémentaires.

L'inscription des élèves a été de 4,345 garçons et 4,201 filles, formant un total de 8,546, soit une augmentation de 459 sur l'an dernier.

La présence moyenne a été de 6,543 ou 77%, soit 2% de moins que l'an dernier. J'attribue cette diminution à l'hiver rigoureux que nous avons eu et à la maladie contagieuse qui a régné, en permanence, dans quelques municipalités.

3048	élèves	ont suivi	le cours de	1ère année.
2187	"	"	"	2ème "
1846	"	"	"	3ème "
865	"	"	"	4ème "
337	"	"	"	5ème "
150	"	"	"	6ème "
80	"	"	"	7ème "
33	"	"	"	8ème "
337	"	français ont étudié l'anglais.		
15	"	anglais ont étudié le français.		

Le personnel enseignant se compose de 15 religieux, 102 religieuses, 170 institutrices laïques et 2 instituteurs laïcs.

Sur les 170 institutrices laïques, 25 ont obtenu leur brevet à l'école normale Laval, 126 au bureau central et 19 ont enseigné sans être munies de diplôme, dont 10 engagées sans autorisation.

L'automne dernier, j'ai accepté 12 maisons d'écoles construites sur plans

et devis approuvés par votre département, au coût de $13,385, et 21 sont actuellement en construction.

Une somme de $1,764, a été dépensée pour l'achat de 705 pupitres approuvés.

La carrière de l'enseignement s'améliore d'une manière sensible. Les traitements des institutrices ont subi cette année, une augmentation de $1,745 soit $9.14 par titulaire.

Il me fait plaisir de porter à votre connaissance, Monsieur le Surintendant, que, suivant les instructions données à MM. les commissaires, dans votre lettre circulaire du mois d'avril dernier, la grande majorité des commissions scolaires de mon district ont décidé de payer un traitement minimum de $125.00 à toutes leurs institutrices.

Les primes accordées pour longs services et l'augmentation des pensions sont un grand encouragement pour faire persévérer les institutrices dans l'enseignement.

Je compte 32 pensionnaires dans mon district d'inspection ; avant le premier janvier dernier, la moyenne des pensions était de $40 et depuis cette date, grâce à la générosité du gouvernement pour l'éducation, les dits pensionnaires reçoivent une pension minimum de $75.00 par année ; cette pension est plus élevée que le traitement qu'ils recevaient à leur début dans l'enseignement.

La grande majorité du personnel enseignant mérite une note élogieuse pour le zèle, le dévouement et le savoir faire dont il fait preuve presque partout.

Permettez-moi, Monsieur le Surintendant, d'inclure ici les noms des instituteurs et institutrices qui ont mérité une gratification.

MM. Thomas Warren et Joseph Aimé Paquet, Melles Albertine Labrecque, Marie-Louise Lemelin, Alice Bélanger, Anna Boucher, Odélie Bissonnette, Joséphine Boutin, Alexina Godbout, Hermine Bourgault, Marie-Jeanne Ménard, Corinne Couillard, Célina Morin, Madame Dumas-Talbot, Madame Prévost. Langevin, Melles Claire Bélanger, Joséphine Bernatchez, Rébecca Bergeron, Alice Morin, Apolline Gagné, Valéda Boutin, Alice Vézina et Amanda Leclerc.

Les commissions scolaires qui ont bénéficié d'une partie de l'octroi de $10.000 voté par la législature pour gratification aux écoles des municipalités rurales qui emploient des instituteurs pour diriger l'école des garçons, sont : L'Islet, St-Michel (village) et St-François.

Je vous prie, Monsieur le Surintendant, d'accorder aux municipalités suivantes, les primes d'encouragement établies par arrêté en conseil, du 2 décembre 1905.

St-Thomas	$60.00
Cap St-Ignace	50.00
St-Valier	40.00
L'Islet	35.00
St-Fabien-de-Panet	30.00

Je joins à ce rapport la classification des municipalités par ordre de mérite.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*).

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.						Total des points conservés sur 40 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			État des maisons d'école, etc.	État du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00	Traitements et mode de payement	Emploi des livres de classe autorisés.				Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Ste-Justine	6	9.5	10	70	7.8	10	37.3	Excellente	9.6	7	16.6	Excellente
2	Beaumont	4	9.7	10	38	7.3	10	37	"	10	7.1	17.1	"
3	St-Michel, village	3	9	10	40	7	10	36	"	10	7.5	17.5	"
4	St-Cajetan-d'Armagh	11	9	9.8	65	7.1	10	35.9	"	10	8	18	"
5	St-Damien	8	9.3	9.3	85	7	10	35.6	"	10	7.4	17.4	"
6	N.-D.-Aux.-de-Buckland	6	9	10	55	6.5	10	35.5	"	10	7.6	17.6	"
7	Berthier	3	9.3	10	22	7.3	8.7	35.3	"	9	7.7	16.7	"
8	St-Marcel	3	8.3	10	40	7	10	35.3	"	10	7.3	17.3	"
9	St-François	9	8.5	9.5	25	7.3	10	35.3	"	9.8	8	17.8	"
10	Ste-Sabine	4	7.2	10	80	8	10	35.2	"	10	7	17	"
11	St-Eugène	6	9.1	10	30	6.1	10	35.2	"	10	7.7	17.7	"
12	St-Michel, paroisse	4	8.5	10	33½	6.6	10	35.1	"	10	8	18	"
13	St-Philémon	8	7.7	9.1	30	7.7	10	34.5	"	9.1	7	16.1	"
14	St-Pierre	7	8	10	25	6.9	9.4	34.3	"	9.5	8	17.5	"
15	St-Fabien-de-Panet	2	7.5	9	30	7.6	10	34.1	"	10	7.2	17.2	"
16	St-Camille	3	7	10	65	7	10	34	"	8	6.2	14.2	Très bien.
17	St-Thomas	13	7.8	8.5	25	6.8	10	33.1	"	9.5	7.4	16.9	Excellente
18	Ste-Euphémie	3	6	9	1.25	7	10	33	"	10	6.3	16.3	
19	St-Paul	6	6.8	9.3	40	6.8	10	32.9	"	9.3	6.8	16.1	
20	Ste-Apolline	3	7.3	8	40	6.5	10	32.8	"	9.6	6.1	15.7	Très bien
21	St-Raphaël	9	7.7	9.4	50	6.7	9	32.8	"	9.2	7	16.2	Excellente
22	St-Valier	8	7.1	9.2	35	7	9.2	32.5	"	9.7	7	16.7	"
23	Cap St-Ignace	14	7.5	8.7	40	7	10	33.2	"	9	7.6	16.6	"
24	St-Cyrille	6	7.1	8.7	35	6.1	10	31.9	Très bien.	9.8	7.5	17.3	"
25	Notre-Dame-du-Rosaire	4	7.2	8.7	65	6.4	9.2	31.5	"	9.5	7.1	16.6	"
26	Ville de Montmagny	6	5.5	9	40	7.5	9.5	31.5	"	9	7.5	16.5	"
27	St-Magloire	8	6	8.5	70	7.3	9.1	30.9	"	9.2	6.6	15.8	Très bien
28	L'Islet	12	7.2	7.4	26	6.5	9.2	30.3	"	10	7.7	17.7	Excellente
29	St-Nérée	10	7.4	7.2	95	6.6	8.4	29.6	"	9	6.5	15.5	Très bien.
30	Ile-aux-Grues	1	non visitée.										
31	Grosse-Ile	1	"										

J'ai l'honneur d'être, etc.,

L.-P. GOULET,
Insp. d'écoles.

M. L.-A. GUAY.

Saint-David-de-Lévis, 24 juin 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel pour 1911-12.

Je compte 180 institutions d'éducation en activité : 7 académies, 11 écoles modèles et 162 écoles élémentaires, dont 6 académies de filles et une école élémentaire mixte sont indépendantes ; les 173 autres sont sous le contrôle des commissaires.

Toutes ces dernières, moins 9 qui étaient fermées à l'époque de la visite, ont été visitées 2 fois, et j'ai donné, dans chaque paroisse de ma circonscription, des conférences pédagogiques qui ont duré de 2 à 3 heures et auxquelles ont assisté à peu près tous les instituteurs et institutrices sous mon contrôle.

Les maladies (rougeole, variole, etc.,) qui ont sévi un peu partout, qui ont même nécessité la fermeture d'un bon nombre d'écoles pendant plusieurs semaines, ont causé un tort assez considérable au progrès.

Néanmoins le tableau comparatif ci-dessus, prouve, Monsieur le Surintendant, qu'un progrès sérieux a été réalisé au cours de 1910-11.

Ont obtenu les notes suivantes.

	Nombre d'écoles.	
	1910-11.	1911-12.
Excellent	26	27
Très-bien	46	72
Bien	29	44
Médiocre	37	20
Mal	16	3
Nul	12	

L'inscription totale des élèves a été de 7.157, avec une présence moyenne de 5,605, ou 80% ; ces élèves ont été classés comme suit :

2,458 en 1re année, 1,819 en 2e année, 1,542 en 3e année, 902 en 4e année, 265 en 5e année, 114 en 6e année, 49 en 7e année, 8 en 8e année.

7,084 sont canadiens-français et 73 sont d'origine anglaise ou irlandaise. De ceux-ci 50 étudient le français, de ceux-là 1,130 étudient l'anglais.

Le personnel enseignant comprend 7 religieux, 51 religieuses, 2 instituteurs et 183 institutrices laïcs.

Les 2 instituteurs sont porteurs de diplômes, l'un d'un académique du Bureau central et l'autre d'un modèle de l'Ecole normale Laval ; 44 instituteurs sont munies de brevets modèles, 131 de brevets élémentaires et 8 ont enseigné sans brevet.

Ces diplômes ont été obtenus, 26 à l'école normale Laval, 134 au Bureau central et 16 aux anciens bureaux.

Tous ces fonctionnaires, sauf les *institutrices d'occasion* dont le seul but est de se mettre en évidence, remplissent généralement très bien les devoirs de leurs fonctions.

Les élèves de 5 à 7 ans, suivant moi, sont un obstacle assez sérieux aux progrès. La présence de ces enfants à l'école impose à l'institutrice, un surcroit d'attention, de surveillance et de travail dont les résultats ne compensent pas les torts que ça cause aux élèves qui sont en âge de profiter de l'école.

En outre, règle générale, ces bébés ne sont envoyés à l'école, que pour " débarrasser la maison".

On ne devrait pas les admettre en classe au moins avant 6 ans.

Le traitement, y compris le logement, etc, a monté encore d'un cran. De $235 qu'il était, il s'est élevée à $263.63 pour les écoles modèles et de $149 à $156.26 pour les écoles élémentaires.

Plusieurs commissions scolaires, en vue de participer aux fonds des $40,000 et $60,000 dont dispose le gouvernement, ont élevé en conséquence le traitement de leurs instituteurs et institutrices pour l'an prochain.

Le matériel s'améliore aussi très sensiblement. Ainsi, cette année, 10 maisons ont été construites d'après des plans approuvés par votre département et qui ont coûté $17,700; 21 ont subi des réparations qui les rendent très confortables ; 23 bureaux et 346 pupitres, style moderne, ont été achetés au prix de $1,450.

Je n'ai que des éloges à adresser aux commissions scolaires. Bon nombre de commissaires m'accompagnent à la visite, quelques-uns mettent même leurs voitures à ma disposition.

Si parfois on s'écarte de la bonne voie, comme ça arrive malheureusement, c'est dû au défaut de lumières requises. Mais, dans les heures critiques, si on allait toujours s'inspirer à bonne enseigne, tels M. le curé, les personnes sages de la localité, voire même l'inspecteur, comme le font plusieurs, on s'éviterait bien des soucis et des misères et tout le monde y gagnerait.

Les commissaires devraient être autorisés à se payer, à même le fonds de la municipalité, les frais qu'ils encourent dans l'accomplissement de leurs devoirs. Ces officiers, qui s'imposent bien des sacrifices en perte de temps, etc, ne reçoivent souvent que des ingratitudes pour prix de leur dévouement et de leurs travaux.

Les secrétaires-trésoriers s'acquittent aussi très-bien de leur charge. Les livres ne sont pas toujours tenus d'après les principes de la tenue des livres ; mais, en somme, ils sont en ordre, clairs et précis.

Pris dans leur ensemble, les résultats sont très satisfaisants à tous les points de vue.

Les municipalités qui méritent les primes d'encouragement sont :

1. St Omer	$60.00
2. St-Gervais	50.00
3. Ste-Claire	40.00
4. Ste-Hénédine	35.00
5. Ste-Charles	30.00

Outre la liste des gratifiés que je vous adresse avec le présent rapport, les institutrices dont les noms suivent méritent une mention honorable :

Melles S. Bernier, St-Lambert ; W. Dionne et C. Dionne, St-Omer ; P. Dutil, St-Anselme ; A. Ruel, St-Charles ; L. Morin et R. Laflamme, St-David; A. Racine, St-Isidore ; Virg. Rhéaume, St-Bernard ; A. M. Lacasse et R. de L. Derosiers dit Patoine, St-Gervais.

Ci-suit la classification des municipalités par ordre de mérite.

École normale de la présentation de Marie—Saint-Hyacinthe

(*Il est accordé* 10 *points pour chacun des sujets ci-dessous*)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité	Sujets se rapportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Sujets se rapportant à l'école.		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			État des maisons d'écoles, etc.	État du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Chaudière-Station	1	9	10	7.4	8	10	44.4	Excellent.	10	7.5	17.5	Excellent.
2	St-Omer	1	10	10	4	7	10	41	"	10	7.7	17.7	"
3	Village-de-St-Nicolas	1	9	7	4	10	10	40	Très bien.	10	8	18	"
4	Etchemin	3	10	10	5.3	4	10	39.3	"	10	6.5	16.5	"
	N.-D.-de-Charny	1	10	10	4	5.3	10	39.3	"	10	7	17	"
5	St-Malachie	8	6.6	6.3	9.4	6.3	10	38.6	"	10	6.1	16.1	"
6	St-Gervais	15	8	9.9	4	5.4	10	37.3	"	10	6.6	16.5	"
7	Ste-Hénédine	5	8	8.5	4.1	5.9	10	36.5	"	10	6.3	16.3	"
8	St-David-de-Lauberivière	4	8.1	10	2	6.4	9.8	36.3	"	10	6.9	16.9	"
9	St-Jean-de-St-Nicolas	1	8	10	1.9	6.5	9	35.4	"	10	8	18	"
10	St-Charles	10	9.4	10	4.7	6	10	34.1	"	10	7	17	"
11	Ste-Claire	9	6.7	7.3	5.3	5	9.4	33.7	"	10	6.5	16.6	"
	St-Lazare	11	4.8	4.7	9.4	5	9.8	33.7	"	10	6.1	16.1	"
12	St-Maxime-de-Scott	5	6	7	5.3	5.2	10	33.5	"	10	6.4	16.4	"
13	St-Bernard	10	7	7	5.1	5.6	8.2	32.9	"	10	6.1	16.1	"
14	St-Télesphore	1	6	9	1.3	7.5	9	32.8	"	10	5	15	Très bien.
15	St-Nazaire	3	4.8	4.7	10	6.2	7	32.7	"	10	4.7	14.7	"
16	St-Isidore	10	6.1	7.3	3.3	5.5	10	32.2	"	10	5.1	15.1	"
17	St-Romuald	1	4	4	10	6	7	31	"	10	5	15	"
18	St-Nicolas (paroisse)	10	5.4	7.1	2.7	5.5	9.7	30.4	"	10	6.2	16.2	Excellent.
19	St-Jean-Chrysostôme	6	6.4	6.9	4.7	4.6	7.7	30.3	"	10	5.8	15.8	Très bien.
20	Ste-Marguerite	10	5.7	3.7	5.3	5.3	10	30	Bien.	10	5.9	15.9	"
21	St-Lambert	9	4.5	7.4	5.3	5.1	6.8	29.1	"	10	6	16	"
22	St-Etienne	4	3	10	4	5.5	6	28.5	"	10	4.8	14.8	"
23	St-Anselme	14	5	4.3	5.4	5.5	7	27.2	"	10	6.2	16.2	Excellent.
	St-Henri	14	5.1	5.3	2	4.8	10	27.2	"	10	5.5	15.5	Très bien.
24	St-Louis-de-Pintendre	4	5.8	5.2	3.3	6.2	6	26.5	"	10	5.6	15.6	"
25	Le Sault	1	Non visitée										

J'ai l'honneur d'être, etc.,

L.-A. GUAY,
Insp. d'écoles.

M. JOSEPH HÉBERT.

LONGUEUIL, 8 août 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport général pour l'année scolaire 1911-12.

Le district qui m'est attribué comprend :

51 municipalités scolaires, renfermant :
1 école académique.
17 " modèles.
143 " élémentaires.

Le personnel enseignant se compose de
51 instituteurs religieux.
56 institutrices religieuses.
4 instituteurs laïques.
144 institutrices "

Le total des élèves inscrits est de 8,499, celui de la présence moyenne de 6,867, soit plus de 80%.

Ces élèves se répartissent comme suit :

De 5 à 7 ans, 1,622 ; de 7 à 14 ans, 6,384 ; de 14 à 16 ans, 425, de 16 ans et plus 68.

Dans les différentes années du cours :

1ère année, 3,921 ; 2e, 2,066 ; 3e, 1,412 ; 4e, 728 ; 5e, 256 ; 6e, 89 ; 7e, 27.

Sous le rapport des constructions scolaires :

39 sont excellentes,
77 " très bonnes,
17 " bonnes,
15 " médiocres,
10 " mauvaises,
3 " très mauvaises.

Le matériel scolaire peut se classer comme suit :

Dans 26 écoles, excellents,
" 90 " très bons,
" 8 " bons,
" 7 " médiocres,
" 22 " mauvais,
" 8 " très mauvais.

Les progrès réalisés sont :
Excellents dans 45 écoles,
Très-bons dans 97 "
Bons dans 9 "
Médiocres dans 8 "
Nuls dans 1 "

Les municipalités qui ont mérité des primes d'encouragement sont :

Sainte-Victoire, construction d'une école	$ 60 00
Saint-Joseph-de-Sorel, construction d'une école	50 00
Chambly-Bassin, réparations considérables, école des garçons	40 00
Saint-Hubert, " " " No 2	35 00
Saint-Aimé, achat de mobilier pour les écoles	30 00

Les instituteurs et institutrices qui ont mérité des gratifications, sont :

M. J.-H. Gervais, Melles Laura Perron, M. A. Archambeault, M. A.-O. Beauregard, Régina Choquet, Marie Thibeault, Léa Lafontaine, Agnès Leduc, Marie Ethier, Madame V. St. Laurent, Melles M. L. Provençal, G. Brodeur, Alice Lecours, Cécilia Girard, Madame C. Durocher, Melles M.-L. Laguë, Georgianna Laguë, M. A. Lefrançois, Melle M.-A. Jannelle, Madame Albertine Cartier.

Bien que j'aie lieu d'être satisfait du dévouement et de la réussite du personnel enseignant de mon district d'inspection, je crois devoir faire les observations suivantes :

Le système actuel qui consiste à faire une visite à l'automne, suivie d'une conférence, a pour effet de faire perdre à l'inspecteur un temps considérable, et qui pourrait être employé d'une manière beaucoup plus efficace. Cette première visite ayant pour but de reconnaître si l'organisation des classes et la classification sont bien faites, est inutile dans les écoles où le titulaire est compétent ; elle est un peu utile dans celles où le titulaire débute ou en est à sa première ou deuxième année d'enseignement. Alors, pourquoi ne pas autoriser l'inspecteur à ne faire que la visite de cette catégorie d'écoles. Il pourrait y consacrer un temps plus long ; et après cette tournée partielle, réunir les membres du personnel enseignant, à différents endroits du district, et donner des conférences pendant deux jours, comme on le faisait par le passé.

Par le moyen de ces conférences, il était possible de faire connaître des notions pédagogiques très efficaces pour les débutants, qui sont chaque année

assez nombreux, et utiles à tous. Chose qui ne peut se faire dans une seule conférence.

Sans doute que les méthodes préconisées par *L'Enseignement Primaire*, de même que les notes pédagogiques qui se trouvent dans le manuel de l'instituteur, sont d'un grand secours au personnel enseignant, mais il faut compléter avec des conférences.

J'ai le plaisir de constater qu'il se fait un bon mouvement dans le sens de l'amélioration des écoles et du matériel scolaire. De même plusieurs commissions scolaires ont augmenté les traitements, ou ont résolu de les augmenter pour la prochaine année.

Je me suis vu dans l'obligation de recommander l'autorisation d'engager des institutrices non diplômées dans certains cas, mais je dois reconnaître que, règle générale, les commissaires font tout en leur pouvoir pour se procurer les services de titulaires qualifiés ; j'ai raison de croire que ces cas se présenteront plus rarement à l'avenir En terminant ce rapport, permettez-moi, Monsieur le Surintendant, d'exprimer la satisfaction que je ressens, et que doivent ressentir tous les vrais amis de l'éducation, en constatant les mesures prises, et les efforts faits par le gouvernement pour développer l'enseignement primaire ; établissement de nouvelles écoles normales, conférences diocésaines, congrès des inspecteurs d'écoles, primes d'encouragement aux membres du personnel enseignant, augmentation des subventions, primes spéciales de toutes sortes aux municipalités ; j'ajouterai, etc., car tout n'est pas mentionné dans cette courte nomenclature.

Ci-après la liste, par ordre de mérite, des municipalités de mon district d'inspection :

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*).

Nos d'ordre	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.						Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.			Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.	Total des points conservés sur 50 accordés.		Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement.	Total des points conservés sur 20 accordés.	
1	St-Lambert..... ...	2	10	10	30	10	10	40	Excellent.	8.5	8.5	17	Excellent.
2	Varennes, village	2	9	10	20	9	10	38	"	9	9	18	"
3	Longueuil, ville.....	2	9.5	9.5	40	9	9	37	"	9	9	18	"
4	Montréal-Sud.....	1	9	10	50	10	10	39	"	8	8	16	Tres bien.

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 40 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'écoles, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
5	Contrecœur, village	1	9	9	30	8	10	36	Excellent.	9	9	18	Excellent.
6	Boucherville, village.....	2	9	8.5	26	7.5	10	35	"	8.5	8.5	17	"
7	St-Michel, No 2.	1	9	9	24	8	10	36	"	8	8	16	Très bien.
8	Chambly, canton.....	1	8	9	20	9	10	36	"	8	8	16	"
9	St-David, village.....	2	7.5	7.5	35	8	10	33	"	9	9	18	Excellent.
10	Verchères.....	4	8.7	7.7	34.5	8	10	34.4	"	8.2	8.2	16.4	"
11	Sorel, ville	2	9	7.5	30	7	10	33.5	"	8.5	8.5	17	"
12	St-Hubert.....	5	6.6	9	12	8.4	10	34	"	8.2	8	16.2	"
13	St-Bruno, village...	1	9	8	50	7	10	34	"	8	8	16	Très bien.
14	Filiatreault	1	10	7	25	7	10	34	"	8	8	16	"
15	Varennes, paroisse.....	6	6.8	8.5	20	8.6	10	33.9	"	8	8	16	"
16	Longueuil, paroisse.....	7	8	7.8	20	9	10	34.8	"	7.5	7.5	15	"
17	St-Antoine.....	7	7.8	8.1	35	7.7	10	33.6	"	8	8	16	"
18	Boucherville, paroisse....	4	8	7.5	13.7	8	10	33.5	"	8	8	16	"
19	Belœil village....	5	8	7.6	24	8.2	10	33.8	"	7.6	7.6	15.2	"
20	St-Joseph-de-Sorel.....	1	8	8	2.20	7	10	33	"	8	8	16	"
21	Chambly-Bassin.....	8	7.5	7.7	25	7.8	10	33	"	7.8	7.7	15.5	"
22	Ste-Théodosie..... ..	2	7.5	8	20	7	10	32.5	"	8	8	16	"
23	Ste-Julie	5	7.4	7.8	26	8.2	10	33.4	"	7.4	7.2	14.6	"
24	St-Basile-le-Grand	3	7	7.6	10	6.6	10	31.2	Très bien.	8.3	8.3	16.6	Excellent.
25	Belœil, paroisse.....	3	9	8	10	7	10	34	Excellent.	7	6.6	13.6	Très bien.
26	St-Aimé.....	4	7.5	7.2	52	7.2	10	31.9	Très bien.	7.7	7.7	15.4	"
27	Contrecœur, paroisse.....	4	7.2	8	35	6	10	31.2	"	8	8	16	"
28	St-Bruno, paroisse.....	3	7.3	6.6	15	8	10	31.9	"	7.6	7.6	15.2	"
29	Sorel, paroisse	2	8	7	40	7	10	32	"	7.5	7.5	15	"
30	Rivière Richelieu.	1	5	7	45	9	10	31	"	8	8	16	"
31	St-Marc.....	5	6.8	7	18	8	10	31.8	"	7.4	7.4	14.8	"
32	St-Ours, ville.....	2	8	5	45	7.5	10	30.5	"	8	8	16	"
33	Ste-Victoire.....	7	7.2	6.5	50	6.5	10	30.2	"	8	8	16	"
34	St-Ours, paroisse.....	6	6.8	7.3	40	6.6	10	30.7	"	7.6	7.5	15.1	"
35	St-Anne-de-Sorel	3	8	4	30	8.3	10	30.3	"	7.6	7.6	15.2	"
36	St-David, paroisse.....	7	6.7	6.4	20	6.8	10	29.9	"	7.4	7.4	14.8	"
37	St-Roch.....	3	7	8	60	5.6	10	30.6	"	7	7	14	"
38	St-Michel, village.....	2	6	7	50	5.5	10	28.5	"	8	8	16	"
39	St-Robert.....	8	6.8	5.6	50	6.6	10	29	"	7.8	7.5	15.3	"
40	St-Michel, No 3.....	1	7	2	.....	6	10	25	"	9	9	18	Excellent.
41	" No 4	1	7	2	19	6	10	25	"	9	9	18	"
42	St-Marcel.....	6	6	4.5	48	6.1	10	26.6	"	8	8	16	Très bien.
43	St-Narcisse.....	6	6.5	3.6	25	6.3	10	26.4	"	7.3	7.3	14.6	"
44	St-Louis-de-Bonsecours...	5	4	4.2	40	6.4	10	24.6	"	7.4	7.4	14.8	"
45	St-Michel, No 5.....	1	5	2	44	6	10	23	Bien.	8	8	16	"
46	" No 6.....	1	4	2	25	5	10	21	"	9	9	18	Excellent.
47	" No 9.....	1	6	2	36	5	10	23	"	8	8	16	Très bien.
48	" No 10..... ..	1	6	4	42	5	10	25	Très bien.	7	7	14	"
49	" No 8	1	5	2	52	5	10	22	Bien.	7	7	14	"
50	St-Pierre-de-St-David	1	3	2	35	5	10	20	Médiocre.	8	8	16	"
51	Ste-Anne-de-Noue..	1	4	3	25	6	10	23	Bien.	6	6	12	Bien.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

JOSEPH HÉBERT,
Insp. d'écoles.

M. J.-E. LEFEBVRE.

VAUDREUIL, 18 juillet 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport général, sur l'état de l'Instruction publique dans mon district, pour l'année scolaire 1911-1912.

Ecoles.—Mon district d'inspection comprend 150 écoles sous contrôle des commissaires ou syndics ; 15 écoles indépendantes et deux collèges classiques. Les 150 écoles sous contrôle renferment 219 classes.

Il y a en plus 16 écoles protestantes.

Recensement.—Le recensement fait par les secrétaires donne 10,135 élèves de 5 à 16 ans ; le journal d'inscription en donne 9,921 avec une présence moyenne de 8,284. Pour les écoles indépendantes, l'inscription est de 1,784 élèves et la présence moyenne 1,663.

Présence moyenne.—La présence moyenne des élèves dans les écoles sous contrôle, d'après recensement, est de 81 pour cent, d'après inscription à l'école, elle est de 84 pour cent, et dans les écoles indépendantes elle est de 93 pour cent.

Instituteurs.—29 religieux et 35 religieuses enseignent dans les écoles sous contrôle des commissaires et 143 religieuses enseignent dans les écoles indépendantes.

BREVETS

Porteur d'un brevet académique 4, dont deux instituteurs et deux institutrices.

Porteur d'un brevet modèle 57, dont huit instituteurs et quarante-neuf institutrices.

Porteur d'un brevet élémentaire 83, dont trois iustituteurs et quatre-vingts institutrices.

Sans brevet 21, un instituteur et vingt institutrices dont treize de ces dernières sont seulement assistantes.

Tenant leur brevet de l'Ecole normale : 36, dont cinq instituteurs et trente et une institutrices.

Un trop vaste district et quelques jours de maladie ne m'ont pas permis de faire une seconde visite à toutes les écoles.

Je n'ai pu visiter qu'une fois, cette année, les écoles des comtés de Laval et Jacques-Cartier, et deux fois, celles des comtés de Soulanges et Vaudreuil.

Personnel enseignant.—A peu d'exceptions près, le personnel enseignant de mon district donne satisfaction ; un bon nombre réussissent très bien dans le professorat et les primes ne sont pas assez nombreuses pour récompenser, chaque année, le quart des méritants. Il y a bien encore 21 personnes qui font de l'enseignement sans brevet, mais conformément à vos circulaires, j'ai fortement conseillé aux commissions scolaires de n'engager que des instituteurs et des institutrices brevetés. Nos congrégations religieuses et nos écoles normales nous préparent, chaque année, assez d'institutrices et d'instituteurs pour ne pas permettre l'engagement de personnes non brevetées. Je donne ici le nom des maisons d'éducation de mon district qui, dirigées par des religieux ou religieuses, excellent dans l'enseignement, et nous préparent non seulement de futurs maîtres et maîtresses, mais aussi des gérants de banques, des agents d'assurance et de commerce, et nombre de jeunes filles compétentes dans l'art culinaire, la coupe, la couture, le tricot et la peinture etc. Ce sont : l'académie des garçons de Lachine, dirigée par les Frères des écoles chrétiennes ; l'académie de Ste-Rose et l'école modèle des garçons de St-Martin, dirigées par les Frères de St-Gabriel ; l'école modèle des garçons de Ste-Anne de Bellevue, dirigée par les Frères de l'Instruction chrétienne ; l'école modèle des garçons de Rigaud, dirigée par les clercs de St-Viateur; l'école modèle des garçons de Pointe-Claire, dirigée par les Frères de Ste-Croix ; les académies de filles de Lachine, les écoles modèles de filles de Ste-Geneviève, St-Polycarpe, Vaudreuil et Rigaud, dirigées par les Sœurs de Ste-Anne ; l'académie de filles de Pointe-Claire et les écoles modèles de filles à Ste-Anne-de-Bellevue et aux Cèdres, dirigées par les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame ; l'académie de filles à St-Laurent et les écoles modèles de filles à Ste-Rose et St-Martin, dirigées par les Sœurs de Ste-Croix ; l'école de filles de Coteau-du-Lac, dirigée par les Sœurs de la Providence.

Je compte cinq écoles modèles de garçons ayant droit à l'octroi spécial sur le fonds des $10,000, et j'espère en ajouter deux nouvelles pour la prochaine année scolaire. Cette généreuse prime aux municipalités nous aidera à pourvoir chaque village d'une bonne école modèle de garçons ; mais pour atteindre ce but, il faut que les parents consentent à laisser leurs garçons à l'école jusqu'à l'âge de 15 ou 16 ans.

Ce sacrifice de la part des parents vaudra à leurs fils le grand avantage d'un cours primaire complet.

Le Dessin.—Nombreux sont les instituteurs et institutrices qui ont répondu à la lettre du Surintendant, par l'envoi de dessins faits par eux et leurs élèves, ceci démontre la bonne volonté du personnel enseignant à suivre toute bonne méthode qu'il plaira au directeur du dessin (M. Charles-A. Lefèvre) de lui soumettre.

Secrétaires.—J'ai distribué à tous les secrétaires des commissions scolaires pour vérification de leurs livres, les modèles et formules préparés à cette fin et leur ai donné quelques conseils sur la manière de s'en servir.

Ces formules bien remplies seront très utiles à l'inspecteur lorsqu'il visitera les livres du secrétaire.

Maisons d'écoles.—Mes bulletins d'inspection vous font voir qu'il y a encore dans mon district plusieurs maisons d'école trop petites et peu éclairées, cependant je suis heureux de constater que plusieurs commissions scolaires répondant à votre appel feront, cette année, reconstruire ou réparer les dites maisons.

Caisses d'économie scolaires.—L'établissement de caisses d'économie scolaires se fait très lentement, cependant le nombre augmente chaque année et les plus florissantes sont celles de St-Zotique de Lachine (cité) et de Rigaud (ville), où messieurs les curés déploient beaucoup de zèle pour le succès de leur caisse scolaire.

Cotisation.—La moyenne du taux de cotisation par cent piastres est de .33 9 cts.

Salaire.—Moyenne par comté, des salaires réunis, des instituteurs et institutrices :

Comté de Jacques-Cartier, salaire payé	$	241 29
" Soulanges "		208 58
" Laval "		190 97
" Vaudreuil "		177 54

Moyenne de salaire (par comté) des instituteurs.

Vaudreuil paye à ses instituteurs	$	400 00
Soulanges " "		380 43
Jacques-Cartier " "		330 00
Laval " "		300 00

Moyenne de salaire des institutrices.

Jacques-Cartier	paye à ses	institutrices	.....	$ 201 69
Soulanges	"	"	.....	180 60
Laval	"	"	.....	169 17
Vaudreuil	"	"	.....	156 94

Moyenne du salaire des instituteurs religieux et laïcs.

Jacques-Cartier	paye aux	instituteurs	religieux..	$330 00,	aux laïcs..	$512 50
Vaudreuil	"	"	"	.. 350 00	"	.. 433 33
Soulanges	"	"	"	.....	"	.. 380 43
Laval	"	"	"	.. 300 00	"	

Moyenne du salaire des institutrices religieuses; laïques brevetées et non brevetées :

Comtés.	Institutrices religieuses.	Institutrices laïques brevetées.	Institutrices laïques non bretetées.
Jacques-Cartier	$ 225 00	$ 188 75	$ 147 50
Laval	191 67	163 54	100 00
Soulanges	181 25	188 10	113 75
Vaudreuil	165 00	160 57	125 00

Je donne ici le nom des municipalités ayant, cette année, augmenté le traitement de leurs instituteurs et institutrices, avec le montant d'augmentation pour tel nombre d'instituteurs ou d'institutrices.

Municipalités.	Nombre d'instituteurs ou institutrices.	Augmentation.
Lachine (cité)	30	$ 1,430 00
Pointe-Claire	8	110 00
Ste-Geneviève, No 1	3	150 00
Ba -St-Martin	2	100 00
Rivièr -Beaudette	2	100 00
St- olycarpe	9	225 00
Vaudreuil	11	134 00
Ste-Marthe	4	120 00
Rigaud, paroisse	7	132 00
Ste-Geneviève, No 3	2	90 00
La Présentation	3	70 00
St-Lazarre	8	85 00
Ile Perrot	6	70 00
Dorion	2	75 00
Haut-de-la-Côte-St-Louis	1	60 00
Ile-Bizare	3	65 00
St-Jean	1	50 00
Côte-St-Elzéar	1	65 00
Noé	1	40 00

Municipalités.	Nombre d'instituteurs ou institutrices.	Augmentation.
Pointe-Fortune	1	40 00
Les Cèdres	1	45 00
St-Laurent-des-Cèdres	5	25 00
Notre-Dame-de-Liesse	1	25 00
L'Abord-à-Plouffe	2	25 00
Ste-Geneviève, No 4	1	25 00
St-Rémi-de-la-Pointe-Claire	1	10 00
Ste-Rose, école indépendante	1	10 00
Haut-de-la-Petite-Côte-de-Ste-Rose	1	20 00
Ste-Anne-du-Bout-de-l'Ile	2	15 00
Bas-du-Bord-de-l'Eau	2	10 00
Côte St-Antoine	1	20 00
Ste-Dorothée, village	2	18 00
" No 1	1	5 00
Bas-de-la-Côte St-Louis	1	20 00
Rivière-Beaudette, Indépendante	1	5 00
St-Télesphore	5	20 00
Coteau-du-Lac	4	20 00
Ruisseau	2	15 00
Pont-Château	1	14 00
St-Emile	2	20 00
St-Dominique	2	10 00
Beauvoir	3	10 00
Total	147	$ 3,598 00

L'augmentation de traitement dans ces 42 municipalités donne le joli montant de $3,598, lequel étant réparti entre les 147 titulaires de ces municipalités donne à chacun une augmentation de $24.47. Bel exemple, que devraient suivre les municipalités qui ne veulent pas augmenter le salaire de l'institutrice et qui cependant reçoivent chaque année du gouvernement de substantiels octrois à cette fin.

Classification des élèves—Sur 9,921 élèves inscrits au journal d'appel, j'en compte 3,691 en 1ère année du cours ; 2,480 en 2ème année ; 1843 en 3ème année ; 1,087 en 4ème année ; 439 en 5ème année ; 213 en 6ème année ; 122 en 7ème année et 46 en 8ème.

Horticulture à l'école.—Cet enseignement se donne dans presque toutes les écoles dirigées par des religieux et religieuses, par les instituteurs laïcs et quelques institutrices laïques, mais chez ces dernières les $\frac{7}{8}$ ne font pas d'horticulture et donnent pour raison qu'elles ne sont pas là (à l'école) avec leurs élèves, durant les mois de vacances pour soigner le parterre ou le jardin potager. J'ai remarqué avec plaisir que les élèves de l'école modèle des garçons au village des Cèdres, comté de Soulanges, avaient fait, cette année, sous la direction de leur professeur, M. J.-G.-E. Belcourt, un magnifique jardin potager avec parterre, aussi il faut dire que cette école qui est une des plus belles de mon district, mérite d'être ombragée par l'érable canadien, d'être entourée de fleurs et avoir son jardin potager.

Le parler français —Au lendemain d'un congrès du parler français, lorsque l'amour de la langue nous paraît plus fort et plus vivace, ne devons-nous pas répéter ce que tant de fois nous avons dit : qu'à l'instituteur incombe la tâche de surveiller et soigner le langage de ses élèves.

Cet enseignement, ou plutôt cette surveillance du parler français, existe dans plus d'une école de mon district, mais, n'est pas encore généralisé. Lors de ma dernière visite aux écoles, je fus, plus d'une fois, témoin du soin que prenait l'instituteur ou l'institutrice à amener l'enfant à donner une réponse purement française ; quand cet exemple sera suivi par tous les instituteurs et institutrices de notre province, le parler français aura chance d'être maintenu chez nous dans toute sa pureté.

Je vous prie, Monsieur le Surintendant, d'accorder aux municipalités ci-dessous nommées, la prime d'encouragement établie par arrêté en conseil, en date du 2 décembre 1905 :

St-Laurent-des-Cèdres, mérite la prime de $60.00.
St-Elzéar-de-Laval, mérite la prime de $50.00.
Vaudreuil, mérite la prime de $40.00.
St-Zotique, mérite la prime de $35.00.
Ste-Marie, mérite la prime de $30.00.

Voici les principales améliorations faites aux écoles de ces cinq municipalités.

St-Laurent-des-Cèdres a fait construire au village l'école modèle des garçons, au coût de $6,000.

St-Elzéar-de-Laval, a fait construire son école, au village, au coût de $5,000.

Vaudreuil, a fait construire l'école No 8, au coût de $1,400.

St-Zotique a fait de grandes réparations à son école du village.

Ste-Marie a aussi fait de grandes réparations aux fondations de son école.

Avant de terminer ce rapport, je veux remercier le gouvernement, qui nous a favorisés d'un congrès plénier, tenu à Québec, en décembre dernier.

Au Surintendant, mes remerciements pour l'envoi d'une photographie ; riche souvenir du dernier congrès où l'honorable Surintendant s'y voit entouré des principaux officiers de son département et de tous les inspecteurs d'écoles.

Aussi, mes remerciements à MM. les curés et commissaires d'écoles, qui ont bien voulu m'accompagner à la visite de leurs écoles.

Je vous ai adressé, il y a quelques semaines, la liste des instituteurs et institutrices qui ont droit à la gratification pour leurs succès dans l'enseignement.

Ci-suit la classification des municipalités, par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 231 des règlements refondus du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique :

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*).

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.					Total de points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'écoles, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00.	Traitements et mode de paiement.	Emploi des livres de classe autorisées.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Coteau-Landing	1	10	10	40	10	10	44	Excellent.	10	10	20	Excellent.
2	Ruisseau	1	10	10	73	9	10	46.3	"	10	9	19	"
3	Rigaud, ville	2	10	9	40	10	10	43	"	10	10	20	"
4	Ste-Rose, village	2	10	10	30	9	10	42	"	10	10	20	"
	Ste-Annc-de-Bellevue	2	8.5	10	40	9.5	10	42	"	10	10	20	"
5	L'Abord-à-Plouffe	1	10	9	68	10	10	45.8	"	9	9	18	"
	St-Elzéar-de-Laval	1	10	9	50	9	10	43	"	10	9	19	"
6	St-Laurent, ville	3	9.3	9	30	10	10	41.3	"	16	9.6	19.6	"
7	Pont-Château	1	9	9	35	8	10	39.5	Très bien.	10	10	20	"
8	St-Martin, village	2	9	9.5	40	8.5	10	41	Excellent.	10	9	19	"
9	Lachine, cité	3	8	8.6	50	10	10	41.6	"	9.6	9	18.6	"
10	St-Emile	2	8	9	43	9	10	40.3	Très bien.	10	9	19	"
	Ste-Dorothée, village	1	10	10	55	7	10	42.5	Excellent.	9	9	18	"
	Coteau-Station	3	8	10	50	9.3	10	42.3	"	9	9	18	"
	Ste-Geneviève, No 4	1	10	9	18	9	10	39.8	Très-bien.	10	9	19	"
11	Côte-St-Emmanuel	1	9	9	40	10	10	42	"	9	9	18	"
	Bas-de-la-Petite-Côte de-Ste-Rose	1	10	9	25	8	10	39.5	Très bien.	10	9	19	"
	Ste-Marthe	3	9	9	40	8.3	10	40.3	Excellent.	9.3	9.3	18.6	"
12	Cartierville	1	8	7	54	9	10	39.4	Très bien.	10	9	19	"
	St-Dominique-des-Cèdres	2	9.5	9.5	40	8.5	10	41.5	Excellent.	9.5	8.5	18	"
	Pointe-Claire	7	9.6	9.7	40	8.1	10	41.4	"	9.3	8.7	18	"
	St-Polycarpe	7	9.8	9.4	35	8.8	10	41.6	"	9	9	18	"
13	Haut-de-la-Côte-St-Louis	1	8	8	28	10	10	38.8	Très bien.	10	9	19	"
	Dorion	1	10	10	10	10	10	41	Excellent.	9	9	18	"
	Youville	1	8	8	25	10	10	38.5	Très bien.	10	9	19	"
	Ile-Bizard	3	9.3	9	52	9.3	10	42.8	Excellent	9	8.3	17.3	"
14	St-Clet	3	10	7.6	20	8.3	10	38	Très bien.	9.6	9.4	19	"
	Ste-Marie	1	9	9	25	10	10	40.5	Excellent.	9	9	18	"
	Ste-Dorothée, No 1	1	9	9	55	7	10	40.5	"	9	9	18	"
15	Rivière-Beaudette	1	5	9	30	8	10	35	Très-bien.	10	10	20	"
16	Notre-Dame-de-Liesse	1	7	8	30	9	10	37	"	10	9	19	"
	Senneville	2	6.5	9	25	9	10	37	"	10	9	19	"
	Coteau-du-Lac	3	7.6	8.6	33⅓	9	10	38.6	"	9.6	8.6	18.2	"
17	St-Zotique	2	8	8	50	7	10	38	"	9.5	9	18.5	"
	Pointe-Fortune	1	7	9	30	10	10	39	"	9	9	18	"
18	Bas-du-Bord-de-l'Eau	1	8	10	25	8	10	38.5	"	9	9	18	"
	Côte-des-Perron	1	10	9	40	8	10	40	Excellent.	9	8	17	"

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.000.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement.		
19	Ste-Justine	7	8.3	9.1	40	8.4	10	39.8	Très bien.	9	8.4	17.4	Excellent.
	Très-Saint-Rédempteur	2	10	9	22	8.5	10	39.7	"	9	8.5	17.5	"
	Lachine, paroisse	2	9	9	25	10	10	40.5	Excellent.	8.5	8.5	17	"
20	Ste-Geneviève No 1	2	7	8	54	10	10	40.4	Très-bien.	9	8	17	"
	St-Laurent-des-Cèdres	4	7.7	8.7	40	8.5	10	39	"	9.2	8.3	17.5	"
	Vaudreuil	9	8	9	30	7.4	10	37.4	"	9.1	8.7	17.8	"
	Ile-Perrot	5	7.8	9.2	35	7	10	37 5	"	9	8.7	17.7	"
21	Haut-Petite-Côte-Ste-Rose	1	9	9	24	9	10	39.4	"	9	8	17	"
	St-Jean	1	10	7	30	9	10	39	"	9	8	17	"
	St-Rémi-de-la-Pte-Claire	1	8	8	25	8	10	36.5	"	9	9	18	"
22	Como, Diss	1	7	8	40	7	10	36	Très bien.	9	9	18	"
23	Beauvoir	3	9	8.6	16	8	10	37.2	"	8.6	8.6	17.2	"
24	Haut-Grande-Côte-Ste-Rose	1	9	8	40	8	10	39	"	8	8	16	Très bien.
	Rigaud, paroisse	7	8	8.8	23	8.5	10	36.6	"	8.7	8.2	16.9	Excellent.
	Cascades	1	7	8	27½	7	9	33.7	"	9	9	18	"
	St-Télesphore	5	6.6	8.4	25	9.6	9	36.1	"	8.8	8.2	17	"
25	St-Emmanuel	1	6	8	16 3/8	8	10	33.6	"	9	9	18	"
	Côte-St-Elzéar	1	5	5	35	10	10	33.5	"	9	9	18	"
	Bas-Grande-Côte-Ste-Rose	1	10	10	30	8	10	41	Excellent.	8	7	15	Très bien.
	Ste-Geneviève No 3	2	7	5	38	10	10	35.8	Très bien.	9	8	17	Excellent.
26	Ste-Dorothée No 2	1	5	6	50	7	10	33	"	10	8	18	"
	Les-Cèdres	1	8	8	40	8	10	38	"	8	8	16	Très bien.
27	Indépendante, Rivière-Beaudette	1	5	8	.....	7	10	30	Bien.	10	9	19	Excellent.
	La-Présentation	2	7	5.5	12½	10	10	33.2	Très bien.	9	8	17	"
28	St-Laurent No 1	1	9	9	10	7	10	36	"	8	8	16	Très bien.
	St-Lazare	7	6.1	5.8	44	7	10	33.3	"	8.8	8.3	17.1	Excellent.
29	Ste-Anne Bout-de-l'Ile	2	8	8	30	8	10	37	"	8	7.5	15.5	Très bien.
30	Côte-St-François	1	6	5	20	9	10	32	"	9	8	17	Excellent.
31	Bas-de-la-Côte-St-Louis	1	7	7	22	8	10	34.2	"	8	8	16	Très bien.
	Côte-des-Lacasse	1	6	7	40	7	10	34	"	8	8	16	"
32	Côte-St-Antoine	1	5	6	34	8	10	32.4	"	8	8	16	"
33	Ste-Geneviève No 2	1	5	7	18	8	10	31.8	"	8	8	16	"
34	Haut-St-Martin	1	10	10	25	8	10	40.5	Excellent.	8	4	12	Bien.
35	Bas-St-Martin	1	5	5	25	10	10	32.5	Très bien.	8	7	15	Très bien.
36	Noé	1	5	6	29	10	9	32 9	"	8	6	14	"
37	Notre-Dame-de-Vertu	1	4	4	25	9	10	29.5	Bien.	8	4	12	Bien.
	Ind. Haut-Grande-Côte-Ste-Rose	1	5	5	.....	8	10	28	"	8	8	16	Très bien.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J.-E. LEFEBVRE,
Insp. d'écoles.

M. L.-N. LEVESQUE.

Roxton-Falls, 7 août 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'année 1911-1912.

Mon district d'inspection n'a pas subi de modifications depuis 1905, c'est-à-dire qu'il renferme 27 municipalités dans les comtés de Bagot, Drummond et Yamaska.

Les écoles sous contrôle et en activité durant l'année sont de 177, soit 7 de plus que l'an dernier ; cette augmentation est due à l'arrivée de quelques familles dans des arrondissements peu peuplés et dont les écoles, pour cette raison, étaient fermées depuis une couple d'années, et par la formation de deux nouveaux arrondissements, l'un dans le village de St-François-du-Lac et l'autre dans la paroisse de St-Cyrille de Wendover. Je compte, de plus, 7 écoles indépendantes de filles et une de garçons, formant un total d'institutions de tout genre de 185.

ÉLÈVES.

Dans les écoles primaires supérieures sous contrôle : garçons..... ...	167
Dans les écoles primaires intermédiaires sous contrôle : garçons.....	292
Dans les écoles primaires supérieures, indépendantes : filles.....	293
Dans les écoles primaires intermédiaires indépendantes : filles..	516
Dans les écoles primaires intermédiaires mixtes, sous contrôle.	834
Dans les écoles élémentaires sous contrôle : garçons.... 2746	
Dans les écoles élémentaires sous contrôle : filles.....3082	
Total..... ..7960	

La présence moyenne dans les écoles supérieures est de 86%

Dans les écoles élémentaires 77%

Un pour cent de plus que l'an dernier dans les premières, et deux de moins dans les secondes ; cause principale : le rude hiver que nous avons eu.

Je note avec plaisir que le nombre des garçons fréquentant les écoles intermédiaires dépasse celui des filles, d'où il suit qu'en répondant généreusement aux efforts que fait le gouvernement pour établir des écoles supérieures dans tous les centres un peu important, les garçons se préparent mieux qu'autrefois à l'agriculture, au commerce ou à l'industrie.

L'idée émise par M. l'inspecteur général dans son 1er rapport " Faire l'éducation des commissaires d'écoles " est excellente, et je ne doute pas qu'il en résulterait un grand bien, car les personnes compétentes à qui l'on confierait cette mission trouveraient partout des esprits déjà préparés et désireux de rehausser le niveau de l'instruction.

Elèves français étudiant l'anglais..... 1102
Elèves anglais étudiant le français..... 11

Dans les différentes années du cours :

1er année,	2e année,	3e année,	4e année,	5e année,	6e année,	7e année,	8e année.
2997	2183	1538	839	245	108	38	12

Le programme d'études est généralement mis à exécution, les jeunes institutrices seules éprouvent parfois de la difficulté à se conformer aux règlements, faute de formation suffisante, mais le nombre diminue d'année en année grâce à l'œuvre des écoles normales, fondées dans chaque diocèse ; je puis ajouter que les communautés religieuses enseignantes dans ma circonscription font aussi de louables efforts dans ce sens, étant bien convaincues, d'ailleurs, que le succès dépend beaucoup de la préparation qu'a reçue le titulaire.

Le corps enseignant, dans mon district, se répartit comme suit :

Religieux enseignant dans les écoles sous contrôle... 11
Religieuses enseignant dans les écoles indépendantes..... 59
Religieuses enseignant dans les écolos sous contrôle..... 26
Institutrices laïques diplômées enseignant dans les écoles sous contrôle... 158
Institutrices laïques non diplômées enseignant dans les écoles sous contrôle..... 20

Total 274

Sur vingt institutrices non diplômées, trois seulement enseignent avec autorisation ; c'est faire connaître un état de chose déplorable dans une division où l'on compte des communautés enseignantes de haute renommée et formant d'excellents sujets. Il arrive une vacance ou deux dans le cours d'une année, soit par maladie ou quelqu'autre raison majeure ; qu'il y ait impossibilité alors de trouver des institutrices brevetées, je le concède, mais, d'autre part, je sais que des commissions scolaires négligent de faire les engagements et se trouvent au dépourvu à l'ouverture des classes, c'est alors que l'on engage des maîtresses trop jeunes, sans expérience aucune, et quelquefois ne possédant pas l'instruction suffisante.

SALAIRE.

Si les émoluments que touche le corps enseignant sont plus appréciables qu'il y a dix ans, ils ne sont pas encore suffisants pour retenir dans la carrière de l'enseignement les sujets compétents. Les généreuses allocations du gouvernement dans le but d'augmenter les salaires, auront de bons effets, je n'en doute pas, mais il est juste que les autorités locales imitent ce beau geste en faisant leur large part.

Les salaires actuels sont d'une moyenne de $125.00, outre le logement et le chauffage dont la plupart des maîtresses bénéficient ; $118.00 dans le comté d'Yamaska, $125.69 dans le comté de Drummond et $130.72 dans le comté de Bagot.

BATIMENTS SCOLAIRES.

Depuis quelques années, il y a grand changement en matière de construction ; les municipalités où les ordres du département ne sont pas respectés sont des exceptions et il faut espérer qu'elles secoueront leur apathie bientôt ; déjà l'on sent la position inférieure que l'on occupe sur ce point et les esprits plus éclairés en sont confus.

Parmi les municipalités qui ont voulu faire bien, même très bien, se trouvent Saint-François-du-Lac, qui a doté le village d'une des plus belles constructions : au style élégant s'ajoute le confort assuré à tous les élèves ; Saint-Simon-de-Bagot qui ne le cède guère à la première ; Saint-Pie-de-Guire a deux maisons nouvelles construites d'après des plans acceptés ; la jeune paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil dans le comté de Drummond, qui n'a jamais reculé devant les sacrifices quand il s'est agi de construction ou de réparation ; on y a bâti l'été dernier une maison bien convenable et la paroisse de Saint-Cyrille-de-Wendover a pourvu toutes ses écoles de meubles perfectionnés. Ces 5 municipalités méritent chacune une prime d'encouragement dans l'ordre cité plus haut.

St-François-du-Lac, village	$ 60 00
St-Simon-de-Bagot	50 00
St-Pie-de-Guire	40 00
Notre-Dame-du-Bon-Conseil	35 00
St-Cyrille-de-Wendover	30 00

La somme totale dépensée pour ces améliorations s'élève à $20,000.

Je mentionnerai les municipalités suivantes que je considère de la catégorie de celles qui méritent une part de l'aide supplémentaire : Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Wickham-Ouest, Wickham-Est, St-Eugène, village, St-Majorique. Tout n'est pas parfait dans quelques-unes de ces localités, mais ce sont bien celles qui font le plus pour le soutien des écoles, eu égard à leur population respective et à la valeur foncière.

MOBILIER.

Le progrès sur ce point se continue et ne s'arrêtera pas avant que tout soit terminé. Les 46 classes où l'on souffre encore d'un très mauvais ameublement sont celles de cinq paroisses de ma circonscription, dont deux notées parmi les plus florissantes de la province ; dans ces deux cas particuliers, le refus de se conformer aux règlements est d'autant plus surprenant que tout, excepté à l'école, accuse une belle aisance, la richesse même.

Il est consolant de remarquer qu'en dépit de ces graves inconvénients, qui heureusement ne sont pas nombreux, les institutrices qui ont la charge des écoles rurales, manquent rarement de bonne volonté ; à peu d'exceptions près, elles accomplissent leur tâche difficile avec un zèle vraiment admirable, suivant en cela l'exemple de celles qui les ont formées.

Aucun changement à faire au rapport d'il y a deux ans, concernant les bibliothèques dans mon district.

Les bulletins que je vous ai transmis, M. le Surintendant, après la visite de chaque paroisse, vous ont fait connaître plus particulièrement les progrès réalisés dans un grand nombre d'écoles et les lenteurs dans les autres à se conformer aux exigences de la loi ; je me dispenserai alors d'entrer dans plus de détails.

Ci-joint la classification des municipalités, conformément au paragraphe 15 de l'article 231 des règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé* 10 *points pour chacun des sujets ci-dessous*)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Sujets se rapportant à l'école.		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue
			État des maisons d'écoles, etc.	État du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	St-Eugène (village)	1	10	10	7	7	9	43	Excellent.	8	8	16	Excellent.
2	Upton.	2	7	9	7	9	10	42	"	9	8	17	"
3	St-Frs-du-Lac, village.....	2	10	9	6	6	10	41	"	7	6	13	Très bien.
4	St-Hugues.....	9	8.1	9	6	7	9	39.1	"	6.6	6.2	12.8	"
5	Acton-Vale	2	8	6.5	7	7.5	10	39	"	9.5	8.5	18	Excellent.
6	St-Cyrille	1	8	9	6	7	9	39	"	8	8	16	"
7	St-Ephrem.....	7	6.6	9	7	7	9	36	"	7	6.7	13.7	Très bien.
8	St-Eugène, paroisse.....	6	7.1	8	7	7	9	38	"	6	5	11	Bien.
9	St-Simon.....	9	8	8.6	5	6	9	36.6	"	6.3	5.2	11.5	"
10	St-Nazaire....	6	6.3	7.6	7	6.5	9	36.4	"	6.3	5.5	11.8	"
11	St-Majorique	6	7	7.1	7	6.3	9	36.4	"	5.6	6	11	"
12	Grantham.	5	6.6	7.6	7	6.6	8.4	36.2	"	6	6	12	"
13	St-Théodore..... ...	8	6.8	8	6	6.1	9	35 9	Très bien.	7	6	13	Très bien.
14	Ste-Hélène	7	6.6	6.8	6	7.2	9	35.6	"	6	6.3	12.3	"
15	St-André	6	6.1	7	6	7	9	35.1	"	6	5.6	11.6	Bien.
16	N.-D.-du-Bon-Conseil....	9	6	6.5	7	6.1	9	34.6	"	7.6	7.3	14.9	Excellent.
17	St-Liboire.....	8	6	7	5	7	9	34	"	6.2	6	12.2	Très bien.
18	St-Germain	12	6	6.3	5	7	9	33.3	"	6.4	5.3	11.7	Bien.
19	St-Bonaventure	9	5.8	6	5	6 4	9	32.2	"	6	5.6	11.6	"
20	Wickam-Ouest	9	5.7	3.5	7	7	9	32.2	"	5.7	5.5	11.2	"
21	St-Guillaume, village....	2	5 5	4	6	7	9	31 5	Bien.	6.5	6.5	13	Très bien.
22	Wickam-Est.	6	5.3	3	7	7	9	31.3	"	6	5	11	Bien.
23	St-Cyrille-de-Wendover..	14	5.2	5.3	6	6	8.6	31 1	"	6	5.6	11.6	"
24	Drummondville	3	6	7	7	7	10	37	Excellent.	7.3	6.6	13.9	Très bien.
25	St-Guillaume, paroisse...	12	5.5	4.6	5	6.8	9	30.9	Bien.	5.7	5.5	11.2	Bien.
26	St-Frs-du-Lac, paroisse. .	8	4.6	4.5	4	6.3	8	27.4	"	6.1	5.8	11.9	"
27	St-Pie-de-Guire	8	3.7	3	5	6	7	24.7	"	6.1	5.4	11.5	"

J'ai l'honneur d'être, etc.,

LS-N. LÉVESQUE,
Insp. d'écoles.

M. L. LONGTIN.

St-Isidore, 15 juillet 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel pour 1911-12.

Durant l'année qui vient de finir, 164 écoles sous contrôle des commissaires, comprenant 220 classes et 12 écoles indépendantes ont été en activité.

J'ai visité deux fois les écoles sous contrôle, sauf deux qui étaient fermées à l'époque de la visite.

Lors de ma première visite, j'ai donné une conférence dans chaque localité.

Cette conférence a été suivie par presque tout le corps enseignant, tant religieux que laïque.

Les écoles sous contrôle se répartissent comme suit :

Ecole primaire supérieure de garçons.....	1
Ecoles primaires intermédiaires de garçons..	7
" " " mixtes..	4
" " élémentaires de garçons...	6
" " " de filles	11
" " " mixtes.....	135

L'inscription a été de 7,339 élèves, dont 3,927 garçons et 3,412 filles. La présence moyenne en classe a été de 5,722 élèves ou 78 pour cent du nombre des enfants inscrits sur le journal d'appel.

Sur ce nombre d'élèves inscrits :

3044	ont suivi	le cours	de	1re	année,	primaire	élémentaire	1er degré.
1846	"	"		2e	"	"	"	1er "
1408	"	"		3e	"	"	"	1er "
773	"	"		4e	"	"	"	2e "
184	"	"		5e	"	"	intermédiaire	(modèle.)
38	"	"		6e	"	"	"	"
9	"	"		7e	"	"	supérieure	(académie.)
6	"	"		8e	"	"	"	"

31 élèves d'une école fermée à l'époque de la visite ne figurent pas dans cette classification ; car je n'ai pu m'en procurer la statistique.

Le personnel enseignant de mon district se compose de 18 religieux, 27 religieuses, 9 instituteurs laïques et 168 institutrices.

Je regrette de vous dire, Monsieur le Surintendant, que onze institutrices non brevetées ont enseigné dans le cours de l'année. Sur ce nombre deux seulement ont été engagées avec votre autorisation,

Les traitements ont subi une nouvelle hausse assez considérable. Cette augmentation est surtout sensible pour les instituteurs tant religieux que laïques.

La moyenne des salaires a été comme suit pour chaque catégorie du corps enseignant.

Instituteurs religieux, $300.00, augmentation sur l'année précédente $50.00.

Instituteurs laïques, $500.66, augmentation sur l'année précédente $79.66.

Institutrices religieuses, $168.26, augmentation sur l'année précédente $4.38.

Institutrices laïques $171.46, augmentation sur l'année précédente $10.93.

Les progrès ont été bien satisfaisants dans la plupart des écoles ; je n'ai que des louanges à adresser au personnel enseignant pour le zèle, le dévouement et la bonne volonté qu'il a apportés dans l'accomplissement de ses devoirs. Naturellement il y a quelques ombres au tableau et l'enseignement donné par certaines titulaires laisse encore beaucoup à désirer, d'ailleurs ces titulaires vous sont connues par mes bulletins d'inspection.

Je dois faire une mention toute spéciale des communautés religieuses : Clercs St-Viateurs, Frères de l'Instruction Chrétienne, Sœur des SS. NN. de Jésus et Marie, Sœurs de la Congrégation, Sœurs de la Charité, dont le zèle constant et l'esprit d'abnégation sont vraiment remarquables.

Sauf quelques exceptions, tous les élèves sont pourvus de livres approuvés. Beaucoup de commissions scolaires ont choisi une série de livres dont la liste est déposée dans toutes leurs écoles. Les titulaires sont tenus de se servir de ses livres seuls.

Dans mon rapport de la première visite et dans mon bulletin de la deuxième visite, je vous ai fait connaître le trop grand nombre d'écoles très vieilles, trop petites, mal éclairées, sans ventilation suffisante, en un mot des maisons impropres à leur destination. Je regrette de vous dire, M. le Surintendant, que

la plupart de ces écoles se trouvent dans les municipalités les plus importantes les plus riches de mon district.

Si je constate beaucoup de négligence sous le rapport de la construction, par contre, je dois dire que toutes les écoles sont pourvues de pupitres perfectionnés. La dernière municipalité dont l'école était encore affligée de bancs et de longues tables, Norton Creek, s'est procuré tout récemment un mobilier dernier modèle.

Deux écoles ont été construites et trois autres réparées.

Laprairie (ville) a ajouté une magnifique annexe à son ancienne bâtisse. Toutes les améliorations modernes s'y trouvent. Coût $12,000.00.

Saiute-Martine a construit une jolie école bien éclairée, bien ventillée suffisamment grande. Coût $925.00.

Ormstown a réparé convenablement, au prix de sacrifice, l'école No 2. Dépense $227.80.

J'ai accepté ces deux constructions et cette réparation.

Quant aux deux autres écoles, le No 7 à Beauharnois, paroisse, et le No 8 à St-Timothée, j'ai dû en refuser les travaux, nullement conformes aux lois de l'hygiène et aux règlements scolaires.

Ci-suit la liste des municipalités qui ont mérité des primes.

Laprairie, ville	$60.00
Ste-Martine	50.00
Ormstown	40.00
Norton-Creek	35.00
St-Antoine-Abbé	30.00

En terminant, je vous prie, Monsieur le Surintendant, d'accorder un octroi supplémentaire aux municipalités pauvres suivantes : St-Antoine-Abbé, Hemmingford, Ste-Barbe, Ste-Clotilde, Norton-Creek, St-Sacrement (Howick), St-Malachie (Ormstown), Franklin, Godmanchester, Cazaville.

Je joins à ce rapport la classification des municipalités scolaires, par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 231 amendé des règlements refondus du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.*)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Se rapportant à la municipalité							Se rapportant à l'école.			
			État des maisons d'école, etc	État du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $ 00.00.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.	Total des points conservés sur 50 accordés	Note générale obtenue.	Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
1	Salaberry-de-Valleyfield	8	9	8	10	9	9	45	Excellent.	7	7	14	Très bien.
2	Laprairie, ville	2	9	8.5	6	10	10	43.5	"	7.5	7.5	15	"
3	Sainte-Martine	8	7	7.7	10	7.5	9	41.2	"	6.5	6.5	13	"
4	Beauharnois, ville	2	6	7	10	8	9	40	Très bien.	6.7	6.7	13.4	"
5	Sainte-Cécile	8	6.1	6.8	10	8.4	8	39.3	"	6.3	6.3	12.6	"
6	Saint-Chrysostôme No 2	8	6.5	6	10	8.5	8.1	39.1	"	6.1	6.1	12.2	"
7	Saint-Thimothée	8	5.5	6.7	10	8.6	8	38.8	"	6.2	6.2	12.4	"
8	Cazaville	1	7	6	8	10	8	39	"	6	6	12	Bien.
9	Norton-Creek	1	6	7	8	9.2	8	38.2	"	6	6	12	"
10	Hemmingford	6	6.1	5.8	10	8.4	8	38.3	"	5.7	5.7	11.4	"
11	Châteauguay	8	6.7	6.8	6	8.6	8.6	36.7	"	6.5	6.5	13	Très bien.
12	Saint-Chrysostôme	1	6	7	8	8.4	8	37.4	"	6	6	12	Bien.
13	St-Louis-de-Gonzague	10	5.8	6.7	9	8	8	37.5	"	5.9	5.9	11.8	"
14	Saint-Anicet No. 1.	2	6.8	6.5	8	8.5	8	37.8	"	5.7	5.7	11.4	"
15	Saint-Stanislas	6	5	6.8	9	8	8	36.8	"	6.1	6.1	12.2	Très bien.
16	Port-Lewis	1	6	6	9	8	8	37	"	6	6	12	Bien.
17	Saint-Anicet No 2	4	5.7	6.1	8	8.4	8	36.2	"	6	6	12	"
18	Saint-Philippe	7	7.2	6 8	5	8.7	8	35.7	"	6.2	6.2	12.4	Très bien.
19	Havelock, diss	1	6	6	7	8.9	8	35.9	"	6	6	12	Bien.
20	Franklin, diss	3	5.3	6.3	8	8 2	8	35.8	"	6	6	12	"
21	Sainte-Clotilde	5	6.6	6.7	6	8.3	8	35.6	"	6	6	12	"
22	St-Malachie, (Ormstown)	3	6 6	6.6	6	8.1	8	35.3	"	6	6	12	"
23	Huntingdon, diss.	1	6	6	7	10	8	37	"	5	5	10	Médiocre.
24	Sainte-Philomène	7	6 1	6.2	5	7.8	9	34.1	"	6.4	6.4	12.8	Très bien.
25	Saint-Urbain.	7	6.4	7	5	7.9	8.1	34.4	"	6.2	6.1	12.3	"
26	Saint-Antoine-Abbé.	5	5.6	6.2	6	8.7	8	34.5	"	6.1	6.1	12.2	"
27	Saint-Isidore	5	7	6.2	4	8.4	8	33.6	"	6.3	6.3	12.6	"
28	Saint-Constant	5	5.6	6.4	3	9.6	9	33.6	"	6.2	6.1	12.3	"
29	Beauharnois, paroisse	8	5.3	6.2	5	9	8.1	33.6	"	6.1	6.1	12.2	"
30	Sainte-Barbe.	4	5.5	6.7	6	7.8	8	34	"	6	5.7	11.7	Bien.
31	St-Sacrement, (Howick)	4	4.7	6	6	8.1	8	32.8	"	6.1	6.1	12.2	Très bien.
32	Godmanchester, diss.	1	6	6	3	10	8	33	"	6	6	12	Bien.
33	Saint-Etienne	5	5.2	5.9	5	8.2	8	32.3	"	5.8	5.8	11.6	"
34	Rang St-Charles	1	6	6	8	9.4	8	37.4	"	5	5	10	Médiocre.
35	Laprairie, paroisse	8	5.7	6.9	–	8.2	8	28.4	Bien.	6.4	6.4	12.8	Très bien.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

L. LONGTIN,
Insp. d'écoles.

M. G.-E. MARQUIS.

QUÉBEC, 26 juillet 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport général sur les opérations scolaires de mon district d'inspection, pour l'année académique 1911-12.

Je compte 34 municipalités maintenant en activité, 144 écoles sous contrôle et 4 indépendantes. Elles sont dirigées par 4 Frères, 22 Religieuses, 1 instituteur et 148 institutrices laïques.

Rien d'absolument saillant ne s'est produit dans mon district, au cours de l'année qui vient de se terminer. Trois maisons ont été construites, sur plans et devis de votre département, au coût total de $1,770, à St-Bonaventure, à St-Charles-de-Caplan et à l'Anse-aux-Gascons ; plusieurs autres réparées pour une somme d'au delà $2,000 ; et une vingtaine meublées avec des pupitres modernes.

La moyenne des traitements est de $126.65, dans les écoles élémentaires, et de $188.33 dans les écoles modèles. Pour l'augmentation des traitements, il a été payé $650 de plus que l'an dernier.

L'inscription totale a été de 6,019 élèves, répartis comme suit :

Elèves de 1ère année	...	2,476
" 2ème "	...	1,708
" 3ème "	...	1,145
" 4ème "	...	486
" 5ème "	...	176
" 6ème "	...	28

La présence moyenne a été de 4,396, ou de 73%.

Voici la liste des municipalités qui, ayant fait le plus de progrès au cours de l'année, méritent les primes qui suivent :

1. St-Bonaventure	$	60 00
2. Paspébiac		50 00
3 St-Edmond-du-Lac-au-Saumon		40 00
4. L'Anse-aux-Gascons		35 00
5. Amqui		30 00

Le nombre d'institutrices non diplômées diminue d'année en année : cinq seulement ont enseigné au cours de 1911-12, et une seule sur ce nombre, n'avait pas obtenu l'autorisation nécessaire à cette fin.

Permettez que j'ajoute ici la liste des institutrices qui ont mérité une gratification. Ce sont : Mlles Alma Leblanc, Célina Fallu, Eugénie Cellard,

Philomère Poirier, Suzanne Babin, Mélanie Johnson, Marie-Louise McInnes, Hélène Caillouette, Annie Chapados, Marie-Anne Blaquière, Agnès-T. Gallant, Eva Paré, Aurélie Rousseau, Rose-Anna Raymond, Aimée Routhier, Alberta Dugas, Albertine Lavoie et M. Albert Leblanc.

Je vous donne, ci-après, le tableau de classification des municipalités, par ordre de mérite :

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*).

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Sujets se rapportant à la municipalité.								Se rapportant à l'école.			
		Nombre d'écoles en activité.	Etat des maisons d'écoles, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classes autorisés.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
1	Nouvelle	6	9.6	10	1.00	7.4	10	37	Excellent.	8	7.3	15.3	Très bien.
2	St-Alphonse-de-Caplan	3	7	10	87	7	10	34.6	"	8	8.3	16.3	Excellent.
3	St-Edmond-du-Lac-au-Saumon	5	7 8	10	1.00	7.6	10	35.4	"	8	7.2	15.2	Très bien.
4	Carleton	3	8.6	10	60	8	10	36.6	"	7.3	6.6	13.9	"
5	St-Etienne-de-New-Carlisle	2	10	10	75	7.8	10	37.8	"	6.5	6.5	13	"
6	Ste-Florence-de-Beaurivage	2	10	6	80	7.8	10	33.8	"	8	7.5	15.5	"
7	Paspebiac	4	9.2	8.7	1.25	7.6	10	35.5	"	6.7	6.2	12.9	"
8	St-Laurent-de-Matapédia	2	7.5	10	70	8.2	10	35.7	"	6.5	6	12.5	"
9	Maria	9	7.5	9.2	1.10	6.8	9	32.5	"	7.5	7.2	14.7	"
10	St-Bonaventure, Hamilton	14	8	7.8	1.25	7.1	8.8	31.7	Très bien.	7.7	7.7	15.4	"
11	Cox, diss	1	7	10	50	7.2	10	34.2	Excellent.	6	7	13	"
12	Amqui	10	6.5	10	1.00	6.8	6.9	32.2	"	7.4	7.1	14.5	"
13	St-Alexis-de-Matapédia	5	7 2	7.4	95	7.2	10	31.8	Très bien.	7.6	7.2	14 8	"
14	St-Jules	4	9	10	92	6.7	7	32.7	Excellent.	6.5	6.5	13	"
15	Mann	2	8.5	7	50	7	10	32.5	"	6.5	6	12.5	"
16	Port-Daniel-Est	3	5.6	10	1.00	7.6	9	32.2	"	6.3	6.3	12.6	"
17	St-Charles-de-Caplan	7	7.8	7.6	60	7	9 4	31.8	Très bien.	6.1	5.9	12	"
18	New-Richmond, diss	7	6.5	8.4	1.00	7.3	9.1	32.3	"	6.1	6.1	12.2	"
19	St-Omer	3	8	7.6	75	7.3	6.6	33.1	Excellent.	7	7	14	"
20	St-Zénon-du-Lac-Amqui	1	10	5	1.50	6	10	31	Très bien.	7	5	12	"
21	Cross-Point	1	5	10	50	7.8	8	32.8	Excellent.	5	5	10	Bien.
22	Cedar-Hall	9	6.5	7.2	75	6.4	9	29.1	Très bien.	7.2	6.4	13.8	Très bien.
23	L'Anse-aux-Gascons	4	7.5	9.5	77	7	5	29	"	6.2	6.5	12.7	"
24	St-Léon-le-Grand	4	7.2	8.2	80	6.6	7	29	"	6.5	6.2	12.7	"
25	Savabec	7	7.4	7.5	1.50	6.8	6.7	28.4	"	6.8	6.3	13.1	"
26	Port-Daniel-Ouest, diss	3	5	8	75	7.1	7	27.1	"	7	7	14	"
27	Causapscal	8	6.5	6.6	85	7.5	7.1	27.7	"	6.7	6.7	13.4	"
28	Miguasha	2	8	10	60	7	5	30	"	6	5	11	Bien.
29	St-Louis-de-Gonzague	1	7	3	1.00	6.6	10	26.6	"	7	7	14	Très bien.
30	Shoolbred, diss	1	8	4	40	6.8	10	28.8	"	5	5	10	Bien.
31	St-André-de-Ristigouche	2	8	7	1 00	6.8	5	26.8	"	6	5	11	"
32	St-Godefroi	6	5.6	4.5	75	6.7	8	24 8	Bien.	6	6	12	Très bien.
33	St-François-d'Assise	1	5	4	60	7	7	23	"	5	5	10	Bien.
34	Ristigouche	2	4.5	4.5	60	6	6	21	"	5	5	10	"

J'ai l'honneur d'être, etc.,

G.-E. MARQUIS,
Insp. d'écoles.

M. J.-G.-W. McGOWN

MONTRÉAL, 28 juin 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport pour l'année 1911-1912.

Voici d'abord le tableau indiquant le nombre des municipalités, des écoles, des classes et des élèves dans mon district d'inspection .

	Municipalités.	Ecoles.	Classes.	Elèves.
Cité de Montréal	1	49	631	22,505
Comté d'Hochelaga	41	102	755	34,275
Comté de Laval	7	10	13	514
Totaux	49	161	1,399	57,294

J'ai, de plus, recueilli les statistiques de 39 écoles indépendantes, 20 dans la cité et 19 en dehors.

Voici les noms des écoles que j'ai acceptées pendant l'année courante :

Dans la cité de Montréal, école Garneau	$ 120,000 00
Ville St-Paul, 1 école pour les garçons	57,000 00
" 1 " filles	16,000 00
Hochelaga, école Baril, garçons et filles	52,000 00
Maisonneuve, académie Lasalle, garçons et filles	203,532 00
St-Grégoire-le-Thaumaturge, école Ste-Famille, garçons et filles	116,000 00
St-Edouard, école Lomoyne, garçons et filles	36,000 00
Verdun, garçons	23,600 00
Westmount, garçons	50,000 00
St-Jean-de-la-Croix, filles	50,000 00
St-Henri, St-Irénée, garçons	30,000 00
Ville de la Longue-Pointe, école ebrun	12,587 11
Côte-St-Léonard	10,290 00
Rivières-des-Prairies	1,950 00

Je constate avec plaisir que les caisses scolaires ont été établies dans la Cité de Montréal.

En voici les règlements :

RÈGLEMENT CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DES CAISSES D'ÉCONOMIE ET SCOLAIRES

1. L'établissement d'une caisse d'épargne est obligatoire dans toutes les écoles administrées par la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal.

2. Tous les élèves sont invités à participer aux avantages qu'offre cette nouvelle institution dans les écoles.

3. Dans chaque classe, l'instituteur inscrit sur les carnets, gratuitement fournis aux élèves, les versements qu'il reçoit de chacun d'eux, puis authentique ces dépôts par ses initiales.

4. Les versements sont aussi respectivement enregistrés, aux comptes personnels des élèves, dans un cahier appelé " Caisse d'économie scolaire ". Les folios, les dates et les dépôts indiqués sur les carnets des élèves doivent correspondre à ceux inscrits sur le cahier de " Caisse d'économie scolaire ".

5. L'argent des déposants doit être remis au directeur de chaque école qui en donne récépissé dans le cahier du professeur.

6. Le directeur doit aussi tenir, à son bureau, un cahier de " Caisse d'économie scolaire " dans lequel il enregistre au crédit de ses professeurs les sommes qu'il reçoit d'eux.

7. L'inscription des retraits doit se faire de la même manière que se font les dépôts, *mutatis mutandis.*

8. Si les retraits ne sont pas effectués au moyen de chèque émis par le directeur, ils ne devraient l'être que sur des ordres écrits, mentionnant les sommes à être retirées, et signés par les élèves qui demandent ces remboursements. Ces ordres sont conservés et servent de preuves en cas de constestation.

9. Le directeur doit déposer chaque semaine, à la Banque d'Epargne de la cité et du district de Montréal, au crédit de la " Caisse d'économie scolaire " de son école, le montant d'argent reçu de ses professeurs.

10. Dès que le carnet d'un élève accuse un crédit de un dollar, l'instituteur doit en prévenir le Directeur qui émettra un chèque de retrait de un dollar sur le livre de banque de la " Caisse d'économie scolaire " pour dépôt à la même banque au crédit de cet enfant. Les retraits ainsi effectuées devront être inscrits sur les carnets des élèves et sur les cahiers dits " Caisse d'économie scolaire " des professeurs et du directeur.

11. Les intérêts portés au crédit de la " Caisse d'économie scolaire " aussi bien que les dépôts non réclamés par les enfants qui auront quitté l'école, seront remis au trésorier de la commission scolaire catholique de Montréal, lorsqu'il en fera la demande.

12. Tous les deux mois, les directeurs locaux devront adresser au directeur général un rapport sur le fonctionnement de la " Caisse d'économie scolaire " indiquant :

1. Le nombre des déposants,
2. Le montant des dépôts,
3. Le montant des retraits pour dépôts en banque,
4. Le montant des retraits pour autres causes,
5. La balance en main et en banque.

Je remercie M. l'abbé Perrier, visiteur des écoles de la cité de Montréal, ainsi que MM. les curés et vicaires qui m'ont accompagné dans ma visite.

Voici la liste des municipalités qui ont mérité la prime d'encouragement :

Maisonneuve, $60.00 ; Hochelaga, $50.00 ; St-Jean-de-la-Croix, $40.00 Ville St-Paul, $35.00 ; Côte St-Léonard, $30.00.

Voici la classification des municipalités scolaires, par ordre de mérite :

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*).

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.							Se rapportant à l'école.			
			État des maisons d'écoles, etc.	État du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classes autorisés.	Total des points conservés sur 60 accordés.	Note générale obtenue.	Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
1	Cité de Montréal	49	9.9	9.9	9	10	10	48.9	Excellent.	10	10	20	Excellent
2	Verdun	2	10	10	9.5	10	10	49.5	"	10	10	20	"
3	Bordeaux	2	10	10	9	10	10	49	"	10	10	20	"
4	St-Georges	2	10	10	9	10	10	49	"	10	10	20	"
5	St-Edouard	4	10	10	10	9	10	49	"	10	10	20	"
6	Tétreauville	2	10	10	9.5	9.5	10	49	"	10	10	20	"
7	Ville St-Paul	2	10	10	8.7	10	10	48.7	"	10	9.5	19.5	"
8	St-Jean-Baptiste	2	10	10	7.7	10	10	47.7	"	10	10	20	"
9	St-Jean-de-la-Croix	2	10	10	10	9	10	49	"	10	10	20	"
10	Côteau-St-Louis	2	10	10	9	9.5	10	48.5	"	10	10	20	"
11	St-Henri	7	10	10	9.5	10	10	49.5	"	10	10	20	"
12	Ahuntsic	1	10	10	6	10	10	46	"	10	10	20	"
13	Pointe-aux-Trembles	2	10	10	9	9	10	48	"	10	9	19	"
14	Ste-Cunégonde	2	10	10	8.5	10	10	48.5	"	10	10	20	"
15	Maisonneuve	6	10	10	9	9	10	48	"	10	10	20	"

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.						Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.			Note générale obtenue.
			État des maisons d'écoles, etc.	État du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres autorisés.	Total des points conservés sur 40 accordés.		Mise en opération du cour d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.	Total des points conservés sur 20 accordés.	
16	Hochelaga	7	10	10	8	9	10	47	Excellent.	10	10	20	Excellent.
17	Westmount	2	10	10	8	10	10	48	"	10	10	20	"
18	Parc-Amherst	2	10	10	10	9	10	49	"	10	10	20	"
19	St-Jean-Berchmans	1	10	10	7	9	10	46	"	10	9	19	"
20	Sault-au-Récollet	1	10	9	7.5	10	10	46.5	"	10	8	18	"
21	Riv.-des-Prairies, village	1	10	10	6.5	9	10	45.5	"	10	10	20	"
22	" " paroisse	2	10	10	6	9	10	45	"	10	10	20	"
23	Côte-St-Michel	2	10	10	6	10	10	46	"	10	10	20	"
24	St-Jules	1	10	10	7.5	9	10	46.5	"	10	10	20	"
25	Villeray	3	10	9.7	9.5	9	10	48.2	"	10	10	20	"
26	St-Pierre-aux-Liens	2	10	10	9	9	10	48	"	10	10	20	"
27	Village Turcot	2	10	10	9	9	10	48	"	10	9	19	"
28	St-Viateur-d'Outremont	2	10	10	8	9.5	10	47.5	"	10	10	20	"
29	Ville St-Louis	3	7	9	8.7	10	10	44.7	"	10	10	20	"
30	St-Grégoire-le-Thaumaturge	6	10	10	9.5	8	10	47.5	"	10	10	20	"
31	St-Stanislas	2	10	10	9.5	8	10	47.5	"	10	10	20	"
32	Notre-Dame-de-Grâce	2	10	10	7.7	8	10	45.7	"	10	9	19	"
33	Ville Emard	2	10	10	9	9	10	48	"	10	10	20	"
34	Côte-Visitation	4	7	9.5	9.5	9.5	10	45.5	"	10	9	19	"
35	Côte-des-Neiges	2	10	10	7.7	9	10	46.7	"	10	10	20	"
36	St-Pascal-Baylon	1	10	10	7	10	10	47	"	10	10	20	"
37	Ste-Madeleine-d'Outremont	2	10	10	8.5	8	10	46.5	"	10	8	18	"
38	St-Michael's	2	10	10	8.7	8.5	10	47.2	"	10	10	20	"
39	Bas-du-Sault	1	10	10	7	10	10	47	"	10	10	20	"
40	Ville-de-la-Longue-Pointe	5	8.7	9.7	6	10	10	44.4	"	10	9	19	"
41	Côte-St-Luc	1	10	10	6	9	10	45	"	10	10	20	"
42	Côteau-St-Pierre	1	10	10	6	9	10	45	"	10	10	20	"
43	St-Vincent-de-Paul	1	10	10	7	10	10	47	"	10	10	20	"
44	Pont-Viau	1	10	8	8.2	10	10	46.2	"	10	10	20	"
45	St-Elzéar	1	10	10	8	10	10	48	"	10	10	20	"
46	Côte-St-François	1	10	8	7.5	8	10	43.5	"	10	10	20	"
47	Les Ecors	1	10	6	8	10	10	44	"	10	10	20	"
48	La Grande-Côte	1	10	10	7.7	8	10	45.7	"	10	10	20	"
49	St-François-de-Sales	4	10	6	8.7	9	10	43.7	"	10	10	20	"

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J.-G.-W. McGown,
Insp. d'écoles

M. C.-J. MILLER

Montréal, 15 juillet 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon deuxième rapport général sur les écoles de mon district d'inspection.

L'année 1911-1912 a été marquée par deux événements principaux, l'un douloureux, l'autre rempli des plus belles espérances. Je veux parler de l'incendie du collège de Farnham et de la construction de l'école ménagère de Sutton.

La ville de Farnham qui, en juillet 1911, avait été cruellement éprouvée par le feu, eut encore la douleur de voir le même élément destructeur consumer son collège le 29 janvier 1912.

Les trois cents et quelques élèves de cette institution durent, les uns, retourner dans leurs familles, les autres, ceux de la ville, continuer leurs études dans le gymnase de la communauté qu'on avait aménagé pour les besoins de la circonstance.

Au moment où j'écris ces lignes, messieurs les commissaires de Farnham sont en pourparlers avec les révérends FF. de Ste-Croix à propos de la reconstruction de leur collège. Espérons que l'on saura en venir promptement à une entente afin d'assurer l'ouverture des classes pour septembre prochain.

Comme je le disais, il y a un instant, la fondation de l'école ménagère de Sutton par le curé de la paroisse, M. l'abbé O. Martin, donne les plus belles espérances. Bien que les classes de cette nouvelle institution n'aient été ouvertes que le 10 septembre dernier, cent quarante-trois élèves s'y sont fait inscrire dans le courant de l'année.

La direction de la maison a été confiée aux révérendes SS. de la Présentation de Marie, et le gouvernement provincial, reconnaissant la haute portée éducatrice d'une telle école, a bien voulu lui accorder une généreuse subvention annuelle.

L'enseignement qui s'y donne est classico-ménager. Les programmes combinent très bien ces deux enseignements dans toutes les années du cours, mais celui du cours ménager proprement dit ne commence qu'avec la cinquième année pour se continuer jusqu'à la huitième inclusivement. De plus, afin de répondre aux besoins de la population de cette partie de la Province, plusieurs

matières, telles que l'arithmétique, la comptabilité, la géographie, sont enseignées en anglais. C'est sûrement le procédé le plus efficace dans l'étude de cette langue seconde, la science livresque ne suffisant pas, il faut la langue parlée.

Après avoir passé une journée à visiter les classes et à me rendre compte du fonctionnement des cours, j'ai pu apprécier le dévouement et le zèle des institutrices. Plus que jamais, je suis convaincu de la nécessité de ce genre d'enseignement pratique pour nos jeunes filles, car, comme le disait spirituellement le Dr Jacques Bertillon, " il est beaucoup moins important pour une femme de connaître l'étendue des conquêtes d'Alexandre le Grand que de savoir cuire un plat de haricots, attendu qu'elle n'aura jamais affaire au héros macédonien, mais qu'elle rencontrera certainement des haricots dans son existence."

C'est donc avec un sentiment de légitime orgueil et de satisfaction que je salue l'établissement de cette école dans mon district.

CONFÉRENCE PÉDAGOGIQUE ET VISITE D'AUTOMNE

Conformément à l'arrêté du 5 août 1910, j'ai donné une conférence pédagogique dans toutes les paroisses de ma circonscription, l'automne dernier, et je suis heureux de dire qu'à l'exception de quatre ou cinq, tous les instituteurs et institutrices, religieux comme laïques, se sont fait un devoir d'y assister.

Les différents sujets traités ont été : le classement des élèves, le tableau de l'emploi du temps, la préparation des classes et les moyens à la disposition du maître pour inculquer aux enfants l'esprit d'économie.

Je me suis surtout efforcé de faire comprendre la nécessité d'un bon classement des élèves dès les premiers jours de leur scolarité. Au cours de ma première visite, ce point m'avait semblé celui sur lequel je devais insister d'avantage. J'ai exposé les principales considérations qui doivent guider les titulaires des écoles dans la préparation du tableau de l'emploi du temps et pour la préparation des classes, j'ai fortement recommandé aux institutrices de consulter et de suivre le programme d'études autorisé qui se trouve dans les *Règlements refondus* du Comité catholique. Tout en laissant une large part à l'initiative des institutrices et aux besoins particuliers de chaque école, ce programme est un guide précieux pour le personnel enseignant. En effet, ce que les élèves de chaque division doivent apprendre chaque année, les procédés à suivre dans l'enseignement des différents sujets sont indiqués dans ce programme et dans les notes pédagogiques qui l'accompagnent.

Voilà pourquoi j'ai recommandé aux maîtres et maîtresses de l'avoir constamment sous les yeux dans la préparation de leurs classes.

Je puis dire, après l'avoir constaté au cours de ma deuxième visite, que ces conseils ent produit de bons résultats. Le classement a été fait d'une façon plus rationnelle, un horaire a été affiché dans toutes les salles de classe et le programme d'études a été mieux suivi. L'idéal n'a pas été atteint, mais il y a certainement eu une amélioration sensible.

Je suis donc d'opinion, même au risque de contredire quelques-uns de mes collègues, que la visite d'automne est, non seulement utile, mais de beaucoup la plus importante, puisqu'elle permet à l'inspecteur de conseiller, de guider, d'encourager les titulaires des écoles et les écoliers ; de corriger certaines lacunes, soit dans les méthodes ou dans le fonctionnement général des classes et, tout cela, dès les premiers mois.

Par cette visite, l'inspecteur peut remédier à temps à une foule de défauts qui, sans elle, paralyseraient les progrès des élèves toute l'année. Il est évident que ce n'est pas vers la fin de l'année qu'il importe de donner une direction sûre à l'école, mais bien au commencement.

DISTRICT D'INSPECTION

Cette année, une nouvelle municipalité scolaire a été ajoutée aux trente huit qui existaient déjà dans mon district ; c'est celle d'Abercorn, formée d'une partie de la municipalité protestante d'Abercorn et d'une autre partie de la municipalité catholique de St-André-de-Sutton.

Je dois mentionner aussi la déclaration de dissidence des catholiques du village de Knowlton.

Le territoire que j'ai à parcourir renferme aujourd'hui trente-neuf municipalités scolaires dont 14 dans le comté de Shefford, 13 dans le comté de Missisquoi, 11 dans le comté de Brome, 1 dans le comté de Rouville.

ÉCOLES.

Ces différentes municipalités renferment cent cinquante-neuf écoles classées comme suit :

	Shefford.	Missisquoi.	Brome.	Rouville.
Ecoles primaires élémentaires sous contrôle, en activité	67	44	23	8
Ecoles primaires intermédiaires sous contrôle, en activité.....	3	2	1	
Ecoles primaires supérieures sous contrôle, en activité.....	2	0	0	0
Ecoles primaires élémentaires indépendantes.	0	1	0	0
Ecoles primaires intermédiaires indépendantes	1	2	0	0
Ecoles primaires supérieures indépendantes..	2	2	0	0
Ecole ménagère	0	0	1	0
	75	51	25	8

Quatre nouvelles écoles ont été ouvertes cette année, une dans Saint-Cajétan-de-Potton, une autre dans Saint-Joachim-de-Shefford, celles d'Abercorn et de Sutton.

Trois sont restées fermées faute d'un nombre suffisant d'enfants : la première dans Saint-Romuald-de-Farnham, la deuxième dans Eastman et la troisième dans Sainte-Pudentienne, paroisse. Cependant toutes les apparences annoncent que les deux dernières ouvriront leurs portes en septembre prochain.

Ecoles où les classes sont en activité durant une partie de l'année scolaire seulement.

L'école No 1 de Bolton-Est, durant 7 mois
" " 2 " " 8 "
" " 5 " " 4 "
" " 7 " " 8 "
" " 9 " " 8 "
" " 3 de South-Stukely " 8 "

Les écoles Nos 2, 3 et 5 de Saint-Cajétan-de-Potton, durant 8 mois.

Les écoles Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 8B et 9 de Saint-François-Xavier-de-Shefford, durant 9 mois.

Ce relevé, dans lequel je ne mentionne pas les six ou sept qui ont été fermées à cause de la maladie des institutrices, vous fait voir le nombre trop

École normale, Joliette.

Pensionnat (ancien manoir de M. de Jo'iette).

considérable d'écoles où les enfants sont privés des bienfaits de l'instruction durant une partie notable de l'année.

Le fait d'interrompre les classes en janvier et en février, par exemple, déroute complètement les écoliers et les progrès qu'ils font sont médiocres, pour ne pas dire plus. Avec ce système, on ne peut espérer avoir de bonnes écoles sous le rapport de l'instruction, voilà pourquoi je vous prie de bien vouloir intervenir auprès des commissions scolaires de ces localités afin de les engager à accorder dix mois consécutifs de classe dans toutes leurs écoles.

AMÉLIORATIONS

SHEFFORD

St-Joachim.—Réparations à l'école No 7 et à ses dépendances.

N.-Dame-de-Granby, paroisse. — Achat d'un mobilier scolaire perfectionné pour l'école No 1.

St-Bernardin-de-Waterloo.—Achat d'un mobilier scolaire perfectionné pour l'école No 5.

Waterloo, ville.—Achat d'armoires bibliothèques pour les classes de l'école No 2.

MISSISQUOI

St-Romuald-de-Farnham. — Réparations considérables à l'école No 1, installation d'un système de sauvetage, nivellement de la cour.

Bedford.—Réparations à la maison d'école et à ses dépendances.

Ste-Croix-de-Dunham.—Construction d'une annexe à l'école No 1, améliorations du système de ventilation dans toutes les écoles.

St-Ignace-de-Missisquoi. —On a complété le mobilier scolaire de toutes les écoles.

Farnham-Ouest.—Même chose.

N.-Dame-de-Standbridge.—Même chose.

BROME

St-Frs.-Xavier-de-Farnham-Est.—Réparation à la maison d'école.

Eastman.—On a complété le mobilier scolaire de l'école No 1.

Abercorn.—Achat d'un mobilier scolaire perfectionné.

Comme vous le voyez, plusieurs améliorations importantes ont été faites aux maisons d'école, à leurs mobiliers et à leurs dépendances. J'attribue la facilité avec laquelle je les ai obtenues aux nombreux encouragements que le gouvernement provincial donne sous forme d'octrois spéciaux aux municipalités les plus méritantes, aux remarques judicieuses que vous ne manquez jamais de faire, chaque année, aux commissions scolaires, " ce que le corps est à l'âme, la maison d'école, ses dépendances et son matériel, le sont à l'école elle-même," et à l'invitation que je fais aux commissaires de bien vouloir m'accompagner à leurs écoles.

Par ce dernier moyen, il m'a toujours été facile d'obtenir la promesse que tels ou tels travaux de réparation ou de modification suggérés seraient exécutés. De plus, plusieurs commissions scolaires m'ont manifesté le désir de doter leurs arrondissements d'écoles remplissant toutes les conditions requises par la loi, et je puis vous assurer que, l'année prochaine, six maisons d'école seront construites dans ma circonscription ; et plusieurs autres seront considérablement réparées.

MAISONS D'ÉCOLE ACCEPTÉES

Dans le cours de l'année, j'ai accepté les maisons d'école suivantes : L'école ménagère de Sutton, l'école d'Aberdeen, l'école No 7 de Saint-Joachim-de-Shefford, construite en 1908, l'école No 8 B de St-Frs-X.-de-Shefford, construite en 1910 et celle du No 3 d'Adamsville, réparée en 1910.

TITULAIRES DES ÉCOLES SOUS CONTROLE

Le personnel enseignant, dans les écoles sous contrôle, se compose comme suit :

9 religieux.
41 religieuses.
2 instituteurs laïques.
151 institutrices laïques.

Parmi les instituteurs et institutrices laïques :

1 est porteur d'un diplôme académique.
46 sont porteurs d'un diplôme modèle.
86 sont porteurs d'un diplôme élémentaire.
20 ne sont pas brevetés.
4 ont un diplôme délivré par une école normale.
129 ont un diplôme délivré par le Bureau central.

Au sujet des institutrices non diplômées, je ne puis que répéter ici ce que je disais dans mon rapport général de l'année dernière : " Dans mon district, messieurs les commissaires ne sont pas justifiables d'engager des institutrices sans brevet, et les deux raisons pour lesquelles ils sont quelquefois obligés de confier la direction de leurs écoles à des jeunes filles n'ayant aucune expérience dans l'enseignement, sont : d'abord parce qu'ils font les engagements trop tard et ensuite parce qu'ils ne paient pas un salaire raisonnable ".

Au nombre des questions étudiées pendant le premier congrès plénier des inspecteurs d'écoles tenu à Québec, se trouvait, ai-je besoin de le rappeler, celle des institutrices non diplômées, et, au témoignage de tous, les seules causes de cette lacune, sauf quelques rares exceptions, sont l'insuffisance du salaire et le retard apporté dans l'engagement des institutrices.

Grâce aux conseils et aux avertissements que vous donniez aux commissaires dans votre circulaire du 15 juin 1911, avec de la fermeté de la part de l'inspecteur, espérons que nous ne tarderons pas à voir toutes nos écoles tenues par des titulaires, non seulement brevetés, mais ayant la compétence et le dévouement nécessaires pour faire des enfants qui leur seront confiés des hommes ou des femmes au sens à la fois large et profond du mot.

SALAIRE MOYEN

Voici le salaire moyen payé aux titulaires des écoles, comparé avec celui de 1910-1911 :

	1910-1911	1911-1912
Dans le comté de Brome	$176 25	$169 20
" " Missisquoi	163 18	171 25
" " Shefford	157 10	159 86
" " Rouville (l'Ange-Gardien)	153 75	162 75

La légère augmentation que l'on constate sera plus considérable l'an prochain, grâce à la générosité de la Législature qui vient de voter deux fonds spéciaux en faveur des municipalités qui paieront à toutes leurs institutrices un salaire minimum de $125.00 ou de $150.00.

Plusieurs commissions scolaires m'ont manifesté leur intention de mieux rémunérer leur personnel enseignant. J'ose croire qu'elles ne se contenteront pas de ce désir, mais qu'elles donneront bientôt une preuve tangible de leur sincérité.

Municipalités scolaires où les institutrices laïques reçoivent un salaire d'au moins $150.00.

Dans le comté de Brome, Saint-André-de-Sutton, Knowlton, dissident, Brome, dissident, Saint-Edouard-de-Brome, Eastman, Abercorn, Saint-François-Xavier-de-Farnham-Est.

Dans le comté de Missisquoi—St-Damien-de-Stanbridge, St-Pierre-de-Vérone, Ste-Croix-de-Durham, St-Joseph-de-Béranger, St-Frs. d'Ass.-de-Frelighsburg, Stanbridge-Est, St-Armand-Ouest, N.-D. des-Anges-de-Stanbridge.

Dans le comté de Shefford—St-Frs.-X. de Shefford, N.-D.-de-Granby, ville, South Stukely.

Dans le comté de Rouville—L'Ange-Gardien.

Je tiens à inscrire comme dans un tableau d'honneur le nom de ces municipalités, espérant que toutes les autres s'empresseront de les imiter.

GRATIFICATIONS

Parmi les instituteurs et institutrices qui ont remporté le plus de succès dans l'enseignement, je dois mentionner :

M. Honorius Pilon, Mmes Rodrigue Roberge, Frédéric Lecours, E. Bédard, Oscar Morel, E. Parent ; Melles Joséphine Balthazard, Anna de Grandpré, Alma Blanchard, M. Lse-Armanda Tardif, Florina Richard, Régina Morrissette, Clérinda Lamoureux, Alberta Bachand, M.-Antoinette Lareau, M.-Lse Lauzon, Zénaïde Rocheleau, Anna Carpentier, Alice Alix.

Ont déployé aussi beaucoup de zèle dans l'enseignement : Mme W. Forand, Melles Rosa Monty, Aurore Scott, Florina Larocque, Diana Bourbeau.

ÉLÈVES

Fréquentation scolaire.

Afin d'obtenir une comparaison plus exacte entre les chiffres du recensement et ceux de l'inscription et de la présence moyenne, j'ai cru devoir tenir compte des élèves fréquentant les écoles indépendantes, parce que la très grande majorité de ces enfants sont de la paroisse ou des localités voisines de celle où se trouve l'école indépendante et comme tels inscrits aux registres du recensement.

Comtés.	ENFANTS			
	D'après le recensement.	Inscrits aux écoles sous contrôle.	Inscrits aux écoles indépendantes.	Présence moyenne.
Rouville..... (L'Ange-Gardien)	351	354	.....	256
Brome	849	719	50	574
Missisquoi.....	3,090	2,070	412	1,776
Shefford.....	3,960	2,954	401	2,582
	8,250	6,097	863	5,188

Elèves dans les différentes années du cours d'études dans les écoles sous-contrôle et indépendantes.

Comtés.	1ère année.	2e année.	3e année.	4e année.	5e année.	6e année.	7e année.	8e année.
Rouville (L'Ange-Gardien	193	105	32	24				
Brome.....	340	215	122	59	25	8		
Missisquoi.....	1093	700	404	160	62	37	15	11
Shefford	1463	985	499	251	103	33	14	7
	3,089	2,005	1,057	494	190	78	29	18

Par les chiffres qui précèdent, on constate que peu d'élèves poursuivent leurs études au delà de la 4e année. Il importe donc de prendre les moyens de prolonger leur scolarité, et je n'en vois pas de plus efficace que le *certificat d'études*, dans le sens du vœu exprimé par le congrès plénier des inspecteurs d'écoles, tenu à Québec, en décembre 1911. Ce certificat, qui serait accordé aux élèves qui auraient suivi avec succès l'un des trois cycles de l'école primaire, créerait une saine émulation chez les écoliers et serait comme une sanction aux différents cours.

Espérons que ce vœux ne tardera pas à se réaliser.

Bibliothèques

Le nombre des volumes dans les bibliothèques scolaires et publiques de mon district a augmenté considérablement.

La bibliothèque	publique de	Waterloo,	possède	2,100	volumes.
"	"	paroissiale d'Eastman,	"	221	"
"	"	du couvent de Waterloo,	"	2,750	"
"	"	" Granby,	"	764	"
"	"	" Farnham,	"	1,300	"
"	"	" Roxton Falls,	"	282	"
"	"	" Sweetsbury,	"	136	"
"	"	" Bedford,	"	115	"
"	"	de l'école ménagère de Sutton,	"	50	"
"	"	de l'hospice de Farnham,	"	15	"

A l'exception des couvents, je puis dire qu'une bibliothèque est une chose presque inconnue dans mes petites écoles ; c'est pourquoi je me suis fait un devoir, au cours de mes visites, de demander à monsieur les commissaires de pourvoir leurs écoles d'une armoire-bibliothèque et de mettre à la disposition des maîtres et maîtresses une collection des livres de classes approuvés et en usage dans leur municipalité, ainsi que quelques ouvrages méthodologiques. J'ai cru nécessaire aussi de leur conseiller de faire relier *L'Enseignement Primaire.* Cette intéressante revue pédagogique formera ainsi de beaux volumes qui, année par année, rempliront les rayons de la bibliothèque de l'école au lieu d'aller se perdre dans le fond du bureau de l'institutrice.

Caisses d'économie solaires

Trois caisses d'économie scolaires ont été fondées dans mon district d'inspection :

Celle de Granby, en 1909.
" Waterloo, en 1911.
" Farnham, en 1911.

Je félicite messieurs les curés et messieurs les commissaires d'avoir établi ce système de caisses d'épargnes dans les écoles sous leur contrôle. Ils ne pouvaient faire rien de plus utile aux enfants dont ils ont le soin, parce que c'est le moyens le plus pratique de leur inculquer l'esprit d'économie, de développer chez eux l'instinct de prévoyance et, selon l'expression du révérend frère directeur du collège de Waterloo, de les convaincre que l'habitude de l'épargne est un principe de succès et de bonheur.

Les résultats obtenus par ces caisses sont très satisfaisants et j'ose croire qu'ils engageront d'autres commissions scolaires à en établir dans toutes leurs écoles.

ÉTAT FINANCIER

1er.—De l'Economie scolaire de N. D.-de-Granby, 1911-1912.

Recettes.—En caisse, octobre 1911.....	$350	17	
Dépôts des enfants, (472).....	940	04	
Intérêts.	14	19	$1,304 40
Déboursés.—Porté à la banque au crédit de 254 enfants.....	$762	00	
Payé pour cause de départ.....	37	17	$ 799 17
Balance en juin 1912....			$505 23

2e.—De l'Economie scolaire de Waterloo, 1911-1912.

Recettes.—Dépôts des enfants (60).....	$55	15	$55 15
Déboursés.—Somme totale payée.....	14	81	14 81
Balance en juin 1912....			$ 40 34

A cause de certaines circonstances imprévues, on n'a pu me faire un rapport des opérations de la caisse d'économie scolaire de Farnham qui est, paraît-il, très florissante.

MUNICIPALITÉS

Au nombre des municipalités qui doivent participer aux fonds des municipalités pauvres, je vous recommande particulièrement : St-Joachim-de-Shefford, St.-Frs-X.-de-Shefford, St-Bernardin-de-Waterloo, N.-D.-de-Granby, paroisse, St-Cajétan-de-Potton, Bolton-Est, Knowlton, dissident, Abercorn, Farnham-Ouest, St-Ignace-de-Missisquoi, St-Armand-Ouest.

Roxton-Falls est la seule municipalité de village qui a droit au partage des $10.000.00 votées par la Législature en faveur des municipalités rurales ou de villages qui emploient des instituteurs pour leurs écoles de garçons.

Cependant, il y a dans mon district une dizaine de villages où messieurs les commissaires pourraient remplacer avec avantage l'école élémentaire par une école modèle érigée par un professeur. Ce genre d'école aurait pour effet de retenir nos garçons plus longtemps à l'éole et de les engager à poursuivre leurs études jusqu'à la sixième année. Il est prouvé que, dans les classes dirigées par une institutrice, très peu de garçons se rendent jusqu'à la 4e année.

PRIMES AUX MUNICIPALITÉS

Au point de vue des améliorations et des progrès faits durant l'année, je vous recommande les municipalités suivantes pour qu'elles bénfiécient des primes d'encouragement :

Saint-Romuald-de-Farnham	$60 00
Bedford	50 00
Saint-Bernard-de-Waterloo	40 00
Notre-Dame-de-Granby, paroisse	35 00
Eastman	30 00

J'espère, M. le Surintendant, que les notes de ce rapport jointes à celles fournies dans mes bulletins d'inspection, vous donneront une idée assez exacte de l'état des écoles dans mon district.

J'ajoute à ce rapport le tableau de classification des municipalités par ordre de mérite :

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*).

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Sujets se rapportant à l'école.		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue
			Etat des maisons d'écoles, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Waterloo	2	8.5	10	10	8.5	9	46	Excellent.	10	8	18	Excellent.
2	Sutton, village	1	10	10	6	7	10	43	"	10	7	17	
3	St-Frs-X.-de-Farnham-Est	1	8	9	7	9	10	43	"	8	6	14	Très bien.
4	Eastman	1	8	9	7	9	10	43	"	6	5	11	Bien.
5	Ste-Pudentienne, village	1	8	9	8	7	10	42	"	9	8	17	Excellent.
6	N.-D.-de-Granby, paroisse	6	7	7 6	9	8.4	10	41	"	7.6	5.8	13.4	Très bien.
7	Abercorn	1	9	7	7	8	10	41	"	7	6	13	"
8	N.-D.-de-Granby, village	3	8.6	7.6	5	9.6	8.6	39.4	Très bien.	10	8.6	18.6	Excellent.
9	Ste-Croix-de-Dunham	3	9	8.3	5	7	10	39.3	"	8	7.3	15.3	Très bien.
10	Roxton-Falls	2	8.5	6.5	7	9	7.5	38.5	"	8	6	14	"
11	Bedford	1	9	9	5	6	9	38	"	9	8	17	Excellent.
12	St-Edouard-de-Brome	1	8	8	6	8	8	38	"	Ecole fermée lors de ma visite.			
13	Knowlton, dissident	1	5	8	9	8	8	38	"	7	7	14	Très bien.
14	St-Romuald-de-Farnham	4	8	7.7	5	6.7	10	37.4	"	8.3	7.3	15.6	"
15	Ste-Cécile de-Milton	6	6.8	7.8	6	6.6	10	37.2	"	8	7.6	15.6	"
16	St-Pierre-de-Vérone	3	6.7	7	5	8.3	10	37	"	9.1	9.1	18.2	Excellent.
17	St-Joseph-de-Béranger	1	7	8	5	7	10	37	"	7	7	14	Très bien.
18	Stanbridge-Est	1	7	8	5	8	9	37	"	7	7	14	"
19	N.-D.-des-Anges-de-Stanbridge	7	6	7.5	6	7.5	10	37	"	7.5	7.2	14.7	"
20	St-André-de-Sutton	2	6.5	7	6	8.5	8.5	36.5	"	8.3	7.5	15.8	"
21	St-Damien-de-Stanbridge	2	6	7.5	5	8	10	36.5	"	6.5	6	12.5	"
22	Ste-Rose-de-Lima-de-Sweetsburg	2	7.5	7	5	7	10	36.5	"	7.5	7.5	15	"
23	Farnham-Ouest	8	5.5	6.7	8	6.5	9.3	36	"	6.2	6.1	12.3	"

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 60 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			État des maisons d'école, etc.	État du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00.	Traitements et mode de paiement.	Emploi des livres de classes autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
24	St-Frs-X.-de-Shefford	10	5.2	7.1	7	7.1	9.4	35.8	Excellent.	7.7	7.6	15.3	Très bien.
25	St-Alphonse-de-Granby...	5	6.6	6.8	5	6.6	10	35	"	8	7	15	"
26	St-Ignace-de-Missisquoi..	5	5.2	7.8	7	5.8	9	34.8	"	7.5	6.7	14.2	"
27	Ste-Pudentienne, paroisse	7	5.1	6.1	7	6	10	34.2	"	7.3	7.1	14.4	"
28	St-Frs-d'Ass.-de-Freighsburg.	2	5	8	5	8	8	34	"	7.5	7.5	15	"
29	Brome, dissident.	1	6	7	5	8	8	34	"	6	6	12	Bien.
30	St-Vincent-d'Adamsville..	5	6.4	7.2	4	7	9.2	33.8	"	7.2	6.8	14	Très bien.
31	St-Cajétan-de-Potton.	4	5.2	5.5	7	7.2	8.7	33 6	"	6.5	6 7	13.2	"
32	St-Bernardin-de-Waterloo	5	5.6	6.6	8	6 8	6.6	33.6	"	6.8	6.8	13.6	"
33	Bolton-Est.....	6	5.8	5.1	7	9	6.5	33.4	"	6.5	6.3	12.8	"
34	St-Armand-Ouest	7	5.1	5.8	6	7.1	9	33	"	6.7	6.4	13.1	"
35	St-Valérien-de-Milton	9	5.5	6.6	5	5.6	9.9	32.6	"	6 9	6.6	13.5	"
36	Roxton-Canton	9	5.3	5.3	6	5.6	9.9	32.1	"	6.2	6.3	12.5	"
37	St-Joachim-de-Shefford...	6	4.1	5.1	6	6.4	10	31 6	"	6	5.8	11 8	Bien.
38	L'Ange-Gardien.	8	6.5	5.5	3	6.2	10	31.2	"	8.6	8.2	16.8	Excellent.
39	South-Stukely..	1	5	3	6	7	8	29	Bien.	4	4	8	Médiocre.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

C.-J. MILLER,
Insp. d'écoles.

M. J.-T. MOLLEUR

ST-CÉSAIRE, 22 juillet 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur les écoles de mon district pour l'année 1911-12, mais comme j'ai été empêché par la maladie de faire ma dernière visite, j'espère que vous me pardonnerez la brièveté de ce rapport. J'ai la satisfaction de pouvoir vous annoncer, Monsieur le Surintendant, que sauf quelques très rares exceptions, l'on s'efforce de mettre en pratique les avis provenant de votre département et qu'il y a eu encore cette année des améliorations dans nos écoles sous le rapport de l'hygiène, etc. ; les commissions scolaires et les contribuables appréciant les faveurs du gouvernement pour encourager l'éducation, élèvent sensiblement les salaires des institutrices, chaque année ; ainsi, dans mon district, plus de salaire au-dessous de $100.00

Je suis heureux de pouvoir dire qu'une école modèle de garçons a été dirigée cette année par un instituteur, et j'ai tout lieu de croire que cet exemple donné par la municipalité de St-Hilaire sera suivi de plusieurs autres, car nos garçons, à l'âge de 14 ans ou plus, ont besoin d'une éducation que beaucoup de nos jeunes institutrices ne peuvent leur donner.

J'ai donné des conférences pédagogiques dans chacune des municipalités de mon district, à l'exception toutefois des municipalités de St-Charles, village et paroisse, St-Judes, Salvail, St-Denis, village et paroisse, St-Bernard et St-Barnabé où j'en ai été empêché par la maladie ; les sujets traités furent : mission de l'instituteur et éducation qu'il doit donner—enseignement intuitif de l'arithmétique—préparation des classes de chaque jour.

Ces conférences ont été suivies avec intérêt par 190 instituteurs et institutrices.

Le nombre des élèves inscrits lors de ma visite était de 5581 avec une présence moyenne de 4988, les élèves n'étaient pas encore tous entrés à cette époque.

Le personnel enseignant se compose de 228 membres dont 51 religieuses, 20 religieux, 1 instituteur laïque et 156 institutrices laïques diplômées.

D'après l'arrêté ministériel du 2 décembre 1905, voici les municipalités qui ont droit à la prime spéciale : St-Césaire, $60.00 ; St-Dominique, paroisse, $50,00 ; St-Michel de Rougemont, $40.00 ; St-Hyacinthe le Confesseur, $35.00 ; St-Joseph, $30.00.

Je joins à ce rapport la classification des municipalités scolaires, par ordre de mérite :

(*Il est accordé* 10 *points pour chacun des sujets ci-dessous*).

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			État des maisons d'école, etc.	État du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	St-Charles, village	1	10	10	9	8	10	47	Excellent.	10	10	20	Excellent.
2	Salvail	1	10	10	9	8	10	47	"	9	9	18	"
3	St-Denis, village	2	10	10	5	10	10	45	"	9	9	18	"
4	St-Pie, village	2	10	10	5	9.2	10	44.2	"	7.5	7.5	15	Très bien.
5	St-Hyacinthe, ville	3	9.6	9.6	6	8	10	43.2	"	9.6	9.6	19.2	Excellent.

Nos d'ordre	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'écoles, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classes autorisés.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement.		
6	St-Hilaire	7	9.4	9.5	6	7.4	10	42.3	Excellent.	8.2	8.4	16.6	Très bien.
7	St-Thomas-d'Aquin	5	10	9.6	5	7.6	10	42.2	"	7.5	7.4	14.9	"
8	St-Hyac.-le-Confesseur	4	9.5	9.2	5	7.2	10	41	"	8.5	8.4	16.9	Excellent.
9	La Providence	1	10	10	5	6	10	41	"	10	10	20	"
10	St-Dominique, village	1	10	10	4	7	10	41	"	7	7	14	Très bien.
11	Village Richelieu	1	9	9	4	8	10	40	"	7	6	13	"
12	N.-Dme-St-Hyacinthe	3	9	9	5	8	10	10	"	8	7	15	"
13	St-Pie, paroisse	10	8.2	9.9	4	7.8	10	39.9	"	7.4	7.6	15	"
14	St-Césaire	11	8	9	5	7.5	10	39.5	"	7.8	7.9	15.7	"
15	Ste-Rosalie	5	9	8.2	5	7	10	39.2	Très-bien.	7.2	7.3	14.5	"
16	St-Paul-d'Abbotsford	7	8.5	8.5	5	7.2	10	39.2	"	7.6	7.6	15.2	"
17	St-Mathias	5	9.1	8	5	7	10	39.1	"	7.5	7.4	14.9	"
18	La-Présentation	7	9.1	8	5	6.7	10	39.1	"	7.6	7.5	15.1	"
19	Marieville	2	7.5	8.5	5	8	10	39	"	8	8	16	Excellent.
20	St-Dominique, paroisse	5	9	7.6	4	8.4	10	39	"	8	8	16	"
21	N.-Dme-de-Bon-Secours	3	9	7.7	4	8.3	10	3	"	7.7	7.7	15.4	Très bien.
22	Ste-Angèle	6	9	8.6	4	7	10	38.6	"	7.1	6.8	13.9	"
23	Ste-Marie-Monnoir	10	9.4	8.1	4	6.9	10	38.4	"	7.4	7.4	14.8	"
24	St-Michel, Rougemont	5	9	8	4	7.2	10	38.2	"	7.3	7.4	14.7	"
25	St-Barnabé	6	8.3	7.7	5	7	10	38	"	7.6	7.5	15.1	"
26	Ste-Marie-Madeleine	4	8.2	7.5	4	7.7	10	37.4	"	8	8	16	Excellent.
27	St-Jude	5	7.6	6.8	6	7	10	37.4	"	8	8	16	"
28	St-Denis, paroisse	8	8.4	8.8	4	5.9	10	37.1	"	7.7	7.7	15	Très bien.
29	St-Jean-Baptiste	7	7.5	7.5	4	7.6	10	36.6	"	7.3	7	14	"
30	St-Charles, paroisse	6	7	7.4	5	7	10	36.6	"	7.3	7	14.3	"
31	St-Joseph	1	8	8	4	6	10	36	"	7	7	14	"
32	St-Damase	10	7	7	4	7	10	35	"	7.2	7.2	14.4	"
33	St-Bernard	3	7	6	4	6	10	33	"	8	7.3	15.3	"
34	Girouard	2	4	6	5	7	10	32	Bien.	9	9	18	Excellent.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J.-T. MOLLEUR,
Insp. d'écoles.

H. NANSOT.

QUÉBEC, 5 août 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport général sur la visite des écoles de mon district pour l'année scolaire 1911-12.

Le nombre des écoles sous contrôle qui ont été en activité cette année, dans les 30 municipalités de ma juridiction, a été de 188, comprenant 226 classes.

Il est évident qu'avec un si grand nombre de classes, la visite doit être faite rapidement et que plus de la moitié de mon temps s'est passé dans les

chemins. Malgré toute la diligence que j'ai apportée à faire mes visites, il m'a été impossible, à cause des intempéries et des obstacles matériels (chemins non ouverts et impraticables, en hiver, inondations, au printemps), de visiter les écoles de St-Joseph-de-Viel et de St-Eleuthère, soit *huit* écoles en tout que je n'ai pu aller voir de mes yeux, quoique j'ai attendu à l'hôtel le temps suffisant pour visiter ces écoles si les chemins étaient demeurés moins longtemps impraticables.

Les écoles sous contrôle des commissaires sont ainsi réparties :

Ecole primaire supérieure (académie) de garçons.....	1
" " intermédiaire (modèle) de garçons.....	3
" " " " de filles.....	2
" " " " mixtes.....	3
" " élémentaire de filles.....	3
" " " mixtes.....	176
Total.....	188

Les écoles indépendantes sont comme l'an dernier au nombre de 9, savoir :

Ecole primaire supérieure (académie) de filles.....	3
" " intermédiaire (modèle) de filles.....	1
" " élémentaire (pensionnat) de garçons.. ...	1
Ecole primaire élémentaire mixtes.....	4
Total.....	9
Total général.....	197

J'ai fait une courte visite dans toutes les écoles indépendantes pour y prendre la statistique.

C'est donc un total de 197 écoles de tous genres qui ont été en activité durant l'année, et dans lesquelles, d'après l'inscription au journal d'appel, l'instruction a été donnée à 7701 élèves.

La présence moyenne a été de 70%, soit une augmentation de 4% sur la moyenne de l'année, dernière. C'est une bonne présence, si l'on considère qu'il y a eu une épidémie sérieuse de variole qui a duré longtemps, et aussi que, durant les mois de janvier, février et presque tout le mois de mars, le froid a été excessif et tenace sans donner le moindre répit.

Tous ces élèves ont reçu l'enseignement de 260 personnes, dont 226 ont enseigné dans les écoles sous contrôle et 34 dans les écoles indépendantes :

Instituteurs religieux enseignant dans les écoles sous contrôle.....	12
" laïques " " " " "	4
Institutrices religieuses " " " " "	9
" laïques " " " " "	201
Total.....	226
Institutrices religieuses enseignant dans les écoles indépendantes. .	29
" " laïques " " " ...	5
Total....	34
Total général.....	260

Il y a eu cette année 29% des institutrices laïques qui ont enseigné sans diplôme dans les écoles sous contrôle des commissions scolaires.

Les municipalités qui ont eu le plus d'institutrices sans diplôme sont :

St-Jean-de-Dieu,	sur	9	institutrices,	8	non diplômées.
Ste-Françoise,	sur	8	"	6	" "
Ste-Rose-du-Dégelé,	sur	8	"	6	" "
St-Eleuthère,	sur	7	"	5	" "
N.-Dame-du-Lac,	sur	12	"	5	" "
St-Clément,	sur	8	"	4	" "
St-Hubert,	sur	10	"	4	" "

La cause, je la répète tous les ans, elle est toujours la même : le peu d'attrait des lieux dans une contrée de colonisation, l'éloignement des moyens des communications. On est réduit aux ressources locales, et les municipalités qui sont dans ce cas-là ont peu de personnes diplômées à fournir.

Cependant je ne suis pas en état d'affirmer qu'on a fait tous les efforts et pris tous les moyens pour trouver des personnes munies de diplôme. Si l'on y mettait quelquefois un peu plus de zèle et surtout si l'on n'attendait pas au dernier moment pour s'en occuper, on arriverait certainement à diminuer le nombre des institutrices sans diplôme.

Mais ce qui n'est pas tolérable, c'est que l'on ait, comme à Ste-Rose-du-Dégelé et à Ste-Françoise par exemple, 6 institutrices non diplômées sur 8 et pour lesquelles on n'a demandé aucune autorisation.

Dans chacune des municipalités de St-Honoré et St-Eloi, on a deux institutrices non diplômées dans le même cas. Il est toujours facile de faire

autoriser l'engagement de telles personnes ou tout au moins de demander l'autorisation, se conformant ainsi aux exigences de la loi.

Le progrès ascendant presque insensible qui se manifeste tous les ans dans le salaire payé aux *institutrices*, s'est encore continué cette année. L'an dernier, dans 9 municipalités sur 29, le salaire moyen était inférieur à $100.00 ; cette année, il a été inférieur à $100.00 dans seulement 5 municipalités sur 30. Il y a donc eu un effort de fait. Le progrès est peu sensible, c'est vrai, mais il est réel, et il faut se rappeler qu'on est encore *dans les souches* pour un grand nombre de municipalités.

Voici la comparaison de cette année avec l'an dernier :

La moyenne des salaires pour les institutrices seulement.	1910-11	1911-12
Etait de $ 80 à 90	Dans 2 municipalités	Dans 2 municipalités.
90 à 100	" 7 "	" 3 "
100 à 110	" 11 "	" 14 "
110 à 120	" 4 "	" 6 "
120 à 130	" 3 "	" 2 "
130 à 140	" 2 "	" 2 "
150	" 0 "	" 1 "
	29	30

(Il y a une municipalité de plus en 1911-12. C'est la municipalité de Rivière-Trois-Pistoles formée par un démembrement des municipalités de Trois-Pistoles No 1 et Trois-Pistoles No 2).

L'instituteur laïque de Trois-Pistoles No 1, reçoit $400.00.

L'instituteur laïque (No 4), de la Rivière-du-Loup, reçoit $400.00.

Les 12 FF. des Ecoles Chrétiennes de Fraserville, reçoivent chacun $250.00, et le professeur d'anglais reçoit $300.00.

Le progrès dans l'amélioration du matériel se continue également et, peu à peu, on remplace les vieilles maisons trop petites, basses et obscures par des maisons spacieuses, hautes et bien éclairées. Les vieilles tables et les bancs sans dossiers font place aux pupitres perfectionnés. Les écoles deviennent alors pour les enfants des lieux où ils se plaisent et c'est là une des principales conditions de travail et d'application ; car le travail est moins pénible, il est même agréable, lorsqu'on est à son aise pour le faire.

En général, les municipalités comprennent et apprécient grandement les encouragements que le gouvernement leur offre et leur donne de plus en plus pour les aider, et c'est un des motifs les plus pressants pour les décider à faire des efforts vers le progrès. On comprend mieux l'importance d'avoir de bonnes écoles.

Je recommanderai cette année les 5 municipalités suivantes pour les primes accordées en récompense des améliorations apportées :

1° Pour la prime de $60.00, la municipalité de *Saint-Louis du Ha ! Ha !* qui a construit 3 maisons d'école et acquis un mobilier perfectionné.

2° Pour la prime de $50.00, la municipalité de *Cacouna paroisse*, qui a construit l'école No 3, et l'a meublée de pupitres neufs.

3° Pour la prime de $40.00, la municipalité de *N.-D.-du-Portage*, qui a construit une école et acquis des pupitres perfectionnés.

4° Pour la prime de $35.00, la municipalité de *N.-D.-des-Sept-Douleurs*, qui a construit une école nouvelle.

5° Pour la prime de $30.00, la municipalité de *Rivière-Trois-Pistoles*, qui a fait de grandes améliorations aux écoles No 1 et No 2, et acquis quelques pupitres perfectionnés.

Tout le personnel enseignant s'efforce en général de se perfectionner dans l'art d'enseigner. Malheureusement (je le répète encore cette année), il est regrettable que l'inspecteur ne puisse donner qu'une seule conférence pédagogique à ses institutrices ; c'est absolument insuffisant, et les institutrices se trouvent privées presque entièrement du plus puissant secours qu'elles avaient pour enseigner avec méthode et par là même avec succès. Le dommage causé par la suppression des conférences n'est pas encore bien sensible après une année, mais il le sera d'avantage l'an prochain et plus encore dans deux ans ; car, peu à peu, les personnes qui ont suivi ces conférences dans le passé vont sortir de l'enseignement, et les remplaçantes ayant moins d'aide, auront par là même moins d'habileté et moins de succès. Le travail de formation pédagogique est sans cesse à reprendre, puisque le personnel enseignant se renouvelle continuellement. Comme je l'ai déjà dit, les conférences pédagogiques de l'inspecteur à ses institutrices étaient le plus important de son travail pour promouvoir un enseignement méthodique et efficace. Lorsque l'institutrice est obligée d'acquérir à tâtons, par son expérience personnelle, *les secrets du métier*, il arrive qu'après avoir essayé pendant 4 ou 5 ans et souvent moins, le temps est venu pour elle de quitter l'enseignement au moment où les élèves

commençaient à pouvoir profiter de son expérience. Alors une débutante prend sa place avec le même apprentissage pénible à faire. Or, il y a un grand nombre de personnes qui n'arrivent jamais seules à prendre de l'expérience. Ces quelques considérations seules sont bien de nature à démontrer le besoin du secours précieux que les conférences pédagogiques apportent aux institutrices pour les aider à s'y bien prendre dès le début.

"*L'Enseignement primaire*" est toujours apprécié grandement et avec raison par les institutrices qui ont toujours hâte de le recevoir et qui en tirent les meilleurs profits pour elles et pour leurs élèves.

Les remarques qui précèdent, jointes à toutes celles de mes bulletins d'inspection, vous permettront, je crois, Monsieur le Surintendant, de constater qu'il y a mouvement vers le progrès et vous donneront une idée assez exacte de l'état des écoles dans le district qui m'est confié.

J'ajoute à ce rapport le tableau de la classification des municipalités, conformément au paragraphe 15 de l'article 231, des règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.						Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.			Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'écoles, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.	Total des points conservés sur 60 accordés.		Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement.	Total des points conservés sur 20 accordés.	
1	Fraserville	6	8.6	8.9	8.5	8.3	8	42.3	Excellent.	8.8	8.1	16.9	Excellent.
2	St-Mathias-de-Cabano	4	7.7	5.5	8	7.5	8	36.7	Très bien.	7.7	7.5	15.2	Très bien.
3	Cacouna, village	2	7.5	8.5	3	7.5	8	34.5	"	8.6	8.6	17.2	Excellent.
4	St-Eusèbe	3	6.7	7.3	8	7.3	7	36.3	"	8	7.3	15.3	Très bien.
5	Rivière-Trois-Pistoles	3	7	5.6	7	8	8	35.6	"	8	7.6	15.6	"
6	St-Cyprien	5	7.7	6.6	5	6.6	8	33.9	Excellent.	8.2	8	16.2	Excellent.
7	St-Modeste	6	8	6.5	5	6.6	7	33.1	"	8.6	8.2	16.8	"
8	Rivière-du-Loup	6	6.8	7.5	4	7.3	8	33.6	"	8.4	7.8	16.2	"
9	Notre-Dame-du-Portage	4	7.7	6.5	3.5	7	8	32.7	"	8.7	8	16.7	"
10	Trois-Pistoles (No 1)	5	6.4	6.8	4	7.4	8	32.6	"	8.3	8.3	16.6	"
11	L'Isle-Verte	12	7.2	7	4	7.3	7.3	32 8	"	8.1	7.7	15.8	Très bien.
12	St-Eloi	7	6.3	6.5	5	7.5	7.1	32.4	"	8	8	16	"
13	St-Antonin	9	7.4	6.1	4	6.9	8	32.4	"	8.2	7.6	15.8	"
14	St-Louis-du-Ha ! Ha !	8	6.4	5.7	5	7.3	8	32.4	"	7.7	7.4	15.1	"
15	Cacouna, paroisse	7	6.6	6.6	4	7	8	32.2	"	7.3	7.3	14.6	"
16	St-Honoré	5	6	4.5	6	6.8	7.8	31.1	"	7.6	7.4	15	"
17	N.-D.-des-Sept-Douleurs	3	6.5	5.5	6	8	6.5	32.5	"	6.5	7	13.5	"
18	Ste-Françoise	8	6.4	5.6	8.5	5.2	7	32.7	"	6.7	6.5	13.2	"
19	Notre-Dame-du-Lac	11	6.6	5 9	6.5	7	5.3	31.3	"	7.1	7.1	14.2	"
20	St-Joseph-de-Viel	1	6	6	2	9	8	31	"	7	7	14	"

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Se rapportant à la municipalité.							Se rapportant à l'école.			
			État des maisons d'école, etc.	État du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100 00.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
21	St-Clément	7	5.3	5	6	6	7.7	30	Bien.	7.6	7	14.6	Très bien.
22	Trois-Pistoles (No 2)	9	5.7	4.7	5	6.7	7.5	29.6	"	7.4	7.4	14 8	"
23	St-Arsène	6	6.2	6	3	7	7	29.2	"	7.6	7.3	14 9	"
24	St-Benoît-Abbé	1	6	6	5	7	8	32	Très bien.	6	6	12	Bien.
25	St-Eleuthère	7	5.8	5.3	4	7.1	7	29.2	Bien.	7.3	7.1	14.4	Très bien.
26	St-Hubert	9	6	4.7	7	5.6	6.1	29.4	"	6.9	6.5	13.4	"
27	St-Epiphane	11	6.6	4.5	5	5.6	7	28.7	"	6.4	6.4	12.8	"
28	St-Jean-de-Dieu	9	5.6	5.2	4.5	6.3	7	28.6	"	6.5	6.2	12.7	"
29	Ste-Rose-du-Dégelé	7	5.6	5	5	5 3	6.8	27.7	"	6.8	6.2	13.0	"
30	St-Paul-de-la-Croix	7	4	4	6	5	6	25.8	"	6.3	6.2	12.5	"

J'ai l'honneur d'être, etc.,

H. Nansot,
Insp. d'écoles.

M. F.-J. NORMAND

St-Aimé, 30 juillet 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel concernant les écoles de mon district d'inspection, Gaspé-Matane, pour l'année scolaire 1911-1912.

Cette année, j'ai eu 119 écoles à visiter comprenant 136 classes. L'école de Petite-Vallée n'a pas été en activité, ainsi que celle de l'arrondissement No 2 de l'Anse-à-Valeau, parce qu'il a été impossible d'avoir des institutrices, ce qui ferait 121 écoles en tout.

INSTITUTRICES NON DIPLÔMÉES

18 classes ont été dirigées par des institutrices non diplômées. Une municipalité a refusé les services d'un titulaire breveté afin d'épargner quelques piastres, et une autre a apporté beaucoup de négligence à l'époque des engagements. Cette dernière a tenu ses écoles fermées quelques mois afin de se faire un revenu : on a semblé ne pas se préoccuper du tort immense fait à une centaine d'enfants. Cela est fort regrettable mais arrive rarement.

Les commissions scolaires comprennent l'importance de s'assurer les services d'institutrices qualifiées et font de généreux efforts pour atteindre ce but ; si, parfois, elle n'y arrivent pas, c'est qu'il y a impossibilité absolue. Cependant, après diverses informations, je croirais qu'un salaire plus élevé encouragerait certaines institutrices de renom à persévérer dans la belle carrière de l'enseignement.

SALAIRE

Le salaire moyen payé l'an dernier était de $118.28 ; cette année, il est de $122.70. C'est là une augmentation dont je suis bien satisfait mais qui ne répond pas aux services rendus par les professeurs. Je sais que le bel encouragement que donne le gouvernement aux municipalités payant un traitement minimum raisonnable, est bien apprécié dans mon comté et que le salaire moyen sera beaucoup plus élevé, l'an prochain : plusieurs secrétaires m'ont annoncé que les commissaires voulaient payer $150.00 afin de profiter des nouveaux octrois votés au cours de la dernière session. Sans doute, il y aura des sacrifices à faire, mais je me fais un devoir de mentionner que la population gaspésienne a fortement à cœur le progrès de l'instruction et que le clergé, l'infatigable soutien d'une si belle œuvre, y consacre souvent de ses deniers pour le paiement des institutrices.

CLASSIFICATION

Lors de ma première visite, je me suis assuré de la classification des élèves, et j'ai constaté avec plaisir qu'elle avait été faite d'une manière judicieuse. Il n'y a que peu d'écoles où j'ai dû faire subir des changements. En général, on a trop de divisions pour le nombre d'élèves, ce qui demande un effort trop fatigant pour obtenir un bon résultat.

MOYENS DE SUCCÈS

" Plus fait douceur que force et violence " ; combien, il me semble, cette maxime serait avantageuse si elle était mise en honneur par certains éducateurs ! L'enfant en défaut, pris par les nobles sentiments, le raisonnement, s'amenderait avec profit ; des récompenses distribuées avec discernement rendraient l'école plus attrayante et augmenteraient le chiffre de la présence moyenne. J'ose espérer que les autorités scolaires, professeurs et commissaires, sauront en arriver là ; ceux-ci, en faisant l'achat des récompenses à être données aux élèves.

ÉCOLES MÉNAGÈRES

Je suis heureux de porter à votre connaissance, Monsieur le Surintendant, que le personnel enseignant améliore avec succès l'éducation de nos enfants. A Grande-Rivière et à Barachois-de-Malbaie, les religieuses ont établi des écoles ménagères où un travail tout à fait remarquable a été accompli. A Barachois-de-Malbaie, j'ai vu les élèves au travail et elles ont fait preuve d'un bon savoir-faire dans les ouvrages de couture, savoir-faire inculqué par les Religieuses du St-Rosaire. A Grande-Rivière, les élèves ont fait preuve d'une grande habileté dans l'art culinaire ainsi que dans les ouvrages de couture. Les Religieuses du Bon-Pasteur ont aménagé une cuisine spacieuse de pratique culinaire et obtiennent d'excellents résultats. Il serait bien à désirer qu'une aide pécuniaire fût accordée à cette dernière institution pour lui permettre de continuer et d'améliorer encore, si possible, cette belle œuvre.

ENSEIGNEMENT ANTIALCOOLIQUE

Les institutrices religieuses et laïques, comprenant la mission d'apôtres qu'elles ont à remplir et le bien considérable qu'elles peuvent faire au pays, ne négligent rien pour inspirer un grand amour de la sobriété. Au moyen de *L'Enseignement Primaire*, aide si efficace, "si vivante", l'enseignement antialcoolique a pris un essor digne d'éloge. A Barachois, une institutrice se sert d'un moyen de gymnastique tout a fait ingénieux pour inspirer un véritable dégoût de l'alcool.

DESSIN

L'enseignement du dessin est encore à ses débuts dans mon district, mais j'espère que cette partie du programme d'études ne restera pas en arrière, surtout si l'on veut bien mettre de côté les feuilles ou cahiers modèles pour suivre la méthode si pratique et si entraînante de notre dévoué directeur du dessin, monsieur C. Lefèvre. Vu le dévouement général, je suis assuré que le dessin sera bien noté, l'an prochain.

REMARQUES ET STATISTIQUES

Je me fais un plaisir et un devoir de remercier, avec la population gaspésienne, notre gouvernement qui a bien voulu doter Percé d'une belle école de garçons. C'est là un grand encouragement pour cette partie de la province, car nos jeunes gens pourront faire un excellent cours commercial. Si je ne croyais pas abuser, j'oserais demander un certain montant pour aider, chaque année, à payer les professeurs. La population a 8 écoles à soutenir et le fardeau est lourd.

De nombreuses améliorations modernes ont été accomplies à un grand nombre d'écoles ; plusieurs vieux mobiliers ont disparu, ce dont je remercie sincèrement les commissions scolaires.

Elèves inscrits : 5,172, soit 340 de plus que l'an dernier.

Présence moyenne : 3,604, soit 70 pour cent.

80 institutrices ont un salaire variant entre $100 et $125.

37 reçoivent entre $125 et $150.

16 reçoivent entre $150 et $180.

2 dont 1 sous-maîtresse reçoivent moins de $100.

Les municipalités suivantes ont droit aux primes d'encouragement :

Rivière-à-Lapierre	$60 00
Mont-Louis	50 00
Grande-Rivière	40 00
Rivière-Nord-de-Pabos	35 00
Petit-Pabos	30 00

Je joins à ce rapport la classification des municipalités, par ordre de mérite :

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*).

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se raportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 60 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'écoles, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00.	Traitements et mode de paiement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	St-Georges-de-Malbaie	1	10	10	6	8.7	10	44.7	Excellent.	9.5	10	19.5	Excellent.
2	Grande-Vallée	2	7.8	8.5	7	7.7	10	41	"	9.8	9.7	19.5	"
3	Anse-Pleureuse	1	8	9	6.5	6	10	39.5	Très bien.	10	10	20	"
4	St-Yvon	1	8.5	10	7	8.5	10	44	Excellent.	7.5	8.5	16	Très bien
5	St-Majorique	1	8	7	9	8	9.5	41.5	"	7.5	8.5	16	"
6	Douglastown	4	8.1	7.5	5.3	7.2	10	38.1	Très bien.	8.6	8.7	17.3	Excellent.
7	Anse-au-Griffon	5	6.3	8.2	6.3	7.9	10	38.7		8	8.5	16.5	"
8	Anse-du-Gros-Cap-aux-Os	1	9	9	7	7.3	10	42.3	Excellent.	7.5	7.5	15	Très bien.
9	Cherbourg	1	9	8.9	5	6.5	10	39.4	Très bien.	7.5	8.4	15.9	"
10	Gros-Morne	1	8	7	5.3	9	10	39.3	"	7.5	8.5	16	"
11	Mont-Louis	2	8	7.5	6.8	6.8	9.5	38.6	"	7.9	8	15.9	"
12	Grande-Anse	1	9	9.5	6	8.5	10	43	Excellent.	7	7	14	"
13	Cap-des-Rosiers	5	9.4	9.3	8	8.6	10	45.3	"	6.3	6.4	12.7	"

Nos d'ordre	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			État des maisons d'écoles, etc.	État du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classes autorisés.			Mise en opération du cours d'études	Succès remportés dans l'enseignement.		
14	Rivière-Madeleine..	1	7	8	7	8	10	40	Très bien.	7.5	7.5	15	Très bien.
15	Anse-à-Valeau....	1	6	3	7	6.5	10	32.5	"	9	9	18	Excellent.
16	Barachois-de-Malbaie.....	4	6.9	7.1	8	7.3	10	39.3	"	7.6	7.6	15 2	Très bien.
17	Grande-Grève.....	1	9	8.5	5.3	6.5	10	39.3	"	7.5	7.5	15	"
18	Rivière-à-la-Martre.....	2	5.8	7.2	7	6.8	10	36.8	"	7.8	8	15.8	"
19	Ste-Adélaïde-de-Pabos....	5	7.7	8	7	7.2	10	39.9	"	7.1	7.2	14.3	"
20	Petite-Madeleine..... ...	1	7	8.2	7	8.3	10	40.5	Excellent.	6.5	7.5	14	"
21	Rivière-au-Renard.....	5	7	5.9	6.3	7.3	10	36.5	Très bien.	7.5	7.8	15.3	"
22	Manche-d'Epée.....	1	6	7	7	7.5	10	37.5	"	7.5	7.5	15	"
23	St-Pierre-de-Malbaie	1	9.5	9.5	6.3	9	10	44.3	Excellent.	5.5	6.5	12	Bien.
24	St-Paul-des-Capucins.....	2	7.8	7.5	6.5	7.8	10	39.6	Très bien.	7.3	6.7	14	Très bien.
25	Dalibaire....	3	6.5	8.3	6.5	7.7	10	39	"	6.6	7	13.6	"
26	Ste-Anne-des-Monts.....	7	5.8	6.8	6	7	10	35.6	"	7.3	7.6	14.9	"
27	Petit-Cap	1	7	7	7	9	10	40	"	6.5	6.5	13	"
28	Rivière-à-Lapierre.....	1	9	8	6.5	6.5	9	39	"	6.5	6.5	13	"
29	Roseville..... . . .	1	9	9	8	9.5	10	45.5	Excellent.	5	5	10	Médiocre.
30	Gaspé	2	7	8	7	8.5	9.8	40.3	"	6	5	13	Bien.
31	Cap-d'Espoir	6	7	8	6.3	7.7	9 9	38.9	Très bien.	6.2	6.3	12.5	Très bien.
32	Grande-Rivière..	12	7.4	4.2	7	6.8	10	35.4	"	6.6	7	13.6	"
33	Cap-Chat	8	5.7	4.9	7	7	10	34.6	"	6 9	6.8	13.7	"
34	Petit-Chlorydorme.....	1	9	8.5	5.3	8	10	40.8	Excellent.	5 5	5 5	11	Bien.
35	Rang-St-Paul.....	1	9	9	7	9	10	44	"	4.5	4.5	9	Médiocre.
36	York (diss.)	1	5 5	7.5	6.3	9.2	10	38.5	Très bien.	5.5	5.5	11	Bien.
37	Percé	7	6.2	4.6	5.5	6.4	10	32.7	"	6.2	6.2	12.4	Très bien.
38	New-Port.....	6	6.3	4.8	6.3	6.7	9.9	34	"	5.9	5.9	11.8	Bien.
39	Petit-Pabos..... ...	1	7.5	9	6.3	7	10	39.8	Très bien.	4.5	4.5	9	Médiocre.
40	Grand-Chlorydorme ...	1	9	8	8	7.5	10	42.5	Excellent.	4	4	8	Mal.
41	Pointe-à-la-Frégate.....	1	7	8	7	8	10	40	Très bien.	4.5	4.5	9	Médiocre.
42	Haldimand Town	1	5	4	5.3	7.5	10	31.8	"	6	6	12	Bien.
43	Echourie	1	6.5	3	8	6.5	10	34	"	5.5	5.5	11	"
44	Rivière-Nord-de-Pabos...	1	6	9	7	7	10	39	"	4	5	9	Médiocre.
45	Cap-aux-Os.....	1	8	7	7	8	10	40	"	4	4	8	M l.
46	Cap-au-Renard	1	6.5	7.5	7 5	7	10	38.5	"	4.5	4	8.5	Médiocre.
47	Marsoins....	1	3	4	8	6.5	10	31.5	"	4.5	4.5	9	"
48	Ile-Bonaventure.....	1	4	3	5.3	6	10	28.3	Bien.	.....	.....	....	.....
49	Rivière-à-Claude	2	6.8	5.9	7	6.6	10	36.3	Très bien.	. .	....	....	.....
50	Petite-Vallée..	....	....	....	.....	...	....	....	....	.....	....	....	.....

J'ai l'honneur d'être, etc.,

F.-J. NORMAND,
Insp. d'écoles.

M. L.-O. PAGÉ

Lotbinière. 25 juillet 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'année scolaire 1911-1912.

Le nombre d'écoles en activité cette année a été de 162 dont 6 indépendantes ; dix écoles sous contrôle n'ont pas été ouvertes vu le petit nombre d'enfants.

L'inscription totale a été de 6,048 et la présence moyenne de 80%.

Quatre institutrices non brevetée ont, avec votre autorisation, enseigné dans des écoles qui n'étaient pas encore ouvertes au commencement d'octobre ou pour remplacer celles qui n'ont pas pu enseigner toute l'année. Avant de vous demander l'autorisation d'engager des institutrices non brevetées les commissaires d'écoles ont fait des démarches sérieuses pour se conformer au désir que vous avez souvent exprimé dans vos lettres circulaires, et c'est seulement lorsqu'il y a eu impossibilité de faire mieux qu'on a cherché à engager des institutrices non brevetées.

La moyenne des traitements a été de $126.19 pour les institutrices et $400.00 pour les instituteurs.

Les écoles de mon district peuvent, pour la mise en opération du programme d'études et des succès, être classées comme suit :

Excellentes	54
Très bonnes	66
Bonnes	18
Médiocres	8
Nulles	2

Huit écoles étaient fermées à l'époque de ma deuxième visite.

Je tiens à dire que Melles Delvina Garneau, Bernadette Genest, Elmire Barabé, Emérentine Baril, Alice Morin, Célina Gingras, Marie-Anne Gosselin, Azilda Boulanger, Laura Chabot, Eva Fradet, Rosa Hébert, Marie Lessard et Olivine Lemieux m'ont présenté, à l'époque des conférences, une composition sur un sujet pédagogique, me prouvant qu'elles n'étaient pas restées inactives même pendant les vacances.

Les gratifications de $20.00 ont été méritées par Melles Delvina Garneau, Clara Mercier, Célina Gingras, Ernestine Croteau, Marie-Anne Gingras, Eva Plourde, Elmire Barabé, Marie-Anna Barabé, Almézine Charland, Amélia Laroche, Annie Butler, Célina Lessard, Rosalie Payeur, Ernestine Ouellet, Jeanne Noël, M.-Beuve Garneau, Léda Laliberté, Maria Bélanger, Laura Bédard et M. Jos.-Philippe Garneau.

Je vous prie, M. le Surintendant, d'accorder aux municipalités suivantes les primes d'encouragement établies par arrêté en conseil du 2 décembre 1905 :

Ste-Croix	$60.00
Leeds (diss)	50.00
Ste-Emélie	40.00
N.-D.-du-Sacré-Cœur	35.00
St-Sylvestre	30.00

Voici les principales améliorations que jai remarquées dans ces cinq municipalités.

Ste-Croix.—Construction d'un collège $35.000, d'une école $900.00, achat de 72 pupitres améliorés.

Leeds (diss).—Construction d'une école $720.00, achat de 12 pupitres améliorés, salaires augmentés considérablement.

Ste-Emélie.—Construction d'une école $1,140.00, salaires augmentés.

N.-D.-du-Sacré-Cœur.—Construction d'une école $920.00, salaires augmentés.

St-Sylvestre.—Construction d'une école $700.00, salaires augmentés.

Ci-suit la classification des municipalités, par ordre de mérite :

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 60 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'écoles, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classes autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Laurierville	1	10	10	10	7	10	47	Excellent.	10	10	20	Excellent.
2	St-Jean-Deschaillons	7	8.8	9	7	9.4	10	44.2	"	9	8.4	17.4	"
3	St-Gilles	7	8.3	8.1	8	8	10	42.4	"	8.7	8.1	16.8	"
4	Ste-Agathe No 2	5	8.8	8.8	5.5	7.5	10	40.6	"	8.8	8.4	17.2	"
5	Ste-Anastasie	8	8.3	8.8	7	7.9	10	42	"	8.4	7.4	15.8	Très bien.

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité	Sujets se rapportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue
			Etat des maisons d'écoles, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement.		
6	Leeds (diss.)	3	7.6	8	7.5	9.6	10	42.7	Excellent.	8	7	15	Très bien.
7	St-Sylvestre	8	7.8	7.9	6	8.1	10	39.8	Très bien.	9	8.4	17.4	Excellent.
8	Ste-Agathe No 1	2	9	8	5	8.5	10	40.5	Excellent.	8	8	16	Très bien.
9	Inverness	5	7	8	6	9.2	10	40.2	"	8.2	7.2	15 4	"
10	St-Patrice	4	7.3	6	6	9	10	38.3	Très bien.	9	8.3	17.3	Excellent.
11	N.-D.-de-Lourdes	6	8	7	7.5	6.9	10	39.4	"	8 3	7.7	16	Très bien.
12	St-Narcisse	5	7.8	8.4	5	7.2	10	38.4	"	8.6	7.8	16.4	Excellent.
13	Ste-Philomène	7	7.8	8	7.5	5	10	38.3	"	8.4	7.8	16.2	"
14	Somerset-Nord	7	6 7	7.1	5.5	7.3	10	36.6	"	8.8	8 7	17.5	"
15	Nelson	3	6.6	6.7	8.5	7.6	9.3	38.7	"	8	7.3	15 3	Très bien.
16	Lotbinière	9	8.3	9	3	7.2	10	37.5	"	8.7	7.7	16.4	Excellent.
17	Ste-Croix	8	8.6	7.4	3.5	7.8	10	37 3	"	8.6	8	16.6	"
18	Leclercville	1	8	8	4	6	10	36	"	9	8	17	"
19	St-Jacques-de-Parisville	3	8	7.3	3.5	5.8	10	34.6	"	9 3	9	18.3	"
20	St-Pierre-Baptiste	7	6.4	6.8	6	7.3	10	36.5	"	8.4	7.6	16	Très bien.
21	N.-D.-du-Sacré-Cœur	6	7.8	7.8	3.5	6.9	10	36	"	8.4	7.8	16.2	Excellent.
22	St-Agapit	7	7	7.4	5	6.7	10	36.1	"	8.1	7.3	15.4	Très bien.
23	St-Flavien	8	7.8	7.5	3.5	7.2	10	36	"	8	7.2	15.2	"
24	Leeds-Est	2	5.5	6.5	5	8.7	10	35.7	"	8	6.5	14.5	"
25	St-Antoine-de-Tilly	8	6.6	7	2.5	7.6	10	33.7	"	8.5	7.4	15.9	"
26	Ste-Emélie	6	7.6	8	3.5	5.4	10	34.5	"	7.8	7	14.8	"
27	St-Edouard	6	6.6	5.7	3	7.5	10	32.8	"	8.1	7.6	15.7	"
28	St-Apolinaire	8	7.4	5.3	3	6.4	10	32.1	"	8.5	7.5	16	"

J'ai l'honneur d'être, etc.,

L.-O. PAGÉ,
Insp. d'écoles

M. J.-B. PRIMEAU

ST-JÉRÔME, 6 août 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur l'état et les opérations des écoles de mon district d'inspection pour l'année 1911-12.

En 1910-11, l'inscription était de 7,055 élèves, dont 3,560 garçons et 3,495 filles ; la présence moyenne était de 5,281.

Cette année, 1911-12, l'inscription est de 7,052 élèves, dont 3,677 garçons et 3,375 filles ; la présence moyenne de 5,496.

L'inscription des garçons a donc augmenté de 117, tandis que celles des filles a diminué de 120. Néanmoins, la moyenne de la présence en classe a

augmenté de 215 élèves ; c'est l'indice que la population comprend de plus en plus l'importance de l'instruction.

L'an dernier, la moyenne des traitements des instituteurs était de $350.00 et de $147.00 pour les institutrices. Cette année, la moyenne du traitement des instituteurs est de $125.00 et de $148.35 pour les institutrices. Ici encore, il y a progrès.

D'après ce que m'ont dit les commissaires d'écoles de maints endroits, le traitement des institutrices va augmenter considérablement cette année même, 1912-13.

Le résultat de l'examen que j'ai fait subir aux élèves des écoles de mon district m'a donné, en général, satisfaction.

Les titulaires s'efforcent pour la plupart d'améliorer leur méthode d'enseignement.

J'exige surtout que le classement des élèves soit bien fait, car c'est là, je crois, la clef du succès. C'est ce à quoi je tends à ma visite d'automne. Malheureusement, il arrive assez souvent que les parents exercent une pression sur l'institutrice pour que celle-ci mette leurs enfants dans une classe supérieure à leur degré d'avancement. C'est un malheur, car ces parents, en agissant ainsi servent mal les véritables intérêts de leurs enfants, en leur faisant faire un cours d'études qui pêche par la base.

CONSTRUCTION DES ÉCOLES

Dans mon district, plusieurs municipalités sont trop pauvres pour reconstruire leurs vieilles écoles.

Le gouvernement ne pourrait-il pas faire pour elles ce qu'il fait pour l'amélioration des routes de cette province ? Ne pourrait-il pas leur prêter l'argent nécessaire aux mêmes conditions ?

Car ce qui est désirable dans l'ordre matériel ne l'est-il pas autant dans l'ordre intellectuel ?

De cette manière, avant peu d'années, nous aurons partout des écoles de première classe.

Beaucoup d'institutrices ne veulent pas aller enseigner dans une vieille masure, et la conséquence est que ces municipalités sont obligées d'engager des institutrices non diplômées.

S'il était possible de faire des statistiques spéciales, nous verrions que c'est dans les écoles délabrées et d'aspect triste qu'on rencontre des institutrices non diplômées.

Comme ce rapport sera lu par les commissaires d'écoles intéressés, il est peut-être à propos de dire à ces messieurs qu'ils doivent prendre enfin les moyens d'augmenter le traitement de leurs institutrices.

Comme le coût de la vie est presque doublé depuis quelques années, il faut de toute nécessité mieux payer le personnel enseignant.

Qu'est-ce qui arrive avec le traitement actuellement payé par la plupart des municipalités : C'est que les institutrices de talent et instruites cherchent à gagner leur vie ailleurs que dans l'enseignement, où elles ne reçoivent qu'un traitement à peine suffisant pour les faire vivoter.

Le gouvernement fait de louables efforts pour améliorer le sort de l'institutrice. Est-ce suffisant ? Non. Il faut aussi que les contribuables ouvrent leurs bourses. En effet, s'ils paient relativement peu pour le soutien de leurs écoles, ils se désintéresseront de la compétence des institutrices et enverront plus irrégulièrement encore leurs enfants à l'école ; si, au contraire, leurs institutrices leur coûtent cher, ils tiendront à en avoir de compétentes et enverront plus régulièrement leurs enfants à l'école. La conséquence nécessaire sera qu'ils feront profiter leurs enfants de l'enseignement donné en classe en raison directe du prix que leur coûtera cet enseignement.

De cette manière, nos enfants, en deux ou trois ans de moins qu'actuellement, appren tront autant, sinon plus, et surtout mieux.

Les cinq municipalités scolaires de mon district qui ont mérité la gratification sont les suivantes :

Ste-Lucie, $60.00 ; Ste-Monique, $50.00 ; St-Donat, $40.00 ; St Jérôme, paroisse, $35.00 ; Ste-Scholastique, paroisse, $30.00.

Voici le nom des titulaires d'écoles qui ont droit à la prime :

Berthe Nadon, Alma Généreux, Léontine Paquette, Philomène Gauthier, J.-C. Miousse, M.-Anna Renaud, Orpha Charbonneau, Cordélia Langlois, Martina Bouchard, Estelle Duquette, J.-H. Turgeon, Marie-Jos. Benoit, Bernadette Renaud, Amanda Gagnon, Agnès Cardinal, Luména Desjardins, Albertine Leguerrier, Wilda Larose et Léontine Lebeau.

Celles qui ont mérité une mention honorable :

Azéline St. Amour, Ida Maillé, Marthe Labelle, Rachel Longpré, Gertrude Laurin, Mirza Coursol, Florestine Lalonde, Alphonsine Sauvé, Blanche Legault, Eugénie Legault, Rose St. Jacques, Marie-V. Joly, Berthe Joly, Eulalie Dubois, Lucie Gladu, Mathilda Brosseau, Angélina Bergeron, Antoinette Lavallée, Marie-L. Désormaux. Léa Berthelet, Aléa Maisonneuve, Blanche Meloche et Joséphine Bergeron.

Voici le tableau des municipalités, par ordre de mérite :

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*).

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 40 accordés	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			État des maisons d'école, etc.	État du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00	Traitements et mode de payement	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Lincourt	1	10	9	8	6	10	43	Excellent.	7	7	14	Très bien.
2	Ste-Thérèse, village	2	10	10	6	8	8.5	42 5	"	7.5	7.5	15	"
3	Ste-Lucie	4	8.5	8.75	8	6.5	10	41.7	"	7.75	7.75	15.5	"
4	St-Donat	3	8.5	10	10	7	10	41.5	"	6.5	6.5	13	"
5	St-Canut No 2	1	10	9	6	9	7	41	"	8	7	15	"
6	Mirabel	2	9	9	4	9	10	41	"	8	7	15	"
7	St-Jérôme, ville	3	8 7	7.33	6	10	8	40	Très bien.	7	7	14	"
8	Ste-Scholastique, village	2	7.5	9	7	6.5	10	40	"	8	8	16	"
9	St-Placide	5	8.4	8	6	6	10	38.4	"	8.2	7.6	15.8	"
10	St-Hippolyte	6	7.5	4.83	10	6.6	9	37.9	"	6.33	5.62	12.5	"
11	Terrebonne, paroisse	3	7.3	8.66	4	8.3	9.3	37.6	"	8	7.33	15.3	"
12	St-Benoit, village	2	9	9	5	4.5	10	37.5	"	7.5	8	15.5	"
13	St-Joachim	1	9	9	4	5	10	37	"	8	7.5	15.5	"
14	Terrebonne, ville	2	4	9.5	7	6	10	36.5	"	8	8	16	"
15	St-Benoit, paroisse	6	7.8	8.17	4	6.1	10	36.1	"	7.16	7.42	14.5	"
16	Ste-Adèle	7	5.4	6	7	7	10	35.4	"	7.58	7.42	15	"
17	St-Canut No 1	3	8	7.67	6	7	6.3	35	"	8	7	15	"
18	Ste-Marguerite	5	6	5 4	7	5.8	10	34.2	"	8.4	8.1	16.5	Excellent
19	Ste-Scholastique, paroisse	6	6.6	6.16	5	6.1	10	34	"	8	7.9	15.9	Très bien
20	St-Augustin	7	6.5	6.28	4	7	10	33 8	"	8	7.86	15 8	"
21	Ste-Sophie	5	6.2	5.8	6	7.6	8	33.6	"	7.8	5.7	13.7	"
22	St-Hermas	4	6.7	5.75	4	6.5	10	33	"	8	8.25	16.2	"
23	St-Eustache	11	6.5	6.64	4	5.3	10	32.5	"	8	7.82	15.2	"
24	St-Jérôme No 4	1	9	9	3	5	6	32	"	8	6.5	14.5	"
25	St-Jérôme, paroisse	9	7	6.12	6	6.6	6.2	31.9	"	8	6.17	14.1	"
26	Ste-Thérèse, paroisse	9	6.1	5.56	4	6	10	31.6	"	7.89	8.6	15.9	"
27	Oka	3	6.6	5 56	3	6	10	31.3	"	8	7.5	15.5	"
28	St-Janvier, village	1	6	8	5	6	6	31	"	6	6	12	Bien.
29	St-Colomban	2	...	4	9	8	10	31	"	7 6	6.1	13.7	Très bien.
30	Ste-Anne-des-Plaines	9	5.5	5.44	4	5.7	10	30.7	"	7.78	8	15.7	"
31	Ste-Monique	5	7.6	4.4	6	6 8	5.4	30.2	"	7.6	6.1	13.7	"
32	St-Joseph	4	4	4.75	5	6 2	10	30	Bien.	7.25	7.25	14.5	"
33	St-Sauveur	6	6.8	6	6	6.5	6.5	25 8	"	6.67	6.42	13.0	"
34	St-Janvier, paroisse	3	4	6.34	4	5.3	4.6	22.3	"	8	7.34	15.3	"
35	St-Janvier, Bas	1	3	3	3	6	6	21	Médiocre.	8	8	16	"

Avant de terminer ce rapport, je dois vous remercier, Monsieur le Surintendant, ainsi que les principaux officiers du département : M. J.-N. Miller, secrétaire, M. C.-J. Magnan, inspecteur général et M. Ant. Dessane, de la

courtoisie avec laquelle les inspecteurs d'écoles ont été reçus à Québec lors de leur congrès de l'hiver dernier.

Il devrait y avoir souvent de ces congrès, car le bien que les inspecteurs en retirent profite à la classe enseignante et aux élèves qui fréquentent nos écoles.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J.-B. Primeau,
Insp. d'écoles.

M. H. PRUD'HOMME.

L'Assomption, 17 août 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport de l'année 1911–12.

Dans le cours de cette année, j'ai pu encore faire les deux visites règlementaires à mes écoles et donner des conférences pédagogiques dans chacune des municipalités de mon district, ma première visite faite.

C'est une forte tâche pour quiconque est sur le déclin de l'âge, et principalement pour celui dont la santé laisse quelque peu à désirer.

Dans ces conférences, j'ai surtout demandé aux institutrices de bien préparer leurs classes ; de mettre de l'ordre, de la méthode dans leur enseignement ; de bien traiter les élèves en leur distribuant un travail utile, propre à développer non seulement la mémoire, mais aussi l'intelligence, à exercer le jugement, à former le cœur.

J'ai été heureux de constater à ma seconde visite que ces instructions avaient été suivies ; il m'a fait plaisir de voir régner la confiance entre les élèves et leurs institutrices, d'avoir à les féliciter du travail accompli, des succès obtenus.

Tous les ans, dans ce district, de vieilles maisons d'école font place à de nouvelles constructions. Quatre de ces dernières ont ouvert leurs portes aux élèves le 1er septembre dernier. Les travaux de la cinquième n'ont pu être terminés à cette date : c'est l'académie des garçons de St-Jacques No 1. A la beauté de cette maison, se joint le confort. Les salles de classe sont spacieuses, bien éclairées, bien ventilées, toutes munies d'un beau mobilier et de bons et

grands tableaux noirs. Les travaux, dont le coût est de $30,000.00, n'étaient pas encore complètement finis quand un malheur vint fondre sur le couvent du même lieu, dirigé par les religieuses de Ste-Anne : un incendie le détruisit de fond en comble ainsi que tout le contenu. Les bonnes religieuses en furent consternées ! Cependant ce couvent renaîtra de ses cendres, car la paroisse, bien qu'elle se fût passablement taxée pour payer le coût de l'académie des garçons, a souscrit généreusement et volontairement, du jour au lendemain, la somme de dix mille piastres. C'est un beau geste que firent là les paroissiens de St-Jacques. Il montre leur dévouement à la cause de l'éducation ; et il est aussi un témoignage bien flatteur envers les religieuses pour l'œuvre qu'elles accomplissent au milieu d'eux. Lachenaie mérite une mention spéciale pour la belle école qu'elle vient de construire. Cette maison, qui sert d'école modèle, contient deux grandes classes des mieux aménagées.

La maison d'école No 4 de Lavaltrie, celle No 3 de St-Liguori et celle No 2 du canton de Wexford, toutes trois construites en 1911, répondent aux besoins respectifs de ces arrondissements.

Les municipalités qui ont fait le plus, cette année, pour améliorer leur écoles et qui ont droit par conséquent aux primes accordées à cette fin, sont les suivantes :

St-Jacques No 1, $60.00, Lachenaie, $50.00, Lavaltrie, $40.00, St-Liguori, $35.00, et le canton de Wexford, $30.00.

Voici la classification des municipalités de mon district, par ordre de mérite.

(Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous)

Nos d'ordre	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.							Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.			Note générale obtenue.
			État des maisons d'écoles, etc.	État du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classes autorisés.	Total des points conservés sur 50 accordés.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement.	Total des points conservés sur 20 accordés.	
1	Laurentide, ville de ...	2	8	10	10	8	10	46	Excellent.		8.5	8.5	17	Excellent.
2	L'Assomption, ville de...	2	9.3	9.5	10	7.5	9	3.45	"		8.5	8.5	17	"
3	Lachenaie.....	3	8.3	9.4	9	8.7	8.5	43.9	"		7.6	7.6	15.2	Très bien.
4	Charlemagne	1	9.1	9.2	8	8.3	8.5	43.1	"		8.5	8.5	17	Excellent.
5	Lanoraie	6	8.5	8.3	10	7.1	8.7	42.6	"		6.9	6.9	13.8	Très bien.
6	St-Jacques No 1	2	4.5	6.5	10	8.5	10	39.5	Très bien.		8.5	8.5	17	Excellent.
7	Lavaltrie....	4	8.3	8.2	6.6	8	8.2	39.3	"		7.8	7.9	15.7	Très bien.
8	St-Calixte-de-Kilkenny..	6	7	7.5	10	6.9	8.5	39.9	"		7.3	7.4	14.7	"

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.						Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école			
			État des maisons d'école, etc.	État du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00.	Traitements et mode de paiement.	Emploi des livres de classes autorisés.	Total des points conservés sur 60 accordés.		Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.	Total des points conservés sur 40 accordés.	Note générale obtenue.
9	Repentigny	3	7.1	8.5	0	9.3	8.3	39.2	Excellent.	7.8	7.8	15.6	Très bien.
10	St-Liguori	7	8.2	9.1	6.2	7.1	8.5	39.1	"	8	8	16	Excellent.
11	St-Paul-L'Ermite	2	7	8.5	4	10	8.5	38	"	8.5	8.5	17	"
12	St-Esprit	5	8.5	8.8	3.6	8	8.5	37.4	"	7.9	8.1	16	"
13	St-Sulpice	3	6.[illegible]	[illegible]	[illegible]	8.1	8.5	37.8	"	8.5	8.5	17	"
14	Rawdon	4	8.[illegible]	[illegible]	6	8.3	8.5	37.6	"	6.9	7	13.9	Très bien.
15	St-Henri-de-Mascouche	9	6.6	8.3	5	7.1	8.8	35.8	"	7	7	14	"
16	Canton-de-Chestsey	5	5.3	4.9	10	7.2	8.5	35.9	"	6.5	6.6	13.1	"
17	St-Roch-L'Achigan	10	7.3	7.5	5	7	8.5	35.3	"	7.2	7.2	14.4	"
18	Canton-de-Wexford	3	5.5	4	10	7.7	8.5	35.7	"	6.9	7	13.9	"
19	Ste-Julienne	5	5.1	8.3	6.4	7	8.5	35.3	"	7.7	7.7	15.4	"
20	St-Jacques No 2	6	6.7	7.2	4	7.9	8.5	34.3	"	7	7	14	"
21	Si-Lin	9	5.7	7.4	5	7.9	8.5	34.5	"	6.9	6.9	13.8	"
22	L'Assomption, paroisse	7	6.3	7.8	4.4	6.9	8.5	33.9	"	7.2	7.2	14.4	"
23	St-Alexis	6	7.4	6.5	4.2	7.5	8.5	34.1	"	7	7.2	14.2	"
24	L'Epiphanie	6	6.6	7.2	5	7.1	8.5	34.4	"	7.4	7.4	14.8	"
25	St-Paul-de-Joliette	9	6.3	7.9	3.6	6.1	8.5	32.4	"	7.4	7.4	14.8	"
26	Ste-Marie-Salomé	4	5.7	4.9	6	7.2	8.5	32.3	"	7.2	7.3	14.5	"
27	Ile-Bouchard	1	4.9	4.8	6.6	7.4	8.5	32.2	"	7.5	7.8	15.3	"

J'ai l'honneur d'être, etc.,

H. PRUD'HOMME,
Insp. d'écoles.

M. P.-A. ROY.

JEUNE-LORETTE, 19 août 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon 26e rapport sur l'état général des écoles de mon district d'inspection pour l'année scolaire 1911-12.

Durant l'année qui vient de se terminer, deux municipalités nouvelles ont été formées : ce sont celles deNeuville, dans le comté de Porneuf, et de St-Louis de Courville, dans celui de Québec, ce qui en porte le nombre à 45.

Depuis mon dernier rapport, 9 maisons ont été construites, dont une à deux classes pour l'arrondissement No 5 de Charlesbourg ; une à 4 classes pour St-Louis de Courville ; une à deux classes pour l'école modèle des garçons à Neuville ; deux pour les arrondissements Nos 2 et 4 de Ste-Catherine ; deux pour les arrondissements Nos 6 et 8 de St-Raymond ; une pour l'arron-

dissement No 5 de Ste-Jeanne-de-Neuville et enfin la nouvelle aile que la municipalité de St-Bernardin (Rivière-à-Pierre) vient d'ajouter à son magnifique couvent, au coût d'environ $8,000.00 ; le coût total de ces différents travaux, y compris les frais d'installation et l'achat de mobiliers dépasse $20,000.00.

En présence d'un pareil résultat, j'ai raison d'être satisfait, et je considère que sous le rapport matériel, il s'est opéré un progrès considérable dans mon district durant l'année qui vient de s'écouler.

175 écoles réparties comme suit ont été en activité durant l'année 1911-1912 : 7 académies, 30 écoles modèles et 138 élémentaires : distribuées en deux académies sous contrôle de garçons et cinq indépendantes de filles ; 8 écoles modèles de garçons et 6 de filles sous contrôle ; 4 modèles indépendantes de filles et 12 modèles mixtes sous contrôle ; 130 élémentaires sous contrôle et 8 indépendantes.

A l'exception des académies de Deschambault et de Jésus-Marie, à Sillery, dont je n'ai pas les statistiques, et de trois écoles élémentaires indépendantes, que je n'ai pas visitées, les autres 170 écoles en activité ont été fréquentées par 8740 élèves dont 4344 garçons et 4396 filles ; la moyenne totale de la présence a été de 6575 ou 75 pour cent.

Toutes ces écoles sont réparties dans 155 arrondissements et comprennent 260 classes.

Le nombre d'élèves qui ont fréquenté les académies et les écoles modèles a été de 3502 et celui des écoles élémentaires de 5238 ce qui fait une moyenne de 100 par école et 40 pour chaque classe des 1ères et une moyenne de 40 par école et de 30 par classe de celles de la deuxième catégorie.

Afin de vous permettre de constater les résultats obtenus durant le cours de l'année dernière, je crois devoir, comme pour l'année 1910-11, vous donner le tableau de la classification des élèves, d'après le programme officiel d'études :

Elèves de 1ère année	3661
" de 2e "	2098
" de 3e "	1473
" de 4e "	819
" de 5e "	439
" de 6e "	192
" de 7e "	42
" de 8e "	16

A part quelques rares exceptions, le personnel enseignant a été bien zélé et m'a paru remplir ses devoirs avec beaucoup de dévouement.

Les différents titulaires des écoles se répartissent en 21 professeurs religieux et 4 professeurs laïcs ; 78 religieuses ; 151 institutrices laïques brevetées et 9 non brevetées.

Parmi celles qui ont des diplômes, 65 sont brevetées pour école modèle et 86 pour école élémentaire. 2 des 4 professeurs laïcs étaient brevetés pour académie, un pour école modèle et un pour école élémentaire.

Le montant des traitements payés aux différents titulaires a été de $35,390.00, dont $11,500.00 aux professeurs laïcs, $6,240 aux professeurs religieux ; $7,925, aux religieuses et $20,080.00 aux institutrices laïques, ce qui fait une moyenne de $140, pour chaque institutrice dans le comté de Québec et une moyenne de $122.00, pour chaque institutrice du comté de Portneuf.

Conformément à l'arrêté en conseil du 2 décembre 1905, accordant des primes d'encouragement aux municipalités qui ont fait le plus de sacrifices et qui se sont montrées les plus généreuses et les plus zélées pour leurs écoles, je mentionnerai celles dont les noms suivent par ordre de mérite : St-Bernardin (Rivière-à-Pierre) ; St-Raymond (paroisse) ; St-Louis de Courville ; Neuville et Ste-Catherine.

Le tableau ci-joint indique la classification des municipalités de mon district par ordre de mérite :

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*).

Nos d'ordre	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.						Note générale obtenue.	Sujets se rapportant à l'école.			Note générale obtenue
			Etat des maisons d'écoles, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.	Total des points conservés sur 50 accordés.		Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.	Total des points conservés sur 20 accordés.	
1	Village-de-la-Jeune-Lorette.	3	10	10	.....	10	10	40	Excellent.	10	9	19	Excellent.
	Cap-Rouge, (St-Félix) ...	3	10	10	... .	10	10	40	"	10	9	19	"
	St-Bernardin, (Rivière-à-Pierre).....	1	10	10	. ....	10	10	40	"	8	8	16	Très bien
2	Charlesbourg, (Trait-Carré).....	3	10	9	.. .	10	10	39	"	10	9	19	Excellent.

École Jacques-Cartier, (Boulevard Langelier), Québec.

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 60 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			État des maisons d'école, etc.	État du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00.	Traitements et mode de paiement.	Emploi des livres de classes autorisés.			Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
	Bois-de-l'Ail	1	9	10	.....	10	10	39	Excellent.	8	6	14	Très bien.
3	St-Colomb-de-Sillery	3	9.5	9	.....	10	10	38.5	"	10	9	19	Excellent.
	St-Raymond, (village)	5	9.5	9	.....	10	10	38.5	"	10	9	19	"
4	Ste-Foy	2	8	10	....	10	10	38	"	9	8	17	"
	Neuville	3	9	9	.. .	10	10	38	"	8	8	16	Très bien.
	St-Ls.-de-Courville	1	9	9	.. .	10	10	38	"	8	8	16	"
	Lac-St-Joseph	1	8	10	.....	10	10	38	"	6	6	12	Bien.....
5	Village-Montmorency	2	6	10	.....	10	10	36	"	6	6	12	"
6	Beauport, (paroisse)	8	7.6	7.9	.....	10	10	35.5	"	9	8	17	Très bien.
	Ste-Ambroise, (Jeune-Lorette)	11	6.7	8.8	.....	10	10	35.5	"	7.8	6.4	14.2	"
	St-Basile, (paroisse)	4	6.5	9	...	10	10	35.5	"	6.5	6.5	13	"
7	Ste-Jeanne-de-Neuville	12	6.4	8.9	....	10	10	35.3	"	7.1	6.3	13.4	"
	N.-D.-des-Laurentides	3	5.3	10	.. ..	10	10	35.3	"	5.3	5.3	10.6	Bien.....
8	Ancienne-Lorette,(village)	1	7	8	.....	10	10	35	"	9	7	16	Très bien.
	Charlesbourg, (paroisse)	5	5.6	9.4	.....	10	10	35	"	6.2	5.8	12	Bien.....
9	St-Basile, (village)	4	6	8.8	....	10	10	34.8	"	7.2	6.8	14	Très bien.
10	St-Augustin	8	4.3	10	.....	10	10	34.3	"	8.1	6.4	14.5	"
11	Cap-Santé, (paroisse)	5	5	9	...	10	10	34	"	7.4	7.4	14.8	"
	St-Adolphe	1	8	9	....	7	10	34	"	5	5	10	Médiocre.
12	Cap-Santé, (village)	1	6	9	...	8	10	33	"	9	9	18	Excellent.
	Ste-Brigitte-de-Laval	2	8.5	6	.....	8.5	10	33	"	8	6	14	Très bien.
	Lac Beauport, (St-Dunstan)	1	5	8	...	10	10	33	"	5	5	10	Médiocre.
13	St-Raymond, (paroisse)	13	6.5	7	.	9.4	10	32.9	"	7.5	6.5	14	Très bien.
14	Deschambault	9	7.3	5.5	.....	10	10	32.8	"	6.8	6.8	13.6	"
	Ancienne-Lorette, (parois.)	6	6	6.8	....	10	10	32.8	"	6.5	6.5	13	"
	Ste-Catherine	6	8	4.8		10	10	32.8	"	7.5	5.5	13	"
	St-Léonard-de-Port-M	4	5.3	7.5	....	10	10	32.8	"	6	6	12	Bien.....
15	St-Alban, (paroisse)	5	3.4	9	.....	10	10	32.4	Très bien.	7	5.6	12.6	Très bien.
16	Ste-Christine	4	5.2	7	.....	10	10	32.2	"	7	5.5	12.5	"
17	Les-Ecureuils, (St-J.-Bte)	2	6	6	.....	10	10	32	"	8.8	8.7	17.5	Excellent.
	St-Alban, (village)	1	5	7	.. .	10	10	32	"	7	7	14	Très bien.
	Pointe-aux-Trembles	4	4.7	7.3	.....	10	10	32	"	7	7	14	"
	St-Gilbert	2	7	5	....	10	10	32	"	7	5	12	Bien.....
18	St-Marc-des-Carrières	3	5.7	6	..	10	10	31.7	"	7	7	14	Très bien.
19	N.-D.-de-Portneuf	7	6.4	5.2	.....	10	10	31.6	"	7	7	14	"
20	St-Michel-de-Beauport	2	5.5	5.5	.....	10	10	31	"	5	4	9	Médiocre.
21	Tewkesbury, No 1.	1	5	5	.. .	10	10	30	"	5	5	10	"
	St-Gabriel-de Valcartier	1	5	5	.....	10	10	30	"	4	4	8	Mal . ...
22	Shannon	1	7	3	... .	6	10	26	"	4	4	8	"
	Rivière-aux-Pins	1	3	3	....	10	10	26	"	.....	.....	....	....

Croyant vous avoir donné les explications et les statistiques suffisantes pour vous mettre à même de juger de l'état de l'éducation dans mon district,

J'ai l'honneur de me souscrire,

Votre tout dévoué, etc.,

P.-A. Roy,
Insp. d'écoles.

M. JOS.-ED. SAVARD.

Chicoutimi, 19 août 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous présenter, pour l'année 1911–12, mon dernier rapport comme inspecteur d'écoles.

J'ai déjà eu le regret de vous faire connaître que le mauvais état de ma santé me met dans la nécessité de démissionner, après 37 ans d'inspectorat, et soit en tout 46 ans d'enseignement.

Si je jette un regard en arrière, considérant le présent, c'est avec confiance que j'envisage l'avenir.

L'augmentation considérable du nombre des municipalités et des écoles, le progrès des méthodes, une meilleure fréquentation scolaire, tout m'indique que le progrès va s'accélérant.

Je dois exprimer ma plus profonde reconnaissance à M. le Surintendant et au gouvernement d'avoir bien voulu me faire aider cette année dans mes visites, qu'une maladie grave m'empêchait de compléter.

Les renseignements et les bulletins que MM. les inspecteurs Boily et Marquis vous transmettent, ainsi que ceux fournis par moi, établissent qu'il y a eu encore progrès cette année : dix écoles nouvelles ont été ouvertes au cours de 1911–12, dont deux indépendantes : 1910–11, 113 écoles ; 1911–12, 123 écoles.

J'ai visité, l'automne dernier, les écoles de Bagotville, St-Alexis-de-la-Grande-Baie, L'Anse-St-Jean et Jonquières. Mes bulletins vous ont fait connaître l'état de ces écoles et les progrès réalisés. Au printemps, ma santé ne m'a permis de visiter que les écoles du village de Ste-Anne et de Labarre (Hébertville-Station), qui a mérité la note " excellent ".

Les écoles congréganistes tiennent le premier rang : Le séminaire et le couvent de Chicoutimi, l'école des orphelines conduite par les religieuses de l'Hôtel-Dieu de St-Valier, les couvents d'Hébertville, de Bagotville, de St-Alexis et de Ste-Anne.

L'incendie désastreux du 14 juin 1912, a détruit le séminaire complètement ; il y avait là des souvenirs, des reliques précieuses qui sont des pertes irréparables.

Déjà cette maison a secoué la cendre des ruines, et grâce à la générosité de ses bienfaiteurs, un collège plus spacieux que l'ancien ouvrira bientôt ses portes aux élèves éprouvés.

Bien que la fondation de l'école normale de Chicoutimi ne date que de trois ans, cette école a déjà acquis une excellente réputation.

Dans cette énumération rapide, je tiens à rendre un dernier témoignage à l'Académie des Révérends Frères Maristes—évidemment en voie de progrès —M. l'inspecteur Marquis, qui m'a remplacé dans les examens des écoles de la ville, a donné une excellente note à cette académie de garçons. Il m'est bien agréable de signaler ces maisons, si bien dirigées par les Révérends Frères Maristes, et je dois le dire, si bien secondés par MM. les Commissaires.

J'ai déjà louangé dans mes rapports précédents, l'école des orphelines et l'école ménagère de l'Hôtel-Dieu ; ces louanges étaient bien méritées. La parfaite éducation que l'on donne aux pauvres orphelines avec l'enseignement ménager est vraiment digne d'éloges.

Je vous prie, M. le Surintendant, de vouloir bien changer en écoles modèles : l'école No 1 de l'Anse St-Jean, les écoles Nos 1 et 2 des filles de la ville de Chicoutimi.

On construit toujours de nouvelles maisons d'écoles et l'ameublement moderne est en honneur.

Les municipalités qui méritent les primes sont : St-Fulgence, $60.00 ; St-Charles-Borromée, $50.00 ; Bourget, $40·00 ; Mission de St-Honoré (Ste-Anne) $35.00 ; Chicoutimi (paroisse) $30.00.

En terminant ma carrière d'inspecteur d'écoles, j'éprouve un sentiment de regret, qui s'explique, et en même temps de satisfaction, croyant avoir rempli consciencieusement les devoirs de ma position.

Ce n'est pas sans émotion que je remercie MM. les curés de chaque paroisse des comtés de Chicoutimi et du Lac-St-Jean, tous les membres du clergé, les révérendes dames religieuses des différentes communautés, qui m'ont facilité une lourde tâche. Je dois leur attribuer le mérite d'avoir contribué largement, de concert avec MM. les commissaires, les secrétaires et tous les notables de ces deux beaux comtés, de m'avoir puisamment aidé à favoriser le progrès de l'éducation.

Encore une fois, M. le Surintendant, veuillez accepter mes remerciements les plus sincères pour vous, M. Miller et M. Magnan, ainsi que les ministres du gouvernement, les distingués membres du Conseil de l'Instruction publique.

On comprendra que je ne veuille pas laisser passer cette occasion sans rendre particulièrement hommage à leurs Grandeurs Mgr Bégin et Mgr Labrecque.

Et il ne me reste plus, M. le Surintendant, qu'à vous manifester ma haute estime pour vous qui n'avez eu que des sentiments de justice et de gracieuse bienveillance pour votre très obéissant serviteur.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*).

Nos d'ordre.	Noms des municipalités	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.					Total de points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'écoles, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00	Traitements et mode de paiement.	Emploi des livres de classe autorisées.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement.		
1	Ste-Anne, village	2	9.5	10	.. ..	10	10	39.5	Excellent.	10	10	20	Excellent.
2	Labarre ou Hébertville .	2	9 5	10	....	10	10	39.5	"	10	18	18	"

J'ai l'honneur d'être, etc.,

JOS.-ED. SAVARD,
Insp. d'écoles.

M. A. H. SIMARD

BAIE-ST-PAUL, 16 septembre 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel pour 1911-12, sur l'état des écoles primaires dans cette partie du comté de Saguenay qui s'étend à l'est jusqu'à la Rivière-Betsiamitz.

J'ai le plaisir de vous annoncer que le peuple de cette région peu fortunée fait toujours des efforts considérables pour améliorer ses maisons d'écoles, en construire de nouvelles et les pourvoir de mobiliers modernes. Il n'y a que la

paroisse de Mille-Vaches qui n'a pas encore emboîté le pas; mais j'ai raison d'espérer que dès l'année prochaine, là aussi, tout ira pour le mieux.

Les salaires payés aux instituteurs (il y en trois, dont l'un porteur d'un diplôme académique) et aux institutrices sont assez élevés et régulièrement payés.

Un point noir existe pourtant, c'est la difficulté de se procurer des institutrices diplômées. L'éloignement des centres et le défaut de communication en hiver sont la cause que les jeunes personnes des autres parties de la province hésitent à accepter des engagements qui les tenteraient d'ailleurs.

Le remède, il existe déjà, est sûr mais il opère lentement. Ce remède je le trouve dans l'Ecole normale de Chicoutimi. Nous avons actuellement cinq ou six sujets de cette institution qui font d'excellentes classes. Les citoyens de mon district d'inspection font des efforts inouïs pour envoyer leur jeunes filles dans cette école et avant peu d'années nos écoles seront parfaitement outillées sous ce rapport. Mais en attendant, il vaut mieux avoir des écoles tenues par des personnes compétentes sans diplôme, que pas d'école du tout et, dans l'interval, j'espère que votre département élargira quelques mailles de ses règlements en faveur de cette région.

Ci-suit la classification des municipalités scolaires de mon district qui ont mérité des récompenses :

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*).

Numéros des arrondissements.	Se rapportant à la municipalité.						Se rapportant à l'école.			
	Etat matériel de la maison d'école, des dépendances et de l'emplacement.	Etat du mobilier et des autres fournitures d'écoles.	Traitement des instituteurs et mode de paiement.	Emploi des livres de classe autorisés.	Notes totales.	Note moyenne.	Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement par les instituteurs.	Notes totales.	Note moyenne.
Tadoussac.....	9	8	8	10	35	8.3	8	8	....	8
Ste-Marguerite	8	8	8	10	34	8.2	8	8	....	8
Escoumains	9	8	8	8	33	8.1	8.2	8.2	....	8.2
Bergeronnes.	10	8	8	8	34	8.2	8	8	....	7.5
Rivière aux-Canards.	9	8	8	8	33	8.1	8	8	....	8

J'ai l'honneur d'être, etc.,

A.-H. Simard,
Insp. d'écoles.

M. A. TANGUAY.

ROXTON-FALLS, 22 juillet 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon vingt-quatrième rapport annuel sur l'état des écoles de mon district d'inspection pour l'année 1911-1912.

Ma circonscription comprend encore cette année dix-neuf municipalités scolaires.

Dans ces différentes municipalités, je compte 174 écoles élémentaires sous contrôle, une école élémentaire indépendante à l'orphélinat de Saint-Joseph-de-Beauce, cinq écoles modèles sous contrôle, deux écoles modèles indépendantes et quatre académies indépendantes.

Trois écoles élémentaires sous contrôle n'ont pas été ouvertes pendant l'année parce qu'il n'y avait pas assez d'élèves pour en justifier le maintien.

Le total des institutions de tous genres	186
" " sous contrôle	179
Nombre de classes ou départements	204

Les élèves qui ont fréquenté ces différentes institutions sont ainsi répartis, savoir :

DANS LES ÉCOLES SOUS CONTRÔLE

	Garçons.	Filles.	Présence.
Ecoles élémentaires	2699	2984	4232
" modèles	357	274	523

ECOLES INDÉPENDANTES

Ecoles élementaires	41	28	62
" modèles	71	102	128
" académiques	325	444	713
Grand total	3493	3832	5658

La présence régulière en classe pendant l'année a été de 77⅕%. Ce résultat est satisfaisant si l'on tient compte de l'hiver très rigoureux que nous avons eu et aussi de la maladie qui a sévi, presque à l'état épidémique, dans plusieurs municipalités.

CLASSIFICATION DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES SOUS CONTROLE

Ecoles élémentaires	1ère année	2708
" "	2me "	1739
" "	3me "	1005
" "	4me "	221
" "	5me "	10
	Total	5683
Ecoles modèles	1ère année	227
" "	2me "	139
" "	3me "	112
" "	4me "	63
" "	5me "	74
" "	6me "	16
	Total	631
Ecoles indépendantes	1ère année	109
" "	2me "	134
" "	3me "	189
" "	4me "	160
" "	5me "	161
" "	6me "	134
" "	7me "	84
" "	8me "	40
	Total	1011

Elèves canadiens-français	7217
" " irlandais	108
" catholiques	7325
" canadiens-français apprenant l'anglais	1035
" anglais apprenant le français	85

Ces différentes écoles ont été dirigées par 53 religieuses, 21 religieux, 133 institutrices diplômées et 36 institutrices non diplômées, plusieurs de ces dernières ont été engagées pour terminer l'année scolaire commencée par des institutrices diplômées.

Le grand nombre d'aspirantes au brevet qui se sont présentées cette année me donnent l'espoir que les institutrices non qualifiées se feront de plus en plus rares dans mon district.

Le traitement des institutrices augmente sensiblement tous les ans dans la plupart des municipalités, malheureuseument cet exemple n'est pas encore suivi par les municipalités de St-Joseph, paroisse, Ste-Marie, St-Frédéric et Saints-Anges ou l'on accorde encore des salaires de famine.

En général, les institutrices qui ont la direction des écoles sous contrôle s'acquittent de leurs devoirs avec zèle et intelligence et s'efforcent de mettre en pratique les conseils que je leur donne à l'époque des conférences. Si les progrès n'ont pas été bien sensibles dans certaines classes, j'en attribue la cause première au manque d'expérience des titulaires.

Les maisons d'écoles et le mobilier scolaire s'améliorent tous les ans, il y a peu de municipalités qui ne soient pas pourvues d'un mobilier moderne.

Je suis heureux d'offrir mes sincères félicitations à la municipalité scolaire de St-Joseph (village) pour sa magnifique école commerciale construite l'an dernier et qui a couté plus de $15,000.00. Cette institution, qui est dirigée par quatre Frères Maristes, est appelée à rendre de grands services à la jeunesse du village et de la paroisse.

Le système de ventilation est insuffisant et défectueux dans un grand nombre d'écoles ; j'ose espérer cependant que les commissions scolaires se feront un devoir de l'améliorer pendant les vacances, suivant les instructions que je leur ai données à ce sujet.

Les commissaires d'écoles se font un devoir de m'accompagner pendant l'une de mes visites, dans presque toutes les municipalités. Il y a exception pour celle de St-Edouard-de-Frampton où je n'ai eu le plaisir de rencontrer que son digne président, le Rvd. J. O. Fanel, ptre, curé, qui est le seul commissaire qui s'occupe des écoles.

Les secrétaires-trésoriers, en général, s'acquittent bien de leur charge, mais dans certaines municipalités, la perception des taxes se fait avec trop de lenteur, et dans d'autres le rôle de cotisation est dressé au milieu de l'année scolaire, ce qui explique le montant élevé des arrérages dus au premier de juillet.

Le résultat de l'année, pris dans son ensemble, est satisfaisant, d'ailleurs, vous pourrez le constater dans la classification que je vous inclus.

Je vous prie, M. le Surintendant, de vouloir bien accorder l'octroi supplémentaire des municipalités pauvres à St-Sévérin, St-Antoine-de-Pontbriand, Sacré-Cœur-de-Marie et St-Méthode-d'Adstock.

Je crois devoir vous informer que le cours modèle est suivi depuis deux ans à l'école du village de St-Méthode-d'Adstock, dirigée par les Révdes S. Servantes du Saint-Cœur de Marie, je vous prie de vouloir bien lui donner le titre d'école modèle.

Je vous transmets le nom des municipalités qui ont mérité la prime cette année, conformément à votre lettre circulaire du 20 mars 1905 : St-Joseph (village) $60 ; St-Pierre-de-Broughton, $50 ; St-Elzear, $40 ; Sacré-Cœur-de-Marie, $35 ; et St-Ephrem (village), $30.

Je me fais un plaisir de répéter ici la liste des institutrices qui ont obtenu une gratification pour succès remportés dans l'enseignement, pendant l'année scolaire expirée le 30 juin dernier, liste qui serait beaucoup plus longue si les gratifications étaient plus nombreuses.

Mlles Zélie Doyon, Caroline Drouin, Joséphine Mathieu, Eva Cameron, Annie Donohue, Georgianna Landry, Marie-Louise Larochelle, M.-Léonie Champagne, Marie-Anne Naud, Célina Faucher, Euchariste Caret, Joséphine Rhéaume, Obéline Doyle, M.-Délina Morin, Obéline Naud, Olivine Tardif, M.-Anne-Léa Drouin, M.-Anne Bolduc, Agathe Bernard, Joséphine Bisson, Elmire Lambert, et Mme J.-Dostie Longchamp.

J'espère, M. le Surintendant, que ces quelques remarques, jointes à toutes celles que je vous ai transmises dans mes bulletins d'inspection, suffiront pour vous donner une idée de l'état des écoles de mon district.

Je termine par la classification des municipalités, conformément au paragraphe 15 de l'article 231 des règlements scolaires :

(*Il est accordé* 10 *points pour chacun des sujets ci-dessous*)

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité	Sujets se rapportant à la municipalité.							Sujets se rapportant à l'école.			
			État des maisons d'écoles, etc.	État du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
1	St-Joseph (village).....	4	9	10	.....	9	10	38	Excellent.	9.5	7	16.5	Excellent.
2	Beauceville.....	6	8.5	10	.....	8	10	36.5	"	10	6.9	16.9	"
3	Enfant-Jésus.	3	7	10	...	6.5	10	33.5	"	9.5	6.7	16.2	"
4	St-Pierre-de-Broughton ..	9	7.4	9.4	...	7.4	10	34.2	"	9	6.4	15.4	Très bien.
5	St-François	25	8	9.4	.....	7	10	34.4	"	9	6	15	"
6	St-Ephrem (vil.).....	2	7	9		6	10	32	Très bien.	9	7	16	"

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.					Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
			État des maisons d'école, etc.	État du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.000.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.			Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement.		
7	Sacré-Cœur-de-Marie	7	8.1	8.1	. .	7.6	9	32.8	Très bien.	9	5.8	14.8	Bien.
8	⎧ Saint-Victor.	16	7.3	7.6	.....	6.6	10	31.5	"	9	5 9	14.9	"
	⎩ Saints-Anges....	5	8.7	8.7	. .	6	9	32.4	"	8.5	5.5	14	"
9	⎧ St-Joseph (paroisse)....	11	6.1	8.5	.....	6.3	10	30.9	"	9	6.4	15.4	Très bien.
	⎩ St-Antoine-de-Pont-briand.....	6	7.3	7.3	.....	6.6	10	31.2	"	9	6.1	15.1	"
10	St-Ephrem (paroisse).. ..	15	6.1	7.4	..	7.2	10	30.7	"	9	6.5	15.5	"
11	St-Elzéar	10	7.1	7	.....	6.5	10	30.6	"	8.2	7	15.2	"
12	St-Edouard-de-Frampton.	11	6.4	8.1		6.7	9.3	30.5	"	9	6	15	"
13	Sainte-Marie.	14	6.8	7.1	.... .	6.3	10	30.2	"	9	6.1	15.1	"
14	Sacré-Cœur-de-Jésus.....	12	6.1	6.8	.....	6.9	10	29.8	Bien.	9	6.1	15.1	"
15	Saint-Frédéric.....	12	6	5	.....	6	10	27	"	9	6	15	"
16	St-Méthode-d'Adstock....	8	6.1	2.5	....	7.5	9	25.1	Assez bisn	9	5.3	14.3	Bien.
17	St-Sévérin.	6	3.9	3.1	....	6.5	10	23.5	"	9	6	15	"

J'ai l'honneur d'être, etc.,

A. TANGUAY,
Insp d'écoles

M. TH. TREMBLAY.

BAIE-ST-PAUL, 5 juillet 1912.

Mon ieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur l'état de l'Instruction publique, dans mon district d'inspection, pour l'année scolaire 1911-1912.

Durant l'année, deux nouvelles municipalités ont été érigées, l'une dans le village de la Baie St-Paul, et l'autre dans le village de St-Siméon.

Le résultat des visites, cette année, a été bien satisfaisant.

Il n'est pas nécessaire de répéter de nouveau que les communautés religieuses enseignantes ont obtenu de très bons succès, et qu'elles montrent beaucoup de zèle et de courage pour bien s'acquitter de la tâche importante de l'éducation de la jeunesse.

Les institutrices laïques, sauf quelques exceptions, font bien feur possible pour remplir les nombreux devoirs que leur imposent leurs fonctions.

J'ai constaté avec plaisir que le traitement des institutrices augmente graduellement. J'ai l'espoir que dans aucune municipalité, le salaire ne sera inférieur à $100.00, l'an prochain. Je crois qu'il est bon de vous faire connaître, Monsieur le Surintendant, qu'il y a dans mon district des institutrices d'écoles élémentaires qui reçoivent un salaire de $130, $140, $150, et même $175. Mais malheureusement, il y a d'autres municipalités qui ont besoin de stimulants pour être amenées à payer un traitement convenable aux institutrices.

Trois municipalités seulement n'ont pas encore commencé à meubler leurs maisons d'écoles avec des pupitres perfectionnés. Toutes les autres renouvellent, chaque année, une partie de leurs grandes tables par des pupitres modernes.

Ces améliorations sont dues un peu au zèle des commissions scolaires, mais principalement aux généreuses subventions et aux primes nombreuses accordées par le gouvernement.

Deux instituteurs laïques seulement enseignent dans mon district ; celui des Eboulements qui tient une école modèle de garçons reçoit un salaire de $400.00.

Sur les 15 institutrices non brevetées, 4 ont été engagées sans l'autorisation du Département. J'espère que ce nombre d'Institutrices non diplômées va diminuer assez considérablement l'an prochain.

Les gratifications données par le gouvernement pour les succès dans l'enseignement et pour long service sont un puissant moyen pour retenir les bons titulaires dans leurs nobles fonctions, et les encourager à persévérer dans l'enseignement. C'est aussi un stimulant pour amener les commissions scolaires à engager des maîtresses d'expérience.

J'ai pu me conformer aux instructions reçues du Département, en faisant mes deux visites à chacune des écoles de mon district. Dans la première, jai insisté sur l'obligation d'enseigner toutes les matières du cours d'études, et sur l'importance d'avoir un tableau de l'emploi du temps. Dans la conférence donnée au personnel enseignant, je me suis appliqué à faire comprendre la mission de l'instituteur, la noblesse de ses fonctions et sa grande responsabilité ; je leur ai parlé aussi de l'importance de la classification des élèves et de la préparation de la classe.

Les primes d'encouragement accordées par le gouvernement aux cinq municipalités les plus méritantes, l'automne dernier, ont été employées suivant les instructions qui avaient été données.

Les cinq municipalités qui, cette année, méritent d'être recommandées, vu les efforts qu'elles ont faites pour améliorer leurs maisons d'écoles sont les suivantes : 1° Baie-St-Paul, village, $60.00 ; 2° St-Fidèle, $50.00 ; 3° St-Hilarion, $40.00 ; 4° St-Siméon, village, $35.00 ; et 5° St-Urbain, $30.00.

Les secrétaires-trésoriers, bien que plusieurs ne possèdent qu'une instruction élémentaire, s'acquittent généralement bien de leurs devoirs. Ils sont zélés et se font une obligation de percevoir à te nps les taxes scolaires ; aussi, les institutrices sont-elles payées plus régulièrement que par le passé.

Je vous prie, Monsieur le Surintendant, d'accorder l'octroi supplémentaire des municipalités pauvres à DeSalles, St-Placide, Callières, Petite-Rivière, St-Hilarion, St-Urbain, Isles-aux-Coudres, St-Siméon, St-Siméon, paroisse, et St-Fidèle ; elles en ont réellement besoin pour pouvoir maintenir toutes leurs écoles.

Voici les noms des institutrices qui recevront une gratification cette année : Delles Julie Audet, Arthémise Riverin, Mélanie Larouche, Rose-Alba Tremblay, Marie-Blanche Tremblay, No 7, Alice Bouchard, Hélène Tremblay, Marie-Anne Mailloux, Alice Tremblay, Blanche Harvey et Hélène Côté.

Permettez-moi de mentionner les noms de l'instituteur et des institutrices qui auraient aussi mérité une prime : M. Alexis Bouchard, Melles Laure Gaudrault, Marie Desbiens, Alice Bruyère, Marie Laberge, Blanche Dufour, Mary Dufour, Adèle Gagnon, Régina Bergeron, Léonie Tremblay, Delvina Côté, Lucinie Côté, Albertine Duchesne, Valéda Desgagné, Emma Lessard, Alice Gravel, Yvonne Thibault, No 1er, Marie Tremblay et Dame Marie-Louise Deschène.

Voici maintenant la classification des municipalités par ordre de mérite :

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*).

Nos d'ordre	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.						Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.			Note générale obtenue.
			État des maisons d'école, etc.	État du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.	Total des points conservés sur 50 accordés.		Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement.	Total des points conservés sur 20 accordés.	
1	Pointe-aux-Pics	1	10	10	.....	10	10	40	Excellent.	10	10	20	Excellent.
2	St-Siméon, village	1	9.5	10	...	10	10	39.5	"	9	9	18	"
3	Baie St-Paul, village	3	9.3	9.7	.....	10	10	39	"	10	10	20	"
4	Callières	1	9	10	.....	9	10	38	"	9	8	17	"
5	Malbaie	14	8.8	8.4	.....	9.8	9	36	"	9.1	8 5	17.6	"

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.						Note générale obtenue.	Sujets se rapportant à l'école.		Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue
			Etat des maisons d'écoles, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.	Total des points conservés sur 50 accordés.		Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseignement.		
6	St-Fidèle	5	7.6	9.4	.....	9.2	8	34.2	Excellent.	8.2	8.2	16.4	Très bien.
7	St-Urbain	7	8.6	8	...	8.3	9	33.9	"	8	7.7	15.7	"
8	Petite-Rivière	5	8.6	7.8	....	8.2	8	32.6	Très bien.	8	7.6	15.6	"
9	Eboulements	13	7.7	6.8	.....	9.2	8.2	31.9	"	8.3	7.9	16.2	"
10	St-Irénée	6	8.5	8.8	...	8.5	6	31.8	"	8.7	8.3	17	"
11	St-Siméon, paroisse	4	6.5	7.2	....	8.8	7.5	30	"	8	8	16	"
12	St-Hilarion	7	8.3	4.4	.....	9	8	29.7	"	8.4	8	16.4	"
13	Ste-Agnès	4	8	3.5	.....	9	9	29.5	"	8	8.2	16.2	"
14	Isle-aux-Coudres	4	6	7	...	8	8	29	"	8.2	7.5	15.7	"
15	St-Placide	2	6	6	..	8	8	24.5	"	8	7	15	"
16	De-Salles	4	6.5	4.3	..	7	6.7	24.5	Bien.	7.7	6.5	14.2	"
17	Baie-St-Paul, paroisse	14	5.1	3.4	.....	6.6	8.3	23.4	"	8.1	7.8	15.9	"

J'ai l'honneur d'être, etc.,

TH. TREMBLAY,
Insp. d'écoles.

M. J.-M. TURCOTTE

STE-FAMILLE, 31 juillet 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport pour l'année 1911-12.

Le nombre des écoles en activité a été de 172 dont 3 indépendantes.

D'après les recensements des secrétaires, il y a dans mon district 9,322 enfants de 5 à 16 ans. L'inscription a été de 82.43 p. c. de ce nombre, ou 7,683 ; la présence moyenne égale 79.18 p. c. de l'inscription et 65.25 p. c. du nombre des enfants de 5 à 16 ans.

Sur un total de 5,076 enfants de 7 à 14 ans, il y en a 513 qni n'ont pas fréquenté l'école primaire. Si l'on tient compte du fait que, parmi ces enfants, il y en a un bon nombre qui vont aux collèges et aux écoles spéciales, on admettra que les enfants de 7 à 14 ans qui ne fréquentent pas l'école forment une quantité presque négligeable.

Je crois que, dans mon district, il n'y a pas un seul illettré de 14 ans, jouissant de toutes ses facultés mentales.

Cependant, n'y eut-il que 10 enfants privés de l'instruction nécessaire par la négligence des parents, ce serait encore trop. Et il convient de protéger ces futurs citoyens, contre l'incurie de leurs parents, non par des lois coercitives qui ont fait faillite ailleurs, mais par la persuasion, et aussi en mettant en cause l'intérêt financier.

Et pour arriver à ce but, il ne faudrait qu'amender les articles 246 et 247 du code scolaire. La loi actuelle prescrit que la rétribution mensuelle est exigible pour tout enfant de 7 à 14 ans qui assiste ou non à l'école. C'est déjà un commencement mais, si elle n'était exigible que pour ceux de cet âge, ou de 7 à 12 ans, qui ne vont pas à l'école, et que le minimum de cette rétribution fût porté de 5 cts à 50 cts par mois, ceux qui par négligence ou par égoïsme auraient empêché leurs enfants d'aller à l'école devraient payer à la fin de l'année une somme appréciable, tandis que ceux qui se seraient privés des services de leurs enfants pour leur procurer les bienfaits de l'éducation et de l'instruction n'auraient rien à payer en rétribution.

Par cette nouvelle loi, la liberté des parents ne serait pas plus entravée que par la loi actuelle et le droit naturel de l'enfant aurait plus de protection.

Il semble impossible de faire comprendre à certains parents qu'ils doivent à leurs enfants non seulement les soins du corps, mais aussi ceux de l'esprit, et le meilleur moyen d'arriver à l'intelligence et au cœur de certains individus c'est de passer par leur bourse.

Quant aux indigents, il y a déjà une loi d'exception en leur faveur ; d'ailleurs, ils ne sont pas les moins assidus à l'école.

TRAITEMENTS.

La moyenne des traitements est de $150.06 ou :

Instituteurs laïques	$500.00
" religieux	287.73
Institutrices religieuses	147.83
" laïques diplômées	141.64
" " non diplômées	132.00

L'augmentation sur la moyenne de l'an dernier est de $6.29.

Les municipalités qui donnent à leurs institutrices laïques diplômées pour écoles élémentaires des traitements plus élevés que la moyenne sont :

St-Julien,	moyenne :	.....	$ 151.67
Wotton	"	.....	151.92
Garthby	"	.....	158.33
South-Ham	"	.....	162.00

Les plus bas traitements ont été donnés par St-Paul (village) ; moyenne : $115.00.

Je remarque avec plaisir que les traitements ont été augmentés dans presque toutes les municipalités. Je mentionnerai spécialement :

Disraëli,	augmentation de la moyenne		.....	$ 4.17
St-Julien	"	"	.....	5.00
North-Ham	"	"	.....	6.00
St-Adrien-d'Irlande	"	"	.....	7.00
St-Adrien-de-Ham	"	"	.....	7.33
South-Ham	"	"	.....	9.00
St-Camille	"	"	.....	12.59
St-Alphonse	"	"	.....	27.00
Thetford-Mines	"	"	.....	39.09

Malheureusement, je constate encore une diminution de la moyenne dans 5 ou 6 municipalités.

Les suivantes ont rétrogradé comme suit :

Chénier,	diminution	.....	$ 2.36
Chester-Nord	"	.....	2.80
St-Rémi	"	.....	5.00

Il me fait plaisir d'adresser un mot de remerciement au gouvernement pour avoir acquiescé à deux demandes formulées par vous, M. le Surintendant, et par les inspecteurs d'écoles :

1° Une subvention, qui s'est élevé, cette année à plus de $150.00, pour toute municipalité donnant un traitement d'au moins $400.00 à un instituteur pour tenir une école primaire intermédiaire de garçons ;

2° Des subventions pour les municipalités qui donnent des traitements d'au moins $100.00, $125.00 et $150.00, respectivement.

J'ai l'espoir que, pour bénéficier des largesses de l'Etat, une quinzaine de mes municipalités offriront, dès l'an prochain, des traitements de $150.00.

Quant à la nécessité d'encourager les municipalités qui retiennent les services d'un instituteur pour leur école de garçons, elle a été démontrée si souvent que je crois inutile d'y revenir.

PRIMES D'ENSEIGNEMENT.

Voici les noms des titulaires qui ont mérité les gratifications :

M. Emile Gosselin ; Mmes Sophie Duchesse-Patry, Eloi Gagné-Lemay ; Melles Parmélie Sinotte, Eléonore Roy, Bathilde Royer, Léonide Réné, Joséphine LeComte, Dolosa Godbout, Eugénie Désilets, Eva Poisson, Théodora Croteau, Adèle Mathieu, Eliane Filiault, Valéda Godbout, Elodia Ducharme, Alice Provost, Noémie Mathieu, Eva Ouellet, Eva Jacques, Alice Pellerin, Maria Hince.

PRIMES AUX MUNICIPALITÉS.

Les municipalités qui ont mérité les primes d'encouragement sont:

Weedon-Centre.—Moyenne des traitements : $160.00. Note pour l'état du mobilier et des autres fournitures d'école : 9.8 ; note pour la ventilation : 10.

Disraëli (village)—Note pour l'état du mobilier et des autres fournitures d'école : 9.9 ; note pour les traitements : 8.2.

Weedon (paroisse).—Acquisition de mobiliers.

St-Julien.—Acquisition de mobiliers.

Ham-Nord.—Note pour l'état du mobilier et des autres fournitures d'école: 9.6. Augmentation des traitements.

Permettez-moi de vous prier de demander au Comité catholique le titre d'école primaire intermédiaire pour l'école du village du Lac-Weedon et celle du village de St-Paul.

Classification des municipalités :

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*)

Nos d'ordre	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.						Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.			Note générale obtenue.
			État des maisons d'écoles, etc.	État du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00.	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classes autorisés.	Total des points conservés sur 50 accordés.		Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement.	Total des points conservés sur 20 accordés.	
1	Beaulac	1	8.7	10	7.9	6	10	42.6	Excellent.	10	9	19	Excellent.
2	Weedon-Centre	1	9	9.8	4.3	7	10	40.1	Très bien.	10	9	19	"
3	St-Adrien-d'Irlande	8	8.3	7.4	9	9	10	43.7	Excellent.	10	7.2	17.2	"
4	Dudswell, diss.	6	8.9	8.4	10	8.8	9	45.1	"	9.7	6.4	16.1	"
5	St-Camille	7	8.7	9.6	6.4	7.2	9.4	41.3	"	9.9	7.4	17.3	"
6	Lac-Weedon	3	8.5	8.8	7.1	8.3	9	41.7	"	10	6.9	16.9	"
7	St-Fortunat	6	8	9.7	5	8	10	40.7	"	10	7.1	17.1	"
8	St-Gabriel	5	8.2	9	7.1	9	10	43.3	"	10	5.6	15.6	Très bien.
9	Disraëli, village	3	7.8	9.9	5.4	8.2	9	40.3	"	10	8.6	18.6	Excellent.
10	St-Paul, village	1	8.8	9.3	4.7	3	9	34.8	Très bien.	10	8.7	18.7	"
11	Garthby	3	9.4	9.7	3.6	6.5	9.7	38.9	"	9.9	6.3	16.2	"
	Irlande-Sud	2	7.3	7.3	...	6	10	30.0	"	10	6.3	16.3	"
12	Thetford-Mines	5	7.9	8.8	4.3	6.2	10	37.2	"	10	6.8	16.8	"
13	North-Ham	11	8.3	9.6	5	4.9	10	37.8	"	9.8	6.4	16.2	"
	South-Ham	6	8.2	9	2.9	6.8	10	36.9	"	10	6.6	16.6	"
	St-Julien	8	7.7	8.5	3.6	6.1	10	35.9	"	9.9	7.1	17	"
14	St-Jacques	2	6.4	8.8	3.2	9.5	10	37.9	"	9.9	5.6	15.5	Très bien.
	Coleraine	2	6.6	9.1	5.4	3.5	10	34.6	"	10	7	17	Excellent.
	Disraëli, paroisse.	7	8.6	7.7	7.1	3.9	10	37.3	"	9.8	5.9	15.7	Très bien.
15	St-Alphonse	7	7	7.9	9	5	10	38.9	"	9.9	5.2	15.1	"
16	St-Adolphe	2	8.9	9.5	4.3	6.5	10	39.2	"	9.5	5.3	14.8	"
17	Wotton	11	8.7	9	2.7	6.2	9	39.6	"	9.7	6.3	16	"
	Weedon, paroisse	8	8.1	9.3	4.3	4.8	10	36.5	"	9.8	5.8	15.6	"
18	St-Adrien-de-Ham	5	8.3	7.9	4.4	4.9	9	34.5	"	9.8	6.4	16.1	Excellent.
	St-Désiré	3	7.9	9.4	2.1	3.5	10	32.9	"	10	7.1	17.1	"
19	St-Rémi	6	7.8	8.1	5	3	9.7	33	"	9.9	6.6	16.5	"
20	Notre-Dame-de-Ham	4	8.4	9.4	5	4.1	9	35.9	"	9.5	5.7	15.2	Très bien.
21	Chénier	14	7.7	6.2	5	4	10	32 9	"	9.7	6.4	16.1	Excellent.
22	St-Paul, paroisse	11	8	7.7	4.7	2.9	9	32.3	"	9.7	5.9	15.6	Très bien.
	Chester-Est	8	7	...	4.3	6.9	9	33	"	9.8	5.5	15.3	"
23	Chester-Nord	5	6.7	7.6	3.6	3.1	7	28	Bien	9.7	5.1	14.8	"

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J.-M. TURCOTTE,
Insp. d'écoles.

M. G.-S. VIEN

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport pour l'année 1911-1912.

Au cours de l'année, j'ai pu faire les deux visites règlementaires, et plusieurs commissions scolaires m'y ont accompagné ou s'y sont fait représenter par quelques-uns de leurs membres.

A la place d'honneur, se trouve toujours, depuis plusieurs années, Ville-Montcalm, dont le zélé et distingué président, Son Honneur M. le recorder Déry, n'épargne ni son temps, ni sa bourse pour l'encouragement des élèves ; je vous disais, l'an dernier, le moyen ingénieux qu'il a mis en pratique pour parvenir à stimuler le zèle chez tous les élèves.

A Ste-Anne de Beaupré, on attache aussi une grande importance à faire la visite avec l'inspecteur ; à St-Laurent, à Château-Richer, et quelques autres municipalités, on fait la même chose.

C'est bien le temps, M. le Surintendant, pour parler des choses d'écoles ; une visite chez le secrétaire, quelques observations dans le registre, tout cela devient presque inutile si, par des remarques faites sur place, l'on a pu convaincre la direction locale de la nécessité des réformes demandées.

Dans un précédent rapport, je vous disais, M. le Surintendant, que le bon état de nos écoles serait plus général si l'on pouvait changer la mentalité de plusieurs commissions scolaires, qui considèrent les devoirs qu'elles ont à remplir comme nuls, et n'ont pour leur accomplissement que de l'indifférence ; on n'y attache pas d'importance, c'est une affaire de forme.

C'est afin de changer cette mentalité fausse, qu'au congrès que nous avons eu, en décembre dernier, je suggérais la nomination de conférenciers scolaires ; je crois constater que l'idée a du bon, puisqu'elle est maintenant préconisée par plusieurs.

Mais, M. le Surintendant, s'il est important d'avoir de bonnes commissions scolaires, il l'est encore plus d'avoir de bons secrétaires-trésoriers, capables et zélés, car ceux-ci sont la cheville ouvrière qui met en opération tout le système.

J'ai remarqué que là où le secrétaire y met de l'activité, les commissaires reconnaissent en lui un homme plus renseigné qu'eux-mêmes, font leurs les mesures qu'il propose, et les choses n'en vont que mieux.

En général, les secrétaires-trésoriers remplissent bien leurs fonctions ; mais, chez quelques-uns, il y a apathie, et l'on se contente d'enregistrer les délibérations des commissaires ; dans quelques cas, il y a incapacité et danger d'un embrouillamini des finances scolaires ; je vous ai fait connaître ces cas dans mes bulletins.

TRAITEMENTS

Par votre circulaire, M. le Surintendant, en date du premier avril 1912, vous faisiez connaître aux municipalités que la Législature venait de voter deux fonds spéciaux, l'un de $60,000.00, et l'autre de $40,000.00, en faveur des municipalités qui payeront à leurs institutrices un salaire d'au moins $150.00 ; il est à espérer que les commissaires profiteront de ces avantages lors des nouveaux engagements.

Pour l'année qui vient de finir, les traitements sont restés à peu près stationnaires : peut-être le resteront-ils si une poussée nouvelle ne vient réveiller les dormeurs.

MOBILIERS SCOLAIRES

Les mobiliers scolaires ont été renouvelés presque partout dans mon district, et, à ce point de vue, il y a grande amélioration ; il y a aussi amélioration dans les locaux dans plusieurs municipalités : Québec a dépensé près de $100,000.00 en constructions nouvelles ; Ville-Montcalm, au-delà de $15,-000.00, l'Ange-Gardien a construit une maison dont le coût est près de $5,000.00. Je prévois qu'au cours de 1912-1913, on devra dépenser en constructions nouvelles $125,000.00 à $150,000.00.

Voilà le côté consolant de la question. Il y a par contre des municipalités récalcitrantes. J'ai condamné l'école centrale de St-Tite, comme étant un danger constant au point de vue de l'hygiène ; un officier du bureau d'hygiène l'a aussi condamnée, et plus sévèrement que moi, et ordonné sa fermeture ; mais je ne sache pas qu'aucune mesure ait été prise pour recevoir les élèves en septembre prochain.

FRÉQUENTATION SCOLAIRE

La fréquentation scolaire laisse à désirer. Diverses causes y contribuent: 1° l'indifférence de certains parents à l'égard de l'éducation de leurs enfants ; 2° la maladie qui, parfois, exerce des ravages sérieux ; j'ai vu, lors de ma première visite, des classes de 75 élèves, réduites à 15 ou 20 ; 3° l'inclémence de la température de nos rigoureux hivers ; si j'ajoute à cela les longues dis-

tances qu'il y a quelquefois à parcourir, il y a un ensemble de faits qui explique pourquoi l'assiduité n'est pas meilleure.

Mais ce que l'on ne peut expliquer, c'est la malheureuse habitude qu'ont certains parents de retirer leurs enfants vers l'âge de 11 ou 12 ans. C'est vers cet âge que les élèves commencent à comprendre quelque chose et à s'intéresser à leurs études, et la discontinuation a pour effet que les connaissances acquises s'embrouillent et ne laisse qu'un vague souvenir dans l'esprit des élèves.

Je crois que le certificat d'études, si ardemment désiré par le personnel enseignant, aurait une heureuse influence et engagerait les parents à laisser leur enfants plus longtemps à l'école.

Je me permets, M. le Surintendant, d'attirer l'attention sur l'article 15 des *Règlements refondus*, et d'exprimer l'opinion qu'il devrait être mis rigoureusement à exécution, et la subvention devrait être retenue à toute municipalité qui ne s'y conformerait pas sans une autorisation spéciale.

Mes rapports, M. le Surintendant, avec les titulaires de mon district, ont été des plus agréables ; les communautés de Frères et de Sœurs ont fait faire des progrès très appréciables, et la plupart des laïcs ont aussi donné grand satisfaction.

Il y a sans doute encore une marge au progrès, et un certain nombre d'écoles mal tenues ; mais, tenant compte que la perfection n'est pas de ce monde, il y a lieu d'être satisfait : on a travaillé, presque partout, avec succès à faire l'éducation intellectuelle, morale et religieuse des enfants qui ont fréquenté les écoles ; on a cherché à former le cœur et la volonté de ceux et de celles qui composeront la génération future.

Mais pour les plus zélés comme pour les tièdes, les pensées qui suivent, d'un grand éducateur, porteront à de sérieuses réflexions : " Vous êtes maîtres, puisque vous tenez, pour ainsi dire, entre vos mains, le cœur et l'intelligence de ces enfants, *qui seront bientôt des hommes et qui seront tels que vous les aurez faits*... L'enseignement n'est pas un métier, ce n'est pas même une profession, c'est quelque chose de plus noble, c'est une vocation supérieure, c'est une mission sainte ".

Puisse une si haute appréciation de l'enseignement fortifier le zèle et l'énergie de ceux et de celles qui entreprennent une tâche aussi belle et grande que redoutable et importante dans ses résultats.

(*Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous*).

Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Sujets se rapportant à la municipalité.						Note générale obtenue.	Se rapportant à l'école.			Note générale obtenue.
			Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fournitures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par $100.00	Traitements et mode de payement	Emploi des livres de classe autorisés.	Total des points conservés sur 40 accordés		Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseignement.	Total des points conservés sur 20 accordés.	
1	Ville-Montcalm	1	10	10	.22	9	9	38	Très bien.	9	9	18	Très bien.
2	Ste-Anne-de-Beaupré.....	4	9	10	.60	9	9	37	"	9	9	18	"
3	Cité de Québec.....	....	....	.. .	. ....	....	....	....	.....	.....	.....	....	.....
	Ecoles supérieures	27	9	9	.....	9	9	36	"	9	9	18	"
	Ecoles élémentaires	14	6	9	.....	9	9	33	"	9	9	18	"
4	Limoilou	2	9	9	..	9	9	36	"	9	9	18	"
5	St-Roch-Nord	2	9	9	1.00	9	9	36	"	9	9	18	"
6	L'Ange-Gardien	3	8	9	18	6	8	31	"	9	8	17	"
7	Cité de Levis.	5	5	9	25	9	9	32	"	9	9	18	"
8	St-Laurent, I.-O...	4	7	8	35	7	7	29	"	9	8	17	"
9	Château-Richer.....	4	6	5	50	9	9	29	"	9	8	17	"
10	Ste-Pétronille.....	1	8	8	40	9	9	34	"	9	9	18	"
11	St-Jean	3	9	8	26	9	9	35	"	8	8	16	"
12	N.-D.-de-Lévis, paroisse.	2	5	6	25	8	8	27	"	6	6	12	Bien.....
13	St-Pierre	3	6	9	25	8	8	31	"	9	8	17	Très bieu.
14	St-Charles.-Petite-Rivière.	1	5	6	15	9	9	29	"	6	6	12	Bien.....
14	Ste-Famille.....	4	6	8	25	6	6	26	"	6	6	12	"
16	St-François.....	3	6	8	50	6	6	26	"	6	6	12	"
17	Partie-Est, Lauzon.....	2	6	4	40	6	6	22	Bien.	9	9	18	Très bien.
18	Lauzon , ...	3	4	4	35	9	9	26	Très bien.	9	9	18	"
19	St-Féréol	3	5	4	35	7	7	23	Bien.	6	6	12	Bien.....
20	Bienville	3	5	5	15	6	6	22	"	8	8	16	Très bien.
21	St-Achilée...	1	5	3	50	6	6	20	"	9	9	18	"
22	St-Tite	4	3	5	35	6	6	20	"	5	5	10	Assez bien
23	St-Joachim	4	3	5	....	5	5	18	Assez bien	6	6	12	Bien.... .
24	St-Joseph-de-Lévis.....	2	3	3	25	5	5	16	"	5	5	10	Assez bien

J'ai l'honneur d'être, etc.,

G.-S. VIEN,
Insp. d'écoles.

INSPECTEURS PROTESTANTS.

M. J. BALLANTYNE

(*Traduction*)

GRINDSTONE, QUÉ., 15 août 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport concernant les écoles protestantes des Iles-de-la-Madeleine, pour l'année scolaire finissant le 30 juin 1912.

Cinq écoles ont été en activité durant l'année dernière, dont deux pendant dix mois, une pendant sept mois et deux pendant six mois. Les deux écoles qui ont été en activité pendant dix mois ont été sous la direction d'étudiants en théologie envoyés par le Lord Evêque pour y enseigner pendant cinq jours, chaque semaine, et célébrer les offices dans les églises, le dimanche. Bien que nous ne puissions trop louer le Lord Evêque de l'intérêt qu'il montre pour les églises et les écoles des Iles-de-la-Madeleine, nous en sommes venus à la conclusion que l'église et l'école ne peuvent être réunies, de manière qu'on en retire des résultats satisfaisants, sous la direction d'une seule personne, car l'étudiant, se sent obligé d'obéir aux ordres du ministre résident, même lorsque ces ordres viennent en conflit avec ses devoirs scolaires, pour remplir des fonctions dans une église située à trente milles, lorsqu'on le lui demande. Et puis, nous constatons, la plupart du temps, que ces étudiants n'ont pas plus de connaissances de l'enseignement que n'importe quel professeur non muni de permis. Au cours des dix dernières années, nous ne nous rappelons que deux de ces étudiants qui aient eu les aptitudes voulues pour enseigner. Et puis, les syndics sont obligés, afin de donner de l'emploi à ces étudiants, de maintenir leurs écoles en activité pendant dix mois de l'année, au prix de grands sacrifices financiers, et, dans certains cas, de prolonger le terme jusqu'à l'année scolaire suivante, quelquefois jusqu'en août, lorsque l'étudiant arrive tard en automne, ce qui n'est d'aucune utilité, car les enfants, dans ces villages de pêcheurs, ne fréquentent pas l'école pendant les mois de juin, juillet et août.

Une maladie grave, pendant les mois de février et de mars, m'a empêché de faire les visites d'hiver, que je fais habituellement dans le cours de ces mois, lorsque la glace se trouve dans une condition favorable. L'état des

chemins et l'inclémence de la température, pendant les mois d'avril et de mai, m'ont mis dans l'impossibilité de visiter les îles éloignées avant le mois de juin, alors que j'ai fait ces visites ; mais, malheureusement, j'ai trouvé trois des écoles fermées, dont deux définitivement, et, quant à la troisième, son professeur était parti pour remplir ses fonctions à l'église de Grindstone, à 30 milles plus loin, sur l'ordre du ministre résident, en emportant mon avis de visite dans sa poche : il m'a rencontré en route. L'automne dernier, je n'ai fait qu'une visite, par suite de l'inclémence de la température et de la difficulté que j'ai éprouvé à me procurer un bateau pour visiter les îles éloignées. Comme les écoles, en général, ne s'ouvrent pas beaucoup avant le premier d'octobre, comme, aussi, depuis le premier au quinze d'octobre, les bateaux de pêche sont tous au repos et vu que, pour m'en procurer un pour faire le voyage, il m'aurait fallu engager spécialement deux hommes et un bateau, puis le faire lancer et appareiller de nouveau, et alors attendre une chance favorable, vous voyez qu'il aurait été extrêmement difficile et coûteux pour l'inspecteur de faire ces visites d'automne, étant donné surtout que toute allocation pour ces dépenses additionnelles nous a été refusées.

Les écoles de l'Ile-d'Entrée et de Old-Harry ont reçu des allocations spéciales de $30.00 chacune. Elles les ont appréciées, comme il le fallait. Vu que je n'ai trouvé que deux écoles en activité, à l'époque de ma visite, celle de Grindstone, (Cap-aux-Meules) et celle de l'Ile-d'Entrée, j'omets, pour cette année, de tableau comparatif.

La majorité des commissions scolaires ont promis de faire tous les efforts possibles, cette année, pour engager des instituteurs compétents venant de la province de Québec ou, au moins, des instituteurs possédant des diplômes des bureaux d'éducation des autres provinces, pour lesquels des permis seront demandés par les syndics et recommandés par l'inspecteur, sur la preuve de la compétence nécessaire et non autrement.

J'approuve absolument les remarques que vous faites, dans votre lettre circulaire du 4 de juillet, au sujet des inspecteurs qui accordent des certificats à des instituteurs sans compétence. J'irai même un peu plus loin et me permets de dire que " les inspecteurs ne devraient accorder aucun certificat à un professeur, quel qu'il soit, muni de permis ou non," ce droit étant réservé au Surintendant, qui seul accorde des certificats de gratification, sur la recommandation des inspecteurs.

La municipalité de la Grosse-Ile a tellement augmenté, qu'il va falloir organiser un autre arrondissement et construire une maison d'école, ou encore

ajouter une annexe à la maison d'école actuelle et engager deux instituteurs, car, pendant le dernier terme, il y avait 51 enfants d'inscrits, ce qui est un nombre bien trop élevé pour un seul instituteur et une seule classe. La moyenne des élèves qui ont fréquenté cette école, cette année, a été inférieure à 50 % des élèves, ce qui tend à démontrer que la classe était trop remplie.

Une boîte de livres a été reçue du département, pour les bibliothèques des écoles ; les livres ont été partagés proportionnellement au nombre d'enfants dans chaque municipalité et expédiés comme il le fallait. En parlant de ces livres avec différents syndics, j'ai constaté qu'ils les avaient appréciés comme il le fallait, et que ces syndics s'imposeraient des sacrifices spéciaux pour former dans chaque municipalité une bibliothèque circulaire, à laquelle de nouveaux livres pourraient être ajoutés de temps à autre.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. Ballantyne,
Insp. d'écoles.

M. A.-L. GILMAN.

(*Traduction*)

Cowansville, 29 juin 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel.

Territoire.—Mon district d'inspection comprend les comtés de Huntingdon, Beauharnois, Châteauguay, Soulanges, Vaudreuil, Napierville, Laprairie, et parties de Missisquoi et de Saint-Jean.

Je fais aussi l'inspection des écoles des sauvages de Saint-Régis, l'Ile Jaune et du Chenail, sous la juridiction du gouvernement fédéral.

Deux des écoles de sauvages sont sous la direction de sauvagesses ou de "squaws", comme les appellent les indigènes. Environ 150 élèves sauvages fréquentent ces écoles et ils y font des progrès très satisfaisants.

Les maisons d'écoles et les dépendances sont en excellente condition et les classes sont munies d'un bon mobilier moderne. Une belle maison d'école neuve a été érigée au village de Saint-Régis, l'an dernier. L'agent des sauvages, M. Taillon, fait actuellement observer, dans la localité seule, une loi d'instruc-

tion obligatoire. Le jour de ma dernière visite—jour très orageux—42 élèves étaient présents. Les enfants sont bien habillés, propres, et tout y est extrêmement soigné. Ils parlent tous la langue sauvage, mais lisent et récitent leurs leçons en bon anglais. Une autre maison d'école de sauvages sera érigée à l'Ile de la sucrerie, l'an prochain.

Toutes les écoles de mon district, sauf une, ont été en activité, durant l'année. Pour cette dernière, on n'a pu se procurer un professeur compétent, avec le salaire qui était offert, et les commissaires n'étaient pas disposés à engager une personne ne possédant pas les qualités requises. L'an prochain, ils offriront un salaire plus élevé et les enfants auront, sans doute, l'avantage de fréquenter une bonne école sous la direction d'un professeur qualifié.

Examen.—Les examens oraux et écrits ont eu lieu. J'ai donné les certificats concernant la condition des écoles et envoyé les rapports écrits aux commissaires et aux syndics.

Les progrès des écoles, en général, ont été, pendant l'année, plus grands que pendant toute autre année précédente. L'arithmétique, qui a été faible pendant les six dernières années, a donné des résultats assez satisfaisants, car la moyenne, pour cette matière, a été de soixante et un pour cent, dans tout le district, soit un gain de onze pour cent, sur l'an dernier, et de neuf pour cent, sur n'importe quelle des six dernières années.

Fréquentation des écoles.—Il me fait peine de déclarer une petite diminution dans la présence moyenne, pour l'an dernier ; il me fait aussi peine d'être obligé de déclarer que le nombre des élèves inscrits, dans les différentes municipalités, diminue continuellement. C'est mon opinion que la diminution du nombre d'élèves, fréquentant les écoles rurales, est générale, dans toute la partie anglaise de la Province.

Classification.—Les municipalités sont classifiées conformément aux règlements prescrits par le département de l'Instruction publique, d'après les progrès des élèves, la compétence des instituteurs et des institutrices, les salaires payés, la qualité et le mobilier des bâtisses et l'état des terrains.

Excellent.—Saint-Joachim-de-Beauharnois, Howick, Saint-Chrysostôme, Godmanchester, Ormstown, Elgin et Hinchinbrooke, en partie.

Bien.—Franklin, Havelock, Dundee, Saint-Thomas, Lacolle, L'Acadie et Saint-George-de-Clarenceville, en partie, Hemmingford.

Assez Bien.—Les autres municipalités.

Non Satisfaisant.—Aucune municipalité, cette année, à moins que je mentionne Saint-Urbain et Saint-Constant (dans Laprairie), qui vont s'améliorant.

Maison d'écoles.—La plupart des édifices sont dans un état très satisfaisant et assez bien meublés.

Il n'y a aucune bibliothèque régulièrement tenue et peu de livres de référence ou d'encyclopédies.

Il y a quelques livres de lecture supplémentaires et divers livres, donnés par le département. Une couple de collections de livres, fournis par l'association des instituteurs protestants, sont en circulation.

Ils constituent une petite bibliothèque circulaire et sont placés entre les mains de l'inspecteur, qui est responsable de leur circulation.

Taxe.—Les taxes scolaires sont, en général, peu élevées dans mon district d'inspection, car elles varient de deux à six millièmes et la contribution mensuelle de cinq à vingt-cinq sous *per capita*.

Plusieurs des commissions scolaires visitent leurs écoles une fois l'an. Quelques-unes font deux visites par année et un petit nombre d'entre elles ne font aucun effort pour encourager leurs écoles ou leurs instituteurs et institutrices. Habituellement, ce sont les municipalités pauvres qui sont négligées.

Comptes.—Les secrétaires-trésoriers tiennent bien leurs comptes et font vérifier leurs livres, chaque année.

Instituteurs et Institutrices.—Les instituteurs et les institutrices ont rempli fidèlement leurs fonctions, travaillé avec zèle à l'avancement de leurs élèves et exécuté leurs travaux avec diligence. L'an dernier, on a mis les écoles de mon district sous la direction d'un personnel excellent de jeunes personnes et on y a fait de très bons travaux.

Je regrette de déclarer que, dans mon district, on a employé cinq jeunes filles qui ne possédaient ni diplômes ni les qualités voulues pour leur permettre de rendre tous les services qu'on peut en attendre.

L'on a obtenu du département l'autorisation nécessaire pour les engager.

Nous espérons éloigner, aussitôt que possible, de notre personnel, ce genre d'institutrices. Nous n'en avons pas besoin et nous espérons que le gouvernement prendra les moyens nécessaires de rendre de plus en plus possible la fréquentation des écoles normales, de manière à atteindre les jeunes personnes

qui sont anxieuses d'enseigner, mais qui n'ont pas les moyens d'acquérir les aptitudes voulues. Il est difficile d'engager des institutrices compétentes, avec les salaires qu'offrent actuellement certaines municipalités.

Plusieurs des jeunes institutrices, qui ont passé les examens du IIe dégré académique et qui ont obtenu les permis réguliers, font un travail excellent, mais il leur manque la confiance en elles-mêmes que possèdent les institutrices bien préparées, qui ont eu l'avantage de passer un an ou deux au collège Macdonald.

Conférences.—Les conférences annuelles ordinaires ont eu lieu dans dix localités centrales et presque tous les instituteurs et toutes les institutrices de mon district d'inspection y ont assisté. Quelques commissaires et quelques secrétaires y ont aussi assisté. A Huntingdon, le député de l'endroit, M. W. H. Walker, a adressé la parole aux instituteurs et institutrices, le matin, de même qu'un commissaire, le Docteur Coulston, et le ministre de l'endroit, dans l'après midi.

Instituteurs et institutrices à la retraite.—Je suis allé voir les instituteurs et les institutrices à la retraite, de mon district, et j'ai fait au département un rapport concernant leur état de santé. Un des pionniers de l'éducation dans cette province est mort durant l'année dernière, après une longue et douloureuse maladie : c'est M. Ringland, de Hudson. Feu M. Ringland était naturellement gentilhomme, plein de mansuétude et généreux, amateur des sports et des exercices vigoureux, mais il s'adonna avec constance à l'étude de la littérature et des humanités. A l'encontre de la plupart des instituteurs, il connut les joies que donne la santé et le bien-être jusqu'à la fin de sa vie.

Gratifications.—Des gratifications ont été accordées comme d'habitude, mais il n'a été donné aucune carte d'honneur, car je n'en ai reçu aucune.

Des prix ont été accordés aux quatre municipalités qui ont fait les plus généreux efforts pour améliorer leurs écoles, durant l'année. Les deux listes en ont été publiées dans les journaux de nos localités.

Remarques générales.—Il se produit graduellement une amélioration, à tous les points de vue, dans l'instruction publique : meilleures maisons d'écoles, meilleur mobilier, meilleurs salaires et, comme conséquence, meilleurs professeurs. Nous espérons pouvoir bientôt avoir dans chaque école, comme instituteur ou institutrice, un gradué d'expérience, venant de l'école normale. Les commissaires et les syndics ont, en général, abandonné l'idée de se procurer, comme institutrices, des jeunes filles de leur localité, parce qu'elles peu-

vent résider dans leurs familles et enseigner moyennant de très faibles salaires. Il y a peu de temps, c'était une chose tout-à-fait ordinaire qu'une jeune fille pût enseigner sans diplôme ni permis, dans nos meilleures écoles. Il nous fait plaisir de déclarer que cet état de choses n'existe plus. Nous espérons, l'an prochain, trouver chaque école sous la direction d'une institutrice compétente. Nos salaires varient de $200 à $375 par année, ce qui donne une moyenne plus élévée que pour toute autre année précédente.

Bulletins.—Le département de l'Instruction publique a reçu, durant l'année, des bulletins d'inspection de chaque municipalité, pour chaque arrondissement, contenant des statistiques pour chaque école, de même que des remarques et des recommandations faites par l'inspecteur, lorsqu'il visita les différents arrondissements.

Je soumets respectueusement ces bulletins et ces recommandations, de même que le présent rapport.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

A.-Luther Gilman,
Insp. d'écoles.

M. H.-A. HONEYMAN

(*Traduction*)

Hull, 25 juillet 1912.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel pour l'année 1911-1912.

Depuis la division des comtés d'Ottawa et de Pontiac, effectuée à la dernière session de la Législature, ce district d'inspection comprend les quatre comtés de Labelle, Ottawa, Pontiac et Témiscamingue. Actuellement, il n'y a aucune école protestante dans ce dernier comté.

Il y a cinquante-cinq municipalités dans ce district, outre quelques écoles indépendantes. L'école protestante de Montebello, qui a été fermée pendant plusieurs années, a été de nouveau ouverte, l'an dernier, et la municipalité a été réorganisée.

D'après les rapports fournis par les instituteurs et les institutrices des diverses écoles, 2915 élèves ont fréquenté ces écoles durant l'année, mais la moyenne des élèves suivant les classes n'a été que de 1811. Cela est, assurément, un maigre résultat, et l'on devrait prendre les moyens de remédier à ce sérieux état de choses. Les instituteurs se plaignent ordinairement que les élèves ne fréquentent pas régulièrement l'école et ne peuvent, comme conséquence, réussir dans leurs travaux. Deux causes principales contribuent à cette fréquentation irrégulière : la négligence de plusieurs parents et l'indifférence qu'ils manifestent pour le plus grand des biens qu'ils puissent procurer à leurs enfants, puis la grande rareté de la main-d'œuvre pour l'agriculture.

1034 élèves ont été inscrits dans la première année du cours d'études, 550 dans la deuxième, 625 dans la troisième, 606 dans la quatrième, 82 dans la cinquième et 18 dans la sixième.

Cinq des instituteurs possèdent des diplômes d'école modèle, mais deux de ces diplômes ont été obtenus du bureau des examinateurs catholiques. Trente-sept possèdent des diplômes d'école élémentaire, sept enseignent en vertu de permis, et le reste, soixante-seize, ne possèdent aucun certificat. Dans la grande majorité des cas, les instituteurs et les institutrices exécutent fidèlement leurs devoirs et font tout ce qu'ils peuvent pour les enfants confiés à leurs soins.

L'an dernier, j'ai attiré votre attention sur le fait que peu d'élèves de ce district obtiennent leurs diplômes. Cette année, au collège Macdonald, quatre élèves seulement, de ce district, ont obtenu des diplômes d'institutrices. Ce nombre est absolument disproportionné aux besoins de nos écoles et les secrétaires des commissions scolaires publient en vain des avis dans le but d'obtenir des institutrices compétentes pour diriger leurs écoles.

Des conférences d'institutrices ont eu lieu, comme d'habitude, et un bon nombre d'entre elles y ont assisté. Dans ce district, il y aura toujours un grand nombre d'institutrices qui ne pourront assister à aucune conférence, étant donné les grandes distances qu'elles ont à parcourir et les dépenses que cela entraîne. Pour plusieurs institutrices de ce district, une conférence qui durerait plusieurs jours, serait une excellente chose. Le Docteur Sinclair, doyen de l'école des élèves-maîtres du collège Macdonald, assistait à la conférence d'Alymer et il a donné une causerie aux institutrices. Le soir précédant la conférence, le Docteur Sinclair a prononcé un excellent discours, dans l'hôtel de ville d'Alymer. Toutes les personnes présentes ont beaucoup goûté sa conférence, dans laquelle il a parlé du sujet si important de l'amélioration de nos écoles.

J'ai visité deux fois, durant l'année, presque toutes les écoles. Je n'ai visité qu'une fois quelques écoles, qui n'ont pas été ouvertes pendant tout le terme, mais j'ai ordonné mon travail de telle sorte que presque toutes les écoles ont été visitées deux fois.

J'ai préparé les rapports et les bulletins et les ai envoyés au département, durant l'année. J'ai aussi envoyé des copies des rapports de l'automne aux secrétaires-trésoriers des diverses commissions scolaires.

Je suis allé voir les deux pensionnaires de ce district et j'ai fait, à ce sujet, le rapport qu'exige la loi.

Je recommande les institutrices suivantes, comme méritant des gratifications pour les succès qu'elles ont obtenues durant l'année :

Ethel Johnston, La Pêche ; Lydia J. Barter, Saint-Etienne-de-Chelsea ; Margaret Newton, Sainte-Angélique ; Margaret Harkness, Hull-sud ; Eleanor M. Faris, Hull-sud ; Jessie Hodgins, Clarendon ; A. Birdsell Robb, Masham ; Elizabeth Armstrong, Saint-Etienne-de-Chelsea ; Agnès McCredie, Bristol; Erma McClatchie, Bristol ; Mary Kalem, Bristol ; Mary Barclay, Clarendon ; Katherine M. Barrie, Bryson ; Lennie Cook, Clarendon ; Mary Drummond, Alywin.

Les municipalités de ce district d'inspection peuvent être classifiées comme suit, conformément aux règlements du Comité protestant :

1. *Excellent.* — Maniwaki (diss), Bryson, Portage-du Fort, La Pêche, Eardley, Onslow-sud, Hull-sud, Clarendon, Campbell's Bay, Onslow-centre.

2. *Bien.*—Cantley, Wakefield-nord, Wright, Onslow-nord, Sainte-Angélique, Bristol, Aldfield, High-Falls, Ile-Calumet, Litchfield (Lower), Canwood, Aylwin, L'Ange-Gardien, Macaza.

3. *Assez bien.*—Thorne, Saint-Etienne-de-Chelsea, Mansfield-sud, Sainte-Elizabeth-de-Franktown, Litchfield (Upper), Alleyn, Masham, Templeton-est, South-Branch, Low, Mulgrave et Derry (diss.), Northfield-centre, Vallée-de-la-Gatineau, Montebello, Low-sud, Buckingham, Lochaber et Gore, Saint-Sixte, Mulgrave et Derry, Wakefield.

4. *Mal.*—Saint-Rémi- d'Amherst, Egan (diss.), Northfield (Lower), et Hincks, Templeton-nord, Waltham, Saint-Valérie-de-Ponsonby, Bowman et Denholm, Hartwell, Leslie, Templeton-ouest, Suffolk et Addington, Masham (diss.).

Je recommande les municipalités suivantes, et dans l'ordre ci-dessous, comme méritant des gratifications pour les améliorations réalisées durant l'année :—Clarendon, Hull-sud, Macaza, Sainte-Valérie-de-Ponsonby, Sainte-Angélique.

J'attire de nouveau l'attention des commissions scolaires sur le fait que l'allocation du gouvernement peut leur être refusée, si elles ne se conforment pas à la loi scolaire. Il ne faut pas oublier que ces allocations sont données dans le but d'encourager les contribuables à augmenter le montant de leurs propres contributions et ainsi, aider doublement leurs écoles.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

H.-A. Honeyman,
Inspecteur d'écoles.

M. I. NEWTON KERR

(*Traduction*)

Marbleton, 13 août, 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'année 1911-12.

Territoire.—Les limites de mon district d'inspection ont été modifiées de manière à comprendre deux municipalités dans le comté de Matane.

Commissions scolaires.—Il y a 24 commissions scolaires, qui ont la direction des 39 écoles de ce district d'inspection, ce qui fait 2 municipalités et 2 écoles de plus.

Durant l'année, 18 des écoles de mon district ont été visitées par quelques membres des commissions scolaires, ce qui indique une légère amélioration dans l'exécution de ce devoir, qu'on néglige tant. On ne peut attendre d'aucun instituteur qu'il fasse de son mieux, s'il n'a pas la sympathie et la coopération de ceux qui devraient s'intéresser à ses travaux.

Tous les secrétaires-trésoriers, sauf quatre, ont fait vérifier leurs comptes pour l'année dernière.

La municipalité de Port-Daniel-centre a achevé et meublé une belle maison d'école neuve, qui fait honneur à cette localité.

La commission scolaire de la Baie-de-Gaspé-nord se prépare à faire construire une nouvelle maison d'école dans l'arrondissement No 1, car l'édifice actuel est trop petit pour le nombre d'élèves.

Conférences.—J'ai tenu trois conférences avec les institutrices, à New-Carlisle, à " Corner of the Beach", et au village de Gaspé. Un bon nombre d'institutrices ont assisté à chacune de ces conférences.

Inspection.—J'ai visité et inspecté toutes les écoles deux fois, sauf trois, qui n'ont été en activité que pendant une partie de l'année ; en conséquence, je ne les ai visitées qu'une fois.

Le percentage moyen, pour toutes les écoles de mon district, lors de ma seconde visite, a été de 88.5 par cent, pour les institutrices possédant un diplôme, et de 77, pour celles qui n'ont pas les qualités voulues. Cela démontre que les institutrices possédant un diplôme obtiennent, en moyenne, de bien meilleurs résultats.

Personnel enseignant.—Les écoles ont été dirigées par 42 institutrices. Sur ce nombre, une institutrice possède un diplôme académique, trois, un diplôme modèle, 18, un diplôme élémentaire, et 20 institutrices ont enseigné avec votre autorisation.

Grâce aux succès qu'elles ont obtenus dans l'enseignement, je recommande, cette année, les institutrices suivantes, comme méritant des gratifications :

Mademoiselle M. S. Rourke, Fraserville, diss.
" Bessie Hall, Port-Daniel No 1.
Madame Basil Trawers, Saint-Godfroi, diss., No 2.
Mademoiselle Ethel Acteson, Gascons, diss.
" Ruby Ascah, Haldimand, No 2.
" Holley Gavery, Haldimand, No 1.

Les institutrices suivantes, qui ont reçu des gratifications, l'an dernier, et qui, par conséquent, n'étaient pas susceptibles de pouvoir être recommandées, cette année, ont droit à un certificat pour les succès qu'elles ont obtenus dans leurs travaux.

Mlles Emma Bartlett, Clara Cook et Sarah Mabe.

Salaires.—La moyenne des salaires payés aux institutrices d'écoles modèles a été de $466.66, aux institutrices d'écoles élémentaires possédant un diplôme, de $250.00, aux institutrices ne possédant pas de diplôme, de $182.00. On voit donc que la majorité des commissions scolaires paient très justement un salaire plus élevé aux institutrices possédant les titres voulus. Elles se montrent aussi bien disposées à payer de meilleurs salaires pour se procurer des institutrices compétentes et la conséquence est que le nombre en augmente constamment.

Fréquentation des écoles.—Il y a eu 1259 élèves inscrits, ce qui fait 79 de plus que l'an dernier. Le nombre moyen d'élèves qui ont fréquenté les écoles a été de 859, ce qui fait une augmentation de 69.

Le nombre moyen d'élèves par école a été de 32.28.

Cotisation.—Le taux de cotisation augmente constamment, car les allocations plus élevées, qu'accorde le gouvernement, sont affectées à l'augmentation des traitements. Le taux moyen est de 88.87 par cent piastres.

Classification.—D'après les règlements prescrits par le département, j'ai classifié les municipalités comme suit :

Excellent :—Fraserville (diss.), Port Daniel-centre.

Bien :—Cox, village de Gaspé, Paspebiac-E. (diss.), Saint-Godfroi (diss.), Port-Daniel, Gascons (diss.), Percé (diss.), Red-Head, Haldimand, York, Roseville, Baie-de-Gaspé-sud, Grande-Grève.

Assez bien :—Barachois, Malbaie, Anse-du-Cap, Douglastown, (diss.), Baie-de-Gaspé-sud, Sydenham-sud, (diss.), Seal-Rock, Métis, Petit-Métis.

J'ai l'honneur de vous recommander les municipalités suivantes, comme méritant des gratifications, pour les progrès, etc, qu'elles ont réalisés durant l'année 1911-12 :

1er prix.....$50.00.....Port-Daniel-Centre.
2e prix.....$40.00.....Port-Daniel-Est, diss.

Je remercie tous ceux qui se sont montrés bienveillants envers moi et m'ont accordé leur concours.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J.-Newton Kerr,
Inspecteur d'écoles.

M. O.-F. McCUTCHEON.

(*Traduction*)

VILLAGE-DE-LEEDS, 12 août 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel pour l'année scolaire 1911-12.

Les limites de mon district d'inspection ont été les mêmes que l'an dernier.

Cent dix écoles rurales et trois écoles urbaines ont été en activité durant l'année, ce qui fait un total de cent treize écoles. J'ai visité la plus grande partie des écoles, deux fois, durant l'année. Je n'ai inspecté qu'une fois, en automne, quelques-unes des écoles d'été, qui restent peu longtemps en activité.

J'ai envoyé, aux commissions scolaires et aux instituteurs et institutrices, des rapports concernant toutes les écoles visitées. J'ai aussi envoyé des bulletins d'inspection au département.

Le temps pendant lequel chaque école a été en activité est le suivant :

—	10 mois.	9 mois.	8 mois.	7 mois.	6 mois.	5 mois.	4 mois.	3 mois.	2 mois.	1 mois.
Nombre d'écoles en activité.	12	8	33	10	20	16	11	3		

Salaires mensuels des instituteurs des écoles rurales.

—	$ 50	$ 45	$ 40	$ 35	$ 30	$ 28	$ 25	$ 26	$ 22	$ 21	$ 20	$ 19	$ 18	$ 15
Nombre d'institutrices.	1	1	1	1	1	1	20	7	38	4	28	1	3	3

Par le tableau qui précède, on constate que l'on devrait encourager encore davantage les commissions scolaires à payer de bons salaires, afin qu'elles puissent maintenir un personnel compétent d'institutrices.

Dans nos écoles, il y a cinquante-quatre institutrices qui possèdent un diplôme. Soixante-six ne possèdent pas de certificat, et neuf de ces dernières possèdent un permis du IIe dégré académique.

Il y a 864 garçons et 774 filles qui fréquentent les écoles rurales. La moyenne des élèves fréquentant les écoles est, pour chaque école, de 15 élèves.

Dans les écoles urbaines, il y a 241 garçons et 220 filles.

Le taux moyen de cotisation est de 57 sous par cent piastres et la moyenne de la contribution mensuelle et de 23 sous.

Trente des secrétaires tiennent leurs comptes en bon ordre ; treize secrétaires tiennent assez bien leurs comptes et les six autres ne les tiennent pas de manière satisfaisante.

Une nouvelle maison d'école a été construite dans l'arrondissement No 10 de la municipalité d'Inverness : elle remplace une des plus vieilles maisons d'écoles de mon district d'inspection. La nouvelle école, une construction convenable, constitue un progrès réel dans cet arrondissement et fait honneur aux contribuables.

Des réparations ont été faites à 29 édifices. Sept écoles ont été munies de nouveaux pupitres brevetés, ce qui porte à 77 le nombre d'écoles qui sont maintenant bien meublées.

La municipalité de Bury mérite une mention spéciale pour les améliorations qu'elle a faites à son mobilier scolaire et les réparations qu'elle a faites à ses bâtisses.

Dans l'ensemble, nous avons remarqué une amélioration très considérable dans les maisons d'écoles et le mobilier, durant ces dernières années, amélioration due en grande partie aux prix spéciaux qui sont maintenant offerts, afin que les commissions scolaires s'intéressent à leurs propriétés.

Je recommande les municipalités suivantes, comme méritant de recevoir les prix cette année :

1er prix, $60.00, Inverness (Arrondissement No 10).
2e " $50.00, Bury.
3e " $40.00, Saint-Gabriel-Ouest.
4e " $35.00, Saint-Ignace.
5e " $30.00, Saint-Romuald.

Je recommande les institutrices suivantes pour les succès qu'elles ont obtenus dans l'enseignement :

Institutrices.	Municipalités.	No de l'arrondissement.
Madame Kenny Copeland.	Saint-Roch nord.....	1
Melle Agnes J. Sever.....	Aubert-Gallion	1
" H. A. Rothney.....	Lac-Noir.....	1
" Edith A. Gorham.....	Saint-Gabriel est.....	3
" Mary C. McKinnon.....	Portneuf.....	1
" Teresa Walsh.....	Bury.....	10
" C. Ruth McCaskill.....	Lingwick.....	4
" A. L. Donaghy.....	Winslow Halifax	1 1
" Minia Combe.....	Saint-Colomban-de-Sillery.....	1
" J. M. Duff.....	Irlande-nord	1
" B. K. Graham.....	Inverness.	13
" J. Florence Simour..	Saint-Dunstan	1
" Edite E. McVetty.....	Inverness.....	3
" Edith G. Shermon..	Lingwick.....	1
" Mary F. Seale..... ...	Lingwick	5
" Dora May Rothera	Leeds.....	2
" Annie M. Hepburn.....	Saint-Romuald.....	1

Comme de coutume, il y a eu des conférences dans huit des principales localités et un bon nombre d'institutrices y ont assisté. La plus grande réunion a été tenue à Bury, alors que 35 institutrices furent présentes. A Inverness, j'ai été aidé avec talent par M. W. G. Irving, principal de l'académie, et, à Québec, par l'inspecteur Rothney.

Les allocations additionnelles, qu'accorde maintenant le gouvernement pour le progrès de l'instruction, rendent comparativement facile, pour les commissions scolaires, la tâche de prolonger les termes scolaires, là où ils n'ont duré que quatre ou six mois, et d'augmenter les salaires des institutrices.

Toutes les commissions scolaires ont été directement informées par le département et moi-même, des conditions qu'il faut remplir, pour obtenir ces allocations.

Il est donc à espérer que les commissions scolaires, par négligence ou mauvaise administration, ne se priveront pas de ces allocations qui leur permettraient de réaliser tant de progrès bienfaisants pour les garçons et les filles et leurs municipalités.

La classification des municipalités est la suivante :

Excellent :—Québec, Ville-Montcalm, Lévis, Saint-Dunstan, Notre-Dame de Charny, " Valley School ", Saint-Sauveur et Mill-Hill.

Bien :—Beauport, Saint-Romuald, Saint-Colomban de Sillery, Bury, Lingwick, Saint-Raymond, Portneuf, Sainte-Anastasie, Saint-Ignace, Weedon, Lac-Noir, Hampden, Saint-Gabriel-est, Sainte-Foye, Marbleton, Dúdswell, Aubert-Gallion, Saint-Roch-nord, Sainte-Christine, Saint-Sylvestre, Frampton et Stoneham.

Assez bien :—Saint-Gabriel-ouest, Ham-sud, Saint-Pierre-Baptiste, Saint-Malachie, Inverness, Westbury, Irlande-nord, Cranbourne, Leeds, Marston, Irlande-sud et Winslow.

Pas satisfaisant :—Metgermette, Halifax, Ditchfield, Nelson, Witton et Leeds-est.

Encore une fois, je désire offrir mes remerciements à tous ceux qui m'ont généreusement assisté dans l'accomplissement de ma tâche.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

O.-F. McCutcheon,
Inspecteur d'écoles.

M. J.-W. McOUAT.

(*Traduction*)

LACHUTE, 14 août 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel pour l'année 1911-1912.

Le même travail de routine a été fait durant l'année. Les conférences habituelles ont été tenues, dans le cours de l'automne, et bon nombre d'institutrices y ont assisté. Je trouve qu'il est difficile de rendre ces conférences aussi intéressantes que je le voudrais, étant donné les différentes classes d'instituteurs dont se compose le personnel enseignant. Quelques-uns sont des instituteurs de plusieurs années d'expérience et d'autres sont des professeurs d'aucune valeur quelconque, qui ont même une très faible instruction. En pareille occurence, il me faut consacrer une grande partie de mon temps aux personnes qui ont le plus besoin d'aide, en ce qui regarde le bon ordre, la méthode et la direction de l'école. Le rôle utile que remplissent les professeurs d'expérience à la conférence annuelle, consiste dans l'opinion qu'ils expriment sur les sujets pratiques qui y sont discutés.

On peut voir, par le tableau suivant, comment se compose le personnel des écoles rurales, en ce qui concerne leurs qualités.

Instituteurs possédant des diplômes.....	69
" " " certificats A. A.....	2
" " " " Ac. II.....	5
" " " " Ac. I.....	14
" " " " Mod. III.....	11
" " " " Mod. II.....	3
" " " " Mod. I.....	1
" " " " Elem. IV.....	2
Total du personnel enseignant.....	107

Par le tableau qui précède, il apparaît d'une manière évidente, que 35% des membres du personnel des écoles rurales sont des personnes qui n'ont pas de diplôme et que 16% des membres du personnel n'ont pas encore complété le cours d'études élémentaire qu'ils ont entrepris d'enseigner dans les écoles publiques. Cette dernière classe comprend tous ceux qui n'ont pas atteint le-

1er degré académique, et dont la formation ne comprend pas le cours d'instruction publique sur la géographie, l'arithmétique et l'histoire. Comme les années précédentes, je n'ai consenti de permettre à ces personnes à demi préparées, de ne s'engager que dans les petites écoles des degrés les moins élevés, autant que possible.

En ce qui concerne les traitements payés aux membres du personnel, je constate que les salaires accordés aux instituteurs possédant un diplôme sont, en moyenne, de $31.00 et que les salaires payés aux instituteurs ne possédant pas de diplôme sont de $24.00 par mois. Le premier salaire devrait être de $35.00 à $40.00 par mois, tandis que, d'après moi, le salaire payé aux instituteurs nommés en deuxième lieu est assez élevé pour les services qu'ils peuvent rendre. Il devrait y avoir, entre les professeurs possédant les titres voulus et ceux qui ne les ont pas, une différence de dix à quinze piastres de salaire par mois, de sorte qu'il vaille la peine de suivre les cours de l'école normale, aussi bien au point de vue financier qu'au point de vue de la capacité.

Mais, que doit-on faire, en attendant, pour se procurer un personnel d'instituteurs suffisamment préparés? Lorsque 38 personnes, sur un personnel de 137, qui ont la direction des écoles élémentaires, n'ont aucune aptitude à l'enseignement, cela constitue sûrement un sérieux état de choses. D'autre part, il est évident que l'école normale ne pourra pas fournir le nombre de professeurs qu'il faudrait d'ici à quelques années encore. Pour remplir les vacances, chaque année, il faudrait de trois à quatre cents nouveaux instituteurs, et l'école normale n'est pas préparée pour en fournir un nombre aussi élevé,—même si un nombre proportionné d'élèves voulaient suivre ses cours,—tant qu'on n'aura pas pris les mesures nécessaires pour les recevoir. Cela prendra du temps pour porter les salaires au montant minimum désiré et pour induire les étudiants à suivre les cours de l'école des élèves-maîtres, en nombre suffisant pour donner à toutes nos écoles des instituteurs compétents. Tant que cet état de choses existera, ne pourrions-nous faire quelque chose pour leur fournir des professeurs "à demi préparés" (semi-ready) et éliminer ainsi ceux des instituteurs qui sont le plus incompétents? Le meilleur remède à cet état de choses serait, d'après moi, d'autoriser le bureau central à accorder un diplôme élémentaire de seconde classe à chaque candidat, du 1er dégré académique, qui aurait passé les examens de ce dégré et posséderait l'âge et le caractère requis. En agissant ainsi, on améliorerait notre système d'instruction publique, dans plusieurs de nos écoles, et on diminuerait le nombre d'élèves qui suivent actuellement les cours des académies et des écoles normales. Je fais cette suggestion pour la troisième fois, après avoir étudié cette question le plus sérieusement possible, et pour les raisons suivantes :

(1) Parce qu'il faut absolument faire quelque chose en ce sens, immédiatement, ou tout notre système d'instruction publique en souffrira, depuis l'école publique jusqu'à l'université ;

(2) Parce que le 1er dégré académique est le premier dégré des écoles supérieures, qui comprend l'ensemble des sujets du cours d'école élémentaire ;

(3) Parce que les élèves de ce dégré, et qui ont les qualités voulues, sont admis à la classe élémentaire de l'école normale et sont assez bien préparés pour diriger les classes élémentaires des écoles publiques ;

(4) Parce que les élèves de ce degré sont âgés d'environ 17 ans, alors qu'ils ont terminé les travaux de ce degré et qu'ils ont ainsi la discrétion nécessaire pour diriger une école élémentaire ordinaire.

On pourrait prendre les mesures pour enseigner à ces élèves les principes élémentaires, en fait de méthode et de direction, avant de leur confier une école, puis les conférences de chaque année leur aideraient davantage à comprendre ce que l'on attend d'eux. On ne pourrait jamais prétendre que ces personnes feront des instituteurs parfaitement compétents, mais elles obtiendraient de bien meilleurs résultats que ces semblants de professeurs qui enseignent actuellement dans les écoles des degrés élémentaire et modèle. Pour m'exprimer en peu de mots, je dirai que je désire ardemment voir, aussitôt que possible, dans chacune de nos écoles publiques, un professeur formé à l'école normale ; mais, tant qu'on n'aura pu obtenir ce résultat, je crois qu'il est de mon devoir de vous exposer la condition véritable de nos écoles et de suggérer les quelques moyens qu'il y aurait d'améliorer l'état dans lequel se trouvent plusieurs de nos écoles rurales.

J'ai l'honneur de vous soumettre la liste suivante des institutrices qui ont obtenu des succès remarquables dans leurs travaux, durant l'année :

Jane McVicar, Maisonneuve.....	Ecole	No	1
Gladys Tomulty, Wentworth.....	"	"	1
Sarah Pollock, Saint-Jérusalem.....	"	"	3
Pearl Pollock, Saint-Jérusalem.....	"	"	2
Nellie C. Berry, Saint-Jérusalem....	"	"	1
Lillie Stalker, Sainte-Thérèse.....	"	"	1
Myrtle Graham, Arundel..... ...	"	"	1
Edithe Funcheon, Saint-André.....	"	"	2
Hattie H. Hutton, Lachine.... ...	"	"	1
Hazel Saunders, Saint-Laurent.....	"	"	3
Ethel S. Garreck, Lachine.....	"	"	2

Les institutrices suivantes ont bien réussi et méritent une mention honorable pour la fidélité avec laquelle elles ont rempli leurs fonctions :

Jessie E. McLean, Sainte-Jérusalem..	Ecole	No	4
Jeannette Holmes, Maisonneuve....	"	"	1
Elizabeth Patterson, Maisonneuve...	"	"	1
Hannah Lorne McCallum, Montcalm.	"	"	1
Catherine Moore, Chatham No 1....	"	"	3

En ce qui concerne l'efficacité relative du personnel d'institutrices, ayant les titres voulus ou ne les ayant pas, j'ai trouvé le percentage suivant :

Les institutrices ayant les titres voulus ont obtenu, pour toutes les parties principales des travaux, une moyenne de 88%, la dernière ayant obtenu 69% et la première 97%. Les institutrices n'ayant pas les titres voulus ont obtenu, sur toutes les parties principales des travaux, une moyenne de 81%, la dernière ayant obtenu 67%, et la première 88½%. Il me faut mentionner, cependant, que les institutrices munies des titres voulus ont obtenu leur percentage dans les meilleures écoles, avec un terme scolaire plus long et un meilleur mobilier. C'est un fait déplorable à constater, mais, dans le présent ordre de choses, on trouve toujours ensemble la pauvre école et la pauvre institutrice. Les écoles les plus riches payent des salaires plus élevés et engagent les institutrices les plus compétentes et les écoles les plus pauvres, étant donné qu'il n'y a pas assez d'institutrices pour toutes nos écoles, sont obligées d'accepter les services de personnes n'ayant pas la formation voulue, qui font du mieux qu'elles peuvent et accomplissent fidèlement leurs devoirs dans la mesure de leur savoir, mais elles ne peuvent donner ce qu'elles n'ont pas ; ajoutons leurs connaissances insuffisantes, les salaires inférieurs qu'elles reçoivent, les circonstances dans lesquelles elles enseignent et le sentiment général des contribuables au milieu desquels elles travaillent. Pour ceux qui connaissent toutes ces circonstances, il est merveilleux qu'elles réussissent aussi bien qu'elles le font. Ne nous est-il pas permis d'espérer que toutes ces personnes aillent de nouveau à l'école normale, pour acquérir la compétence nécessaire à leurs travaux.

Une des plus grandes difficultés que nous rencontrons dans la distribution des allocations du gouvernement est encore l'inégalité des rôles d'évaluation, tels qu'on les faits pour les fins municipales. Ces allocations devraient être réparties d'après une base établie mathématiquement, ne dépendant que de " l'évaluation de la municipalité et de son taux de cotisation ". Après deux ans d'études, je ne puis faire mieux que de vous soumettre de nouveau

la suggestion que j'ai faite dans mon rapport de 1909-10, à la page 156 de votre rapport annuel. Un semblable système changerait notablement les montants maintenant payés à quelques municipalités, mais, dans chaque cas, il serait équitable et il serait basé sur la déclaration assermentée concernant les valeurs relatives. Lorsque ces valeurs ne semblent pas être bien proportionnées, elles pourraient être facilement ajustées dans une conférence tenue avec les commissions scolaires et, ainsi, on pourrait obtenir une base sûre et équitable pour la distribution de toutes les allocations supplémentaires accordées aux écoles. Pour qu'on pût en arriver à cela, je suggère que l'une des conditions nécessaires, pour recevoir une part des allocations accordées aux municipalités pauvres ou du fonds disponible de l'école normale, soit que les commissions scolaires produisent chaque année une déclaration solennelle, signée par chacun des membres de la commission et attestant quelle est la valeur relative de leurs propriétés, comparées aux valeurs apparaissant au rôle d'évaluation. Le comité protestant, si je comprend bien, a le droit d'imposer toutes les conditions qu'il croit nécessaires pour lui permettre de faire une sage distribution de ces allocation et la base d'après l'évaluation serait, de toutes celles qui se sont présentées à mon esprit, la plus justifiable et la plus satisfaisante.

Dans mon opinion, aucune municipalité ne peut être considérée comme étant dans le besoin, si elle peut maintenir ses écoles avec un taux de 50 sous par cent piastres, sur la pleine évaluation de la propriété, dans les limites de son territoire. D'un autre côté, un rôle d'évaluation de $50,000.00, à 50 sous par cent piastres, donne $250.00, ce qui permet de maintenir une école durant huit mois (notre année minimum), à $30.00 par mois, et donne $10.00, en sus de la contribution mensuelle, pour chauffer et nettoyer l'école. Toute école, qui est dans une semblable position financière, ne devrait pas obtenir d'aide supplémentaire, tant que les autres écoles, qui sont dans une position moins brillante, n'auront pu atteindre l'année minimum de huit mois, après quoi la balance qui restera pourra être employée pour aider toutes les écoles à atteindre le terme de dix mois ou l'anné maximum.

J'ai aussi pensé qu'il serait bon d'ajouter une condition concernant le salaire minimum que devront payer toutes les commissions scolaires, qui ont une part dans ces fonds supplémentaires. On devrait accorder, l'orsqu'une institutrice sans diplôme a été engagée, une allocation inférieure à celle que l'on accorde lorsqu'une institutrice munie de diplôme a dirigé l'école, en faisant une différence de $5.00 ou de $10.00 par mois. Toutes choses égales, le salaire plus élevé devrait faire mériter une allocation plus élevée. Cette condition pourrait être imposée aux commissions auxquelles sont accordées les

allocations du fonds disponible de l'école normale, plus facilement qu'à celles qui ont une part des allocations du fonds des municipalités pauvres.

Les conditions concernant le taux de cotisation, la visite des écoles par les commissions et les progrès réalisés par ces dernières, restent pratiquement les mêmes que l'an dernier; sauf pour Ville-Emard, près de Montréal, et Sainte-Thérèse, qui ont construit de nouvelles écoles. L'an prochain, l'on espère que de nouvelles écoles seront construites dans les municipalités de Wentworth, Maisonneuve et Montcalm. A cet égard, je trouve qu'il est quelquefois difficile d'accorder le plein montant des primes données pour les progrès réalisés. Dans la plupart des municipalités, les bâtisses sont actuellement en très bon état, le mobilier est aussi de bonne qualité et je suis d'opinion que cet argent pourrait être dépensé avantageusement par les municipalités, si elles se procuraient, par l'intermédiaire du département, un certain nombre de "livres-primes" (*bonus books*), pour l'instruction et la lecture en général, des élèves. Pour ce district d'inspection, la somme accordée s'éleverait à $2.00 par école, et ce montant serait le même, si je comprends bien, pour tous les autres districts. Dans la province d'Ontario, le département de l'Instruction publique a une liste approuvée de ces livres et en paye la moitié du coût jusqu'à concurrence de vingt piastres. Ce serait, pour nos écoles, un heureux changement que d'adopter un plan de ce genre, si elles pouvaient obtenir du gouvernement la permission de dépenser ces primes de cette manière.

Je vous recommande les municipalités suivantes comme méritant des gratifications pour les progrès qu'elles ont faits :

Grenville No 1	$60.00
Ville-Emard	50.00
Sainte-Thérèse	40.00
Maisonneuve	35 00
Gore	30.00

On a donné à la tempérance et à l'hygiène l'attention habituelle, mais je crois qu'un petit manuel serait d'un grand secours pour les institutrices dans l'enseignement de cette matière et que cela aurait pour effet de rendre l'enseignement uniforme dans les diverses classes. Actuellement, quelques institutrices se servent d'un manuel difficile, d'autres, d'un manuel plus facile, et même d'autres n'emploient aucun manuel, mais donnent à leur élèves des notes d'après les connaissances qu'elles possèdent de cette matière. L'agriculture est enseignée à l'aide du manuel, mais on ne fait que de très faibles essais pour donner des exemples pratiques des principes que contient le manuel. Il

se trouve que 40 et plus des écoles rurales de ce district,—confiées aux institutrices les plus compétentes,—sont situées dans des villes et des villages, où les demandes et les occasions d'enseigner cette matière ne sont pas aussi fréquentes qu'elles le seraient dans des parties réellement rurales. Une autre manière d'expliquer cet état de choses est de dire qu'il n'y a, dans les écoles vraiment rurales, que 13 institutrices qui sont graduées de l'école de pédagogie du collège Macdonald et qui ont étudié cette matière. Cet état de choses sera certainement une cause de désappointement, car le but que l'on se proposait en fixant l'école normale à Sainte-Anne, était de donner aux instituteurs une certaine idée de l'agriculture, afin qu'ils pussent retourner chez eux, préparés à donner un enseignement élémentaire sur cette matière et induire leurs élèves à poursuivre leurs études sur l'agriculture, aussi loin que possible. Alors qu'il y a 13 de ces nouvelles institutrices dans les arrondissement réellement ruraux de ce district d'inspection, il y en a 134 dans la cité de Montréal, de Westmount et de Saint-Henri. Les écoles modèles et les académies demandent une autre bonne partie du nombre d'instituteurs que fournit chaque année l'école normale,—nombre qui ne suffit pas pour remplir toutes les vacances,—et le résultat est que les écoles rurales les plus pauvres sont laissées aux institutrices non munies de diplômes, tandis que les aptitudes spéciales du normalien de Macdonald sont perdues et pour la ville et pour la campagne. On devrait trouver un moyen qui permettrait de fournir aux écoles de la campagne les institutrices qui ont été spécialement préparées pour elles, sans empêcher en aucune manière les cités et les villes de se procurer le nombre qu'il leur faut d'instituteurs. Si les salaires étaient augmentés dans les arrondissements de la campagne, l'on pourrait s'y procurer un plus grand nombre de ces institutrices, mais aux dépens des cités et des villes. Les salaires doivent augmenter en proportion de ceux des cités et des villes, mais je suis d'opinion que l'on devrait préparer un affectif additionnel d'instituteurs qui seraient acceptables pour les commissions scolaires des cités et des villes, spécialement pour la cité de Montréal. Je sais que quelques personnes, parmi les autorités scolaires de la cité de Montréal, sont disposées, avec d'autres citoyens, à entreprendre l'exécution d'un plan qui aurait pour but de préparer quelques-unes des institutrices qu'il leur faut. On estime qne, moyennant $2,000.00 par année, on pourrait mener à bonne fin un plan qui permettrait de préparer plusieurs des gradués des "High schools", en leur donnant l'occasion de pratiquer l'enseignement dans les écoles de la cité et en leur faisant donner par le personnel universitaire, des leçons de pédagogie. A cet égard, on affirme qu'ils y a plusieurs jeunes filles qui suivraient un cours de ce genre à Montréal, mais qui ne voulent pas s'éloigner de chez elles pour se préparer à l'enseignement. En tous cas, je suis d'opinion que ces personnes savent ce

qu'il leur faut, elles sont au courant de toutes les circonstances, on peut se fier à elles pour faire un honnête essai de ce projet et nous déclarer s'il a réussi, oui ou non, et je conseille aux autorités de leur donner l'occasion de mettre leur projet à exécution, car c'est un des moyens les plus économiques, les plus rapides et les plus efficaces d'augmenter l'effectif des institutrices, ayant les titres voulus, et de donner à chaque classe des contribuables le personnel enseignant qui lui convient.

Les constructions scolaires à Montréal, ont pris de grandes proportions et nous en prévoyons de bien plus grands encore, car l'on érige actuellement, pour l'an prochain, deux nouvelles écoles publiques, de même que la nouvelle " high school " sur la rue Sherbrooke. Le personnel se chiffre maintenant par centaines et il n'y a pas moins de vingt écoles, dont quelques-unes contiennent 1800 élèves et au moins 50 instituteurs. Le personnel est bien choisi et compétent et l'on obtient de bons résultats, tant au point de vue de l'instruction que de la discipline. Au moins 10 des 20 écoles de la commission scolaire protestante de Montréal sont absolument neuves et modernes à tous les points de vue, et les autres sont en parfaite condition, bien qu'on s'en serve depuis plus longtemps. Tout ce que j'ai observé me porte à conclure que le personnel enseignant se voue de tout cœur à la tâche qui lui est confiée et qu'il se plaît à l'accomplissement de cette tâche. Le salaire minimum maintenant payé, dans les écoles de la cité, est de $500.00 par année et le salaire maximum est de $800.00, dans les écoles élémentaires. Cela contribue beaucoup à obtenir un bon personnel enseignant et aussi à le rendre fidèle à la tâche.

Lorsque j'ai commencé mes travaux d'inspection, il n'y avait pas d'école élémentaire à Westmount, mais il y en a actuellement trois et l'on en ouvrira probablement une troisième, plus considérable, au moins quant aux dimensions de la bâtisse. La commission scolaire de Westmount, qui a toujours suivi les progrès modernes quand il s'est agi des besoins de ses écoles, construit actuellement une nouvelle académie et entend se servir de la bâtisse de la vieille académie pour une école élémentaire. Westmount a fixé une bonne échelle de salaires, dont le moins élevé est de $550 et le plus élevé, de $875, pour les classes élémentaires. Ces salaires sont tentants, en vérité, et permettront à la commission scolaire d'engager le meilleur personnel possible dans la Province En ce qui concerne les bâtisses, tout est moderne, à l'épreuve du feu et complet, et tout-à-fait digne de la ville elle-même, à tous autres points de vue.

L'an dernier, l'on a essayé d'unir l'école de Saint-Henri à la cité de Montréal, mais cet essai n'a pas réussi. Quels que soient les bénéfices qu'en

définitive l'école en aurait pu retirer, ses intérêts sont actuellement bien sauvegardés, et avec compétence, par sa commission actuelle et son personnel enseignant habile, qui est sous la direction de M. James Mabon, son principal expérimenté. Cette commission rendrait ses écoles gratuites, si la loi le lui permettait, mais elle a réduit la contribution à son minimum, 5 sous par mois, payable à la fin de chaque terme. La commission scolaire de Saint-Paul désire aussi rendre ses écoles gratuites et quatre autres commissions le désireraient, si la chose était permise. Ne serait-il pas sage de changer la loi, de manière que toute commission scolaire eût la faculté ou de prélever les contributions scolaires ou de rendre ses écoles gratuites. Cela préparait la voie pour rendre les écoles gratuites, plus tard.

En terminant, je désire offrir mes remerciements à tous pour la bonté et la courtoisie dont j'ai été l'objet durant l'année.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J.-W. McOuat.
Insp. d'écoles.

M. W.-O. ROTHNEY

(*Traduction*)

Richmond, Québec, 25 juillet, 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel pour l'année scolaire finissant le 30 juin, 1912.

Le 24 de juillet, 1911, j'étais choisi comme successeur de l'inspecteur R.-J. Hewton, dont la démission avait été acceptée le 31 du même mois, comme inspecteur des écoles élémentaires protestantes des comtés de Drummond, Richmond, Sherbrooke, Bagot ; de celles de Shefford, sauf les écoles des cantons de Shefford et de Granby ; et de celles de Tingwick, dans le comté d'Arthabaska. Dès l'ouverture des écoles, en septembre, j'ai commencé le travail d'inspection et j'ai constaté que, dans le district qui m'était assigné, il y avait trente municipalités, contenant 102 écoles, y compris l'école indépendante Eustis, à Capelton. J'ai aussi constaté que 5 de ces écoles étaient catholiques et avaient été confiées à l'inspecteur catholique. Cela laissait 97 écoles à inspecter et je les ai toutes visitées deux fois durant l'année, sauf quelques-unes qui se trouvaient fermées, lors de mon voyage d'inspection du printemps, et que je n'ai, conséquemment, visitées qu'une fois.

J'ai envoyé un rapport de chaque visite faite à chaque école, au secrétaire-trésorier de la municipalité à laquelle appartenaient ces écoles, de même que les rapports et les bulletins d'inspection requis, au département de l'Instruction publique.

Dans le cours du mois de septembre et d'octobre, j'ai tenu des conférences à Danville, Richmond, Sherbrooke et Waterloo, 71.7% des institutrices de mon district d'inspection ont assisté à ces conférences.

Pendant l'année, le principe de la centralisation a été reconnu utile par la municipalité de Saint-Pierre-de-Durham (diss.) : on a réuni trois arrondissement pour supporter une seule école. De même, dans la municipalité de Melbourne et de Brompton Gore, les commissaires ont fait fermer une école et ont pris les mesures nécessaires pour faire fréquenter une autre école aux élèves.

Dans le mois d'avril, j'ai reçu 635 livres du département, avec instruction de les distribuer dans les bibliothèques des écoles. J'ai donné environ six livres, à chacune des écoles que j'ai visitées durant mon voyage d'inspection du printemps. J'en ai gardé quelques-uns pour les donner plus tard aux écoles qui se trouvaient alors fermées. On a aussi ajouté aux bibliothèques une bibliothèque circulaire de 62 volumes, que m'a envoyée M. A. Watson Bain, curateur et bibliothécaire de l'Association des instituteurs protestants de la province.

37 pour cent des écoles de mon district d'inspection sont des écoles d'été et je trouve que, généralement parlant, ces écoles d'été n'obtiennent pas d'aussi bons résultats que les écoles d'hiver.

Dans les écoles rurales de mon district d'inspection, la moyenne des salaires, pour 1911-12, a été de $167.33, ou de $21.88 par mois ; le salaire le plus élevé a été de $350.00 ou de $35.00 par mois et le salaire le plus bas a été de $108.00 par année ou $18.00 par mois. Toutes les institutrices reçoivent leurs salaires chaque mois, sauf celles de la municipalité de Melbourne et de Brompton-Gore.

Dans 49 pour cent des écoles, le cours d'études n'a pas été suivi pour toutes les matières enseignées et, dans 20 pour cent des écoles, il n'a été suivi pour aucune matière. J'ai constaté cette négligence presqu'exclusivement dans les écoles où l'on employait des institutrices non diplômées.

46.7 pour cent des institutrices ne possédaient aucun des titres que la loi requiert pour enseigner dans les écoles protestantes de la province ; 6.7 pour

cent enseignent en vertu de permis du 2e degré académique ; 21 pour cent possèdent des diplômes du Bureau central des examinateurs protestants ; et 25.5 pour cent possèdent des diplômes obtenus soit à l'école normale McGill soit au collège Macdonald.

52.3 pour cent des institutrices n'ayant pas les titres voulus ont été déclarées "incompétentes"; 33.3 pour cent de celles qui enseignaient en vertu de permis ont été déclarées "incompétentes" ; 11 pour cent de celles qui possèdent des diplômes du Bureau central protestant ont été déclarées "incompétentes" ; aucune de celles qui possèdent des diplômes venant du collège Macdonald ou de l'école normale McGill, n'a été déclarée "incompétente."

Les principales difficultés avec lesquelles les institutrices des écoles rurales ont eu à lutter, durant l'année, ont été : 1° La fréquentation irrégulière des écoles par les élèves et à une certaine tendance de la part des parents à garder leurs enfants hors de l'école pour des raisons futiles ; 2° l'aversion que montrent les parents à acheter les manuels autorisés, aversion due principalement au fait que leurs enfants possèdent des livres qu'on a retranchés de la liste ; 3° l'absence de mobilier suffisant pour faciliter les travaux de l'école.

La cité de Sherbrooke contient 4 écoles élémentaires, avec un personnel de 13 institutrices. Deux de ces institutrices n'ont aucun des titres que la loi requiert pour l'enseignement ; deux possèdent des diplômes du Bureau central des examinateurs protestants et les autres, au nombre de neuf, possèdent des diplomes du collège Macdonald ou de l'école normale McGill. Il n'y a pas d'institutrices incompétentes dans ces écoles et l'état de choses qui y règne est très satisfaisant. La moyenne des salaires est de $411.54 ou de $41.15 par mois.

J'ai le plaisir de recommander l'instituteur et les institutrices dont les noms suivent comme méritant des gratifications pour les succès qu'ils ont obtenus dans les écoles rurales :

M. Walter O'Dell, Mesdemoiselles Mabel Martin, Fanny Frost, Clara-A. Woolfrey, Ethel Pennington, E.-E. Bockus, G.-R. Barton, Elsie Dossenden, M.-J. Weed, M.-L. Dohan, M.-E. Libby, M.-A. Bachelder, A.-A. Beane, M.-L. Hutton, Lenore Bullock.

Les municipalités se trouvent dans l'ordre ci-dessous, classifiées d'après leur mérite, en ce qui concerne : 1° La longueur et le partage de l'année scolaire ; 2° l'état dans lequel se trouvent les maisons d'écoles, les latrines et les terrains ; 3° le mobilier ; 4° la mise en pratique du cours d'études ;

Cranby High School.

5° l'usage d'une série uniforme de manuels autorisés ; 6° les salaires des institutrices et les méthodes de paiement :

Excellent :—Sherbrooke, canton Durham, Orford, Durham-sud, Kingsbury.

Bien :—New-Rockland, Saint-Elie-d'Orford, Saint-Pierre-de-Durham, Drummondville, Bromptonville, canton Windsor, Stukely-sud, St-F.-X.-de-Brompton, village Melbourne, Saint-Théodore, Cleveland, Shipton, Sainte-Pudentienne (village), Stukely-nord.

Assez bien :—Kingsey-Falls, Tingwick, Ely-nord, Ely-sud, Ascot.

Mal :—Sainte-Pudentienne (canton), Acton-Vale, Saint-Pie.

Très Mal :—Melbourne et Brompton Gore, Saint-Joachim-de-Shefford

La municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton n'est pas classifiée, parce qu'il n'y a pas eu d'écoles en activité, pendant l'année, dans cette municipalité.

Parmi les causes qui nuisent au progrès général de l'instruction dans mon district d'inspection, je puis mentionner :—1° l'emploi d'institutrices n'ayant pas les titres voulus ; 2° le manque d'uniformité des livres pour toutes les municipalités ; 3° le fait que les commissions scolaires ne connaissent pas assez la loi scolaire et les règlements qui en assure le fonctionnement ; 4° l'ignorance des contribuables relativement à l'état réel dans lequel se trouvent leurs écoles et l'Instruction publique, puis les problèmes que les écoles rurales, en général, suscitent dans la Province.

Quelques-uns des faits encourageants sont :—1° la tendance des commissions scolaires, en général, à augmenter les salaires, afin de pouvoir engager des institutrices diplômées ; 2° la bonne volonté dont font preuve la grande majorité, et des commissions scolaires et des instituteurs et institutrices, à faire de leur mieux pour améliorer l'état de l'instruction publique, 3° et le désir, qui va toujours augmentant, des contribuables d'avoir des écoles plus efficaces.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

W.-O. Rothney,
Insp. d'écoles.

M. J.-M. SUTHERLAND.

(*Traduction*).

NEW-CARLISLE, Qué., 15 août 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'année finissant le 30 juin, 1912.

Les limites de mon district d'inspection sont les mêmes que les années précédentes : elles s'étendent de New-Carlisle (ouest) jusqu'à Dee Side, sur la rivière Ristigouche, et Saint-Alexis, sur la Matapédia.

Ayant eu sous ma direction l'académie de New-Carlisle, pendant les mois d'octobre et de novembre, je suis parti plus tard que d'habitude pour mon voyage d'inspection, de l'automne. J'ai constaté qu'il était nécessaire de tenir les conférences d'institutrices en même temps que je faisais la visite de mes écoles. Pendant que je faisais l'inspection des écoles de Matapédia et des environs, j'ai réuni un certain nombre d'institutrices pour donner une conférence dans ce village. Puis, j'ai fait la même chose à Broadlands et, plus tard, à New-Richmond. De la sorte, j'ai pu réunir les institutrices et mes dépenses de voyage ont été réduites au minimum.

Il y a actuellement onze commissions scolaires dans mon district d'inspection, et 32 écoles, y compris l'école modèle de New-Richmond.

Lors de l'inspection que j'ai faite en automne, j'ai trouvé 26 écoles ouvertes ; deux écoles ont été fermées pendant toute l'année et quatre autres ont été temporairement fermées.

Lors de l'inspection que j'ai faite le printemps, j'ai trouvé 28 écoles en activité et deux qui étaient temporairement fermées. Il y a eu un plus grand nombre d'écoles ouvertes cette année que les années précédentes. La longueur des termes scolaires augmente graduellement. Vingt-six institutrices ont été engagées pour le terme complet ; deux ont été engagées pour 8 mois et deux autres, pour 4 mois.

Notre personnel enseignant se compose de 3 institutrices possédant des diplômes d'écoles modèles, de sept possédant des diplômes d'écoles élémentaires, de trois possédant des permis du 2e degré académique et de 18 qui ne possèdent aucun certificat. Cela démontre que le nombre de nos institutrices, ayant les titres voulus, est loin de correspondre à celui que demandent nos

commisions scolaires, et que plus de la moitié de nos écoles ont dû, ou se contenter d'institutrices incompétentes ou rester fermées.

Cet état de choses n'est pas dû à l'indifférence des commissions scolaires, qui désirent toutes se procurer des institutrices munies des titres voulus ; elles essayent d'y arriver et sont disposées à payer des salaires plus élevées aux titulaires qualifiés qu'aux autres.

Le taux de cotisation augmente graduellement. Il varie de 40 sous à $1.25. Sa moyenne est de 90 sous par cent piastres d'évaluation.

Les salaires des institutrices, ayant les qualités voulues, varie de 200 à 300 piastres, et la moyenne en est de $244 ; les salaires des institutrices n'ayant pas les qualités voulues varie de $150 à $250 et la moyenne en est de $182.

Nos tableaux-statistiques indiquent que le nombre d'enfants ayant l'âge de fréquenter les écoles, dans mon district l'an dernier, à été de 821 et, cette année, de 764. Le nombre d'enfants qui ont fréquenté les écoles a été, l'an dernier, de 603 et, cette année, de 585. La moyenne des enfants qui ont fréquenté les écoles, l'an dernier, a été de 430 et, cette année, de 431. Ces chiffres démontrent que 76.5 pour cent des enfants ayant l'âge de fréquenter les écoles, y ont assisté et que la moyenne du nombre des enfants fréquentant les écoles a été de 74 pour cent de la présence totale.

Les cinq institutrices suivantes ont reçu une gratification de 18 piastres, chacune, pour les succès qu'elles avaient obtenus dans l'enseignement, l'an dernier, savoir :

Mesdemoiselles Annie M. McKenzie, Anny B. Smith, Grace Dow, H. M. Harvey et Madame Elise Dimock.

Les gratifications offertes pour les deux municipalités les plus méritantes ont été accordées à New-Richmond et à Saint-Laurent.

Au point de vue du progrès en général, cette année, il est de mon devoir de classifier nos municipalités comme suit :

Excellent.—Hamilton, Mann, New-Richmond, Saint-Laurent.

Bien.—Matapédia, Sellarville, Maria, Shoolbred, Ristigouche, Broadlands.

Assez-bien.—Caplan.

Presque toutes nos commissions scolaires ont engagé leurs institutrices au commencement de septembre pour toute l'année scolaire ; mais, par suite de maladie ou d'autres causes, quatre ou cinq des institutrices ont donné leur démission durant l'année scolaire, ce qui a forcé les commissions à engager d'autres institutrices, pour quelques mois, afin qu'elles pussent finir le terme. En certains cas, cet état de choses a été la cause qu'une institutrice a reçu moins de 100 piastres. Cela n'était pas dû à la faute ou à la mauvaise volonté de la commission, mais résultait de la démission d'une institutrice, ce qui obligeait la commission à engager deux institutrices au lieu d'une. Je ne suppose pas que la règle, concernant " le salaire de cent piastres au moins ", soit censée s'appliquer à ces cas, car la première institutrice avait été engagée pour un terme complet, moyennant un salaire de $200 ou $300.

La commission scolaire de Mann a payé un salaire de 300 piastres, mais a dû changer d'institutrices, par suite de la maladie de celles qu'elle avait engagées. Saint-Laurent payait un salaire de 200 piastres et au-delà, mais, dans un arrondissement, a changé d'institutrice. Hamilton a payé des salaires de 300 et de 200 piastres à ses deux institutrices.

En ce qui regarde le sexe, nos élèves se répartissent comme suit : garçons, 281 ; filles, 289. Catholiques : garçons, 11 : filles, 4.

Mes travaux, lors de mes visites faites deux fois, pendant l'année, m'ont été rendues faciles et agréables, grâce à l'obligeance des secrétaires-trésoriers et d'autres amis, qui m'ont aidé dans mes voyages et donné l'hospitalité.

J'ai reçu une boîte de volumes à distribuer dans nos écoles : ce don ajoutera cinq ou six volumes à la bibliothèque de chaque école. Ces volumes, surtout de manuels d'histoire, sont presque tous rédigés sous forme de récit,— et de fables d'autrefois. C'est ma conviction que, dans nos écoles, on les lira avec beaucoup de plaisir.

Il est très important que les commissions scolaires voient à ce qu'il y ait, dans chaque école, un bon pupitre ou une bonne armoire, pour qu'on puisse y placer ces volumes. Les institutrices devront aussi faire en sorte que ceux qui s'en servent ne les brisent point.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J.-M. Sutherland,
Insp. d'écoles.

M. ERNEST-M. TAYLOR.

(*Traduction*).

KNOWLTON, 12 août 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel pour l'année finissant le 30 juin 1912.

J'ai envoyé au département les bulletins d'inspection de mes deux visites, la première et la seconde : le département en a accusé réception.

Les limites de mon district d'inspection sont les mêmes que l'année dernière.

La municipalité de Saint-Alphonse de Granby lutte encore pour se maintenir et a soutenu une école, bien qu'il ne reste que quatre enfants ayant l'âge de fréquenter la classe, dans cette municipalité.

Ces quelques enfants, cependant, ont besoin d'instruction et ils fréquentent très régulièrement l'école et sont très studieux. Ils se trouvent à cinq milles de toute autre école protestante.

L'école de Sabrevois, contrairement à mon attente, a été rouverte pendant quelque temps, cet hiver, et elle restera en activité pendant un terme encore plus considérable l'an prochain. Il y a maintenant 12 élèves dans la municipalité, bien que plusieurs ne soient que des enfants. Les contribuables luttent avec tant de persistance pour le maintien de l'école près de leurs résidences que, dans plusieurs cas, alors que les commissaires avaient décrété l'union ou la centralisation des écoles, l'opposition a été si rude que plusieurs de ces écoles sont restées ouverte durant l'année, lorsque de meilleurs résultats auraient été obtenus, au moyen de la centralisation. Il s'est effectuée une grande amélioration, pendant l'année, en ce qui concerne les bâtisses et le mobilier. L'allocation spéciale que le gouvernement accorde dans ce but a grandement contribué à ces améliorations.

Les commissions scolaires commencent à sentir l'importance, comme jamais elles ne l'ont fait auparavent, qu'il y a de remplir les conditions, moyennant lesquelles les allocations sont distribuées, et elles font tous les efforts possibles pour obtenir les services d'institutrices munies de certificats.

Actuellement on paie des salaires plus élevés qu'autrefois et on offre des salaires encore plus élevés pour l'an prochain.

Mais, des carrières si nombreuses se sont ouvertes à l'activité féminine, pendant ces dernières années, que, si, dans un avenir rapproché, les salaires n'augmentent pas beaucoup plus rapidement qu'ils n'ont augmenté dans le passé, la rareté des institutrices se fera plus grande avec les années.

La somme de choses, que l'on peut se procurer avec un montant d'argent donné, a tellement diminué, depuis quinze ans, et le coût de la pension des institutrices a tellement augmenté, qu'un salaire de vingt-cinq piastres par mois ne vaut pas plus, maintenant, qu'un salaire de $18.00, à cette époque reculée.

Dans l'état de choses actuel, je suis d'opinion qu'on ne devrait demander à aucune institutrice, possédant les qualités voulues et ayant obtenu des succès, d'enseigner pour moins de trente piastres par mois, et l'année scolaire devrait être de dix mois.

En ce qui concerne les salaires, j'ai, depuis plusieurs années, divisé par trois le salaire mensuel, pour les fins de la classification, en ne donnant dix points qu'aux municipalités payant trente piastres par mois. De la sorte, une commission, qui paye $21.00 par mois, ne recevrait que sept points.

Lorsque l'on considère que nos institutrices peuvent, dans les provinces de l'ouest, gagner, à part leur pension, au-delà de quarante piastres par mois, que le nombre de sténographes et de gardes-malades diplômés, que l'on demande, augmente chaque année, puis que la rémunération, que peuvent procurer ces positions est de beaucoup supérieure aux salaires des institutrices, peut-on s'attendre à conserver dans l'enseignement les jeunes personnes les plus instruites ?

Il y a quelques jours, je rencontrais deux de mes anciennes institutrices, dont l'une possédant un diplôme modèle de l'école normale McGill, et aussi un certificat d'études, section des Sciences naturelles, du " MacDonald Hall ", de Guelph ; elles étaient assises sur le même siège, dans un wagon de chemin de fer et partaient pour les Etats de la Nouvelle-Angleterre, où elles étaient engagées comme gardes-malades. Elles étaient toutes deux des institutrices enthousiastes et avaient obtenu de beaux succès, mais le salaire qu'on leur offrait ne correspondait pas suffisamment au grand sacrifice qu'elles auraient dû s'imposer, pour rester dans la profession à laquelle elles étaient bien préparées et dans laquelle elles avaient toutes deux obtenu de grands succès.

Les contribuables devront s'astreindre à payer une cotisation plus élevée pour le soutien de leurs écoles ou il nous faudra, au cours des années prochaines,

reculer bien en arrière de notre situation inférieure actuelle. Le salaire des servantes a augmenté beaucoup plus rapidement que celui des institutrices, et les institutrices de mon district d'inspection, qui reçoivent les salaires les plus élevés, ne gagnent pas autant d'argent, en sus de leur pension, qu'une blanchisseuse de première qualité, ou qu'une bonne cuisinière dans nos villages de campagne. Cet état de choses ne parle pas en faveur de notre mentalité et il ne correspond pas à la richesse toujours grandissante de nos localités rurales.

Gratifications aux municipalités.—Les municipalités suivantes ont reçu des allocations, pour leur mobilier et diverses améliorations :—Dunham, Brome, Sutton, Abbotsford et Sweetsburg.

Gratifications aux institutrices.—Je recommande les institutrices suivantes, comme méritant une gratification pour les succès qu'elles ont obtenus dans l'enseignement, cette année :

Mademoiselle Evelyn Honey, Madame L.-S. Mooney, Mademoiselle Anny Blampin, Madame Carrie Furguson, Mesdemoiselles Annie-F. Duncan, R.-Etta Bucks, Mildred Jenett, Madame M. Pharo, Mesdemoiselles M.-Adelia Gamble, Lizzie Sweeny, Nellie Upstone, Alma Beane, K.-Irene Hawla, F.-Helen Stewart, Lizzie Pibus, Madame Eva Sweet, Mesdemoiselles Mary Moynan, Fannie-M. Hawke, Madame J.-L. McElroy et Madame H.-E. Soles.

Certificats.—Les institutrices suivantes, qui ont toutes obtenu une gratification, l'année précédente, méritent des cartes d'honneur, pour les succès qu'elles ont obtenus, cette année :

Mesdemoiselles Sarah Higgins, Muriel Scott, Eva Frizzle, Essie Sweet, Winifred Reniham, Eva Reynolds, Alma-J. Sample et Glenna Corey.

Pensionnaires.—J'ai visité régulièrement les institutrices à la retraite et fait un rapport en conséquence, au département. Il me fait peine de vous, signaler la mort de Mademoiselle Amelia O'Bryan, décédée le 31 de mars 1912. Elle a enseigné avec succès, pendant plusieurs années, dans mon district d'inspection, et n'était à sa pension que depuis quelques années.

Conférences d'institutrices.—J'ai tenu des conférences d'institutrices dans dix localités centrales et un bon nombre d'institutrices y ont assisté. A celle de Waterloo, qui a été une conférence tenue conjointement par l'inspecteur Rothney et moi-même, nous nous sommes partagé la tâche, et l'inspecteur Rothney m'a aidé de manière très efficace à la conférence de Knowlton. J'ai été le seul conférencier à la plupart de ces réunions.

J'ai tenu des réunions spéciales avec mes principales commissions scolaires et nous y avons adopté des résolutions visant le progrès en toutes choses.

Il s'est fait plusieurs améliorations pendant l'année et, bien que je désire voir se réaliser des progrès plus rapides, je suis encouragé par l'intérêt toujours grandissant que manifestent les membres des commissions scolaires et les amis de l'instruction publique, en général, dans chaque localité.

Je désire offrir mes remerciments aux secrétaires-trésoriers et aux autres personnes qui m'ont aidé dans mes travaux,

J'ai l'honneur d'être, etc.,

ERNEST-M. TAYLOR,
Insp. d'écoles.

RAPPORT CONCERNANT LES ÉCOLES VISITÉES DANS LE DISTRICT D'INSPECTION DU COMTÉ DE STANSTEAD.

Par suite de la vacance créée par la démission de l'inspecteur Thompson, on m'a demandé de faire l'inspection des écoles de trois municipalités, savoir : Magog, Eaton et Newport.

Dans chacune de ces municipalités, j'ai rencontré des secrétaires-trésoriers plein d'émulation et d'esprit de progrès. Pour la plus grande partie, les écoles de ces municipalités sont bien meublées.

A Magog, j'ai trouvé 55 écoles en activité, lors de ma visite. A Eaton, dix écoles étaient en activité et, à Newport, sept. Dans chaque municipalité, quelques autres écoles avaient été récemment fermées.

A Magog, deux institutrices seulement possèdent des diplômes protestants. Une institutrice possède un diplôme provenant d'un Bureau catholique, une autre possède un permis conforme aux règlements et une troisième ne possède ni diplôme ni permis.

Mademoiselle Editha Beane, qui enseigne dans l'arrondissement No 3 de Magog, mérite une gratification, si elle n'en a pas reçu une, l'an dernier.

Mais j'ai trouvé son nom dans le rapport de l'inspecteur Thompson, pour 1910-11, indiquant qu'elle a reçu une gratification ; si cela veut dire que la gratification est pour l'année 1910-11 et non pour les travaux de l'année

précédente, je ne puis la recommander pour cette année, que pour un certificat. Le même cas se présente pour deux des institutrices du canton de Eaton, Madame Idelia Rogers, No. 4, et Madomoiselle Pearle Chaddock, No. 19. Chacune de ces institrutrices possède un diplôme élémentaire et elles obtiennent toutes deux d'excellents succès. Dans cette municipalité de Eaton, il y a 8 institutrices qui possèdent des diplômes du Bureau protestant et une autre possède un diplôme de classe académique, du Bureau catholique. Une autre institutrice enseigne dans une école sans posséder de diplôme.

Je recommande deux institutrices du canton Newport, comme méritant une gratification, Mademoiselle Esther Speck, No. 4, et Madame George Hume, No. 1 ; chacune de ces institutrices possède un diplôme.

J'ai l'honneur, etc.,

Ernest-M. Taylor,
Insp. d'écoles.

M. JOHN PARKER.

(*Traduction*).

BUREAU DE L'INSPECTEUR DES ÉCOLES SUPÉRIEURES.

QUÉBEC, 8 octobre, 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel pour l'année scolaire 1911-12, concernant les écoles supérieures protestantes qu'il est de mon devoir d'inspecter.

ÉCOLES.

Pendant l'année, 34 académies, 43 écoles modèles et 9 écoles modèles spéciales ont été en activité, ce qui fait en tout 86 écoles.

INSPECTION.

A l'exception des écoles de la côte de Gaspé, j'ai visité et inspecté, pendant l'année, toutes les écoles supérieures protestantes qui sont sous votre juridiction. J'ai consacré une journée à chaque école modèle et à chacune des académies les moins considérables, et deux journées à chacune des académies les plus importantes.

RAPPORTS.

Après chaque visite d'inspection, j'ai envoyé un rapport spécial à la commission scolaire. Ces rapports traitent de la condition des maisons d'écoles, salles de classes, latrines, articles et mobilier scolaires, etc. Le rapport contient des suggestions et des recommandations sur les améliorations qu'il y a à faire, lorsque la chose est nécessaire.

Vous trouverez, annexé au présent rapport, un rapport détaillé, concernant chaque école visitée. Ce rapport indique (*a*) le nombre d'élèves dans chaque division de l'école, (*b*) le nombre d'éleves présents le jour de l'inspection, (*c*) les progrès des élèves, (*d*) le nombre d'institutrices employées et leur compétence, (*e*) les salaires payés, (*f*) la condition dans laquelle se trouvent le matériel, le mobilier, les terrains de l'école, etc.

EXAMENS.

Les examens écrits ont commencé le mercredi, 12 de juin. Les examinateurs adjoints ont eu, une semaine avant le commencement des examens, les documents d'examens, les directions concernant la manière de les conduire et les formules requises. Les réponses écrites, aux question posées, ont été lues et corrigées par le personnel d'examinateurs nommés par votre comité. Ce travail ardu a été fidèlement exécuté, pendant la chaude température de juillet.

RAPPORTS.

Une liste, contenant les noms des élèves qui ont réussi pour le 2e dégré académique, a été envoyée aux secrétaires-trésoriers des commissions scolaires, le 12 de juillet. J'ai agi de la sorte, afin de permettre aux élèves qui ont réussi de faire leur demande d'admission à l'école des élèves-maîtres du collège Macdonald. Le 25 juillet, j'ai envoyé aux secrétaire-trésoriers des commissions scolaires, des listes d'inscription, contenant le résultat des examens de juin, et les certificats de promotion accordés aux élèves qui ont réussi.

Le premier de juin, j'ai envoyé à toutes les écoles supérieures, des exemplaires du cours d'études pour 1912-13. Le 29 d'août, j'ai envoyé à toutes les écoles supérieures des exemplaires des memoranda d'instruction aux instituteurs.

RÉSULTATS.

Conformément aux nouveaux règlements, les copies des élèves, au-dessous du 3e dégré modèle, n'ont pas été envoyées à Québec et, par suite, le nombre d'élèves qui se sont présentés aux examens, n'est pas aussi considérable qu'auparavant 1440 élèves, venant des académies, se sont présentés à l'examen. Sur ce nombre, 1013 élèves ont subi les épreuves avec succès et 437 ont échoué.

468 élèves, venant des écoles modèles, se sont présentés aux examens : 270 ont réussi et 198 ont échoué.

Proportion des insuccès, dans les académies : 30 pour cent.

Proportion des insuccès, dans les écoles modèles : 40 pour cent.

CLASSIFICATION PAR DEGRÉS

Académies.	Nombre d'élèves qui se sont présentés.	Qui ont réussi.	Qui ont échoué.
IIIème modèle.....	530	343	187
1er académique.....	423	300	123
IIème académique.....	290	225	65
IIIème académique.....	197	135	62
Ecoles modèles.			
IIIème modèle.....	269	139	130
1er académique.	133	87	46
IIème académique.....	66	44	22

PROPORTION DES INSUCCÈS—PAR DEGRÉS

Académies :—IIIème modèle, 35 pour cent, 1er académique, 29 pour cent, IIème académique, 22 pour cent, IIIème académique, 32 pour cent.

Écoles modèles :—IIIème degré modèle, 48 pour cent, 1er académique, 34 pour cent, IIème académique, 31 pour cent.

SALAIRES.

Le salaire le plus élevé que paye une académie à son principal, est de $2,000, et le moins élevé est de $675. Dans vingt académies, le salaire payé au principal excède $1,000.

Dans les écoles modèles, le salaire le plus élevé que reçoive le principal est de $1,200, et le moins élevé, de $300. La moyenne des salaires des principaux des écoles modèles est de $500.

BIBLIOTHÈQUES.

Il y a 10,958 volumes dans les bibliothèques des écoles supérieures. Ce nombre comprend les 1,137 volumes qui ont été acquis l'an dernier.

SPÉCIMENS.

Conformément au règlement 84, j'ai examiné les spécimens de travaux scolaires que l'on m'a envoyés et leur ai accordé le nombre de points qu'ils méritaient.

AMÉLIORATIONS.

Aylmer :—La maison d'école a été agrandie : on y a ajouté une aile nouvelle, qui contient deux salles de classes, belles et spacieuses.

Lennoxville :—On a érigé une belle maison d'école, moderne et du dernier genre.

Shawville :—Une nouvelle maison d'école est en voie de construction. Lorsqu'on l'aura achevée, cette bâtisse fera honneur à la municipalité.

Cowansville :—Pour agrandir l'école, on a fait des réparations qui coûtent $275.00

Sawerville :—On a réparé la maison d'école. A l'intérieur de la bâtisse, on a fait certains changements nécessaires pour donner du confort aux élèves.

Plusieurs écoles ont subi des améliorations de moindre importance. J'en fais une mention spéciale dans les rapports intérimaires annexés au présent rapport.

En sus des visites d'inspection faites dans toutes les écoles supérieures sous votre juridiction, j'ai visité les écoles suivantes, qui exécutent des travaux d'école modèle :—Athelstan (Hinchinbrooke No 6) ; Chateauguay, Denison's Mills (Cleveland), Dixville, Philipsburg, Portneuf, "Royal George" (Notre-Dame de Grâce).

Je vous recommande d'accorder un octroi spécial aux écoles de Dixville, Philipsburg, Portneuf, Athelstan, Chateauguay et Denison's Mills.

Je vous recommande de mettre sur la liste des écoles modèles, les écoles suivantes :—Chateauguay, Athelstan (Hinchinbrooke, No 6), "Royal George", (Notre-Dame de Grâce), vu que ces écoles se sont conformées aux règlements concernant l'établissement d'écoles modèles.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

JOHN PARKER,
Inspecteur des écoles supérieures protestantes.

APPENDICE N° II

RAPPORTS SUR LES ECOLES NORMALES

1° Ecole normale Laval.
2° Ecole normale Jacques-Cartier.
3° Ecole normale de Rimouski.
4° Ecole normale de Chicoutimi.
5° Ecole normale de Nicolet.
6° Ecole normale de Valleyfield.
7° Ecole normale de Hull.
8° Ecole normale de Trois-Rivières.
9° Ecole normale MacDonald.

École Sainte-Marie, Québec.

Ecole normale Laval

Candiac, Québec, 17 septembre 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'exercice 1911-12.

Nous avons donné l'instruction à 337 élèves répartis comme suit : 73 élèves-institutrices, 136 petites filles ; 69 élèves-instituteurs, 59 petits garçons.

Soixante brevets ont été octroyés aux élèves-institutrices : 30 pour école élémentaire, 20 pour école intermédiaire, et 10 pour école primaire supérieure (académie).

Cinquante-deux brevets ont été octroyés aux élèves-instituteurs : 21 pour école élémentaire, 19 pour école intermédiaire et 12 pour école primaire supérieure (académie).

Les faits les plus saillants du dernier exercice ont été la promotion de M. Charles Lefèvre à la direction de l'enseignement de dessin dans la Province, et de son corrélatif, le départ de cet excellent professeur de l'Ecole normale Laval. Autant la première nous était agréable, autant le second nous a été sensible. Les raisons mêmes de la nomination du directeur du dessin expliquent nos justes regrets. Monsieur Lefèvre s'était identifié avec l'enseignement du dessin depuis quelque trente-cinq ans. Tout le personnel enseignant (y compris son très digne successeur) et enseigné de l'Ecole normale Laval le regrette et fait des vœux sincères pour que cet éminent professeur réussisse à doter notre Province d'un enseignement méthodique et efficace du dessin.

Le 31 mai dernier, Son Honneur le lieutenant-gouverneur en conseil, à ma demande et sur la recommandation du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, nommait Monsieur René Fréchet, ancien élève—et des plus brillants—de Monsieur Lefèvre, professeur de dessin à l'Ecole normale Laval. C'est M. le directeur général du dessin qui me l'avait désigné. J'ai toute confiance que Monsieur Fréchet donnera entière satisfaction, en suivant fidèlement la méthode si rationnelle de notre ancien et toujours aimé professeur.

Le placement de nos instituteurs a été très considérable. L'encouragement donné par le gouvernement aux municipalités qui emploient des maîtres, a produit son résultat naturel. Il m'est agréable de vous faire connaître les nouveaux engagements de cette année.

Maniwaki : M. M.-Maurice Filteau et Alphonse Fournier ;
Cap Saint-Ignace : M. Joseph-Noël Gingras ;
Tadoussac : M. Laurent Blais ;
Hébertville : M. G.-V. Tremblay ;
Disraëli : M. Georges Roy ;
Delisle (L. St-J.) : M. Stéphane Beaubien ;
Kamouraska : M. Joseph Audet ;
Pierreville : M. Napoléon Laplante ;
Cap-Chat : M. Télesphore Carbonneau ;
Sainte-Anne-de-Beaupré : M. J.-A.-L. Paquet ;
Monte-Bello : M. Jules Laverdière ;
Saint-Anselme : M. Amédée Bélanger ;
Québec : M. Emile Jobin ;

Montréal : M.M. Armand Potvin, Joseph-Emile Bélanger, Philéas Turcotte, Th. Guimont, Edmond Boily, *Eucher Roy*, *Arthur Rochefort*, *Simon Ouellet*, *Lorenzo Côté* ;

Saskatchewan : M. Edmond Simard.

Ceux dont les noms sont *soulignés* n'ont pas encore conclu leur engagement.

Jusqu'à présent, je n'ai pu trouver de professeurs pour Saint-Apollinaire, Saint-Georges-Est, et Laprairie.

L'honorable J.-L. Décarie, Secrétaire de la province, nous a fait l'honneur de présider les distributions de prix de juin dernier. Il s'est acquitté de cette fonction avec une sympathie qui nous a touchés vivement. Vous me permettrez, Monsieur le Surintendant, de le remercier cordialement et de lui donner l'assurance que l'Ecole normale Laval lui en conservera une gratitude inaltérable.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

Th.-G. Rouleau, ptre.,
Principal.

Ecole normale Jacques-Cartier.

Montréal, 18 septembre 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport de l'Ecole normale Jacques-Cartier pour l'année scolaire finissant le 30 juin 1912.

Nous avons donné l'instruction à 504 élèves, ainsi répartis dans les différents cours, aux deux départements :

ÉLÈVES-MAÎTRES :

Cours académique,	12	élèves,	dont	12	diplômés.
Cours modèle,	16	"	"	15	"
Cours élémentaire,	26	"	"	5	"
Cours préparatoire,	31	"			
	85			32	

Petits garçons à l'école d'application : 156.

ÉLÈVES-MAÎTRESSES :

Cours académique,	7	élèves,	dont	6	diplômées.
Cours intermédiaire,	40	"	"	23	"
Cours élémentaire,	44	"	"	38	"
Cours préparatoire,	18	"			
	109			67	

Petites filles à l'école d'application : 154.

L'Ecole normale Jacques-Cartier est en pleine prospérité ; nos élèves-instituteurs et nos élèves-institutrices sont en grande demande par les commissions scolaires des environs de Montréal.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

Naz. Dubois, ptre,
Principal.

Ecole normale de Rimouski

Rimouski, 27 septembre 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport pour l'année académique 1911-1912.

Soixante-quatre élèves-institutrices se sont inscrites pendant cette année. De ce nombre six sont parties à diverses époques. A l'examen final, nous comptions 18 élèves au cours modèle et 42 réparties en deux degrés du cours élémentaire suivant leur degré de capacité.

L'Ecole normale était décapitée de son cours académique, faute d'élèves ; l'intérêt et le ton général de l'institution en ont souffert.

Les diplômes accordés ont été de 15 au cours modèle et 18 au cours élémentaire. Dix-neuf élèves ont obtenu des certificats d'études, comme je l'expliquerai plus loin, et six, jugées sans aptitudes pour l'enseignement, ont été refusées même pour répéter leurs classes l'année prochaine.

L'ennui qui se fait sentir ici plus que partout ailleurs, semble-t-il, provient du fait qui menace d'établir une tradition : celui de ne suivre qu'une année de cours normal pour obtenir un brevet aussitôt que possible, sans souci d'une plus solide formation. C'est cause, qu'au commencement de l'année, nous n'avons pas d'anciennes élèves en nombre suffisant pour tenir les classes à l'école d'application, et, malgré la répugnance que j'en éprouve, nous devons mettre à l'enseignement pratique, dès leur arrivée, des élèves qui ne connaissent pas le premier mot de la théorie de l'enseignement, qui n'ont qu'une pratique défectueuse, ne savent pas même bien les matières qu'elles ont charge d'enseigner, et par conséquent font un travail peu avantageux et pour elles et pour les enfants qui suivent cette école, et pour l'œuvre de formation elle-même.

Nos quelques anciennes ont été héroïques dans l'acceptation des charges de l'enseignement pour les premiers mois. Les maîtresses et moi-même avons pris la tâche de donner des classes modèles en présence des nouvelles ; nous avons ainsi pu les préparer à l'enseignement pour le second terme et pousser

ensuite leur formation aussi énergiquement que possible en suivant de près leurs classes d'enseignement pratique.

Dans ce but, nous avons, au printemps, organisé notre école d'application sur un nouveau pied. A la directrice de cette école, qui ne peut seule exercer un contrôle effectif sur l'enseignement qui s'y donne par un si grand nombre d'institutrices novices, nous avons adjoint un corps formé de la directrice et de quelques maîtresses de l'Ecole normale avec le concours du Principal. Dirigées par les différents membres de ce corps, d'après un plan méthodique, les élèves-institutrices préparent leurs classes sur des fiches qui sont ensuite corrigées par ces surveillants, lesquels vont, de plus, se rendre compte, *de visu et auditu*, de la manière dont la fiche est développée à l'externat.

C'est un travail écrasant mais fructueux pour tout le monde ; en voyant par elles-mêmes la manière dont leurs élèves s'en tirent dans l'enseignement, toutes ces maîtresses d'Ecoles normales peuvent devenir dans leurs propres classes autant de professeurs de pédagogie pratique pour diriger l'enseignement qu'elles surveillent. Cette organisation, qui tient toujours plusieurs surveillants intéressés à l'enseignement, a l'immense avantage d'unifier les deux départements et d'orienter plus efficacement tout le travail de l'Ecole normale vers la formation pratique des élèves-institutrices.

En outre, pour guérir, autant qu'il dépend de moi, la manie des diplômes à la vapeur sans préoccupation de formation, j'ai fait, cette année, un pas de plus vers le but que je poursuis depuis la fondation de notre maison, pour arriver à décerner les brevets, non en se basant sur la quantité de connaissances acquises, mais sur la " capacité " de préparer une classe et de la donner. La lettre de la loi ne semble pas nous y autoriser ; avec votre approbation, j'en ai pris l'esprit pour refuser les brevets aux élèves qui, ayant passé des examens suffisants sur les matières du programme, n'étaient pas cependant trouvées suffisamment formées à l'enseignement. La surveillance à l'école d'application m'avait déjà renseigné : les examens oraux ont achevé de me fixer.

Voici comment nous procédons. Les examinateurs remettent à l'élève une page, soit d'un manuel classique, soit d'un volume inconnu en classe, traitant d'un sujet qui entre dans le cadre du programme d'études. Elle doit extraire les idées contenues dans cette page, en faire l'objet d'une préparation de classe en l'adaptant à l'année du cours qui lui est indiquée. Ce travail fait, elle doit développer sa classe, l'un des examinateurs se faisant écolier pour la circonstance. Les élèves incapables de faire ce travail d'une manière convenable n'ont pas obtenu leur brevet, quel que fut, par ailleurs, leur succès dans les examens écrits que prescrivent les règlements.

Naturellement, nos élèves sont préparées à cet exercice par l'ensemble de l'enseignement normal, particulièrement par les lectures expliquées et les devoirs de préparation qu'on exige d'elles dans l'enseignement et aux cours de pédagogie pratique ajouté à celui de pédagogie théorique.

Toutefois, pour reconnaître le travail fait pendant l'année, j'ai délivré à ces élèves, à la place du diplôme, un certificat d'études constatant leurs capacités à suivre, l'année suivante, le cours modèle ou le deuxième degré du cours élémentaire, pour y recevoir la formation pédagogique voulue. On comprend, en effet, que certaines élèves puissent, dans un an, acquérir les connaissances suffisantes des matières du programme, sans avoir le temps ou les aptitudes voulues pour y recevoir en même temps la formation pédagogique pratique.

De ce chef, notre Ecole normale a délivré un certificat permettant de suivre le cours académique, neuf pour le cours modèle et neuf pour le deuxième degré du cours élémentaire.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

F.-X. Ross, ptre,
Principal.

Ecole normale de Chicoutimi

Chicoutimi, 15 septembre 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport de l'Ecole normale des filles de Chicoutimi pour l'année scolaire 1911-1912.

Au mois de septembre 1911, 71 élèves-institutrices étaient inscrites dans le registre de l'école normale, réparties comme suit :

Cours du brevet intermédiaire	24
" " élémentaire	32
" préparatoire	15

De ce nombre, 5 ont quitté pendant l'année : 3 pour incapacité et 2 pour cause de maladie.

L'école annexe a été fréquentée par 120 élèves.

Diplômes accordés le 17 juin 1912 :

Pour école modèle	12
" " élémentaire	19

Il est bon de noter, je crois, que des 51 élèves qui ont subi les examens de fin d'année, 10 n'ont pas obtenu le brevet de capacité ; non à cause d'insuccès, mais parce que n'ayant pas l'âge requis par la loi.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J.-E. Duchesne, ptre,
Principal.

Ecole normale de Nicolet.

Nicolet, 24 août 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport général du *mouvement pédagogique* de l'école normale de Nicolet, au cours de l'année académique écoulée, ainsi que diverses *observations* que je crois devoir faire dans l'intérêt des écoles normales.

Quant au mouvement pédagogique de l'Ecole normale de Nicolet, je crois pouvoir dire que, comme par le passé, il s'est effectué régulièrement pendant cette année 1911-1912, et d'une manière aussi efficace que le permettent les conditions actuelles de nos institutions pédagogiques.

Nous avons été quelque peu inquiets, l'an dernier, en voyant diminuer le nombre de nos élèves pour le cours intermédiaire ; mais je suis heureux de constater que cette diminution était évidemment due à des causes accidentelles, puisque nous aurons cet automne au-delà de 45 aspirantes au brevet modèle.

Au cours académique, nous n'avons toujours eu jusqu'ici qu'un nombre d'élèves très limité. Il y a lieu d'espérer une certaine amélioration dès l'année prochaine.

C'est au brevet élémentaire que se sont préparées le plus grand nombre de nos normaliennes de 1911-1912, au point qu'il a fallu faire deux classes distinctes.

Du reste, voici les chiffres concernant l'admission et le succès des élèves : sur un total de 68 dont l'examen préliminaire avait été satisfaisant, 3 ont quitté l'Ecole normale avant la fin de l'année ; 8 ont suivi le cours élémentaire et une le cours modèle avec succès, sans pouvoir être diplômées tout de même, parce qu'elles étaient trop jeunes : elles reviennent cette année pour suivre le cours modèle ou académique, selon le cas ; 6 du cours élémentaire ont manqué leur examen final ; 3 de celles-ci, ayant réussi sur la plupart des matières, seront admises au cours modèle, si elles peuvent subir avec succès un examen spécial sur les matières manquées ; les 3 autres reprendront leur année.

Il reste 50 diplômées, dont 5 pour école académique, 8 pour école modèle et 37 pour école élémentaire.

Jusqu'ici, il s'agit uniquement du français, et voici les notes de ces 50 diplômées :

Académie :	5	avec distinction.
Ecole modèle :	1	avec grande distinction.
" "	5	avec distinction.
" "	2	d'une manière satisfaisante.
Ecole élémentaire :	1	avec grande distinction.
" "	20	avec distinction.
" "	16	d'une manière satisfaisante.
Total....	50	

Quant à l'anglais, 11 seulement sur les 50 élèves ci-dessus mentionnées ont obtenu un diplôme. Elles l'ont mérité comme suit :

Académie :	2	avec distinction.
Ecole modèle :	3	avec distinction.
" "	2	d'une manière satisfaisante.
Ecole élémentaire :	2	avec distinction.
" "	2	d'une manière satisfaisante.
Total ...	11	

Ajoutez à cela 3 diplômes pour coupe des vêtements et 5 pour sténographie, et vous avez le résultat de l'année.

Pour ce qui est, Monsieur le Surintendant, des " observations à faire dans l'intérêt des écoles normales ", les miennes se rapportent à un seul point. Je vous les soumets respectueusement :

Tout en admirant l'œuvre accomplie à Valleyfield au moyen du cercle pédagogique fondé par mon distingué confrère, M. l'abbé Sabourin, je ne crois pas que la même chose puisse se réaliser à Nicolet, au moins d'ici à plusieurs années. Si donc nous ne suivons pas l'avis contenu à ce sujet dans votre magnifique rapport de 1910-1911, vous voudrez bien ne pas y voir de mauvaise volonté. Soyez convaincu, du reste, que, ne pouvant songer à intéresser le public nicolétain par des séances pédagogiques mensuelles, chose qui n'a pas encore été tentée dans notre petite ville pourtant assez intellectuelle, je ne m'en applique pas moins à donner à toutes nos élèves des notions de psychologie appliquée à l'éducation. De plus, je crois que le système

même adopté ici pour l'enseignement pratique donne aux élèves l'occasion de discuter suffisamment les sujets pédagogiques et de les traiter avec assez de compétence devant leurs professeurs et leurs compagnes, après s'y être dûment préparées.

En terminant ce rapport, laissez-moi vous exprimer, Monsieur le Surintendant, notre regret de ce que vous n'ayez pu visiter l'Ecole normale de Nicolet au cours de l'année académique 1911-1912 et notre vif espoir d'être plus favorisés l'an prochain de ce côté-là.

J'ai noté dans mon annuaire les événements importants de l'année, ainsi que les dons qui nous ont été faits. Je n'y reviens pas de crainte d'être trop long.

Veuillez agréer l'expression de l'entier dévouement avec lequel j'ai l'honneur de me souscrire,

Monsieur le Surintendant,

Votre humble serviteur,

C.-E. Brunault, ptre.,
Principal.

Ecole normale de Valleyfield

Valleyfield, 15 septembre, 1912.

Monsieur le Surintendant.

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport de l'Ecole normale de Valleyfield, pour l'année académique 1911-1912.

Soixante-neuf élèves-institutrices ont été admises à l'école au cours de l'année : 9 au cours académique, 21 au cours modèle, 26 au cours élémentaire, et 13 au cours préparatoire.

Douze ont discontinué leurs études avant la fin de l'année : 1 au cours académique, 3 au cours modèle, 3 au cours élémentaire, et 5 au cours préparatoire.

Trente-neuf diplômes ont été accordés : 8 au cours académique, 16 au cours modèle, et 15 au cours élémentaire.

Six autres diplômes auraient été accordés : 1 au cours modèle, et 5 au cours élémentaire, si les intéressées avaient eu l'âge requis par les règlements. C'est tout à leur avantage, car elles poursuivront leurs études et partant, leur formation professionnelle y gagnera.

Il me fait plaisir de mentionner que notre école d'application, encore imparfaitement organisée jusqu'à cette année, par suite des circonstances particulières que vous connaissez, a été définitivement établie sur des bases telles, qu'il ne peut plus être question d'appréhensions pour l'avenir. Comme je vous le déclarais dans mon rapport de l'an dernier, nos démarches auprès de la Commission scolaire de cette ville, en vue de prendre à notre charge l'enseignement des petites filles du quartier où se trouve notre école normale, ont été favorablement accueillies, et dès le commencement de l'année scolaire, notre local destiné à l'école d'application, recevait 127 élèves réparties en cinq classes distinctes, comme suit : préparatoire 57, première année 20, seconde année 22, troisième année 17, quatrième année 11.

Ce règlement final nous a permis d'organiser, de la façon que vous savez, l'enseignement pratique des élèves-institutrices.

Grâce à notre local comme au nombre considérable des élèves, nous avons pu mettre à la disposition des élèves-institutrices, sept salles de groupe, pourvues de tous les accessoires nécessaires au fonctionnement d'une école. Dans ces conditions, chaque élève-institutrice est mise en demeure de diriger son groupe tout comme elle le fera plus tard dans sa propre école.

Je suis heureux de reproduire ici le rapport que l'inspecteur du district, Monsieur L. Longtin, nous remettait, le 12 avril 1912, après sa seconde visite à l'école : " Les progrès sont très sensibles. La discipline est très bien observée. Le résultat de l'examen est excellent." Ce rapport établit, par lui-même, les faits.

Notre " Cercle pédagogique " ne vous est pas inconnu, Monsieur le Surintendant, puisque vous avez bien daigné nous faire l'honneur de venir tout exprès, le 10 novembre 1911, pour assister à une de ses séances. Mais comme il n'a commencé à fonctionner régulièrement que cette année, je me fais un devoir d'en faire une mention dans ce rapport.

Fondé en vue d'offrir aux élèves-institutrices l'occasion d'approfondir certaines questions pédagogiques, il procure aux intéressées le précieux avantage d'un complément de culture et de compétence générales.

Vous avez voulu signaler vous-même cet avantage dans votre mémorable discours, lors de cette séance du 10 novembre, et vous l'avez rappelé sous une autre forme, dans votre rapport annuel par une note plus qu'élogieuse, nous vous en remercions bien sincèrement, comme nous remercions aussi et avec la même sincérité, Monsieur l'Inspecteur général qui a bien voulu faire coincider sa visite annuelle avec une des séances régulières, et qui n'a pas hésité à parler dans le même sens.

Tout en laissant de côté les détails de l'organisation et du fonctionnement de ce " Cercle ", je crois tout de même devoir signaler que le fait d'intéresser le public à ces réunions mensuelles, en l'admettant à y assister, nous a permis de réaliser déjà, dans une grande mesure, le projet que nous avions conçu en le fondant, à savoir : de faire de notre école normale le centre de l'activité pédagogique dans ce diocèse.

Vous avez été à même de le constater, Monsieur le Surintendant, en remarquant le nombre considérable d'instituteurs et d'institutrices qui assistaient à la séance du 10 novembre. Or je suis heureux d'ajouter qu'il en a été ainsi chaque fois, et j'ai tout lieu de compter sur le même intérêt dans l'avenir. Nos anciennes élèves sont là pour en favoriser le mouvement. Je leur rends ce témoignage avec plaisir, comme je les remercie bien sincèrement pour l'empressement avec lequel, elles veulent bien se charger d'organiser et de faire les frais de la séance de clôture, celle du mois de mai de chaque année. Nous avons encore en mémoire la belle séance d'adhésion au Congrès de la Langue française, qu'un groupe d'entre elles a préparée pour le 10 mai dernier. C'est un point de départ qui mérite toute notre attention.

La visite de Monsieur l'Inspecteur général nous est toujours agréable. Voilà pourquoi nous étions heureux de pouvoir faire encore davantage, cette année, pour signaler son passage au milieu de nous. Il a bien voulu s'y prêter, je l'en remercie bien sincèrement.

Il nous tardait de lui faire connaître le fonctionnement de notre nouvelle école d'application. Nous l'avons fait, et nous nous plaisons à croire qu'il en a été satisfait, si nous nous en rapportons à la communication que vous nous en avez faite.

Je m'en voudrais de ne pas faire une mention spéciale de l'intéressante conférence que nous a donnée Monsieur le Directeur général de l'enseignement du dessin, le 24 mai dernier.

Sans vouloir entrer dans les détails, je dois dire cependant que M. Lefèvre a créé, parmi nos élèves, un véritable mouvement vers le dessin, au

point qu'elles n'ont pas tardé à s'y engager de tout cœur afin de le cultiver avec plus de profit chez les plus jeunes. Je lui en suis particulièrement reconnaissant, comme je le remercie pour le témoignage de haute compétence qu'il a bien voulu décerner à notre dévouée maîtresse de dessin.

Parmi les autres événements de l'année, il convient de mentionner en particulier : (1) La présence de Sa Grandeur Mgr l'évêque de Valleyfied à chacune des séances du " Cercle ", (2) la visite de Sa Grandeur Mgr l'archevêque d'Ottawa, (3) les conférences agricoles données par Monsieur Lebel, (4) la visite des Dames religieuses de la Présentation de St-Hyacinthe en vue de leur école normale, (5) la représentation " d'Athalie " par nos élèves-institutrices, le 6 juin, à l'occasion du 20ième anniversaire de la consécration épiscopale de Mgr l'évêque.

Je ne voudrais pas terminer ce rapport sans y enregistrer un souvenir particulièrement agréable à l'endroit de la Directrice de notre école qui vient de nous quitter par suite de l'échéance de son supériorat. Avec notre souvenir, elle emporte l'assurance de notre affection.

En vous renouvelant, Monsieur le Surintendant, mes sincères remerciements pour les livres offerts en récompense à nos élèves, je vous prie de croire que nous gardons un précieux souvenir de tout ce que vous avez fait pour nous au cours de l'année.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

A.-P. Sabourin, ptre.,
Principal.

Ecole normale de Hull

ECOLE NORMALE SAINT-JOSEPH,

HULL, 30 juin 1910.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous remettre le rapport de l'Ecole normale de Hull pour l'année scolaire 1911-12.

Nous avons donné l'instruction à 169 élèves. D'entre elles 44 suivaient les cours de l'école normale et 125 remplissaient les classes de l'école d'application. Quarante (40) normaliennes ont réussi aux examens requis par la loi ; neuf d'entre elles, pour défaut d'âge, n'ont reçu que des certificats d'étude,—elles bénéficieront d'une autre année de formation professionelle. Sur notre recommendation, Monsieur le Surintendant, vous avez conféré des brevets à 31 normaliennes : neuf (9) diplômes académiques,—quinze (15) diplômes modèles, sept (7) élémentaires. De ces 31 brevetées, 17 l'ont été à différents degrés pour l'enseignement de l'anglais.

Au cours de l'année, le Frère M. Liguori, d'Oka, a donné des conférences agricoles ; Madame Boudet, de Montréal, des leçons de coupe et de couture ; et Monsieur Charles Lefèbvre, Directeur général de l'enseignement du dessin, un long et pratique entretien sur cet art.

La visite officielle de notre inspecteur, M. Charles-J. Magnan, nous a apporté des lumières et des encouragements dont nous ne lui serons jamais assez reconnaissants.

Le jardin, la salle de couture, la conversation anglaise, le cercle pédagogique ont rempli, tour à tour, maintes heures de loisir de nos normaliennes.

Je rend grâces à Dieu de la prospérité de cette année scolaire, à Dieu tout d'abord, puis au zèle inlassable des révérendes Soeurs Grises de la Croix et du professeur M. A. Bouvrette.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

SYLVIO CORBEIL, ptre.,
Principal.

Ecole normale des Trois-Rivières

Les-Trois-Rivières, le 28 juillet 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport de notre école normale pour l'année scolaire 1911-1912.

Nous avons inscrit cette année cinquante-neuf (59) élèves, dont 28 au cours élémentaire, 27 au cours intermédiaire et 4 au cours académique. Six de ces élèves, entièrement soumises au règlement de l'école normale pour les heures de classes et pour l'enseignement à l'école d'application, appartenaient, pour le reste, au pensionnat. Sur ce nombre, onze nous ont quittés dans le cours de l'année, la plupart pour des raisons de santé ; mais plusieurs avec l'intention de reprendre leurs classes en septembre prochain.

Nous avons donné 10 diplômes élémentaires, dont un pour l'anglais et le français ; 14 au cours intermédiaire, dont 2 pour le français et l'anglais, et 2 diplômes académiques ; en tout 26. De plus, 7 autres élèves ont subi avec succès l'examen final, mais n'ont pu avoir leurs diplômes à défaut de l'âge requis par les règlements ; savoir : 1 au cours élémentaire, 5 au cours modèle et une au cours académique. Celles des classes élémentaire et intermédiaire (modèle) pourront monter dans la classe supérieure. Quant à celle du cours académique, dont l'examen a été subi avec grande distinction, elle veut bien passer une année de plus à l'école normale, pour donner à ses études un complément qui, sans être nécessaire, ne lui paraît nullement superflu.

Au reste, l'usage paraît vouloir s'établir de plus en plus parmi les jeunes filles de notre district de venir passer plus d'une année à l'école normale, soit qu'elles n'aient pas encore atteint l'âge requis pour arriver au diplôme la première année, soit que la préparation préalable qu'elles ont pu recevoir, ne leur permette pas d'y aspirer. L'expérience commence à démontrer que ces jeunes filles et leurs parents qui les secondent, sont véritablement bien inspirés.

Dans l'enseignement facultatif, nous avons donné un diplôme de sténographie et un diplôme senior de musique. L'économie domestique, à laquelle a été donnée une attention plus spéciale, s'est signalée par des travaux à

l'aiguille (et d'autres) en grand nombre, et l'exposition qui en a été faite a été très avantageusement appréciée par les visiteurs.

Notre école normale a été honorée, dans le cours de cette année, de la visite de l'Inspecteur général, M. C.-J. Magnan, et de M. Lefèvre, directeur de l'enseignement du dessin dans les écoles de la province. La visite des écoles normales par un Inspecteur général est parmi nous une innovation qui devra produire d'excellents résultats. Elle donne lieu à des constatations pleines d'intérêt ; elle provoque des échanges de vues entre le corps enseignant et un homme de haute compétence, et il deviendra ainsi de plus en plus facile de déterminer avec sûreté ce qui peut et doit être fait dans les circonstances particulières où se trouve l'enseignement primaire dans notre province. Quant à M. Lefèvre, je puis dire que sa visite, en lui donnant l'occasion de louer le savoir-faire des maîtresses et de leurs élèves, a eu pour effet de gagner les unes et les autres à donner une attention encore plus intense à l'enseignement et à l'étude du dessin ; et il n'y a pas de doute que son éloquence entraînante et persuasive et ses leçons pratiques contribueront pour beaucoup à faire progresser cet enseignement dans les maisons soumises à sa direction.

Je ne dois pas passer sous silence les conférences sur l'agriculture qui, cette année, ont été données par M. Rousseau. Les élèves les suivent avec beaucoup d'intérêt, prennent des notes sur les sujets les plus utiles, et, ce qui est peut-être encore préférable, remportent de ces enseignements une estime et une affection plus marquées pour la profession agricole. La formation d'un joli petit jardin potager a été la conséquence immédiate et pratique de ces disposition toutes patriotiques.

En terminant ce rapport, je crois pouvoir justement affirmer que la création des écoles normales est en voie de réaliser en peu de temps des progrès marqués dans le domaine de l'éducation primaire.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

H. Baril, ptre.,
Principal.

Ecole normale Macdonald.

(*Traduction*).

Sainte-Anne-de-Bellevue, P. Q., 12 septembre 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel concernant l'Ecole normale Macdonald, pour 1911-12.

Pendant l'année, il y a eu 144 élèves inscrits, dont 45 ont suivi le cours élémentaire, 98, le cours modèle et un, le cours des jardins de l'enfance. A la fin de l'année scolaire, 134 diplômes ont été accordés ; 90 diplômes modèles 43 élémentaires et un des jardins de l'enfance.

Le seul changement qui se soit effectué dans le personnel enseignant a été celui qu'a occassionné la démission de Mademoiselle Marguerite Mac-Naughton, M. A., de l'externat, qui a été remplacée par Mademoiselle Doane, de Montréal.

L'année s'est écoulée dans un travail tranquille et efficace, nous permettant de réaliser les desideraa dont il a été question dans les rapports precédents. Il me fait plaisir de vous signaler l'augmentation constante du nombre de nos élèves, le cours modèle de l'an dernier étant le plus considérable qu'on ait encore vu dans la province de Québec.

L'annexe, remarquable en tous points et bien outillée. que l'on a ajoutée à l'externat, (c'est un nouvel exemple de l'intérêt pratique que porte à l'instruction élémentaire Sir Wm. Macdonald, le généreux fondateur du collège), a été officiellement ouverte le 19 de juin. Le cours d'inauguration s'est fait sous la direction du professeur Dale, principal du département pédagogique à l'Université, qui a prononcé un discours savant et plein d'encouragements sur l'éducation.

Grâce à la générosité de la commission scolaire de Lachine, un certain nombre de nos élèves ont eu le privilège (accordé pour la première fois) de faire des études d'observation et d'enseigner dans les écoles rurales. Nous devons nos meilleurs remerciements au Bureau des commissaires d'écoles

protestants, au Surintendant et aux professeurs de Montréal, pour la bonté qu'ils ont montrée, en permettant constamment à nos élèves de faire des études d'observation et d'enseigner dans les écoles de la cité,—aux ministres du culte qui ont donné si fidèlement le cours d'instruction religieuse,—aux personnes qui ont accordé des prix et des médailles,—et à plusieurs autres personnes qui ont contribué à l'heureux résultat et au succès de nos labeurs.

L'avenir, en ce qui concerne le personnel d'instituteurs compétents dans les écoles élémentaires de la province, semble plein d'espérance. A Montréal, sous la sage direction d'un surintendant habile et grâce à l'aide pratique d'une commission scolaire amie du progrès, les écoles, en ce qui concerne les édifices et le mobilier, le salaire, correspondant à la capacité et la qualité des instituteurs, ainsi que la perfection des travaux, ont pris rang parmi les meilleurs écoles de ce pays. Un semblable mouvement de progrès se manisfeste dans plusieurs localités, en dehors de la cité de Montréal. Un certain nombre de commissions ont, pour la première fois, nommé des instituteurs qui ont reçu une formation professionnelle. Depuis plusieurs années, nos élèves se sont engagés à enseigner pendant trois ans dans la province, et je n'en connais aucun qui ait forfait à son engagement.

Mais il y a encore lieu à amélioration et le fait suivant le démontre dans un comté riche de la province, sur cinquante et une institutrices, il n'y en a que onze qui aient suivi les cours d'une école normale. La propagande d'instruction publique, qu'a récemment organisée le gouvernement de Québec, a beaucoup contribué à susciter de l'intérêt en favenr de l'instruction dans nos campagnes. Dans plusieurs localités, il faudrait à tout prix en arriver à la centralisation ; de la sorte on pourrait, par la réunion de deux écoles, payer un salaire qui permettrait d'engager une institutrice compétente. Il faudrait aussi une espèce d'association des syndics d'écoles rurales, qui permît aux commissaires d'écoles de se rencontrer et de discuter les besoins de ces écoles. Ils faudrait aussi, et c'est un autre changement désirable et que l'on a proposé, accorder des diplômes d'écoles rurales aux élèves qui suivraient un cours plus complet sur l'agriculcuture ou l'économie domestique au collège Macdonald, avec un minimum de formation pédagogique. La première qualité essentielle d'un instituteur d'école rurale est qu'il connaisse et apprécie ce qui l'entoure, qu'il se tire le mieux possible de la position qui lui est faite à la campagne et qu'il désire y vivre. Le collège Macdonald n'a pas de supérieur et probablement pas d'égal, quant aux facilités qu'il offre pour inculquer une semblable mentalité chez les élèves qui désirent enseigner dans les écoles rurales. Un vote pris parmi les élèves de nos classes, en ces dernières années, a démontré que la majorité de nos étudiants préfèrent enseigner à la campagne et il est

arrivé qu'un certain nombre d'entre eux sont retournés dans leurs localités pour y professer l'enseignement, moyennant des salaires de moitié aussi élevés que ceux qu'ils auraient pu obtenir à la ville.

Le moyen immédiatement pratique pour remédier à la disette d'institutrices compétentes dans nos écoles rurales, est le suivant : que chaque localité envoie au collège Macdonald un nombre suffisant d'élèves, pour lui fournir les institutrices qu'il lui faut, et qu'elle accorde la rémunération et l'aide nécessaires pour induire ces institutrices à rester longtemps dans la même école. Depuis plusieurs années, pour répondre aux demandes qui nous venaient des commissions scolaires, tous nos élèves, pratiquement, ont été nommés à une position, avant la clôture de l'année scolaire. Il nous fait toujours plaisir de renseigner les commissaires et les inspecteurs, en ce qui concerne nos élèves.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

S.-B. Sinclair,
Principal.

APPENDICE N°. III

RAPPORTS DES INSPECTEURS GÉNÉRAUX

I. Rapport de l'inspecteur général des écoles catholiques :

1° L'Enseignement primaire.

2° Les Écoles normales.

3° L'Enseignement ménager.

4° Le Congrès des inspecteurs.

II. Rapport de l'inspecteur général des écoles protestantes.

M. C.-J. MAGNAN.

Québec, 23 septembre 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous présenter mon deuxième rapport sur l'inspection générale des écoles catholiques de la province de Québec.

I

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Visite des écoles

Toutes les écoles sous contrôle ont été visitées deux fois par les inspecteurs, moins celles du district de M. Molleur ; ce dernier, empêché par la maladie, a informé votre Département trop tard, de l'impossibilité où il se trouvait de faire la seconde visite.

La mort du regretté M. Fontaine, la maladie de MM. Dubeau et Savard ainsi que la démission de M. F.-X. Guay, ont été la cause qu'une double besogne a été imposée à quelques inspecteurs.

Il ne faudrait pas conclure de là que la tâche actuelle des inspecteurs est légère, puisqu'un certain nombre ont pu parcourir un autre district, totalement ou en partie, après avoir visité deux fois leurs propres écoles.

Ces officiers ont été ainsi mis à contribution parce que seuls les inspecteurs d'écoles en titre peuvent, sur votre ordre, visiter les écoles d'un district d'inspection autre que le leur. Il ne s'en suit pas, nécessairement, que les inspecteurs qui ont fait une double visite eussent des loisirs. Non. Mais ces inspecteurs ont parcouru leur district sans trêve ni repos afin de réserver quelques semaines pour visiter le district, ou la partie de district, que vous leur aviez assigné.

Ce système, auquel il faut bien avoir recours présentement, offre des inconvénients : il oblige les inspecteurs mis à contribution à un surmenage, ou ils les exposent à accomplir leurs devoirs trop à la hâte.

Je suggère donc de nouveau, après vous, M. le Surintendant, que deux inspecteurs d'académies (qui seraient en même temps inspecteurs suppléants), choisis parmi les inspecteurs primaires, pourraient être adjoints à l'inspecteur général. Ces promotions préviendraient l'inconvénient d'imposer double labeur

à l'inspecteur primaire, et elles faciliteraient la tâche extérieure de l'inspecteur général, en le soulageant un peu de la besogne de bureau qui va en augmentant chaque jour.

Le mouvement scolaire en 1911-12.

De l'ensemble des observations faites aux commissions scolaires par les inspecteurs, à la suite de la visite des écoles de chaque municipalité, on peut conclure que les commissaires s'occupent de plus en plus des choses de l'école primaire.

M. Chabot dit que " les commissaires s'intéressent plus que jamais à la cause de l'éducation," tandis que M. J.-O. Goulet déclare qu'ils font de louables efforts pour doter leurs municipalités de bonnes écoles et bien les meubler ".

M. Lefebvre est heureux de donner les noms des 42 municipalités scolaires de son district qui ont augmenté le traitement des instituteurs et des institutrices, et M. L.-A. Guay, annonce que " plusieurs commissions scolaires, en vue de participer aux fonds de $40,000 et de $60,000, dont dispose le gouvernement, ont élévé en conséquence le traitement de leurs instituteurs et de leurs institutrices pour l'an prochain."

Dans le district de M. Filteau, trente-cinq municipalités payent un traitement supérieur à $150.00 à toutes leurs institutrices, et dans celui de M. Nansot, " peu à peu on remplace les vieilles maisons trop petites, basses et obscures, par des maisons spacieuses, hautes et bien éclairées."

Les mobiliers ont été renouvelés presque partout dans mon district, dit M. Vien ; " il y a aussi amélioration dans les locaux dans plusieurs municipalités ". M. Curot signale la construction de " quatorze écoles neuves, au prix de $30,000", et M. Prud'homme proclame que " tous les ans, dans son district, de vieilles maisons d'écoles font place à de nouvelles constructions."

M. Longtin déclare que le traitement moyen des institutrices laïques dans son district atteint maintenant $171.46, et M. Miller mentionne 19 municipalités payant au moins $150.00.

MM. Tanguay, L.-P. Goulet, Hébert, Baumier, Lévesque et Normand s'accordent aussi à dire que les commissaires, encouragés par l'aide substantielle du Gouvernement, s'efforcent de suivre de plus en plus vos instructions.

Progrès réalisés.

Votre circulaire du 15 juin 1911, relativement aux *institutrices non diplômées*, à la *fréquentation scolaire* et à *la visite des classes* par les commissaires, a eu un excellent effet.

Ainsi de 684 qu'il était en 1910-11, le nombre des instituteurs et des institutrices non diplômés et non-autorisés est tombé à 435 en 1911-12, et le total des non diplômés (autorisés et non-autorisés) a été réduits de 825 à 752. Grâce aux nouveaux octrois favorisant l'augmentation des traitements et les efforts persistants du Département de l'Instruction publique, le chiffre des AUTORISÉS sera augmenté et le nombre des NON-DIPLOMÉS encore diminué, j'en suis convaincu.

La note de la fréquentation scolaire est généralement bonne. M. Bergeron constate que sur un total de 7,795 enfants en âge de fréquenter les classes, 82 seulement n'ont pu aller à l'école ; et M. Turcotte dit : " sur un total de 5,076 enfants de 7 à 14 ans, il y en a 513 qui n'ont pas fréquenté l'école primaire. Si l'on tient compte du fait que parmi ces enfants, il y en a un bon nombre qui vont au collège et aux écoles spéciales, on admettra que les enfants de 7 à 14 ans qui ne fréquentent pas l'école, forment une quantité presque négligeable ".

Dans le district de M. Lévesque, la moyenne de la présence en classe a augmenté de 215 élèves ; " c'est l'indice, dit cet inspecteur, que la population comprend de plus en plus l'importance de l'instruction ".

Quant à la présence moyenne en classe, sept inspecteurs : MM. Bergeron, Curot, Boily, Hébert, L.-A. Guay, Belcourt et Lefebvre, l'évaluent à 80% et plus, d'après l'inscription en classe ; deux à 79% et une fraction, MM Turcotte et Beaumier ; sept de 75% à 79%, MM. Roy, L.-P. Goulet, Primeau, Lévesque, Tanguay. Longtin, J.-O. Goulet.

Mais la preuve la plus probante qu'il y a eu progrès sérieux, quant à la durée de la fréquentation scolaire, c'est le nombre considérable de demandes faites au Comité catholique relativement au titre d'école modèle et d'académie. D'après la seule visite du printemps 1912, les bulletins des inspecteurs indiquent que 33 écoles élémentaires méritaient le titre d'écoles modèles et que 34 de ces dernières avaient droit à celui d'académie.

Plusieurs inspecteurs d'écoles mentionnent dans leurs bulletins que les commissaires, ou au moins quelques représentants de la commission scolaire,

les ont accompagnés dans la visite des écoles. D'autre part, les deux visites imposées par la loi aux commissaires est faite dans un plus grand nombre de cas.

Points faibles et lacunes.—Remèdes

De ce qui précède, il ne faut pas conclure que tous les progrès possibles ont été réalisés. Non, certes. Plusieurs points faibles et nombre de lacunes réclament une action prompte et des mesures effectives.

Les instituteurs et les institutrices, dans bien des cas, ne sont pas suffisamment rétribués, de là un changement trop fréquent des titulaires ; plusieurs classes sont encore encombrées d'élèves, ce qui nuit beaucoup au progrès ; le nombre de classes insalubres, bien que diminuant chaque année, est encore trop considérable ; les règlements concernant les livres autorisés ne sont pas toujours suivis à la lettre, et la promotion annuelle des élèves négligée dans bien des cas.

Trop de commissaires attachent peu d'importance au choix d'un bon maître. Il s'en rencontre encore qui, pour épargner quelques piastres, requièrent les services de personnes peu ou point qualifiées, de préférence à des diplômées des écoles normales ; et d'autres engagent des institutrices non-diplômées avant d'avoir fait des démarches pour trouver des personnes compétentes.

Voilà quelques points faibles. Mais grâce à la direction ferme et suivie de votre Département, à la vigilance du Comité catholique, au zèle de la plupart des inspecteurs et aux encouragements généreux du Gouvernement, ces points faibles vont s'effaçant chaque année.

Quant aux lacunes, elles ne sont pas toutes comblées, mais plusieurs mesures déjà approuvées par le Comité catholique et d'autres à l'étude font espérer que dans un temps rapproché les plus notables seront choses du passé.

II

LES ECOLES NORMALES

J'ai visité les dix écoles normales catholiques, consacrant deux journées complètes à chacune d'elles. A la suite de chacune de ces visites, je vous ai soumis un rapport circonstancié ainsi que l'horaire suivi pendant ces deux journées.

708 élèves ont suivi les cours de pédagogie au cours de 1911-12 : 154 élèves-maîtres et 654 élèves-maîtresses.

Les écoles d'application des différentes écoles normales ont été fréquentées par 1297 élèves.

Voici les matières qui ont fait l'objet de l'examen de 1911-12 :

Ecoles normales

Lecture à haute voix et expliquée—Grammaire, syntaxe et analyse—Histoire du Canada—Littérature.

Ecoles d'application

Enseignement pratique : Classe de lecture, de grammaire et d'histoire par quatre élèves-maîtres ou élèves-maîtresses de chaque cours : l'épreuve durant quinze minutes.

J'ai été très satisfait du résultat de ces différents examens. Un progrès sensible a été réalisé dans l'organisation et le fonctionnement de quelques écoles d'application, depuis ma première visite.

Ainsi à Valleyfield, où pour des raisons tout à fait locales, l'école d'application n'avait pu être organisée d'une façon définitive, ce département important comprend maintenant sept salles de groupes—trois de plus que l'année dernière—où les élèves-maîtresses vont enseigner une heure par jour pendant quatre stages de quinze jours consécutifs chaque année.

La préparation des classes en vue de l'école d'application est bien dirigée. L'élève-maîtresse est tenue de préparer une fiche pour chaque leçon (avec journal de référence qui correspond aux fiches), de tenir le journal d'appel dans son groupe, etc.

Après le deuxième et le quatrième stage à l'école d'application, chaque élève-maîtresse subit un examen d'enseignement pratique devant le Principal. En plus, la directrice de l'école d'application fait rapport chaque mois au Principal sur l'enseignement des élèves-maîtresses.

Dans presque toutes les écoles normales, MM. les Principaux m'ont gracieusement fourni l'occasion d'une conférence avec le personnel enseignant de la maison. C'est la partie la plus agréable et en même temps la plus utile de ma visite. Là, avec la plus franche cordialité et n'ayant en vue que le bien et le progrès de l'Instruction publique, le Principal, les professeurs, les directrices, les directeurs et l'Inspecteur général se font mutuellement part de leurs impressions et étudient les moyens à prendre pour améliorer, s'il y a lieu, l'enseignement d'une spécialité ou perfectionner les rouages de l'école d'application.

Le cours normal

Le nombre des élèves qui entrent à l'école normale avec l'intention d'y parcourir le cycle régulier des trois années du programme, augmente sensiblement. Néanmoins, à Chicoutimi et à Rimouski, il n'y a pas eu d'élèves dans le cours supérieur en 1911-12; à Nicolet, j'ai rencontré peu d'élèves dans les cours intermédiaire et supérieur.

Le vrai cours normal comprend néanmoins trois années. Il est impossible dans une seule année de donner une formation pédagogique convenable. Permettez-moi de rappeler ici ce que je suggérais l'année dernière: " Une mesure d'urgence s'impose : faciliter le retour en deuxième année à tous les élèves d'une première année de séjour à l'école normale. A cette fin : *Favoriser d'une bourse spéciale tous les élèves de deuxième année,* sans préjudices pour les autres boursières ". Et j'ajoute : favoriser plus encore, si possible, les élèves de troisième année ; car, pour que les écoles normales puissent produire tout le bien que l'on en attend, il faut que les élèves qui les fréquentent en suivent le cours triennal complet.

Autrement, un grand nombre de normaliens, de normaliennes surtout, entrent dans l'enseignement avec le seul brevet élémentaire. Ainsi sur les 125 élèves-maîtres et élèves-maîtresses entrés dans l'enseignement en 1911 (1) (année de leur sortie de l'école normale), 75 étaient pourvues d'un brevet élémentaire, 36 d'un brevet intermédiaire et 14 d'un brevet supérieur.

Les cercles pédagogiques

Les écoles normales de Valleyfield et de Hull ont établi respectivement un *cercle pédagogique* parmi leurs élèves. J'ai assisté à l'une des séances de chacun de ces cercles, dont le but est de fournir aux élèves institutrices l'occasion d'approfondir, grâce à un travail personnel, certaines questions d'intérêt actuel et pratique, dans l'ordre pédagogique, et par là, assurer à leur formation professionnelle un complément de culture générale. Ce que j'ai vu et entendu à chacune de ces deux séances m'a vivement intéressé, et vous disiez fort justement l'année dernière, M. le Surintendant : " De telles sociétés ne peuvent que développer les facultés littéraires des étudiantes et les pousser à l'étude des questions pédagogiques, en leur offrant un excellent moyen d'utiliser leurs moments disponibles et d'orienter leurs efforts vers un but pratique ".

(1) Chiffre relevé dans les bulletins des inspecteurs, 2e visite, 1912.

Il me fait plaisir de rappeler ici que depuis de nombreuses années la *Société Saint-Thomas* joue, dans une mesure plus modeste, un rôle similaire chez les élèves-maîtres de l'Ecole normale Laval. Là les sujets historiques côtoient les questions pédagogiques, et j'ai souvenance de certaines séances qui ne furent pas sans intérêt.

III

L'ENSEIGNEMENT MENAGER.

Les amis de l'enseignement ménager ont appris avec la plus vive satisfaction que le Comité catholique, à sa séance du 9 mai 1912, avait recommandé l'établissement de deux écoles normales ménagères, l'une à Saint-Pascal, l'autre à Roberval.

J'espère qu'avant longtemps le voeu du Comité catholique sera realisé. Car il n'est que justice de permettre aux écoles ménagères de Roberval et de Saint-Pascal de conduire jusqu'au bout l'expérience qu'elles poursuivent avec tant de succès depuis de nombreuses années.

Quand la question aura été étudiée à son mérite par tous les intéressés, je suis convaincu que l'on admettra que l'enseignement ménager étant une excellente chose, que cet enseignement étant de plus en plus en honneur à la campagne, comme à la ville, il faut de toute nécessité prendre les moyens de former des institutrices aptes à le répandre avec le plus de chance de succès possible.

Et le moyen très simple, très logique, c'est de créer des écoles types, justifiant d'une expérience éprouvée, dont la mission sera de démontrer la possibilité et la sagesse de la combinaison méthodique des deux enseignements : le classique et le ménager.

Cette combinaison, il m'a été donné l'année dernière, à votre demande, M. le Surintendant, d'en constater les heureux résultats à Saint-Pascal. Et en avril dernier, sur le désir que vous m'en aviez exprimé, j'ai visité l'École ménagère de Roberval. Cette visite m'a fort intéressé.

A Roberval comme à Saint-Pascal, j'ai constaté que le programme classico-ménager, pour employer un néologisme qui exprime bien ma pensée, rend possible l'éducation intégrale de la jeune fille. Ce programme ennoblit ingénieusement le travail manuel en l'associant au travail intellectuel : le premier rend d'ailleurs le second moins fatiguant, plus facile ; il fait aimer les choses de la vie par une étude raisonnée des sciences usuelles et de l'éco-

nomie domestique ; il poétise chrétiennement les occupations du ménage en rappelant souvent aux jeunes filles le beau rôle de la femme forte de l'Evangile.

IV

LE CONGRÈS DES INSPECTEURS.

M. le Surintendant, en terminant ce rapport, permettez-moi, au nom de mes collègues de l'inspectorat, de vous témoigner ma plus vive gratitude pour avoir procuré aux inspecteurs d'écoles l'immense avantage d'un congrès plénier. Au gouvernement qui a payé les frais de cette convention, va également notre reconnaissance. Pendant trois jours, sous votre présidence, et avec le concours du secrétaire français du département, M. J. N. Miller, les inspecteurs primaires, de concert avec l'inspecteur général, ont étudié et discuté les meilleurs moyens à prendre pour rendre leur tâche de plus en plus efficace. Tous sont retournés dans leur district respectif avec une plus haute idée de leur mission et un courage nouveau.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

C.-J. Magnan,
Inspecteur général.

J.-C. SUTHERLAND.

(*Traduction*)

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous informer qu'un congrès des inspecteurs protestants a été tenu à la "High School", Montréal, le vendredi, 28 de juillet 1911. Ont assisté à ce congrès : Les inspecteurs Parker, Gilman, Honeyman, McOuat, McCutcheon, Kerr, J.-M. Sutherland, Rothney et J.-C. Sutherland, président.

On y a fait des recommandations concernant certains changements dans la forme des rapports des bulletins des inspecteurs, et plusieurs de ces recommandations ont été acceptées, avec votre approbation.

En ce qui concerne la classification des municipalités, pour les gratifications, il a été convenu que la somme de $300 devrait être considéré comme le salaire réglementaire pour dix points, et qu'un point devrait être retranché, pour chaque $25 de diminution que subit le salaire au-dessous de ce chiffre. Quant aux points accordés pour la cotisation, on a convenu que la quantité réglementaire devrait être 10 millièmes sur une pleine évaluation.

Nous avons discuté longuement la question de rendre plus efficace les allocations spéciales, telles que celles provenant du fonds des municipalités pauvres et du fonds disponible de l'école normale. Lorsque ces allocations ont été accordées pour des fins spéciales, telles que améliorations aux maisons d'écoles, prolongation du terme scolaire et augmentation du salaire des institutrices, et lorsque les commissions scolaires ont failli à l'exécution de leurs promesses, il a été décidé que l'inspecteur devrait retarder sa recommandation, et attendre que les commissions scolaires agissent.

Nous avons aussi étudié le cas des écoles où l'année scolaire est écourtée, et il a été aussi question de la difficulté qu'il y a de faire deux visites par année à ces écoles.

L'inspecteur McOuat a suggéré que, pour les bulletins des municipalités où se trouvent des écoles supérieures, on ne devrait demander l'inscription que des statistiques qui concernent réellement les écoles élémentaires.

Avant la clôture du congrès, l'inspecteur Gilman a prononcé un discours de bienvenue spéciale à l'adresse du président et lui a déclaré que, dans sa nouvelle position, il pouvait compter sur l'appui sincère des inspecteurs.

ÉCOLES VISITÉES.

Pendant l'année, j'ai de nouveau visité les écoles protestantes de Shawinigan-Falls et de La-Tuque, localités qui se trouvent toutes deux en dehors

des districts réguliers d'inspection. J'ai dûment rempli et envoyé à qui de droit les bulletins d'inspection. Ces écoles admirables, si généreusement soutenues par des compagnies locales, s nt une leçon pour les compagnies industrielles, de quelqu'endroit que ce soit. La "Quebec and St-Maurice Industrial Company" a dépensé environ $5,000.00 pour la construction d'une nouvelle école à La-Tuque et l'on y engage une institutrice d'école modèle, de même qu'une institutrice d'école élémentaire. Actuellement, il y a environ 50 élèves protestants qui fréquentent cette école.

RÉUNIONS.

Durant l'année, j'ai tenu plusieurs réunions publiques, conformément à vos instructions, en faveur de la centralisation,—l'une dans le canton de Eaton, deux à Melbourne et une à Clifton-Est. Une école modèle centralisée a été érigée dans Eaton (à Bulwer).

Bien que, assez généralement, on approuve le principe de la centralisation, il s'élève toujours beaucoup d'opposition, quand il s'agit de choisir l'endroit où l'on doit construire l'école. Dans les Cantons de l'Est, les chemins sont très irréguliers dans les directions qu'ils suivent, et il arrive rarement qu'on puisse trouver convergence parfaitement idéale vers un point central. Cet état de choses rend la centralisation difficile, mais plus on étudie cette question, plus il devient évident que les petites écoles, les écoles à courte année scolaire, ne peuvent pas ou ne devraient pas être maintenues. On trouve plusieurs de ces écoles dans un rayon de quatre à cinq milles d'une bonne école modèle ou d'une bonne académie, où les élèves pourraient être facilement transportés, et les commissions scolaires devraient comprendre qu'il leur faut, dans leur intérêt aussi bien que dans l'intérêt des élèves, pourvoir au transport de ces derniers. Le fait de tenir ouvertes des écoles à courte année scolaire, entraîne invariablement la perte d'une partie des allocations accordées pour le salaire minimum.

Le vrai système de contralisation, consistant dans la fermeture de quatre ou cinq écoles d'arrondissement et dans l'érection d'une école modèle centrale, entraîne un surcroît de dépenses pour la municipalité, dans une certaine mesure. La crainte des dépenses est donc un obstacle à la centralisation et je crois qu'il serait bon d'offrir des allocations spéciales pour aider les municipalités à payer le coût du transport.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J.-C. SUTHERLAND,
Inspecteur général.

École technique, à Montréal.

APPENDICE N° IV

RAPPORT SUR L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL

Ecole Polytechnique de Montréal

Montréal, juillet 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le rapport annuel de l'Ecole Polytechnique pour l'année scolaire 1911-12. Le nombre des élèves inscrits pour cette année a été de 150, répartis comme suit :

Division des ingénieurs.....89
Division des architectes.....29
Cours préparatoire.....32

Les élèves de la 4e année de la division des ingénieurs ont obtenu le diplôme d'Ingénieur civil. Parmi ceux-ci, 8 ont obtenu le diplôme spécial supplémentaire d'Ingénieur des chemins de fer et 2 celui d'Ingénieur électricien.

Parmi les diplomés, il faut mentionner tout spécialement MM. Lalonde et Gratton qui ont obtenu la " grande distinction " et MM. Cailloux et Toupin la " distinction ".

Sur les 7 élèves de la 4e année de la division des Architectes, 5 ont obtenu le diplôme d'Architectes et parmi ceux-ci il faut citer M. Morissette qui a reçu la " Distinction ".

Les nominations suivantes ont été faites dans le corps professoral :

M. P. Charton : assistant pour les cours de topographie et d'arpentage.

M. H. Charlebois : professeur de dessin.

M. P.-E. Mercier : assistant pour les cours spéciaux de chemin de fer.

M. A McConville : démissionnaire.

Ainsi que je vous en faisais part dans mon rapport de l'an dernier, la corporation de l'Ecole Polytechnique a complété l'enseignement du département des mines par la création d'un atelier de préparation mécanique capable de traiter deux tonnes de minérais par jour, et celui du département d'architecture par l'établissement d'un nouvel étage renfermant un musée et de nouvelles salles de dessin. Ces installations toutes modernes montrent le souci

que prend la corporation de faire de l'Ecole Polytechnique une institution de premier ordre, capable d'être mise au rang des premières institutions du pays.

Quoique les programmes aient été complétés et considérablement augmentés, on constate avec satisfaction une grande amélioration dans les résultats obtenus par les élèves dans les différentes divisions de l'Ecole. Les déchets que l'on observait à la suite des examens généraux ont beaucoup diminué, et l'on ne rençontre que 7 élèves qui ont échoué au passage dans les divisions supérieures et 2 qui sont ajournés pour l'obtention du diplôme.

Je me plais à proclamer que cette constation est tout à l'honneur de la haute compétence et du dévouement du corps professoral de l'Ecole.

Veuillez agréer, Monsieur le Surintendant, l'expression de mes sentiments respestueux.

A. Fyen,
Directeur.

État des recettes et des dépenses de l'école polytechnique pour 1911-1912.

Recettes

Du Gouvernement provincial	$ 25,000 00
Du Gouvernement fédéral	2,500 00
Du Grand Tronc	2,500 00
Du Canadien Pacifique	2,500 00
De la rétribution	11,675 50
Des diplômes	770 25
De l'architecture	2,410 00
T. Bastien, (emprunt)	35,800 00
Banque d'épargne, (emprunt)	40,000 00
Loyers	175 50
Laboratoire provincial	877 93
Divers	1,599 23
Total des recettes	$ 125,808 41
Argent en caisse le 1er juillet 1911	$ 489 06
	$ 126,297 47

Dépenses

Traitement des professeurs	$ 38,361 16
Chauffage, éclairage et taxe de l'eau	3,179 65
Entretien	1,056 62
Réparations	4,058 12
Ameublement et mobilier	1,143 60
Diplômes	535 42
Laboratoires	2,126 66
Comptes des intérêts	15,053 17
Enseignement topographique	1,626 12
Bibliothèque	613 02
Bell Telephone	268 89
Annuités emprunts banque d'épargne	2,551 79
Employés	3,722 41
Auditeur	20 00
Banquet des élèves	100 00
Annuaire	25 00
Dépenses spéciales de la corporation	479 35
Examens supplémentaires et d'admission	370 96
Examens périodiques et généraux	47 55
Frais de bureau	956 49
Licence	
Machines	3,830 48
Assurance	
T. Bastien	23,691 40
Laboratoire provincial	1,148 11

Bâtisse des laboratoires	$	19,788 92
Divers		522 30
Total des dépenses	$	125,277 19
En caisse le 30 juin 1912	$	1,020 28
	$	126,207 47

BILAN DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE AU 30 JUIN 1912.

Actif.

Bâtisse principales		106,473 56
Bâtisse des Laboratoires		70,382 05
Terrain		24,000 00
Propriété Dastous		6,500 00
Machines		28,767 72
Laboratoires		23,944 56
Cabinet de Physique et d'Arpentage		1,560 84
Cabinet d'histoire naturelle		300 00
Documents et matériel d'instruction		899 15
Bibliothèque		7,711 24
Ameublement et mobilier		19,843 57
Appareil d'éclairage		1,708 23
Tableaux du Gouvernement Français		137 18
	$	292,229 10
Argent en caisse		1,020 28
Différence du passif et actif		30,619 98
		323,869 36

Passif.

Crédit Foncier,	(emprunt)	$ 75,000 00
Corporation archiépiscopal,	"	15,000 00
Sœurs de la Congrégation,	"	10,000 00
T. Bastien,	"	35,800 00
Banque d'Egargne,	"	182,928 86
Vice-recteur de l'université Laval,	"	5,000 00
Fonds de voyage de l'ass. des élèves en Mines,	"	140 50
		$ 323,869 36

Ayant examiné l'état de compte qui précède avec pièces justificatives à l'appui des recettes et des dépenses, je certifie que le dit état de compte est correct et conforme aux écritures des livres de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.

(Signé) G. CHARTRAND,
Auditeur.

APPENDICE No V

PETITS TABLEAUX

TABLEAU—A.—STATISTIQUE DE L'INSPECTION

Numéros.	Noms des Inspecteurs.	Résidence des Inspecteurs.	Date de la nomination des Inspecteurs.	Traitements.
1	Ballantyne, John	Grindstone, (Iles-de-la-Madeleine)	30 juin 1903	$ 200
2	Beaumier, Joseph-Vincent.	Trois-Rivières	20 octobre 1905	1,400
3	Belcourt, J.-G.-Ephrem	Nicolet, (Nicolet)	18 novembre 1880	1,400
4	Bergeron, Lionel	Plessisville-Station, (Mégantic)	7 juillet 1902	1,400
5	Blanche, Mgr G	Sept-Iles, (Saguenay)	18 janvier 1909	300
6	Boily, Jos.-Edouard	Roberval, (Lac-St-Jean)	26 juin 1909	1,400
7	Chabot, Joseph-Alexandre	Lauzon, Lévis)	30 septembre 1896	1,400
8	Cléroux, Joseph-Albini.	Montréal, No 50, rue Marquette	15 octobre 1897	1,400
9	Côté, Joseph-Maxime	St-Georges, (Beauce)	14 septembre 1900	1,400
10	Curot, Marie-Joseph.	Montréal, 678 rue Berri	8 juillet 1892	1,400
11	Demers, Jean-Baptiste	St-Jean, (St-Jean)	3 décembre 1885	1,400
12	Dubeau, Joseph-Zoël	Ste-Anne-de-la-Pocatière (Kamouraska)	8 juillet 1892	1,400

DES ECOLES.—ANNÉE SCOLAIRE 1911-12.

DÉLIMITATION DES DISTRICTS D'INSPECTION.	Nombre d'écoles sous contrôle.
Les écoles protestantes des Iles-de-la-Madeleine	5
La ville de Trois-Rivières ; le comté de St-Maurice ; celui de Maskinongé, excepté les cantons Masson et Laviolette ; les municipalités de Ste-Flore et de Grand'Mère, dans le comté de Champlain	154
Le comté de Nicolet, excepté St-Pierre-les-Becquets, Ste-Sophie-de-Lévrard, Gentilly et Ste-Marie-de-Blandford ; le comté d'Yamaska, excepté St-Michel, St-David, St-Pierre-de-St-David, St-Guillaume, St-Bonaventure, St-Pie-de-Guire et St-François	176
Le comté d'Arthabaska, excepté Chester-Nord, Chester-Est, St-Paul-de-Chester, St-Rémi-de-Tingwick, Tingwick et Chénier, les municipalités de St-Pierre-les-Becquets, Ste-Sophie-de-Lévrard, Gentilly et Ste-Marie-de-Blandford, dans le comté de Nicolet, et celles d'Halifax-Nord, (Ste-Sophie), Halifax-Sud (St-Ferdinand), Somerset-Sud (St-Calixte) et Plessisville, dans le comté de Mégantic,	168
Le territoire renfermé dans la préfecture apostolique du Golfe St-Laurent, depuis la rivière Portneuf jusqu'à Blanc-Sablon	128
Le comté du Lac-St-Jean, excepté les municipalités de St-Bruno, du village, de la paroisse et de la Station d'Hébertville, et le canton Taché, dans le comté de Chicoutimi	129
Le comté de Rimouski et celui de Matane, excepté Causapscal, St-Edmond, St-Léon-le-Grand, Amqui, Cedar-Hall, Sayabec, St-Paul-des-Capucins, Dalibaire et Cherbourg	178
Le comté d'Argenteuil, les municipalités de Papineau, Montebello, N.-D.-de-Bonsecours, Ste-Angélique, Plaisance, St-André-Avellin, N.-D.-de-la-Paix, Ripon, Lac-Escréar, Hartwell, Preston, Suffolk, Addington, Ste-Valérie-de-Ponsonby, St-Rémi-d'Amherst, La-Conception (Clyde), La-Nativité, La-Minerve, Macaza, l'Annonciation, Ste-Veronique (Turgeon), Loranger (St-Ignace-du-Nominingne), dans le comté d'Ottawa ; les cantons Lynch et Mousseau, dans le comté de Montcalm, et les municipalités de St-Faustin, St-Jovite et de Beresford (Ste-Agathe), dans le comté de Terrebonne	138
Les municipalités de Ste-Germaine, Ste-Rose-de-Watford, St-Prosper, Cranbourne (St-Odilon), Standon, St-Abdon, St-Léon-de-Standon et St-Benjamin-du-Lac-à-Busque, dans le comté de Dorchester ; celles de Zacharie, Metgermette-Sud, St-Côme, St-Théophile, St-Gédéon-de-Marlow, St-Martin-de-Jersey, St-Georges (Aubert-Gallion), St-Benoît-Joseph, St-Honoré-de-Shenley, St-Evariste-de-Forsyth, Lambton (St-Vital), Aylmer (St-Sébastien), St-Samuel-de-Gayhurst et St-Ludger, dans le comté de Beauce	187
Lee comtés de Stanstead et de Compton, et les cantons de Spaulding, Ditchfield et Woburn, dans le comté de Beauce	144
Les comtés de Napierville, Iberville et St-Jean, les écoles de St-Jacques-de-Clarenceville et St-Thomas, dans le comté de Missisquoi, et la municipalité de St-Jacques-le-Mineur, dans le comté de Laprairie	157
Le comté de Kamouraska, excepté St-Eleuthère (Pohénégamook), et celui de l'Islet, excepté les municipalités de l'Islet, St-Eugène, St-Cyrille, St-Marcel et le canton Leverrier	168

TABLEAU—A.—STATISTIQUE DE L'INSPECTION

Numéros.	Noms des Inspecteurs.	Résidence des Inspecteurs.	Date de la nomination des Inspecteurs.	Traitements.
13	Filteau, Alphonse	St-Jean, (Montmorency)	7 juin 1905	$1,400
14	Genest-Labarre, J.-Evariste.	Victoriaville, (Arthabaska)	2 novembre 1896	1,400
15	Gilman, Aaron-Luther	Cowansville, (Missisquoi)	9 décembre 1895	1,400
16	Goulet, Joseph-Onésime	St-Gervais, (Bellechasse)	16 janvier 1901	1,400
17	Goulet, Ls-Philippe	Quebec, 73, rue Latourelle	18 février 1907	1,400
18	Guay, Louis-Abdon	St-David, (Lévis)	26 mai 1894	1,400
19	Hébert, Joseph	Longueuil, (Chambly)	1 septembre 1899	1,400
20	Hunter, Rév. J.-H	Coaticook, (Stanstead)	26 juin 1912	1,400
21	Honeyman, Howard-Arthur	Hull, (Ottawa)	18 décembre 1907	1,400
22	Kerr, Rév. Isaac-Newton	Marbleton, (Wolfe)	1 octobre 1899	450
23	Lefebvre, Joseph-Edouard	Vaudreuil, (Vaudreuil)	22 mai 1908	1,400
24	Lévesque, Louis-Nérée	Roxton-Falls, (Shefford)	12 novembre 1877	1,400

DES ÉCOLES.—ANNÉE SCOLAIRE 1911-1912.—*Suite.*

DELIMITATION DES DISTRICTS D'INSPECTION.	Nombre d'écoles sous contrôle.
Le comté d'Ottawa, excepté les municipalités de Papineau, Montebello, N.-D. de-Bonsecours, Ste-Angélique, Plaisance, St-André-Avellin, N.-D.-de-la-Paix, Ripon, Lac-Escréar, Hartwell, Preston, Suffolk, Addington, Ste-Valérie-de-Ponsonby, St-Rémi-d'Amherst, La-Conception (Clyde), La-Nativité, La-Minerve Macaza, L'Annonciation, Ste-Véronique (Turgeon), Loranger, Pointe-Gatineau, Hull (cité), Hull (canton), Aylmer, Deschênes (village), St-Etienne-de-Chelsea, Eardley, Ste-Cécile-de-Masham, Lowe, Lowe-Sud, Aylwin et St-Joseph de Wakefield ; Dorion (Lac Cayamont), dans Pontiac	129
Les comtés de Sherbrooke et de Richmond ; les municipalités d'Ely-Nord, Ely-Sud, Stukely-Nord, Lawrenceville et Ste-Anne-de-Stukely, dans le comté de Shefford ; celles de St-Fulgence-de-Durham, St-Pie re-de-Durham, Kingsey et Kingsey-Falls, dans le comté de Drummond, la municipalité de Ste-Christine, dans le comté de Bagot	159
Les écoles protestantes des comtés de Huntingdon et de Soulanges, celles de Valleyfield et de St-Louis-de-Gonzague, dans le comté de Beauharnois, celles de Lacolle dans le comté de St-Jean, celles de St-Thomas-de-Clarenceville dans le comté de Missisquoi, et celles du comté de Vaudreuil, excepté la municipalité de Pointe-Fortune	120
Le comté de Champlain, excepté Ste-Flore et Grand'Mère, et les écoles de Grondines, St-Casimir, St-Thuribe, St-Ubalde, N.-D.-des-Anges et St-Rémi-du-Lac-au-Sable, dans le comté de Portneuf	176
Le comté de Montmagny ; celui de Bellechasse, excepté St-Charles, St-Gervais, St-Lazare ; les municipalités de l'Islet, St-Eugène, St-Cyrille, St-Marcel et le canton Leverrier, dans le comté de l'Islet, et celle de Ste-Justine, dans le comté de Dorchester	180
Le comté de Lévis, excepté la ville de Lévis, N.-D.-de-la-Victoire, Bienville, St-Joseph, Lauzon et la partie Est du village de Lauzon ; le comté de Dorchester, excepté Standon, St-Abdon, St-Léon-de-Standon, St-Odilon (Cranbourne), St-Benjamin-du-Lac-à-Busque, Ste-Germaine, Ste-Justine, Ste-Rose-de-Watford et St-Prosper ; les municipalités de St-Charles, St-Gervais et St-Lazare, dans le comté de Bellechasse	173
Les comtés de Chambly, Richelieu et Verchères, et les municipalités de St-Michel, St-David et St-Pierre-de-St-David, dans le comté d'Yamaska	161
Les écoles protestantes des comtés de Stanstead et Compton, excepté celles de Lac-Mégantic, Whitton, Marston, Hampden, Winslow-Sud, Lingwick	106
Les écoles protestantes des comtés de Pontiac, d'Ottawa, Labelle et Témiscamingue	126
Les écoles protestantes des comtés de Matane et Gaspé, et celles des cantons Cox, Hope et Port-Daniel, dans le comté de Bonaventure	39
Les comtés de Jacques-Cartier, de Soulanges, de Vaudreuil, et celui de Laval, excepté les paroisses de St-François-de-Sales et de St-Vincent-de-Paul	130
Le comté de Drummond, excepté les municipalités de Durham-Sud (St-Fulgence), St-Pierre-de-Durham, Kingsey et Kingsey-Falls ; le comté de Bagot, excepté St-Dominique, Ste-Rosalie, St-Pie et Ste-Christine ; les municipalités de St-Guillaume-d'Upton, Saint-Bonaventure, St-Pie-de-Guire et St-François, dans le comté d'Yamaska	177

TABLEAU—A—STATISTIQUE DE L'INSPECTION

Numéros.	Noms des inspecteurs.	Résidence des Inspecteurs.	Date de la nomination des inspecteurs.	Traitements.
25	Longtin, Lorenzo	St-Isidore, (Laprairie)	29 décembre 1909	$1,400
26	Marien, J.-Gervais	St-Jean (St-Jean)	6 juillet 1912	1,400
27	Marquis, Geo.-Emile	Québec, 565, rue St-Jean	15 juin 1905	1,400
28	McCutcheon, Olivier-Fairfield	Leeds, village, (Mégantic)	1 janvier 1904	1,400
29	McGown, Joseph-G.-W.	Montréal, 898, rue Cadieux	4 mai 1888	1,400
30	McOuat, John-W.	Lachute, (Argenteuil)	8 juillet 1892	1,400
31	Miller, C.-J.	Montréal, 1325, Av. Delorimier	28 février 1911	1,400
32	Molleur, Joseph-Treflé	St-Césaire, (Rouville)	1 septembre 1899	1,400
33	Nansot, Henri.	Québec, 87, rue Durocher	15 mars 1904	1,400
34	Normand, Frédéric-J.	St-Aimé, (Richelieu)	18 septembre 1909	1,400
35	Pagé, Louis-Omer	St-Louis-de-Lotbinière, (Lotbinière)	15 octobre 1897	1,400
36	Paquin, J.-Arsène	Joliette, (Joliette)	5 juillet 1912	1,400
37	Plamondon, Charles	St-Bruno, (Lac St-Jean)	28 août 1912	1,400
38	Primeau, J.-Bte	St-Jérôme, (Terrebonne)	1 septembre 1897	1,400
39	Prud'homme, J.-Hormisdas	L'Assomption, (L'Assomption)	15 octobre 1890	1,400

DES ÉCOLES,—ANNÉE SCOLAIRE 1911-1912.—*Suite.*

DÉLIMITATION DES DISTRICTS D'INSPECTION.	Nombre d'écoles sous contrôle.
Le comté de Laprairie, excepté St-Jacques-le-Mineur, et les comtés de Châteauguay, Beauharnois et Huntingdon	$164
Le comté de Pontiac, excepté la municipalité de Dorion (Lac Cayamont) ; les municipalités scolaires de Pointe-Gatineau, Hull (cité), Hull (canton), De-chênes (village), Aylmer, St-Étienne-de-Chelsea, Eardley, Ste-Cécile-de-Masham, Lowe, Lowe-Sud et Aylwin, et St-Joseph de Wakefield dans le comté d'Ottawa	126
Le comté de Bonaventure et les municipalités de Causapscal, St-Edmond, St-Léon-le-Grand, Amqui, Cedar-Hall et Sayabec, dans le comté de Matane	144
Les écoles protestantes de la cité de Québec, et des comtés de Québec, Portneuf, Lévis, Mégantic, Dorchester, Lotbinière, Beauce et Wolfe ; celles de Lac-Mégantic, Whitton, Marston, Hampden, Winslow-Sud, Lingwick, dans le comté de Compton	115
La cité de Montréal, le comté d'Hochelaga, et les paroisses de Saint-François-de-Sales et de Saint-Vincent-de-Paul, dans le comté de Laval	161
Les écoles protestantes des comtés d'Hochelaga, Argenteuil, Jacques-Cartier, Chambly, Deux-Montagnes, Terrebonne, L'Assomption, Montcalm et Joliette ; celles de Pointe-Fortune, dans le comté de Vaudreuil, et celles de la cité de Montréal	125
Le comté de Brome, celui de Missisquoi, excepté St-Jacques et St-Thomas-de-Clarenceville ; le comté de Shefford, excepté les municipalités d'Ely-Nord, Ely-Sud, Stukely-Nord, Laurenceville et Ste-Anne-de-Stukely ; la municipalité de l'Ange-Gardien, dans le comté de Rouville	159
Le comté de St-Hyacinthe ; celui de Rouville, excepté la municipalité de l'Ange-Gardien ; les municipalités de St-Dominique, Ste Rosalie et St-Pie, dans le comté de Bagot	159
Le comté de Témiscouata et la municipalité scolaire de St-Eleuthère (Pohénégamook), dans le comté de Kamouraska	188
Le comté de Gaspé et les municipalités scolaires de St-Paul-des-Capucins, Dalibaire, St-Edouard-des-Mechins et Cherbourg, dans le comté de Matane	119
Le comté de Lotbinière et Somerset-Nord (Ste-Julie), Ste-Anastasie, Nelson, N.-D.-de-Lourdes, Inverness, St-Pierre-Baptiste, Leeds, Leeds-Est, Leeds-Sud, dans le comté de Mégantic	156
Le comté de Joliette, excepté la municipalité de St-Paul ; celui de Berthier, excepté Lanoraie et Lavaltrie ; les cantons Masson et Laviolette, dans le comté de Maskinongé	148
Le comté de Chicoutimi, moins le canton Taché ; les municipalités de St-Bruno, d'Hébertville (village, paroisse et station), dans le comté du Lac-St-Jean	117
Le comté des Deux-Montagnes ; celui de Terrebonne, excepté St-Faustin, Ste-Jovite et Beresford (Ste-Agathe) ; les écoles de St-Donat et du canton de Chilton (N.-D.-de-la-Merci), dans le comté de Montcalm	144
Le comté de L'Assomption ; celui de Montcalm, excepté St-Donat et le canton de Chilton (N.-D.-de-la-Merci) ; les municipalités de Lavaltrie et de Lanoraie, dans le comté de Berthier, et celle de St-Paul, dans le comté de Joliette	130

TABLEAU—A.—STATISTIQUE DE L'INSPECTION

Numéros.	Noms des Inspecteurs.	Résidence des Inspecseurs.	Date de la nomination des Inspecteurs.	Traitements.
40	Rothney, Rév. Wm-O.....	Richmond (Richmond).....	12 juillet 1911.....	1,400
41	Roy, Pierre-Antoine.....	La Jeune Lorette, (Québec)	11 août 1886.....	1,400
42	Simard, A.-Hidallah	Baie-St-Paul, (Charlevoix).	20 mai 1897	300
43	Sutherland, Rév. James-M....	New-Carlisle, (Bonaventure)	12 septembre 1900.....	450
44	Tanguay, Amédée.....	Roxton-Falls, (Shefford).	22 novembre 1887.....	1,400
45	Taylor, Rév. Ernest-Manly....	Knowlton, (Brome)	4 juin 1889.....	1,400
46	Thériault, Ls.-Albin....	Havre-aux-Maisons, (Iles-de-la-Madeleine).....	21 août 1912.....	700
47	Tremblay, Thomas.....	Baie-St-Paul, (Charlevoix)	27 mai 1882.....	1,400
8	Turcotte, Joseph-Marie-Arthur.	Ste-Famille, (Montmorency).....	16 juin 1905.....	1,400
49	Vien, Georges-Stanislas.. ...	Lauzon, (Lévis)	12 novembre 1877.....	1,400

DES ÉCOLES.—ANNÉE SCOLAIRE 1911-1912.—*Suite.*

DÉLIMITATION DES DISTRICTS D'INSPECTION.	Nombre d'écoles sous contrôle.
Les écoles protestantes des comtés de Drummond, Richmond, Sherbrooke et Bagot ; celles du comté de Shefford, excepté les écoles des cantons de Granby et de Shefford ; celles de Tingwick, dans le comté d'Arthabaska	147
Le comté de Québec, excepté la ville Montcalm, St-Roch-Nord et St-Charles, (Petite-Rivière) ; celui de Portneuf, excepté les municipalités de Grondines, St-Casimir, St-Ubalde et N.-D.-des-Anges ; les municipalités de Laval et de St-Adolphe, dans le comté de Montmorency.	162
La partie ouest du comté de Saguenay comprise entre le comté de Charlevoix et la rivière Portneuf.	24
Les écoles protestantes du comté de Bonaventure, excepté celles des cantons Cox, Hope et Port-Daniel	32
Le comté de Beauce, excepté St-Zacharie, Metgermette-Sud, St-Côme, St-Théophile, St-Gédéon-de-Marlow, St-Ludger, St-Samuel-de-Gayhurst, Aylmer (St-Sébastien), Lambton (St-Vital), St-Evariste-de-Forsyth, St-Honoré-de-Shenley, St-Georges, (Aubert-Gallion), St-Martin-de-Jersey ; les municipalités de St-Antoine-de-Pontbriand et Sacré-Cœur-de-Marie, dans le comté de Mégantic, et celle de St-Edouard-de-Frampton, dans le comté de Dorchester	179
Les écoles protestantes des comtés de Brome, Iberville et Rouville ; celles du comté de Missisquoi, excepté les écoles de St-Thomas-de-Clarenceville, et les écoles protestantes des cantons de Granby et de Shefford, dans le comté de Shefford	123
Les Iles-de-la-Madeleine	18
Le comté de Charlevoix	95
Le comté de Wolfe ; les municipalités de St-Désiré-du-Lac-Noir, Irlande-Nord, Irlande-Sud et St-Alphonse-de-Thetford, dans le comté de Mégantic ; celles de Chester-Nord, Chester-Est, St-Paul-de-Chester, St-Rémi-de-Tingwick et Chénier, dans le comté d'Arthabaska	169
Le comté de Montmorency, excepté St-Adolphe et Laval ; la cité de Québec ; la ville de Montcalm St-Roch-Nord et St-Charles (Petite-Rivière), dans le comté de Québec ; les municipalités de Lévis, N.-D.-de-la-Victoire, Bienville, St-Joseph, Lauzon (village) et partie-est du village de Lauzon, dans le comté de Lévis	108

TABLEAU—B.

Indiquant les contributions du gouvernement de la province de Québec, celles des municipalités, et celles des institutions d'éducation supérieure indépendantes, pour l'année 1911–1912.

CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT :	$ cts.
Ecoles publiques	325,000 00
Ecoles supérieures catholiques	60,472 80
Autres subventions anx écoles supérieures	142,000 00
Ecoles supérieures protestantes	37,477 14
Ecoles normales	105,427 38
Conseil de l'Instruction publique	3,000 00
Institutions pour les sourds-muets et les aveugles	23 140 00
Fonds de pension des instituteurs, ancien	8,000 00
Fonds de pension des instituteurs, nouveau	24,000 00
Inspection des écoles	75,000 00
Municipalités pauvres, catholiques	20,834 40
Municipalités pauvres, protestantes	4,165 60
Livres à donner en prix	8,140 00
Publication des journaux de l'Instruction publique	8,500 00
Fonds des bourses de l'Ecole normale McGill	4,000 00
Fonds des écoles élémentaires, S. R. P. Q. 1909, articles 2944 à 2949	150,000 00
Rapport du surintendant	1,100 00
Aide supplémentaire au comité protestant	1,500 00
Musée scolaire	600 00
Octroi pour construction et maintien de nouvelles académies pour les garçons	58,000 00
Octroi aux municipalités rurales qui emploient des instituteurs pour les garçons	10,000 00
Pour l'enseignement du dessin dans les écoles primaires	5,000 00
Municipalités pauvres	25,000 00
Conseil des Arts et Manufactures	16,000 00
Ecoles du soir et de coupe	32,000 00
Aide au Monument National	2,500 00
Institut technique de Montréal	5,000 00
Archives canadiennes	600 00
Gratifications aux instituteurs	16,000 00
Total	1,172,457 32

AUTRES CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT :	
Ecoles d'agriculture et écoles ménagères	42,097 86
Ecoles vétérinaires	5,500 00
Ecole de laiterie de Saint-Hyacinthe	11,725 24
Ecole de réforme et d'industrie	66,500 00
Ecole des aveugles, Asile Nazareth	1,590 00
Institut MacKay, sourds-muets et aveugles protestants	3,000 00
Total	1,302,870 42

CONTRIBUTIONS DES MUNICIPALITÉS ET DES INSTITUTIONS INDEPENDANTES : (Année 1910-1911.)	
Taxe annuelle	3,111,743 00
Taxe spéciale	313,274 00
Contributions mensuelles	277,280 00
Coût de l'entretien des institutions scolaires indépendantes subventionnées	2,026,807 00
Total	5,729,104 00

Valeur de la propriété imposable	772,937,290 00
Valeur des maisons d'école, du mobilier et du matériel servant à l'enseignement	30,755,014 00

École technique, à Québec, (façade).

École technique, à Québec, (vue d'en arrière).

École technique à Québec, (Salle des conférences).

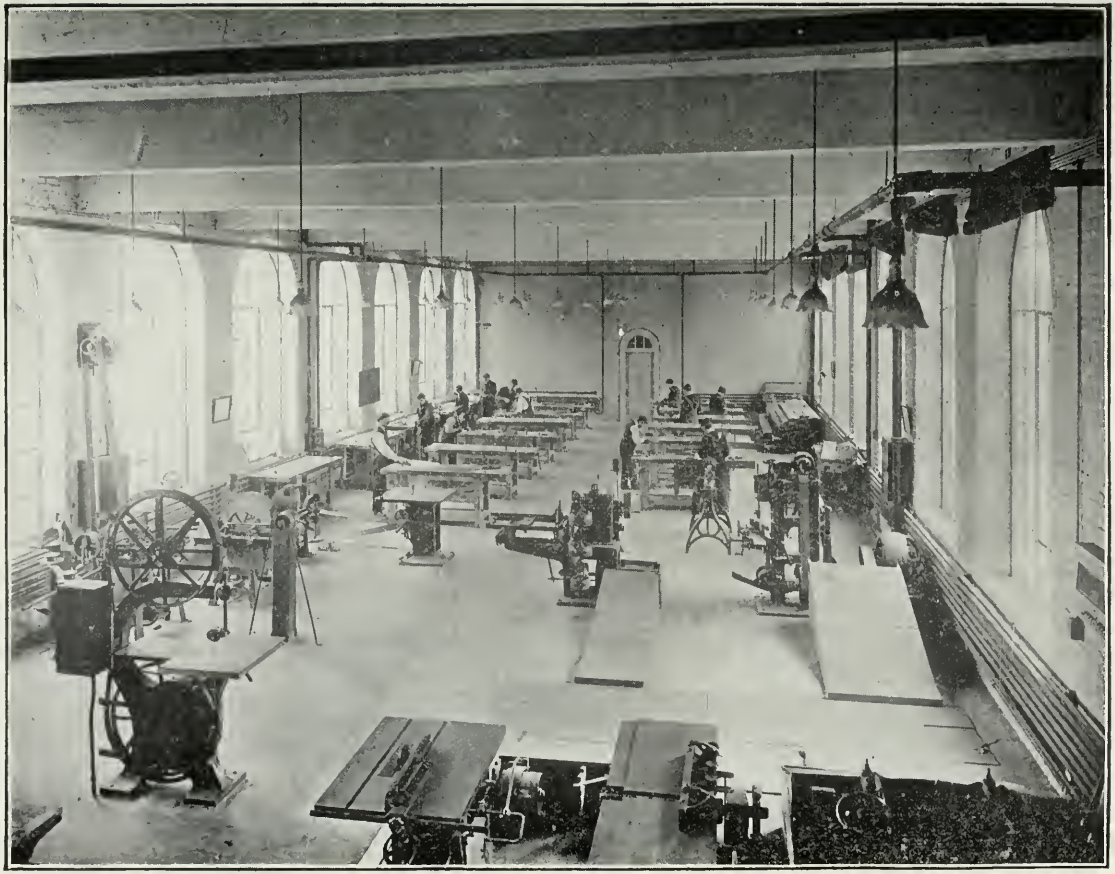

Ecole technique, à Québec, (atelier).

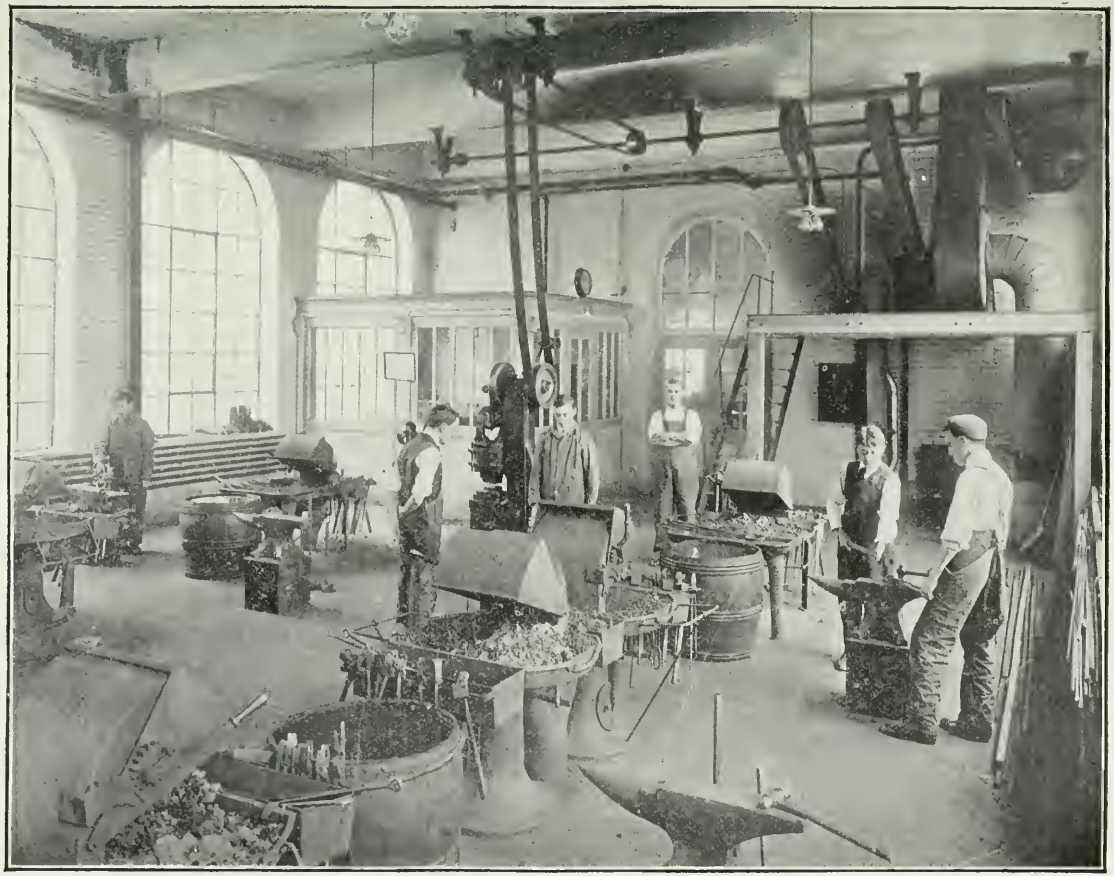

École technique, à Québec, (atelier).

École technique, à Québec (atelier).

TABLEAU—C.

Statistiques se rapportant aux universités de la province de Québec.

UNIVERSITÉ LAVAL, CATHOLIQUE.—QUÉBEC ET MONTRÉAL.—ANNEE 1911-12.

Cette institution a été fondée en 1852, par le Séminaire de Québec.

	Québec.	Montréal.	Totaux.	Totaux.
Nombre de professeurs :—				
Faculté de Théologie	9	11	20	
" de Droit	15	16	31	
" de Médecine	22	59	81	
" des Arts	30	23	53	
Ecole centrale de préparation et d'arpentage	8		8	
" polytechnique		20	20	
" de médecine comparée et de science vétérinaire		10	10	
" de chirurgie dentaire		13	13	
" de pharmacie Laval		12	12	
Institut agricole d'Oka		12	12	
Ecole d'enseignement supérieur pour les jeunes filles :				
Professeurs, maîtres		24	24	
" maîtresses		20	20	
Ecole forestière	7		7	
Totaux	91	220		311
Nombre d'étudiants à Québec :—				
Faculté de Théologie			131	
" de Droit			83	
" de Médecine			77	
" des Arts (y compris les élèves du séminaire)			94	
Etudiant en pharmacie			5	
Ecole de préparation et d'Arpentage			24	
Ecole forestière			40	
Total				454
Nombre d'étudiants à Montréal :—				
Faculté de Théologie			273	
" de Droit			145	
" de Médecine			162	
" des Arts—Cours de littérature française			37	
Ecole polytechnique			151	
" de médecine comparée et de science vétérinaire			42	
" de chirurgie dentaire			115	
" de pharmacie Laval			97	
Institut agricole d'Oka			89	
Ecole d'enseignement supérieur pour les jeunes filles			440	
Total				1551
Gradués de l'université, depuis le mois de juin 1911 :				
Docteurs en Théologie			7	
" en Médecine			126	
" en Médecine vétérinaire			13	
Licenciés en Théologie			8	
" en Droit			61	
" en Droit canonique			4	
" en Philosophie			10	
Bacheliers :—				
" en Théologie			5	
" en Droit			31	
" en Médecine			34	
" en Médecine vétérinaire			23	
" ès Arts			67	
" ès Lettres			33	
" ès Sciences			44	
" ès Sciences appliquées			4	
Ingénieurs civils			33	
Ingénieurs des mines			4	
Ingénieurs des chemins de fer			1	
Architectes			10	
Arpenteurs stagiaires			10	

TABLEAU—C.—*Suite.*

Statistiques se rapportant aux universités de la province de Québec.

UNIVERSITE LAVAL, CATHOLIQUE.—QUEBEC ET MONTREAL.—ANNEE 1911-12.

Cette institution a été fondée en 1852, par le Séminaire de Québec..

Ingénieurs forestiers	7	
Hygiénistes experts	7	
Enseignement ménager :		
Diplômes	9	
Certificats d'études	25	
Total		576
Grands Séminaires affiliés	8	
Collèges affiliés	18	
Collèges agrégés et écoles affiliées	6	
Total		32
L'Ecole polytechnique sous le contrôle de l'Université Laval, reçoit du gouvernement de Québec, une subvention de		$25,000 00
L'université Laval, Montréal, reçoit du gouvernement de la province, pour la faculté de droit		2,000 00
pour l'école de médecine et de chirurgie		2,000 00
et une subvention spéciale de		4,000 00
L'université Laval, Québec, reçoit du gouvernement de Québec, une subvention comme compensation pour avoir mis fin au loyer de l'Ecole normale Laval		4,000 00
Total		$37,000 00

TABLEAU—C—*Suite.*

UNIVERSITES PROTESTANTES.

COLLÈGE ET UNIVERSITÉ MCGILL.—Fondé en 1841 par l'honorable James McGill.

COLLÈGE ET UNIVERSITÉ DE LENNOXVILLE.—Fondé en 1845 par l'évêque G.-J. Mountain, de Québec.

	McGill.	Lennoxville.
Nombre de professeurs et de conférenciers :		
Faculté des Arts	45	8
" de Médecine	105	
" Droit	13	
" Sciences	73	
" Théologie	.....	3
Totaux	236	11
Nombre d'étudiants :		
Faculté des Arts	456	34
" de Médecine	337	
" Droit	59	
" Sciences	524	
" Théologie	.....	31
Totaux	1376	65
Gradués de l'Université en 1911-12 :		
Docteurs en Théologie	1	
" en Droit	.....	3
" ès Lettres	2	
" en Médecine	54	
" ès Sciences	1	
" en chirurgie dentaire	3	
" en Musique	2	
Maîtres ès Arts	6	3
" ès Sciences	12	
Maîtres en chirurgie dentaire		
Licenciés en Théologie	.....	7
Bacheliers ès Arts	72	7
" ès Sciences	97	
" en Droit	15	
" en Architecture	8	
" en Musique		
" en Théologie	19	1
Totaux	292	21
L'Université McGill est affiliée aux Universités d'Oxford, de Cambridge et de Dublin.		
Collèges affiliés à l'Université McGill :		
The Stanstead Wesleyan College, Stanstead, P. Q.		
Vancouver College, Vancouver, B. C.		
Victoria College, Victoria, B. C.		
The Congregational College of Canada, Montreal.		
The Presbyterian College, Montreal.		
The Wesleyan College of Montreal.		
The Diocesan College of Montreal.		
N. B.—Ces quatres derniers collèges ne sont affiliés à l'Université que pour la faculté des arts.		
Subventions du gouvernement de la province	$ 3,000 00	$ 1,200 00
Recettes	770,839 00	24,605 47
Dépenses	850,721 00(1)	26,215 79
Dotations	6,575,022 00(1)	251,408 59
Valeur des édifices, des terrains, des appareils, etc	7,074,326 00(1)	193,522 55
Nombre des volumes de la bibliothèque	174,791	11,000 00

(1) Ces chiffres comprennent ceux du Collège Macdonald, de Ste-Anne-de-Bellevue.

TABLEAU—D.

STATISTIQUES concernant les collèges classiques de la province, d'après les rapports de ces institutions au Surintendant de l'Instruction publique. — Année 1911-12.

COLLÈGES.	Date de la fondation.	Valeur des édifices et du terrain.	Valeur du mobilier.	Dépenses de l'année.	Nombre de volumes de la bibliothèque.	Globes terrestres et planétaires.	Cartes géographiques	Pianos et harmoniums.	Professeurs ecclésiastiques ou religieux.	Professeurs laïques.	ÉLÈVES										Présence moyenne des élèves.	Élèves dont la langue maternelle est le français.	Élèves dont la langue maternelle est l'anglais.	Élèves dans le cours classique.	Élèves dans le cours commercial.	Subventions du gouvernement.
											Catholiques.		Protestants		Âgés de 7 à 14 ans.		Âgés de 14 à 16 ans.		Âgés de plus de 16 ans.		Total.					
		$	$	ç	$																					
Chicoutimi	1873	200,000	30,000	26,007	30,000	4	30	8	31	...	320	...			126		100		94		320	300	318	2	96	224	873 30
Joliette	184[illegible]	325,000	90,006	31,20[illegible]	12,500	3	22	7	38	...	374		1		67		181		127		375	340	365	10	256	119	873 30
L'Assomption	183[illegible]	165,000	26,000	30,719	11,500	5	20	8	34	....	343	....			130		72		141		343	328	343	..	273	70	873 30
Lévis	1853	300,000	38,500	62,426	21,200	8	60	6	42	1	699	...			150		300		240		690	682	680	10	150	540	873 30
Monuréal (Loyola)	1896	175,000	13,000	29,000	5,200	2	55	6	11	7	277		2		93		116		70		279	245	35	244	201	78	873 30
" (Ste-Marie)	1848	400,000	45,000	54,550	80,000	5	25	12	28	8	480	....			190		180		110		480	460	475	5	370	110	873 30
" (St-Sulpice) *	1767								32	....	465	...			175		125		165		465	400	440	25	465		
Nicolet	1803	380,000	76,000	30,558	33,600	10	60	5	23	1	344	....			73		147		124		344	340	343	1	344		873 30
Québec (Séminaire) *	1665				120,000	....			47	4	695	..			211		207		277		695	690	675	20	695	....	
Rigaud	1851	140,000	26,000	32,51[illegible]	12,000	4	65	8	34	1	337		3		62		198		80		340	298	318	22	161	179	873 30
Rimouski	1855	75,500	6,000	27,228	9,500	5	45	6	27	....	309	...			80		100		129		309	305	308	1	163	140	873 30
Ste-Anne-de-la-Pocatière	1827	200,000	35,000	36,095	40,000	10	50	7	40	.	455	....			132		98		225		455	425	446	9	130	325	873 30
St-Hyacinthe	1811	260,000	40,000	35,104	38,675	8	135	8	35	1	453		1		80		68		206		454	420	447	7	454	. .	873 30
St-Jean	1911	40,000	10,000	46,800	600	1	20	3	14	..	135	....			75		40		20		135	120	133	2	30	105	... .
St-Laurent	1847	400,000	40,000	70,000	25,000	8	40	14	45	..	520		4		70		170		284		524	480	341	183	186	338	873 30
Ste-Marie-de-Monnoir	1853	12,500	10,000	33,735	5,000	3	25	8	25	1	207	...			67		64		76		207	190	207	....	43	164	....
Ste-Thérèse	1825	185,000	20,000	43,503	12,100	3	30	7	30	1	370	.. .			134		80		156		370	310	365	5	276	94	873 30
Sherbrooke	1875	225,000	25,000	50,413	6,000	3	60	7	36	2	427		1		128		142		158		428	341	418	10	163	255	873 30
Trois-Rivières	1860	200,000	30,000	24,636	8,000	3	25	6	31	....	311	..			75		126		110		311	311	311	....	148	163	873 30
Valleyfield	1893	152,195	18,000	33,169	5,000	4	55	4	30	2	294	...			75		115		104		294	275	291	3	106	188	873 30
Totaux	...	3,835,195	578,500	714,718	475,875	89	817	130	633	29	7,806		12		2,193		2,729		2,896		7,818	7,290	7259	559	4,710	3,108	13,972 80

* Le séminaire de Québec et celui de Saint-Sulpice de Montréal ne font aucun rapport au Surintendant de l'Instruction publique ; les chiffres que nous donnons dans ce tableau pour ces deux séminaires ne sont qu'approximatifs.

TABLEAU—E.

ÉCOLES NORMALES.

our l'année académique terminée le 30 juin 1912.	Ecole Laval catholique, Québec.		Ecole Jacques-Cartier catholique, Montreal.		Ecole normale du coll. Macdonald.	Ecole normale des filles.					
						Rimouski.	Chicoutimi.	Nicolet.	Trois-Rivières.	Valleyfield.	Hull.
	Département des élèves-instituteurs.	Département des élèves-institutrices.	Département des élèves-instituteurs.	Département des élèves-institutrices.	Elèves-instituteurs et Elèves-institutrices.	Elèves-institutrices.	Elèves-institutrices.	Elèves-institutrices.	Elèves-institutrices.	Elèves-institutrices.	Elèves-institutrices.
rofesseurs ordinaires	7	7	8	14	17	9	8	6	5	8	7
rofesseurs adjoints	5	.....	2	3	.....	.....	.....	8	7	5	....
lèves dans la classe d'école académique	13	10	12	7	...	.....	.....	5	4	9	10
lèves dans la classe d'école modèle.	26	26	16	40	100	17	24	12	27	21	19
lèves dans la classe d'école élémentaire	30	37	26	44	45	43	32	50	28	26	15
lèves dans la classe préparatoire	.....	.....	31	18	1	.. ....	.....	...	.....	13	...
lèves qui ont obtenu le diplôme d'école élémentaire	21	30	9	38	45	18	19	37	11	15	7
lèves qui ont obtenu le diplôme d'école modèle	19	20	11	23	90	15	12	8	16	16	15
lèves qui ont obtenu le diplôme d'école académique	12	10	12	6	.....	... .	... .	5	2	8	9
otal des élèves qui ont obtenu des diplômes	52	60	32	67	135	33	31	50	26	39	31
rand total des élèves	69	73	85	109	146	60	56	67	59	69	44
lèves catholiques	69	73	85	109	1	60	56	67	59	69	44
lèves protestants	.....	.....	..	.....	145	.. . ...	.....	....	. ..	...	....
ombre de jours de classe pendant l'année	207	207	223	230	180	225	230	196	228	290	250
ombre de jours consacrés aux examens	22	21	22	10	15	15	22	24	32	28	20
ombre de bourses accordées	32	40	24	30	..	30	30	30	30	30	30
ombre de prix distribués	256	237	150	.... .	10	193	200	227	177	70	60
ombre de médailles distribuées	3	3	2	2	4	4	1	2	17	31	9
ombre de volumes dont se compose la bibliothèque	7,000	1,000	19,137	800	...	790	600	1,056	675	500	350
ubventions du gouvernement de Québec	$22,386 38		$32,828 33		.....	$ 6,200	$ 6,000	$6,000	$6,000	$6,000	$6,000
aleur du mobilier, des instruments de musique, de la bibliothèque	$8,000	$4,000	$3,000	$5,000	..	$ 3,000	$ 4,000	$5,784	$6,000	$5,000	$2,500
ÉCOLES MODÈLES ANNEXÉES :											
l èves dans le cours élémentaire	39	102	144	130	70	25	113	131	215	127	103
lèves dans le cours modèle	20	34	12	19	59	3	7	.....	10	.....	19
lèves dans le cours académique	....	.....	.....	5	18	... .	.....	....	.....	.....	....
lèves admis gratuitement	3	20	24	154	127	7	8	131	25	127	6
lèves catholiques	59	136	156	154	....	28	120	131	225	127	122
lèves protestants	....	.....	.....	.....	160	....	.....	.....	.....	.....	.....
otal des élèves	59	136	156	154	160	28	120	131	225	127	122
résence moyenne des élèves à l'école	47	90	141	122	.. ..	25	80	90	167	110	115
lèves qui ont complété le cours modèle	7	....	12	.....	....	3	....	. ..	... ..	.....	6
lombre de cartes géographiques	12	29	15	19	.....	12		11	12	12	13
lombre de globes terrestre et planétaires	3	5	2	2	. ..	5	3	1	2	2	3

TABLEAU—F

ÉCOLES SPÉCIALES—1911-12

Nombre	Ecoles des arts et manufactures.	Nombre de cours.	Classes.	Elèves.	Présence moyenne	Totaux.	Moyenne totale.
1	Montréal	18	Dessin à main levée élémentaire	121	63		
			Dessin à main levée supérieur	117	59		
			Dessin d'architecture	127	54		
			Dessin mécanique	201	118		
			Dessin de chars	28	22		
			Peinture d'enseignes	61	30		
			Modelage	51	23		
			Lithographie	28	14		
			Menuiserie et construction d'escalier	95	33		
			Plomberie	152	93		
			Confection de patrons de chaussures	18	10		
			Coupe, couture et chapeaux	562	271		
			Solfège	171	123		
			Peinture	31	19		
						1,763	932
2	Québec	8	Dessin à main levée	29	13		
			Dessin d'architecture	9	7		
			Dessin mécanique	5	4		
			Menuiserie et construction d'escaliers	29	11		
			Plomberie	42	20		
			Peinture d'enseignes	13	8		
			Peinture	34	13		
			Modelage	10	6		
						171	81
3	Sherbrooke	2	Dessin d'architecture	33	16		
			Dessin mécanique	71	43		
						104	59
4	Trois-Rivières	2	Dessin à main levée, linéaire, mécaniqne et d'architecture	108	80		
			Plomberie	14	7		
						122	87
5	St-Hyacinthe	5	Menuiserie et construction d'escaliers	54	22		
			Dessin à main levée	85	54		
			Dessin d'architecture	35	19		
			Dessin mécanique	26	15		
			Peinture	58	37		
						258	147
6	Valleyfield	3	Dessin d'architecture	29	21		
			Dessin mécanique	29	21		
			Dessin à main levée. peinture	13	10		
						71	52
7	Sorel	1	Dessin linéaire et mécanique	20	15	20	15
8	St-Jean	1	Dessin mécanique	21	10	21	10
9	St-Romuald, Lévis	1	Dessin linéaire et mécanique	41	15	41	15
10	Charny, Levis	1	Dessin linéaire et mécanique	27	11	27	11
11	Fraserville	1	Dessin linéaire et mécanique	19	10	19	10
12	Chicoutimi	1	Dessin linéaire et mécanique	16	11	16	11
		44					
			Grands totaux	.....	.....	2,633	1,434

TABLEAU—F.—*Suite.*

ÉCOLES SPÉCIALES.—*Suite.*

ÉCOLES DES SOURDS-MUETS ET DES AVEUGLES.

Numbre.	Ecoles.	Professeurs.	Branches de l'enseignement.	Elèves.	Total des élèves.
13	Institution des sourds-muets de Montréal—J.-M. Cadieux, C. S. V., directeur.	34	Elèves instruits par la méthode orale	102	
			Elèves instruits par l'écriture et l'alphabet manuel	35	
			Total		137
14	Institution des sourdes-muettes, rue Saint-Denis, Montréal.—Sœur Bertille, supérieure.	72	Elèves dans la période ordinaire d'instruction	161	
			Anciennes élèves recevant dans un département séparé les soins corporels et intellectuels	117	
			Total		278
15	Institution des aveugles de Nazareth, Montréal.-Sœur Ste-Eulalie, supérieure.	5	Instruction religieuse	60	
			Lecture, diction	60	
			Leçons de choses	60	
			Grammaire	49	
			Analyse grammaticale	49	
			Analyse logique	17	
			Littérature	17	
			Versification	9	
			Arithmétique	52	
			Calcul mental	60	
			Géographie	36	
			Cosmographie	9	
			Histoire du Canada	36	
			Histoire Ancienne	9	
			Histoire Romaine	9	
			Histoire du Moyen Age	9	
			Histoire moderne	9	
			Histoire contemporaine	9	
			Histoire naturelle	9	
			Histoire ecclésiastique	36	
			Clavigraphie	9	
			Lecture anglaise	25	
			Manuel de bienséances	60	
			Hygiène	9	
			Eléments de physique	9	
			Musique	26	
			Total		60
16	Institution Mackay des sourds-muets et des aveugles. — George Durnford, secrétaire, Montréal.	6	Elèves apprenant à parler par la méthode auriculaire	13	
			Par le mouvement des lèvres	44	
			Aveugles	18	
			Garçons 35, filles 40	75	
			Total		75

TABLEAU—G.

Ecoles du soir—Année 1911-12.

LOCALITÉS.	Nombre de classes.	Nombre d'élèves inscrits.
Montréal.		
Ecoles catholiques	31	1,259
" protestantes	37	1,596
Québec.		
Ecoles catholiques	22	707
Comté d'Hochelaga.		
Maisonneuve	6	171
Ste-Cunégonde	4	132
Hochelaga	3	132
Villeray	3	79
St-Henri	4	131
St-Edouard	3	98
Ville Emard	3	57
St-Pierre-aux-Liens	1	36
St-Jean-Berchmans	1	24
St-Henri (Prot.)	1	61
Coteau-St-Pierre (Prot.)	1	24
Comté de Chateauguay.		
St-Chrysostôme	1	37
Ste-Martine	1	28
Comté de Beauharnois.		
Valleyfield	3	101
Comté de St-Jean.		
Ville de St-Jean	4	122
Comté de Terrebonne.		
St-Jérôme	3	81
St-Jovite	1	26
Comté de Sherbrooke.		
Sherbrooke	3	108
Comté de Berthier.		
St-Gabriel-de-Brandon	1	29
Comté d'Yamaska.		
Pierreville	1	36
Comté de Joliette.		
Ste-Elizabeth	1	26
Comté de Wolfe.		
Disraëli	1	39
Iles de la Madeleine.		
Hâvre-aux-Maisons	1	27
Comté de Champlain.		
Ste-Geneviève-de-Batiscan	1	44
Comté de Mégantic.		
Black-Lake	1	57
Comté de Lotbinière.		
Deschaillons	1	42
Comté de Stanstead.		
Magog	1	70
Comté de Québec.		
Charlesbourg	2	105
Comté de Montmorency.		
Ste-Anne-de-Beaupré	1	40
Comté du Lac St-Jean.		
St-Bruno	1	30
St-Georges-de-Ouiatchouan	1	28
Comté de Bellechasse.		
St-Gervais	1	30
Comté de Charlevoix.		
St-Etienne-de-Malbaie	2	43
Comté de Chicoutimi.		
Ste-Anne	1	21
Ville de Chicoutimi	1	19
St-Alexis (Grande-Baie)	1	24
Comté de Témiscouata.		
Fraserville	3	106
Trois-Pistoles	2	42
Totaux	161	5,878

TABLEAU—H.

Municipalités rurales et de villages qui ont bénéficié de l'octroi spécial de $10,000 voté par la Législature pour favoriser l'engagement des instituteurs dans les écoles modèles et les académies de garçons.

I. Instituteurs congréganistes.

(*Montant payé à chaque municipalité* : $153.84.)

Comtés.	Municipalités et degré de l'école.
Beauce	St-Joseph village, école modèle.
Bagot	Upton, école modèle.
Beauharnois	St-Timothée, école modèle ;
	St-Louis de Gonzague, école modèle.
Bellechasse	St Charles, école modèle.
Berthier	Lanoraie, école modèle.
Charlevoix	Malbaie, école académique ;
	Baie St-Paul, école académique.
Chicoutimi	Bagotville, école modèle.
Champlain	St-Stanislas, école académique.
Deux-Montagnes	St-Eustache, école modèle ;
	Ste-Scholastique, école académique.
L'Assomption	St-Henri-de-Mascouche, école modèle.
Laval	Ste Rose, école modèle ;
	St Martin, école modèle.
Lévis	Etchemin, école académique.
L'Islet	L'Islet, école académique.
Lotbinière	Deschaillons, école modèle.
	Ste-Croix, école modèle.
Matane	Mont Joli, école modèle.
Montcalm	St-Jacques, No. 1, école modèle.
Montmorency	Ste-Anne-de-Beaupré, école modèle.
Ottawa	Pointe-Gatineau, école modèle.
Pontiac	Ville-Marie, école modèle.
Portneuf	St Casimir, école modèle ;
	St-Raymond, école académique.
Québec	Beauport, école modèle ;
	Trait-Carré-de Charlesbourg, école modèle.
Richmond	Danville, école modèle.
Shefford	Roxton Falls village, école modèle.
Stanstead	Stanstead, école académique.
Terrebonne	Ste-Agathe-des-Monts, école modèle ;
	Ste Thérèse, école modèle.
Verchères	Belœil, école modèle ;
	Verchères, école modèle.

TABLEAU—H—*Suite.*

Municipalités rurales et de villages qui ont bénéficié de l'octroi spécial de $10,000 voté par la Législature pour favoriser l'engagement des instituteurs dans les écoles modèles et les académies de garçons.

II. Instituteurs laiques.

(*Montant payé à chaque municipalité* : $153.84).

Comtés.	Municipalités et degré de l'école.
Bellechasse	St Michel, école modèle ;
	St-Gervais, école modèle.
Chicoutimi	St-Alexis-de-la-Grande-Baie école modèle.
Charlevoix	Les Eboulements, école modèle.
Chambly	St-Hubert école modèle.
Champlain	Champlain, école modèle.
Châteauguay	Châteauguay, école modèle ;
	Ste-Martine, école modèle ;
	St-Chrysostôme No 2, école modèle.
Kamouraska	St-Pascal, école modèle.
Lac St-Jean	St-Cœur-de-Marie, école modèle.
Laprairie	St-Isidore, école modèle.
Lotbiniere	St-Louis-de-Lotbinière, école modèle.
Mégantic	Plessisville, école modèle.
Montmagny	St-François, école modèle.
Montmorency	Ste-Famille, école modèle.
Ottawa	St-André Avellin, école modèle
Portneuf	Ste-Jeanne de-Neuville, école modèle.
	Neuville, école modèle.
Richmond	Asbestos, école modèle.
Rouville	St-Hilaire, école modèle.
Saguenay	Les Escoumins, école modèle.
Soulanges	St-Laurent-des-Cèdres, école modèle.
Témiscouata	Trois-Pistoles No 1, école modèle.
Terrebonne	St-Jovite, école modèle ;
	Ste-Anne-des Plaines, école modèle.
Vaudreuil	Vaudreuil, école modèle.
Wolfe	D'Israëli, école modèle.
Yamaska	St-Thomas-de-Pierreville, école modèle.

TABLEAU—I.

Elèves qui ont fréquenté les écoles normales et brevets accordés par chacune d'elles depuis sa fondation.

Années scolaires	Jacques-Cartier		McGill (1)		Laval		Rimouski	Chicoutimi	Nicolet	Trois-Rivières	Valleyfield	Hull	Totaux	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Filles	Filles	Filles	Filles	Filles	Filles	Garçons	Filles
1857-58	46	....	7	63	36	40	....	....	....	....	....	....	89	103
1 59-60	53	....	9	72	40	54	....	....	....	....	....	....	102	126
1864-65	56	....	5	60	43	55	....	....	....	....	....	....	104	115
1869-70	46	....	7	69	82	80	....	....	....	....	....	....	135	149
1874-75	59	....	19	99	38	60	....	....	....	....	....	....	116	159
1879-80	63	....	12	130	46	63	....	....	....	....	....	....	121	193
1884-85	71	....	10	101	49	67	....	....	....	....	....	....	130	168
1889-90	84	....	6	80	46	64	....	....	....	....	....	....	136	144
1894-95	67	....	21	170	42	69	....	....	....	....	....	....	130	239
1899-00	61	28	10	135	38	70	....	....	....	....	....	....	109	233
1904-05	87	75	5	123	50	76	....	....	....	....	....	....	142	274
1906-07	102	70	5	116	52	72	50	....	....	....	....	....	159	308
1907-08	105	73	1	128	59	84	46	21	....	....	....	....	165	352
908-09	122	85	3	124	57	99	65	40	39	53	28	....	182	533
909-10	113	83	3	152	61	85	52	49	91	55	39	32	177	638
1910-11	109	100	3	146	63	67	54	51	88	60	47	40	175	653
911-12	85	109	6	140	69	73	60	56	67	59	69	44	160	677
Brevets pour académie	294	41	392		277	61	17	8	18	13	19	18	571*	195*
Brevets pour école modèle	529	228	1,775		716	1,945	106	49	60	58	33	34	1,245*	2,513*
Brevets pour école élémentaire	459	319	2,571		669	1,864	140	87	137	59	47	25	1,128*	2,678*
Totaux	1,282	588	4,738		1,662	3,870	263	144	215	130	99	77	2,944*	5,386*

(1) Cette école est remplacée par le collège Macdonald de Ste-Anne de Bellevue.

(*) Ces totaux ne comprennent pas le nombre des brevets accordés par l'école normale McG

TABLEAU—J.

Brevets de capacité accordés par le bureau central des examinateurs catholiques depuis sa création en 1898.

ANNÉES.	Nombre des aspirants aux diplômes.			Total des aspirants.	Nombre de diplômes accordés.									Total des diplômes accordés.	Nombre d'aspirants qui ont échoué.
	Élém.	Mod.	Acad.		Élém. fr.	Élém. ang.	Élém. fr. et ang.	Mod. fr.	Mod. ang.	Mod. fr. et ang.	Acad. fr.	Acad. ang.	Acad. fr. et ang.		
1898	642	385	6	1,033	315	30	33	157	33	42	4	.....	1	615	418
1899	856	617	12	1,485	396	28	47	273	25	72	6	1	1	849	636
1900	962	631	15	1,608	526	22	42	299	29	56	7	2	1	984	624
1901	955	608	21	1,584	485	30	41	296	30	41	12	4	2	941	643
1902	910	599	27	1,536	655	35	52	373	47	87	19	2	6	1,276	260
1903	884	706	37	1,627	520	24	43	384	40	77	20	5	9	1,122	505
1904	918	690	45	1,653	637	26	32	495	30	85	24	5	12	1,346	307
1905	904	737	40	1,681	544	29	48	434	24	113	23	3	2	1,220	461
1906	920	720	51	1,691	528	17	43	352	32	79	33	6	5	1 095	596
1907	901	875	74	1,850	622	22	40	478	30	76	32	9	22	1,331	519
1908	833	860	104	1,797	397	11	31	516	32	117	45	3	24	1,176	621
1909	978	836	104	1,918	645	19	42	491	20	88	62	2	15	1,384	534
1910	848	904	122	1,874	624	20	59	609	17	77	56	1	23	1,486	388
1911	649	635	121	1,405	379	64	24	382	23	73	43	2	29	1,019	386
1912	847	904	148	1,899	557	20	29	548	23	81	79	4	42	1,383	516
Totaux	13,007	10,707	927	24,641	7,830	397	606	6,087	435	1,164	465	49	194	17,227	7,414

TABLEAU—K.

LISTE des instituteurs et des institutrices qui ont reçu une pension du gouvernement en 1911, sur l'ancien fonds de pension.

Instituteurs et institutrices pensionnaires.	Montant de la pension.	Instituteurs et institutrices pensionnaires.	Montant de la pension.
	$ cts.		$ cts.
Allain, Mme Chs	120 00	Lagacé, Marie-Elise	132 00
Allard, Angélique	30 00	Languedoc, Angèle	36 00
		L'Espérance, Henriette	48 00
		Malenfant, Hip	24 00
Beauchemin, A.-Hedwidge	108 00	McKeogh Mary	90 00
Beaudoin, Ursule	84 00	Michaud, Célina	114 00
Béliveau, Elodie	108 00		
Bilodeau, M.-Adèle	132 00		
Boisvert, Adéline	48 00	O'Reilly, Mary-Ann	156 00
Bonneville, Cédulie	78 00	Ouellet, Marie-Françoise	66 00
Boulet, Elénore	42 00		
Boulet, Julienne	90 00		
Boutin, Philomène	132 00	Paquin, Napoléon	36 00
		Patoine, Cécile	156 00
		Pelletier, Antoinette	54 00
Caron, Claudia	66 00	Pelletier, Esthel	42 00
Caron, Hermine	48 00	Picard, Délima	114 00
Caron, Nazaire	90 00	Picard, Wilhelmine	48 00
Caron, Ombéline	66 00	Plamondon, T.-P	78 00
Cauchon, Marguerite	42 00	Poisson Edile	132 00
Chautier, Elizabeth	90 00	Poisson, Marie	42 00
Côté, Mélanie	90 00		
		Raymond, Démerise	30 00
Deshaies, Zélia	120 00	Reed, Lucy	156 00
Devost, Geneviève	36 00	Reed, Marguerite	48 00
Doré, Aurélie	24 00	Rioux, Julie	48 00
Dubé, Anna	54 00	Rioux, Lucie-Marie	108 00
Dupaul, Louise	54 00	Rivard, Louise	54 00
Dupuis, Marguerite	39 00	Rivard, M.-Louise-E.	198 00
Durocher, Mathilde	90 00	Rouleau Edesse	84 00
Gagné, Marie	66 00	Savard, Virginie	75 00
Gaudreault, Marie	162 00	Santerre, Georgiana	96 00
Girard, Euphémie	108 00	Sirois, Jovide	96 00
Guy, Caroline	126 00	St-Laurent, A., Mme V. Ratté	60 00
Jutras, Emélie	108 00	Thibodeau, Phil., Mme Z. Douville	198 00
Labelle, Marguerite	60 00	Vézina, M.-Délima	36 00
Labrie, Hermine	36 00		
Lafontaine, Cléophée	42 00	Total	$ 5,418 00
Legros, Rose-de-Lima	114 00		
Lemay, Sarah	60 00		

TABLEAU—L

Indiquant les pensionnaires du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire et le montant payé à chacun d'eux pendant l'année scolaire terminée le 30 juin 1912.

Nos.	Noms des pensionnaires.	Résidence.	Age.	Nombre de mois pour lesquels la pension a été payée.	Montant de la pension.	Réduction. 1 p. c. sur les traitements des années antérieures à 1880.	Réduction. 2 p. c. sur la pension.	Balance payée par chèque.
					$ cts	$ cts		$ cts
1	Alexander, J.-W	Montréal	66	12	380 12			380 12
2	Allen, Marie-Louise	St-Anselme	69	12	73 50			73 50
3	Allen, Vitaline	St-Anselme	64	12	66 31			66 31
4	Ames, Mme Amanda	Coaticook	77	12	65 88			65 88
5	Amyot, Philomène	Thurso	63	6	28 59			28 59
6	Anderson, J.-Théophile	Montréal	58	6	291 50			291 50
7	Arcand, Mme H	Papineauville	93	12	115 02			115 02
8	Arsenault, Eugénie	St-Célestin	53	12	47 35			47 35
9	Arsenault, Geneviève	Rivière-Bonaventure	71	12	93 14			93 14
10	Arsenault, Philomène	St-Bonaventure	69	12	94 17			94 17
11	Arthey, E.-W	Victoria, B. C.	59	12	747 50			747 50
12	Asselin, Mme Emmanuel	Papineauville	78	12	110 13			110 13
13	Augé, Julie	St-Edouard de Lotbinière	70	12	90 00			90 00
14	Augé, Vve Th mas	St-Marc-des-Carrières	71	12	86 12	17 00		69 12
15	Authier, Ls-Paul	Roxton Falls	73	12	59 07			59 07
16	Authier, Mme Ls-Paul	Roxton Falls	68	12	54 79			54 79
17	Ballantyne, Elizabeth	Montréal-Ouest	61	12	319 85			319 85
18	Barette, Alphonsine	Montréal	62	12	70 68			70 68
19	Basinet, Vve Anthyme	Ste-Emélie, Joliette	68	12	97 62	18 98		78 64
20	Beaubien, Alma	St-Camille, Wolfe	41	12	75 52			75 52
21	Beaubien, Mathilde	St-Camille, Wolfe	43	6	43 18			43 18
22	Beauchemin, Al na	St-Hugues, Bagot	51	12	121 71	35		121 36
23	Beauchemin, veuve Nazaire	Granby	73	12	63 12			63 12
24	Beauchesne, veuve Louis	Cap-de-la-Madeleine	70	12	109 08			109 08
25	Beauchesne, Mélanie	Sherbrooke-Sud	60	12	49 20			49 20
26	Beaudet, Adélaïde	Gentilly	64	12	62 41			62 44
27	Beaudet, Emma	Verchères	63	12	134 02			134 92
28	Beaudoin, Adéline	D'Israëli, Wolfe	48	6	37 50	1 71		35 79
29	Beaudoin, Hélène	Armagh, Bellechasse	56	12	65 73			65 73
30	Beaulé, veuve François	Piopolis	72	12	54 95			52 95
31	Beaulieu, Georgiana	St-Jean-de-Dieu	62	12	55 98			55 98
32	Beaulieu, Théophile	Cacouna	55	12	303 92			303 92
33	Beaulieu, Véronique Hudon	St-Jean-de-Dieu	56	6	37 50			37 50
34	Beaupré, Théodora	St-Barthélemy	69	12	68 98			68 98
35	Beck, Mme Albert	Montréal	52	12	54 69			54 69
36	Bécotte, M.-Louise	Ste-Anne-de-Stukely	45	6	37 50			37 50
37	Bégin, Caroline	St-David, Lévis	63	12	65 19			65 19
38	Bégin, Désiré	Rimouski	79	6	232 50			232 50
39	Béland, veuve P.-F	Québec	83	12	267 00			267 00
40	Béland, Philomène	St-Rémi-d'Amherst	44	6	41 52			41 52
41	Bélanger, Mme Adolphe	St-Alexandre, Kamouraska	64	12	53 40			53 40
42	Bélanger, Célestine	St-Simon, Rimouski	49	12	52 15			52 15
43	Bélanger, Elisabeth	St-Valier	71	12	67 50			67 50
44	Bélanger, M.-Horten e	Victoriaville	51	12	69 87			69 87
45	Bélanger, Marie-Anne	St-Valier	64	12	63 40			63 40
46	Belcourt, Calixte	Ste-Perpétue, Nicolet	76	12	49 99			49 99

TABLEAU—L—*Suite.*

Nos.	Noms des pensionnaires.	Residence.	Age.	Nombre de mois pour lesquels la pension a été payée.	Montant de la pension.	Réduction. 1 p. c. sur les traitements des années antérieures à 1880.	Réduction. 2 p. c. sur la pension.	Balance payée par chèque.
					$ cts	$ cts		$ cts
47	Béliveau, Lucias	Ste-Gertrude, Nicolet	43	12	53 83			53 83
48	Belleau, Mme Pierre	St-Lambert, Lévis	64	12	56 29			56 29
49	Bellefeuille, L.-J.-R.	Boucherville, Chambly	71	12	442 70	30 00		412 70
50	Bellemare, Albina	Yamachiche	58	12	53 49			53 49
51	Bénard, Joseph	Montreal	59	12	142 32			142 32
52	Benoît, Vve Hilaire	Montréal	70	12	58 08			58 08
53	Benoît, Maria	Marieville, Rouville	48	12	63 78			63 78
54	Benoît, Mme Moïse	Ste-Angèle-de-Monnoir	58	12	125 16			125 16
55	Bergeron, Zéphirin	Les-Eboulements	70	12	100 84			100 84
56	Bernatchez, Vve J.-B.	Montmagny	64	12	69 90			69 90
57	Bernier, Adèle	Cap-St-Ignace	55	12	53 85			53 85
58	Bernier, Mme Pierre	Lotbinière	49	12	75 51			75 51
59	Bérouard, Mme Elzéar	St-François, Beauce	61	12	52 63			52 63
60	Bertrand, Rose-de-Lima	Pte-aux-Trembles, Portneuf	66	12	90 12	2 50		87 62
61	Bérubé, Démerise	Lévis	64	12	51 69			51 69
62	Bérubé, Léontine	St-Simon, Rimouski	49	12	64 62			64 62
63	Bherer, Grace	Malbaie	47	12	113 68			113 68
64	Bilodeau, Vve Edouard	St-Evariste, Beauce	67	12	94 50			94 50
65	Bilodeau, Vve Romuald	St-Anselme	58	12	52 14			52 14
66	Bittner, Emélie	St-David, Lévis	53	6	70 98	6 71		64 27
67	Black, M.-Edouard	Montréal	62	12	259 80			259 80
68	Blais, M.-Adeline	St-Valier	53	12	95 97			95 97
69	Blais, Catherine	St-Alphonse-de-Thetford	70	12	85 76			85 76
70	Blais, Mme Elisa	Ste-Flore, Champlain	52	12	59 00			59 00
71	Blanchet, Marie	Disraëli	51	12	66 01			66 01
72	Blanchet, P.-Nap.	St-Pie, Bagot	79	12	125 82			125 82
73	Blondin, Mme Louis	St-Liboire	70	12	106 29			106 29
74	Blouin, M.-Rébecca	Ste-Croix, Lotbinière	52	12	71 98			71 98
75	Boisjoly, Mme Ls-Joseph	Lavaltrie	50	6	50 50			50 50
76	Boisvert, Marguerite	St-Gabriel, Berthier	62	12	63 92			63 92
77	Boisvert, Rosalie	St-Zéphirin	57	12	57 07			57 07
78	Boivin, Alexis	Les-Eboulements	64	12	136 08			136 08
79	Boivin, M.-Emélie	St-François, Montmagny	48	12	68 79			68 79
80	Bolduc, Mme Edouard	St-Ephrem, Beauce	71	12	64 78			64 78
81	Bolduc, Mme Joseph	Buckland	58	12	62 52			62 52
82	Boright, Bernice-B.	Mansonville	42	12	119 58			119 58
83	Bossinotte, Mme Louise	St-Eloi	47	12	58 43			58 43
84	Bouchard, Bernard	Petite-Rivière-St-François	68	12	104 02			104 02
85	Bouchard, Célestin	St-Raphaël	71	12	504 92			504 92
86	Bouchard, Mme Eulalie	Ste-Claire	54	12	51 44			51 44
87	Bouchard, Mme Ernest	Chambord	45	12	50 96			50 96
88	Bouchard, Sophie	Ste-Eulalie	46	12	72 06			72 06
89	Boucher, Georgiana	Ste-Béatrice	53	12	69 65			69 65
90	Boucher, Mathilda	Escoumains	60	12	64 91			64 91
91	Bouffard, Marie-Adelia	St-Ephrem, Beauce	41	6	37 50			37 50
92	Boulanger, M.-Emélie	Stanfold	46	12	50 46			50 46
93	Boulanger, Praxède	St-Fabien, Rimouski	64	12	87 75	17 96		69 79
94	Boulet, Mme David	St-Raphaël	57	12	58 38			58 38
95	Boulliane, Marie	Sacré-Cœur-de-Jésus, Saguenay	70	12	80 02			80 02
96	Bourgeois, Léonide	Ste-Marie-Salomé	53	6	41 03	1 50		39 53
97	Boutin, Mary	Montréal	64	12	68 94			68 94
98	Boutin, Marie-Zoé	Ste-Marguerite, Dorchester	69	12	121 24			121 24

TABLEAU—L—*Suite.*

Nos.	Noms des pensionnaires.	Résidence.	Age.	Nombre de mois pour lesquels la pension a été payée	Montant de la pension.	Réduction.		Balance payée par chèque.
						1 p. c. sur les traitements des années antérieures à 1880.	2 p. c. sur la pension.	
					$ cts	$ cts		$ cts
99	Brabant, Mme J.-B.	Pointe-Cascades	57	12	88 20	...	...	88 20
100	Brassard, Mme Ephr m.	Roberval	58	12	65 34	...	...	65 34
101	Brassard, Mme Hormisdas	Cache-Bay, Ont	58	12	58 97	...	...	58 97
102	Brassard, Malvina	Chambord	65	12	68 75	...	...	68 75
103	Brault, Calixte	Pointe-Claire	68	12	494 34	...	...	494 34
104	Breton, Henriette	Ste-Marie, Beauce	70	12	100 08	...	...	100 08
105	Brochu, Marcel	St-Jean, I. O.	63	12	153 66	...	...	153 66
106	Brodeur, Fidèle	Roxton Falls	59	12	56 43	...	...	56 43
107	Brodie, Mme Geo.	Beebe-Plain	63	12	65 03	...	...	65 03
108	Brotherton, Vve Alex.	Ste-Adélaïde, Gaspé	52	12	67 29	...	...	67 29
109	Brown, Mme Pierre	Ste-Rose-du Dégelé	60	12	60 98	...	...	60 98
110	Brulé, Délima	St-Barthélemy	55	12	126 93	7 68	...	119 25
111	Brunet, Vve L.-A.	Montréal	68	12	150 50	...	...	150 50
112	Brunet, Mme Regis	Ripon, Labelle	64	12	85 50	10 40	...	75 10
113	Bureau, Clarisse	Ste-Anne-de-la-Pérade	57	12	60 21	...	...	60 21
114	Bussière, Elmire	St-Sauveur, Québec	57	6	8 67	...	...	8 67
115	Byrne, W.-John	Guay, Lévis	64	12	262 44	3 60	...	258 84
116	Cabana, Mme Thomas	St-Hyacinthe	83	12	180 00	...	...	180 00
117	Caisse, Ls-Gaspard	Lanoraie	79	12	191 85	...	...	191 85
118	Cameron Mme A.	Danville	66	12	93 76	...	...	93 76
119	Camirand, M.-Rose	Ste-Monique	50	12	76 60	...	...	76 60
120	Campbell, Jane	Montréal	84	6	161 39	...	...	161 39
121	Campbell, Margaret	St-Louis Sta., Beauharnois	69	12	171 39	...	...	171 39
122	Campion, Margaret-E	" "	58	12	163 14	10 00	...	153 14
123	Carbonneau, Vve J.-Bte.	Montmagny	69	6	65 10	15 95	...	49 15
124	Caron, Clémentine	Fraserville	70	12	81 27	...	...	81 27
125	Caron, Georgiana	L'Islet	51	12	62 51	...	...	62 51
126	Caron, Georgiana	Notre-Dame-du-Portage	60	12	50 67	...	...	50 67
127	Caron, Hermine	L'Islet	63	6	37 50	2 00	...	35 50
128	Caron, Ombeline	Québec	51	12	58 94	...	...	58 94
129	Carter, Jane-Louisa	Bassin de Gaspé	59	12	60 86	...	...	60 86
130	Casso i, Mme Cyrille	Québec	54	12	74 51	5 10	...	69 41
131	Cassidy, Mme James	Starnsboro	59	12	65 06	...	...	65 06
132	Cayer, Mme F.-X.	St-Zacharie	41	12	68 55	...	...	68 55
133	Chabot, Henriette	St-Isidore, Dorchester	59	12	65 84	...	...	65 84
134	Chabot, Mme Pierre	St-Charles, Bellechasse	62	12	74 49	...	...	74 49
135	Chagnon, Mme Horm	St-Antoine, Verchères	56	12	71 87	...	...	71 89
136	Chalifour, Philomène	Sault-Montmorency	73	12	83 43	...	...	83 43
137	Champagne, Henriette	Montréal	60	12	54 24	...	...	54 24
138	Champagne, Vve Louis.	Montréal	71	12	61 50	...	...	61 50
139	Chandonnet, M.-Antonia	Ste-Emilie, Lotbinière	46	12	69 78	...	...	69 78
140	Chaput, Marie	L'Assomption	70	12	69 90	...	...	69 90
141	Charbonneau, Célina	Sudbury, Ont	64	12	139 45	...	...	139 45
142	Charland, Cécile	Lanoraie	64	12	53 41	...	...	53 41
143	Charlton, M.-C.-Emma	Montréal	57	12	414 88	7 20	...	407 68
144	Chaurette, Mélina	St-Benoit	69	12	68 12	...	...	68 12
145	Chaussé, M.-Hermine	St-Boniface, Manitoba	49	12	93 69	...	...	93 69
146	Chenard, Euphemie	St-André, Kamouraska	47	6	37 50	...	...	37 50
147	Chewan, N	Montréal		6	400 71	...	...	400 71
148	Chicoine, Arsinoé	St-Liboire, Bagot	53	12	84 33	...	...	84 33
149	Chilton, Sylvina-S	Wolfe Ridge	58	12	135 12	13 68	...	121 44
150	Cimon, Adeline	Shawinigan-Falls	52	12	61 09	...	...	61 09
151	Cimon, Marie-Louise	Rivière-Ouelle	62	12	63 45	...	...	63 45

TABLEAU—L.—*Suite.*

Nos.	Noms des pensionnaires.	Résidence.	Age.	Nombre de mois pour lesquels la pension a été payée.	Montant de la pension.	Réduction.		Balance payée par chèque.
						1 p. c. sur les traitements des années antérieures à 1880.	2 p. c. sur la pension.	
					$ cts	$ cts		$ cts
152	Cinq-Mars, Vve Théophile	Batiscan	63	12	65 06			65 06
153	Chancy, M.-Eugenia	Hemmingford	54	12	67 34			67 34
154	Clark, Euphemia	Kingston, Ont	74	12	96 14			96 14
155	Cleland Margaret	Frontier	69	12	69 16			69 16
156	Clermont, Eugenie	Rivière-du-Loup station	51	12	64 77			64 77
157	Cloutier, Alphonsine	St-George, Beauce	50	12	51 32			51 32
158	Cloutier, Jean-Bte	Québec	81	12	542 00			542 00
159	Cloutier, Mme Olivier	Laurierville, Mégantic	57	12	61 59			61 59
160	Clyde, Mme William	Huntingdon	74	12	98 31			98 31
161	Colfer, Ed.-Jos	Montréal	52	12	103 08			103 08
162	Comeau, Delima	Trois-Rivières	47	12	86 07			86 07
163	Cornu, Mme Sophie	Suisse	59	12	601 50			601 50
164	Corriveau, Arthemise	St-Michel, Bellechasse	50	6	38 31			38 31
165	Cossette, Mme George	St-Prosper, Champlain	46	12	64 60			64 60
166	Côté, Clementine	Montréal	56	12	52 37			52 37
167	Côté, Mélanie	St-Charles, Bellechasse	67	12	67 13			67 13
168	Côté, Mme Octave	Québec	65	12	235 35			235 35
169	Côté, Philomène	Isle-Verte	53	12	88 81			88 81
170	Couillard-Després, Florida	Montmagny	44	12	69 57			69 57
171	Cournoyer, Mme François	St-Joseph-de-Sorel	71	12	121 32			121 32
172	Courval, Charles	Terrebonne	63	12	191 00			191 00
173	Cousineau, Louis	Pointe-Gatineau	59	12	76 05			76 05
174	Couture, Mme Delphis	Buckland	55	12	60 23			60 23
175	Couture, Malvina	St-Edwidge, Compton	40	12	75 46			75 46
176	Couture, Sophie	St-Cyprien, Napierville	67	12	64 55			64 55
177	Cowell, Mme Martha	Mansonville	66	12	72 41	12 52		59 9
178	Craig, Robert-S	Lévis	66	12	137 10			137 10
179	Crépeault, Vve Chs.-Ida	Mascouche	74	12	52 50			52 50
180	Crilly, Martha	Dunham	65	12	45 86			45 86
181	Croteau, M.-Elmina	St-Apolinaire, Lotbinière	61	12	70 90	8 20		62 70
182	Cyr, Mme Félix	St-Hermas	45	12	58 67			58 67
183	Cyr, Mme Rose-Anna	Ste-Dorothée	55	12	144 02			144 02
184	Dalfond, Mme Joseph	Joliette	75	12	60 89			60 89
185	Dallaire, veuve Abraham	Montréal	57	12	151 08			151 08
186	Danais, Mme Elzéar	Baie-St-Paul	65	12	61 77			61 77
187	Dancose, Emma	St-Pascal	65	12	64 77			64 77
188	Daveluy, Elise	Pointe-du-Lac	65	12	88 30			88 30
189	Debien, F.-X	Montréal	77	12	144 33			144 33
190	Deblois, veuve Eulalie Caron	Woonsockett, R. I	62	12	57 68			57 68
191	Dechêne, Mme Gédéon	St-Barthelemy	52	12	118 29	2 60		115 69
192	Dechêne, Malvina	Ste-Anastasie	61	12	137 14			137 14
193	Decourchène, Eloïse-B	St-Cuthbert	69	12	151 29			151 29
194	Delaunais, Mme Paul	Lac Bellemare, St-Maurice	52	12	67 02	1 14		65 88
195	Deleglise, M. Joseph	Montréal	78	12	154 05			154 05
196	Delorme, Edmond	Joliette	48	6	49 18			49 18
197	Delorme, Mme J.-B	St-Simon, Bagot	64	12	106 92			106 92
198	Delsemme, Vve Eugène	St-Ambroise-de-Kildare	46	12	87 54			87 54
199	Demers, Mme Olivier	Village St-Grégoire-de-Montmorency	62	12	56 69			56 69
200	Derick, Lucy-H	Clarenceville	75	12	443 58			443 58
201	Desaulniers, Anna	Radnor-Forges	51	12	71 05			71 05
202	Desaulniers, Mme Octave	"	43	12	50 11			50 11

TABLEAU—L—*Suite*

Nos.	Nom des pensionnaires.	Résidence.	Age.	Nombre de mois pour lesquels la pension a été payée.	Montant de la pension.	Réduction. 1 p. c. sur les traitements des années antérieures à 1880.	Réduction. 2 p. c. sur la pension.	Balance payée par chèque.
					$ cts	$ cts	$ cts	$ cts
203	Deschêne, Mme veuve Edouard	St-Paulin Maskinongé	48	6	43 30	.....	.....	43 30
204	Descôteaux, Georgiana	Trois-Rivières	52	12	96 16	.....	..	96 16
205	Descôteaux, Mme Joseph	St-Zephirin	71	12	75 09	.....	.....	75 09
206	Desgagné, Mme F.-X	Les Eboulements	66	12	65 61	.....	.....	65 61
207	Desilets, Mme F	St-Wenceslas	68	12	73 88	.....	.....	73 88
208	Desjardins, Christine	Paspebiac, Gaspé	60	12	73 26	.....	.....	73 26
209	Desjardins, Eloise	Sayabec	63	12	46 77	.....	.....	46 77
210	Desjardins, Mme Eugène	Grande-Rivière, Gaspé	47	12	73 50	.....	....	73 50
211	Desnoyers, Mme Jos	Roxton Falls	72	12	73 89	12 19	.....	61 70
212	Desormeaux, Vve Frs	Ste-Agathe, Terrebonne	63	12	51 90	.....	.....	51 90
213	Destroismaisons R.-de-L	St-Guillaume-d'Upton	66	12	57 41	.....	.....	57 41
214	Devault, Mme Joseph	St-Jean Deschaillons	48	12	57 35	.....	.....	57 35
215	Dextraze, Mme Joseph	Ste-Angèle-de-Monnoir	61	12	102 87	.....	.....	102 87
216	Deziel, Eugénie	Montréal	44	12	71 03	.....	.....	71 03
217	Dion, Aug.-Arthémise	St-Jean, I.-O	54	6	37 50	.....	.....	37 50
218	Dion, Mme Phydime	Buckland	56	12	51 28	.....	.....	51 28
219	Dionne, Anne-Marie	St-Ambroise-de-Lorette	44	12	56 34	.....	.....	56 34
220	Dionne, Aurore	St-Ambroise-de-Lorette	56	12	196 22	12 78	.....	183 44
221	Doddridge Jan	New Richmond	75	12	57 32	.....	.....	57 32
222	Dods, Mary-W	Maple-Ridge	61	12	85 72	.....	.....	85 72
223	Doherty, Margaret	St-Sylvestre	61	12	57 75	.....	.....	57 75
224	Dolbec, Mme Augustin	St-Hugues, Bagot	51	12	59 35	.....	.....	59 35
225	Dorais, Jos.-T	Montréal	69	12	218 00	.....	.....	218 00
226	Dore, H.-Olivier	"	79	12	626 75	.....	.....	626 75
227	Dorval, Joséphine	"	71	12	111 60	.....	.....	111 60
228	Dostaler, Etienne	St-Narcisse, Champlain	60	12	111 08	.....	.....	111 08
229	Dubeau, Josephte	St-Ambroise-de-Lorette	67	12	92 36	.....	.....	92 36
230	Dubois, Mme Norbert	St-Cuthbert	79	12	111 09	.....	.....	111 09
231	Dubreil, Ida	Ste-Hénédine	49	12	69 23	.....	.....	69 23
232	Dubuc, Mme Cléophas	Nicolet	66	12	51 95	.....	.....	51 95
233	Dubuc, Mme Ferdinand	St-Nicolas	46	12	49 67	.....	.....	49 67
234	Ducharme, Vve Hubert	Ste-Anne-de-Stukely	78	12	48 45	.....	.....	48 45
235	Dufour, M.-Elie	Ile-aux-Coudres	53	12	45 77	.....	.....	45 77
236	Dufour, Mme Sifroi	"	73	6	37 50	4 65	....	32 85
237	Dufresne, Vve Candide	Montmagny	79	12	317 61	.....	.....	317 61
238	Dufresne, Emery	Ste-Christine, Bagot	49	12	120 76	.....	.....	120 76
239	Duguay, Mme Eugénie	Nicolet	58	12	55 02	.....	.....	55 02
240	Dulude, Mme Auguste	Chambly	63	12	120 42	.....	.....	120 42
241	Dumais, Mathilde	Ste-Pétronille, I.-O	48	6	42 04	.....	.....	42 04
242	Dumont, Luce	New-Port, Gaspé	66	12	85 29	.....	.....	85 29
243	Dumont, Marie	St-Arsène	70	12	68 96	.....	.....	68 96
244	Dumont, Victoria	St-Epiphane	64	12	69 49	.....	.....	69 49
245	Duplessis, Liza	Yamachiche	56	12	55 12	.....	.....	55 12
246	Duplessis, Phocas-M	St-Stanislas-de-Kostka	73	12	172 28	.....	.....	172 28
247	Dupuis, Vve Alexandre	St-Simon, Bagot	63	12	100 26	.....	.....	100 26
248	Dupuis, Odile	St-Liguori	77	12	49 97	.....	.....	49 97
249	Duquet, Florence	N.-D.-de-Stanbridge	76	12	120 79	.....	.....	120 79
250	Dureau, Severine	Ste-Angèle, Nicolet	55	12	64 01	.....	.....	64 01
251	Dussault, Judith	Trois-Rivières	72	12	129 60	.....	.....	129 60
252	Emard, Medard	Valleyfield	84	12	277 56	.....	.....	277 56
253	Emery, Nellie	Hatley, Stanstead	44	12	69 37	.....	.....	69 37
254	Emond, Alexandrine	Montréal	48	12	137 92	.....	.....	137 92
255	Emslie, Vve James	Lachute	80	12	184 15	.....	.....	184 15

TABLEAU—L—*Suite*

Nos.	Noms des pensionnaires.	Résidence.	Age.	Nombre de mois pour lesquels la pension a été payée.	Montant de la pension.	Réduction. 1 p. c. sur les traitements des années antérieures à 1880.	Réduction. 2 p. c. sur la pension.	Balance payée par chèque.
					$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
256	Esnouf, Vve G.-Alf	Québec	69	12	47 58			47 58
257	Ethier, Rose-de-Lima	Clarenceville	54	12	83 04			83 04
258	Etu, Pierre	Joliette	73	12	44 60			44 60
259	Fafard, Praxède	Lanoraie	50	6	59 64			59 64
260	Fahey, Mary-Ann	Québec	70	12	170 38			170 38
261	Fahey, William	"	69	12	626 04			626 04
262	Farley, Judith	Montréal	82	12	98 55			98 55
263	Farnsworth, A.-Maria	Cooksnire	67	12	91 50			91 50
264	Faucher, Caroline	Montréal	49	12	105 87			105 87
265	Faucher, Vve George	Ste-Agathe	55	12	71 05	5 10		65 95
266	Faucher, M.-Georgiana	Ste-Marguerite, Dorchester	41	6	37 50			37 50
267	Featherston, Ida-May	Lacolle	58	12	147 87			147 87
268	Fecteau, Etienne	Québec	74	12	258 46			258 46
269	Ferguson, Laura-M			6	262 84			262 84
270	Ferland, Odélie	Québec	40	6	76 67			76 67
271	Filiatrault, Elisabeth	St-Augustin, D-Montagnes	51	12	115 58			115 58
272	Fiset, Mme Didace	Rigaud	70	12	105 52			105 52
273	Fontaine, A	Joliette		6	264 00			264 00
274	Fontaine, Vve Bruneau	St-Hugues, Bagot	58	12	69 08			69 08
275	Forest, Delima	St-Jacques, Montcalm	48	12	61 25			61 25
276	Forest, Georgine	St-Wenceslas	46	6	45 61			45 61
277	Forget, Vve Hubert	Montréal	57	12	73 30			73 30
278	Forget, Julie-Olympe	St-Colomban	59	12	62 96			62 96
279	Fortier, Mme Z	Chicoutimi	70	12	109 17			109 17
280	Fournier, Mme G.-H	St-Jean-Port-Joli	70	12	60 14			60 14
281	Fradet, M.-Césarie	Québec	56	12	140 88	14 00		126 88
282	Fradet, Henriette	Montréal	51	12	114 92			114 92
283	Frégeau, Amanda	St-Fortunat	49	12	68 62			68 62
284	Frégeau, Lucie	Lawrenceville	47	12	56 55			56 55
285	Gadbois, Aurélie	St-Liboire	69	12	48 15			48 15
286	Gagné, Célanire	Rimouski	47	12	54 15			54 15
287	Gagné, Denise	"	50	12	66 20			66 20
288	Gagné, Nathalie	St-Rémi, Napierville	54	6	61 08			61 08
289	Gagnier, Vve E.-Napoléon	St-Michel de Bellechasse	67	12	86 49			86 49
290	Gagnon, Adèle P	Ste-Félicité, Matane	52	12	55 15			55 15
291	Gagnon, M.-Anna-Arth	Ste-Hélène, Kamouraska	44	12	96 68			96 68
292	Gagnon, Mme Emile	Chambord	54	12	53 15			53 15
293	Gagnon, Georgiana	L'Avenir	51	12	63 11			63 11
294	Gagnon, Louis	Gérard, St-Jean	69	12	95 24			95 24
295	Gagnon, M.-Julie	St-Michel de Bellechasse	56	12	70 83	4 84		65 99
296	Gagnon, P.-C	" "	71	36	606 21	326 64		279 57
297	Gagnon, Perside	St-Paul, Joliette	49	12	59 87			59 87
298	Gagnon, Sophie	Girard, St-Jean	78	12	52 18			52 18
299	Galipeau, J.-B.-N	St-Hilaire	64	12	205 44			205 44
300	Gallagher, Francis	Spencer Cove	80	12	282 50			282 50
301	Gamache, Mme Phidime	St-Modeste	45	12	61 64			61 64
302	Garneau, Jean	Aylmer Est	70	12	53 05			53 05
303	Gaudet, Elodie	Garonne, Saskatchewan	68	12	54 54			54 54
304	Gaudin, Adeline	St-Siméon, Charlevoix	77	12	65 43			65 43
305	Gaudreau, Vve Joseph	Bordeaux	52	12	191 40	9 00		182 40
306	Gauthier, Geneviève	St-Barnabé	72	12	72 29			72 29
307	Gauthier, Mme Joseph	St-Elphège	44	12	51 97			51 97
308	Geffrard, Elzire	Trois-Rivières	82	6	53 71			53 71

TABLEAU—L—*Suite.*

No	Noms des pensionnaires.	Résidence.	Age.	Nombre de mois pour lesquels la pension a été payée.	Montant de la pension.	Réduction.		Balance payée par chèque.
						1 p. c. sur les traitements des années antérieures à 1880.	2 p. c. sur la pension.	
					$ cts	$ cts		$ cts
309	Gélinas, Napoléon.	Montréal	61	12	218 07	...	...	218 07
310	Gélinas, Narcisse..	"	72	12	181 41	....	...	181 41
311	Gélinas, Mme Zotique.	Shawinigan.	46	12	51 41	.....	.....	51 41
312	Gendreau, Philomène	Valcourt	41	12	80 10	.....	....	80 10
313	Gendron, M.-Isola	St-Liboire	46	12	76 56	...	....	76 56
314	Genest, Délia.	Montréal	63	12	47 88	.....	..	47 88
315	Geoffroy, Herméline..	Joliette	63	12	122 84	.....	.....	122 84
316	Geoffroy, E.-Sévérine.	St-Léonard, Nicolet	54	12	63 13	.....	.....	63 13
317	Germain, Mme Gaudiose	St-Alban	53	12	66 48	.....	.....	66 48
318	Gervais, Mme J.-B..	N.D.-des-Bois de Chesham	59	12	102 69	8 28	.....	94 41
319	Gervais, Noé	St-Charles de Richelieu	76	12	293 74	.....	.....	293 74
320	Gilmour, David-M	Montréal	64	12	217 55	.....	....	217 55
321	Gingras, Marie-Célina.	St-Antoine-de-Lothinière	68	6	35 61	....	.....	35 61
322	Gingras, Malvina	Pike River..	50	6	65 03	.. ..	..	65 03
323	Gingras, Mme Siméon.	St-Nicolas, Lévis	65	12	74 43	.....		74 43
324	Girard, J.-Chrysostôme..	St-Cyprien.	70	12	226 52	.. .	.....	226 52
325	Girard, Edouard	Ile-aux-Noix..	66	12	87 35	...	...	87 35
326	Girard, M.-Rosina	Montréal	52	12	78 48	.....	.....	78 48
327	Girard, M.-Virginie.	St-Célestin.	48	6	39 00	.....	.....	39 00
328	Girouard, Vve J.-Bte	Ste-Geneviève, J.-C	60	12	71 51	..	.....	71 51
329	Giroux, Azilda	Ste-Angèle, Rouville	51	12	73 19	.....	.	73 19
330	Giroux, Caroline	Québec	74	12	100 71	.....	....	100 71
331	Godbout, Vve Jean..	"	62	12	90 45	6 64	.....	83 81
332	Gougé, Mme Théophile.	St-Michel-des-Saints	65	12	52 76	...	.....	52 76
333	Gorman, Mary-Jane.	Danville	59	12	118 12	8 95	....	109 17
334	Gosselin, Rose-Emma.	Québec.	60	12	94 50	... ..	.....	94 50
335	Goulet, Cordélie	St-Guillaume d'Yamaska	64	12	63 14	.....	.....	63 14
336	Goulet, Eugénie.	St-Ferréol..	70	12	73 50	.....	.....	73 50
337	Goulet, Marie-Louise	St-Hyacinthe.	49	12	57 21	.....	....	57 21
338	Grandmond, Mme Elzear.	Champlain	42	12	67 18	.. .	.....	67 18
339	Gravel, Mme Charles	Les Chenaux.	69	12	56 36	.....	.....	56 36
340	Gravel, Marie-Laure.	Chelmsford, Ont.	51	6	37 50	.....	.....	37 50
341	Gravel, Marie-Lse.	Montréal	55	12	60 53	.....	.. ..	60 53
342	Grégoire, Alida	Saint-Esprit	55	12	58 31	.....	.....	58 31
323	Grégoire, Vve H.-D.	"	72	12	62 00	....	.....	62 00
344	Grifin, Eliza-Ann.	Québec	45	12	60 19	... ..	.....	60 19
345	Guérin, Alphonsine.	St-Constant	61	12	83 10	.... .	.....	83 10
346	Guilbault, Mme Jules..	Napierville	67	6	36 06	.....	.....	36 06
347	Guillette, Mme Treffiée	St-Grégoire, Ibervill	73	12	43 13	.....	.....	43 13
348	Guillemette, Mme François	St Isidore, Dorchester.	62	6	37 50	3 38	.....	34 12
349	Guay, Mathilde.	Guigues	49	12	102 92	.....	.....	102 92
350	Haggart, Jessie	Richmond	52	12	100 23	.....	....	100 23
351	Hainse, Mme Nazaire	St-Pierre-Baptiste.	53	12	62 65	. ....	....	62 65
352	Hall, Mme John.	Montréal	66	12	65 16	...	.....	65 16
353	Hamel, Mme Charles.	St-François, Beauce.	69	12	61 26	.....	..	61 26
354	Hardy, Philomène	St-Basile, Portneuf	70	12	75 24	.....	..	75 24
355	Harper, Annie.	Anse-St-Jean.	72	12	108 00	...	.....	108 00
356	Harvey, Mme Jean.	Hochelaga.	57	12	69 17	....	.. ..	69 17
357	Hayden, Mme John.	Sorel	58	12	98 85	.....	.....	98 85
358	Hébert, Mme Joseph.	Ste-Martine	65	12	60 47	..	.....	60 47
359	Hébert, M.-Rachel	St-Christine, (Portneuf).	62	6	39 40	3 85	.....	35 55
360	Henderson, Mme J.-C.	Henderson-Grove	55	18	85 53	.....	.....	85 53

TABLEAU—L—*Suite*

Nos.	Noms des pensionnaires.	Résidence.	Age.	Nombre de mois pour lesquels la pension a été payée.	Montant de la pension.	Réduction.		Balance payée par chèque.
						1 p. c. sur les traitements des années antérieures à 1880.	2 p. c. sur la pension.	
					$ cts	$ cts		$ cts
361	Henry, Helen	Montréal	65	12	360 00	20 00		340 00
362	Héroux, Mme Charles	Charlemagne	69	12	53 21	.....	.....	53 21
363	Holiday, Caleb-S.	Huntingdon	65	12	588 68	....	....	588 68
364	Houde, Mme Joséphine	Charlesbourg	51	12	71 98	....	....	71 98
365	Hudon, Adèle	Ottawa	59	12	98 10	9 72	....	88 38
366	Hudon, Arthémise	Kamouraska	59	12	53 77	....	.....	53 77
367	Hudon, Malvina	"	60	12	62 71	.. ..	.....	62 71
368	Hudon, Sophie	"	56	12	58 22	.....	.....	58 22
369	Hunter, Agnès	Montréal	59	12	318 33	.....	.....	318 33
370	Huot, Mme Antoine	St-Stanislas, Beauharnois	41	12	77 97	..	....	77 97
371	Jacques, Pulchérie	St-Hyacinthe	60	12	68 19	.....	....	68 19
372	Jean, Mme Louis	St-Jean-de-Dieu, Témiscouata	55	12	62 95	.....	.....	62 95
373	Kelley, Fred.-William	Montréal	67	6	402 50	46 20	.....	356 30
374	Kinghorn, Mary	Leeds	59	12	115 30	12 76	.....	102 54
375	Kydd Robt.-Walter	St-Lambert	80	12	67 62	.....	.....	67 62
376	Labelle, Vve Joseph	Hawkesbury, Ont	70	12	61 14	.....	....	61 14
377	Labelle, Philomène	St-Lin	72	12	60 00	.....	...	60 00
378	Laberge, Mme Nazaire	St-Gédéon, Lac-St-Jean	64	0	37 50	4 65	.....	32 85
379	Labonte, Mme Charles	Danville	62	12	85 78	.....	.....	85 78
380	Labonté, Mme Joseph	St-Ephrem, Beauce	63	12	79 20	.....	.....	79 20
381	Labrie, Mme François	St-Eloi	60	12	52 47	.....	.....	52 47
382	Lacerte, Mme Raphaël	Yamachiche	63	12	61 37	.....	.....	61 37
383	Lachambre, Vve Alexis	St-Herménégilde-de-Barford	50	18	137 92	1 95	.....	135 97
384	Lachance, Marie-Louise	LaBarre	59	12	54 30	.....	.....	54 30
385	Lachance, Sévérin-P.	St-Zénon	76	12	120 13	.....	.....	120 13
386	Lachapelle, M.-Emma	Montréal	63	12	139 50	21 80	.....	117 70
387	Lacombe, Philomène	Marieville	65	12	93 12	.....	.....	93 12
388	Lacroix, Vve A.-D	Montréal	61	12	342 79	9 48	.....	333 31
389	Lacroix Mme Emilien	Roxton-Falls	72	12	58 22	9 50	.....	48 72
390	Lacroix, Henriette	Viauville	49	12	59 25	.....	.....	59 25
391	Laflamme, Aurélie	Montcalmville	62	18	96 44	.	....	96 44
392	Laflamme, Mme Phydime	Montmagny	62	12	63 65	.....	....	63 65
393	Lafortune, Camilla	Montréal	51	11	94 35	....	.....	94 35
394	Laitres, Mme Stanislas	St-Fortunat	54	6	50 08	.....	....	50 08
395	Lajeunesse, M.-Cédulie	Ville-Montcalm	61	12	118 62	....	....	118 62
396	Lalancette, Virginie	Chicoutimi	51	12	57 81	....	....	57 81
397	Laliberté, Mme Godefroy	Victoriaville	74	12	92 85	14 40	...	78 45
598	Laliberté, Joséphine	Ste-Croix, Lotbinière	50	6	42 00	...	....	42 00
399	Lalime, Mme Magloire	St-Hyacinthe	61	12	171 00	10 80	....	160 16
400	Lambert, Vve Auguste	St-Boniface, St-Maurice	74	12	119 10	....	.....	119 10
401	Lambert, Vve O	St-Zacharie	76	12	80 08	.....	....	80 08
402	Lampard, Charlotte-S	Westmount	59	12	298 54	..	..	298 54
403	Lanctôt, Médéric	St-Vincent-de-Paul	66	12	497 40	30 00	....	467 40
404	Landry, Mme Sarah	Lowell, Mass	56	6	37 50	1 64	....	35 86
405	Lane, Morgan	Montréal	73	12	161 10	.....	...	161 10
406	Langevin, Julie-Emelie	Ste-Victoire	62	12	93 48	....	..	93 48
407	Langlois, Alphonsine	Fraserville	48	12	78 81	.....	.....	78 81
408	Langlois, Mme C.-Caroline	Montréal	74	12	90 00	.....	.....	90 00
409	Lanouette, Mme Ephrem	St-Maurice	56	12	69 77	.....	.....	69 77
410	Lapalme, Eulalie	Montréal	68	6	48 06	.....	.....	48 06

TABLEAU—L—*Suite*

Nos.	Noms des pensionnaires.	Résidence.	Age.	Nombre de mois pour lesquels la pension a été payée.	Montant de la pension.	Réduction. 1 p. c. sur les traitements des années antérieures à 1880.	Réduction. 2 p. c. sur la pension.	Balance payée par chèque.
					$ cts	$ cts		$ cts
411	Laperrière, Evangéline	Shawinigan	50	12	65 19			65 19
412	Laplante, Mme F	St-Gédéon, Chicoutimi	61	12	56 04			56 04
413	Lapointe, Anne-Agnès	Kamouraska	50	12	72 31	50		71 81
414	Lapointe, Maurice	St-Zotique	75	12	142 86			142 86
415	Lapointe, Vitaline	Ste-Béatrice, Joliette	62	12	94 50			94 50
416	Laprés, Marie	Montréal	60	12	71 67			71 67
417	Laramee, Mme Charles	St-Etienne-de-Bolton	64	12	81 34			81 34
418	Larivière, Mme Ernest	St-David, Yamaska	55	12	73 08			73 08
419	Larivière, Elise-B	Trois-Rivières	66	24	325 08			325 08
420	Laroche, Joséphine	St-Flavien, Lotbinière	53	12	58 33			58 33
421	Larochelle, Vve Jean	Lévis	71	18	117 85	39 28		78 57
422	Larose, Mme Herménégilde	St-Marc, Verchères	65	12	116 80			116 80
423	Larue, Alphonsine	Québec	65	12	118 89			118 89
424	Lasonde, Adèle-L	Nicolet	77	12	79 34			79 34
425	Latrémouille, Napoléon	Chambly Bassin	74	12	532 11	30 60		501 51
426	Lauzon, Vve Eugène	Lorrainville	55	12	99 50	5 04		94 46
427	Laventure, Nathalie	St-Ours	74	12	56 25			56 25
428	Laverdière, Adeline	Ste-Croix, Lotbinière	72	12	60 11			60 11
429	Lavigne, Arthémise	St-Placide, De x-Montagnes	56	12	68 12			68 12
430	Lavoie, Adélaïde	St-Gédéon, Lac St-Jean	54	12	81 48	5 26		76 22
431	Lavoie, Philomène	Rivière Bonaventure	64	12	73 37			73 37
432	Lawlor, Vve John-S	Berkeley, Ont	88	12	64 64			64 64
433	Lawlor, Mary	Frampton-Ouest	57	12	93 75			93 75
434	Lebel, Adèle	Mont-Carmel	50	12	52 16			52 16
435	Lebel, Georgiana	St-Pacôme	59	12	54 84			54 84
436	Leblanc, Joséphine	Ste-Gertrude, Nicolet	53	12	48 81			48 81
437	Lecavalier, Vve Maxime	St-François de Sales	72	12	68 33			68 33
438	Lecomte, Ernestine	Standfold	40	6	37 50			37 50
439	Leclerc, Mme Didier	Baie St-Paul	61	12	52 44			52 44
440	Leduc, Eliza	Montréal	50	12	118 66			118 66
441	Lefebvre, Adeline	Laprairie	63	12	74 75			74 75
442	Lefebvre, M.-Olive	St-Justin	63	6	94 12	5 34		88 78
443	Légaré, Mme Rémi	Victoriaville	61	12	87 12			87 18
444	Legault, Mme Théophile	St-Jérôme, Terrebonne	58	12	68 45			68 45
445	Lemarier, Mme H	Aston-Station	57	12	65 57			65 57
446	Lemay, Mme W	Thetford-Mines	57	12	66 84			66 84
447	Lemire, Mme Joseph	Stoke-Centre	62	12	68 31			68 31
448	Lemire, Mme Joseph	St-Cyrille-de-Wendover	79	6	35 20			35 20
449	Lemire, Marie	L'Assomption	66	12	103 08			103 08
450	Lemoine, Mme Délima	St-Robert	72	12	94 38			94 38
451	Lemoine, Mme Louis	Thetford-Mines	62	12	43 09			43 09
452	Lepetit, Mme Octave	Victoriaville	53	12	50 55			50 55
453	Lépine, Virginie	Watton	68	12	81 00			81 00
454	Leriche, Odile	Ste-Cécile-de-Milton	62	12	60 80			60 80
455	Leroux, Mme Auguste	Fréchette, Lévis	47	12	115 24			115 24
456	Lespérance, Mme Henriette	St-Raphaël	54	12	56 09			56 09
457	Lessard, Mme Arthur	Québec	43	12	69 18			69 18
458	Lessard, Delphine	Ste-Anne-d-Beaupré	53	12	73 79			73 79
459	Létourneau, Mme Antoine	Montmagny	53	12	52 01			52 01
460	Létourneau, Mme Antoine	St-Pie	67	12	105 90	23 14		82 76
461	Levasseur, Eloïse	St-Léonard	66	12	63 38			63 38

TABLEAU —L—*Suite*

Nos.	Noms des pensionnaires.	Résidence.	Age.	Nombre de mois pour lesquels la pension a été payée.	Montant de la pension.	Réduction.		Balance payée par chèque.
						1 p. c. sur les traitements des années antérieur s à 1880.	2 p. c. sur la pension.	
					$ cts.	$ cts.		$ cts.
462	Lévesque, Vve Achille	St-Hubert, Tém	65	12	61 14			61 14
463	Lévesque, Adèle	St-Pacôme	58	12	94 16			94 16
464	Lévesque, Vve Cléophas	Montréal	71	12	49 05			49 05
465	Lévesque, Vve Ophidie	Lac-au-Saumon	59	6	37 50			37 50
466	Lévesque, Mme Ulric	Ste-Angèle, Rimouski	65	12	70 76			70 76
467	L Hérault Nathalie	Jeune-Lorette	40	6	34 46			34 46
468	Léonard, François	St-Zotique	62	6	167 28			167 28
469	Lippens, Bernard	Montréal	60	12	571 24	28 50		542 74
470	Lloyd, Mary Elliot	Québec	43	12	71 73			71 73
471	Lord, Mme Emmanuel	Berthierville	58	12	126 69			126 69
472	Loubier, Vve Fortunat	St-Théophile, Beauce	60	6	40 66	5 25		35 41
473	Lucier, Isaac	Roxton-Falls	76	12	131 68	30 16		101 52
474	Lucier, Ludger	Maria	74	6	214 62			214 62
475	Lynch, Mary-Ellen	Québec	76	12	90 00			90 00
476	Macauley, Mme W. B	Toronto	43	12	306 67			306 67
477	MacDonald, Elizabeth	Beamsville, Ont	66	12	704 02			704 02
478	Mackay, James-Arthur	North-Portal, Saskatchewan	59	12	300 00	2 50		297 50
479	Magnan, J.-B-Ernest	Pont-Maskinongé	55	12	75 02			75 02
480	Major, Mme Théophile	Montréal	60	12	67 77			67 77
481	Malouin, Mme Jos.-Sébastien	Anse-au-Griffon	47	12	74 95			74 95
482	Malouin, Mélanie	Ville-Marie	51	6	42 59			42 59
483	Manseau, Joseph	Montréal	71	12	171 54			171 54
484	Marceau, Eugénie	St-Michel-de-Bellechasse	60	12	52 56			52 56
485	Marceau, Marcelline	Ste-Hénédine	58	12	197 52	11 08		186 44
486	Marchand, Henriette	Nicolet	66	12	56 90			56 90
487	Marcoux, Elmire	St-Anselme	57	12	67 05			67 05
488	Marcoux, P.-U.	St-Félix de Valois	67	12	200 07			200 07
489	Marcoux, Mme P.-U	St-Félix de Valois	67	12	63 35			63 35
490	Marineau, Mme Narcisse	St-Paulin	51	12	70 45			70 45
491	Marion, Emélie	St-Jacques de l'Achigan	52	12	59 27			59 27
492	Marion, Julie	St-Liguori	61	12	62 00			62 00
493	Marquis, Léopoldine	Ste-Anastasie	74	12	44 10			44 10
494	Marsan, Azeline	St-Esprit	69	12	83 64			83 64
495	Martel, Mme Etienne	Sanday Bay	64	12	66 53			66 53
496	Martel, Marcelline	Stoke Centre	57	12	59 46			59 46
497	Martel, Mme Timothée	Verdun	55	12	63 30			63 30
498	Martineau, Malvina	Ste-Thérèse	54	12	141 21			141 21
499	Martineau, Zéphirine	Lévis	56	12	105 30			105 30
500	Massé, Euphémie	Hull	56	6	60 67	6 63		54 04
501	Massé-Noël, Mme Hélène	Nicolet	55	12	52 25			52 25
502	Massé, Odile	Ste-Brigide	59	12	67 16			67 16
503	Massicotte, Rose-Anna	Batiscan	43	12	72 34			72 34
504	Masten-Geo-L	Cooaticook	76	12	708 83			708 83
505	Maucotel, P.-V	Blairfindie	83	12	99 03			99 03
506	Mauffette, Vve J.-O	Ile Perrot	72	12	173 90			173 90
507	Maver, Esther	Montréal	65	12	297 60			297 60
508	McCaffrey, Margaret	Derby Line, Vermont, U.S.	81	6	53 47			53 47
509	McDonald, Honorine	St-Wenceslas	64	12	55 94			55 94
510	McFadden, Mme John	Lorrainville	70	12	70 86			70 86
511	McGarrey, Harriet	Montréal	62	12	190 86	23 00		167 86
512	McGibbon, Catherine	Lachute	66	12	66 74			66 74
513	McGregor, veuve James	Berlin, Allemagne	55	12	449 66			449 66

TABLEAU—L.—*Suite.*

Nos.	Noms des pensionnaires.	Résidence.	Age.	Nombre de mois pour lesquels la pension a été payée.	Montant de la pension.	Réduction. 1 p. c. sur les traitements des années antérieures à 1880.	Réduction. 2 p. c. sur la pension.	Balance payée par chèque.
					$ cts	$ cts	$ cts	$ cts
514	McIn osh, John	Ottawa	83	12	293 50	....	.....	293 50
515	McIver, Bernard-E	Renfrew, Ont	72	12	162 77	.....	.....	162 77
516	McKenney, veuve C.-W	Pigeon Hill	76	12	53 95	.. ..	...	53 95
517	McMartin, Jane	Montréal	80	12	83 49	.....	.....	83 49
518	McMartin, Jane	"	72	12	325 80	5 20	..	320 60
519	Meloche, J.-U	"	44	6	180 50	.....	.....	180 50
520	Mercier, M.-Lse	Cedar Hall	53	12	71 48	.....	.....	71 48
521	Mercure, Mme J.-A	Ste-Julienne	79	12	99 44	.....	.....	99 44
522	Merry, Elma-J	Dinsmore, Sask	61	12	59 66	.....	..	59 66
523	Michaud, Florida	Cacouna	54	12	49 53	..	.....	49 53
524	Michaud, Mme Frs	St-Louis du Ha ! Ha !	73	12	64 21	....	....	64 21
525	Michaud, veuve Honoré	St-Hubert, Tem.	69	12	62 60	....	....	62 60
526	Miller, Cécilia	Clarenceville	59	12	93 50	....	.....	93 50
527	Millotte, Mme Napoléon	Joliette	69	12	53 96	.. ...	....	53 96
528	Mirault, veuve Joseph	Montréal	71	12	62 70	.....	....	62 70
529	Moffet, Zoé	"	51	12	96 60	.....	.	96 60
530	Molleur, veuve S	Bedford	75	12	148 50	.....		148 50
531	Monier, Mme Wm	N.-Dame-des-Laurentides	67	12	129 33	18 24	.....	111 09
532	Montminy, veuve G.-F	St-Gilles	55	12	52 22	.....	.....	52 22
533	Moquin, Cordélie	Holyoke, Mass	65	12	74 36	....	.....	74 36
534	Moreau, Virginie	Montreal	49	12	54 77	...	...	54 77
535	Morel, Résilda	St-Tite	49	12	58 22	....	...	58 22
536	Morency, Eugénie	Ile Verte	48	12	54 34	.. ..	...	54 34
537	Morin, Azilda	St-Raphaël	63	12	56 61	.....	.....	56 61
538	Morin, M.-Léda	St-Evariste	46	12	70 25	.....	.....	70 25
539	Morin, Jos.-A	Ste-Julie, Verchères	62	12	79 34	.....	.....	79 34
540	Morin, Marie-Antoinette	Morigeau	43	12	65 37	.....	....	65 37
541	Morin, Mme Jos.-A	Kingsey	70	12	69 12	3 92	....	65 20
542	Morissette, Mme Adélaïde	St-Gregoire	49	12	56 75	.....	....	56 75
543	Morissette, Célanire	Québec	67	12	63 57	.. ..	....	63 57
544	Morissette, Denyse	Lévis	47	6	39 87	.....	.....	39 87
545	Morneau, Philomène	Québec	65	12	99 00	.. ...	.. ..	99 00
546	Moss, Mme Andrew	Coaticook	63	12	59 45	.....	.....	59 45
547	Mulvena, Catherine	Richmond	65	12	81 66	8 48	....	73 18
548	Nadeau, Vve François	St-Charles de Bellechasse	71	12	70 89	12 00	.....	58 89
549	Nicole, Mme Pierre	Montmagny	52	12	53 19	....	.....	53 19
550	Noël, Alméria	Québec	45	12	98 07	....	.....	98 07
551	Noël, Julie	Québec	54	12	73 10	.....	....	73 10
552	Normandeau, Célanire	Montréal	62	6	95 09	.....	.....	95 09
553	O'Brien, Amelia-E	Granby	61	12	70 11	.....	.....	70 11
554	O'Reilly, M.-Helen	St-Patrick de Beaurivage	61	12	63 88	.....	.....	63 88
555	Otis, Cléophée	Matane	59	6	37 50	5 49	...	32 01
556	Ouellet, Joséphine	Rivière-du-Loup	54	36	187 73	....	.....	187 73
557	Pagé, M.-Exilda	Cap-Santé	50	12	143 82	.....	....	143 82
558	Papineau, Mélina	Magog	59	12	55 17	.....	....	55 17
559	Paquet, Mme Docithée	St-Paul-de-Chester	63	12	43 98	.....	.....	43 98
560	Paquet, Mme Fortunat	St-Gabriel, Rimouski	52	12	56 99	...	.....	56 99
561	Paquet, J.-B	Montréal	55	12	300 00	.....	.....	300 00
562	Paquette, Mme Napoléon	L'Ange-Gardien, Rouville	59	12	78 04	4 70	.....	73 34
563	Paquin, Napoléon	Montréal	69	12	47 15	.....	.....	47 15
564	Paquin, Mme Narcisse	St-Ubald	70	12	60 27	.....	....	60 27
565	Paradis, Charles	Montréal	72	12	205 36	.....	.....	205 36

TABLEAU—L.—*Suite.*

Nos.	Noms des pensionnaires.	Résidence.	Age.	Nombre de mois pour lesquels la pension a été payée.	Montant de la pension.	Réduction.		Balance payée par chèque.
						1 p. c. sur les traitements des années antérieures à 1880.	2 p. c. sur la pension.	
					$ cts	$ cts	$ cts	$ cts
566	Paradis, Delvina	St-Aubert	56	12	85 11	5 02		80 09
567	Paradis, Mme Jos.-E.	Valleyfield	75	12	76 50			76 50
568	Paradis, veuve Magloire	Ste-Anastasie	67	12	83 78	6 30		77 48
569	Paradis, Mme Stanislas	Cavignac	50	12	57 66			57 66
570	Parent, Dina	St-Isidore, Dorchester	60	12	55 08			55 08
571	Parent, M.-Adèle	"	51	12	72 17			72 17
572	Parent, Marie-Rosalie	Côte-des-Pères	57	6	107 99	7 99		100 00
573	Paris, Mme Philippe	Drummondville	62	6	37 50			37 50
574	Parsons, Simon-H	Montréal	63	12	644 00			644 00
575	Payment, Angèle	Ste-Geneviève, J.-C.	71	12	59 10			59 10
576	Pélison, Philomène	St-Ambroise-de-Lorette	63	12	114 00			114 00
577	Pelletier, Mme Eusèbe	Disraëli	64	12	87 93			87 93
578	Pelletier, veuve H.-B	Québec	67	12	95 88			95 88
579	Penney, Maria	Valcartier	57	12	102 48	4 00		98 48
580	Perrin, Rachel	Valcourt	68	12	126 00			126 00
581	Perron, Mme Alphonse	Chambly	70	12	59 70			59 70
582	Pichet, Madeleine	Québec	62	12	110 28			110 28
583	Pilon, Mme Armiens	St-Placide	76	12	46 44			46 44
584	Pilon, Mme Isidore	Pointe-Claire	72	12	79 20			79 24
585	Pinard, Mary	Nicolet	59	12	116 01	8 30		107 70
586	Pineau, Mme Alex	Causapscal	59	12	60 43			60 41
587	Pion, Marie	Marieville	61	12	71 09			71 09
588	Plaisance, Antoinette	Lotbinière	48	12	81 16			81 13
589	Plourde, Marie-Lse	St-Léon, Maskinongé	64	12	70 69	14 12		56 56
590	Plante, Céleste	Belœil	71	12	70 29			70 27
591	Plante, Mme Joseph	St-Nicolas, Lévis	40	6	37 50			37 59
592	Poirier, Marie-Lse	Montréal	51	12	127 04			127 00
593	Poirier, Paméla	Valleyfield	66	12	146 31	10 76		135 55
594	Poirier, Philomène	St-Timothée	74	12	73 43			73 43
595	Poitras, Mme Alfred	St-Gabriel de Brandon	72	12	55 59			55 59
596	Poitras, Eulalie	Québec	75	12	45 31			45 31
597	Poliquin, Lumina-G.	Maisonneuve	67	12	83 84			83 84
598	Potvin, Mme Alfred	Ste-Anne de la Pocatière	70	12	74 18			74 18
599	Potvin, Mme Alfred	Hébertville	63	12	67 86			67 86
600	Potvin, Mme Joseph	Lac Bouchette	50	12	55 45			55 45
601	Poulin, Rosalie	St-Joseph de Beauce	63	12	44 94			44 94
602	Poupart, Pierre-E.	Montréal	74	12	351 80			351 80
603	Prémont, veuve Joseph	Québec	71	12	216 65			216 65
604	Pressé, Lauda	St-Pierre-l.-Becquet	40	6	37 50			37 50
605	Prévost, Mme Charles	St-Ephrem	48	6	37 50			37 50
606	Prévost, Marie	St-Roch-des-Aulnaies	47	12	92 94			92 94
607	Primeau, L.-A	Montréal	67	12	700 33			700 33
608	Proulx, Eléonore	St.-Agathe, Lotbinière	62	12	75 93			75 93
609	Proulx Julienne	Montreal	60	12	82 59			82 59
610	Proulx, Zoé	Rhode-Island	63	12	61 52			61 52
611	Provençal, Prosper	Beauport	73	12	131 60			131 60
612	Provencher, Mme Edouard	St-Norbert, Arthabaska	64	12	51 36			51 36
613	Quintal, Emma	St-Isidore, Laprairie	57	12	65 15			65 15
614	Racette, Mme Odilon	Montréal	73	12	62 11			62 11
615	Rainville, Mme Louis	St-Félix-de-Valois	56	12	67 60			67 60
616	Ratté, Célina	St-Valier	71	12	107 23			107 23
617	Raymond, Mme L.-A	Trois-Pistoles	55	12	50 06			50 06
618	Rebetez, Mme J.-P	Nicolet	73	12	90 57			90 57

TABLEAU—L.—*Suite.*

Nos.	Noms des pensionnaires.	Résidence.	Age.	Nombre de mois pour lesquels la pension a été payée.	Montant de la pension.	Réduction.		Balance payée par chèque.
						1 p. c. sur les traitements des années antérieures à 1880.	2 p. c. sur la pension.	
					$ cts	$ cts	$ cts	$ cts
619	Reed, Lucy	Ulverton	68	12	53 19	.....	.....	53 19
620	Reed, Mme Patrick	Frampton	54	12	56 03	....	....	56 03
621	Remillard, Mme Jacob	Acton-Vale	68	12	48 09	.....	.....	48 09
622	Reynolds, F.-M	Montréal	66	12	515 68	.....	.....	515 68
623	Richard, veuve Godfroy	Maisonneuve	70	12	95 58	.....	.....	95 58
624	Richard, Josephte	St-Ambroise-de-Lorette	73	12	62 30	.....	.....	62 30
625	Richard, Marie-Aristide	St-Octave-de-Métis	43	12	79 80	.....	..	79 80
626	Richard, Marie-Louise	Acton-Vale	45	12	72 70	...	..	72 70
627	Richard, Symphorose	St-Barnabé	65	12	82 84	...	.....	82 84
628	Ringland Joseph	Hudson	74	12	132 18	...	...	132 18
629	Ringuet, Lazarine	Lévis	66	12	87 56	.....	.....	87 56
630	Rivest, Vve Narcisse	St-Liguori	65	6	47 98	14 12	.....	33 86
631	Roberge, Ombeline	St-Jean-Chrysostôme, Lévis	48	12	91 35	.. ..	.....	91 35
632	Roberge, Philomène	St-Anselme	57	12	48 59	....	.....	48 59
633	Robert, Elmire	Varennes	67	12	67 95	....	.....	67 95
634	Robert, Lucie	Saint-Pie	63	12	103 84	.....	.....	103 84
635	Robichaud, Guillaume	Cacouna	74	12	127 52	.....	....	127 52
636	Robichaud, Vve Ludger	St-Jacques l'Achigan	69	12	77 49	....	.....	77 49
637	Robins, S.-P	Montréal	79	12	1050 00	.....	.....	1050 00
638	Robitaille, Grégoire-F	Québec	74	12	99 24	....	.....	99 24
639	Rochon, Mme Alfred	St-Raymond	70	12	55 77	....	.....	55 77
640	Rolland, Malvina	Chicopee Falls, Mass.	70	12	64 55	...	.....	64 55
641	Rondeau, J.-Honoré	Montréal	67	6	225 41	30 60	.....	194 81
642	Rouleau, Adeline	St-Lambert de Lévis	72	12	66 30	.....	.....	66 30
643	Roulleau, Mme Zéphirin	Ville-Marie	64	11	79 11	.....	.....	79 11
644	Rousseau, Marie-Anne	St-Charles de Bellechasse	59	12	66 24	....	.....	66 24
645	Rousseau, Marie-Herzélie	St-Charles de Bellechasse	76	12	137 34	9 54	.....	127 80
646	Rousseau, Mme Théophile	St-Simon, Rimouski	56	12	55 07	.....	.....	55 07
647	Roy, Amanda	St-Charles de Bellechasse	51	12	59 94	.....	.....	59 94
648	Roy, Elise-Fabiola	L'Assomption	55	12	99 60	.....	.....	99 60
649	Roy, Joseph-Edouard	Ste-Claire, (Dorchester)	79	12	196 26	....	....	196 26
650	Roy, Malvina	St-Anselme	61	12	69 57	12 04	.....	57 53
651	Roy, Mme Pierre	St-Cuthbert	65	12	98 40	.....	.....	98 40
652	Ruel, P.-J	St-Charles de Bellechasse	63	10	460 96	22 50	....	438 46
653	Ruelland, Aurélia	Stadacona	46	12	78 61	....	....	78 61
654	Ryan, M.-Dorothea	Montréal	68	12	383 74	.....	.....	383 74
655	Sabourin, veuve E	Ripon	63	6	44 31	3 67	...	40 64
656	Shanks, Sarah-H	Montréal	60	6	78 00	19 25	.....	58 75
657	Sauvageau, Adeline	"	75	12	113 91	.....	.....	113 91
658	Sauvé, Mme Napoléon	St-Placide	52	12	58 28	..	....	58 28
659	Savard, Vve Désiré	Chicoutimi	80	12	47 67	....	....	47 67
660	Scott, Martha-M	Westmount	54	12	85 94	.....	.....	85 94
661	Scott, Nancy	Ulverton	60	12	66 94	.....	.....	66 94
662	Seer, Alphonsine	Ste-Dorothé	72	12	63 97	.....	...	63 97
663	Simard, Eulalie	St-Alphonse de Chicoutimi	69	12	71 45	.....	..	71 45
664	Simard, Jos.-Toussaint	Baie St-Paul	59	12	266 49	7 80	.....	258 69
665	Simard, Mme Thomas	Rivière-du-Moulin	54	12	69 21	...	.....	69 21
666	Simister, Vve Wm	Montréal	63	12	618 48	23 84	.....	594 66
667	Simoneau, Vve Louis	"	71	12	66 55	.....	.....	66 55
668	Simpson, Margaret-S	Noyan	56	6	57 00	10 08	.....	46 92
669	Skinner, Janet-H	Melbourne	67	12	50 04	.....	...	50 04
670	Sloan, Selina-Frances	Montréal	63	22	478 12	23 75	..	454 37

TABLEAU—L.—*Suite.*

Nos.	Noms des pensionnaires.	Résidence.	Age.	Nombre de mois pour lesquels la pension a été payée.	Montant de la pension.	Réduction. 1 p. c. sur les traitements des années antérieures à 1880	Réduction. 2 p. c. sur la pension.	Balance payée par chèque.
					$ cts	$ cts	$ cts	$ cts
671	Smith, Catherine	Hedleyville	77	12	112 50			112 50
672	Sornborger, Mme Elias	Upper-Bedford	78	12	55 53			55 53
673	St-Amour Ls-Christin	Ste-Véronique	74	12	221 50			221 50
674	Stenson, M.-T	Sherbrooke	74	18	463 83			463 83
675	St-Hilaire, Vitaline	Québec	63	12	64 99			64 99
676	St-Hilaire, Vitaline	Montréal	61	12	112 17			112 17
677	Sutton, Emily	Sherbrooke	67	12	183 52			183 52
678	Sylvestre, Mme Victorine	Ste-Hélène	61	12	58 92			58 92
679	Symington, Agnès-C	Westmount	46	18	381 87			381 87
680	Taillon, Delphine	Ste-Christine	48	6	37 66			37 66
681	Talbot, Célina	Lévis	61	12	95 58			95 58
682	Tardif, Victoire	St-Pierre-de-Montmagny	57	12	71 71	9 76		61 95
683	Talbot, Flore	Montréal	64	12	71 17			71 17
684	Teasdale, J.-S	"	57	12	446 30	25 50		420 80
685	Tessier, Catherine	St-Etienne	71	12	109 91			109 91
686	Tessier, Zéphire	Ste-Anne-de-la-Pérade	63	18	78 34			78 34
687	Tétrault, Mme Abdon	Ste-Angèle, Rouville	71	12	137 79			137 79
688	Tétrault, veuve Augustin	Montebello	67	12	51 15			51 15
689	Tétrault, Georgiana-A	Farnham	57	12	70 73			70 73
690	Tétrault, veuve W.-H	Montréal	69	12	208 00			208 00
691	Thériault, Judith	Rivière-du-Loup	67	12	56 63			56 63
692	Thériault, veuve Ls-E	"	64	6	94 20	31 40		62 80
693	Thibault, Elias-Charles	Montréal	57	12	178 37			178 37
694	Thibault, veuve J.-O	St-Jean-Deschaillons	64	12	132 90			132 90
695	Thibodeau, Philanise	Montréal	73	12	84 75			84 75
696	Thompson, W	Coaticook	64	2	128 91	48 35		80 56
697	Thumas, Camille-L.-D	Yamaska	70	12	110 10			110 10
698	Tondreau, Mme Joseph	St-Eugène L'Islet	64	12	65 73			65 73
699	Tourigny, Hélène	Nicolet	55	12	54 33			54 33
700	Traquair, Christian-G	Westmount	52	12	203 37			203 37
701	Tremblay, Mme Alexis	La Tuque	47	12	59 00			59 00
702	Tremblay, Mme Célanire	Ouiatchouan-Falls	63	12	45 50			45 50
703	Tremblay, Clara	Broughton-Est	61	12	65 96			65 96
704	Tremblay, Mme Edmond	St-Hilarion	51	12	54 04			54 04
705	Tremblay, Eugène	Québec	66	12	131 70	3 60		128 10
706	Tremblay, Georgiana	Grande-Rivière, Gaspé	61	12	99 06			99 06
707	Tremblay, Mme George	St-Louis de Kamouraska	55	12	53 64			53 64
708	Tremblay, J.-Bte	Les Eboulements	59	12	118 80			118 80
709	Tremblay, Marie	Montréal	60	12	64 80			64 80
710	Tremblay, Thomas	Les Eboulements	82	12	403 95			403 95
711	Trépanier, Auguste	St-Alexis de Mérapédia	71	18	92 70			92 70
712	Trudel, Azilda	St-François de Sales, Laval	56	12	85 17			85 17
713	Trudel, Mme Delphine	Malbaie	57	12	49 35			49 35
714	Turcotte, Alphonsine	St-Benoit Labre, Beauce	54	12	67 72			67 72
715	Turcotte, Arthémise	Québec	71	12	73 50			73 50
716	Turcotte, Cécile	St-Jean-Chrysostôme, Lévis	57	12	97 37	8 18		89 19
717	Turcotte, M.-Edwidge	Ste-Thérèse-de-Blainville	66	12	107 26			107 26
718	Turcotte, Vve Joseph	Brompton ouest	72	12	52 01			52 01
719	Turcotte, Paméla	St-Paul de Joliette	44	12	51 15			51 15
720	Turgeon, François	St-Gervais	75	12	86 13			86 13
721	Turner, Mme Naura	Eaton, Compton	62	12	106 35			106 35
722	Vaillancourt, Henri	Montréal	73	12	228 79			228 79

TABLEAU—L —*Suite.*

Nos.	Noms des pensionnaires.	Résidence.	Age.	Nombre de mois pour lesquels la pension a été payée.	Montant de la pension.	Réduction.		Balance payée par chèque.
						1 p. c. sur les traitements des années antérieures à 1880	2 p. c. sur le pension.	
					$ cts	$ cts	$ cts	$ cts
723	Vaillancourt, Olive.	St-Cœur de Marie, Mégantic	73	12	55 97	.....	.....	55 97
724	Vaillancourt, Philomène	Québec	55	12	112 36	.....	.....	112 36
725	Valois, Mme David.	St-Gabriel-de-Brandon.	64	12	69 50	5 00	.....	64 50
726	Veilleux, Euphémie.	Bolduc	59	12	101 36	4 62	.....	96 74
727	Vermette Malvina	St-Isidore, Dorchester.	52	12	73 55	.....	.....	73 55
728	Verreault, Mme Paul.	St-Donat, Rimouski.	47	12	70 41	.....	.....	70 41
729	Verreault Virginie.	St-Moise	51	6	37 50	.....	.....	37 50
730	Vézina, Anna	Trois-Rivières	45	12	56 11	.....	.....	56 11
731	Vigneault, Alma	Danville	57	12	73 81	.....	.....	73 81
732	Vigneault, Hortense	Ste-Monique, Nicolet	45	12	49 99	.....	.....	49 99
733	Villiard, Elise	St-Michel, Yamaska.	57	12	48 65	.....	.....	48 65
734	Vincelette, Vve Frédéric	St-Dominique, Bagot	62	12	117 15	.....	.....	117 15
735	Walsh, Vve David	Thetford Mines	69	12	64 76	.....	.....	64 76
736	Walsh, Mary-A.	Danville	53	12	89 16	.....	.....	89 16
737	Watson, Lilias	London, Ontario	09	12	322 20	.....	.....	322 20
738	Webb, G.-W.-S.	Montréal.	77	12	55 50	.....	.....	55 50
739	Whitcomb, Emily-J.	Warden	69	12	72 20	.....	.....	72 20
740	Wilhelmy, Albina	Montréal.	53	12	71 55	.....	.....	71 55
741	Wilkins, Ida	Toronto, Ontario	56	12	126 68	.....	.....	126 68
742	Wilsey, Mme Wm.	Montréal.	46	12	58 25	.....	.....	58 25
743	Wilson, Margaret-Jane	Chambly canton	60	12	436 05	29 45	.....	406 60
744	Winchester, Rachel.	Sutton	59	12	61 21	.....	.....	61 21
		Totaux	.....	.....	82,271 53	1,483 87	.....	80,787 66

TABLEAU—M.

Comptes du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire pour l'année scolaire 1911-12, indiquant le revenu et la dépense, ainsi que le capital.

LE REVENU	$ cts	$ cts
Item No 42 des subsides de 1911-12	2,000 00	
Subvention du gouvernement	22,000 00	
Retenue de 4% sur la subvention aux écoles publiques	8,000 00	
" de 2% sur les traitements des instituteurs et des institutrices	29,553 71	
" sur les traitements des inspecteurs d'écoles	1,371 33	
" sur les traitements des professeurs des écoles normales	493 00	
" payées par les fonctionnaires eux-mêmes au surintendant	1,799 49	
Intérêt sur le capital, année 1910-11	9,617 81	
Surplus de l'ancien fonds de pension	2,586 00	
Chèques cancellés	511 88	
Pris à même les surplus des années précédentes pour combler le déficit de l'année courante	6,191 53	
Total		84,124 75
LA DÉPENSE		
Pensions payées à même le revenu	82,026 53	
Remboursements faits à même le revenu	1,031 02	
Dépenses d'administration	1,067 20	
Total		84,124 75
POUR LE COMPTE DU REVENU		
Balances accumulées de 1899 à 1911	20,252 60	20 252 60
A déduire : Déficit de l'année courante	6,191 53	6,191 53
Somme qui se trouve entre les mains du Trésorier de la Province		14,061 07
LE CAPITAL DU FONDS DE PENSION		
Montant du capital le 1er juillet 1911	193,918 18	193,918 18
REÇU POUR LE CAPITAL		
Retenues payées par les fonctionnaires eux-mêmes	1,316 24	
Déductions sur les pensions payées durant l'année	1,483 87	
Balance	2,830 11	
A déduire : Partie de pension prise sur le capital	245 00	
Balance		2,585 11
Montant du capital au 1er juillet 1912		196,503 29

TABLEAU—N.

Rapport de l'Auditeur de la Province.

Fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire pour l'année 1911–12.

A retenue sur allocation aux écoles publiques	$ 8,000 00	
A " " les traitements des fonctionnaires	29,553 71	
A " " les traitements des inspecteurs d'écoles	1,371 33	
A " " les traitements des professeurs des écoles normales	493 00	
A allocation—Item No 42	2,000 00	
A subvention du gouvernement	22,000 00	
A intérêt sur le capital, 1910-11	9,617 81	
A retenues payées directement par les fonctionnaires	3,145 73	
A surplus de l'ancien fonds de pension	2,586 00	
A chèques cancellés	511 88	
A montant pris sur les surplus des revenus des années précédentes	6,191 53	
		85,470 99

Par les pensions, montants des chèques	80,787 66	
Par remboursements	1,031 02	
Par dépenses d'administration	1,067 20	
Déposé au trésor de la Province appartenant au capital	2,585 11	
		85,470 99

Département du Trésor.
Bureau de l'Auditeur,

Certifié,

Jos. Morin,
Auditeur de la Province.

TABLEAU—O.

Indiquant le nombre, la moyenne de l'âge et la moyenne des pensions des pensionnaires actuels du fonds de pension.

PENSIONNAIRES.	Nombre de pensionnaires.	Moyenne de l'âge.	Total des pensions.	Moyenne des pensions.
Division d'après l'âge des pensionnaires :				
			$ cts	$ cts
Instituteurs âgés de 56 ans et plus	71	77	22,900 63	322 55
Institutrices " "	416	65	41,985 86	100 93
Instituteurs âgés de moins de 56 ans	11	53	1,715 75	165 07
Institutrices " "	207	49	17,559 15	84 83
Veuves de fonctionnaires	14	68	2,615 04	186 78
Totaux et moyennes totales	719	62	86,776 43	172 03
			$ cts	$ cts
Pensionnaires décédés en 1911	25	69	3,588 30	143 53
" qui ont repris l'enseignement en 1911	5	55	453 33	90 66
Totaux et moyennes totales	30	67	4,041 63	134 72
Nouvelles demandes de pension en 1911 :				
			$ cts	$ cts
Pensions accordées	51	57	9,278 10	181 92
Demandes mises en délibéré	14	48	1,195 54	85 39
Demandes rejetées	2	48	150 00	75 00
Totaux et moyennes totales	67	55	10,623 64	158 56

TABLEAU—P.

LISTE DES INSTITUTEURS ET DES INSTITUTRICES QUI ONT OBTENU DES GRATIFICATIONS POUR LEURS SUCCÈS DANS L'ENSEIGNEMENT PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1911-1912.

Rapport de M. l'inspecteur Jos.-V. Beaumier.

Nombre d'écoles sous contrôle, 154. Somme à distribuer, $385.00.

Nos	Nom et prénoms du titulaire.	Municipalité dans laquelle le titulaire a enseigné.	Montant de la gratification.
1	M. J.-A.-D. Brassard	Trois-Rivières	$ 25 00
2	Mlle Anna Bastien	St-Joseph de-Maskinongé	20 00
3	" Rachel Lebrun	" "	20 00
4	" Edouar ina Ferron	Dumontier	20 00
5	" Sylvia Deschênes	"	20 00
6	" Edouardin i Paquin	"	20 00
7	" Flora Melençon	St-Barnabé	20 00
8	" Zénaïde Lacerte	"	20 00
9	" Octavie Pothier	Pointe-du-Lac No 2	20 00
10	" Bertha Gélinas	St-Boniface	20 00
11	" Mézellée Auger	"	20 00
12	" Edouardina Blais	Ste-Flore	20 00
13	" Anna Adam	"	20 00
14	" M.-Louise Aubin	St-Didace	20 00
15	" M.-Louise Jacques, (Mme A. Neveu)	St-Charles-de-Mandeville	20 00
	Mlle Alida Boucher	St-Sévère	20 00
16	" Lutgarde Massicotte	St-Elie-de-Caxton	20 00
17	" Mathilda Foucher	St-Paulin	20 00
18	" Elise Lavoie	St-Alexis-des-Monts	20 00
19		To al	$ 385 00

Rapport de M. l'inspecteur J.-E. Belcourt.

Nombre d'écoles sous contrôle, 176. Somme à distribuer, $440.00.

20	Mlle Alexina Duval	St-Léonard	$ 20 00
21	" Hortense Beaudoin	Ste-Perpétue	20 00
22	" Marie-A. Beaulac	Ste-Brigitte	20 00
23	" Alida Tourigny	Nicolet	20 00
24	" Aurélie Beaubien	Ste-Monique	20 00
25	" Eva Morrissette	Ste-Gertrude	20 00
26	" Agnès Cyrenne	Bécancour	20 00
27	" Maria Hébert	St-Wenceslas	20 00
28	" Edouardina Prince	Ste-Eulalie	20 00
29	" Mélanie Cormier	Ste-Angèle-de-Laval	20 00
30	" Flore-Ida Morin	St-Célestin No 1	20 00
31	" Marie-Jeanne Béland	St-Sylvère	20 00
32	" Léonie Vigneau	St-Grégoire	20 00
33	" Ernestine Granmont	Baie-du-Febvre	20 00
34	" Jeanne Jutras	La Visitation	20 00
35	" Justine Gentes	St-Joachim	20 00
36	" Victoire Côté	St-Zéphirin	20 00
37	" Maria Traversy	St-Thomas, par	20 00
38	" Béatrice Ally	Notre-Dame-de-Pierreville	20 00
39	" Rose-Alba Paulhus	Notre-Dame-de-Pierreville, par	20 00
40	" Angélina Morin	St-Elphège	20 00
41	" Bernadette Marier	St-Wenceslas	20 00
		Total	$ 440 00

TABLEAU—P — *Suite.*

Rapport de M. l'inspecteur Lionel Bergeron.

Nombre d'écoles sous contrôle, 168. Somme à distribuer, $420.00.

Nos	Nom et prénoms du titulaire.	Municipalité dans laquelle le titulaire a enseigné.	Montant de la gratification.
42	M. Achille Letarte	Plessisville	$ 20 00
43	Mlle Blanche Garneau	St-Norbert	20 00
44	" Clarisse Tousignant	"	20 00
45	" Elizabeth Boisvert	Gentilly	20 00
46	" Libbie Poisson	"	20 00
47	" Eva Marcotte	Village de Warwick	20 00
48	Mme Philia Jacques	St-Christophe	20 00
49	Mlle M.-Anne Lamy	"	20 00
50	" Diana Roux	Paroisse de Warwick	20 00
51	Mme Elmire Bégin	"	20 00
52	Mlle Alice Gosselin	St-Ferdinand	20 00
53	" Anna Pellerin	Somerset-Sud	20 00
54	" Bertha Lefebvre	St-Pierre-les-Becquets	20 00
55	" Julia Lafleur	"	20 00
56	" Laurette Buisson	St-Albert	20 00
57	" Laura Nault	Ste-Victoire	20 00
58	" Rose-Alma Martel	Plessisville	20 00
59	" Eva Roy	"	20 00
60	" Alice Dussault	Ste-Sophie de Lévrard	20 00
61	" Alvina Désilets	St-Rosaire	20 00
62	" Amanda Lafleur	Ste-Cécile de Lévrard	20 00
		Total	420 00

Rapport de Mgr Blanchet, évêque de Sicca, Vicaire Apostolique du Golfe St-Laurent.

Nombre d'écoles sous contrôle, 28. Somme à distribuer, $40.00.

63	Mlle Clarisse Petitpas	Pointe-aux-Esquimaux	$20 00
64	" Marie Chouinard	St-Marguerite	20 00
		Total	$40 00

Rapport de M. l'inspecteur J.-Edouard Boily.

Nombre d'écoles sous contrôle, 126. Somme à distribuer, $315.00.

65	M. J.-G.-V. Tremblay	St-Cœur-de-Marie	$ 20 00
66	Mlle Attala Simard	Normandin	20 00
67	" Aimée Ménard	"	20 00
68	Mme Léontine St-Pierre	Rivière-au-Doré	20 00
69	Mlle Antonia Bouley	St-Félicien	20 00
70	" Julie Renaud	Chambord	20 00
71	Mme Robert Fortin	"	20 00
72	Mlle Rosanna Gilbert	"	20 00
73	Mme Emilie L'Abbé-Juneau	St-Thomas-d'Aquin	20 00
74	Mlle Anna Lapointe	St-Jérôme	20 00
75	" Virginie Desbiens	"	20 00
76	" Elmyre Lindsay	St-Gédéon	20 00
77	" Laurette Coulombe	"	20 00
78	" Annie Mackenzie	St-Bruno	20 00
79	" Georgianna Ouellet	"	20 00
80	" Laura Côté	St-André	15 00
		Total	$315 00

TABLEAU—P—*Suite*

Rapport de M. l'inspecteur Jos.-Alex. Chabot

Nombre d'écoles sous contrôle, 178. Somme à distribuer $445.00.

Nos	Nom et prénoms du titulaire.	Municipalité dans laquelle le titulaire a enseigné.	Montant de la gratification.
81	Mlle A.-Marie Michaud	Ste Cécile-du-Bic	$25 00
82	" Laura Ouellet	" "	20 00
83	" Albertine Dubé	Ste-Luce	20 00
84	" Mathilde Rodrigue	St-Anaclet	20 00
85	" Cedulie Ouellet	St-Simon	20 00
86	" Alexina Roux	St-Valerien	20 00
87	" Anna Coulombe	"	20 00
88	" Leontine Aubut	Ste-Cécile-du-Bic	20 00
89	" Emélie Théberge	St-Mathieu	20 00
90	" Anna Rioux	St-Donat	20 00
91	" A.-Marie Gagnon	Rimouski (paroisse)	20 00
92	" Alice Côté	"	20 00
93	" Célestine Langlais	Ste-Angèle	20 00
94	" Estelle Truchon	St Luc	20 00
95	" Rosalie Gendron	St-Octave	20 00
96	" M.-Elise Bérubé	L'Assomption	20 00
97	Mme Frs. Pelletier	St-Ulric	20 00
98	Mlle R.-de-Lima Ouellet	"	20 00
99	" M.-Anna Gagnon	St-Jérôme	20 00
100	" M.-Anna Joncas	"	20 00
101	" Rose-de-Lima Boucher	Ste-Félicité	20 00
102	" Elise Chamberland	St-Joseph	20 00
		Total	$445 00

Rapport de M. l'inspecteur J.-A. Cléroux

Nombre d'écoles sous contrôle, 138. Somme à distribuer, $345.00.

103	Mlle Aurélie Thomas	N.-D.-du-Bonsecours	$25 00
104	" Elvina Locas	Hartwell	20 00
105	" Albertine Giroux	Ste-Marguerite-de-Browns' Gore	20 00
106	" J.-E. St-Georges	St-André-Avellin	20 00
107	" M.-Antoinette Marier	Papineau	20 00
108	" Anita Cadieux	St-André-Avellin	20 00
109	" Noëla Séguin	Ste-Angélique	20 00
110	M. J.-E. Corbeil	St-Jovite	20 00
111	Mlle Anna Michaud	St-Faustin	2 00
112	" Marie-L. Blumhart	Arundel, diss	20 00
113	" Marie-Lse Lessard	Coupdville	20 00
114	" Rose-Anna Duquette	La Conception	20 00
115	" Anna Chamberland	Ste-Valérie	20 00
116	Mme Osias Leduc	N.-D.-de-la-Paix	20 00
117	" Eugène Bélisle	Ste-Agathe-des-Monts	20 00
118	Mlle Délima Comtois	L'Annonciation	20 00
119	" Julia Bélanger	L'Ascension	20 00
		Total	$345 00

TABLEAU—P—*Suite.*

Rapport de M. l'inspecteur J.-M. Coté.

Nombre d'écoles sous contrôle, 187. Somme à distribuer, $467.50.

Nos	Nom et prénoms du titulaire.	Municipalité dans laquelle le titulaire enseigne.	Montant de la gratification.
120	Mlle Victoire Poulin	St-Odilon	$ 24 00
121	" Valérie Giguère	"	23 50
122	" Phil.-Zélire Hebert	St-Côme-Linière	20 00
123	" Anna Loubier	St-Théophile	20 00
124	" Philomène Dion	St-Martin	20 00
125	" Marie-Anne Bilodeau	"	20 00
126	" Anna Dallaire	St-Ludger	20 00
127	" Aurore Pelletier	St-Samuel	20 00
128	" Victorienne Garon	St-Sébastien	20 00
129	" Candide Lacroix	Lambton	20 00
130	" Paula Audet	"	20 00
131	" Rose-Anna Rancourt	Aubert-Gallion	20 00
132	" Hilda Prévost	"	20 00
133	" Marie-Laure Ferland	St-Evariste	20 00
134	" Marie-Anna Ferland	"	20 00
135	" Angelina Ferland	"	20 00
136	" Emerentienne Côté-Roy	St-Prosper	20 00
137	" Alice Ferland	Lac-Etchemin	20 00
138	" Marie-Anna Ferland	"	20 00
139	" Anna Leclerc	Ste-Aurélie	20 00
140	" Marie-Louise Lamontagne	Ste-Rose	20 00
141	" Albertine Cloutier	St-Sébastien	20 00
142	" Lucie Vachon	Courcelles	20 00
		Total	$467 50

Rapport de M. l'inspecteur M.-J. Curot.

Nombre d'écoles sous contrôle, 147. Somme à distribuer, $367.50.

143	Mlle Clorinda Beauchamp	St-Herménégilde	$ 27 50
144	" Amanda Lallier	Coaticook	20 00
145	" Maria Fournier	Woburn	20 00
146	" Marie-Anne Courtemanche	Clifton	20 00
147	" Sylvina O'Bready	St-Louis-de-Westbury	20 00
148	Mme J.-A. Veilleux	Ditchfield	20 00
149	Mlle Elizabeth Morin	Beebe-Plain	20 00
150	" Nora-A. Fitzgerald	Newport	20 00
151	" Marie-Louise Fournier	Marston-Sud	20 00
152	" Marie-Louise Fortier	Ste-Cecile-de-Whitton	20 00
153	" Marie-Elise Drapeau	Ste-Catherine-de-Hatley	20 00
154	" Marie-Flore Dion	North-Hatley	20 00
155	" Marie-Rivier Ducharme	Martinville	20 00
156	" Camille Beaudoin	Val-Racine	20 00
157	" Hélène-R. Choquette	Ste-Catherine-de-Hatley	20 00
158	" Evéline Bédard	St-Herménégilde	20 00
159	" Marie-Louise Bisson	Emberton	20 00
160	" Rose-Alma Boulay	Hereford	20 00
		Total	$ 367 50

TABLEAU—P—*Suite.*

Rapport de M. l'inspecteur J.-B. Demers.

Nombre d'école sous contrôle, 152. Somme à distribuer, $380.00.

Nos	Nom et prénom du titulaire.	Municipalité dans laquelle le titulaire a enseigné.	Montant de la gratification.
161	Mlle Blanche Carreau	Ste-Brigide	$ 20 00
162	" Alidina Larocque	"	20 00
163	" Yvonne Tougas	Ste-Anne-de-Sabrevois	20 00
164	" Virginie Bertrand	St-Alexandre	20 00
165	" Clara Larocque	St-George-de-Henriville	20 00
166	" Valéda Bessette	St-Sébastien	20 00
167	" Lucrèce Paradis	St-Jean, ville	20 00
168	" Alma Boudreau	" "	20 00
169	" Célinda Trétrault	" "	20 00
170	" Alice Bourdeau	St-Jean, paroisse	20 00
171	" Jeanne Robert	St-Luc	20 00
172	" Bernadette L'Ecuyer	Ste-Marg.-de-Blairfindie	20 00
173	" Laura L'Ecuyer	St-Blaise	20 00
174	" Marie-Louise Béchond	St-Paul-Ile-aux-Noix	20 00
175	" Gilberte Grégoire	Lacolle	20 00
176	" Marie-Anne Provost	Sherrington	20 00
177	" Joséphine Dumontel	St-Michel-Arch	20 00
178	" Flore Tramblay	St-Edouard	20 00
179	" Georgiana Dupuis	St-Jacques-le-Mineur	20 00
		Total	$ 380 00

District de l'inspecteur Dubeau.

Rapport de M. l'inspecteur L.-P. Goulet.

Nombre d'écoles sous contrôle, 116 et 68. Somme à distribuer, $290.00 et $170.00.

180	Mme Joseph Lebel	St-Roch-des-Aulnaies	$ 20 00
181	Mlle Alphonsine Morin	St-Aubert	20 00
182	" Joséphine Morin	"	20 00
183	" Georgiana Pelletier	St-Jean-Port-Joli	20 00
184	" Marie Bélanger	Rivière-Ouelle	20 00
185	" Anna Leclerc	St-Pacôme	20 00
186	" Eu énie Pelletier	"	20 00
187	" Yvonne Pelletier	Ste-Anne, paroisse	20 00
188	" Lumena Ouel'et	Ste-Perpétue	20 00
189	" Arthémise Pelletier	"	20 00
190	" Valéda Lévesque	N.-D. du Mont-Carmel	20 00
191	" A.-M. Sirois	St-Denis	20 00
192	" Albertine Garon	"	20 00
193	" Josephine Gagnon	St-Pamphile	20 00
194	" Emélia Dumas	Ste-Louise	10 00
		Total	$ 290 00

Rapport de M. l'inspecteur J.-M. Turcotte.

195	M. D. Dufour	St-Pascal	30 00
196	Mlle Julienne Gauvin	"	20 00
197	" Mathilda Ouellet	"	20 00
198	" M.-Lse Duval	St-Bruno	20 00
199	" Joséphine Moreau	Ste-Helène	20 00
200	" Victoria Bouchard	St-Alexandre	20 00
201	" Alma Chénard	"	20 00
202	" M.-Lse Bérubé	St-Louis	20 00
		Total	$ 170 00

TABLEAU—P—*Suite.*

Rapport de M. l'inspecteur A.-M. Filteau.

Nombre d'écoles sous contrôle, 132. Somme à distribuer $330.00

Nos	Nom et prénoms du titulaire.	Municipalité dans laquelle le titulaire a enseigné.	Montant de la gratification.
203	M. Maurice Filteau	Lochaber & Gore	$ 30 00
204	Mlle Valentine Duval	Templeton-Ouest	20 00
205	" Sylvia Bouvier	" Est	20 00
206	" Albertine Duval	" "	20 00
207	" Rosa Major	Ange-Gardien	20 00
208	" Laure Locas	St-Sixte	20 00
209	" Marguerite St-Louis	N.-D.-de-Pontmain	20 00
210	" Maria Thibaudeau	" "	20 00
211	" Octavie Lauze	Kiamika	20 00
212	" Kathleen Campbell	Cantley	20 00
213	" Adrienne Marois	Northfield	20 00
214	" Orpha Bonneville	Bouchette	20 00
215	" Rachel Plouffe	Aumond	20 00
216	" Marie-Anne Trudel	Egan-Est	20 00
217	" Maria Philion	Ste-Ph.-d'Egan	20 00
218	" Valtina Rowe	Buckingham, Canton	20 00
		Total	$330 00

Rapport de M. l'instfcteur Lionel Bergeron (District de M. Fontaine).

Nombre d'écoles sous contrôle, 148. Somme à distribuer $370.00

219	M. Télesphore Ferland	St-Gabriel-de-Brandon	$ 30 00
220	" Cléophas Bastien	Ste-Elizabeth	20 00
221	" Raoul Robillard	St-Félix-de-Valois	20 00
222	Mlle M.-Anne Archambault	St-Jean-de-Matha	20 00
223	" M.-Louise Beaupré	St-Côme	20 00
224	" Louisa Riopel	St-Ambroise-de-Kildare	20 00
225	" Eva Morel	St-Cuthbert	20 00
226	" Lucia Caron	St-Barthélémy	20 00
227	" Emérentienne Dandonnet	La Vérandrye	20 00
228	" Rose-de-Lima Fisette	St-Thomas	20 00
229	" Dora McDonald	St-Alphonse-de-Kildare	20 00
230	" Alma Bazinet	Ste-Emélie-de-l'Energie	20 00
231	" Angelina Brissette	St-Félix-de-Valois	20 00
232	" Georgiana Chaput	St-Cuthbert	20 00
233	" Florida Clément	St-Barthélémy	20 00
234	Mde Victor Farly	St-Gabriel-de-Brandon	20 00
235	Mlle M.-Aurez Dessert	St-Charles-Borromée	20 00
236	" Imelda Massicotte	Ste-Mélanie	20 00
		Total	$370 00

TABLEAU—P.—*Suite.*

Rapport de M. l'inspecteur J.-E.-Genest- Labarre.

Nombre d'écoles sous contrôle, 159. Somme à distribuer, $397.50

Nos	Nom et prénoms du titulaire.	Municipalité dans laquelle le titulaire a enseigné.	Montant de la gratification.
237	Mlle Marie Couture	Stukely-Nord	$ 20 00
238	M. Guillaume Brière	Asbestos	20 00
239	Mlle Alexina Brouillard	St-F.-X.-de-Brompton	20 00
240	" Blanche Dupont	Cleveland, (diss)	20 00
241	" Isabelle Bélisle	St-George-de-Windsor	20 00
242	Mme Agnès Bernier	Stukely-Nord	20 00
243	Mlle Euphrasie Allaire	Ascot, diss.	20 00
244	" Adeline Labbé	St-F.-X.-de-Brompton	20 00
245	" Opportune Gendreau	Ely-Sud	20 00
246	" Agnès Lavallée	Ely-Nord	20 00
247	" Dora Mastine	St-Pierre-de-Durham	20 00
248	" Eva Plante	Stukely-Nord	20 00
249	" Marie-Anne St-Laurent	Canton-de-Windsor	20 00
250	" Antoinette Duplissis	Ascot	20 00
251	" Aurore Champagne	St-George-de-Windsor	20 00
252	" Florida Baudoin	St-Fulgence-de-Durham	20 00
253	" Corinne Tremblay	Cleveland, diss.	20 00
254	" Elmina Beauchemin	Stoke	20 00
255	" Joséphine Taillon	Ste-Christine	20 00
256	Mme Albertine Jolibois	Kingsey-Falls	17 50
		Total	$ 397 50

Rapport de M. l'inspecteur J.-O. Goulet.

Nombre d'écoles sous contrôle 176 Somme à distribuer, $440.00

257	M. J.-O.-C. Dostaler	Champlain, village	$20 00
258	" Philippe Turcotte	St-Théophile	20 00
259	Mlle Clara Fontaine	Ste-Geneviève	20 00
260	" Hortense Richard	" "	20 00
261	" Léda Carignan	Champlain, (paroisse)	20 00
262	" Regina Perreault	St-Adelphe	20 00
263	" Noémie Lavoie	Ste-Thècle	20 00
264	" Ernesta Pérusse	" "	20 00
265	" Annette Baril	St-Prosper	20 00
266	" Hélène Trottier	Grondines, (paroisse)	20 00
267	" Reine Laganière	St-Casimir, (paroisse)	20 00
268	" Albertine Julien	St-Thuribe	20 00
269	" Eliza Turcotte	Batiscan	20 00
270	" Marie-Louise Lamyron	St-Jean des-Piles	20 00
271	" Corinne Dessureau	St-Tite, (nord)	20 00
272	" Régina Boivin	St-Tite, (paroisse)	20 00
273	" Joséphine Pruneau	Mont-Carmel	20 00
274	Mme Lautez Brière	" "	20 00
275	Mlle Laura Deveault	Ste-Anne (paroisse)	20 00
276	" Marie-Lse Côté	St-Stanislas	20 00
277	" Résima Bordeleau	St-Roch-de-Mékinac	20 00
278	" Marie-Louise Therrien	St-Jacques-des-Piles	20 00
		Total	$440 00

TABLEAU—P—*Suite.*

Rapport de M. l'inspecteur L.-P. Goulet.

Nombre d'écoles sous contrôle, 181. Somme à distribuer, $452 50.

Nos	Nom et prénoms du titulaire.	Municipalité dans laquelle le titulaire a enseigné	Montant de la gratification.
279	M. Thomas Warren	St-François	$ 20 00
280	" Jos.-Aimé Paquet	St-Michel	20 00
281	Mlle Alice Bélanger	Beaumont	20 00
282	" Albertine Labrecque	St-Michel	20 00
283	" Marie-Louise Lemelin	St-Michel	20 00
284	" Anna Boucher	Armagh	20 00
285	" Odélie Bissonnette	St-Camille	20 00
286	" Joséphine Boutin	St-Magloire	20 00
287	" Alexina Godbout	St-Nérée	20 00
288	" Hermine Bourgault	St-Marcel	20 00
289	" Marie-Jeanne Ménard	L'Islet	20 00
290	" Corinne Couillard	L'Islet	20 00
291	" Célina Morin	St-François	20 00
292	Mme Dumas-Talbot	St-Pierr	20 00
293	" Prévost-Langevin	N.-D.-du-Rosaire	20 00
294	Mlle Claire Bélanger	St-Eugène	20 00
295	" Joséphine Bernatchez	St-Thomas	20 00
296	" Rébecca Bergeron	Cap-St-Ignace	20 00
297	" Alice Morin	" "	20 00
298	" Apolline Gagné	" "	20 00
299	" Alice Vezina	" "	20 00
300	" Valéda Boutin	N.-D. de Buckland	20 00
301	" Amanda Leclerc	St-Cyrille	12 50
		Total	$ 452 50

Rapport de M. l'inspecteur A.-M. Filteau pour F.-X. Guay.

Nombre d'écoles sous contrôle, 121. Somme à distribuer, $302 50.

302	M. Paradis	Bryson	$22 50
303	Mlle Marie-Louise Daigneault	Fort-Coulonge	20 00
304	" J.-M. Berrigan	Ile-aux-allumettes	20 00
305	" Marie-B. Thérien	Témiscamingue	20 00
306	" Mélanie Malouin	Duhamel-Ouest	20 00
307	" Maria Courtemanche	Fabre	20 00
308	Mme Vigeant	Laverlochère et Baby	20 00
309	Mlle M.-V. Ferland	Témiscamingue-Nord	20 00
310	" C. Laramée	Hull cité	20 00
311	" M.-L. Dubé	" "	20 00
312	" V. Legault	" "	20 00
313	" D Thibault	" "	20 00
314	" L. Lefèvre	" "	20 00
315	" Rosette Dorion	" "	20 00
316	Mme Jos. Pepin	Ste-Elizabeth-de-Franckton	20 00
		Total	$302 50

TABLEAU—P—*Suite.*

Rapport de M. l'inspecteur L.-A. Guay.

Nombre d'écoles sous contrôle, 173. Somme à distribuer, $432.50.

Nos	Nom et prénoms du titulaire.	Municipalité dans laquelle le titulaire a enseigné.	Montant de la gratification.
317	Mlle Alice Dionne	St-Omer	$ 32 50
318	" Léonie Ferland	St-Malachie	20 00
319	M. Willie Asselin	St-Gervais	20 00
320	Mlle Antonia Martineau	St-David-de-Lauberivière	20 00
321	M. Emile Jolin	St-Anselme	20 00
322	Mlle Alice Marquis	St-Gervais	20 00
323	" Octavie Lacroix	St-Anselme	20 00
324	" Eugénie Fréchette	St-Jean de St-Nicolas	20 00
325	" M.-Louise Lambert	St-Nicolas, paroisse	20 00
326	" Clarida Fournier	St-Malachie	20 00
327	" Alexandrine Noël	St-Nicolas, paroisse	20 00
328	" Ida Rousseau	" "	20 00
329	" Claire Roy	St-Anselme	20 00
330	" Alexandrine Labbé	St-Gervais	20 00
331	" Mélanie Leclerc	St-Charles	20 00
332	" R.-Aimée Marcoux	Ste-Marguerite	20 00
333	" Joséphine Lacasse	"	20 00
334	" Marie Bouffard	St-Hénédine	20 00
335	" R.-Anna Girard	St-Gervais	20 00
336	" Rosalie Turcotte	St-Lazare	20 00
337	" Bernadette Blais	"	20 00
		Total	$ 432 50

Rapport de M. l'inspecteur Joseph Hébert.

Nombre d'écoles sous contrôle, 161. Somme à distribuer, $402.50.

338	M. J.-H. Gervais	St-Marc	$ 22 50
339	Mlle Laura Perron	Ste-Julie	20 00
340	" M.-A. Archambault	"	20 00
341	" M.-A.-O. Beauregard	Varennes	20 00
342	" Régina Choquet	"	20 00
343	" Marie Thibeault	St-David, paroisse	20 00
344	" Lea Lafontaine	Belœil, village	20 00
345	" Agnes Leduc	Ste-Victoire	20 00
346	" Maria Ethier	"	20 00
347	Mme V. St-Laurent	Contrecœur, paroisse	20 00
348	Mlle M.-L. Provençal	St-Robert	20 00
349	" Graziella Brodeur	St-Marcel	20 00
350	" Alice Lecours	St-Antoine	20 00
351	" Cécilia Girard	St-Hubert	20 00
352	Mme C. Durocher	St-Basile	20 00
353	Mlle M.-L. Laguë	Longueil, paroisse	20 00
354	" Georgianna Laguë	" "	20 00
355	M. A. Lefrançois	St-Bruno, village	20 00
356	Mlle A. Jannelle	Chambly, Bassin	20 00
357	Mme Albertine Cartier	St-Michel, No 3	20 00
		Total	$ 402 50

TABLEAU—P—*Suite.*

Rapport de M. l'inspecteur J.-E. Lefebvre.

Nombre d'écoles sous contrôle, 150. Somme à distribuer, $375 00.

Nos	Nom et prénoms du titulaire.	Municipalité dans laquelle le titulaire à enseigné.	Montant de la gratification.
358	M. F.-Evariste Béland	Rivière-Beaudette	$ 27 50
359	" D.-C. Gendreau	St-Clet	27 50
360	" J.-G.-E. Belcourt	St-Laurent-des-Cèdres	20 00
361	" J.-A. Loranger	Ste-Marthe	20 00
362	Mlle Irène Bourbonnais	Beauvoir	20 00
363	" Alphonsine Giroux	Como, diss.	20 00
364	" Eugénie Séguin	Pointe-Fortune	20 00
365	" Maria McNab	Ile-Perrot	20 00
366	" M.-H. Thérien	St-Lazare	20 00
467	Mme Amanda Bourbonnais	St-Clet	20 00
368	" Alphonsine Lalond...e	St-Polycarpe	20 00
379	Mlle Célima Lalonde	St-Emile	20 00
370	" Imelda Boulet	Ruisseau	20 00
371	" Berthe Laflèche	St-Zotique	20 00
372	" Rose-Emma Masse	St-Emmanuel	20 00
373	" Hélène Limoges	Ile-Bizard	20 00
374	" Clémentine Lefebvre	Senneville	20 00
375	" Malvina DesOrmeaux	N.-D.-de-Liesse	20 00
		Total	$ 375 00

Rapport de M. l'inspecteur Ls-N. Lévesque.

Nombre d'écoles sous contrôle, 177. Somme à distribuer, $442 50.

376	Mlle Adélia Tessier	Ste-Hélène	$22 50
377	" Amabilis Laramée	St-François-du-Lac	20 00
378	" Mathilda Chagnon	N.-Dame-du-Bon-Conseil	20 00
379	" Aurore Jetté	" " "	20 00
380	" Aldina Houle	St-Germain	20 00
381	" Exilia Duff	"	20 00
382	" Emma Guevremont	St-Cyrille	20 00
383	" Anna Marier	Granham	20 00
384	" Julia Côté	"	20 00
385	" Alexandrine Couture	St-Eugène, village	20 00
386	" Gertrude Fournier	" "	20 00
387	" Hortense Desmarais	St-Liboire	20 00
388	" R.-Anna Laplante	"	20 00
389	" Béatrice Forest	St-Simon	20 00
390	" Angelina Bonin	St-Hugues	20 00
391	" Adelia Jacqnes	St-Théodore	20 00
392	" Bernadette Picard	"	20 00
393	" Florida Désaultels	"	20 00
394	" Alice Dion	St-Ephrem	20 00
395	" Emma Laforce	"	20 00
396	" Exilia Lusignan	"	20 00
397	" Elsie Desmanche	Wickam Est	20 00
		Total	$442 50

TABLEAU—P—*Suite*

Rapport de M. l'inspecteur L. Longtin.

Nombre d'écoles sous contrôle, 164. Somme à distribuer, $410.00.

Nos	Nom et prénoms du titulaire.	Municipalité dans laquelle le titulaire à enseigné.	Montant de la gratification.
398	M. J.-Cyprien Dupuis	Ste-Martine	$20 00
399	" Joseph Fafard	St-Stanislas	20 00
400	" J.-Maximilien Brosseau	St-Constant	20 00
401	" Conrad Bellefleur	St-Isidore	20 00
402	" Alphonse Duranceau	Châteauguay	20 00
403	" Frédéric Girard	Valleyfield	20 00
404	Mlle Antonine Mondah	Laprairie	20 00
405	" Thérèse Vautrin	St-Philippe	20 00
406	" Berthe Beaudin	St-Isidore	20 00
407	" Pauline Mailloux	Beauharnois	20 00
408	" Berthe Leduc	St-Timothée	20 00
409	" Eugénie Laplante	Valleyfield	20 00
410	" Yvonne Legault	Ste-Cécile	20 00
411	" Marie-Reine Léger	St-Louis-de-Gonzague	20 00
412	" Olympe Picard	St-Etienne	20 00
413	" Marie-Agnès Laberge	Howick	20 00
414	" Zorilla Bourdeau	Ste-Clothilde	20 00
415	" Eléonard Bergevin	Ste-Martine	20 00
416	" Dorilla Lacoste	St-Urbain	20 00
417	" Cécile Reid	Ste-Philomène	20 00
418	" Marguerite Head	St-Antoine-Abbé	10 00
		Total	$410 00

Rapport de M. l'inspecteur G.-E. Marquis.

Nombre d'écoles sous contrôle, 143. Somme à distribuer, $357.50.

419	M. Albert LeBlanc	St-Charles-de-Caplan	$ 22 50
420	Mlle Alma LeBlanc	Nouvelle	20 00
421	" Célina Fallu	"	20 00
422	" Eugénie Cellard	Maria	20 00
423	" Philomène Poirier	St-Bonaventure	20 00
424	" Suzanne Babin	"	20 00
425	" Hélène Cayouette	"	20 00
426	" Mélanie Johnson	"	20 00
427	" Marie-Louise McInnes	Port-Daniel-Est	20 00
428	" Annie Chapados	L'Anse-aux-Gascons	20 09
429	" Marie-Anne Bloquière	St-Alexis-de-Matapédia	20 00
430	" Agnès-Thérèse Gallant	" "	20 00
431	" Albertine Lavoie	Causapscal	20 06
432	" Eva Paré	"	20 00
433	" Aurélie Rousseau	Lac-au-Saumon	20 00
434	" Aimée Routhier	"	15 00
435	" Rose-Anna Raymond	Amqui	20 00
436	" Alberta Dugas	St-Laurent	20 00
		Total	$ 357 50

TABLEAU—P.—*Suite.*

Rapport de M. l'inspecteur McGown.

Nombre d'écoles sous contrôle, 160. Somme à distribuer, $400.00.

Nos	Nom et prénoms du titulaire.	Municipalité dans laquelle le titulaire a enseigné.	Montant de la gratification.
437	M. H.-A. Valois	Cité de Montréal	$ 20 00
438	" Hervé Morel	"	20 00
439	" E.-N. Gobeil	"	20 00
440	" E. Kelly	"	20 00
441	" John Hogan	"	20 00
442	" J.-L. Tremblay	"	20 00
443	" David Mathieu	"	20 00
444	" Paul Bilodeau	"	20 00
445	" R.-J.-L. Cuddihey	"	20 00
446	" J.-A. Beauchêne	"	20 00
447	" Wm. Gallagher	"	20 00
448	" J.-A. Morin	"	20 00
449	" I. Beauchemin	"	20 00
450	" J.-D. Pilon	"	20 00
451	Delle E. Mireault	"	20 00
452	" A. Lalime	"	20 00
453	M. Henri Sénécal	St-Henri	20 00
454	" Donat Morin	Ahuntsic	20 00
455	Delle Joséphine Lamarche	St-Jules	20 00
456	" Eulalie Côté	Pont-Viau	20 00
		Total	$400 00

Rapport de M. l'inspecteur C.-J. Miller.

Nombre d'écoles sous contrôle, 150. Somme à distribuer, $375.00.

457	M. Honorius Pilon	Granby, ville	$ 20 00
458	Mme Rodrigue Roberge.	" "	20 00
459	Melle Joséphine Balthazard	" "	20 00
460	" Anna de Grandpré	St-Valérien	20 00
461	" Alma Blanchard	"	20 00
462	Mme Frédéric Lecours	Ste-Cécile-de-Milton	20 00
463	Melle M.-Lse-Armanda Tardif	" "	20 00
464	" Florina Richard	Ste-Pudentienne, par.	15 00
465	" Régina Morrissette	St-Frs-X.-de-Shefford	20 00
466	" Clérinda Lamoureux	" "	20 00
467	" Alberta Bachand	St-Joachim	20 00
468	" M.-Antoinette Lareau.	N.-D.-de-Stanbridge	20 00
469	" M.-Lse Lauzon	" " "	20 00
470	Mme E. Bédard	St-Pierre-de-Vérone	20 00
471	Melle Zénaïde Rocheleau	" " "	20 00
472	Mme Oscar Morel	Bolton-Est	20 00
473	Melle Anna Carpentier	St-André-de-Sutton	20 00
474	" Alice Alix	L'Ange-Gardien	20 00
475	Mme E. Parent	" "	20 00
		Total	$375 00

TABLEAU—P—*Suite.*

Rapport de M. l'inspecteur J.-T. Molleur.

Nombre d'écoles sous contrôle, 159. Somme à distribuer, $397.50.

Nos	Nom et prénoms du titulaire.	Municipalité dans laquelle le titulaire à enseigné.	Montant de la gratification.
476	Mlle Fabiola Meunier	St-Césaire	$ 20 00
477	" Rosalie Gaudreau	"	20 00
478	Mme Hénédine Robert	St-Paul d'Abb	20 00
479	Mlle Berthe Morin	"	20 00
480	" Graziella Lussier	St-Michel-de-R	20 00
481	" Georgiana Bessette	Ste-Marie-Mon	20 00
482	" Régina Choquette	St-Mathias	20 00
483	" Albina Flibotte	St-Pie, paroisse	20 00
484	" Rosa Beauregard	" village	20 00
485	" M.-Rose Desnoyers	St-Jean-Baptiste	20 00
486	" Clara Brouillette	St-Hilaire	20 00
487	" Berthe Cordeau	St-Charles	20 00
488	" Dorila Bourque	Ste-Marie-Mad	20 00
489	" Louisa Archambault	St-Denis	20 00
490	" Malvina Phaneuf	St-Jude	20 00
491	" Albertine Langevin	"	20 00
492	" Eugénie Coderre	Ste-Rosalie	20 00
493	" Eliza Cabana	St-Thomas-d'Aquin	20 00
494	" Augustine Leblanc	La Présentation	20 00
495	" Emérentine Leduc	St-Damase	17 50
		Total	$397 50

Rapport de M. l'inspecteur H. Nansot.

Nombre d'écoles sous contrôle, 188. Somme à distribuer, $470.00.

496	M. Epiphane L'Italien	Trois-Pistoles, No 1	$ 20 00
497	Mlle Célestine D'Amour	" "	20 00
498	" Jeanne Lavoie	" No 2	20 00
499	" Marie-Hélène Plourde	" "	20 00
500	" Marie-Louise Lavoie	Rivière-Trois-Pistoles	20 00
501	" Marie-Anne Leblond	" "	20 00
502	" Eugénie Lebel	Fraserville	20 00
503	" Josephine Pouliot	"	20 00
504	" Wilhelmine Guy	"	20 00
505	" Philomène Tardif	St-Arsène	20 00
506	" Antoinette Soucy	L'Isle-Verte	20 00
507	" Jeanne Bérubé	Trois-Pistoles, No 1	20 00
508	" Eugénie Dumont	St-Eloi	20 00
509	" Anaïs Michaud	Cacouna, village	20 00
510	" Zélie Dube	Cacouna, paroisse	20 00
511	" Régina Bélanger	N.-D.-du-Portage	20 00
512	" Elisabeth LeBel	Rivière-du-Loup	20 00
513	" Marie Beaulieu	St-Eusèbe	20 00
514	" Emélina Dubé	St-Louis-du-Ha! Ha!	20 00
515	" Alice Moreau	N.-D.-du-Lac	20 00
516	" Marie-Louise Paturel	St-Mathias-de-Cabano	20 00
517	" Juliane Bérubé	St-Modeste	20 00
518	" Germaine Labrie	St-Clément	20 00
519	" Clarinthe Morin	St-Hubert	10 00
		Total	$ 470 00

TABLEAU—P—*Suite.*

Rapport de M. l'inspecteur F.-J. Normand.

Nombre d'écoles sous contrôle, 119. Somme à distribuer, $297.50.

	Nom et prénoms du titulaire.	Municipalité dans laquelle le titulaire a enseigné.	Montant de la gratification.
520	Mlle Constance Kennedy	Percé	$ 20 00
521	" Rose-Anna Bilodeau	Anse-au-Griffon	20 00
522	" M.-Amérilda Desjardins	New-Port	20 00
523	" Jeanne Packwood	St-Majorique	20 00
524	" Elizabeth Ahier	St-Albert	20 00
525	" Bertha Miles	St-Georges-de-Malbaie	20 00
526	" Hildred McAuley	Barachois-de-Malbaie	20 00
527	" Annie Bourget	Cap-d'Espoir	20 60
528	" Clotilde Mimeault	Anse-Pleureuse	20 00
529	" M.-Lydia Plourde	Rivière-au-Renard	20 00
530	" Delphine Cotton	Anse-à-Valeau	20 00
531	Mme P.-E. Sasseville	Mont-Louis	20 00
532	Mlle M.-Laure Pelletier	Ste-Anne-des-Monts	20 00
533	" Eugénie Miville	Cap-Chat	20 00
534	" Hélène Aspireault	Ste-Adélaïde	17 50
		Total	$297 50

Rapport de M. l'inspecteur L.-O. Pagé.

Nombre d'écoles sous contrôle, 160. Somme à distribuer, $400.00.

535	Mlle Delvina Garneau	Laurierville	$ 20 00
536	" Clara Mercier	"	20 00
537	" Marie-Anne Gingras	Somerset-Nord	20 00
538	" Eva Plourde	Ste-Anastasie	20 00
539	" Célina Gingras	St-Antoine	20 00
540	" Elmire Barabé	Ste-Philomène	20 00
541	" Marie-Anna Barabé	"	20 00
542	" Almezime Charland	Deschaillons	20 00
543	" Amélia Laroche	"	20 00
544	" Annie Butler	St-Patrice	20 00
545	" Rosalie Payeur	St Sylvestre	20 00
546	" Célina Lessard	"	20 00
547	" Ernestine Croteau	St-Gilles	20 00
548	" Ernestine Ouellet	St-Agapit	20 00
549	" Jeanne Noël	St-Apollinaire	20 00
550	" Marie-Beuve Gervais	St-Flavien	20 00
551	" Léda Laliberté	"	20 00
552	" Maria Bélanger	Ste-Croix	20 00
553	" Laura Bédard	St-Jacques-de-Parisville	20 00
554	M. Jos.-PhiippeGarneau	Lotbinière	20 00
		Total	$400 00

TABLEAU—P—*Suite*

Rapport de M. l'inspecteur J.-Bte. Primeau

Nombre d'écoles sous contrôle, 152. Somme à distribuer, $380.00.

Nos	Nom et prénoms du titulaire.	Municipalité dans laquelle le titulaire a enseigné.	Montnnt de la gratification.
555	Mlle Berthe Nadon	Ste.Adèle	$ 20
556	" Alma Généreux	Ste-Lucie	20 00
557	" Léontine Paquette	Ste-Scholastique	20 00
558	" Philomène Gauthier	St-Canut	20 00
559	M. J.-C. Miousse	St-Hermas	20 00
560	Mlle M.-Anne Renaud	St-Placide	20 00
561	" Orpha Charbonneau	St-Benoit	20 00
562	" Cordélia Langlois	OKa	20 00
563	" Martina Bouchard	St-Augustin	20 00
564	" Estelle Duquette	"	20 00
565	M. J.-H. Turgeon	Ste-Anne-des-Plaines	20 00
566	Mlle Marie Jos. Benoit	"	20 00
567	" Bernadette Renaud	"	20 00
568	" Amanda Gagnon	"	20 00
569	" Agnès Cardinal	Ste-Thérèse	20 00
570	" Luména Desjardins	"	20 00
571	" Albertine Leguerrier	"	20 00
572	" Wilda Larose	"	20 00
573	" Léontine Lebeau	"	20 00
		Total	$ 380 00

Rapport de M. l'inspecteur H. Prud'homme

Nombre d'écoles sous contrôle, 130. Somme à distribuer, $325.00.

574	Dame A.-E. Jacques	L'Epiphanie	$ 20 00
575	Mlle Valerie Laporte	Repentigny	20 00
576	" Stephanie Lachapelle	"	20 00
577	" Marie-A. Bourcue	L'Assomption, paroisse	20 00
578	" Aurore Desrosiers	St-Roch-l'Achigan	20 00
579	" Leonide Meunier	St-Lin	15 00
580	" Louisa Charland	Lavaltrie	20 00
581	" Oliva Champagne	Lanoraie	20 00
582	" Albertine Préville	St-Calixte-de-Kilkenny	20 00
583	" Maria Labrèche	Canton de Wexford	20 00
584	" Florence Dupuis	Canton de Chertsey	15 00
585	" Ernestine Thériault	St-Alexis	20 00
586	" Hélène Lanoue	St-Jacques, No 2	20 00
587	" Eugénie Malo	Ste-Julienne	20 00
588	" Rose-A. Desjardins	St-Esprit	15 00
589	" Rosalie Duguay	St-Paul-de-Joliette	20 00
590	" Eva Beausejour	"	20 00
		Total	$ 325 00

TABLEAU—P—*Suite.*

Rapport de M. l'inspecteur P.-A. Roy.

Nombre d'écoles sous contrôle, 158. Somme à distribuer, $395.co.

Nos	Nom et prénoms du titulaire.	Municipalité dans laquelle le titulaire a enseigné.	Montant de la gratification.
591	Mlle Mathilda Duss ult	Les Ecureuils	$ 35 00
592	" Célina Pagé	"	20 00
593	" Albertine Labranche	Bois-de-l'Ail	20 00
594	" Eugénie Richard	Cap-Santé (village)	20 00
595	" Bernadette Lavallée	" "	20 00
596	" Marie-Anna Drolet	St-Augustin	20 00
597	" Albertine Pitre	N.-D.-de-Porneuf	20 00
598	" Albertine Fortier	" "	20 00
599	" Odile Garneau (Vve Fréd. Drolet	Pointe-aux-Trembles	20 00
600	" Clarinthe Sauvageau	St-Alban	20 00
601	" Anne-Marie Hamel	St-Marc	20 00
602	" Joséphine Gravel	Montmorency, (village)	20 00
603	" Alice Beaulieu	N.-D.-des-Laurentides	20 00
604	" M.-Anna Lortie	Beauport, (paroisse)	20 00
605	" Rébecca Byrne	Charlesbourg	20 00
606	" Marie-Eva Dorion	"	20 00
607	" Léontine Parent	Beauport	20 co
608	" Robertine Langevin	"	20 00
609	" Catherine Hennessy	Sillery (St-Colomb)	20 oc
		Total	$ 395 00

Rapport de M. l'inspecteur Jos.-Ed. Savard.

Nombre d'écoles sous contrôle. Somme à distribuer, $247.50.

610	Mlle Léda Gravel	Ville de Chicoutimi	$ 27 50
611	" Marie Gagnon	Ste-Anne, (village)	20 00
612	M. J.-Antoni Villeneuve	" "	20 00
613	" M. Sheely	St-Chs.-Borromée	20 00
614	" Jean Létourneau	St-Fulgence	20 00
615	Mlle Emelie Tremblay	St-Alexis, (village)	20 00
616	" M.-Laure Côté	Hébertville, (paroisse)	20 00
617	" Cécile Trembiay	St-Alphonse. "	20 00
618	" Emélie Gravel	Bourget	20 00
619	" Wilhelmine Brassard	Laterrière	20 00
620	" A. Gagné	Jonquières, ville	20 00
621	" Anna Angers	" (ville)	20 00
		Total	$ 247 50

TABLEAU P.– *Suite.*

Rapport de M. l'inspecteur A. Tanguay.

Nombre d'écoles sous contrôle, 174. Somme à distribuer, $435.00.

Nos	Nom et prénoms du titulaire.	Municipalité dans laquelle le titulaire à enseigné.	Montant de la gratification.
622	Mlle Zélie Doyon	St-Joseph (ville)	$ 20 00
623	" Joséphine Mathieu	Beauceville	20 00
624	" Eva Cameron	Ste-Marie	20 00
625	" Annie Donohue	Frampton	20 00
626	" Georgianna Landry	St-Elzéar	20 00
627	" Marie-Louise Larochelle	"	20 00
628	" M.-Léonie Champagne	"	20 00
629	" Marie-Anna Naud	St-Sévérin	20 00
630	" Célina Faucher	"	20 00
631	M. Eucharist Caret	St-Frédéric	20 00
632	Mlle Josephine Rhéaume	S.-C.-de-Jésus	20 00
633	" Obeline Doyle	St-Pierre	20 00
634	" M.-Délima Morin	S.-C.-de-Marie	20 00
635	" Obéline Naud	St-Antoine-de-Pontbriand	20 00
636	" Caroline Drouin	St-Joseph (paroisse)	20 00
637	Mme J.-Dostie-Longchamp	St-Ephrem (paroisse)	20 00
638	Mlle Olivine Tardif	St-Victor	20 00
639	" M.-Anna-Léa Drouin	St-François	20 00
640	" M.-Anna Bolduc	"	20 00
641	" Agathe Bernard	"	20 00
642	" Joséphine Bisson	Beauceville	20 00
643	" Elmire Lambert	S.-C.-de-Jésus	15 00
		Total	$435 00

Rapport de M. l'inspecteur Thomas Tremblay.

Nombre d'écoles sous contrôle, 90. Somme à distribuer. $225.00.

644	Mlle Julie Audet	Eboulements	$ 25 00
645	" Arthémise Rivcrin	Pointe-au-Pic	20 00
646	" Mélanie Larouche	Baie-St-Paul	20 00
647	" Rose-Alba Tremblay	St-Siméon	20 00
648	" Marie-Blanche Tremblay	Eboulements	20 00
649	" Alice Bouchard	St-Irénée	20 00
650	" Hélène Tremblay	Malbaie	20 00
651	" Marie-Anne Mailloux	St-Hilarion	20 00
652	" Alice Tremblay	St-Urbain	20 00
653	" Blanche Harvey	Isle-aux-Coudres	20 00
654	" Hélène Côté	Baie-St-Paul	20 00
		Total	$225 00

TABLEAU—P.—*Suite.*

Rapport de M. l'inspecteur J.-M. Turcotte.

Nombre d'écoles sous contrôle, 169. Somme à distribuer, $422,50 et $10,00 de l'an dernier.

Nos	Nom et prénoms du titulaire.	Municipalité dans laquelle le titulaire a enseigné.	Montant de la gratification.
655	Mlle Maria Hince	Chénier	$ 20 00
656	" Alice Pellerin	St-Rémi	20 00
657	" Eva Jacques	"	20 00
658	" Eva Ouellet	"	20 00
659	" Noémie Mathieu	Wotton	20 00
660	" Alice Provost	"	20 00
661	" Elodia Ducharme	"	20 00
662	" Valéda Godbout	St-Camille	20 00
663	" Eliane Filiault	"	20 00
664	" Adèle Mathieu	St-Adrien	20 00
665	" Théodora Croteau	St-Paul	20 00
666	" Eva Poisson	"	20 00
667	" Eugénie Désilets	Dudswell	20 00
668	" Dolosa Godbout	"	20 00
669	Mme Sophie Duchesse-Patry	Weedon, paroisse	20 00
670	Mlle Joséphine LeCompte	St-Fortunat	20 00
671	" Léonide René	"	20 00
672	" Bathilde Royer	St-Adrien	20 00
673	" Eléonore Roy	"	20 00
674	Mme Eloi Lemay	D'Israëli	20 00
675	M. Emile Gosselin	"	20 00
676	Mlle Parmélie Sinotte	St-Camille	12 50
		Total	$432 50

Rapport de M. l'inspecteur G.-S. Vien.

Nombre d'écoles sons contrôle, 105. Somme à distribuer, $262.50.

677	Mlle Math. Dumais	Ville de Lauzon	22 50
678	" Léda Séguin	Québec	20 00
679	" Cath. Hethrington	"	20 00
680	" Odél. Ferland	"	20 00
681	" M.-A. Thiboutot	"	20 00
682	" Blanche Drouin	"	20 00
683	" Pauline Morisset	"	20 00
684	" Evang. Pelletier	Lévis	20 00
685	" Joséphine Gravel	Château-Richer	20 00
686	Mme A. Letarte	Ste-Pétronille	20 00
687	" Cél. Taillon	St-Achillée	20 00
688	M. J.-E. Gauvreau	Québec	20 00
689	" Félix Poulin	"	20 00
			$262 50

TABLEAU P.—*Suite.*

Rapport de M. l'inspecteur G.-E. Honeyman.

Nombre d'écoles sous contrôle, . Somme à distribuer, $305.00.

Nos	Nom et prénoms du titulaire.	Municipalité dans laquelle le titulaire a enseigné.	Montant de la gratification
690	Mlle Ethel Johnston	La Pêche	$ 23 00
691	" Lydia J. Barter	St-Etienne-de-Chelsea	23 00
692	" Margaret Newton	Ste-Angélique	23 00
693	" Margaret Harkness	Hull-Sud	23 00
694	" E. M. Faris	Hull-Sud	21 00
695	" Jessie Hodgins	Clarendon	21 00
696	" A. B. Robb	Masham	21 00
697	" Eliz. Armstrong	St-Etienne-de-Chelsea	21 00
698	" Agnes McCredie	Bristol	19 00
699	" Erma McCbatchie	Bristol	19 00
700	" Mary Kalem	Bristol	19 00
701	" Mary Barclay	Clarendon	18 00
702	" K. M. Barrie	Bryson	18 00
703	" Lennie Cook	Clarendon	18 00
704	" M. Drummond	Aylwin	18 00
			$305 00

Rapport de M. l'inspecteur I.-N. Kerr.

Nombre d'écoles sous contrôle, . Somme à distribuer, $90.00.

705	Mlle M. S. Rourke	Fraserville, dissident	$ 18 00
706	" B. Hall	Port-Daniel-Ouest	17 00
707	" Ethel Acteson	Gascons, dissident	16 00
708	Mme Basil Pravers	St-Godfroi, dissident	14 00
709	Mlle Ruby Ascah	Haldimand	13 00
710	" H. Gavey	Haldimand	12 00
			$ 90 00

Rapport de M. l'inspecteur O.-F. McCutcheon.

Nombre d'écoles sous contrôle, . Somme à distribuer, $286.00.

711	Mlle Amy Copeland	St-Roch-Nord	$ 18 00
712	" Agnes Sever	Aubert-Gallion	18 00
713	" Helen A. Rothney	Back-Lake	18 00
714	" Edith A. Gorham	St-Gabriel-Est	17 00
715	" Mary C. McKinnon	Portneuf	17 00
716	" Teresa Walsh	Bury	17 00
717	" C. Ruth McCaskill	Lingwick	17 00
718	" Annie L. Donagly	Winslow	17 00
719	" Mina Coombe	St-Colomb-de-Sillery	17 00
720	" Ida M. Duff	North-Ireland	17 00
721	" Barbara K. Graham	Inverness	17 00
722	" J. Florence Simons	St-Dunstan	17 00
723	" Edith E. McVetty	Inverness	16 00
724	" Edith G. Sherman	Lingwick	16 00
725	" Mary E. Seale	Lingwick	16 00
726	" Dora M. Rothera	Leeds	16 00
727	" Annie M. Hepburn	St-Romuald	15 00
			$286 00

TABLEAU.—P.—*Suite.*

Rapport de M. l'inspecteur J.-M. McOuat.

Nombre d'écoles sous contrôle, Somme à distribuer, $298.00.

Nos	Nom et prénoms du titulaire.	Municipalité dans laquelle le titulaire a enseigné.	Montant de la gratification.
728	Mlle Jane McVicar	Maisonneuve	$ 22 00
729	" Gladys Tomalty	Wenworth	22 00
730	" Sarah Pollock	St-Jérusalem	20 00
731	" Pearl Pollock	"	20 00
732	" Nellie C. Berry	"	20 00
733	" Lillie Stalker	Ste-Thérèse	20 00
734	" Myrtle Graham	Arundel	20 00
735	" Edithe Funcheon	St-André	20 00
736	" Hattie H. Hutton	Lachine	18 00
737	" Hazel Saunders	St-Laurent	18 00
738	" Ethel S. Garreck	Lachine	18 00
739	" Jessie E. McLean	Ste-Jérusalem	18 00
740	" Jeanatta Holmes	Maisonneuve	16 00
741	" Elizabeth Patterson	"	16 00
742	" Hannah L. McCallum	Montcalm	15 00
743	" Catherine Moore	Chatham No 1	15 00
		Total	$298 00

Rapport de M. l'inspecteur W.-O. Rothney.

Nombre d'écoles sous contrôle, Somme à distribuer, $315.oc.

744	M. Walter Odell	Ascot	$ 23 00
745	Mlle Mabel Martin	Stuckely-Sud	23 00
746	" Fanny Frost	Cleveland	23 00
747	" C. A. Woolfrey	Orford	23 00
748	" E. Pennington	Kingsbury	23 0[illegible]
749	" E. E. Borkus	Windsor	23 00
750	" G. R. Barton	Durham-Sud	23 00
751	" Elsie Fessenden	Cleveland	23 00
752	" W. J. Weed	"	23 00
753	" M. L. Dohan	Melbourne et Brompton Gore	23 00
754	" M. E. Libby	Orford	20 00
755	" M. A. Bachelder	Shipton	20 00
756	" A. A. Beane	Orford	15 00
757	" M. L. Hutton	Cleveland	15 00
758	" Lonore Bullock	St-Pudentienne	15 00
		Total	$315 00

TABLEAU—P—*Suite.*

Rapport de M. l'inspecteur Rév. E.-M. Taylor.

Nombre d'école sous contrôle, Somme à distribuer, $296.

Nos	Nom et prénoms du titulaire.	Municipalité dans laquelle le titulaire a enseigné.	Montant de la gratification.
759	Mlle Evelyn Honey	Abbotsford	$ 18 00
760	" L.-S. Mooney	Brome	18 00
761	" Blampin	Shefford	16 00
762	" Carrie Ferguson	Sweetsbury, village	16 00
763	" Annie F. Duncan	" "	16 00
764	" R.-Etla Buch	Farnham-Est	16 00
765	" Mildred Jewett	Potton	15 00
766	Mme M. Pharo	St-Ignace-de-Stanbridge	15 00
767	Mlle M.-A. Gamble	Dunham	15 00
768	" Lizzie Sweeney	Farnham-Est	14 00
769	" Nellie Upstone	Sutton	14 00
770	" Alma Beane	Bolton-Est	14 00
771	" K.-Irene Hawke	Farnham-Est	14 00
772	" F.-H. Stewart	Dunham	14 00
773	" Lizzie Pibus	Brome	14 00
774	" Eva Sweet	"	14 00
775	" M. Moynan	Shefford	14 00
776	" F.-M. Hawke	Dunham	13 00
777	" J.-L. McElroy	"	13 00
778	" H.-E. Soles	Brome	13 00
		Total	$ 296 00

Note.—Aucun rapport reçu des autres inspecteurs protestants.

TABLEAU—Q.

Livres de récompense distribués par le Surintendant

Numéros.	Livres distribués per	Bibliothèque religieuse et nationale, série in-8	Série in-12.	Série in-18.	Série in-32.	Une fête de Noël sous Jacques-Cartier.	L'Église du Canada.	Au pays de Mgr de Laval.	Les contes vrais.	Les oiseaux de la Province.	Samuel de Champlain.	Les fiancés de St-Eustache.	Rectification du Vocabulaire.
	M. le Surintendant	450	225	150	150	5	140	15	15	15	40	25	152
1	M. l'inspecteur Beaumier	150	125	150	150	5	10	15	5	5	10	5	2
2	" Belcourt	150	150	175	175	14	10	20	14	12	18	5	12
3	" Bergeron	150	150	175	175	15	14	20	2	14	12	18	7
4	Mgr Blanche	25	37	50	65	5	6	11	7	8	2	2	8
5	M. l'inspecteur Boily	75	75	125	125	10	15	5	5	10	5	2	5
6	" Chabot	150	150	175	175	5	10	5	5	5	10	5	2
7	" Cléroux	125	100	125	125	10	10	5	14	12	10	5	2
8	" Côté	150	125	175	175	10	10	20	14	12	18	7	5
9	" Curot	100	100	150	150	5	10	10	5	5	10	5	5
10	" Demers	125	100	150	150	5	10	10	5	5	10	5	5
11	" Dubeau	150	150	175	175	5	10	10	5	5	10	5	5
2	" Filteau	77	75	75	48	10	11	10	1	5	8	3	5
13	" Fontaines	125	100	150	150	5	10	10	5	5	10	5	5
14	" Genest-LaBarre	125	125	175	175	5	10	10	5	5	10	5	5
15	" Goulet, J.-O	150	150	175	175	10	10	20	14	12	18	7	5
16	" Goulet, L.-P	300	125	95	75	5	5	25	....	10	10	5	7
17	" Guay, F.-X	50	50	75	90	5	10	10	5	5	10	5	5
18	" Guay, L. A	150	150	175	175	10	14	10	14	12	18	7	12
19	" Hébert	150	150	175	175	5	10	10	5	5	10	5	5
20	" Lefebvre	125	125	150	150	10	10	10	10	10	10	5	5
21	" Lévesque	150	150	175	175	10	10	20	14	12	18	7	5
22	" Longtin	150	150	175	175	10	10	20	....	12	18	7	5
23	" Marquis	300	100	....	....	15	15	25	....	15	18	7	5
24	" McGown	300	200	175	80	10	10	20	14	12	18	7	5
25	" Miller	150	125	150	150	5	10	20	...	10	18	3	10
26	" Molleur	125	125	150	175	10	10	30	....	3	20	7	10
27	" Nansot	183	150	175	175	10	10	20	....	12	18	5	5
28	" Normand	100	75	112	113	5	10	....	....	5	10	5	5
29	" Pagé	150	125	150	150	10	10	20	....	10	18	5	12
30	" Paquet	12	15	15	13	5	5	5	2	2	4	5	2
31	" Primeau	150	160	150	150	5	10	10	....	5	10	5	5
32	" Roy	150	180	175	175	10	10	5	14	5	10	5	2
33	" Savard	78	100	100	100	5	5	25	....	5	10	5	5
34	" Simard	25	37	50	65	5	2	20	2	2	4	5	2
35	" Prud'homme	125	125	125	125	5	8	15	....	5	18	3	5
36	" Tanguay	172	168	150	150	15	10	25	....	15	20	7	5
37	" Tremblay	80	74	90	90	5	14	15	14	2	6	7	2
38	" Turcotte	200	150	100	75	5	5	25	....	10	18	5	5
39	" Vien	175	175	175	175	20	24	25	21	17	28	12	14
	Totaux	5,827	4,861	5,412	5,314	324	533	606	236	336	551	248	373

TABLEAU—Q

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET LES INSPECTEURS D'ÉCOLES—Année 1911-12

Les aspirations.	Le Centurion.	Les Rayons du Nord.	Hull.	Aux vieux pays.	Un voyage en Europe de Mgr. Plessis.	La Jonchée nouvelle.	La lutte antialcoolique.	Style épistolaire.	L'art d'écrire.	Assurances.	Madame Ste. Anne.	La Bonne Sainte.	Divers.	Total des livres français.	Livres anglais.	Grand total.
15	5	12	3	12	32	14	10	30	185	1	4	1	3,200	4,906	452	5,358
5	5	2	3	2	2	4	10	30	2	1	1	1	.....	700	40	740
5	5	2	3	2	2	4	10	38	5	2	1	1	.....	835	15	850
12	5	5	7	3	2	2	5	4	12	29	8	4	.....	850	1	851
2	10	6	2	1	1	1	1	1	9	30	4	6	.....	300	.....	300
5	2	3	2	2	4	10	38	2	2	2	1	...	.....	530	.....	530
5	5	2	3	2	2	4	10	31	2	2	1	1	13	780	10	790
5	5	2	3	2	2	4	10	20	5	2	1	1	15	615	25	640
5	5	5	3	2	5	4	12	41	7	2	1	1	11	825	40	865
5	5	2	3	2	2	4	10	20	2	2	1	1	11	625	45	670
5	5	2	3	2	2	4	10	43	2	2	1	1	11	673	57	730
5	5	2	3	2	2	4	30	45	2	2	1	1	21	830	.....	830
2	2	2	.....	.....	3	1	9	....	2	....	....	.....	20	309	200	569
5	5	2	3	12	2	4	10	43	2	2	1	1	11	683	57	740
5	5	2	3	2	2	4	10	45	2	2	1	1	11	750	50	800
5	5	5	3	2	5	4	12	41	7	2	1	1	21	860	....	860
1	1	1	3	2	2	1	10	125	14	4	1	1	28	864	....	864
5	5	2	3	2	2	4	10	20	2	2	1	1	6	385	175	560
5	5	7	3	2	5	4	12	20	7	2	1	1	11	833	12	845
5	5	2	3	2	2	4	10	20	2	2	1	1	1	765	20	785
5	5	5	3	2	5	4	10	26	5	2	1	1	1	695	50	745
5	5	5	3	2	5	4	12	41	7	2	1	1	1	840	10	850
5	5	....	3	2	5	4	12	31	7	2	1	1	15	825	... .	825
1	1	5	3	2	5	1	12	55	10	1	1	1	24	622	55	677
5	5	5	3	2	5	4	12	41	7	2	1	1	11	955	175	1,130
1	3	2	3	2	2	2	....	25	2	2	1	1	13	710	35	745
1	2	2	3	1	3	3	12	45	5	2	1	1	29	775	25	800
1	2	2	3	1	3	2	10	60	10	1	1	1	33	893	.. ..	893
5	5	2	3	2	2	4	20	20	2	2	1	1	11	520	80	600
2	2	2	3	2	2	2	10	13	2	2	1	1	6	710	40	50
....	5	5	....	2	2	....	....	....	....	....	....	.....	6	105	20	125
5	3	2	5	2	2	4	10	20	2	2	1	1	26	685	30	715
5	5	2	3	2	2	14	10	25	2	2	1	1	10	825	55	880
1	2	2	3	2	2	2	10	10	10	1	1	1	15	500	....	500
....	2	5	....	2	5	....	12	38	5	7	1	1	3	300	....	300
1	2	2	2	1	2	3	10	21	2	2	1	1	16	625	... .	625
1	2	2	3	2	3	3	12	46	10	1	1	1	26	850	30	880
....	....	5	...	....	....	....	12	38	1	...	...	1	4	460	.....	460
1	....	1	3	2	2	1	10	113	10	1	1	1	52	795	30	825
10	10	9	6	5	7	8	22	38	9	4	3	2	31	1,025	.....	1,025
162	161	133	114	96	145	150	457	1324	381	131	53	46	3,719	31,693	1,834	33,527

APPENDICE N° VI

PROCÈS-VERBAUX

DES

COMITÉS CATHOLIQUE ET PROTESTANT DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

COMITE CATHOLIQUE

DU

CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Procès-verbal de la session de l'automne 1911

Séance du 27 septembre 1911.
(Avant-midi)

Présents : L'honorable Surintendant de l'Instruction publique, président ; Mgr l'archevêque de Québec, Mgr l'archevêque de Montréal, Messeigneurs les évêques de Pembroke, de Valleyfied, de Chicoutimi, de Sherbrooke, de Trois-Rivières, de Nicolet, de Joliette, de St-Hyacinthe ; Mgr Latulipe, vicaire apostolique de Témiscamingue ; M. l'abbé Sylvio Corbeil, représentant Mgr l'archevêque d'Ottawa : M. l'abbé J.-S. Turbide, représentant Mgr l'évêque de Charlottetown ; Mgr H. Têtu, représentant Mgr le vicaire apostolique du Golfe St-Laurent ; l'honorable juge H. Archambeault, l'honorable Dr J.-J. Guerin, M. M.-Th. Stenson, l'honorable juge J.-E. Robidoux, M. Mathias Tellier, Mgr Th.-G. Rouleau, M. l'abbé Nazaire Dubois, M. John Ahern et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Lecture des lettres de Mgr l'archevêque d'Ottawa, de Mgr l'évêque de Charlottetown et de Mgr Blanche, vicaire-apostolique du Golfe St-Laurent, déléguant respectivement M. l'abbé Sylvio Corbeil, M. l'abbé J.-S. Turbide et Mgr H. Têtu, pour les représenter à la présente réunion de ce Comité.

Le procès-verbal de la dernière session est adopté.

Lecture d'une lettre de sir François Langelier, remerciant le Comité Catholique du Conseil de l'Instruction publique des félicitations qu'il lui a offertes, par sa résolution du 10 mai 1911, lors de son élévation à la dignité de lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Le sous-comité des livres de classe présente le rapport suivant qui est approuvé :

Rapport du sous-comité chargé de l'examen des ouvrages classiques.

Séance du 26 septembre 1911.

Présents : Mgr Blais, président, Mgr Archambeault, M. le docteur Guerin, M. John Ahern et M. le Surintendant.

1.—" Grammaire française—Cours élémentaire et exercices ", par l'abbé A. Aubert.—Recommandée.

2.—" Grammaire française—Cours moyen et exercices ", par le même.—Recommandée.

3.—" Histoire du Canada—Cours moyen ", par les Frères des Ecoles chrétiennes.—Non recommandée.

4.—" Illustrated Geography—Intermediate course ", by the Brothers of the Christian schools.—Recommandée.

5.—" Nouveau cours de dessin ", par les Frères des Ecoles chrétiennes.—Le sous-comité recommande de faire examiner ce livre par des spécialistes.

(Signé) † André-Albert, Evêque de St-Germain de Rimouski,
Président.

M. Ahern propose, appuyé par M. l'abbé Dubois, et il est résolu de désigner M. Chs-A. Lefèvre, professeur de dessin à l'école Normale Laval, et M. Chs Gill, professeur de dessin à l'école normale Jacques-Cartier, pour examiner le " Nouveau cours de dessin," par les Frères des Ecoles chrétiennes, conformément à l'article 233 des Règlements refondus du Comité catholique.

Le Comité approuve le rapport qui suit du sous-comité spécial nommé le 5 octobre 1910 pour examiner les tableaux de la distribution du temps présentés par M. l'abbé Dubois et M. Nap. Brisebois.

Séance du 26 septembre 1911.

Présents : Mgr Archambeault, président ; M. John Ahern et M. le Surintendant.

Ce sous-comité ne croit pas opportun de recommander l'adoption d'un tablean de l'emploi du temps.

(Signé) † Joseph-Alfred, évêque de Joliette,
Président.

Lecture est faite du procès-verbal de le session du Bureau d'examinateurs des candidats à la charge d'inspecteur d'écoles, tenue les 22, 23, 24 et 25 août 1911, lequel est adopté.

A cette session, MM. Alex.-Josaphat Beaulieu, Jos.-Chs.-Edouard Corbeil, Jos.-Donat Dufour, Jos.-Honoré Jobin, Ls.-Jos.-Epiphane L'Italien, John. Maurice Manning et Antonio Millet, subissent l'examen et obtiennent les notes suivantes sur les différentes matières du programme.

NOMS DES CANDIDATS.	Composition.	Pédagogie.	Thème anglais.	Version anglaise.	Loi et règlements scolaires.	Géographie.	Arithmétique	Géométrie.	Algèbre.	Histoire.	Lecture française.	Exercices de langue (Lecture expliquée.)	Lecture anglaise.	Agriculture.	Sciences et philosophie.	Dessin	Examen spécial sur l'anglais.	Total.	Moyenne.	Note du certificat.
Beaulieu, Alex.-Josaphat.....	5	5	5	5	5.3	4.5	5.5	5.5	4.8	3.4	5	5.5	4	5	5.6	4	....	78.1	4.89	Bien
Corbeil, Jos.-Ch.s-Edouard.....	5.5	5	5	5.5	5.4	3	3.9	1.2	0	3.6	5	4	5.8	6	4.6	3	5.5	72	4.24	
Dufour, Jos.-Donat.....	5.5	5.5	4	4	5	3.2	5.5	4.1	4.6	3.2	5.1	5.3	3.8	5	4.6	4	4	76.4	4.50	Bien
Jobin, Jos.-Honoré.....	5.5	5	5	5	4.3	4	6	5.4	6	3.6	5.2	5.8	5	4	5.3	2.4	5	82.5	4.86	Bien
L'Heureux, Ls J.-Epiphane.....	5.5	5.6	4	4.5	6	4	5.8	4.2	3.2	4.5	5.3	5.6	4	6	5.6	4	4	81.2	4.82	Bien
Manning, John-Maurice.....	5.8	5	6	6	5.3	5.5	5	4.2	3.4	6	5.2	5	5.5	6	5	4.6	6	89.5	5.27	Dist
Millet, Antonio.....	4	4.5	2.5	4.5	4.3	3.8	4.4	1.5	4.3	4.5	4.8	4	3.5	4	3.6	4	....	62.2	3.88	

MM. Beaulieu, Dufour, Jobin, L'Italien, sont admis avec la note (bien), et M. Manning, avec la note (distinction).

MM Jobin et Manning, ayant subi avec succès l'examen spécial sur la langue anglaise, leur diplôme devra en faire mention.

MM. Corbeil et Millet n'ont pas droit au certificat.

M. Alphonse-L. Auger qui a subi l'examen de l'année dernière, ayant reçu par erreur le diplôme avec la note, (bien) tandis qu'il avait droit à la note (distinction), le secrétaire du Comité reçoit instruction de remplacer le certificat déjà accordé à M. Auger par un autre sur lequel il devra inscrire la note (distinction).

Le Comité prend ensuite communication du rapport suivant du Bureau central des examinateurs catholiques :

Québec, 23 septembre 1911.

M. le Surintendant de l'Instruction publique,

Québec.

Monsieur le Surintendant,

Pour se conformer aux prescriptions de l'article 160 des Règlements refondus du Comité catholique, le Bureau central des examinateurs catholiques a l'honneur de vous soumettre son rapport pour l'année 1911.

Les membres du Bureau se sont réunis deux fois. A leur première session, qui a eu lieu le 27 avril dernier, ils ont choisi M. l'abbé Lionel Lindsay comme leur président, en remplacement de Mgr J.-C.-K.-Laflamme. Cette première session a été consacré, comme d'habitude, à l'organisation générale des examens du mois de juin dernier et spécialement à la préparation des questions et problèmes qui ont été soumis aux aspirants aux diplômes. Ces documents sont annexés au présent rapport.

La seconde réunion annuelle du Bureau s'est tenue le 1er et le 2 août dernier, pour la correction finale des épreuves d'examen et pour l'octroi des diplômes aux candidats qui avaient conservé, sur les diverses matières du programme, le nombre de points requis par les règlements scolaires.

Les règlements ont été amendés relativement à l'âge d'admission aux examens pour les jeunes filles. Autrefois, toute aspirante devait avoir seize ans révolus au 1er du mois d'août qui suivait la date de l'examen, et il faut maintenant avoir dix-sept ans révolus avant le 30 décembre qui suit cette même date. A cause de ce changement, le nombre des candidats qui se sont présentés devant le Bureau a diminué considérablement. Il y en a eu 1874 en 1910 et 1405 seulement en 1911, soit une diminution de 469.

Le Bureau croit devoir vous signaler qu'un plus grand nombre d'hommes que d'habitude ont subi l'examen pour les diplômes : ce sont, pour la plupart, des membres de diverses communautés religieuses enseignantes.

Les 1405 candidats de cette année (66 garçons et 1339 filles) se répartissent comme suit :

649 pour le diplôme d'école primaire élémentaire,

635 pour le diplôme d'école primaire intermédiaire (modèle),

121 pour le diplôme d'école primaire supérieure (académique),

1016 ont passé leurs examens avec succès, savoir :

466 pour le diplôme d'école élémentaire,

477 pour le diplôme d'école modèle,

73 pour le diplôme d'école académique,

De ce nombre étaient des reprises, c'est-à-dire des candidats qui, l'année précédente, avaient échoué sur une ou plusieurs matières, soit 222.

389 n'ont pas réussi, savoir :

183 pour le brevet d'école élémentaire,

158 pour le brevet d'école intermédiaire,

48 pour le brevet d'école supérieure.

Soit une moyenne de 72 pour cent qui ont obtenu leurs diplômes, et de 28 pour cent qui ont été renvoyés.

Voici l'opinion des membres du Bureau sur l'ensemble des épreuves qu'ils ont corrigées :

Matières	Élémentaire	Modèle	Académique
Prières et catéchisme	Très bien	Très bien	Très bien
Lecture française	Assez bien	Bien	Très bien
Lecture latine	Bien	Bien	Très bien
Grammaire française et analyse	Tres bien	Très bien	Très bien
Dictée française	Passable	Bien	Très bien
Ecriture	Faible	Passable	Assez bien
Littérature (préceptes)	Passable	Bien	Très bien
Composition française	Assez bien	Assez bien	Assez bien
Histoire Sainte	Bien	Très bien	
Histoire du Canada	Faible	Très bien	Très bien
Géographie	Passable	Faible	Faible
Instruction civique	Très bien	Passable	Assez bien
Arithmétique	Bien	Assez bien	Assez bien
Calcul mental	Bien	Bien	Très bien
Toisé		Assez bien	Bien
Comptabilité	Bien	Assez bien	Assez bien
Pédagogie	Faible	Bien	Très bien
Agriculture	Bien	Bien	Bien
Connaissances scientifiques usuelles	Assez bien	Assez bien	Bien
Hygiène	Bien	Très bien	Très bien
Bienséances	Faible	Faible	Bien
Dessin	Passable	Faible	Faible
Histoire de France		Bien	Bien
Histoire d'Angleterre		Très bien	Bien
Histoire des Etats-Unis			Très bien
Histoire Ancienne et Romaine			Très bien
Histoire de l'Eglise			Assez bien
Algèbre			Assez bien
Physique			Bien
Cosmographie			Bien

Langue anglaise

Grammaire anglaise	Faible	Passable	Bien
Dictée anglaise	Très bien	Très bien	Très bien
Composition anglaise	Assez bien	Bien	Très bien
Litterature anglaise	Bien	Faible	Bien

Anglais pour les candidats dont la langue maternelle est le français

Grammaire anglaise	Bien	Bien	Faible
Dictée aglaise	Bien	Bien	Très bien
Composition anglaise	Très mal	Très bien	Faible

Le bureau signale particulièrement à l'attention du personnel enseignant et aux aspirantes et aspirants les matières suivantes : Brevet élémentaire : Dictée française, passable ; écriture, faible ; préceptes de littérature, passable ; composition française, assez bien ; géographie, passable ; instruction civique,

très-faible ; pédagogie, faible ; bienséances, faible ; dessin, passable. Brevet intermédiaire : Ecriture, passable ; composition française, assez bien ; géographie, faible ; instruction civique, passable ; arithmétique, assez bien ; toisé, assez bien ; comptabilité, assez bien ; bienséances, faible ; connaissances scientifiques usuelles, assez bien. Brevet supérieur : Ecriture, assez bien ; composition françaire, assez bien ; géographie, faible ; instruction civique, assez bien ; arithmétique, assez bien ; comptabilité, assez bien ; dessin, faible ; histoire de l'Eglise, assez bien ; algèbre, assez bien.

Langue anglaise.—Brevet élémentaire : composition anglaise, assez bien pour les aspirants de langue anglaise et très mal pour les aspirants de langue française.—Brevet intermédiaire : grammaire, passable ; littérature, faible ; composition anglaise, très faible pour les aspirants de langue française.—Brevet supérieur : Grammaire et composition, faible.

Bien que les recettes provenant des droits d'examen payés par les candidats aient été moins considérables que par le passé, elles ont permis de solder toutes les dépenses de l'année, d'accorder une indemnité de $211 à chacun des membres du Bureau, ainsi qu'un traitement de $655 au secrétaire pour lui et ses aides.

Le Bureau central des examinateurs catholiques ayant pris connaissance des modifications que le rapport des Principaux des Ecoles normales suggère de faire aux règlements qui le régissent, vous prie de soumettre au Comité catholique la résolution suivante qui a été adoptée unanimement sur proposition de M. le chanoine Dauth, secondé par M. John Ahern :

" Attendu que les questions mises en cause dans le rapport du sous-comité des Principaux des Ecoles normales sont de toute première importance, il est résolu qu'un sous-comité composé de M. le président du Bureau, de M. C.-J. Magnan, du proposeur et du secondeur soit nommé afin d'étudier le rapport, et de soumettre le fruit de ses délibérations à la prochaine réunion du Bureau central.

Nous avons l'honneur d'être, etc.,

J.-N. Miller,
Secrétaire.

Lionel Lindsay,
Président.

Le Comité approuve la résolution qui précède du Bureau central des examinateurs catholiques.

Le Comité local catholique chargé de la distribution du Fonds Strathcona présente un rapport détaillé dont la prise en considération est remise à la prochaine session, le secrétaire recevant instruction de faire imprimer ce rapport et de le distribuer à chacun des membres du Comité catholique.

Le Comité approuve le rapport suivant :

" Le sous-comité spécial nommé par le Comité catholique, à sa séance du 6 octobre 1910, pour examiner le tableau de la distributisn du fonds de l'Education supérieure et présenter les suggestions qu'il croira utiles, s'est réuni le 25 septembre courant, sous la présidence de Mgr Labrecque. Etaient aussi présents : Mgr Emard, Mgr Archambeault, M. le Surintendant de l'Instruction publique et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Ce comité a l'honneur de faire le rapport qui suit :

" Considérant qu'aux yeux de la loi et des règlements concernant le fonds à distribuer aux maisons d'éducation supérieure, toutes ces maisons doivent être mises sur un pied égal par le fait qu'elles ont respectivement le titre de collège classique, d'académie ou d'école modèle, et qu'elles ont fonctionné avec ce même titre durant une année suivant tout le programme, et qu'elles sont en conformité avec les règlements ;

" Qu'il est d'ailleurs illusoire de prétendre établir le mérite relatif des dites maisons d'éducation supérieure et que ce mérite est substantiellement le même pour toutes les maisons de même titre ;

" En conséquence ce comité recommande que la distribution du fonds de l'Education supérieure soit faite d'une manière uniforme et comme suit :

" 1.—Aux collèges classiques un montant égal pour tous d'après la somme allouée à leur collectivité ;

" 1.—A chaque école modèle et à chaque académie, un montant égal, celui affecté à chaque académie étant supérieur d'un tiers à celui accordé à chaque école modèle.

" Ce comité recommande de plus que ce mode définitif de distribution soit appliqué dès cette année. "

(Signé) † M.-T. Labrecque,
Evêque de Chicoutimi,
Président.

Il est proposé par Mgr l'évêque de Joliette, secondé par M. M. Tellier, que M l'abbé Irénée Gervais, docteur en théologie et licencié en droit canonique, soit nommé principal de l'Ecole normale des filles, à Joliette. Adopté.

Séance du 27 septembre 1911.
(Après-midi).

Présents : Les mêmes qu'à la séance du matin, plus Mgr l'évêque de Rimouski.

Vu la résolution du Bureau central des examinateurs catholiques que le Comité a approuvée à la séance précédente, la prise en considération de l'avis de motion qui suit de M. Ahern est renvoyée à la prochaine session :

" Que le rapport du sous-comité des principaux des Ecoles normales, daté " du 30 mars 1911, ne soit pris en considération par le présent Comité qu'à " sa prochaine réunion, afin de fournir aux membres du Bureau central des " examinateurs catholique l'avantage d'exprimer leur manière de voir au " sujet des changements proposés par ce rapport au programme d'examen du " Bureau central ".

Sur propostion de M. le Surintendant, il est résolu de substituer l'article suivant à l'article 189 des Règlements refondus du Comité catholique :

" Article 189.—Les principaux des écoles normales, comme directeurs de " ces maisons d'éducation, doivent veiller à la bonne et efficace administration " de l'institution, en contrôler l'enseignement et diriger la formation intellec- " tuelle et morale des élèves.

" Pour chaque école normale de filles, la communauté religieuse qui a " charge de l'école nommera une directrice à l'effet de surveiller les divers " services relevant de l'administration économique de la maison et, sous le " contrôle du principal, d'en diriger la discipline générale."

L'avis de motion qui suit, de M. l'abbé Dubois, reste sur l'ordre du jour : " Qu'il soit résolu d'ajouter ce qui suit après l'article 2 du livre V du rapport " des principaux : La pension est fixée à $100 pour les élèves-instituteurs de " l'Ecole normale Jacques-Cartier et à $80 pour les élèves-institutrices des éco- " les normales de Montréal, de Valleyfield, de Joliette, de St-Hyacinthe et de " Nicolet."

A cause de l'absence de M. Jules-Edouard Prévost, le Comité ne croit pas devoir s'occuper maintenant de son avis de motion qui se lit comme suit : " Que l'article 126 des Réglements refondus du Comité catholique soit amendé de manière à se lire comme suit :

" Article 126.—Les brevets accordés par le Bureau central des examina-
" teurs seront de trois degrés savoir : pour école élémentaire, pour école
" modèle et pour école académique. Le Bureau central des examinateurs
" sera autorisé à faire subir aux aspirants à ces différents brevets un examen
" pratique ou d'aptitude pédagogique.

" Aux aspirants qui ne subiront pas cet examen le Bureau ne décernera
" qu'un brevet de capacité ou certificat d'études correspondant au différents
" degrés du cours.

" Aux aspirants qui subiront avec succès et l'examen de capacité et l'exa-
" men d'aptitude pédagogique, le Bureau décernera un diplôme d'enseigne-
" ment.

" Le simple brevet de capacité ne constituera qu'un permis d'enseigne-
" ment bon pour deux ans seulement.

Mgr Archambeault retire l'avis de motion par lequel il demandait d'amender l'article 215 des Règlements refondus du Comité catholique concernant la constitution du Bureau d'examinateurs catholique pour les candidats à la charge d'inspecteur d'écoles.

M. le Surintendant retire également la demande qu'il avait faite d'amender les réglements scolaires au sujet de l'enseignement de l'hygiène.

La résolution suivante est adoptée sur proposition de M. le Surintendant:

" Attendu qu'il n'y a pas eu, depuis au-delà de seize ans, de congrès offi-
" ciel d'inspecteurs d'écoles ;

" Attendu que, durant ce laps de temps, les devoirs et les fonctions des
" inspecteurs ont augmenté en importance et qu'avec l'augmentation du
" nombre de ces fonctionnaires, plusieurs d'entre eux n'ont pas encore eu
" l'avantage de profiter des bénéfices d'une réunion autorisée de tout le corps
" de l'inspectorat ;

" Attendu qu'il existe depuis peu un inspecteur général des écoles chargé
" de devoirs importants et qu'il serait opportun que les inspecteurs étudiassent

" ensemble la mise en pratique des règlements refondus et de la loi, ainsi que
" les questions se rapportant à leurs fonctions et aux besoins de l'instruction
" technique :

" Ce comité décide qu'un congrès plénier des inspecteurs d'écoles ait lieu
" d'ici à peu de mois, sous la présidence du Surintendant, prie le gouverne-
" ment de ratifier cette résolution et de vouloir bien défrayer les dépenses de
" ce congrès."

Séance de 28 septembre 1911.

Présent : M. le Surintendant de l'instruction publique, président ; Mgr l'archevêque de Québec, Mgr l'archevêque de Montréal, Messeigneurs les évêques de Pembroke, de Rimouski, de Valleyfield, de Chicoutimi, de Sherbrooke, de Trois-Rivières, de Nicolet, de Joliette, de St-Hyacinthe ; Mgr Latulipe, vicaire-apostolique de Témiscamingue ; M. l'abbé Sylvio Corbeil, representant Mgr l'archevêque d'Ottawa ; M. l'abbé J.-S. Turbide, représentant Mgr l'évêque de Charlottetown ; Mgr H. Têtu, représentant Mgr le vicaire-apostolique du Golfe St-Laurent ; Mgr Th.-G. Rouleau, M. John Ahern et M. J. N. Miller, secrétaire.

Lecture d'une lettre des révérends Frères Maristes, par laquelle ils informent le Comité qu'ils retirent leur requête demandant l'établissement d'une école normale, sous leur contrôle, à Iberville.

A la demande de la révérende Sœur supérieure du couvent de St-Ferdinand-d'Halifax, le Comité décide que le Bureau central des examinateurs catholiques devra faire subir les examens pour les trois degrés, élémentaire, modèle et académique, à St-Ferdinand-d'Halifax, comté de Mégantic, et il recommande que l'article 127 de ses Règlements soit amendé en conséquence.

Lecture de la correspondance échangée entre Mme Marie Boudet et le département de l'Instruction publique concernant l'enseignement obligatoire dans les écoles de la coupe des vêtements, etc. Le Comité ne peut modifier ses règlements à ce sujet faisant remarquer que le nouveau programme classique combiné avec l'enseignement ménager exige cet enseignement de la troisième année du programme.

Le Comité prend communication du rapport sur les cours publics donnés à Montréal, pendant l'année 1910-11, sous les auspices de la Société St-Jean-Baptiste.

M. D. Paquet inspecteur des écoles catholiques des Iles-de-la-Madeleine, ayant demandé une augmentation de traitement le comité déclare qu'il verrait avec plaisir le gouvernement prendre en favorable considération la demande de M. Paquet.

Le titre d'école modèle est accordé aux institutions suivantes : A l'école No 1 de l'Anse-St-Jean, comté de Chicoutimi ; à l'école No 1 du village de St-Justin, comté de Maskinongé ; à l'école No 1 de Ste-Angèle-de-Mérici, comté de Matane ; à l'école No 1 de St-Ulric, comté de Matane ; à l'école No 1 de St-Sixte, comté d'Ottawa ; à l'école No 2 de Lachaber et Gore, comté d'Ottawa, et à l'école des filles de St-Mathias-de-Cabano, comté de Témiscouata.

Les institutions qui suivent reçoivent le titre d'académie : le couvent de Varennes, comté de Verchères ; le couvent de Lachute, comté d'Argenteuil ; le couvent de Laprairie, comté de Laprairie.

Le comité distribue ensuite le fonds de l'Education supérieure, d'après le principe qu'il a établi à sa séance du 27 septembre avant-midi, et il refuse d'accorder une subvention à plusieurs écoles modèles ou académiques dont les rapports ont été transmis au département de l'Instruction publique après l'époque fixée par la loi.

Sur proposition de Mgr l'archevêque de Québec appuyé par Mgr l'archevêque de Montréal, la résolution suivante est adoptée : " Le Comité catholique " du Conseil de l'Instruction publique remercie le Gouvernement d'avoir bien " voulu augmenter le fonds de l'Education supérieure et il prie d'ajouter à ce " fonds une somme suffisante pour lui permettre de donner une allocation " annuelle de mille piastres à chacun des collèges classiques de la province."

Le Comité distribue le fonds des municipalités pauvres, et il autorise le paiement d'une somme de sept cents piastres pour payer l'impression des tableaux de distribution des fonds de l'éducation supérieure et des municipalités pauvres.

Et la session est ajournée.

J.-N. Miller.
Secrétaire.

Procès-verbal de la session du printemps 1912.

Séance du 8 mai 1912.

(Avant-midi).

Présents : M. le Surintendant de l'Instruction publique, président ; Mgr l'archevêque de Québec, Mgr l'Archevêque d'Ottawa, Mgr l'évêque de Valleyfied, Mgr l'évêque de Chicoutimi, Mgr l'évêque de Sherbrooke, Mgr l'évêque des Trois-Rivières, Mgr l'évêque de Nicolet, Mgr l'évêque de Joliette, Mgr l'évêque de St-Hyacinthe, Mgr le vicaire-apostoliques de Témiscamingue, M. le chanoine Dauth, représentant Mgr l'archevêque de Montréal ; M. l'abbé A.-P. Sabourin, représentant Mgr l'évêque de Pembroke ; Mgr H. Têtu, représentant Mgr le vicaire-apostolique du Golfe-St-Laurent ; l'honorable Thomas Chapais, l'honorable Cyrille Delâge, M. Jules-Edouard Prévost, l'honorable F.-X. Lemieux, M. Patrick-M. Wickham, Mgr Th.-G. Rouleau, M. l'abbé Naz. Dubois, M. John Ahern. M. Nap. Brisebois et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Lecture de trois arrêtés ministériels ; le premier en date du 25 octobre 1911, nommant l'honorable juge F.-X. Lemieux, juge-en-chef de la Cour supérieure, membre du Conseil de l'Instruction publique en remplacement de Sir François Langelier, devenu lieutenant-gouverneur de la province ; le second en date du 25 mars 1912, nommant M. Patrick-Martin Wickham, membre du dit Conseil, en remplacement de M. Wm.-Henry Cox, décédé ; le troisième, en date du 29 septembre 1911, nommant M. Nap. Brisebois, professeur à l'Ecole normale Jacques-Cartier, membre adjoint du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, en remplacement de M. J.-V. Desaulniers, qui a quitté l'enseignement.

Lecture de lettres de Mgr l'archevêque de Montréal, de Mgr l'évêque de Pembroke et Mgr Blanche, vicaire-apostolique du Golfe-St-Laurent, désignant respectivement M. le chanoine G. Dauth, M. l'abbé A.-P. Sabourin et Mgr H. Têtu pour les représenter à la présente session.

Le Comité prend aussi communication d'une lettre de l'honorable juge J.-E. Robidoux, s'excusant de ne pouvoir être présent à cette réunion et désignant M. Jules-Edouard Prévost pour le représenter.

Le procès-verbal de la dernière session est adopté.

Il est proposé par Mgr Th.-G. Rouleau, appuyé par Mgr l'évêque de Joliette, et résolu unanimement, que l'inscription suivante soit fait au procès-verbal :

" Les membres du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique ont appris avec chagrin la mort de leur distingué collègue M.-Th. Stenson, ancien député, et tiennent à déposer sur sa tombe le témoignage officiel de sincère estime qu'une compétence indiscutable et la grande dignité de vie ont assuré au regretté défunt, et de leur vive reconnaissance pour les services importants que feu M. Stenson a rendus à la cause de l'Instruction publique. M. le Secrétaire est prié de transmetre à la famille en deuil cette ordre du jour avec l'expression des plus vives sympathies des membres du comité catholique du conseil de l'Instruction publique."

Le sous-comité des livres de classe présente le rapport suivant :

Rapport du sous-comité chargé de l'examen des ouvrages classiques.

Session du 7 mai 1912.

Présents : Mgr Blais, président, Mgr Archambeault, M. John Ahern et M. le Surintendant.

Le sous-comité a examiné les livres suivants qui lui ont été soumis :

1.—" Grammaire élémentaire ", nouvelle édition, par E. Robert, C.S.V.—Recommandée.

2.—" Exercices orthographiques en rapport avec la grammaire élémentaire ", nouvelle édition—Livre de l'élève, par E. Robert, C.V.S.—Recommandés.

3.—" Exercices orthograqhiques en rapport avec la grammaire élémentaire ", Livre du maître, par E. Robert, C.S.V. —Recommandés.

4.—" Le Style enseigné par les leçons de choses et la pratique ", Cours élémentaire et moyen, sixième édition, par S. Constans.—Recommandé.

5.—Méthode de langue anglaise ", première année, par E. Robert, C.S.V. —Non recommandée.

6.—" Grammaire préparatoire—Cours de langue française, 2e et 3e année " par les Frères de l'Instruction chrétienne.—Non recommandée.

7.—" Premiers exercices de copie et de calcul", par une Commission d'instituteurs.—Non recommandés.

8.—"Histoire de France à l'usage des écoles de la province de Québec (classe de 7e année)", par A. Leblond de Brumath.—Recommandée.

9.—"Nouveau Manuel de langue française—Grammaire, Lexicologie, Analyse, Composition—Enseignement primaire élémentaire (1er degré)", par les Frères Maristes.—Recommandée.

10.—"Nouveau Manuel de langue française—Grammaire, Lexicologie, Analyse, Composition—Enseignement primaire élémentaire (2e degré)", par les mêmes,—Recommandé.

11.—"Abrégé d'histoire sainte à l'usage des écoles primaires—Cours élémentaire", par les Frères Maristes.—Recommandé, à condition que le prix de ce livre, lequel ne doit pas dépasser 20 cents, soit imprimé sur la couverture.

12.—"Leçons de langue française—Cours moyen", Nouvelle édition, par les Frères des Ecoles chrétiennes.—Recommandées.

13.—"Histoire du Canada.—Cours moyen", quatrième édition, par les mêmes.—Recommandée.

14.—"Geographie-Atlas du Cours supérieur", par les mêmes.—Recommandée.

Le sous-comité recommande que, pour être approuvé à l'avenir, tout livre classique devra être imprimé en caractères suffisamment gros et interlignés, et que toute gravure soit faite avec soin et sur papier de très bonne qualité.

(Signé) † André-Albert, évêque de St-Germain-de-Rimouski,

Président.

Ce rapport est adopté.

Le Comité prend ensuite en considération, article par article, le projet de règlements pour les Ecoles normales catholiques de la province de Québec, inclus dans le rapport du sous-comité des Principaux des Ecoles normales, et daté du 30 mars 1911.

Il est proposé par Mgr Rouleau que l'article 2 du Titre IV de ce Rapport soit amendé en remplaçant le mot "académique", à la quatrième ligne, par le mot "modèle".

Cette motion étant mise au voix, est rejetée par le vote suivant :

Pour : Mgr Archambeault, Mgr Rouleau, l'honorable juge Lemieux et M. Ahern. (4).

Contre : Mgr Bégin, Mgr Gauthier, Mgr Emard, Mgr Labrecque, Mgr Larocque, Mgr Cloutier. Mgr Brunault, Mgr Bernard, Mgr Latulipe, Mgr Têtu, M. le chanoine Dauth, M. l'abbé Sabourin, M. l'abbé Dubois, l'honorable M. Chapais, M. Prévost, M. Wickham et M. Brisebois. (17).

L'article 2 du Titre IV reste donc tel que rédigé.

Séance du 8 mai 1912.

(Après-midi).

Présents : M. le Surintendant de l'Instruction publique, président, Mgr l'archevêque de Québec, Mgr l'archevêque d'Ottawa, Messeigneurs les évêques de Rimouski, de Valleyfield, de Chicoutimi, de Sherbrooke, des Trois-Rivières, de Nicolet, de Joliette, de St-Hyacinthe, Mgr Latulipe, M. le chanoine Dauth, M. l'abbé Sabourin, Mgr H. Têtu, l'honorable M. Chapais, M. Jules-Edouard Prévost, l'honorable juge F.-X. Lemieux, M. Patrick-M. Wickham, Mgr Th.-G. Rouleau, M. l'abbé Dubois, M. John Ahern, M. Nap. Brisebois et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Il est proposé par Mgr l'évêque de Joliette, secondé par Mgr l'évêque des Trois-Rivières, que M. Zénon Michaud, qui possède un diplôme académique décerné par l'Ecole normale Jacques-Cartier, soit présenté au Gouvernement comme professeur laïque à l'Ecole normale des filles à Joliette.—Adopté.

Mgr l'évêque de St-Hyacinthe présente, à la bienveillante recommendation du Comité catholique auprès du Gouvernement, la nomination de M. l'abbé J. Adélard Fontaine comme principal, et celle de M J.-Maurice Manning, comme professeur de l'Ecole normale de St-Hyacinthe.—Approuvé.

Il est résolu, sur proposition de Sa Grandeur Mgr L.-N. Bégin, secondé par Mgr Th.-G. Rouleau, que M. René Fréchet soit recommandé au Gouvernement comme professeur de dessin à l'Ecole normale Laval, en remplacement de M. Chs.-A. Lefèvre, promu à la direction de l'enseignement du dessin dans la Province.

M. l'abbé Naz. Dubois propose, appuyé par M. John Ahern, que M. J.-N. Perreault, directeur général des écoles catholiques de Montréal, soit nommé

membre du Bureau d'examinateurs des candidats à la charge d'inspecteur d'écoles, en remplacement de M. Stenson, décédé.—Adopté.

Il est résolu, sur proposition de Mgr l'evêque le Rimouski, appuyé par Mgr l'évêque des Trois-Rivières : " Qu'un congrès pédagogique, organisé par M. le Surintendant, ait lieu pendant les vacances d'été de 1912, à Rimouski, pour les institutrices du diocèse qui résident dans les comtés de Témiscouata, de Rimouski, de Matane, et dans les paroisses suivantes du comté de Gaspé, savoir : Cap-Chat, Ste-Anne-des-Monts, Cap-au-Renard, Rivière-à-la-Martre, Marsouins, Rivière-à-Claude, Rivière-à-Lapierre, Mont-Louis, Anse-Pleureuse, Gros-Morne, Manche d'Epée, Petite-Madeleine, Rivière-Madeleine, Grande-Vallée, Petite-Vallée, Pointe-à-la-Frégate, Grand-Chlorydorme, Petit-Chlorydorme, St-Yvon, Anse-à-Valeau, l'Echourie, Petit-Cap, Rivière-au-Renard, et prie le gouvernement de solder les frais de ce congrès, comme il l'a fait pour les congrès pédagogiques antérieurs.

Le Comité continue l'étude du Rapport du sous-comité des Principaux des Ecoles normales, et il est résolu, sur proposition de Mgr l'évêque de Nicolet, secondé par M. l'abbé Dubois, de remplacer l'article 2, du Titre V, par le suivant :

" Les candidats admis par le principal devront : (*a*) se rendre à l'école " pour l'ouverture des classes ; (*b*) payer leur pension qui pourra être portée " jusqu'à $100.00 par année pour les élèves-instituteurs et jusqu'à $80.00 pour " les élèves-institutrices ; (*c*) se pourvoir à leurs frais des livres et autres " fournitures, ainsi que des soins médicaux nécessaires ".

M. Ahern propose, appuyé par Mgr Archambault, que l'alinéa suivant précède l'article 2 du Titre VII : " Tout candidat à l'enseignement qui veut " être admis à une école normale doit avoir au moins quatorze ans dans " l'année de son admission."

Cette proposition est rejetée par le vote suivant :

Pour : Mgr Archambeault, Mgr Bernard, Mgr Rouleau, Mgr Têtu, M. Dauth, M. Chapais, M. Prévost. M. Lemieux, M. Wickham, M. Ahern. (10).

Contre : Mgr Bégin, Mgr Gauthier, Mgr Blais, Mgr Emard, Mgr Larocque, Mgr Cloutier, Mgr Brunault, Mgr Latulipe, M. Sabourin, M. Dubois, M. Brisebois. (11).

M. l'abbé Dubois propose ensuite, et il est resolu d'ajouter l'article suivant après l'article 4, du Titre VII :

" (5) Tout ancien élève-maître des écoles normales, pourvu d'un diplôme " modèle, ayant quitté l'école normale avant d'obtenir le diplôme académique, " pour entrer dans l'enseignement, peut obtenir son diplôme académique, " après au moins deux ans d'enseignement, sans être obligé de suivre les " cours, en subissant avec succès un examen sur les matières du diplôme " académique."

Il est aussi résolu, sur proposition de M. l'abbé Sabourin :

1.—Qu'il soit ajouté ce qui suit à la fin de l'article 2, du Titre VIII : " On " fait exception cependant pour la pédagogie théorique et pratique où un " échec est toujours éliminatoire."

2.—Que l'article suivant soit ajouté après l'article 2 du Titre VIII :

" (3) L'époque à laquelle un candidat pourra réparer un échec subi à " l'occasion de l'examen final est laissé à la discrétion du principal."

Proposé par M. l'abbé A.-P. Sabourin, secondé par M. l'abbé Dubois, et résolu : que les articles suivants soient substitués à l'article 1, du Titre V :

1.—Tout candidat à l'enseignement qui veut être admis à une école normale, doit remettre au principal : (*a*) son extrait de baptême ; (*b*) un certificat de bonne conduite signé par le curé de sa paroisse ; (*c*) un certificat de médecin, attestant qu'il n'est atteint d'aucune maladie de nature à le rendre impropre à l'enseignement.

2.—Pour être admis à suivre le cours du brevet élémentaire, tout élève doit produire un diplôme d'école élémentaire du Bureau central des examinateurs catholiques, ou subir avec succès, devant le principal ou son délégué, un examen écrit sur les matières correspondantes.

3.—Pour être admis à suivre le cours des brevets modèle et académique, tout élève doit posséder, suivant le cas, un diplôme élémentaire ou modèle d'école normale, ou subir avec succès, devant le principal ou son délégué, un examen écrit sur les matières des brevets élémentaire ou modèle des écoles normales.

4.—Tout élève astreint à l'examen écrit sus-mentionné, doit subir, en outre, un examen oral, pour permettre au principal de juger s'il a reçu jusque-là un enseignement suffisamment rationnel et proportionné au cours qu'il désire suivre.

5.—Les copies de l'examen écrit sont conservées dans les archives de l'école pendant une année.

Les règlements des Ecoles normales inclus dans le rapport du sous-comité des Principaux sont finalement adoptés, tels qu'amendés, sur proposition de M. l'abbé Dubois Ces règlements sont ceux imprimés à la suite du procès-verbal de la présente session du Comité catholique, comme Appendice N° 1.

Avant de commencer l'étude du projet de programme des Ecoles normales de filles compris dans le rapport des principaux, le Comité prend communication du rapport suivant du Bureau central des examinateurs catholiques :

" Conformément à la résolution que le Comité catholique a adoptée à sa séance du 27 septembre dernier, le Bureau central à l'honneur de faire rapport qu'il a étudié la question du rapport des principaux des Ecoles normales, à sa session du 25 avril dernier, et qu'il a alors adopté unanimement la résolution suivante qu'il soumet respectueusement à la considération du Comité catholique :

" Vu l'importance des questions soumises à l'étude et les difficultés
" sérieuses que présente l'assimilation des deux programmes, celui des Ecoles
" normales et celui du Bureau d'examinateurs, ce Bureau propose humble-
" ment qu'un comité conjoint, composé de cinq parmi les Principaux des
" Ecoles normales, désignés par le Comité catholique, et des quatre membres
" suivants du Bureau : M. l'abbé L. Lindsay, M. le chanoine Dauth, M. John
" Ahern et M. C.-J. Magnan, se réunisse, sous la présidence ex-officio de M. le
" Surintendant de l'Instruction publique, pour étudier le moyen d'arriver à
" une entente qui concilie tous les intérêts et satisfasse aux exigences légitimes
" du progrès pédagogique dans cette province."

(Signé) L. Lindsay, ptre.
Président.

L'honorable M. Chapais propose, appuyé par Mgr Archambeault :

" Que les conclusions du rapport du Bureau central des examinateurs relativement à l'assimilation du programme des écoles normales et de celui du bureau central soient adoptées, et que MM. les principaux des écoles normales Laval, Jacques-Cartier, de Rimouski, des Trois-Rivières et de Valleyfield soient nommés pour siéger dans le sous-comité conjoint recommandé par ce rapport.—Adopté.

M. Prévost soumet la motion suivante :

" Que l'article 126 des règlements refondus du Comité catholique soit amendé de manière à se lire comme suit :

" Art. 126.—Les brevets accordés par le bureau central des examinateurs " seront de trois degrés, savoir : pour école élémentaire, pour école modèle et " pour école académique. Le bureau central des examinateurs sera autorisé à " faire subir aux aspirants à ces différents brevets, un examen pratique ou " d'aptitude pédagogique.

" Aux aspirants qui ne subiront pas cet examen, le bureau ne décernera qu'un brevet de capacité ou certificat d'études correspondant aux différents degrés du cours.

" Aux aspirants qui subiront avec succès et l'examen de capacité et l'examen d'aptitude pédagogique, le Bureau décernera un diplôme d'enseignement.

" Le simple brevet de capacité ne constituera qu'un permis d'enseignement bon pour deux ans seulement "

Il est proposé par Mgr l'évêque de Valleyfield, secondé par Mgr l'évêque de Joliette, et résolu : " Que la proposition de M. Prévost, dont l'importance est reconnue, soit référée au comité conjoint nommé pour l'étude de l'assimilation des programmes, avec instruction au dit comité de faire rapport à la prochaine session."

———

Séance du 9 mai 1912.

(Avant-midi.)

Présents : M. le Surintendant de l'Instruction publique, président ; Mgr l'archevêque de Québec, Mgr l'archevêque d'Ottawa ; Messeigneurs les évêques de Rimouski, de Valleyfield, de Chicoutimi, de Sherbrooke, des Trois-Rivières, de Nicolet, de St-Hyacinthe, Mgr Latulipe, Mgr H. Têtu, M. le chanoine Dauth, M. l'abbé A.-P. Sabourin, l'honorable M. Chapais, M. Jules-Edouard Prévost, M. P.-M. Wickham, Mgr Th.-G. Rouleau, M. l'abbé Naz. Dubois, M. John Ahern, M. Nap. Brisebois et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Mgr Latulipe propose que le Comité catholique recommande à la bienveillante considération du Gouvernement le création d'un nouveau district d'inspection comprenant tout le nouveau comté de Témiscamingue.—Adopté.

Il est résolu, sur proposition de M. l'abbé Dubois, appuyé par M. Ahern, que M. Napoléon Brisebois fasse partie du sous-comité chargé de l'examen des livres de classe.

Le Comité approuve la résolution suivante soumise par M. le Surintendant :

" Attendu que dans nos écoles primaires, les écoles rurales particulièrement, il importe d'inculquer à l'enfant l'amour de l'agriculture et de lui donner une instruction appropriée au milieu où il vit ;

" Attendu qu'à tous les degrés de l'école il est nécessaire de donner au fils du cultivateur une instruction plutôt agricole et qui n'aille pas jusqu'à l'inciter, par un programme d'études trop commercial, à déserter la campagne pour la ville, le comité exprime l'opinion, comme un moyen d'atteindre ce but, et recommande au gouvernement de mettre à la disposition du département de l'Instruction publique un conférencier qui serait chargé de donner, chaque année, aux membres des Communautés enseignantes de Frères et aux instituteurs laïques, des conférences sur l'agriculture en rapport avec l'instruction qu'ils sont appelés à donner aux enfants de la campagne."

Le Surintendant fait la proposition suivante qui est adoptée.

" Lorsque les commissaires d'écoles d'une municipalité auront accepté, en vertu de l'article 3042 des statuts refondus de 1909 (article 546 du code scolaire), un montant quelconque pour l'établissement et l'entretien, dans une ou plusieurs des écoles sous leur contrôle, d'une bibliothèque à l'usage des maîtres et des maîtresses et à l'usage des enfants qui fréquentent ces écoles, ou lorsque les dits commissaires auront reçu, par don, une somme pour les mêmes fins, ils devront en informer aussitôt le Surintendant de l'Instruction publique.

" Conformément au dit article de la loi, ces bibliothèques seront soumises à la régie, à l'inspection et aux règlements que le comité catholique pourra imposer, et les sommes ainsi votées ou reçues par les corporations scolaires seront affectées à l'achat de livres approuvés par le dit comité.

Le comité recommande au gouvernement de vouloir bien affecter à l'établissement de ces bibliothèques scolaires telle somme d'argent qu'il jugera opportun d'accorder."

Le comité s'occupe ensuite de l'ordre du jour suivant :

" Etablissement d'écoles normales ménagères, à Roberval et à St-Pascal, et règlements relatifs à l'établissement, l'administration et le programme d'études de ces écoles."

Séance du 9 mai 1912.

(Après-midi).

Présents : M. le Surintendant de l'Instruction publique, président ; Mgr l'archevêque de Québec, Messeigneurs les évêques de Rimouski, de Chicoutimi, de Nicolet, de St-Hyacinthe, Mgr Latulipe, Mgr H. Têtu, M. le chanoine Dauth, M. l'abbé A.-P. Sabourin, l'honorable M. Chapais, M. P.-M. Wickham, Mgr Th.-G. Rouleau, M. l'abbé Naz. Dubois, M. John Ahern, M. Nap. Brisebois et M. J.-N. Miller, secrétaire.

M. le chanoine Dauth donne lecture d'une lettre des révérendes Sœurs de Ste-Anne de Lachine pour demander la fondation d'une école normale de filles à St-Jérôme, comté de Terrebonne.

Le Comité prend aussi communication d'une lettre de Mme Boudet au sujet de l'enseignement de la coupe et de la couture dans les écoles normales.

Le comité ayant pris communication d'une requête des professeurs laïques des écoles normales de filles par laquelle ils sollicitent une augmentation de traitement, il est résolu, sur proposition de M. l'abbé Dubois, secondé par M. Ahern : " Que la requête des professeurs laïques des écoles normales de filles soit appuyée auprès du Gouvernement, et que le comité recommande aussi respectueusement au Gouvernement d'augmenter tout l'octroi actuel des écoles normales de filles."

Le Comité reprenant l'étude de la question des écoles normales ménagères, M. le Surintendant propose la résolution suivante :

1.—" Ce Comité, pénétré de l'importance de faire donner, le plus tôt pos-
" sible, un enseignement normal ménager aux personnes qui se destinent à
" enseigner dans les écoles ménagères ou dans les écoles primaires de la pro-
" vince, recommande au gouvernement de reconnaître comme écoles norma-
" les ménagères provinciales l'école ménagère de Roberval, dans le comté du
" Lac-St-Jean, dirigée par les religieuses Ursulines, et celle de St-Pascal, dans
" le comté de Kamouraska, dirigée par les Sœurs de la Congrégation de Notre-
" Dame.

2.—" Ce Comité décide, de plus, que le programme d'études classiques
" des écoles normales ménagères pour l'obtention des brevets de capacité des
" élèves-maîtresses soit le même que le programme d'études des écoles norma-
" les primaires de filles, et ce Comité approuve le programme d'enseignement
" ménager qui lui est soumis ".—Voir Appendice No 2.

Il est proposé en amendement par M. Ahern, appuyé par M. l'abbé Dubois : " Que l'étude de la question des écoles normales ménagères, à Roberval et à Saint-Pascal, soit remise à la session de l'automne prochain ".

Cette motion en amendement étant mise aux voix est perdue sur la division suivante :

Pour : M. l'abbé Dubois, M. Ahern, M. Brisebois. (3).

Contre : Mgr Bégin, Mgr Blais, Mgr Larocque, Mgr Brunault, Mgr Bernard, Mgr Latulippe, Mgr Têtu, M. le chanoine Dauth, M. l'abbé Sabourin, l'honorable M. Chapais et M. Wickham. (11).

La motion principale est adoptée sur division.

M. le Surintendant propose ensuite la résolution suivante qui est adoptée : " Il sera loisible, durant l'espace de quatre années seulement, aux religieuses " et aux institutrices laïques diplômées et en fonction, de suivre dans les écoles " normales ménagères de Roberval et de St-Pascal, des cours normaux dits de " vacances d'une durée d'au moins cinq semaines. Les personnes qui suivront ces cours spéciaux durant au moins deux ou trois étés consécutifs, " suivant la préparation, pourront obtenir un certificat d'enseignement ménager dans les écoles primaires, après avoir subi un examen satisfaisant devant " le Principal et deux religieuses du personnel enseignant de l'école ".

Le Comité recommande que l'article 152 de ses règlements refondus soit amendé en retranchant, dans la quatrième ligne du deuxième alinéa, les mots " et le dessin à main levée ", et en ajoutant, à la fin du dit deuxième alinéa, les mots suivants : " un maximum de 10 points est accordé à l'épreuve du dessin et le candidat devra conserver au moins cinq points sur cette matière qui sera éliminatoire comme les autres matières du programme d'examen ". Il est entendu cependant que cet amendement ne devra prendre effet qu'à partir de l'année 1913.

Il est résolu que l'article 127 des Règlements refondus du Comité catholique soit amendé de nouveau de manière à permettre au Bureau d'Examinateurs de faire subir les examens pour le brevet d'académie à Ste-Marie, comté de Beauce, et à Ste-Anne-des-Monts, comté de Gaspé, et à l'autoriser à faire subir les examens à Sept-Iles comté de Saguenay, pour les brevets d'écoles élémentaire et modèle.

Le Comité approuve le rapport qui suit concernant l'enseignement des exercices physiques et militaires dans les écoles et la distribution du Fonds Strathcona :

" Votre sous-comité a l'honneur de vous faire rapport qu'il s'est réuni le 27 août 1911, à 2 heures de l'après-midi.

Les trois membres formant le sous-comité, le major J.-P. Ouellet, le capitaine Archambault et M. l'abbé F. Pelletier, étaient présents.

Le sous-comité a enregistré pour mémoire : 1° la résolution du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique (6 octobre 1910) sur laquelle les directeurs du Fonds Strathcona se sont décidés à accorder à la province de Québec la part qui lui revient du Fonds Strathcona ; 2° la constitution du comité catholique chargé de la distribution de ce fonds dans la province de Québec.

Le sous-comité s'est ensuite occupé de tout ce qui regarde directement ou indirectement la distribution des revenus du Fonds Strathcona dans les écoles catholiques de la province de Québec et il a l'honneur de vous soumettre ce qu'il croit devoir suggérer au sujet des écoles qui bénéficieront du Fonds Strathcona et à quelles conditions, sur la formation et la rétribution des instructeurs, sur le partage et l'emploi de l'argent, sur l'inspection des écoles et les moyens d'émulation chez les élèves.

Résolution du Comité catholique

Résolution du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique à propos des exercices gymnastiques et de l'entraînement militaire à propager dans les écoles, concernant la distribution du Fonds Strathcona.

Le 6 octobre 1910, le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique adoptait la résolution suivante :

" Le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, convaincu
" de l'utilité des exercices gymnastiques et de l'entraînement militaire parmi
" la jeunesse des écoles, et disposé à leur donner tous les encouragements,
" fera tout en son pouvoir pour arriver à les établir partout où ce sera pos-
" sible, en vertu de règlements qu'il se réserve de faire et d'amender dans le
" libre exercice de ses attributions ordinaires ".

Constitution du Comité catholique pour la distribution du fonds Strathcona dans la province de Québec

Le comité catholique pour la distribution du Fonds Strathcona dans la province de Québec est nommé partie par le département de la Milice et par-

tie par le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. Il se compose comme suit :

A.—L'Officier Commandant de la Ve Division,

B.—Trois membres nommés par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique,

C.—Le Surintendant de l'Instruction publique,

D.—Le Secrétaire français du département de l'Instruction publique,

E.—Trois officiers militaires de la province nommés par le Conseil de la Milice.

ECOLES ADMISES A BÉNÉFICIER DU FONDS STRATHCONA :

Pour les exercices physiques

A cause de la rareté des instructeurs qualifiés et des difficultés d'une inspection efficace, il est impossible que toutes les écoles, y comprises les écoles élémentaires, puissent profiter des avantages que le Fonds Strathcona peut accorder pour l'enseignement des exercices physiques. Ne pourront profiter de ces avantages, pour le moment du moins, que les professeurs et les élèves des séminaires et collèges affiliés à l'Université Laval, des écoles modèles ou académiques dirigées par les Commissions scolaires catholiques, des écoles normales et des couvents qui tiennent un pensionnat.

Pour les exercices militaires

Les exercices militaires, avec les mêmes avantages, se donneront aussi aux professeurs et aux élèves dans les séminaires et les collèges affiliés à l'Université Laval, les écoles ou collèges dirigés par des religieux, les écoles modèles et académiques dirigées par les Commissions scolaires catholiques et les écoles normales de garçons.

CONDITIONS A REMPLIR POUR AVOIR DROIT A LA DISTRIBUTION DU FONDS STRATHCONA

Les institutions qui voudront bénéficier du Fonds Strathcona devront :

1.—En faire la demande à l'Inspecteur des Cadets, dans le courant de septembre de chaque année, lui mentionnant le nombre et l'âge des élèves qui désirent suivre les exercices soit gymnastiques, soit militaires ou de tir à la cible ;

2. Faire donner l'enseignement d'après le manuel approuvé par le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, pour ce qui est de l'exercice physique, et d'après les manuels fournis par le département de la Milice, pour ce qui est des exercices militaires et du tir à la cible ;

3. Donner à leurs élèves au moins, en moyenne, deux heures d'exercices par semaine, qu'il s'agisse d'exercices physiques, militaires ou de tir à la cible ;

4. Soumettre leurs élèves à l'inspection de l'Inspecteur des Cadets ;

5.—Mériter au moins à cette inspection la note ASSEZ BIEN, la nomenclature des notes étant la suivante : *très bien, bien, assez bien, passable, mal.*

Formation des instructeurs

Vu la rareté d'instructeurs compétents, le sous-comité propose à l'approbation du comité, pour l'adresser ensuite à qui de droit, la double résolution suivante :

Dans le but de pourvoir à la formation d'instructeurs parmi les professeurs et les élèves des maisons d'éducation, le comité pourra demander au Gouvernement l'organisation de cours réguliers où ceux qui le désirent pourront, durant les vacances d'été, se qualifier comme instructeur de culture physique, d'exercices militaires et de tir à la cible. Afin de donner toute facilité de suivre ces cours, ils seraient gratuits, établis simultanément à Québec, Montréal, Trois-Rivières et Sherbrooke ; les dépenses de voyage et de subsistance seraient payées par le Gouvernement.

De plus, afin que le plus grand nombre d'écoles possible puissent profiter de l'enseignement des exercices physiques, le comité pourrait proposer au Conseil de l'Instruction publique de vouloir bien les faire enseigner à tous les élèves des écoles normales de garçons et de filles, et de faire de cet enseignement un article du programme des examens à passer pour l'obtention des diplômes modèles et académiques. Cet examen spécial ne sera subi que par les élèves qui en feront la demande, et, s'ils obtiennent au moins la note " bien ", mention en sera faite sur le diplôme.

Rétribution des instructeurs

Dans le but d'encourager et de récompenser toute initiative et tout travail, à la fois chez les professeurs et les élèves, la rétribution des professeurs se ferait, d'ici à nouvel ordre, de la manière suivante :

Les instructeurs porteurs d'un certificat du département de la Milice, qui enseigneront la culture physique et les exercices militaires, ainsi que le tir à la cible, qu'ils appartiennent ou non à la milice active—à part toutefois les instructeurs appartenant à la force permanente—auraient droit aux allocacations déjà établies par le département de la Milice pour le paiement des instructeurs des corps de Cadets.

Ils seront payés par le département de la Milice pour les exercices militaires et de tir à la cible, et sur le Fonds Strathcona pour les exercices physiques, à raison de 25 pour cent du montant attribué à leurs maisons.

Les instructeurs porteurs d'un certificat du département de la Milice—à part toutefois les instructeurs appartenant à la force permanente—qui n'enseigneront que les exercices physiques recevraient 50 pour cent de l'argent attribué à leurs maisons sur le Fonds Strathcona pour les exercices physiques qu'ils auraient fait pratiquer.

Les instructeurs d'exercices physiques qui sans être porteurs de certificat du département de la Milice auraient, au jugement de l'inspecteur des Cadets, donné à leurs élèves une instruction satisfaisante, recevaient 35 pour cent de l'argent attribué à leurs maisons sur le Fonds Strathcona pour les exercices qu'ils auraient enseignés

Partage des revenus du fonds Strathcona

En tenant compte des intentions du donateur et de l'avantage que peuvent retirer les différents exercices le plus grand nombre des élèves, l'argent du Fonds Strathcona sera réparti comme suit :

50 pour cent entre les écoles (de garçons et de filles) qui feront les exercices physiques,

35 pour cent entre les écoles de garçons qui feront les exercices militaires.

15 pour cent entre les écoles de garçons qui pratiqueront le tir à la cible.

L'argent sera distribué à chaque maison d'après le nombre d'élèves présents à l'inspection.

Les différentes institutions ci-dessus mentionnées ne recevront que l'argent attribué au genre d'exercices qu'on y aura pratiqués, et d'après l'échelle établie ci-dessus.

Emploi de l'argent du fonds Strathcona dans chaque maison

Les maisons d'éducation seront laissées libres d'employer comme bon leur semblera l'argent qui leur reviendra du Fonds Strathcona. Elles se feront cependant un point d'honneur de tenir compte de l'intention du donateur, qui est d'encourager les instructeurs et les élèves à bien faire les exercices, en vue de leur formation physique, intellectuelle, morale et militaire.

Inspections

Pour la commodité des différentes écoles, et l'efficacité de l'enseignement des exercices physiques, militaires et de tir à la cible, le travail d'inspection semble déjà beaucoup trop considérable pour un seul inspecteur. Il sera probablement nécessaire de diviser la province en plusieurs circonscriptions ayant chacune leur inspecteur, chargé de faire rapport à l'inspecteur pour la province.

Votre comité pourra s'en rapporter sur ce point à ce que décidera l'inspecteur général des cadets, concurremment avec le département de la milice.

Moyens d'emulation pour les élèves

Votre sous-comité a étudié la question des encouragements à donner aux élèves pour leur faire pratiquer davantage et mieux la culture physique et l'entraînement militaire, entre autres la question des concours soit entre groupes d'une même maison, soit entre différentes maisons. L'efficacité de chaque moyen tient à tant de particularités qu'il croit mieux de ne rien statuer sur ce point. Il laisse à l'inspecteur des Cadets et aux instructeurs le soin de faire ce qui conviendra le mieux au nombre et au genre d'enfants ou de jeunes gens auxquels ils auront à enseigner."

M. Ahern propose la motion suivante, au nom de M. Jules-Ed. Prévost : " Le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique concourt dans le vœu exprimé par le congrès plénier des inspecteurs d'écoles, tenu en décembre 1911, et se rapportant à la distribution des districts d'inspection.

" Le Comité catholique désireux de rendre plus efficace l'inspection des écoles, demande donc au gouvernement de réduire à un maximum de 125 le nombre d'écoles de chaque district et d'augmenter le nombre des inspecteurs en conséquence." Adopté.

Les deux résolutions suivantes sont adoptées, à la demande du Surintendant :

" 1. Que le règlement adopté par ce Comité le 14 septembre 1905, concernant les primes d'encouragement aux municipalités les plus méritantes de chaque district d'inspection, soit amendé en ajoutant à la troisième ligne du premier alinéa, après le mot : "méritantes", les mots : "qui emploient des institutrices ou des instituteurs diplômés pour y tenir leurs écoles et".

" 2. Que l'article 18 des règlements refondus soit amendé en y ajoutant les mots qui suivent : "et par les inspecteurs d'écoles dans leur district d'inspection".

Le Comité recommande au Lieutenant-Gouverneur en conseil qu'une somme de $200.00, à prendre sur le fonds de réserve de ce Comité, soit placée au crédit du Surintendant de l'Instruction publique pour payer la préparation et l'impression des règlements et du programme d'études des écoles normales ménagères, et pour d'autres impressions, le tout conformément à l'article 2556 des S. R. P. Q., de 1909.

Et la session est ajournée.

(*Signé*) J.-N. Miller,
Secrétaire.

APPENDICE N° 1

ÉCOLES NORMALES CATHOLIQUES

SECTION I

Règlements des écoles normales

I. ETABLISSEMENT DES ECOLES NORMALES.

(1) En vertu de l'article 2950 des S. R. P. Q., 1909, le lieutenant-gouverneur en conseil peut prendre toutes les mesures nécessaires pour l'établissement et le maintien d'écoles normales, en vue de former à l'art de l'enseignement des instituteurs et des institutrices pour les écoles catholiques de la province.

(2) Les écoles normales étant particulièrement chargées de former des instituteurs et des institutrices pour les enfants du peuple, c'est à ces institutions que revient la mission de montrer, par une pratique constante, unie à des doctrines profondément moralisatrices, comment on parvient à donner à l'enseignement toute sa valeur, à l'éducation toute sa force. Elles ont donc le devoir de faire tourner les études, les exercices et la discipline au profit de la santé, de l'intelligence et de la moralité des jeunes gens et des jeunes filles qui leur sont confiés ; au profit, par suite, des enfants qu'ils auront à former.

(3) Les écoles normales de la province de Québec en particulier, ayant pour but de préparer des professeurs à enseigner le programme des écoles catholiques de la province, leur cours d'études comprend les matières suivantes, dont la répartition, dans les différents cours, est établie conformément au programme d'études pour les écoles normales catholiques de garçons ou de filles, donné dans la section II : *Pédagogie théorique et pratique.—Instruction morale et religieuse.—Calligraphie.—Langue française.—Langue anglaise.—Mathématique.—Géographie.—Lois et règlements scolaires.—Instruction civique.—Histoire.—Sciences naturelles.—Philosophie.—Dessin.—Musique vocale.—Economie domestique.—Langue latine.*

Le cours d'études comprend aussi, comme matières facultatives : Le *Droit usuel.*—La *Gymnastique.*—La *Sténographie.*—La *Clavigraphie.*—La *Télégraphie.*

(4) Le cours d'études est divisé en trois : le cours élémentaire, le cours intermédiaire et le cours académique. Il est disposé de telle sorte que les

élèves puissent généralement obtenir le brevet d'école élémentaire à la fin de la première année, celui d'école intermédiaire à la fin ne la seconde année, et celui d'école académique à la fin de la troisième année.

(5) Dans chaque école normale est tenu un registre spécial des élèves-maîtres ou des élèves-maîtresses qui la fréquentent, ainsi que des divers examens subis conformément aux règlements.

II. ECOLES D'APPLICATION.

(1) A chacune des écoles normales est attachée une école appelée : "école d'application", où les élèves-maîtres et les élèves-maîtresses s'exercent à la pratique de l'enseignement sous la direction des directeurs et des directrices de l'école et sous le contrôle du principal de l'école normale.

(2) L'organisation pédagogique de l'école d'application est laissée à la discrétion du principal de l'école normale. Elle doit être telle, cependant, qu'elle puisse assurer aux élèves-maîtres ou aux élèves-maîtresses une formation professionnelle sérieuse, par l'application qu'elle doit leur permettre de faire, tant des méthodes spéciales des diverses matières inscrites au programme d'études, que des principes généraux et particuliers qui ont trait à l'organisation et la direction d'une école.

(3) Un soin particulier sera apporté à l'aménagement de ces écoles d'application : au mobilier, aux tableaux ainsi qu'aux autres accessoires nécessaires à l'enseignement.

(4) Chaque école d'application aura son directeur ou sa directrice, suivant le cas, qui en surveillera les divers services et la discipline générale sous le contrôle du principal.

(5) En vue d'assurer à leurs écoles un fonctionnement qui soit comme la mise en œuvre de la science pédagogique qu'on enseigne à l'école normale, les directeurs et les directrices d'écoles d'application s'entendront avec le principal de l'école normale pour appliquer dans leurs classes toutes les prescriptions relatives à la bonne direction d'une école.

A cette fin, ils contrôleront les carnets de préparation des élèves-maîtres ou des élèves-maîtresses, y inscriront les réflexions que les plans leur suggèrent et les observations qu'ils feront au cours de la classe, remettront au principal de l'école normale, à sa demande, un rapport détaillé sur la manière dont chaque élève aura rempli sa tâche.

(6) Dans chaque école d'application sera tenu un régistre spécial des élèves qui la fréquentent et comportant : leurs noms, leur âge, le dégré auquel ils appartiennent, ainsi que le résultat des examens de fin d'année.

(7) Il pourra être établi, pour chacune de ces écoles d'application, un taux mensuel à la charge des enfants qui la fréquentent.

III. PRINCIPAUX

(1) Pour chaque école normale, un principal est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du comité catholique du conseil de l'Instruction publique.

(2) Les principaux des écoles normales, comme directeurs de ces maisons d'éducation, doivent veiller à la bonne et efficace administration de l'institution, en contrôler l'enseignement et diriger la formation intellectuelle et morale des élèves

Pour chaque école normale de filles, la communauté religieuse qui a charge de l'école nommera une directrice à l'effet de surveiller les divers services relevant de l'administration économique de la maison et, sous le contrôle du principal, d'en diriger la dissipline générale.

(3) Une attention particulière sera donnée, par le principal, à l'éducation professionnelle des élèves-maîtres ou des élèves-maîtresses en prenant soin que, dans le tableau de l'emploi du temps des différents cours, et dans les exercices des écoles d'application, il soit fait une large place à l'étude et à l'application des méthodes et des procédés propres à l'enseignement.

Pour atteindre ce but, chaque école normale se conformera aux indications suivantes : (a) Chaque élève enseignera à l'école d'application, un nombre d'heures déterminé par le Principal ; (b) La préparation de la leçon sera faite, avec le plus grand soin, dans un cahier spécial sujet à l'inspection du principal ; (c) Les élèves du cours intermédiaire et académique feront, de temps en temps, une petite conférence pédagogique consistant : soit en une leçon donnée à une ou plusieurs divisions de l'école d'application, soit dans la discution d'une question de méthode ou de discipline, soit dans l'examen et la critique d'ouvrages scolaires, de devoirs écrits, soit enfin dans la lecture expliquée d'une page de pédagogie.

(4) Le Principal de chaque école normale transmettra, tous les ans, au Surintendant de l'Instruction publique, un rapport général du mouvement pédagogique de son école au cours de l'année académique écoulée ; ainsi que

des diverses observations qu'il croira devoir faire dans l'intérêt des écoles normales. Ce rapport sera inscrit dans le rapport annuel du Surintendant.

(5) Une statistique générale établissant les renseignements exigés par la formule que le département de l'Instruction publique jugera à propos de donner, sera également fournie, chaque année, au Surintendant de l'Instruction publique, par le Principal de chaque école normale.

(6) Un rapport annuel détaillé sur les résultats de l'examen final des élèves-maîtres ou des élèves-maîtresses, sera aussi transmis par chaque Principal au Surintendant de l'Instruction publique.

(7) Il sera tenu, au moins tous les trois ans, au Département de l'Instruction publique, un congrès des Principaux des écoles normales catholiques de la Province. On y discutera les différentes questions d'ordre intellectuel, moral et pédagogique qui intéressent la formation des élèves-maîtres et des élèves-maîtresses.

IV. PROFESSEURS

(1) Comme le Principal, tous les professeurs sont nommés et destitués par le lieutenant-gouverneur en conseil, sur la demande du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique ; à l'exception cependant des Religieuses qui, dans les écoles normales de filles, reçoivent leur nomination ou destitution directement de la communauté à laquelle elles appartiennent et qui a la charge de l'école.

(2) Les professeurs sont divisés en deux classes : les professeurs ordinaires et les professeurs adjoints. Les uns et les autres devront consacrer à l'école tout le temps reconnu convenable au jugement du principal. Les professeurs laïques devront être porteurs d'un diplôme académique d'une école normale, à l'exception des professeurs de dessin, de musique, ou de ceux devant enseigner les matières inscrites au programme d'étude relevant de l'enseignement facultatif.

(3) Du fait que l'élève-instituteur ou l'élève-institutrice ne doit pas apprendre uniquement pour s'instruire, mais surtout pour enseigner, découle pour les professeurs l'obligation absolue de donner leur enseignement de façon que leurs élèves puissent y distinguer ce qu'ils auront à appliquer à l'école primaire.

V. ÉLÈVES-INSTITUTEURS ET ÉLÈVES-INSTITUTRICES

(1) Tout candidat à l'enseignement qui veut être admis à une école normale, doit remettre au Principal : (a) son extrait de baptême ; (b) un certificat

de bonne conduite signé par le curé de sa paroisse ; (c) un certificat de médecin, attestant qu'il n'est atteint d'aucune maladie de nature à le rendre impropre à l'enseignement.

(2) Pour être admis à suivre le cours du brevet élémentaire, tout élève doit produire un diplôme d'école élémentaire du Bureau central des examinateurs catholiques, ou subir avec succès, devant le Principal ou son délégué, un examen écrit sur les matières correspondantes.

(3) Pour être admis à suivre le cours des brevets modèle ou académique, tout élève doit posséder, suivant le cas, un diplôme élémentaire ou modèle d'école normale, ou subir avec succès, devant le Principal ou son délégué, un examen écrit sur les matières des brevets élémentaire ou modèle des écoles normales.

(4) Tout élève astreint à l'examen écrit ci-dessus mentionné, doit subir, en outre, un examen oral, pour permettre au principal de juger s'il a reçu jusque-là un enseignement suffisamment rationnel et proportionné au cours qu'il désire suivre.

(5) Les copies de l'examen écrit sont conservées dans les archives de l'école pendant une année.

(6) Les candidats admis par le Principal devront : (a) se rendre à l'école pour l'ouverture des classes ; (b) payer leur pension qui pourra être portée jusqu'à $100.00 par année pour les élèves instituteurs et jusqu'à $80.00 pour les élèves-institutrices ; (c) se pourvoir, à leurs frais, des livres et autres fournitures ainsi que des soins médicaux nécessaires.

(7) L'étude des deux langues, française et anglaise, est obligatoire pour tous les élèves des écoles normales de cette province ; cependant il ne sera accordé de diplôme dans la langue qui n'est pas la langue maternelle qu'à la condition d'avoir satisfait aux exigences du programme sur ce point.

(8) Les élèves sont strictement tenus de se conformer au programme d'études, ainsi qu'aux règlements généraux des écoles normales et aux règlements particuliers de l'institution qu'ils fréquentent. Tout élève convaincu d'insubordination, d'inconduite ou d'immoralité, sera expulsé de l'école.

VI. EXAMEN FINAL OU EXAMEN DU DIPLOME

(1) Pour acquérir le droit de se présenter à l'examen final ou du diplôme, tout élève devra : (a) prendre part à deux examens partiels écrits, le 1er en décembre et le 2e en mars ou avril, sur chacune des matières étudiées pendant

la période qui les précède immédiatement ; (b) conserver, à chacun de ces deux examens, au moins 50 pour cent de la somme total des points accordés.

(2) L'examen final est subi au cours du mois de juin, à une époque fixée par le principal, et il porte sur l'étendue de chacune des matières étudiées pendant l'année. Il comprend trois séries d'épreuves : (a) Une épreuve écrite ; (b) Une épreuve pratique ; (c) Une épreuve orale.

L'*épreuve écrite* porte sur chacune des matières du cours, et les copies de cette épreuve devront être conservées dans les archives de l'école pendant un an.

L'*épreuve pratique* consiste en une classe faite par le candidat à l'école d'application au cours des derniers six mois et dont le résultat est ajouté à la moyenne générale de l'année.

L'*épreuve orale* comportera des interrogations portant sur des sujets relatifs à la tenue et à la direction d'une école ou sur des questions de pédagogie théorique et pratique.

L'examen final portant sur les matières suivantes : *Histoire, Sciences naturelles, Lois* et *Règlements scolaires, Instruction civique*, pourra être subi à une époque quelconque de l'année déterminée par le Principal.

(3) Le maximum des points attribués aux différentes matières est fixé comme suit :

Pédagogie théorique 20.—Pédagogie pratique 20.—Composition en langue maternelle 20.—Composition en langue étrangère 20.—Dictée en langue maternelle 10.—Dictée en langue étrangère 20.—Géographie 20.—Arithmétique 20.—Algèbre 20.—Toisé ou Géométrie 20.—Instruction religieuse 20.—Philosophie 20.—Grammaire 20.—Analyse 10.—Litérature 10.—Comptabilité 10.—Chacune des branches de l'histoire 10.—Physique 10.—Cosmographie 10.—Dessin 10.—Thème anglais 10.—Version anglaise 10.—Lecture et conversation en langue étrangère 10.—Ecriture 5.—Bienséances 5.—Hygiène 5.—Agriculture 5.—Botanique 5.—Instruction civique 5.—Loi et règlements scolaires 5.—Economie domestique 5.—Histoire litéraire 5. Examen oral 10.

(4) La correction des épreuves écrites doit se faire d'après le chiffre maximum établi pour chaque matière, tout en tenant compte de la correction grammaticale, jusqu'à concourrence de 10% du nombre total de points accordés d'après le mode suivant de correction : une faute, un dixième de point.

. La correction de la composition littéraire doit être faite d'après le procédé qui suit : Sur les 20 points alloués à cette matière, 12 sont attribués au fond, 6 à la forme et 2 à la correction grammaticale. *Dans la correction de la dictée*, une faute d'orthographe absolue fait perdre 0.5 et une faute de grammaire 1 point, une faute de ponctuation ou d'accentuation 0.1.

(6) La correction du thème anglais doit se faire d'après le chiffre maximum de 10 points, et l'appréciation des fautes est réglée par le tarif qui suit : Barbarisme ou solécisme 0.7.—Contresens grave 0.5.—Contresens léger 0.2.—Terme impropre 0.2.—Faute d'orthographe 0.3.—Faute de ponctuation 0.1.

(7) La correction de la version anglaise doit se faire d'après le maximum de 10 points et les fautes son appréciées d'après l'échelle du tarif suivant : Barbarisme 1 point.—Solécisme 1 point.—Barbarisme et solécisme réunis 1.2.—Phrase incomplète 0.5.—Contresens grave 1 point.—Contresens léger 0.2.—Terme impropre 0.2.— Faute de ponctuation 0.1.

VII. DIPLOME D'INSTITUTEUR OU D'INSTITUTRICE

(1) Les écoles normales donnent des brevets de capacité pour les écoles élémentaires, intermédiaires et académiques. Ces brevets sont conférés par le Surintendant de l'Instruction publique sur le certificat du Principal constatant que le candidat a subis les examens requis sur les matières inscrites au programme d'études des écoles normales catholiques et qu'il a rempli les conditions exigées par les règlements.

(2) L'âge requis pour l'obtention du diplôme d'instituteur est de 18 ans et pour un diplôme d'institutrice de 17 ans révolus au 31 décembre de l'année durant laquelle l'examen final a été subi. Toutefois le privilège de subir l'examen final pourra être accordé, par le Surintendant de l'Instruction publique, sur la demande du principal de l'école normale, à tout élève au cours *académique* qui ne serait pas dans ces conditions d'âge, le diplôme restant suspendu jusqu'à ce que l'âge requis soit atteint.

(3) Pour obtenir un diplôme, les candidats devront conserver au moins 60 pour cent pour la *pédagogie théorique* et *pratique* ; 60 pour cent pour chacune des matières suivantes de la langue maternelle ; *grammaire, dictée, composition* ; 60 pour cent pour *chacune des branches des mathématiques* ; au moins 50 pour cent pour chacune des autres matières ; enfin 60 pour cent sur la somme totale des points accordés.

(4) Toute personne munie du diplôme de bachelier d'une des universités de la province de Québec peut être admise à recevoir le brevet d'académie à une école normale, sans être obligée d'en suivre les cours, ni d'être examinée sur les matières qui auront fait partie du programme du baccalauréat par elle obtenu ; mais elle devra subir, toutefois, un examen sur la *pédagogie théorique*, les *lois scolaires*, l'*hygiène scolaire* et donner des preuves d'*aptitude professionelle.*

(5) Tout ancien élève-maître d'une école normale pourvu d'un diplôme modèle, ayant quitté l'école normale avant d'obtenir le diplôme académique, pour entrer dans l'enseignement, peut obtenir un diplôme académique après au moins deux ans d'enseignement, sans être obligé de suivre les cours, en subissant avec succès un examen sur les matières du diplôme académique.

VIII. CLASSIFICATION DES DIPLOMES

(1) Le diplôme sera accordé : (a) Sans aucune note, si le candidat n'a conservé que 60 pour cent de la somme totale des points accordés à l'examen final ; (b) avec la note "*avec distinction*" si le candidat a conservé 75 pour cent ; et (c) avec la note "*avec grande distinction*," si le candidat a conservé 90 pour cent de la même somme de points.

(2) Si un candidat qui a obtenu dans l'ensemble des examens le nombre de points suffisant pour l'obtention d'un diplôme, n'a pas conservé, dans l'une ou l'autre des matières de ces examens, le minimum des points exigés, il pourra réparer cet échec en subissant un nouvel examen sur cette matière ou ces matières seulement. On fait exception cependant pour la pedagogie théorique où un échec est toujours éliminatoire.

(3) L'époque à laquelle un candidat pourra réparer un échec subi à l'occasion de l'examen final est laissé à la discrétion du Principal.

IX. BOURSES ET RÉCOMPENSES

(1) Vingt-quatre bourses sont accordées aux élèves-instituteurs et trente aux élèves-institutrices. Ces bourses sont de $33.00 pour les premiers et de $24.00 pour les dernières.

(2) La distribution des bourses est faite, au premier août de l'année scolaire, par l'honorable Secrétaire de la Province, sur réception d'une liste présentée par le Principal et établie d'après la durée du séjour des élèves à l'école normale, leurs aptitudes pédagogiques et la condition de fortune des parents.

En conséquence, tout élève désirant obtenir une bourse devra adresser sa demande au Principal.

(3) Le prix du Prince de Galles offert à chacune des écoles normales sera donné à l'élève qui, d'après l'opinion du Principal, aura subi le meilleur examen soit dans le cours intermédiaire, soit dans le cours académique, et qui aura mérité la note "*excellent*" pour la conduite morale et l'application à l'étude ; toutefois, ce prix ne pourra être accordé deux fois au même élève.

APPENDICE No 2

ECOLES NORMALES MÉNAGÈRES

Programme de l'enseignement ménager

Cours du Brevet élémentaire

1er Degré

SCIENCE DU MÉNAGE

Economie domestique ; sa nécessité,—Qualités morales de la jeune fille. —Qualités indispensables à la bonne ménagère.—Connaissance usuelle et pratique de tout ce qui concerne le ménage,—Principaux devoirs d'une maîtresse de maison à la ville et à la campagne.—Distribution du travail de la bonne ménagère.

TENUE DE LA MAISON

De la propreté dans la maison.—Manière de balayer, d'épousseter, de laver les vitres.—Entretien des meubles peints, vernis ou polis.—Nettoyage des planchers, escaliers, plinthes, portes et boiseries peintes, des murs, des plafonds et des parquets,—Mobilier de la chambre à coucher ; soins particuliers à donner à la literie ; manière de faire un lit d'une façon hygiénique.—Le salon, la salle à manger ; la cuisine et son matériel ; nettoyages journaliers et procédés d'entretien.—Entretien du garde-manger ; de la cave : du grenier.—Soins à donner à l'habitation en général.—Troittoirs et cour.—Dépendances : matériel d'entretien.—Ennemis et parasites de l'homme et de l'habitation.

BLANCHISSAGE, REPASSAGE, ENTRETIEN DU LINGE ET DES VÊTEMENTS

Comment traiter le linge à blanchir—La lessive, sa nécessité ; matériel et subtances employés.—Explication des différentes opérations.—Lessivage du linge blanc; lavage du linge de couleur ; lavage des lainages ; cause du feutrage ; tordage et séchage.—Rangement des cuves —Hygiène du blanchissage ; désinfection du linge souillé par des matières morbides. — Empesage ; amidon cru et amidon cuit.—Exercices pratiques préparatoires au repassage ; matériel de repassage ; repassage du linge plat simple non amidonné ; linge simple amidonné.

COUPE ET CONFECTION DES VÊTEMENTS, RACOMMODAGE PRATIQUE

Utilité du travail des mains ; matériaux nécessaires à la couture ; outillage de coupe.—Nature des tissus pour lingerie, vêtements ; différents sens de l'étoffe.

Coupe —Tracé de la brassière et du corsage d'enfant, modifications de la brassière en robe de bébé avec empiècement, petit gilet, tablier, etc.—Modifications du corsage d'enfant en costume marin et tablier.

Couture.—Etude des différents points sur objects usuels : point uni, point de surjet, point arrière, point d'ourlet, ourlet à jour, le rempli, le bordage d'une fente, etc.

ART CULINAIRE, THÉORIE ET PRATIQUE

Règle préliminaires et générales de l'art culinaire ; termes employés dans l'art culinaire.—Opérations culinaires ; règles relatives à la cuisson des soupes et des potages, du consommé, de la gelée de viande.—des œufs, du lait et des légûmes ; mode d'emploi et de cuisson.—Etude générale des viandes et des poissons ; principaux modes de cuisson des viandes de bœuf, de porc et de poisson.

Exercices d'application.—Pot-au-feu, gelée de viande.—Soupes aux légumes verts, aux légumes secs, bouillons gras ou maigres.

Viandes.—Bœuf, porc, viandes bouillies, rôtis divers et grillades.—Ragoûts.—Diverses manières d'utiliser les restes de viande.

Légumes. –Pommes de terre au naturel, en robe de chambre, légumes verts, légumes secs.

Poissons.—Cuisson au court bouillon de la morue et du saumon ; morue à la sauce Béchamel, aux pommes de terre.

Oeufs.—Préparations diverses.

Lait et œufs.—Bouillies, poudings, cuisson du riz et des pâtes alimentaires.

Pâtisserie.—Pâte brisée ordinaire et pâte à la cuiller.

Fruits. – Compotes et marmelades.

Aliments et boissons pour malades.—Panades et thé de bœuf.—Tisanes.

ANATOMIE, PHYSIOLOGIE ET HYGIENE

Hygiène de l'air : composition de l'air; rôle de l'air dans la combustion.— Effects nuisible de l'air vicié sur la santé.—Ventilation.—Poussières de l'air ; leurs dangers ; des microbes,—Moyens préventifs des maladies contagieuses.— De l'exercice ; modes principaux d'exercices.—Hygiène de la respiration.

MEDECINE DOMESTIQUE

..es termes les plus usuels en médecine.—Classement des plantes médicinales à notre portée ; propriétés, modes d'emploi.—Préparation des tisanes et hydrolats principaux.—Médicaments topiques.—Principaux topiques.—Règles générales sur l'administration des remèdes.—Aliments diététiques ; breuvages propres aux malades.

AGRICULTURE ET HORTICULTURE

Rang que l'*agriculture* occupe dans les arts ; but ; utilité ; bienfaits ; définition de l'agriculture.—Nature du sol et du sous-sol.—Terrains sablonneux, calcaires, marécageux, argileux, glaiseux, d'alluvion, humifères, traits caractéristlques des différents sols ; propriétés.—Composition d'une terre franche.

Horticulture.—Définition ; points de contact entre le jardinage et l'agriculture proprement dite.—Des jardins ; leurs caractères ; leurs produits.— Architecture des jardins.—Dispositions générales du jardin potager.—Outillage du jardin potager.

Exercices d'application suivant les saisons.

LAITERIE

Laiterie ; définition et installation type.—Aménagement.—Etude du lait ; description et composition.—Production et variation dans la qualité et quantité.—Causes d'altération et soins à lui donner.—Manière de faire la traite.—Pasteurisation et stérillisation.—Utilisation.

AVICULTURE

Importance de la basse-cour ; disposition générales.—Installation d'un poulailler ; accessoires requis à l'intérieur de poulailler.—Soins journaliers, hygiène des volailles.—Nourriture des poules : alimentation de la poule libre, de la poule parquée. – La ponte.—Des meilleures races de poules à recommander dans la province.

APICULTURE

Profits matériels de l'apiculture ; l'abeille et la fécondation des fleurs.—Biologie des habitants de la ruche ; la reine, les ouvrières, les mâles.—Métamorphose des abeilles.—La ponte et le couvain.—Cueillette du pollen de la propolis.—Hygiène de la ruche.—Manière d'établir un rucher : organisation des colonies d'abeilles.

ENSEIGNEMENT FACULTATIF

Etude du piano.—Gymnastique.—Sténographie.—Clavigraphie.

Cours du Brevet primaire élémentaire

2e Degré

SCIENCE DU MÉNAGE

Administration et augmentation du revenu de la famille : le budget domestique : ressources et dépenses du ménage ; épargne et économie ; le travail ; les dettes ; des achats en général ; le paiement au comptant, ses avantages ; les achats à crédit ; le luxe ; les fuites du ménage.—Etablissement d'un budget pour un ménage ouvrier et pour un ménage bourgeois.—Ruines causées par l'alcool.—Rôle de la femme dans la lutte antialcoolique.

TENUE DE LA MAISON

Chauffage.—La combustion ; le tirage ; différents systèmes de chauffage ; entretien.—Manière de préparer, d'allumer et d'entretenir le feu.—Indication économiques sur les différentes sortes de combustibles, l'approvisionnement, l'emploi.—Economies à réaliser sur le chauffage.—*Eclairage.*—Lumière naturelle et éclairage artificiel.—Modes et système d'éclairage.—Avantages et inconvénients des différents modes d'éclairage.—Pétrole ; achat ; conservation.—Précautions à prendre dans l'emploi des lampes, des appareils à gaz, etc.—Economies à réaliser sur l'éclairage.

BLANCHISSAGE, REPASSAGE, ENTRETIEN DU LINGE ET DES VETEMENTS

Entretien du linge, des vêtements et de divers objets de toilette.—Détachage et dégraissage, substances employées et manière d'enlever les différentes espèces de taches.—Différents modes de laver, savonner, blanchir et lessiver le linge.—Lavage et repassage des pièces présentant des difficultés graduées.—Glaçage et tuyautage.

COUPE ET CONFECTION DES VETEMENTS, RACCOMMODAGE PRATIQUE

Coupe.—Prise des mesures.—Mesure de proportions et de conformation.—Dessin des patrons ; robe de nuit et ses modifications ; kimono, peignoir, tablier, cache-corset, robe de chambre.—Corsage d'enfant, corsage de fillette, blouse, manche, jupon.—Essayage et rectification des patrons.

Couture.—Etude de la machine à coudre.—Couture du biais, pose du liséré, fronces régularisées, fronces au point roulé et au point de feston, boutonnière de lingerie et de confection, œillet, bride.—*Confection.*—chemise, pantalon, robe de nuit, blouse, cache-corset, jupon ; articles de lingerie ; draps, taies d'oreillers, couvertures, etc.

Raccommodage,—Pièces au surjet, pièces avec couture rabattue, pièces rapportées dans les étoffes à dessin, reprise d'un accrot, travail de ravaudage et de remaillage des bas.

Tricot.—A l'aiguille et au crochet.—Bas, camisole, jupe, châle, dentelle, pantoufles.

Broderie pour lingerie, broderie sur toile.

ART CULINAIRE

Achat des substances alimentaires ; époques favorables aux divers approvisionnements.—Purées.—Etude de la viande de boucherie et de charcuterie ; origine ; préparation ; conservation.—Caractères physiques extérieurs de la viande saine.—La viande par espèces animales ; des abatis.—Théorie de la cuisson des viandes ; cuisson à l'eau ou à la vapeur ; fritures ; grillades : rôtis ; avantages respectifs des divers modes de cuisson—Beurre et graisses.—Art d'accomoler les restes.—Des sauces et des liaisons.—Pâtes et farines.

Exercices d'application.—Explication et exécution des menus de bonne cuisine bourgeoise.

Calcul du prix de revient des repas.

Soupes, potages, purées.—Légumes pour entremêts.

Viandes.—Diverses manières d'accommoder les viandes de bœuf, de veau, de mouton, de porc.—Manière d'apprêter les abattis et d'utiliser les restes.

Sauces.—Sauces brunes, sauces blanches, sauces pour entremets sucrés.—Entremets sucrés.—Préparations diverses.

Poissons.—Poissons au court-bouillon, poissons frits, poissons grillés.

Pâtes de farines.—Crêpes, beignets.

Pâtisserie..—Biscuits de ménage, pâtés et tartes, gâteaux divers.—Compotes, marmelades et gelées.

ANATOMIE, PHYSIOLOGIE ET HYGIENE

Anatomie et physiologie.—Notions générales ; nature de l'homme.—Eléments chimiques du corps humain.—Eléments anatomiques ou cellules.—Tissus.—Appareil digestif.—Digestion.—Sécrétion.—Absorption.

Hygiène.—Rôle de l'alimentation ; principes alimentataires ; classification des aliments.—Caractères et valeur nutritive comparée des principales denrées alimentaires ; leur digestibilité.—Hygiène des repas.—Hygiène des vêtements. Hygiène corporelle ; bains.

MÉDECINE DOMESTIQUE

Application de l'hygiène à la médecine usuelle : Des indispositions ou dérangements légers ; soins généraux ; traitement particulier.—Soins que réclament les maladies générales non infectieuses.—Devoirs d'une garde-malade.—Des maladies contagieuses ; maladies éruptives ; maladies parasitaires ; conditions de transmission ; prophylaxie.—Des zoonoses.

AGRICULTURE ET HORTICULTURE

Botanique.—Organisation générale des végétaux.—Parties constitutives : organes de la nutrition, de la reprodution.—Agents naturels indispensables à la germination.—La nutrition.

Horticulture,—Création d'un jardin potager.—Travail des terres au point de vue agricole et horticole.—Assainissement.—Amendement et engrais.—Différentes sortes de cultures.—Application et succession rationnelle des cultures.—Culture des portes graines ; soins à prendre pour empêcher la dégénérescence des races et des espèces.—Herbes officinales à cultiver dans les jardins.

Exercices d'application suivant les saisons.

LAITERIE

Fabrication domestique du beurre ; qualités du lait à employer.—Ecremage ; systèmes et explication de chacun d'eux.—Soin de la crème.—Règles

générales du barattage.—Travail du beurre : délaitage, malaxage, salaison, modes de conservation, emballage.—Entretien des ustensiles et linges servant à la manipulation du beurre.—Utilisation des sous-produits : lait barraté, petit-lait.

AVICULTURE

La reproduction : incubation naturelle ; choix des reproducteurs ; choix des œufs.—Installation du nid ; soins à donner aux couveuses ; éclosion.—Alimentation des poussins ; soins généraux.—Engraissement.

APICULTURE

De l'essaimage : essaimage naturel, artificiel.—Causes de l'essaimage naturel ; cueillette de l'essaim ; inconvénients de l'essaimage ; moyens pour empêcher l'essaimage.—Réunion de colonies faibles ; colonies orphelines.—Des hausses.—Nourrissement.

PHYSIQUE

Notions très élémentaires de physique expérimentale mettant directement les élèves en contact avec les événements de la nature les plus frappants.

CHIMIE

Notions très élémentaires avec application à la cuisine et à l'économie domestique, ayant surtout pour but de développer chez les élèves l'esprit d'observation.

ENGEIGNEMENT FACULTATIF

Etude du piano.—Droit usuel. Gymnastique.—Sténographie.—Clavigraphie.

Cours du brevet Modèle

(Primaire intermédiaire)

SCIENCE DU MÉNAGE

Du bien-être dans la famille ; disposition extérieure de l'habitation ; distribution intérieure de la maison.—Choix et tenue générale de la maison en harmonie avec la condition et les ressources.—Les loyers ; les contributions.—Plan d'une maison type.—Délassements ; jeux et divertissements.—Les soirées intimes.—Les gens de service.

TENUE DE LA MAISON

Revision des années précédentes au moyen d'exercices d'application.

BLANCHISSAGE—REPASSAGE

Entretien du linge et des vêtements.

Revision des années précédentes au moyen d'exercices d'application.

COUPE ET CONFECTION DES VETEMENTS

Coupe.—Prise des mesures.—Mesures de proportions et de conformation.—Corsage genre tailleur, manteau de tout genre ; manche genre tailleur, manche de fantaisie.—Divers patrons de jupes.—Robe princesse, boléro, collerettes, costume de petit garçon.—Essayage et assemblage des objets désignés au programme de coupe.—*Couture* —Récapitulation des différents points de couture avec application pratique sur vêtement ou objets de lingerie.—Marque au point de croix sur lingerie fine.—Confection de la robe de nuit, blouse, costume complet.—*Raccommodage.*—Rapiécetage des vêtements, le raccord des des fleurs et reprises perdues dans le drap, dans le nappage, etc.—Manière de renouveler un talon de bas.

Tricot.—Tricot de fantaisie à l'aiguille et au crochet ; bas d'enfant, gilet, châle, pantoufles de fantaisie.—*Broderie.*—Broderie française et anglaise, broderie sur soie et velours.—Etude de la peinture à l'aiguille.

ART CULINAIRE

Du poisson ; espèces diverses ; caractères ; modes de cuisson.—la volaille et le gibier ; manière de les apprêter pour les différentes cuissons.—Aromates et condiments.—Céréales ; utilisation.—Panification.—La pâtisserie ; historique ; confection.—Des entremets.—Des fruits ; conservation ; confitures et gelées, compotes et marmelades.—Boissons hygiéniques pour malades.—Art de dépecer pour le service.—La table : service pour les jours ordinaires ; service pour des circonstances spéciales ; ordonnance du dîner ; service d'après l'ordre des mets.

Exercices d'application.—Composition hygiénique et économique des repas.

Calcul du prix de revient des repas.

Potages.—Potages, purées, garnitures pour potages.

Légumes.—Conserves de légumes ; légumes pour entremets manière d'utiliser les restes de légumes.

Sauces.—Sauces diverses ; sauces piquantes, sauces mayonnaise, etc.

Volaille et gibier.—Préparation de la volaille et du gibier.—Cuisson, découpage.

Pâtes et farines.—Pâtes à frire diverses.—Fritures sèches et mouillées.—Pain de ménage.

Pâtisserie.—Pâtés froids, terrines, timbales, biscuits, gâteaux divers.

Desserts.—Confiserie, préparation des fruits, gelées, glaces, confitures.

ANATOMIE, PHYSIOLOGIE, HYGIENE

Anatomie et physiologie.—Appareil de locomotion.—Appareil circulatoire et respiratoire.—Assimilation.—Désassimilation.

Physiologie de l'alimentation ; de l'usure matérielle.—Composition chimique des substances alimentaires.—Ration alimentaire.—Importance sociale de l'alimentation.—Hygiène des boissons.—Des condiments.—Conservation des aliments.—Hygiène de l'habitation.—Hygiène scolaire : salubrité de l'école ; matériel scolaire ; maladies scolaires.—Hygiène intellectuelle.

MEDECINE DOMESTIQUE

Premiers secours en cas d'indisposition subite ou d'accidents.—Composition d'une pharmacie de famille.—Observation des malades ; température ; pouls.—Plaies ; leurs modes de guérison.—Prophylaxie de la tuberculose.

AGRICULTURE ET HORTICULTURE

Horticulture.—Classification des différentes espèces et variétés de légumes.—Culture spéciale des principaux légumes les plus utiles de la province ; récolte et conservation.—Les céréales et les plantes sarclées.—Destruction des insectes nuisibles aux céréales, aux plantes fourragères, aux plantes racines et aux légumes.—Ennemis et auxillaires du cultivateur,—Hygiène des animaux.

Arboriculture fruitière.—Culture des arbres fruitiers au point de vue de l'alimentation et de la richesse nationale ; multiplication naturelle et artificielle des arbres fruitiers ; semis, greffage, bouturage, marcottage,—de la plantation,—principes généraux de la taille,—taille d'hiver, taille d'été.—Principaux arbustes, abrisseaux et arbres de la Province.

Floriculture.—Notions sur la culture des fleurs.

Exercices d'application suivant les saisons.

LAITERIE

Récapitulation de la première année.—Epreuves des vaches laitières.—Alimentation rationelle, son influence sur le lait.—Caractères distinctifs d'une bonne vache laitière ; races à garder.—Qualités de la vache canadienne.

AVICULTURE

Incubation artificielle ; élevage artificielle des poussins.—Maladies ; symptômes, moyens préventifs, remèdes.—Elevage des dindonneaux, des oies, des canards, des lapins et des pigeons.—Exploitation des oiseaux domestiques ; production des œufs, des volailles pour la consommation.—Les méthodes de reproduction.—Aptitudes et choix des oiseaux de basse-cour.

APICULTURE

Les races d'abeilles, race commune ; race jaune ou italienne ; variété chypriote ; choix de la race à cultiver.—La récolte du miel et de la cire.—Soins à donner à l'abeille à l'automne et au printemps.—Conditions d'un bon hivernement.—Accidents.—Maladies et ennemis des abeilles.—Plantes et grandes essences mellifères.—Instruments apicoles.—Etudes générales des ruches.

PHYSIQUE

Quelques propriétés générales des corps ; divisibilité, porosité, compressibilité, élasticité.

Vases communicants.—Niveau d'eau.—L'air et l'atmosphère ; composition et principales propriétés.—La pression atmosphérique ; le baromètre ; la pompe aspirante.—Les vents.

L'eau.—Sa composition ; son rôle dans la végétation.—Observations et explications de quelques phénomènes dus à la capillarité.

La chaleur ; son influence sur les plantes et sur la santé des animaux.—Dilatation, thermomètre.

Phénomènes météréologiques envisagés surtout au point de vue de l'agriculture ; nuages, pluies, brouillards, rosée, gelée, neige, grêle.

La lumière : ses effets sur la végétation.

CHIMIE

Notions préliminaires.—Objet de la chimie,—Atômes.—Molécules.—Corps simples.—Corps composés.—Combinaisons.—Acides.—Oxydes.—Sels.

Chimie inorganique.—L'eau.—L'air.—Le blanchiment : le chlore.—Acide sulfureux.—Carbonate de soude.—Les désinfectants ; le chlore, chlorure de chaux, acide sulfureux.

SCIENCE DE L'EDUCATION

Pédagogie maternelle et familiale.—De l'éducation en général. – Erreurs et préjugés sur l'éducation.—Influence de l'éducation familale.—Des différents modes d'éducation.—Grandeur morale de l'enfant.

Education physique ; Importance de l'éducation physique ; son influence sur le développement moral et intellectuel.—Culture des sens ; première habitudes à faire acquérir.—Développement physique.—Dentition.—Soins corporels.—Vêtements. Literie et chambre d'enfants.—Alimentation.—Sommeil.—Air et lumière.—Sorties et exercices ; des jeux.—Maladies infantiles.—Comment les reconnaître.—Traitement.—Vaccination, son efficacité.

ENSEIGNEMENT FACULTATIF

Etude du piano,—Droit usuel.—Gynastique.—Sténographie.—Clavigraphie.

Cours du Brevet Académique

(Primaire supérieur)

SCIENCE DU MENAGE

Mission de la femme.—La femme maîtresse de maison, épouse, mère et éducatrice.—Ses devoirs envers ses proches, ses amis, les domestiques.—Relations sociales.

COUPE ET CONFECTION DES VETEMENTS

Raccommodage pratique.—*Coupe.*—Récapitulation des programme précédents.—Coupe professionnelle.—Dessin de figurines.—Essayage et rectification.—Confection : costume complet, blouses de fantaisie, jupes modes.

Raccomodage.—Reprise dans le nappage, dans le drap et dans le tulle.—Dentelles, broderies, tapisseries, filet, dentelle Renaissance.

A l'ouvroir.—Filage et tissage de la laine et du coton ; emploi des chiffons ; tapis de divers genres.—Tricots à la machine.

ART CULINAIRE

Du fourneau.—Cuisine diététique.—Etude plus approfondie de la cuisson des viandes, du poisson et des légumes.—Garni ures et farces principales.—Légumes.—Les conserves alimentaires.—Pâtisserie , galettes, tartes, pâtisserie en feuilletage, gâteaux divers.—Sirops.—Crèmes, gelées et glaces.—Cuisson du sucre à différents degrés.—Pastilles et bonbons de ménage.—Plats fantaisistes.—Variations et combinaisons de recettes (d'après la saison et les jours de la semaine.)—Durée de chaque cuisson ; quantité et prix de revient de divers ingrédients.

Exercices d'application.—Répétition des principes culinaires des années précédentes.

Explication et exécution des menus de cuisine classique.—Cuisine bourgeoise.—Cuisine pratique.—Cuisine diététique.

Calcul du prix de revient.

Service de la table.—Décor.

ANATOMIE, PHYSIOLOGIE, HYGIÈNE

Anatomie et physiologie.—Appareil de la sécrétion rénale.—Glandes vasculaires.—La peau et ses annexes.—Organe des sens.—Appareil et système nerveux.

Hygiène.—Altérations et falsifications des denrées alimentaires.—Maladies et empoisonnement imputables aux aliments.—Des modifications biologiques : Age.—Sexe.—Tempérament.—Hérédité.—Habitude.—Hygiène morale.

MÉDECINE DOMESTIQUE

Antisepsie et asepsie.—Pansements et bandages.—De l'hémostase.—Étude des drogues simples et des médicaments composés les plus importants : leurs propriétés et leurs principales applications thérapeutiques.

AGRICULTURE ET HORTICULTURE

Anatomie végétale.—Constitution des végétaux.—Des cellules ; leurs produits.—Fibres.—Vaisseaux.—Organographie : racines.—Tiges —Fleurs.—Fruits.

Physiologie végétale.—La germination.—La nutrition.—La fécondation.—*Botanique agricole* : étude des plantes fourragères : graminées, légumineuses.—Principales plantes utiles et nuisibles à l'agriculture.—Maladies occasionnées par les végétaux chez les plantes cultivées ; moyens de défense que la science met au service de la pratique.—Herborisation.

Agriculture et horticulture.—Origine du sol.—La nutrition des plantes ; ses éléments.—Éléments physique du sol agricole ; propriétés physiques et chimiques ; rapport du sol et de la plante.—Théorie des engrais ; engrais organiques.—Engrais minéraux.—Engrais mixtes.

Arboriculture.—Établissement d'une pépinière et d'un verger.—Culture des arbres et des arbrisseaux fructifères : pommier, prunier, poirier, cerisier, groseillier, cassis, framboisiers ; soins de culture et entretien des arbres fruitiers.

Exercices d'application suivant les saisons.

Montrer et dénommer dans une série de visites au jardin, les plantes potagères principales, quelques fleurs cultivées, les arbres fruitiers, les mauvaises herbes ; donner un choix de détails intéressants ; associer dans la mesure du possible les élèves aux travaux faciles du jardinage.

Étudier sur les plantes les principaux organes du végétal : racine, tige, feuille, fleur et fruit.

Faire des boutures de fleurs à cultiver en pot par les élèves.—Faire observer les plantes dans les principales phases de leur développement.

Faire choisir et soigner les porte-graines.

Cueillette et conservation des fruits.

Récolte et mise en cave des légumes.

Étude pratique des greffes, des boutures et des marcottes.

Formation d'une petite pépinière de sujets à greffer.

Manière de déplanter et de planter un arbre de pépinière.

Faire assister les élèves aux opérations de la taille d'hiver et de la taille d'été.

Faire voir des fosses creusées pour la plantation d'arbres et assister à la plantation ; faire remarquer la préparation et la disposition des racines dans la fosse.

Visiter les étables, les porcheries de fermes bien tenues et en remarquer les dispositions, les pentes, les règles d'écoulements, l'état des litières, la grandeur des bâtiments, le mode d'aération.

Visiter une minoterie et se faire expliquer les différentes opérations du grain.

Faire remarquer aux élèves les diverses pentes d'un terrain.

Visiter une prairie artificielle et naturelle, en rapporter des échantillons pour les examiner et en comparer les feuilles, les fleurs, les graines, en sécher pour l'herbier.

LAITERIE

Fabrication du fromage.—Présure.—Données théoriques de la fabrication.—Des différentes espèces de fromage.—Origine des microbes du lait ; microbes pathogènes qu'on peut trouver dans le lait.—Conduite à tenir en cas de maladie du lait.

AVICULTURE

Affinités de races entre elles.—Règles générales de l'exploitation.—Aviculture comparée.—Traitement général à donner aux volailles en cas de maladies, d'accidents.

APICULTURE

Exercices pratiques : manipulation des instruments au laboratoire.—Récolte et extraction des produits.

PHYSIQUE

Notions préliminaires.—État des corps.—Pesanteur de l'air.—Equilibre des liquides.—Théorie des siphons.—Dilatation des corps par la chaleur.—Thermomètre.—Les poêles.—Les cheminées.—Les calorifères.—Fusion.—Vaporisation.—Ebullition.—Nuages.—Brouillards.—Pluies. — Neiges. — Verglas, serein, rosée, gelée blanche.—Les vents.

CHIMIE

Récapitulation de l'année précédente avec développement.

Chimie inorganique.—Acide borique, subliné.—Les allumettes.—Les engrais.—Le sel de cuisine.—Le verre.—Les poteries.—Les ustensiles métalliques : fer, cuivre, aluminium, étamage, émaillage.

Chimie organique et alimentaire.—Carbure.—Gaz d'éclairage, pétrole, acétylène, térébentine, benzine, napthaline.

Ferments.—Ferments alcooliques. acétiques lactiques.

Alcools.—Alcools ordinaires, les eaux de vie, le cidre, la bière.

SCIENCE DE L'ÉDUCATION

Pédagogie maternelle, familiale et sociale.—Education morale : Notions de psychologie : Développement des principales facultés de l'âme ; leur influence.—Education de la volonté.—Formation du caractère et du jugement.—Faux procédés d'éducation.—La correction des défauts des enfants.—Grands moyens d'éducation : la religion.—L'enseignement.— La surveillance.—Les soins physiques ; influence de ces divers moyens.

De l'éducation religieuse et intellectuelle : matière principale de l'enseignement donné aux enfants.—Comment exercer le raisonnement, la mémoire, l'imagination.—Efforts des parents pour seconder l'action des maîtres et des maîtresses dans le travail de l'éducation.—Portrait d'un enfant bien élevé et d'un enfant gâté.—Rôle et discipline des passions ; disposition naturelles des enfants ; moyens de répression.—Penchants plus particuliers aux jeunes filles.—La jeune fille dans la famille : sa préparation à la vie sociale.—Nécessité et pratique du travail intellectuel et matériel.—La jeune fille dans le monde ; choix de ses relations ; influence bonne ou mauvaise qu'elle peut subir ou exercer.—La vocation.—Le mariage chrétien.

ENSEIGNEMENT FACULTATIF

Enseignement du piano.—Droit usuel.—Gymnastique.—Sténographie.—Clavigraphie.

COMITE PROTESTANT

(*Traduction*)

QUÉBEC, 6 octobre 1911.

Séance trimestrielle régulière du Comité protestant du Conseil de l'Instruction publique.

Présents.—Le Principal W. Peterson, LL.D., C.M.G., président ; le prof. A.-W. Kneeland.M.A., B.C.L. ; le Rév. A.-T. Love, B.A., D.D. ; le Très-Rév. A.-H. Dunn, lord évêque de Québec ; M. G.-J. Walker ; l'hon. P.-S.-G. MacKenzie, C.R., D.C.L., M.A.L. ; M. Wm. Rowat, M.D., C.M. ; l'hon juge J.-C. McCorkill, D.C.L. ; le prof. J.-A. Dale, M.A. ; le rév. M. Parrock, D.C.L., LL.D. ; M. S.-P. Robins, D.C.L., LL.D. ; M. W.-L. Shurtleff, C.R., LL.D. ; et M. Charles McBurney, B.A.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le secrétaire soumet des lettres de M. John Whyte et de M. H.-B. Ames, B.A., M.B., par lesquelles ces messieurs s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion.

La démission de l'hon. juge W.-A. Weir, comme membre associé du comité est lue et acceptée.

Le comité décide de remettre l'élection de son successeur à la prochaine réunion.

Le révérend Docteur Love soumet le rapport du sous-comité de la distribution des fonds de l'Éducation supérieure et propose que ce rapport soit adopté. Le Docteur Shurtleff appuie cette motion.

Il est proposé par M. G.-J. Walker, appuyé par le Docteur Rowat, et résolu que ce rapport soit amendé en y réservant la somme de $4,500, des honoraires des licences de mariage, au lieu de $3,000, pour les municipalités pauvres, et que les allocations accordées aux écoles modèles et aux académies soit réduites en conséquence.

Le rapport amendé comme le veut cette résolution est adopté dans la forme suivante et le secrétaire reçoit instruction d'en demander l'approbation au Lieutenant-Gouverneur en conseil.

ÉTAT DU REVENU, SEPTEMBRE 1911

Voté par la Législature		$12,327 60
Intérêt sur le fonds de règlement des biens des Jésuites		2,518 44
Intérêt sur le fonds des licences de mariages		1,400 00
Honoraires des licences de mariages, produit net		10,456 10
		$26,702 14

DÉPENSES FIXES

Examinateurs des associés ès-arts	$ 500 00	
Examinateurs adjoints pour les examens de juin	1,000 00	
Impressions de documents d'examens, etc	500 00	
		$ 2,000 00
Montant disponible pour distribution		$24,702 14

ACADÉMIES

NOM DE L'ÉCOLE	Nombre d'élèves qui se sont présentés.	Qui ont réussi.	Qui ont échoué.	Octrois.	Gratifications.	TOTAL.	
Bedford	34	28	6	$200	$126	$326	
Buckingham	44	31	13	200	125	325	
Coaticook	58	54	4	200	218	418	
Cookshire	45	44	1	200	218	418	
Cowansville	37	23	14	200	125	325	
Danville	52	33	19	200	148	348	
" Dunham Ladies' College "	14	8	6	.....	.....	.....	Spécial
" Gault Institute ", Valleyfield	40	38	2	200	218	418	
Granby	51	43	8	200	265	465	
Huntingdon	92	84	8	200	265	465	
Inverness	33	30	3	200	148	348	
Knowlton	41	34	7	200	148	348	
Lachine	44	39	5	200	248	418	
Lachute	89	82	7	200	265	465	
Lennoxville	20	12	8	200	125	325	
Externat du collège Macdonald	21	8	13	.....	.....	.....	Spécial
North-Hatley	25	19	6	200	126	326	
New-Carlisle	51	14	37	.....	.....	.....	Spécial
Ormstown	58	46	12	200	182	382	
" H. S. " des filles de Québec	5	5	0	.....	.....	.....	Spécial
" H. S. " des garçons de Québec	27	13	14	.....	.....	.....	Spécial
St-Lambert	27	26	1	200	125	325	
St-François (Richmond)	72	53	19	200	218	418	

ACADÉMIES.—*Suite.*

NOM DE L'ÉCOLE	Nombre d'élèves qui se sont présentés.	Qui ont réussi.	Qui ont échoué.	Octrois.	Gratifications.	TOTAL.	
St-Jean	14	13	1	$200	$80	$280	
Shawville	53	41	12	200	125	325	
Sherbrooke	96	77	19	200	265	465	
Stanstead	91	52	39	200	218	418	
Strathcona (Outremont)	62	48	14	200	148	348	
Sutton	36	26	10	200	126	326	
Waterloo	57	27	30	200	182	382	
Waterville	25	21	4	200	116	326	
Westmount	379	307	72	.....	.....	.....	Spécial
				$5,200	$4,533	$9,733	
ACADÉMIES SPÉCIALES							
" Dunham Ladies College"	.....	.....	.....	.....	.....	235	
Académie de New-Carlisle	.....	.....	.....	.....	.....	320	
							$10,288

ÉCOLES MODÈLES

Aberdeen (Côteau-St-Pierre)	35	28	7	$75	$162	$237	
Ayer's-Cliff	17	17	0	75	106	181	
Aylmer	53	51	2	75	218	293	
Barnston	8	5	3	75	78	153	
Beebe	34	21	13	75	162	237	
Bishop's-Crossing	13	9	4	75	106	181	
Brownsburg	14	12	2	75	106	181	
Bury	34	26	8	75	218	293	
Clarenceville	17	15	2	75	106	181	
Como	9	3	6	75	78	153	
Dixville	13	11	2	.....	.....	.....	Spécial
Dunham	18	16	2	75	167	242	
East-Angus	38	20	18	75	162	237	
Farnham	16	16	0	75	162	237	
Fort-Coulonge	11	7	4	75	78	153	
Frelighsburg	10	9	1	75	162	237	
Gaspé	32	16	16	.....	.....	.....	Spécial
Gould	29	22	7	75	134	209	

ÉCOLES MODÈLES.—*Suite*

NOM DE L'ÉCOLE	Nombre d'élèves qui se sont présentés.	Qui ont réussi.	Qui ont échoué.	Octrois.	Gratifications.	TOTAL.	
Hatley	29	21	8	$75	$209	$284	
Hemmingford	34	33	1	75	162	237	
Hull	42	41	1	75	218	293	
Kingsey	17	15	2	75	190	265	
Kinnear's-Mills (Leeds-Sud)	15	13	2	75	78	153	
Lacolle	11	5	6	75	78	153	
Longueuil	23	7	16	75	134	209	
Leeds	9	3	6	75	88	163	
Lac-Mégantic	19	12	7	75	111	186	
Magog	33	23	10	75	111	186	
Mansonville	28	19	9	75	157	232	
Maple-Grove (Irlande-Sud)	19	18	1	75	111	186	
Marbleton	12	10	2	75	111	186	
New-Richmond	25	15	10	.....	.....	.....	Spécial
Philipsburg	8	6	2	.....	.....	.....	Spécial
Paspébiac	26	19	7	.....	.....	.....	Spécial
Portneuf	9	7	2	.....	.....	.....	Spécial
Quyon	11	8	3	75	111	186	
Rawdon	9	8	1	75	134	209	
Royal George	20	17	3	.....	.....	.....	Spécial
St-André	14	9	5	75	88	163	
St-Hyacinthe	3	3	0	.....	.....	.....	Spécial
Sawyerville	42	32	10	75	227	302	
Scotstown	25	15	10	75	134	209	
South Durham	12	11	1	75	78	153	
Stanbridge-Est	19	18	1	75	134	209	
Thetford-Mines	20	10	10	75	180	255	
Trois-Rivières	8	7	1	75	64	139	
Ulverton	23	16	7	75	111	186	
Verdun	55	40	15	.....	.....	.....	Spécial
Victoria, Québec	27	27	0	.....	.....	.....	Spécial
Windsor-Mills	29	16	13	75	180	255	
				$3,000	$5,404	$8,404	

ÉCOLES MODÈLES SPÉCIALES

Dixville	$ 92 00
Gaspé	138 00
New-Richmond	138 00
Paspébiac	138 00
Philipsburg	92 00
Portneuf	116 00
Royal George (Notre-Dame-de-Grâces)	116 00
St Hyacinthe	70 00
	$ 900 00

RÉSUMÉ

Réservé pour les municipalités pauvres sur les honoraires des licences de mariages		$ 4,500 00
ACADÉMIES		
Octrois	$ 5,200 00	
Gratifications	4,533 00	
Octrois aux académies spéciales	555 00	
		10,288 00
ÉCOLES MODÈLES		
Octrois	$ 3,000 00	
Gratifications	5,404 00	
Octrois aux écoles modèles spéciales	900 00	
		9,304 00
Montant total distribué		$ 24,092 00

Le secrétaire informe le comité que le gouvernement a nommé M. W. O. Rothney, B. A., B. D., inspecteur d'écoles pour remplacer le major R. J. Hewton, qui a donné sa démission ; cette nomination date du premier d'août dernier.

Lecture du rapport général de l'inspecteur des écoles supérieures, pour l'an dernier.

Les écoles de Portneuf, Georgeville, Notre-Dame-de-Grâces, Philipsburg, Châteauguay-Bassin, Athelstane et Dixville demandent d'être élevées au rang d'écoles modèles ordinaires. Le comité décide, avant de prendre une décision au sujet de ces demandes, d'attendre que l'inspecteur des écoles supérieures les ait visitées et ait fait un rapport à leur sujet.

Le comité refuse de se rendre à la requête des municipalités de Hatley, Thetford-Mines et Windsor-Mills, qui demandent la permission d'élever leurs écoles au rang d'académies, mais le secrétaire reçoit instruction de soumettre ces demandes au comité après la clôture de l'année scolaire courante.

L'école d'Alymer est remise au rang d'académie, sur la demande qu'en a faite sa commission scolaire.

Au nom du sous-comité des biens de l'école normale McGill, le Dr Peterson déclare qu'après une entrevue avec le premier ministre, le sous comité a décidé d'accorder aux commissaires d'écoles protestants de Montréal un bail de cinq ans sur la propriété McGill. avec une continuation des droit en ce qui concerne la pratique de l'enseignement pour les élèves-maîtres.

Le secrétaire déclare que quatorze institutrices ont suivi les cours de l'école d'été, à McGill, afin d'acquérir la qualité de spécialiste dans l'enseignement du français, et qu'elles ont obtenu des certificats provisoires ou définitifs. Vu l'absence du président du sous-comité, aucun rapport n'est formellement soumis.

Le comité est aussi informé que trente-neuf élèves-maîtresses ont demandé des bourses en vertu des nouveaux règlements et que 54 candidats au diplôme élémentaire, 102 au diplôme modèle et un autre, pour le diplôme des jardins de l'enfance, ont obtenu leurs cartes d'admission à l'école des élèves-maîtres, cette année.

Il est résolu que l'inspecteur des écoles supérieures, faisant en réalité l'inspection de 161 divisions élémentaires d'écoles modèles et d'académies, travail qui, régulièrement, devrait être une charge imposée sur le crédit voté pour l'inspection des écoles élémentaires, ce comité recommande respectuement de nommer l'inspecteur John Parker, par arrêté ministériel, inspecteur des divisions élémentaires des écoles modèles et des académies protestantes, moyennant un salaire de $1,400, tel qu'y pourvoit la loi. Il est entendu que le comité protestant fournira, comme ci-devant, la rémunération additionnelle nécessaire pour l'inspection des dégrés plus élevés.

Le Docteur Rowat propose, appuyé par le professeur Kneeland, et il est résolu : " Que toutes les écoles élémentaires protestantes qui emploient deux institutrices, soient tenues d'en employer au moins une qui possède un diplôme d'école modèle, et que les règlements du Comité protestant soient amendés en retranchant le mot " higher ", dans la quatrième ligne, et en le remplaçant par le mot " another".

Le secrétaire informe le comité que la somme de quatre cents piastres est à sa disposition comme secrétaire du comité local (division protestante) du fidéicommis Stracthcona et qu'on doit le distribuer parmi les corps de cadets, comme suit :

Ecole	Cadets présents à la parade	Montant
" Quebec High "	36	$ 28.80
" Lower Canada College "	76	60.80
Académie de Lachine	50	40.00
Académie de Sherbrooke	70	56.00
Ecole du " Bishop's College "	80	64.00
Collège de Stanstead	40	32.00
Académie de Coaticook	40	32.00
Pointe aux Trembles	80	64.00
		$377.60
Balance		22.40
		$400.00

Le comité réfère à l'honorable Trésorier de la Province une demande d'aide spéciale pour les écoles du Labrador.

Le comité est informé que l'inspecteur Wm Thompson a donné sa démission, depuis le premier octobre, et qu'une nouvelle édition de la Loi scolaire est prête à distribuer.

Le secrétaire dépose sur la table un état, par comtés, concernant la compétence et la durée des services des instituteurs et des institutrices.

Le sous-comité de la distribution des allocations de l'éducation supérieure est prié de faire une nouvelle étude du système d'après lequel ces allocations sont maintenant calculées, et de suggérer les amendements qu'il trouvera raisonnables.

Sur proposition de M. McBurney, le comité donne ordre de préparer les épreuves des questions facultatives, sur le latin, pour les élèves du 2e dégré académique, aux examens de juin prochain.

ETAT FINANCIER POUR SIX MOIS, JANVIER A JUILLET 1911.

RECETTES.

1er janvier.—Argent en mains		$ 2,632.64
	Reçu du Bureau central	80.00
	Reçu des candidats à la position d'inspecteurs	6.00
	Du Surintendant, balances non dépensées	1,214 93
30 juin.—	Intérêt sur dépôt d'épargnes	15.84
		$ 3,949.41

DÉPENSES.

1er janvier.—Emoluments des examinateurs des candidats à la position d'inspecteurs.	S.-B. Sinclair	$	20.00
	G.-W. Parmelee		18.00
	J.-W McOuat		20.00
	Eaton & Co. Exemplaires de Manuels d'Ontario		15,71
	Copp Clark & Co. Exemplaires de Manuels d'Ontario.		102.44
	Inpecteur des écoles supérieures, sur salaire		700.00
	Secrétaire du Com., six mois de salaire		200.00
	Secrétaire du Bureau central, six mois de salaire		250.00
	Telegraph Printing Co., règlements du Comité protestant		25.10
	Secrétaire, dépenses de voyage et menues dépenses		125.00
	Inspecteurs des écoles supérieures, dépenses de voyages spéciales, frais de poste et de messagerie		52.10
30 juin. —	Balances en banque	$	2.421.16
		$	3,949.41

COMPTE SPÉCIAL

RECETTES

30 juin. —	Du Surintendant, intérêt sur le fonds des licences de mariages	$ 1,400.00
	Intérêt sur le fonds de règlement des biens des Jésuites	2,518.44
		$ 3,918.44

CONTRA.

30 juin. — Transporté au Surintendant pour les fonds de l'Éducation supérieure ..... $ 3,918.44

Le comité s'ajourne alors au vendredi, 24 de novembre, à moins qu'il ne soit convoqué plus tôt, à la demande du président.

G.-W. PARMELEE,
Secrétaire.

SESSION DU 24 NOVEMBRE 1911.

Présents :—Principal Wm. Peterson, LL.D., C.M.G., président ; le prof. A. W. Kneeland, M.A., B.C.L. ; le rév. A. T. Love, B.A., D.D. ; le très rév. A. H. Dunn, D.D., évêque de Québec ; M. H. B. Ames, B.A., M.P. ; M. Gavin J. Walker ; M. Wm. Rowat, M.D. ; l'hon. juge McCorkill, D.C.L. ; le prof. J. A. Dale, M.A. ; le rév. Principal Parrock, M.A., LL.D. ; M. John Whyte ; M. W. L. Shurtleff, C.R., LL.D. ; et Melle L. E. Lawless.

Le secrétaire soumet au Comité des lettres de l'hon. Sydney Fisher, B.A. ; l'hon. P. S. G. Mackenzie, C.R., D.C.L. M.A.O. ; rév. E. L. Rexford, D.C.L., LL.D. ; M. S. P. Robins, D.C.L., LL.D. et de l'hon. George Bryson, dans lesquelles ces messieurs s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion.

L'élection de Mlle. L. E. Lawless, comme représentant de l'association des institutrices protestantes, ayant été dûment communiquée au comité, Mlle Lawless est présentée par le président et prend son siège.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Lecture de lettres des commissaires d'école de Granby, M. L. P. Bernard, M.A.L., M. W. F. Villas, M.A.L., et autres personnes, dans lequelles ils recommandent l'élection de M. J. A. Tomkins, comme membre associé du comité, à la place de monsieur le juge Weir, qui a donné sa démission.

Le nom de M. Tomkins est proposé par le professeur Kneeland et celui de M. Charles McBurney, par le docteur Love. Vu qu'il n'y a aucun autre nom de proposé, l'on procéde à l'élection au scrutin secret, et M. McBurney est déclaré élu. Sur motion de M. Ames et du docteur Rowatt, l'élection est déclarée faite unanimement.

Etant donné l'absence du président du sous-comité sur le français, aucun rapport n'est soumis, mais le comité décide d'accorder une gratification de $150.00, cette année, aux institutions suivantes, qui emploient actuellement des spécialistes compétents pour enseigner le français :—Lachute, Hull, Richmond, Côteau Saint-Pierre, Waterville, Ormstown, Sherbrooke et Stanstead. Le comité décide d'accorder les mêmes gratifications aux écoles de Knowlton, Waterloo, Thetford Mines et Lachine, qui emploient des spécialistes, sur rapport de l'inspecteur des écoles supérieures, attestant que toutes les conditions nécessaires ont été remplies.

Le secrétaire déclare que les dépenses, pour instruction, etc., à l'école d'été, se sont élevées à $197.60, que la somme de $350.00 a été payée pour subvenir aux dépenses de 14 institutrices qui ont fréquenté cette école, d'après le système organisé pour la formation de spécialistes, et qu'il faudra probablement $1,800.00 pour les primes qui sont actuellement autorisées. Cela laisserait une balance de $652.40, pour les dépenses additionnelles qui pourraient être encourues, pendant l'année, pour la direction de l'école ou autres fins.

Etant donné les succès qui ont accompagné les débuts de cette classe organisée pour la formation de spécialistes, étant donné aussi que l'on peut s'attendre à des dépenses plus élevées l'an prochain, alors qu'il y aura un plus grand nombre d'institutrices qui auront les aptitudes voulues, le secrétaire reçoit instruction de communiquer tous les faits nécessaires au gouvernement et de lui demander que le crédit affecté à cette fin soit porté, pour l'an prochain, à $4,000.00.

Le Dr Love, au nom du sous-comité nommé pour la classification des écoles supérieures, déclare que ce comité n'en est pas encore venu à une solution définitive.

Le comité décide de fixer à $75.00, pour l'année courante, les bourses à payer aux trente-neuf élèves-maîtres qui y ont droit en vertu des règlements 69 et 70.

L'Association des instituteurs protestants de la province ayant recommandé au comité de donner instruction à l'inspecteur des écoles supérieures de s'associer un comité de cinq ou sept principaux d'écoles modèles et d'académies, pour la préparation des documents d'examen du 4ème dégré élémentaire, le comité approuve cette recommandation et donne semblable instruction à l'inspecteur des écoles supérieures.

Il est en même temps décidé que les épreuves du 3ème dégré modèle et des 1er et 2ème dégrés académiques seront dorénavant corrigés à Québec.

Lecture des recommendations de l'association des instituteurs, concernant la correction des copies et le cours d'étude :—Ces recommandations sont référées au sous-comité du cours d'études, qui devra faire rapport.

Les manuels "Canadian Civics," "Elementary Agriculture and Nature Study" de Brittain, et "Song Books," de Murdoch, ayant été soumis au comité pour qu'il les autorise, le sous-comité des manuels reçoit instruction d'examiner ces livres, pour voir s'ils sont convenables, et de faire rapport, et le sous-comité du cours d'études reçoit instruction de déterminer la part qu'il convient de faire à matières dans le cours, et de faire rapport. On demande au secrétaire d'envoyer des copies des manuels susmentionnés à tous les membres du comité.

Le professeur Dale et M. McBurney sont, par une résolution, nommés membres des deux sous-comités dont on vient de parler.

Le docteur Love d'éclare que, depuis la dernière réunion, il a vérifié les comptes du comité pour le semestre finissant le 30 de juin et qu'il les a trouvé corrects.

Le professeur Kneeland propose, appuyé par le docteur Shurtleff, et il est résolu que les personnes suivantes soient nommées sous-examinateurs aux examens des écoles supérieures, pour l'année 1911-1912 :—l'Inspecteur J.-W. McOuat, B.A.; l'Inspeteur O. McCutcheon ; l'Inspecteur H. A. Honeyman, B.A. ; le rév. G.-H.-A. Murray, B.A. ; M. James Mabon, B.A. ; Mlle L.-E. Lawless et Mlle Ethel Gale, B.A., en vertu des règlements ci-devant en vigueur.

Le secrétaire declare qu'un représentant de la "British and Foreign Sailors' Society" se propose, avec l'approbation du département de l'Instruction publique, de distribuer, aux écoles qui en feront la demande, des écussons faits en cuivre provenant du vaisseau-amiral Nelson, et présentés aux écoles par Lord Strathcona.

Le comité décide d'affecter la somme de vingt-cinq piastres pour se procurer des modèles de ces écussons et des médaillons qui ont été frappés sur le même modèle, pour le bureau.

Le comité s'ajourne alors au vendredi, 23 février, 1912, à moins qu'il ne soit convoqué plus tôt à la demande du président.

Québec 23 février 1912.

Présent :—Le Principal William Peterson, LL.D., C.M.G., président ; le rév. A. T. Love, B.A., D.D. ; le très rév. A. H. Dunn, D.D. ; l'hon. P. Boucher de la Bruère, M. Gavin J. Walker, l'hon. P. S. G. Mackenzie, C.R., M.A.L., D.C.L. ; le prof. J. A. Dale, M.A. ; le rév. principal R. A. Parrock, M.A., D.C.L. ; M. S. P. Robins, LL.D., D.C.L. ; M. Charles McBurney, B.A. et Mlle L. E. Lawless.

Le secrétaire communique au Comité des lettres de l'hon. S. A. Fisher, B.A., ; de l'hon. juge McCorkill, D.C.L. ; de M. H. B. Ames, M.P. ; et de l'hon. George Bryson, dans lesquelles ces messieurs s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le secrétaire dépose sur la table un bill, le numéro 186, intitulé : " Loi concernant la fréquentation obligatoire des écoles." Le professeur Dale propose, appuyé par M. McBurney, et il est résolu : " Que le Comité déclare approuver le principe de la fréquentation obligatoire des écoles, en ce qui concerne les enfants protestants de cette province ; et il espère que la Législature voudra bien, aussitôt que la chose sera possible, introduire ce principe dans les lois de cette province."

Le docteur Robins et le docteur Love propose que le saus-comité permanent de Législation soit choisi par le président. Le comité accepte cette suggestion et le président choisit, pour composer ce sous-comité, le professeur Dale, M. McBurney, le Dr. Robins, M. Ames et le juge McCorkill.

Le secrétaire déclare que des mesures ont été prises dans le but d'introduire la culture physique, en vertu du fidéicommis Strathcona, dans toutes les écoles de la province, au moyen d'une distribution à tous les instituteurs et à toutes les institutrices d'un abrégé de culture physique, et que l'on emploie dans les écoles élémentaires d'Angleterre, au moyen de lettres spéciales aux inspecteurs et de travaux spéciaux à l'école des élèves-maîtres.

Le secrétaire déclare qu'un directeur de l'enseignement de dessin a été nommé par le gouvernement, pour les écoles catholiques de la province. Le comité décide qu'il est actuellement préférable de ne pas demander un directeur semblable pour les écoles protestantes, mais qu'il vaut mieux donner plus de soins à cette matière, dans les écoles des élèves-maîtres.

Lecture d'une lettre du " Local Women's Council," de Montréal, recommandant que l'on observe mieux la fête des arbres, dans les écoles de la province. Le secrétaire déclare que le département a déjà preparé une lettre-circulaire aux instituteurs et aux institutrices, à ce sujet, qui sera envoyée, quand le temps sera arrivé, et contenant certaines suggestions qui permettront aux instituteurs et aux institutrices de faire de cette date, non un jour de congé mais un jour de classe, avec exercices et travaux spéciaux. Le comité déclare qu'il approuve cette manière d'agir.

Lecture d'une lettre du docteur S.-B. Sinclair, dans laquelle ce dernier suggère que l'on organise une propagande pour l'amélioration des écoles rurales, concurremment avec les démonstrations agricoles, dans les wagons de chemin de fer, qui doivent partir pour un voyage dans la province, au mois de juin. Le secrétaire reçoit instruction de soumettre la chose au ministre de l'agriculture et, si cette suggestion peut se réaliser, le secrétaire et le professeur Dale devront prendre les mesures nécessaires avant la prochaine réunion du comité.

Le comité décide de rescinder les pouvoirs de tous les sous-comités permanents et de nommer, pour composer ces sous-comités, les membres suivants :—Comité des manuels :—Le professeur Kneeland, président, Dr. Rexford. Dr. Parrock, Dr. Shurtleff, MM. Dale, McBurney et le représentant des instituteurs.

Cours d'études pour les écoles supérieures :—M. McBurney, président, Dr. Rexford, Dr. Parrock, prof. Kneeland, Dr. Robins, prof. Dale et le représentant des instituteurs.

Allocations de l'éducation supérieure :—Dr. Love, président, Dr. Robins, Dr. Parrock, Dr. Shurtleff et le représentant des instituteurs.

Allocations des municipalités pauvres :—M. Whyte, président, M. Walker, l'évêque Dunn, Dr. Rowat et M. McBurney.

Pour préparer les examens de juin :—Prof. Kneeland, président, Dr. Rexford et le représentant des instituteurs.

Français :—Dr Shurtleff, (président), Dr. Rexford, M. McBurney, Mademoiselle L. E. Lawless, M. H. H. Curtis, prof. Walter, M. C. A Adams, Dr. Sinclair et Mademoiselle Ross.

Le révérend J. A. Macfarlane comparaît devant le comité, qui écoute de la manière la plus sympathique l'exposé de son projet de doter l'éducation protestante, surtout dans les parties rurales.

L'inspecteur général recommande que Bury et Westbury soient transférés du district de l'inspecteur McCutcheon au district de Stanstead, afin de rendre la tâche égale. Le comité adopte une résolution approuvant cette recommandation.

M. J. G. Walker présente le rapport du sous-comité de la distribution du fonds des municipalités pauvres, qui se compose des items suivants :

Part des protestants sur le crédit de $24.000	$ 3,165 60
Transporté du fonds de l'éducation supérieure	1,000 00
Part des honoraires des licences de mariages, votée par le comité protestant	4,500 00
Transporté du fonds disponible de l'école normale	7,000 00

Les tableaux, contenant les allocations accordées à chaque municipalité, sont déposées sur la table, pour que le comité en fasse l'examen. Sur proposition de M. Walker et du Lord Evêque de Québec, le comité décide d'approuver cette distribution, telle que recommandée, et de faire imprimer, à l'avenir, les listes au complet, pour les membres du comité, avant la réunion au cours de laquelle la distribution se fera. Il donne en outre ordre de faire aussi imprimer les feuilles qui se trouvent sur la table, afin de pouvoir les comparer avec les listes de la prochaine distribution.

Le révérend Docteur Rexford soumet un rapport du sous-comité de la classification des écoles supérieures, qui est adopté dans la forme suivante :

Votre sous-comité, nommé pour prendre en considération le projet de classification des écoles supérieures, s'est réuni à la " High School," Montréal, en novembre 1911. L'inspecteur des écoles supérieures donna une explication détaillée du système qui a été en vigueur durant les deux dernières années. Les gratifications aux écoles supérieures, pour les années 1909-1910, 1910-1911, ont été accordées conformément à une résolution adoptée par ce comité, le 28 mai, et en vertu des paragraphes 9, 10 et 11 ; nous devons citer ces paragraphes, car il nous faudra y référer plus bas.

" (9) Que tous les octrois ordinaires accordés aux écoles supérieures soient déterminés par le comité protestant, sur les rapports et les recommandations de l'inspecteur des écoles supérieures.

" (10) Que toutes les gratifications aux écoles supérieures et les gratifications pour mobilier soient déterminées (a) d'après les résultats des examens du département et de l'université, en prenant en considération le percentage des points seulement, et (b) d'après les rapports de l'inspecteur des écoles supé-

rieures, quant aux efforts de chaque localité pour soutenir ses écoles, la suffisance et l'efficacité du personnel, les salaires payés et le nombre des élèves inscrits.

Votre sous-comité recommande (a) que l'on continue le système d'après lequel les gratifications sont actuellement accordées, (b) que l'inspecteur des écoles supérieures reçoive instruction d'inscrire dans la colonne à ce destinée, du rapport intérimaire de chaque école, un nombre défini de points en vertu de chacune des subdivisions des paragraphes 10 et 11 du règlement susdit.

(a) Résultats des examens du département et de l'Université, 100 points à accorder.

(b) Sur le rapport de l'inspecteur des écoles supérieures d'après les progrès réalisés, dont il est question à la section (b) du paragraphe 10, 220 points. Total du nombre de points que l'on peut obtenir, 300.

En accordant les points pour le résultat des examens du département et de l'université, on donnera à chaque école un nombre de points égal au percentage obtenu aux examens de juin.

Les points dans la colonne 6— résultat général,— seront accordés d'après la clause (b), paragraphe 10 du règlement, et seront répartis comme suit :

Pour (a) suffisance du personnel, 20 points ; édifices, 20 points ; salaires, 20 points ; ameublement et articles scolaires, 20 points ; terrains scolaires, 10 points ; spécimens, 10 points ; appréciation de la lecture, par l'inspecteur, 5 points ; écriture, 5 points ; parler français, 10 points ; tenue des livres, 5 points ; dessin, 5 points. Cette appréciation se fait à l'époque de la visite de l'inspecteur et doit être entrée dans le rapport intérimaire de chaque école. Diplômes et efficacité du personnel, 20 points ; nombre d'élèves inscrits, 20 points ; qualité de la culture physique, 5 points ; étude du chant, 5 points ; efforts que font les contribuables pour soutenir leurs écoles, 20 points. Total, 200 points.

En accordant les points pour la " suffisance du personnel," on fera une déduction de 1/5 de point pour chaque élève audessus de 35 dans chaque division. Edifices, appréciation de l'inspecteur, salaires :—20 points seront accordés à chaque académie dans laquelle le salaire du principal sera d'au moins $1,500.00 par année et, la somme des salaires des deux instituteurs qui le suivent immédiatement, d'au moins $900.00. On fera une réduction d'un cinquième de point pour chaque $5.00 nécessaire pour porter les salaires aux chiffres susdits.

Le même nombre de points sera accordé à chaque école modèle dans laquelle le salaire du principal est d'au moins $1,000.00 par année et, celui de l'instituteur qui le suit immédiatement, d'au moins $400.00. On fera une réduction de 1/5 de point pour chaque $10.00 nécessaire pour porter les salaires aux chiffres susdits. Les points accordés pour ameublement et articles scolaires, terrains scolaires et spécimens, seront basés sur l'appréciation de l'inspecteur.

Dans le "tableau général" qui sera déposé devant le sous-comité des allocations et des gratifications, apparaîtront les chiffres puisés dans les rapports intérimaires des écoles. Dans la colonne 1, on donnera le nombre d'élèves de chaque école, qui se sont présentés à l'examen, dans la colonne 2, le nombre de ceux qui ont réussi, dans la colonne 3, le nombre de ceux qui ont échoué, aux examens de juin. Dans la colonne 4, on donnera le percentage. Ce percentage est basé sur les résultats des examens de juin et se donne d'après le paragraphe 11 du règlement. Dans la colonne 5, on donnera le nombre de points égal au percentage obtenu par l'école, tel qu'indiqué dans la colonne 4. Dans la colonne 6, on donnera le nombre de points accordés à chaque école conformément à la section (b), paragraphe 10 du règlement. Dans la colonne 7, on donnera le percentage général d'après lequel sera basée la classification, pour la répartition des gratifications.

Exemple :—Une école obtient, disons, 63 p. c. Dans la colonne 6, on a accordé à cette école 132 points. Total 63, plus 132=195, 195 points sur 300 points=65 pour cent, chiffre qui apparaîtra dans la colonne 7, vis-à-vis du nom de l'école dont il s'agit.

Vous remarquerez que nous avons accordé une plus grande importance à la clause (b) du règlement qu'à la clause (a). La clause (a) ne se rapporte qu'au percentage. La clause (b) se rapporte à tous les travaux de l'école, y compris le travail des élèves, des instituteurs et institutrices, et des commissions scolaires. Pour ces raisons et pour d'autres, nous considérons que la clause (b) section 10 du règlement, est de la plus grande importance et nous avons donc fait nos recommandations en conséquence.

Le tout respectueusement soumis.

ANDREW T. LOVE,
Président.

Lecture d'une lettre du " Dunham Ladies' College ", dans laquelle on demande d'avoir une part dans les gratifications accordées pour l'engagement de spécialistes sur le français ; le comité décide qu'une gratification ne peut être accordée, vu que le spécialiste français du collège ne suit pas la méthode que l'on a l'intention d'encourager en accordant des gratifications.

Lecture d'une lettre, externat du collège Macdonald, dans laquelle on demande que cette externat soit porté au rang des autres académies et on demande aussi une allocation à même les fonds de l'éducation supérieure : l'étude de cette demande est remise à la réunion de septembre.

Le sous-comité du français est autorisé, avant la réunion de mai, à prendre toutes les mesures nécessaires concernant l'école d'été des spécialistes.

Le professeur Dale propose, appuyé par le Lord Evêque de Québec, qu'un comité spécial soit nommé pour étudier, sous toutes ses faces, la question de la rareté des institutrices. Cette motion est adoptée, et le professeur Dale, M. Walker et M. McBurney sont choisis pour composer ce comité.

ETAT FINANCIER.

RECETTES.

1911.		
Juil. 1.	Balances en mains	$2.421.16
Août 2.	Aide supplémentaire du Gouvernement	1,500.00
	Balances non dépensées	799.11
	Intérêt, banque d'épargnes	29.06
		$4,749.33

DÉPENSES.

1911.		
Juil. 1.	G. W. Parmelee, secrétaire, comité protestant	$ 200.00
Juil. 3.	G. W. Parmelee, secrétaire, bureau central	250.00
Juil. 3.	John Parker, traitement	20.00
	John Parker, dépenses, examen de juin	600.00
Juil. 26.	" T. J. Moore & Cie." impressions	545.35
	G. W. Parmelee, dépenses de bureau et menues dépenses.	150.00
	" Canada Stamp Co." exemplaires de la loi scolaire	18.00
	" Chronicle Printing Co." procès-verbaux	14.00
Déc. 4.	John Parker, traitement	280.00

Déc. 4.	John Parker, frais de poste et dépenses de voyage.....	25.30
Déc. 21.	Dépenses de voyage des membres du bureau central : Parmelee, $24 ; Harper, $15 et Adams $3.....	42.00
Dec. 31.	Balance en banque.....	2,604.68
		$4,749.33

Examiné et trouvé correct.

A. T. Love.

Le comité est alors ajourné au 24 de mai, à moins qu'il ne soit convoqué plus tôt à la demande du président.

G. W. Parmelee,
Secrétaire.

SESSION DU 24 MAI, 1912

Présents :—Le Principal William Peterson, LL. D., C. M. G., président : le prof. A. W. Kneeland, M.A., B.C.L. ; le Rév. A.-T. Love, B.A., D.D. ; le très révérend A.-H. Dunn, D.D. ; le lord Evêque de Québec ; M. H. B. Ames, B.A., M.P. ; M. Gavin J. Walker. ; l'Hon. Sydney A. Fisher, B.A. ; M. William Rowat, M.D. ; l'hon. juge McCorkill, D.C.L. ; le Prof. J. A. Dale, M.A. ; le rév. E. I. Rexford, LL.D., D.C.L. ; M. S. P. Robins, LL.D., D.C.L. ; M. John Whyte, M. W. L. Shurtleff, C.R. LL.D. ; M. Charles McBurney, B.A.. et Mademoiselle L. E. Lawless.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le secrétaire soumet des lettres de l'hon. P. S. G. MacKenzie, C.R., D.C. L., M.A.L., et du révérend principal Parrock, D. C. L., par lesquelles ces messieurs s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion.

Le secrétaire déclare que, pour se conformer aux instructions qui lui avaient été données à la dernière réunion du comité, il a étudié, avec le département de l'agriculture, la question de savoir quelles mesures l'on pourrait prendre pour organiser une campagne en faveur de l'instruction, concurremment avec le wagon de démonstration agricole, qui devrait être prêt à circuler sur la voie du C. P. R., le mois prochain. Le département de l'agriculture était d'opinion que son propre programme était tellement complet qu'il lui serait impossible d'y ajouter quelque chose de manière à se rendre aux désirs du comité protestant.

Cependant, le secrétaire déclare, incidemment, que le département entretenait une correspondance avec la compagnie d'exposition de Sherbrooke, dans le but de prendre des arrangements pour faire, à cette exposition, en septembre prochain, une exhibition scolaire. Bien que les détails de ces arrangements n'aient pas encore été fixés, on a réservé un espace pour cette exhibition et les objets à exposer seront préparés.

Au nom du comité des manuels, le professeur Kneeland déclare qu'il n'a pas de rapport définitif à présenter. On demande à ce comité de présenter un rapport après la séance du matin, si la chose est possible, en ce qui concerne le cours de dessin de Prang.

Étant donné la connexité qui existe entre les travaux du comité des manuels et ceux du comité du cours d'études, M. Fisher propose, appuyé par M. Ames, et il est résolu que ces deux comités soient fondus en un seul et que le professeur Kneeland soit nommé président de ce comité. Dorénavant, ce comité sera connu sous le nom de comité des manuels et du cours d'étude.

Le Dr. Shurtleff présente un rapport au nom du sous-comité du français. Ce rapport expose que, l'université McGill ne devant pas, pour cet été, maintenir, comme de coutume, sa classe de français, le sous-comité a décidé d'accepter, de la section française du McGill, l'offre qu'elle a faite d'établir, de concert avec ce comité, au collège Macdonald, une école d'été pour les spécialistes sur le français, depuis le 24 de juin jusqu'au 12 de juillet.

Le sous-comité recommande que le nombre des élèves soit limité à vingt,—que l'on accorde, comme de coutume, la somme de vingt-cinq piastres à ceux qui ont obtenu un certificat d'un degré quelconque à la fin du cours,—que l'on accorde une gratification de $150.00 à toutes les commissions scolaires qui, cette année, engageront un professeur de français possédant un certificat provisoire,—que l'on accorde une gratification de $200.00 aux commissions scolaires qui engageront un professeur possédant un certificat définitif, pourvu que le salaire minimum payé, dans chaque cas, soit de $500.00 et, enfin, que les professeurs, possédant un certificat provisoire accordé l'an dernier, soient tenus de suivre un second cours, mais pas nécessairement cette année. Le sous-comité recommande que, dorénavant, l'on fasse une plus grande différence entre les spécialistes possédant un certificat provisoire et ceux qui en possèdent un définitif. Il recommande aussi au comité d'accorder la somme de $500.00 pour payer les dépenses qu'entraîne le maintien de l'école d'été pour le français.

Le sous-comité a examiné plusieurs manuels sur le français et recommande les suivants: Première grammaire française de Dent, " First Exer-

cises French Grammar " de Dent, et " Further Exercises in French Grammar ", de Dent.

Ce rapport, ce qui précède en est un résumé, est alors adopté, avec le proviso suivant : " l'autorisation des manuels français ne deviendra en force que lorsque les prix en auront été fixés à la satisfaction du président du comité des manuels."

Mademoiselle Margaret Ross, qui faisait partie du comité consultatif sur le français à la dernière réunion, a donné sa démission. Le comité décide d'accepter cette démission et d'offrir ses remerciements à Mademoiselle Ross pour les services qu'elle a rendus.

M. McBurney soumet le rapport du sous-comité du cours d'études : ce rapport est adopté et le comité donne ordre de le faire imprimer pour qu'il soit distribué. Le cours des degrés élémentaires des académies est en même temps adopté et le comité donne ordre de le faire imprimer dans les " Memoranda d'instructions aux instituteurs."

Le Dr Love, président du sous-comité de la distribution des allocations de l'éducation supérieure, attire l'attention du comité sur le fait suivant : il serait à propos que le comité, à la présente réunion, déclare quel partage il doit faire des honoraires des licences des mariages, en vertu de l'art. 2943 des S. R. Q., afin que le sous-comité sache exactement, le jour précédant la réunion de septembre, quelles ressources il aura à sa disposition, le jour suivant.

Etant donné que le fonds des municipalités pauvres a été augmenté jusqu'à ce qu'il ait atteint un montant douze fois plus élevé que celui d'il y a vingt ans, étant donné aussi que les sommes actuellement accordées aux écoles modèles et aux académies sont, pendant ce temps, restées pratiquement les mêmes, le professeur Kneeland propose et il est résolu qu'une proportion de 60 pour cent des honoraires des licences des mariages soit, cette année, affectée à l'éducation supérieure et qu'une proportion de 40 pour cent soit transportée au fonds des municipalités pauvres.

Le professeur Dale présente un rapport au nom du sous-comité, qui a été nommé à la dernière réunion, pour étudier la question de la rareté des institutrices. Après que le comité eût étudié ce rapport, clause par clause, il donne instruction au secrétaire de le faire imprimer au complet et de le faire parvenir à tous les membres du comité, avant la prochaine réunion de septembre, afin que chacun d'eux puisse soigneusement en étudier les diverses propositions. En attendant, le comité décide de maintenir, pour cette année, à Lachute, une école d'été pour les institutrices incompétentes, sous la direc-

tion du principal McBurney et du secrétaire du département. Le comité donne à ce dernier le pouvoir de prendre les mesures nécessaires pour engager des conférenciers et faire transporter les élèves. Il est entendu que cette classe durera environ trois semaines et sera consacrée presqu'entièrement à la formation pédagogique. On devra aussi s'efforcer de bien faire comprendre aux institutrices que ce cours ne sera nullement considéré comme devant remplacer la formation professionnelle complète de l'école des élèves-maîtres.

Le comité décide que des mesures devraient être prises pour reconnaître les aptitudes des institutrices qui se préparent aux travaux des jardins de l'enfance, dans les écoles protestantes de Montréal, et qu'on devrait leur accorder des certificats de compétence comme assistantes des jardins de l'enfance. Le comité étudiera les détails de ce projet en même temps que le rapport du sous-comité, en septembre.

Le juge McCorkill suggère que l'on organise pour l'été prochain des réunions semblables à celles qu'on a tenues, il y a six ans, afin d'éveiller l'intérêt du public au sujet de l'instruction.

Après que le comité eût délibéré sur cette suggestion, l'honorable S. A. Fisher propose, appuyé par le Dr Rexford, et il est résolu qu'un sous-comité soit nommé et chargé de prendre les mesures nécessaires pour la tenue d'une série d'assemblée de propagande en faveur de l'instruction publique, dans les différentes parties de la province, de concert avec le département de l'Instruction publique, pendant les mois de juillet et d'août. M. Fisher, le Dr Rexford et le Dr Rowat sont alors choisis pour faire partie de ce sous-comité, chargé de prendre les mesures nécessaires aux fins susdites.

A la demande du Dr Rexford, son nom est retranché de la liste des membres des comités permanents.

Au nom du comité des manuels, le professeur Kneeland déclare que ce comité a examiné les manuels "Parallel Course of Drawing Books", de Prang, et qu'il recommande au comité d'autoriser ces manuels, à condition que le format et le prix soient acceptés par le président du comité. Ce rapport est adopté.

Par une résolution, le comité autorise le secrétaire à affecter la somme de $200 par année comme aide spéciale à son bureau, pour le comité.

Le comité est alors ajourné au vendredi, 27 de septembre, à moins qu'il ne soit convoqué plus tôt, à la demande du président.

GEO. W. PARMELEE,
Secrétaire.

APPENDICE N° VII

RAPPORT DU BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES

BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES.

Québec, 16 septembre 1912.

Monsieur le Surintendant,

Le Bureau central des examinateurs catholiques a l'honneur de vous soumettre son quinzième rapport annuel.

Pendant l'année 1912, les membres du Bureau se sont réunis deux fois, à Québec, le 25 avril et les 30 et 31 juillet.

A leur session du 25 avril, ils se sont occupés de l'organisation générale des examens, du choix des examinateurs-délégués chargés de la surveillance des candidats, et de l'adoption des questions et problèmes à être soumis aux aspirants aux brevets des trois degrés, élémentaire, modèle et académique. Les questions adoptées sont annexées au présent rapport.

A sa session du 30 et du 31 juillet, le bureau a procédé à la correction finale des épreuves d'examen et à l'octroi des diplômes aux candidats qui avaient conservé le nombre de points requis, par les règlements scolaires, sur les différentes matières du programme.

Les examens ont eu lieu les 25, 26, 27 et 28 juin dernier, dans les différentes localités mentionnées à l'article 127 des Règlements refondus du Comité catholique, et le Bureau est heureux de pouvoir rendre le témoignage que les nombreux aspirants aux diplômes qui se présentent devant lui subissent les examens d'une manière plus satisfaisante chaque année.

Le nombre des aspirants et aspirantes qui ont été admis à subir les examens, après s'être conformés à toutes les prescriptions des règlements, s'élève à 1899 (92 garçons et 1807 filles). Vous remarquerez que les hommes qui viennent devant le bureau sont de plus en plus nombreux : la plupart de ceux de cette année sont des Frères appartenant à diverses communautés religieuses.

Les 1899 candidats se répartissent comme suit :

848 pour le diplôme d'école élémentaire,
903 pour le diplôme d'école modèle,
148 pour le diplôme d'école académique.

1383 ont passé leurs examens avec succès, savoir :

606 pour le brevet élémentaire,
652 pour le brevet modèle,
125 pour le brevet académique.

516 n'ont pas réussi, savoir :
242 pour le brevet d'école élémentaire,
251 pour le brevet d'école modèle,
23 pour le brevet d'école académique.

Soit une moyenne de 72 pour cent qui ont obtenu leurs diplômes et de 28 pour cent qui ont été renvoyés.

Voici l'opinion des membres du bureau sur l'ensemble des épreuves qu'ils ont corrigées :

MATIÈRES.	ÉLÉMENTAIRE.	MODÈLE.	ACADEMIQUE.
Prières et catéchisme	Très bien	Très bien	Très bien.
Lecture française	Assez bien	Bien	Très bien.
Lecture latine	Bien	Bien	Très bien.
Grammaire française et analyse	Bien	Très bien	Très bien.
Dictée française	Bien	Très bien	Très bien.
Ecriture	Faible	Passable	Passable.
Littérature (préceptes)	Faible	Très bien	Très bien.
Composition française	Bien	Bien	Assez bien.
Histoire Sainte	Bien	Très bien	
Histoire du Canada	Assez bien	Très bien	Très bien.
Géographie	Passable	Faible	Faible.
Instruction civique	Bien	Bien	Assez bien.
Arithmétique	Très bien	Très bien	Très bien.
Calcul mental	Bien	bien	Très bien.
Toisé		Passable	Bien.
Comptabilité	Très faible	Très bien	Très bien.
Pédagogie	Bien	Bien	Très bien.
Agriculture	Assez bien	Bien	Bien.
Connaissances scientifiques usuelles	Assez bien	Bien	Bien.
Hygiène	Bien	Très bien	Très bien.
Bienséances	Assez bien	Bien	Bien.
Dessin	Assez bien	Faible	Assez bien.
Histoire de France		Très bien	Très bien.
Histoire d'Angleterre		Bien	Bien.
Histoire des Etats-Unis			Bien.
Histoire Ancienne et Romaine			Bien.
Histoire de l'Eglise			rès faible.
Algèbre			Bien.
Physique			Très bien.
Cosmographie			Plus que bien.

LANGUE ANGLAISE (POUR LES ASPIRANTS DE LANGUE ANGLAISE.)

Grammaire anglaise	Faible	Faible	Très faible.
Dictée anglaise	Très bien	Très bien	Très bien.
Composition anglaise	Bien	Très bien	Bien.
Littérature anglaise	Passable	Faible	Faible.

LANGUE ANGLAISE (POUR LES CANDIDATS DONT LA LANGUE MATERNELLE EST LE FRANÇAIS.)

Grammaire anglaise	Bien	Faible	Très faible.
Dictée anglaise	Bien	Très bien	Très bien.
Composition anglaise.	Très mal	Très faible	Bien.

Le bureau signale particulièrement à l'attention du personnel enseignant et aux aspirants et aspirantes, les matières suivantes :

Brevet élémentaire.—Lecture française, assez bien ; histoire du Canada, assez bien ; tenue des livres (comptabilité domestique et agricole), très faible; écriture, faible ; préceptes de littérature, faible ; géographie. passable ; bienséances, assez bien ; dessin, assez bien.

Brevet intermédiaire.—Ecriture, passable ; géographie, faible ; instruction civique, faible ; toisé, passable ; dessin, faible.

Brevet supérieur.—Ecriture, passable ; composition, assez bien ; géographie, faible ; instruction civique, assez bien ; histoire de l'Eglise, très faible.

Langue anglaise, brevet élémentaire.—Composition anglaise, très mal et grammaire anglaise, faible, pour les aspirants de langue française.

Brevet modèle.—Grammaire, faible ; littérature, faible ; composition anglaise, très faible pour les candidats de langue française.

Brevet académique —Grammaire, très faible ; littérature, faible.

En se préparant à la composition française, les aspirants devront veiller à la ponctuation. Dans plusieurs cas, l'absence de ponctuation *ad hoc* nuit à la valeur de l'épreuve.

Nous avons l'honneur d'être, etc.,

(Signé) LYONEL LINDSAY, ptre,
Président.

J.-N. MILLER,
Secrétaire.

APPENDICE N° VIII

L'HORTICULTURE A L'ECOLE PRIMAIRE

L'HORTICULTURE A L'ECOLE PRIMAIRE

St-Hyacinthe, 8 septembre 1912.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous adresser mon neuvième rapport sur "l'Horticulture dans les écoles primaires."

Les jardins scolaires ! Voilà une institution qui va son chemin, toujours grandissante et toujours de mieux en mieux appréciée.

Nous avons eu le plaisir, grâce à votre généreuse contribution, de récompenser 6914 élèves en 1912.

Voici l'augmentation sur l'an dernier :

En 1912.....	51 comtés.....	231 écoles.....	6914 élèves
En 1911	45 "	187 "	5945 "
Augmentation ..	6 comtés.....	44 écoles.....	969 élèves

C'est encore un progrès bien marqué.

L'idée des jardins scolaires est venue de ce que l'on voyait peu d'élèves dans nos écoles d'agriculture et que d'ailleurs ces écoles ne peuvent pas donner l'instruction agricole aux *centaines de mille* enfants des écoles rurales.

Cette œuvre des jardins scolaires s'est heurtée, au début, à des difficultés parce que beaucoup de gens, sans doute bien intentionnés, ne trouvaient pas de place ni de temps pour un peu de travail manuel à l'école primaire.

Mais les obstacles sont vite tombés, et il ne reste plus qu'à utilisé un moyen d'enseignement agricole qui porte déjà d'heureux fruits.

Ce moyen transforme l'école en un lieu agréable.... au lieu d'en faire un bâtiment isolé pur et simple.

Il fait alterner l'étude avec un travail très intéressant au grand air.

Il inspire aux jeunes gens le sens de l'ordre, de la méthode et du beau dans la culture, des jardins, des parterres, des arbres etc.

Il fournit un champ d'étude de la nature.

Et ce qui plus est, il donne à l'élève une haute idée de la noblesse du travail et des avantages de la vie des champs.

Il oriente les enfants des campagnes vers l'agriculture dont on dit toute la beauté à l'école ; les premières impressions ne s'effacent point.

C'est à l'école, à toutes les écoles, qu'il faut créer un mouvement d'ensemble qui montre l'agriculture sous un jour favorable à son réel mérite.

Se plaindre de la désertion des campagnes est une simple constatation. Travailler au relèvement de l'art agricole est digne de l'ambition de tout vrai patriote.

Je pourrai vous donner plus tard les résultats obtenus avec les engrais chimiques que le ministère de l'Agriculture a bien voulu faire distribuer à toutes les maisons d'éducation, dont vous trouverez la longue liste ci-après.

Le tout respectueusement soumis,

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le surintendant,

Votre dévoué serviteur,
O.-E. Dalaire.

COMTÉ D'ARTHABASKA

Titulaires	Adresses	Élèves récompensés
RR. SS. de l'Assomption	Daveluyville	36
Rév. Sr Sainte Florence, supérieure	Victoriaville	31
Mme Alfred Jacques, intitutrice	Arthabaskaville	13
Mlles Rosilda Tousignant, "	St-Louis-de Blandford	20
" Rose Baril, "	Tingwick	8
" Clarisse Tousignant, "	St-Norbert	25
" Alix Garneau, "	St-Rosaire	19
" A. E. Boisvert, "	St-Eusèbe-de-Stanfold	9
" Marie Cantin, "	Moulin Cantin	8
" R Cantin, "	" "	6
" Marie-Lucie Cantin, "	" "	49
" Blanche Provencher, "	Daveluyville	46
" Marie Héon, "	St-Louis-de-Blandford	17
" Florentine Poisson, "	St-Patrice-de-Tingwick	61
" Caroline Vézina, "	St-Louis-de-Blandford	23

COMTÉ DE BAGOT

RR. SS. de la Présentation	Actonvale	13
Rév. Sr St-Thomas-d'Aquin, supérieure	St-Liboire	45
Mlles Anne Desaultels, institutrice	St-Hugues	18
" Antoinette Desaultels, "	"	24
" Az. Colette, "	St-Dominique	9
" Cécile Péloquin, "	St-Simon	17
" Hortense Desmarais, "	St-Liboire	19
" Arthémise Jodoin, "	St-Simon	20
" M. Laure Gauthier, "	St-Bonaventure	22
" Angelina Bonin, "	Cavignac (St-Hugues)	33
" Auréa Desmarais, "	Brittania Mills	11
" Béatrix Forest, "	Clairvaux (St.Simon)	13
" Elmire Villiard, "	St-Bonaventure	29
" Laura Letendre, "	"	14

COMTÉ DE BEAUHARNOIS

Rév, Sr M. Albéric, supérieure	St-Louis de Gonzague	21
" Sr M. Zélie, "	Bellerive, Valleyfield	11

COMTÉ DE BEAUCE

Mlle M. Zélire Hébert	St-Côme	19

COMTÉ DE BERTHIER

RR. FF. St-Viateur	St Barthélémi	12
Rév. Fr A. Poupard, directeur	Lanoraie	90
RR. SS. de Ste-Anne	St-Gabriel-de-Brandon	13
Mlles Antonia Gingras, institutrice	St-Charles-de-Mandeville	27
" Albondine Paquin, "	" "	39
" Alexina Ladouceur, "	" "	40
" Ange-Dorelis Bergeron, "	" "	27

COMTÉ DE BROME

RR SS. de la Présentation	Sutton	26
" "	(Ecole Ménagère) Sutton	59
Mlle M. Beauchamp, institutrice	Eastman	5

COMTÉ DE CHAMBLY

Mde Cléophée Durocher, institutrice	St-Basile le-Grand	18
Mlle M. A. Janelle "	Chambly Bassin	13

COMTÉ DE CHAMPLAIN

RR. SS. Filles-de-Jésus	St-Adelphe	29
Rde Sr N. du Bon Conseil	Champlain	23
Mlles Claudia Davidson, institutrice	Ste-Thècle	30
" Antoinette Brouillette, "	"	41
" Marie Turgeon "	"	35
" Regina Boivin, "	St-Tite (Cossette Ville)	31
" Eléonore Marchand, "	St-Tite	13
" Maria Veilleux, "	Valmont (Mont Carmel)	25
" Marie Noémie Lavoie, "	Ste-Thècle	180
" Sévérine St-Arnaud, "	"	160
" Fedora Bordelean, "	St-Sévérin-de-Proulxville	26
" M.-Lse Cossette, "	St-Prosper	67

COMTÉ DE CHARLEVOIX

Mlle Regina Boily, institutrice	Raie-St-Paul, (B. P. Bouchard)	12

COMTÉ DE CHATEAUGUAY

Mlles M. H. Rose, institutrice	Ste-Martine	21
" Hélène Rose, "	"	16
" M. D. Facette, "	St-Urbain	55
" Eléonore Bergevin, "	Ste-Martine	20
Ecole Ste-Marguerite	Ste-Philomène (Station)	25

COMTÉ DE CHICOUTIMI

Ecole Normale	Chicoutimi	66
Orphelinat de l'Hôtel-Dieu	"	81
Hôtel-Dieu de-Saint-Valier	"	44
RR. SS. Couvent de Bon Pasteur	"	58
Mlle Yvonne Laforge, institutrice	Sainte-Anne (Tremblay)	32
" Alice Lavoie, "	Chicoutimi	12
" Cécile Tremblay, "	St-Alph.-de-Bagotville	12

COMTÉ DE COMPTON

Couvent de East-Angus	East-Angus	19
Mlles Célanire Grenier, institutrice	Chartierville	11
" Blanche Légaré, "	La Patrie	37
" Candide Ruel, "	Rivard's Corners	25

COMTÉ DES DEUX-MONTAGNES

Mlle Ludovine Rayaume, institutrice	Ste-Monique	35

COMTÉ DE DORCHESTER

M. Amile Jobin, instituteur	St-Anselme	11
Mlles Victoire Poulin, institutrice	St Odilon-de-Cranbourne	21
" Marie-Octavie Lacroix, "	St-Anselme	20
" M.-Alphonsine Couture, "	Abénaquis	14

COMTÉ DE DRUMMOND

RR. SS. de l'Assomption, (Pensionnat)	St-Germain-de-Grantham	43
RR. SS. de l'Assomption, (Externat)	" "	57
RR. SS. de la Présentation	Drummondville	25

COMTÉ DE GASPÉ

RR. SS. du Bon Pasteur	N. D.-de-la-Grande-Rivière	27
Mlle M.-Elise Roy, institutrice.	St-Norbert de-Cap-Chat	20

COMTÉ DE JACQUES-CARTIER

RR. SS. de Ste-Croix	St-Laurent, Montréal	30
Révd. Sr M. du Rédempteur	Côte-des-Neiges	27

COMTÉ DE JOLIETTE

RR. SS. Congrégation de N.-D.	Joliette	10

COMTÉ DE KAMOURASKA

Ecole Normale Ménagère	St-Pascal	93
Mlle Alice Michaud, institutrice	St-Pacôme	10

COMTÉ DE LABELLE

M. Joseph-Ernest St. Georges, instituteur	St-André-Avellin	34
RR. SS. de Ste-Marie	Masson	35
Mlle Aurore Jérôme, institutrice	Mont-Laurier	10

COMTE DU LAC-ST-JEAN

RR. SS. Ursulines	Roberval	78
RR. SS. du Bon Conseil	St-Gédéon	62
Mde William Fraser, intitutrice	St-Prime	30
Mlles Anne-Marie Gauthier, "	Roberval	20
" Emma Bouchard, "	St-Méthode, (Ticuapé)	42
" Marie Lavoie, "	Roberval	28
" Anna-Marie Gauthier, "	Sacré-Cœur-de-Marie	52
" Anna Lapointe, "	St-Jérôme, (Métabetchouan)	29
" Annie McKinzie, "	St-Bruno	40
" Anna-Marie Villeneuve, "	St-Prime	34

COMTÉ DE LAVAL

RR. SS. de Ste-Croix	Ste-Rose	30
Mlles E.-Albertine Martin, institutrice	Rivière-des-Prairies	15
" Rose-de-Lima Desjardins, "	St-Elzéar	17

COMTÉ DE L'ASSOMPTION

Mlles Ernestine Beaudry, institutrice	St-Chs.de-Lachenaie	18
" Marie-Anne Faucher, "	St-Roch l'Achigan	13

COMTÉ DE L'ISLET

RR. SS. du Perpétuel-Secours	St-Cyrille	35

COMTÉ DE LOTBINIÈRE

RR. SS. du Bon-Pasteur	Lotbinière	26
Mlles Eva Fradette, institutrice	St-Narcisse (Newbois)	30
" Marie Tardif, "	St-Gilles	24

COMTÉ DE MASKINONGÉ

Rde Sr Saint-Prosper, supérieure	St-Didace	16
Mlles Alice Rinfret, institutrice	Maskinongé	36
" Mélina Boisvert, "	St-Léon	38
" M.-Anne Livernoche, "	Louiseville	8
" Albertine Desjarlais, "	"	22
" Anna Bastien, "	Mask nongé	27
" Exilia Bastien, "	"	15
" Alice Lebrun, "	"	32

COMTÉ DE MÉGANTIC

RR. SS Congrégation N.-D	Asbestos	17
Mde A. Bilodeau, institutrice	St-M.-de-Thetford	25
Mde M. Hurley, "	Wolfstown	7
Mlles Obéline Naud, "	St-Antoine-de-Pontbriand	15
" Maria Guimont, "	Thetford-Mines	12
" Emma Naud, "	St-M-de Thetford	11
" Anna Côté, "	Asbestos	5
" Francis Broderich "	"	5
" Sarah Laliberté, "	Robertsonville	31
" Maria Guimont, "	St-M-de-Thetford	30
" M. Emma Naud, "	"	31

COMTÉ DE MONTCALM

RR. SS. Filles-de-Jésus	Saint Alexis	31
Mlle Parmélia Bertrand, institutrice	St-Esprit	10

COMTÉ DE MONTMAGNY

Mlles Lucie-Anna Lecomte, institutrice..	Ste-Euphémie	19
" Philia Lecomte, " ..	"	21

COMTE DE NAPIERVILLE

Melles Orpha Lefebvre, institutrice.	St-Edouard	26
" Mélanie Lafontaine, " .	St-Cyprien	18
" Maria Lafontaine, " .	"	22
" Marie-Louise Lafontaine, " .	"	23
" Antoinette Beaudin, " .	St-Edouard	21

COMTÉ DE NICOLET

RR. SS. de l'Assomption	Ste-Angèle-de-Laval	11
RR. SS. "	Nicolet	30

COMTÉ DE PORTNEUF

RR. SS. Congrégation-de-Notre-Dame...	Pointe-aux-Trembles	17
Révd. Sr St-Pierre	St-Rémi-du-Lac-aux-Sables	10
RR. SS. du couvent	Rivière-à-Pierre	47
Mlle Marie-Blanche Moussette	Lac-Sergent	20

COMTÉ DE QUÉBEC

RR. SS. du Bon-Pasteur	Charlesbourg	28

COMTÉ DE RICHELIEU

RR. SS. de St-Joseph	St-Roch	98
RR. SS. De-la-Présentation	St-Ours	12
Révd. Sr Marie-de-l'Enfant-Jésus.	Ste-Victoire	19
Mlles Louisina Lemieux, institutrice....	Lanoieville, (St-Marcel)... ..	17
" Maria Fagnant, "	St-Marcel	21
" Régina Beaulieu, "	Ste-Anne-de Sorel	20

COMTÉ DE RICHMOND

RR. SS. de l'Assomption	St-Georges-de-Windsor	53
RR. SS. des SS. NN. de Jésus et de Mar.	Garthby	38
RR. SS. de l'Assomption	St-Félix-de-Kingsey	22
Mlles Lumina Belisle, institutrice..	Asbestos	30
" Emma Mulaire, "	Kingsbury	24
" M.-Rose Belisle.	St-Claude	30
" M.-L. Belisle, "	Asbestos	13

COMTÉ DE RIMOUSKI

Ecole Normale de Rimouski	Rimouski	60
Mlle Anne Ouellette, institutrice	Ste Luce	13

COMTÉ DE ROUVILLE

RR. SS. De-la-Présentation	St-Césaire	46
RR. SS. "	St-Jean-Baptiste	21
Mlles Maria Dutilly, institutrice	St-Césaire	10
" Mina Ladouceur, "	Marieville	32
" Antonia Brodeur, "	St-Césaire	6

COMTÉ DE ST-HYACINTHE

RR. SS. De-la-Présentation (Académie Prince)	St-Hyacinthe	136
RR. SS. de l'Assomption	St-Barnabé	39
RR. SS. de Saint-Joseph	St-Hyacinthe	32
" "	St-Jude	59
" "	Ste-Madeleine	45
Mlles Aurore Morin, institutrice	St-Thomas d'Aquin	25
" Virginie Bédard, "	St-Damase	24
" Laura Choquette, "	St-Damase	14
" Berthe Marcotte, "	St-Hyacinthe-le-Confesseur	26
" Marie-Orasie Lussier, "	St-Damase	23
" Marie-Anna Lussier, "	"	10

COMTÉ DE ST-JEAN

M. D. E. L'Ecuyer, institutrice	St-Paul-de-l'Ile-aux-Noix	16

COMTÉ DE ST-MAURICE

RR. SS. de l'Assomption	St-Barnabé	31
" " (externat)	"	32
Rde Sr Sainte-Claire, supérieure	Yamachiche	51
Mlles Sara Auger, institutrice	St-B de-Shawinigan	28
" Dorilla Guay, "	Pointe-du-Lac	15
" Rose-Alma Angers, "	St B-de-Shawinigan	25
" Edouardina Blais, "	Ste-Flore	38
" Marie-Adèle Adam, "	Yamachiche	31
" Rose-Anna Garceau, "	"	13
" Mélanie Guay, "	Ste-Flore	16
" Berthe Gélinas, "	St-B-de Shawinigan	33

COMTÉ DE SHEFFORD

RR. SS. de Saint-Joseph	West Shefford	37
" "	Roxton Pond	31
R l Fr. Emile, supérieur	Waterloo	50
Mlle Adrienne Rodier, institutrice	Milton East	17

COMTÉ DE SOULANGES

Mde Joseph Clément, institutrice	St-Polyearpe	20
Mlle Imelda Leroux, "	Les Cèdres (Station)	32

COMTÉ DE STANSTETD

RR. SS. de la Présentation	Stanhope	98
" "	Coaticook	47
R.le Sr M-de-la-Providence	Ste-Suzanne-de-Stanhope	66
Mlles C. Beauchamp, intsitutrice	Ste-Herm-de-Barford	25
" Albertine Dulude, "	Oliver Corner	15
" Arsélia Ducharme, "	Magog	49
" Amanda Lallier, "	Coaticook	27

COMTÉ DE TÉMISCOUATA

RR. SS. de Jésus-Marie, (Ecole Ménagére).	Trois-Pistoles	44
RR. SS. Filles-de-Jésus	N.-D.-du-Lac	27
Mlles Elise Plourde, institutrice	St-Modeste	30
" Marie Couillard, "	"	17
" Julie-Anne Bérubé, "	"	30

COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

RR. SS. de l'Assomption	St-Bruno-de-Guigues	15

COMTÉ DE TERREBONNE

Mlles R.-Longpré, institutrice	Ste-Adèle	10
" Myrza Coursol, "	New-Glasgow	47
" Eveline Coursol, "	St-Janvier	55

COMTÉ DE TROIS-RIVIÈRES

RR. SS. Ursulines, (Ecole Normale)	Trois-Rivières	47
RR. SS. Filles-de-Jésus	"	40

COMTÉ DE VAUDREUIL

Mlles Lse-Aurore Thérien, institutrice	St-L.-de Roque-Brune	14
" M.-A. Biron, "	St-Lazare	17

COMTÉ DE VERCHÈRES

Révd. Sr Alphonse-de-Liguori, supérieure	St-Antoine-sur-Richelieu	112

COMTÉ DE WOLFE

RR. SS. de l'Assomption	St-Camille	18
Mde Napoléon Lussier, institutrice	Stratford-Centre	44

COMTÉ DE YAMASKA

RR. SS. De-la-Présentation	St-David	49
Révd. Sr M.-des-Neiges, supérieure	St-Guillaume	35
Mde Ludger Senneville, institutrice	La-Baie du-Febvre	16
Mlles Anna Gervais, "	St-Thomas-de-Pierreville	26
" Léonie Decouturier, "	St-Guillaume	31
" Rose Létourneau, "	St-Bonaventure	21
" Blanche Létourneau, "	"	20
" Antoinette Petit, "	"	22
" Amanda Villiard, "	"	17
" D. Lemaire, "	"	13
" Léona Joyal, "	"	42
" Rosa Jutras, "	La-Baie-du-Febvre	36
" M.-Anna-Trudel, "	St-Guillaume	72
" Yvonne Précourt, "	St-Elphège	13

51 Comtés ..... 231 Ecoles ..... Elèves 6,914

O.-E. DALAIRE,

St-Hyacinthe, Québec.

APPENDICE N° IX

CIRCULAIRES

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Québec, 1er septembre 1911.

A Messieurs les Inspecteurs d'écoles catholiques
de la province de Québec.

Messieurs,

Je vous envoie aujourd'hui même une nouvelle formule de Rapport pour la visite d'automne et le Bulletin du 2ième semestre. A l'avenir, vous n'aurez donc qu'un bulletin à remplir, lors de votre deuxième visite. Veuillez lire les indications du Rapport et celles du Bulletin. Je vous recommande de bien observer ces prescriptions et, en particulier, d'être très précis en remplissant le tableau: instituteurs et institutrices laïcs engagés sans diplôme.

J'attire spécialement votre attention sur les modifications apportées au chapitre des observations de l'inspecteur d'écoles au Surintendant. Répondez, dans chaque cas, oui ou non, à la question: "Le Surintendant doit-il intervenir cette année"? Et, dans l'affirmative, précisez la nature de cette intervention.

Avant d'aviser le Surintendant, renseignez-vous parfaitement sur la question que vous soumettez, afin de ne pas exposer le Département à commettre des erreurs de faits, toujours graves en pareilles matières.

Première visite

Vous ne devrez pas commencer la visite de l'automne avant le 11 septembre. En commençant plus tôt, vous vous exposez à trouver certaines écoles fermées, d'autres à peine en activité.

Il serait nécessaire, tel que je vous l'ai déjà recommandé, de prévenir les commissions scolaires de la date de votre passage. Insistez pour que chacune d'elles soit représentée lors de votre visite aux écoles de la municipalité. La visite conjointe du représentant du Surintendant et des délégués de la commission scolaire—c'est le témoignage de plusieurs inspecteurs—produit d'excellents résultats.

Faites cette première visite sans précipitation. Au début de l'année scolaire, il importe que par un examen sérieux de quelques élèves par groupe ou

division, vous vous assuriez si le classement a été judicieusement fait, si chaque *division* ou *classe* correspond à une année déterminée du programme d'études. Puis, discrètement (dans les classes dirigées par des débutants ou des débutantes surtout) tout en questionnant les élèves, donnez à l'instituteur, ou à l'institutrice, une leçon de méthodologie pratique sur les matières les plus négligées ou qui paraissent moins bien enseignées par le titulaire. En vous écoutant, le maître ou la maîtresse s'initieront à l'art si difficile de bien questionner, de faire parler l'écolier ou encore d'approprier une leçon au degré d'avancement des élèves. Votre attitude en classe, votre langage soigné, le ton digne et paternel de votre enseignement, les procédés ingénieux par lesquels vous saurez attirer et soutenir l'attention des élèves, même les plus remuants, donneront une leçon salutaire de discipline et à l'instituteur et aux enfants. Et les autorités locales, témoins de l'excellente impression que votre savoir et la noblesse de votre tenue sauront créer dans chaque école, ne se rendront que plus volontiers à vos conseils, ayant appris à mieux vous estimer. C'est encore le tableau de l'emploi du temps que vous devez examiner avec soin, et, s'il y a lieu, donner sur ce point important des conseils opportuns, afin que dans chaque école un horaire bien déterminé soit affiché à la vue de toute la classe.

Après avoir disposé judicieusement de l'état *intellectuel* de chaque classe, il vous reste à vous enquérir de l'état *matériel* de la maison d'école, du mobilier, des dépendances et de l'emplacement. C'est un grave devoir qui vous incombe et que vous ne devez pas remplir à la légère. La question de l'hygiène scolaire ne saurait laisser un bon inspecteur indifférent. Dans une salle de classe digne de ce nom, l'air et la lumière doivent circuler en abondance, l'ordre et la propreté y régner en maître ; l'éclairage, le chauffage et la ventilation doivent aussi être parfaitement ordonnés. Le mobilier scolaire et tout le matériel d'enseignement nécessaire seront, autant que possible, conformes aux règles de la saine pédagogie.

Dès votre première visite, faites connaître aux commissaires les défauts graves que vous avez remarqués dans leurs écoles et indiquez-leur les moyens d'y remédier. Informez-moi, s'il y a lieu, de ces défauts et précisez, d'après la connaissance que vous avez des personnes et des lieux, dans quelle mesure le Surintendant doit intervenir. Prévenu dès les premiers mois scolaires, ce dernier aura le temps d'entrer en correspondance avec les commissaires, d'exercer son influence auprès des intéressés avant les vacances, de telle sorte que les améliorations les plus urgentes pourront être exécutées avant la nouvelle rentrée des classes.

J'attire votre attention d'une façon toute particulière sur le paragraphe 13 de l'article 231 des règlements refondus du comité catholique, vous ordonnant de transmettre les bulletins (votre rapport pour la première visite) des écoles d'une municipalité, dès que votre visite en est terminée.

La conférence pédagogique

Comme l'année dernière, vous donnerez "dans chaque paroisse, à l'endroit le plus commode," (1) une conférence pédagogique aux institutrices et aux instituteurs de la localité, à l'époque de votre visite d'automne. Cette conférence devra se rapporter aux besoins spéciaux des écoles de la municipalité, aux défauts constatés lors de la visite, à l'organisation des classes, à la discipline, en un mot, aux devoirs essentiels des titulaires. Parmi ces devoirs essentiels, veuillez rappeler, cette année, celui de la préparation sérieuse des leçons : pas de préparation, classe nulle.

Préparer sa classe, d'après l'expérience et les meilleurs auteurs, c'est savoir se souvenir, prévoir et choisir :

I. Se souvenir des lacunes remarquées au cours des leçons antérieures et des difficultés de toutes sortes que l'on a rencontrées : leçons peu comprises et sur lesquelles il faudra revenir, explications inexactes, devoirs mal appropriés, etc., etc.

II Prévoir les difficultés présentées par les leçons du jour et les points sur lesquels il faudra insister, afin de ne rien laisser d'obscur dans les esprits ; les explications qui pourront être demandées par les élèves et les réponses à faire ; les questions qu'il faudra faire à tel élève étourdi ou d'esprit lourd, pour s'assurer qu'on est compris et suivi : les difficultés offertes par le devoir choisi.

III. Choisir d'abord le sujet de la leçon en faisant le départ entre ce qu'il est utile de dire et ce qu'il est prudent de reporter à l'année suivante ; puis l'exercice d'application qui suivra ; le résumé qui doit être donné à étudier par cœur ; les *exemples* nécessaires à la leçon ; les questions qui obligeront les élèves à observer, à réfléchir, en un mot à trouver par eux-mêmes ce que vous voulez leur enseigner ; les procédés et la méthode qui permettent de se mettre plus sûrement à la portée des jeunes intelligences, enfin les moyens disciplinaires les plus efficaces pour maintenir l'ordre en classe.

(1) Résolution du Comité catholique, 11 mai 1910.

Rappelez aux instituteurs et aux institutrices de votre ressort combien une étude attentive des directions pédagogiques du programme officiel et la lecture assidue de *L'Enseignement Primaire* facilitent la préparation de la classe. Conseillez souvent à vos subordonnés de consulter un bon traité de pédagogie. Voyez à ce qu'un exemplaire des règlements refondus du Comité catholique soit à la disposition de chaque titulaire.

Je joins à cette circulaire le chèque destiné à payer aux instituteurs et aux institutrices l'indemnité de déplacement accordé à ceux et à celles qui assistent à la conférence pédagogique. Cette indemnité a été fixée à une piastre par un arrêté en date du 20 septembre 1910. Notez que le paiement de cette indemnité doit se faire à l'époque de la conférence : il ne vous est pas permis de le différer. Je vous envoie ci-inclus un chèque de $..... dont il faudra rendre compte à mon département en la manière déjà prescrite.

Aucun inspecteur ne peut se dispenser, partiellement ou totalement, de donner la conférence pédagogique, sans l'autorisation du Surintendant.

Le fonds de pension.

A l'occasion de la conférence pédagogique, je vous engage à donner aux institutrices quelques explications sur la loi de retraite. Plusieurs institutrices ignorent qu'elles peuvent faire compter les avantages qu'elles retirent de leur position. (Voir les articles 529 et 530 du Code Scolaire.) Les primes distribuées par les inspecteurs et quelques commissions scolaires, ainsi que celles que le gouvernement accorde à ceux et celles qui enseignent depuis au moins 10, 15 ou 20 ans peuvent être évaluées pour le fonds de pension.

C'est à l'inspecteur de faire l'évaluation des avantages, conformément à l'article 530 du Code scolaire. Je vous adresse de nouveau un exemplaire de la formule préparée spécialement pour l'évaluation de ces avantages. Cette formule vous sera adressée sur demande. Dans la colonne des remarques, vous indiquerez les primes reçues et en tiendrez compte dans celle du total. Ce rapport doit être adressé au département avant le 15 de juillet.

OBSERVATIONS DE L'INSPECTEUR

1. *Aux Commissaires.*

L'inspecteur est tenu de faire, par écrit, à chaque commission scolaire, un rapport de sa visite aux écoles de la municipalité, dès que cette visite en est complétée. (Voir l'article 231, paragraphe 14 des Règlements Refondus du C. C.)

Ce rapport a trait à la tenue des classes, à l'état matériel de l'école et du mobilier, etc., etc.

Les observations de l'inspecteur ne doivent jamais être omises. Il y a toujours quelque chose d'utile à dire aux commissaires. Il faut savoir distribuer avec tact les louanges et les reproches, signaler les lacunes, indiquer les moyens à prendre pour améliorer l'état des écoles. Parmi ces moyens, je n'en sais pas de plus efficace que la visite semi-annuelle des classes que les commissaires sont tenus de faire, en vertu du paragraphe 8 de l'article 215 du Code scolaire. Veuillez rappeler ce devoir aux commissions scolaires. Les observations de l'inspecteur, judicieusement faites à la suite d'une visite consciencieuses des écoles, font impression sur l'esprit des commissaires : elles constituent une véritable direction de l'enseignement. L'inspecteur, en effet, dans la circonscription de son ressort, est le substitut du Surintendant. A lui incombe donc la tâche délicate et importante de la direction locale de l'instruction publique. Dans aucun cas, l'inspecteur ne devra se contenter de faire des remarques verbales au secrétaire-trésorier.

Au Surintendant.

Il est important, aussi, dès la première visite, de signaler au Surintendant, dans de brèves remarques appuyées sur des faits précis, les améliorations les plus urgentes aux maisons d'écoles et leur mobilier, et de suggérer les moyens les plus efficaces à prendre pour les obtenir.

De plus, je désire, cette année, que dans le rapport de votre première visite, vous me renseigniez avec précision sur les causes véritables qui peuvent justifier certaines commissions scolaires d'engager des titulaires non diplômés ou de payer des traitements de famine aux institutrices.

Institutrices non diplômées.

Dans ma circulaire du 15 juin dernier, j'ai attiré l'attention des commissaires d'écoles sur l'article 26 des règlements refondus. Plusieurs commissions scolaires ne tiennent pas compte de cette ordonnance en engageant, sans mon autorisation, des institutrices non diplômées. Il y a quelques endroits, dans la province, où il est difficile de se procurer les services d'institutrices diplômées ; mais ces endroits sont plutôt rares. Dans plusieurs municipalités, on a abusé, dans le passé, de l'article 26 des règlements refondus. C'est pourquoi, dans la circulaire ci-dessus mentionnée, j'ai dit aux commissaires ou syndics: "1° que je n'autoriserai l'engagement d'institutrices (ou d'instituteurs) non diplômées qu'en cas d'urgence ; 2° que les municipalités qui engageront des personnes

non diplômées, sans mon autorisation, seront exposées à perdre les subventions du gouvernement."

Afin que cet ordre puisse recevoir une sanction efficace, il importe que les Inspecteurs, dans leur rapport de la première visite, (page 2 du rapport) me renseigne exactement sur le nombre de titulaires non diplômés ENGAGÉS AVEC OU SANS MON AUTORISATION. Des institutrices ou des instituteurs nouvellement entrés en fonction, exigez soit le *diplôme* dont ils sont porteurs ou l'*autorisation* du Surintendant leur permettant d'enseigner sans diplôme.

A la question : "Est-il autorisé à enseigner sans diplôme?" répondez par un OUI ou un NON, ne vous contentez pas d'un simple trait horizontal. Efforcez-vous, dans l'entrevue que nécessairement vous devez avoir, à la suite de la visite des écoles, avec les commissaires de chaque municipalité, de faire comprendre à ces officiers de l'Instruction publique combien il importe de faire des sacrifices généreux afin de confier toutes les écoles, même les écoles primaires élémentaires, à des titulaires brevetés.

Les Ecoles normales se multiplient, le Bureau central continue à diplômer plusieurs centaines de personnes chaque année, et, cependant, le nombre des institutrices non diplômées augmente d'une façon alarmante. C'est donc un devoir pour vous MM. les Inspecteurs, de me prêter le plus entier concours afin d'attirer et de retenir dans la carrière de l'enseignement le plus grand nombre possible d'élèves diplômées dans nos écoles normales ou de personnes brevetées du Bureau central. Cette question du recrutement du personnel enseignant est la question vitale autour de laquelle tous les problèmes scolaires viennent se grouper. Dans un temps où les autres provinces de la Confédération font les offres les plus alléchantes aux instituteurs et aux institutrices diplômés de la province de Québec, les commissions scolaires devraient comprendre, qu'à moins de rivaliser de générosité avec l'Ontario et l'Ouest canadien, il leur sera difficile, dans un avenir rapproché, de retenir chez nous les éducateurs vraiement qualifiés.

Faire comprendre ce danger aux commissaires, stimuler leur zèle, voilà une œuvre patriotique digne de la mission importante que le gouvernement vous a confiée.

Livres approuvés

Parmi les documents que je vous envoie, se trouvent plusieurs exemplaires de la LISTE DES LIVRES APPROUVÉS par le Comité catholique. Cette liste vient d'être mise à date par le Secrétaire du Département. Vous voudrez bien

remettre une de ces listes à chaque secrétaire-trésorier des écoles, lors de votre visite aux diverses municipalités de votre circonscription, et en même temps rappeler aux commissaires la prescription du CODE SCOLAIRE (article 215, p. 4) concernant l'emploi des livres autorisés.

Vérification des comptes des secrétaires-trésoriers

A la page 12 du Bulletin (2ème visite) vous devrez me donner les RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX avec la plus grande exactitude possible. Parmi ces renseignements généraux, se trouve la question : "Quand les comptes du secrétaire-trésorier ont-ils été vérifiés?". Pour répondre pertinemment à cette question, il vous faut examiner des pièces justificatives signées par le ou les vérificateurs nommés en vertu de l'article 333 du CODE SCOLAIRE.

Le secrétaire-trésorier doit tenir ses comptes avec ordre, exactitude et propreté. Un série de LIVRES bien faits, comprenant le ROLE DE COTISATION, le LIVRE DE CAISSE, le LIVRE DE DELIBERATIONS OU MINUTES, FORMULES de reçus, etc, est en vente chez les principaux libraires de la province.

En faisant connaître cette série de livres, vous rendrez service aux municipalités. Conformément à l'article 333 du CODE SCOLAIRE, chaque année, au mois de juillet, les commissaires et les syndics d'écoles doivent faire vérifier les comptes de leur secrétaire-trésorier. Afin de faciliter cette tâche aux commissaires et d'assurer un meilleur service de vérification, je vous enverrai, assez tôt pour votre seconde visite, des BLANCS MODELES que vous voudrez bien distribuer à chaque secrétaire-trésorier. Grâce à cette formule, uniforme pour la province, l'inspecteur se rendra promptement compte du bon ou du mauvais état des livres de la municipa ité scolaire.

Remarques particulières

DESSIN.—L'enseignement du DESSIN à l'école primaire s'impose plus que jamais. Le développement industriel de notre pays a amené le gouvernement à créer des écoles techniques qui sont appelées à faire un grand bien au sein de nos populations. Pour que ces institutions puissent recruter des élèves bien préparés, il importe que l'école primaire attache une grande importance à l'enseignement du dessin. D'ailleurs, le dessin—cette vérité est reconnue dans tous les pays de l'Europe, et aux Etats-Unis est un instrument éducatif de tout premier ordre. Et cela est si vrai, qu'abstraction faite de toute visée technique, on doit l'enseigner aux différents degrés de l'école primaire, depuis la première année jusqu'à la huitième. Je reviendrai sur ce sujet important.

ENSEIGNEMENT ANTI-ALCOOLIQUE.—Dans une circulaire antérieure, je vous signalais l'importance de l'enseignement anti-alcoolique. Je vous prie de nouveau d'engager le personnel enseignant à continuer sa campagne en faveur de la tempérance. Rappelez-lui que cette campagne nationale peut être poursuivie à l'école sans labeur surnuméraire. Toutes les matières du programme d'études se prêtent à un enseignement anti-alcoolique efficace. Le but à atteindre est de convaincre l'enfance et la jeunesse que l'alcool est le plus grand ennemi de l'homme, de la famille et de la société ; de leur prouver que les boissons enivrantes exercent au sein des populations des ravages désastreux.

L'EPARGNE SCOLAIRE.—En 1909, la loi de l'Instruction publique fut amendé afin de permettre aux commissaires de créer des Caisses d'Economie scolaires dans toutes les écoles sous leur contrôle. Plusieurs municipalités se sont prévalues de ce nouveau privilège. Elles comprennent qu'habituer l'enfant à épargner un sou au lieu de le gaspiller, c'est préparer l'homme économe, qui saura, plus tard, se refuser l'inutile, éviter le luxe, imposer silence à ses passions, et acquérir un capital dont il pourra faire profiter ses concitoyens. Efforcez-vous donc, dans l'occasion, de convaincre les commissaires que l'œuvre de l'économie scolaire mérite leur attention ; qu'elle donne à l'école un caractère vraiment pratique, justifiant cette divise : l'école pour la vie.

ACCEPTATIONS DE NOUVELLES MAISONS D'ÉCOLES.—Lors de votre passage dans une municipalité, faites-vous un devoir d'examiner avec soin les nouvelles constructions scolaires que vous n'avez pas encore eu l'occasion d'accepter, et de les accepter, s'il y a lieu. Il est arrivé que certains inspecteurs ont refusé d'examiner une école nouvellement construite, parce-qu'ils n'en avaient pas été prévenus avant leur visite. C'était faire preuve de bien peu de zèle.

LA DEUXIÈME VISITE.—La deuxième visite des écoles de vos districts respectifs ne devra pas commencer avant le 15 janvier 1912. La rentrée des classes aura lieu le 7 : huit jours, c'est à peine suffisant pour permettre aux différentes classes de se remettre en trains.

Cette deuxième visite réclamera de votre part un labeur consle.idérab Dans le dernier semestre, tous les élèves doivent être questionnés sur les matières essentielles, les cahiers et autres travaux des élèves examinés attentivement. C'est cet examen consciencieux qui vous permettra d'accorder aux titulaires les plus méritants les primes que vaut le succès professionnel.

Le Bulletin d'inspection (2ème semestre) n'a pas été sensiblement modifié. A la page 7, vous évaluerez en chiffres, les avantages que le titulaire désire

faire compter en vue de sa pension future. Ce devoir ne vous exempte pas de m'addresser un rapport spécial à ce sujet, chaque fois qu'un instituteur (ou une institutrice) vous en fait la demande. Il y a un instant, je vous ai dit un mot de la formule de ce rapport dont je vous ai fait parvenir un exemplaire.

Soyez exacts à copier (p. 17) les observations que vous aurez faites aux commissaires, et à la page 19, indiquez catégoriquement si oui ou non le Surintendant doit intervenir, et précisez, s'il y a lieu, la nature de cette intervention.

Conclusion.

Les devoirs de l'inspecteur primaire sont nombreux et importants. L'efficacité de notre organisation scolaire dépend, dans une large mesure du zèle, du dévouement et de la compétence de cet officier préposé à la direction locale de l'Instruction publique. Aussi, messieurs, devez-vous consacrer tout votre temps à l'accomplissement de votre tâche professionnelle, considérant comme indigne d'un bon inspecteur toute négligence, même partielle, de l'un de vos devoirs d'état.

Je prends la liberté de vous rappeler la teneur de l'arrêté en conseil du 10 août 1910. A cette date, votre traitement fut augmenté – et certes, ce n'était que justice—mais aux conditions suivantes : " A l'avenir, les inspecteurs d'écoles devront faire deux visites d'inspection par année, employer tout leur temps à l'exercice de leurs fonctions et se conformer aux Règlements et instructions du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique ". Ces instructions vous sont connues.

Et depuis la date où cet arrêté fut sanctionné, à la demande du Comité catholique, le gouvernement a nommé un Inspecteur général dont l'une des principales attributions est d'exercer un contrôle efficace sur l'inspection primaire. Il est du devoir de cet officier supérieur de signaler au Surintendant toute négligence grave de la part des inspecteurs, dans l'accomplissement de leurs devoirs, comme il est tenu d'encourager vos efforts et de guider vos initiatives. Soyez certains que l'Inspecteur général saura reconnaître le mérite de tous, et, quoiqu'il en coûte, me signaler les abus qui ne sauraient être tolérés. Autant je serai heureux, sur les informations qui me seront fournies, de proclamer votre zèle et vos succès, autant je dénoncerai à qui de droit tout manquement à l'un de vos devoirs essentiels.

Ce qui domine, sauf de rares exceptions, chez les inspecteurs primaires de la province, c'est un sentiment élevé de leurs fonctions, une haute idée du

rôle important qu'ils ont à remplir. Je ne puis donc permettre à quelques inspecteurs peu scrupuleux de compromettre, par leurs négligences impardonnables, et la dignité de l'inspectorat et la réputation de tout un corps éminemment respectable.

Avec la santé, je vous souhaite, MM. les Inspecteurs, une saison propice à l'accomplissement de votre rude labeur.

Veuillez agréer, messieurs, l'hommage de ma sincère amitié.

Boucher de LaBruère,
Surintendant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Québec, 24 avril 1912.

Messieurs les Commissaires
et Syndics d'écoles.

Messieurs,

Dans ma circulaire du 15 juin 1911, je vous disais : " Il importe que l'emplacement de l'école soit toujours tenu dans un état de propreté irréprochable *et embelli d'arbres forestiers choisis suivant la nature du sol et la grandeur du terrain.* "

Le printemps est la saison propice à la plantation de jeunes arbres. Une proclamation du Lieutenant-Gouverneur fixe la " Fête des Arbres " au 2 mai, pour la région de Montréal, et au 9 pour la région de Québec.

Je vous prie, Messieurs, de faire en sorte que cette " Fête des Arbres " soit pratiquement observée dans chacun des arrondissements de votre municipalité.

Que le secrétaire-trésorier informe immédiatement les instituteurs et les institutrices de la date fixée pour la plantation des arbres dans leur région, et qu'il facilite ce devoir patriotique en fournissant à chaque école, aux frais de la commission, quelques jeunes érables, bouleaux, ormes ou autres essences convenables au terrain de l'endroit.

Je désire que dans chaque école l'on attire l'attention des enfants sur la nécessité de conserver, dans la mesure du possible, nos richesses forestières et de planter à nouveau en bois certaines parties de terrains déboisées. Il importe aussi de faire aimer les arbres aux enfants, en leur apprenant leur rôle bienfaisant et agréable. La culture des arbres porte avec soi bien-être et santé. Rien de plus joli qu'une route bordée d'arbres, qu'une maison à qui une épaisse et verte feuillée prodigue ombre et fraîcheur. Les arbres d'ornement, en reposant le regard, font aimer l'école et chérir la maison paternelle. C'est dans les campagnes les mieux reboisées qu'on vit le plus en joie et que l'on goûte le plus les charmes de la nature.

Je compte, MM. les commissaires et syndics, sur votre zèle et votre patriotisme pour accomplir la tâche agréable ci-dessus tracée.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre tout dévoué,

Boucher de LaBruère,
Surintendant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

No 738-12.

Québec, 1er avril 1912.

MM. les Commissaires ou Syndics d'écoles.

Messieurs.

Le chèque ci-inclus représente la part d'allocation revenant à votre municipalité scolaire sur le fonds spécial de $125.000.00 voté par Législature, à sa session de 1911, pour les municipalités scolaire rurales dont toutes les institutrices (y compris les sous-maîtresses) ont reçu un traitement annuel d'au moins $100 pendant l'année 1910-11.

Cette subvention nouvelle qui vous est accordée devra vous encourager à promouvoir davantage la cause de l'éducation dans votre municipalité ; elle devra être employée spécialement à augmenter les traitements de vos institutrices, à améliorer le mobilier scolaire ou a pourvoir vos écoles de cartes géographiques, tableaux, etc.

Il ne faudra, dans aucun cas, profiter de cette allocation supplémentaire pour diminuer le taux de vos cotisations scolaires.

Ce chèque et les autres que vous recevrez de mon département devront être presentés à la banque dans le plus court délai possible.

Le gouvernement, désirant encourager les commissaires et les syndics d'écoles à augmenter de plus en plus les salaires de leurs institutrices, a fait voter, à la dernière session de la Législature, deux autres fonds spéciaux, l'un de $60,000.00 pour les municipalités scolaires rurales dont toutes les institutrices (y compris les sous-maîtresses) recevront un salaire minimum de $125.00, et un autre de $40,000.00 en faveur des mêmes municipalités qui paieront à toutes leurs institutrices un salaire d'au moins $150.00 par année.

Ainsi, les Commissaire ou Syndics d'écoles d'une municipalité pourront avoir droit à une part de chacun des fonds spéciaux de $125,000.00, de $60,000.00 et de $40,000.00, suivant les traitements qu'ils paieront à toutes leurs institutrices.

Je ne puis donc que vous encourager de nouveau à augmenter les salaires du personnel enseignant de vos écoles, et j'espère que les sommes considérables qui viennent d'être votées par la Législature pour les fins scolaires, vous porteront à augmenter les traitements de vos instituteurs et institutrices lorsque vous renouvellerez leurs engagements pour l'année scolaire prochaine. S'il est nécessaire, augmentez même le taux de la cotisation scolaire pour obtenir ce résultat.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre obéissant serviteur,

Boucher de la Bruère
Surintendant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Québec, le 1er juin 1912.

A M. le Secrétaire-trésorier des Commissaires ou des Syndics de la municipalité scolaire catholique de

Monsieur,

Dans ma circulaire du 15 juin 1911, je disais aux commissaires et aux syndics : " Veuillez noter Messieurs : 1o—que je n'autoriserai l'engagement d'instituteurs ou d'institutrices non diplômés qu'en cas D'URGENCE : 2o—" que les municipalités qui engageront des personnes non diplômées, sans mon autorisation, seront exposées à perdre les subventions du gouvernement. "

Malgré cet avis, votre commission scolaire a néanmoins engagé, sans mon autorisation, institutrice non diplômée , pour l'année 1911-12.

Veuillez prévenir les commissaires que les subventions à venir ne seront payées à votre municipalité que s'ils me transmettent une copie des actes d'engagement des institutrices (et des instituteurs) dont les services auront été requis depuis le premier mai 1912 pour l'année scolaire 1912-13. Ces actes d'engagement devront être conforme à la loi, c'est-à-dire que les institutrices dont les services seront retenus devront être diplômées, ou si elles ne le sont pas, l'autorisation préalable du Surintendant devra avoir été obtenue avant l'engagement. (Voir l'article 26 des *Règlements refondus* du Comité catholique.)

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

Boucher de La Bruère,
Surintendant.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

(*Traduction*)

QUÉBEC, le 1er septembre 1911.

Aux commissaires et aux syndics protestants de la province de Québec.

MESSIEURS,

Je vous prie de donner une attention spéciale aux sujets qui sont traitées dans cette circulaire. Tous les hommes intelligents, sans exception, admettent aujourd'hui les avantages d'un bon système d'instruction publique et il est certain que les nations qui se sont vouées avec énergie et persévérance à la tâche d'améliorer leur système d'instruction primaire, sont celles qui font aujourd'hui le plus de progrès dans la voie de la richesse et de la civilisation. Dans notre propre province, l'on se rend compte chaque jour de mieux en mieux de l'importance de ce grand devoir national ; mais il reste encore beaucoup de progrès à réaliser dans nos écoles, surtout dans nos écoles élémentaires. Si nous devons faire du progrès, ce progrès ne pourra être que le fruit d'un effort. Il est certainement vrai aussi que tout effort doit être bien dirigé. Lorsqu'une longue expérience nous prouve que certains principes d'action sont sages, qu'ils sont opportuns, et qu'ils ont produit d'heureux fruits, nous devrions étudier avec soin ces principes et nous appliquer à les mettre en pratique. Vous êtes priés de donner une attention plus minutieuse à certains règlements et à certaines clauses importantes de la loi scolaire, afin que notre système d'éducation soit amélioré, afin que nous bénéficiions plus des octrois dont le gouvernement actuel a tant augmenté le chiffre. L'appel à l'unité d'action pour l'amélioration de nos écoles est un appel à la bonne volonté, à l'intelligence et au patriotisme de chacune des commissions scolaires de la province.

LA MAISON D'ÉCOLE

Quelquefois, sans doute, une maison d'école délabrée ne fait que prouver la pauvreté de la localité quelle dessert. Mais tout regrettant la chose, combien il est plus décourageant encore de jeter le yeux sur une maison d'école presque abandonnée, tombant en ruines, pour ainsi dire, au milieu de nos cantons prospères. Dans les premières années du dix-neuvième siècle, les maisons d'école étaient construites en billots, mais, à cette date, les maisons d'habitation des colons l'étaient également. Avec les progrès de l'agriculture, les résidences de nos cultivateurs ont revêtu un aspect moins primitif, et sont

devenues beaucoup plus confortables, mais il n'en est pas de même pour nos maisons d'écoles. Parmi celles-ci, un trop grand nombre sont aujourd'hui un sujet de honte pour les contribuables groupés autours d'elles. Contrairement aux règlements, il arrive souvent qu'elles n'ont aucune ventilation ; les terrains autour de l'école ne sont pas clôturés, et aucun effort n'est fait pour les rendre attrayants. Même quand une seule couche de peinture sur l'extérieur du bâtiment serait une grande amélioration, l'on refuse de l'y mettre. Dans son rapport annuel de l'année dernière, l'Inspecteur H. A. Honeyman dit :

" Il y a un progrès constant, quoique lent, dans les maisons d'écoles. " Cinq nouvelles maisons d'écoles ont été construites durant l'année, et d'autres " ont été réparées. Il y a encore des municipalités cependant qui ne font rien " pour améliorer la condition des écoles. Le but principal de quelques " commissions scolaires est l'abaissement des taxes ; elles ne pensent qu'aux " présent, et ne considèrent pas même les résultats tels que prouvés dans la " vie même de leurs élèves. "

L'Inspecteur J. W. McOuat dit, dans son rapport :

" Il est plus difficile d'arriver à améliorer les emplacements des maisons " d'écoles, que les maisons d'écoles elles-mêmes et leur mobilier scolaire. La " principale raison se trouve dans la nature du site, dont la rudesse, joint à " l'isolement, présente un aspect qui est loin d'être séduisant. Dans bien des " cas, des sites pour des maisons d'écoles ont été choisis parcequ'ils n'auraient " pas pu servir à d'autres fins, ou parce que le centre de la localité se trouvait " dans un endroit impossible. "

Un tel système ne peut avoir pour effet que de rendre désagréable aux enfants le séjour des écoles rurales, et de donner une impulsion de plus en plus forte à l'exode de nos jeunes gens vers les villes et les cités. Dans une circulaire que j'ai adressée aux commissaires et syndics catholiques de la province, j'ai écrit sur ce sujet ainsi que sur l'importance de planter des arbres autour de nos écoles. Le nombre de ces jardins d'écoles s'accroît constamment, et l'on constate aujourd'hui, j'en suis convaincu, qu'ils sont d'une très grande utilité. Dans cette circulaire je disais :

" Un des principaux buts à atteindre par les écoles élémentaires " rurales, est de donner à un plus grand nombre des enfants qui les fréquentent " le moyen et l'instruction nécessaire pour lire avec profit un manuel ou un " journal d'Agriculture, et pour suivre une conférence agricole, mais par-dessus " tout d'inspirer aux enfants des cultivateurs l'amour de la vie des champs " plutôt que le désir de quitter le sol pour vivre dans les villes et travailler

" dans les manufactures. C'est de faire comprendre à ces enfants que la vie " du cultivateur est la plus belle, la plus noble, et la plus lucrative pour " quiconque connaît les secrets de la culture."

Le jardin d'école serait une véritable amélioration, chaque fois que le principe de la réunion de deux ou plusieurs écoles sera adopté ; et, d'ailleurs, dans chaque cas où le nombre des élèves en justifiera l'existence.

Les articles 130 à 138 des règlements du Comité protestant prescrivent ce que doit être le mobilier scolaire et les autres fournitures d'écoles. Ces choses que la loi requiert ne sont pas onéreuses, mais très souvent les inspecteurs sont obligés de faire rapport que les choses les plus nécessaires pour permettre un travail efficace manquent. Il est du devoir de chaque commission scolaire de voir à ce que chaque école soit bien outillée, et les règlements doivent être consultés à ce effet.

Chaque école devrait aussi être pourvue d'une bibliothèque de bons livres, quelque pauvre qu'elle soit. Le goût de la bonne lecture se développe dès le bas âge, en général, et si nous voulons que les jeunes générations qui grandissent aient d'autres goûts intellectuels que ceux développés par la lecture des colonnes de nos journaux consacrés au sport, nous devons nous appliquer à leur faire apprécier l'intérêt réel et l'utilité qu'ils trouveront dans l'étude des ouvrages qui ont pour but de leur donner une véritable instruction. La langue anglaise est riche aujourd'hui en travaux historique, scientifique, en ouvrages de biographie, en notes de voyage, et en œuvres littéraires de toutes sortes, et chaque école peut se pourvoir, à peu de frais, d'une bibliothèque passable. De temps à autre, des livres sont envoyés gratis de ce Département aux bibliothèques d'écoles par l'entremise des inspecteurs. Il est du devoir des commissions scolaires de voir à ce que leurs écoles aient une bibliothèque pour mettre ces livres, et devront voir aussi à ce qu'on en prenne bien soin.

II

L'INSTITUTEUR

Pour que l'école soit utile, il est essentiel avant tout que le maître d'école soit compétent. Si vous engagez un ouvrier pour qu'il fasse un ouvrage spécial sur votre propriété, la première chose que vous exigez de lui, c'est qu'il connaisse les secrets de son métier A-t-il fait un apprentissage pour ce métier?—Si oui, il se mettra à l'œuvre comme un ouvrier qui connaît son affaire, et il fera un ouvrage qui fera plaisir également à lui-même et à son patron. Nous connaissons tous des hommes de cette sorte, et nous savons tous qu'ils commandent le respect de leurs voisins.

Pourquoi, alors, ne pas appliquer le même principe, lorsqu'il s'agit du choix d'un instituteur ? Depuis bien des années déjà dans une grande partie de la province, il règne sur ce sujet une indifférence déplorable. L'on ne prend en considération ni la capacité, ni la formation, ni l'instruction générale du futur titulaire, mais on donne la préférence plutôt à celui qui remplira la charge à meilleur marché. Ce qui explique que les inspecteurs sont constamment obligés de faire rapport que l'on donne le contrôle d'écoles à des jeunes filles qui n'ont eu aucune préparation préalable, autre que d'avoir suivi les classes d'une école élémentaire, et quelquefois d'une école d'un rang inférieur encore. Il arrive souvent que ces jeunes institutrices sont incapables d'écrire leur langue maternelle avec tant soit peu de correction ; quelle chance y-a-t-il alors qu'elles puissent être réellement utiles aux élèves qui leur sont confiés ? Vous ne pouvez espérer obtenir dans ces circonstances que le plus futile semblant d'éducation. Mais l'on continue à agir ainsi, pour la seule raison que l'on peut se procurer de tels instituteurs dans le district où est situé l'école, et qu'ils consentent à accepter un salaire moins élevé qu'un instituteur qualifié.

Dans les statistiques des inspecteurs, l'on trouve constamment des preuves convaincantes à l'appui du fait que cette question de salaire est encore aujourd'hui, comme elle l'a été depuis longtemps, la véritable cause de l'infériorité d'un certain nombre de nos écoles primaires. Chaque fois qu'une municipalité paye un salaire raisonnable—disons $25.00 à $35.00 par mois pour une année scolaire de 9 mois—la majorité, si non tous des instituteurs sont qualifiés, et l'état de l'éducation dans la municipalité est satisfaisant.

Dans plusieurs municipalités, on aurait pu améliorer les écoles en augmentant légèrement la taxe scolaire, et en accordant une rémunération raisonnable à des instituteurs qualifiés.

Une augmentation générale dans le salaire payé aux instituteurs d'école élémentaire est la seule condition requise pour s'assurer des maîtres d'écoles formés à l'art d'enseigner. Les instituteurs les mieux formés et les plus compétents ne pourront pas être retenus dans la province aussi longtemps que les offres seront plus encourageantes ailleurs. Ceci est une règle de droit économique qui s'applique également à toute industrie, et à chaque profession.

A ce sujet, je dois faire remarquer aussi que dans un certain nombre de municipalités, l'on engage des instituteurs non qualifiés sans mon autorisation. Je veux qu'il soit bien compris que cette autorisation ne peut être

donnée qu'en cas de besoin urgent, et que les municipalités qui engagent les services d'instituteurs non qualifiés sans être autorisés à le faire s'exposent à se faire refuser les octrois du gouvernement.

DE LA RÉUNION DE DEUX OU PLUS DE DEUX ÉCOLES

Un plus grand nombre de commissions scolaires devraient prendre en considération le principe de la centralisation et le mettre en pratique. Dans une circulaire précédente, j'ai fait remarquer la nécessité de réunir deux ou plus de deux écoles, dans les cas où, grâce au trop petit nombre d'élèves qui suivent les classes, l'école ne reste ouverte que quelques mois pendant l'année. Même les considérations d'économie militent en faveur de la sagesse de ce principe. Si l'école fusionnée n'est pas d'un rang supérieur aux autres écoles, les frais de transport sont compensés par les salaires qui se trouvent retranchés. Dans ce cas, aussi, la commission scolaire a plus de chance de participer à sa part dans les octrois spéciaux et substantiels payés aux commissions qui ne payent à aucun des instituteurs sous leur contrôle moins que le salaire minimum.

Mais j'insisterais sur l'adoption de ce principe pour des raisons plus élevées que des raisons d'économie. S'il est une chose par-dessus tout que les contribuables de cette province devraient avoir à cœur, c'est le désir véritable de faire instruire leurs enfants ; ce devoir ne consiste pas dans le fait de sauver quelques piastres sur l'entretien des écoles, mais plutôt de contribuer avec bonheur à la taxe requise pour rendre efficaces nos institutions scolaires. La mesquinerie en une telle matière constitue une injustice véritable et directe vis-à-vis des générations qui poussent. Les petits garçons et les petites filles dans les district ruraux devrait avoir les mêmes avantages de bien s'instruire que ceux des autres parties de cette province. Le principe de fusionnement rend possible la création de bonnes écoles. Dans certains cas, l'on crée une école élémentaire forte par la réunion de plusieurs écoles plutôt faibles, dans d'autres cas, l'on parvient à faire une école d'un rang supérieur, à l'avantage de tous et pour le bénéfice commun.

Les raisons que l'on oppose à l'adoption de ce principe ne sont pas sérieuses. Ce système est suivi dans l'état du Massachusetts depuis cinquante ans et non seulement là, mais, dans toutes les parties du monde où il est en vigueur le témoignage universel est que toutes les objections tombent en présence des fruits heureux qu'il produits. L'on voit, par les rapports des inspecteurs que l'objection la plus sérieuse vient de la part de ceux qui voudrait avoir une école à leur porte, mais cette objection ne devrait pas en être une aux yeux

d'une commission scolaire intelligente qui comprend que cette réunion est le moyen de rendre l'enseignement efficace.

IV

REMARQUES SPÉCIALES

La loi scolaire requiert que les commissaires et les syndics d'écoles visitent les écoles sous leur contrôle. Je regrette de dire que ce devoir est presque complètement négligé. Les commissions scolaires devraient aussi être représentées lors des visites faites par les inspecteurs. Encore une chose que l'on néglige. J'espère qu'à l'avenir on fera preuve de plus d'esprit public en faisant plus attention à ses choses élémentaires, mais si importantes. Quelle institution peut progresser si ceux qui en ont le contrôle ne prouvent pas par leurs actes qu'ils ont conscience de leur responsabilité ?

Les rapports des secrétaires-trésoriers devraient être envoyés sans retard au département aux dates fixées par la loi scolaire. Les délais dans ces cas ont pour effet de faire arrêter les octrois.

L'audition des comptes du secrétaire-trésorier est encore une chose qui est fréquemment négligée. Les commissions scolaires ne devraient permettre aucune négligence sur ce point. C'est une question, en effet, de savoir si les cautionnements resteraient en vigueur s'il était su que ces comptes n'étaient pas audités annuellement.

L'augmentation considérable des octrois du gouvernement en ces dernières années, a pour but principal de faire élever les salaires payés aux instituteurs. Un grand nombre de municipalités cependant continuent de prélever des taxes très basses, quoiqu'elles pourraient facilement les augmenter, et la seule augmentation dans les salaires payés aux instituteurs est celle permise par les octrois du gouvernement. Les municipalités devraient contribuer de leur côté à remplir ce devoir important. Il y a des cantons riches qui ne prélèvent les taxes scolaires qu'à un taux de trois, quatre ou cinq millièmes dans la piastre ; c'est un état de choses contraire à l'ordre public, et il convient aux commissions scolaires ainsi qu'aux contribuables de prendre à cet égard une attitude plus patriotique.

Les inspecteurs sont requis d'envoyer aux secrétaires-trésoriers un rapport de leurs visites aux écoles des municipalités. Ce rapport devrait être lu à la première réunion de la commission scolaire après sa réception et les suggestions qu'il contient devraient être suivies. Le but de ce rapport est d'aider la commission dans l'accomplissement de ses devoirs.

Messieurs, j'espère que vous travaillerez sérieusement pour seconder les efforts que je fais pour rendre le système scolaire dans cette province aussi efficace que possible. Il vous faudra faire des efforts, et peut-être des sacrifices, mais ces efforts et ces sacrifices seront faits pour une cause qui en est digne. Le zèle et le patriotisme que vous mettrez au service de l'éducation est le plus grand service que vous puissiez rendre à votre pays.

Boucher de La Bruère,
Surintendant de l'Instruction publique.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Secrétariat de la province de Québec III
Conseil de l'Instruction publique—Comité catholique (Membres du) IV
" " " " protestant (") V
Département de l'Instruction publique (Personnel du) VI
Rapport du Surintendant VII

APPENDICE No 1.

Rapports des Inspecteurs d'écoles.

I.—Inspecteurs catholiques.

	Pages.		Pages.
1.—Beaumier	3	19.—Lévesque	78
2.—Belcourt	7	20.—Longtin	83
3.—Bergeron	9 et 12	21.—Marquis	87
4.—Blanche, Mgr	15	22.—McGown	89
5.—Boily	18 et 22	23.—Miller	93
6.—Chabot	24	24.—Molleur	105
7.—Cléroux	28	25.—Nansot	107
8.—Côté	31	26.—Normand	113
9.—Gurot	34	27.—Pagé	118
10.—Demers	39	28.—Primeau	120
11.—Dubeau	44	29.—Prud'homme	124
12.—Filteau	46 et 50	30.—Roy	126
13.—Genest-LaBarre	53	31.—Savard	130
14.—Goulet, J.-O	55	32.—Simard	132
15.—Goulet, L.-P	59	33.—Tanguay	134
16.—Guay, L.-A	62	34.—Tremblay	138
17.—Hébert	66	35.—Turcotte	141
18.—Lefebvre	70	36.—Vien	146

II.—Inspecteurs protestants.

37.—Ballantyne	150	42.—McOuat	166
38.—Gilman	152	43.—Rothney	174
39.—Honeyman	156	44.—Sutherland	178
40.—Kerr	159	45.—Taylor	181 et 184
41 —McCutcheon	162	46.—Parker	186

APPENDICE No II.

Rapports sur les Ecoles normales.

PAGES.

Ecole normale Laval 193
Ecole normale Jacques-Cartier 195
Ecole normale de Rimouski 196
Ecole normale de Chicoutimi 199
Ecole normale de Nicolet 200
Ecole normale de Valleyfield 202
Ecole normale de Hull 206
Ecole normale de Trois-Rivières 207
Ecole normale Macdonald 209

APPENDICE No III.

Rapports des Inspecteurs généraux.

I. Rapport de l'inspecteur-général des écoles catholiques 215
1. L'inspection des écoles primaires 215
2. L'inspection des écoles normales 218
3. L'enseignement ménager 221
4. Le congrès des inspecteurs 222
II. Rapport de l'inspecteur-général des écoles protestantes 223

APPENDICE No IV.

Rapport sur l'Ecole polytechnique.

Ecole polytechnique de Montréal 227

APPENDICE No V.

Petits tableaux.

Tableau A—Statistique de l'inspection des écoles, année 1911–1912 232
" B—Indiquant les contributions du gouvernement de la province de Québec, celles des municipalités et celles des institutions d'éducation supérieure indépendantes, pour l'année 1911–1912 240
" C—Statistiques se rapportant aux Universités 241

		Pages
Tableau D	—Statisqnes concernant les collèges classiques	244
" E	—Ecoles normales	245
" F	—Ecoles spéciales 1911-1912	246
	Ecoles des sourds-muets et des aveugles	247
" G	—Ecoles du soir	248
" H	—Ecoles modèles et académiques des garcons diriger par des instituteurs, etc	249 et 250
" I	—Elèves qui ont fréquenté les écoles normales et brevets accordés par chacune d'elles dapuis sa fondation	251
" J	—Brevets de capacité accordés par le Bureau central des examinateurs catholiques depuis sa création, en 1898	252
" K	—Liste des instituteurs et des institutrices qui ont reçu une pension du gouvernement en 1911, sur l'ancien fonds de pension	253
" L	—Indiquant les pensionnaires du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire et le montant payé à chacun d'eux pendant l'année terminée le 30 juin 1911	254
" M	—Compte du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire, pour l'année 1911-1912, indiquant le revenu et la dépense et le capital	269
" N	—Rapport de l'auditeur de la Province.—Fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire pour l'année 1911-1912	270
" O	—Indiquant le nombre et l'âge des pensionnaires du nouveau fonds de pension et le montant des pensions payées en 1911-1912	271
" P	—Liste des instituteurs et des institutrices qui ont obtenu des gratifications pour leurs succès dans l'enseignement pendant l'année scolaire 1911-1912	272
" Q	—Livres de récompenses distribués par le surintendant et les inspecteurs d'écoles en 1911-1912	294

APPENDICE No VI.

Conseil de l'Instruction publique.

Procès-verbaux du comité catholique 299
Procès-verbaux du comité protestant 352

APPENDICE No VII.

Rapport du Bureau central des examinateurs catholiques 375

APPENDICE No VIII.

PAGES

Horticulture à l'école primaire.... 381

APPENDICE No IX.

Circulaires..... 391

R.W.B. JACKSON LIBRARY
3 0005 03050862 9

The R. W. B. Jackson
Library
OISE